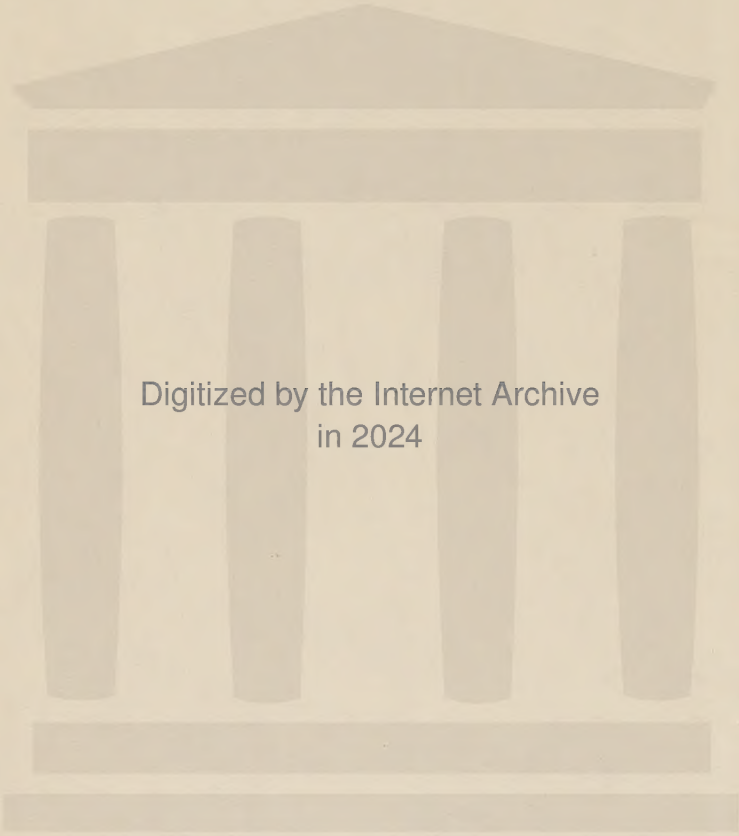
Digitized by the Internet Archive
in 2024

https://archive.org/details/mariedelincarnat0004ecri_c3m0

CET OUVRAGE A ÉTÉ TIRÉ A 2600 EXEMPLAIRES :

60 EXEMPLAIRES SUR VÉLIN DE MADAGASCAR, DONT 50 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS DE I A 50 ET 10 EXEMPLAIRES HORS COMMERCE NUMÉROTÉS DE I A X ;

70 EXEMPLAIRES SUR VERGÉ DE HOLLANDE CRÈME A LA CUVE VAN GELDER ZONEN, DONT 60 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS DE 51 A 110 ET 10 EXEMPLAIRES HORS COMMERCE NUMÉROTÉS DE XI A XX ;

2470 EXEMPLAIRES SUR VERGÉ D'ALFA ANTIQUE CRÈME, DONT 200 EXEMPLAIRES HORS COMMERCE MARQUÉS : EXEMPLAIRE DE PRESSE.

MARIE DE L'INCARNATION

IMPRIMI POTEST
Sancti Petri de Solesmis:
In festo Nativitatis B.M.V. 1938.
† FR. GERMANUS COZIEN
Abbas Sancti Petri de Solesmis.

IMPRIMATUR
Quebeci: die 8 Decembris 1938,
In Conceptione Immaculata B.M.V.
† J.-M.-ROD. CARD. VILLENEUVE, O.M.I.
Archiepiscopus Quebecensis.

Conformément au décret du pape Urbain VIII, l'auteur déclare qu'en donnant à la Servante de Dieu, Marie de l'Incarnation, le titre de *sainte*, soit dans ses Introductions, soit dans ses préfaces et annotations, il n'a aucunement voulu prévenir les décisions du Saint-Siège.

LA MÈRE MARIE DE LA TROCHE DE SAVONNIÈRES

DITE DE ST-JOSEPH

première compagne de Marie de l'Incarnation

1616-1652

(Portrait présumé. Copie de la fin du XVII^e siècle)

MARIE
DE L'INCARNATION

URSULINE DE TOURS : FONDATRICE
DES URSULINES DE LA NOUVELLE-FRANCE

ÉCRITS SPIRITUELS ET HISTORIQUES

PUBLIÉS PAR DOM CLAUDE MARTIN
DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR
RÉÉDITÉS PAR DOM ALBERT JAMET
DE LA CONGRÉGATION DE FRANCE

AVEC

DES ANNOTATIONS CRITIQUES
DES PIÈCES DOCUMENTAIRES
& UNE BIOGRAPHIE NOUVELLE

TOME QUATRIÈME

LIBRARY

A PARIS CHEZ
DESCLÉE-DE BROUWER & Cie
76 bis, RUE DES SAINTS PÈRES

A QUÉBEC
A L'ACTION SOCIALE, LIM
BOULEVARD CHAREST, 3

MCMXXXIX

49808

Tous droits réservés
« Copyright » by Desclée De Brouwer & Cie
avril 1939

II

LA CORRESPONDANCE DE MARIE DE L'INCARNATION

DEUXIÈME PARTIE

LA

MISSION DE LA NOUVELLE-FRANCE

— SUITE : 1645-1652 —

ANNÉE 1645

CXIV. — A M. DE MONTMAGNY, GOUVERNEUR DE LA NOUVELLE-FRANCE

Archives du Monastère des Ursulines de Québec.

J. M. J.

Monsieur,

MA Mère de St-Athanase[1] m'ayant assuré que vous vouliez bien nous permettre de poser nos pieux ou palissades dans la rangée d'arbres qui est proche de la concession qu'il vous a plu nous faire[2],

---

Lettre CXIV. — Cette pièce est la première en date des quelques très rares lettres d'affaires de Marie de l'Incarnation qui ont échappé aux deux incendies des Ursulines (1650 et 1686). Nous croyons devoir la donner ici, comme d'ailleurs nous reproduirons à leur place chronologique les autres lettres analogues que nous avons retrouvées, leur petit nombre ne risquant pas d'encombrer la publication de la correspondance spirituelle et historique de la Vénérable Mère. — Charles Huault de Montmagny, le destinataire de cette lettre, était gouverneur de la Nouvelle-France, depuis 1636. Voir *Écrits* II, p. 387.

1. La Mère Marguerite de St-Athanase, Ursuline de Paris venue au Canada en 1640, était alors dépositaire ou économe de la communauté. L'administration du temporel de la maison rentrait dans ses attributions.

2. Il s'agit de la concession accordée en 1637 à Jean de Beauvais et transportée aux Ursulines en 1639 (*Écrits* III, p. 82 ; et Archives de la Province de Québec. *Inventaire des concessions en fief*... Vol. V, pp. 139-141. Beauceville, 1929).

moyennant que nous nous obligions de la rendre lorsque l'on fera la rue qui nous touche[3], nous la l'y ferons donc mettre, puisque vous agréez de nous faire cette charité, pour laquelle nous vous aurons beaucoup d'obligation.

Si le papier qui est ci-enclos[4] n'est comme vous le désirez, nous le ferons en la façon que vous jugerez être la meilleure.

Nous vous en remercions très humblement, mes Sœurs et moi, et sur tout[5], je m'en ressens infiniment votre obligée, comme je suis aussi, Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante en N. S.

Sœur Marie de l'Incarnation
R[eligieuse] Urs[uline] Ind[igne].

Des Ursulines de Québec, le 15 mai 1645.

Suscription: A Monsieur, Monsieur de Montmagny, Gouverneur de la Nouvelle-France, à Québec.

---

3. C'est l'actuelle rue Sainte-Anne, qui séparait alors la concession des Ursulines de celle des Jésuites.
4. L'acte reproduit ci-dessous (1).
5. *Sur tout*, principalement, plus que toutes les autres.

NOTE

(1) *Engagement des Ursulines envers M. de Montmagny, Gouverneur de la Nouvelle-France.* — Je, sœur Marie de l'Incarnation, Supérieure du Couvent des Religieuses Ursulines de Québec, confesse que le lieu où est plantée notre palissade et clôture, du côté de la concession des Révérends Pères de la Compagnie de Jésus, ne nous appartient pas, mais seulement nous a été permis de la ly faire placer par Monsieur de Montmagny, Gouverneur de la Nouvelle-France, pour escroître notre allée qui touche la dite palissade, jusqu'à ce que l'on fasse la rue qui touche notre concession, après quoi, nous nous tiendrons à nos bornes. C'est à quoi nous nous obligeons. En foi de quoi, j'ai signé la présente, en notre Monastère de Québec, ce quinzième jour de mai, mil six cent quarante-cinq.

Sœur Marie de l'Incarnation, Supérieure.

(Archives du Monastère des Ursulines de Québec. — Original).

CXV. — Le « Petit Brasseur » a Marie de l'Incarnation

V. p. 467.

Ma chère Mère,

Oh ! que je connais bien maintenant ce que c'est que du monde ! Ma Mère[1], « l'amour-propre ne meurt jamais qu'avec nos corps ; il faut toujours souffrir[2] ses attaques sensibles et ses pratiques secrètes, tandis que nous sommes en cet exil. Il suffit que vous ne consentiez pas d'un consentement résolu, délibéré, arrêté et entretenu. Ces inclinations fâcheuses que vous avez sont des occasions précieuses que Dieu vous donne de bien exercer votre fidélité en son endroit,

Lettre CXV. — Non une lettre proprement dite, mais une simple copie d'un chapitre d'entretiens spirituels attribués à saint François de Sales et qui ne sont, en réalité, qu'une mosaïque très adroite d'extraits de ses œuvres.

A part la première et les deux dernières phrases et le changement de la première personne en la seconde, la lettre reproduit fidèlement le chapitre X de l'ouvrage que Dom Claude appelle le *Directoire de saint François de Sales* et qui porte pour titre : *Directeur spirituel des âmes dévotes et religieuses, tiré des Écrits du Bienheureux François de Sales, Évêque et prince de Genève.* Nous n'avons eu sous les yeux qu'une édition de 1685, mais l'ouvrage dut paraître en 1634 ou peu après. L'approbation des Docteurs est en effet de 1634. Une réédition moderne a paru en 1861, chez Douniol (Paris), par les soins d'un Père de la Compagnie de Jésus.

Le correspondant occasionnel de Marie de l'Incarnation était le fils d'un brasseur de Québec. Marie de l'Incarnation s'intéressait fort à ce jeune garçon, qui sur ses conseils s'était donné aux Jésuites pour les servir dans leurs missions. Le « petit brasseur » venait de quitter Québec et se trouvait encore à la résidence des Trois-Rivières.

Marie de l'Incarnation passait alors par une épreuve spirituelle très pénible, une véritable « révolte des passions (accompagnée d') une aigreur dans le sens au regard de certaines personnes bonnes et saintes », soulèvement de la sensibilité qui « compatissait avec une union très intime avec Dieu », car, c'était « la chose du monde la plus affligeante à une âme... qui aime la pureté de cœur ». De tout cela, il ne paraissait rien avec l'extérieur : « les personnes avec lesquelles j'avais à traiter, ajoute Marie de l'Incarnation, m'estimaient prudente, candide, sincère, d'une grande patience », avec d'autres qualités dont on fait estime(*Écrits* II, pp. 402-405). La lettre du « petit brasseur » n'en a pas moins embarrassé Dom Claude Martin. Il en donne une explication assez gênée. La Vénérable Mère, « dans les temps qu'elle était le plus plongée dans l'abîme de ses peines intérieures, et surtout dans la tentation d'aigreur contre le prochain », en aurait laissé paraître quelque chose « par des réponses moins douces qu'à l'ordinaire » (V. p. 467). C'est bien possible ; mais cette glose du pieux éditeur ne satisfait pas entièrement. Il ajoute plus pertinemment : « Dieu qui ne pouvait rien souffrir d'impur dans cette âme, la voulut purifier de ces atomes d'impureté et lui apprendre à faire bon usage de cette tentation d'aigreur, d'une manière extraordinaire ». Suit le long récit que nous renvoyons plus bas (1). Mais la manière soi-disant providentielle n'avait rien, hélas ! de si extraordinaire, comme nous le dirons.

1. La citation du *Directeur spirituel...* commence ici. Nous la mettons entre guillemets. Le chapitre auquel elle est empruntée est intitulé : *De la mortification.*

2. Dans l'original : *sentir.*

par le soin que vous avez de les réprimer ; et soudain que vous sentirez d'avoir fourvoyé, réparez la faute par quelque action contraire de douceur, d'humilité et de charité envers les personnes auxquelles vous avez répugnance d'obéir et de vous soumettre, car enfin, puisque vous connaissez de quel côté vos ennemis vous pressent le plus, il vous faut roidir et bien fortifier en cet endroit-là. Il faut toujours baisser la tête et vous porter au contraire[3] de vos coutumes ou inclinations, recommander cela à Notre-Seigneur, et en tout et partout vous adoucir, ne pensant presque à autre chose qu'à la prétention de votre victoire.

« C'est pour cela qu'il faut crucifier en vous toutes vos affections et spécialement celles qui sont plus vives et mouvantes, par un perpétuel anéantissement[4] et attrempement des actions qui en procèdent, afin qu'elles ne se fassent pas par l'impétuosité de votre nature impatiente, ni même par votre volonté, mais par celle du Saint-Esprit. Et surtout, il faut avoir un cœur doux et amoureux envers le prochain, et particulièrement quand il vous est à charge et à dégoût, car alors vous n'avez rien en lui pour l'aimer que le respect du Sauveur, ce qui rend sans doute l'amour plus excellent et plus digne, d'autant qu'il est plus pur et plus net des conditions caduques. »

Ma chère Mère, autre chose n'ai à vous dire.

Fait et passé aux Trois-Rivières[5].

3. Dans l'original : *au rebours.*

4. Dans l'original : *rallentissement.*

5. Aucune date précise pour ce billet. Dom Claude le rapporte aux derniers mois du second triennat de Marie de l'Incarnation. Nous le fixerons donc sur cette donnée au mois de mai 1645.

NOTE

(1) *L'histoire de la lettre du « petit Brasseur » d'après Dom Claude Martin.* — « La sagesse divine, qui ouvre quelquefois la bouche des enfants pour enseigner les plus sages, ouvrit celle d'un jeune garçon, âgé seulement de quinze ans, fils d'un brasseur de bière, pour faire (à la Mère de l'Incarnation) une des plus belles leçons qu'elle eût reçues de sa vie. Cet enfant, touché d'un sentiment de dévotion et d'un désir fort pressant de servir Dieu, se donna par son conseil aux Révérends Pères Jésuites, pour les servir dans les missions périlleuses des Hurons et pour mêler son sang avec le leur, s'ils tombaient sous la hache des Iroquois. Il ne fut pas plus tôt aux Trois-Rivières, qui est une habitation française distante de trente lieues de Québec, qu'il écrivit à la Mère de l'Incarnation avec la même simplicité qu'un enfant ferait à sa propre mère. Aussi la considéra-t-il toujours comme sa mère spirituelle, depuis qu'elle eut jeté en son âme les semences de la dévotion et d'un esprit apostolique. La lettre était écrite d'une manière toute nouvelle : il y avait des lignes en carré, d'autres en longueur, les

unes au milieu, les autres aux côtés, et avec cela la façon dont elle avait été pliée semblait témoigner qu'elle n'avait été écrite que pour faire rire. La Mère de l'Incarnation était à la récréation avec la communauté, quand on lui apporta cette lettre. Le nom, l'auteur et la manière dont elle était écrite et pliée excitèrent la curiosité de ces bonnes filles, qui la prièrent aussitôt de leur en faire part. Elle le fit avec sa douceur ordinaire et la leur lut tout haut afin de leur donner matière d'un honnête divertissement. Mais elle y trouva ce qu'elle n'attendait pas. Car cet enfant, ayant fait une lecture dans le *Directoire de saint François de Sales*, y trouva un chapitre qui lui plut fort, et croyant qu'il pourrait servir à son dessein, il en composa sa lettre en cette manière. »

La comparaison avec le *Directoire de saint François de Sales* nous a montré que l'ingénieux enfant s'était contenté d'une copie presque littérale, et qu'avec les sages conseils du saint évêque de Genève il avait fait une petite impertinence. Mais Dom Claude poursuit : « A mesure (que la Mère de l'Incarnation) lisait cette lettre, elle voyait bien qu'elle apprêtait à rire à la compagnie ; elle en continua néanmoins la lecture avec une constance merveilleuse, et à la fin on remarqua qu'elle entra dans un profond recueillement et abaissement d'esprit pour l'abjection que cette lettre lui avait causée, en faisant elle-même la lecture. Cela n'empêcha pas que celles qui étaient présentes n'en fissent une honnête récréation ; et une Mère assez ancienne ne s'y étant pas trouvée, chacune lui en fit le récit à la première rencontre, et quoiqu'elle eût pour elle beaucoup d'amour et de respect, elle ne laissa pas de s'en faire à son tour un petit sujet de divertissement. La Mère de l'Incarnation s'en aperçut et ne fit que lui dire avec une grande douceur et humilité : « Vous riez aussi de la lettre du petit Brasseur ! » La confusion qu'elle reçut en cette rencontre fut assez grande, mais afin qu'elle fût entière et afin de s'anéantir tout à fait à elle-même, elle laissa la lettre entre les mains de ses filles, afin qu'elles la pussent lire et qu'elles eussent la liberté de s'en récréer autant qu'elles le désireraient.

« Au reste, cette lettre ne tenant rien de l'enfant (!), ni dans sa substance ni dans le style, elle a passé jusqu'à présent pour un mystère (pour sûr, pas à Québec !). Mais cette pieuse Mère qui prenait tout de la main de Dieu, la reçut comme une leçon que le Saint-Esprit lui faisait par cet enfant, qu'elle appela aussi depuis son petit père spirituel. Il fut visible que cette grande âme qui ne laissait passer aucune occasion de s'avancer dans les voies de la sainteté, tira un grand avantage de celle-ci pour se rendre encore plus fidèle dans les tentations dont elle était combattue. Quelque temps après, elle quitta la charge de supérieure » (V pp. 466-469).

Tout cela est fort beau, candide même. Mais il n'y a rien dans toute cette histoire de merveilleux ni d'admirable. Ce ne fut qu'un fait divers de la vie des communautés religieuses, où l'humain qui doit mourir tous les jours n'est jamais tout à fait mort. Le véritable auteur de cette belle leçon se cachait courageusement sous le nom du petit Brasseur et n'était point si ingénu que Dom Claude voudrait nous le faire accroire. C'était un des missionnaires que le petit Brasseur accompagnait ou qu'il avait retrouvés aux Trois-Rivières. Point du tout façonnière, esprit prompt autant que solide avec cela, Marie de l'Incarnation déran-

geait parfois par sa vivacité des habitudes trop rectilignes et des allures trop composées. Il lui arrivait d'avoir trop souvent raison, et même simplement trop raison. D'un mot aussi ou d'un silence, elle dégonflait soudain les petites prétentions. Ce n'était pas méchant, pour qui la connaissait. Avec un peu plus d'allant, on eût souri et fait bon visage à la leçon. C'était justement l'allant, qui avait fait défaut. Trop de susceptibilité avait fait porter la main tout de suite là où cela faisait mal, et l'on avait entretenu puérilement la blessure. C'est tout.

La lettre du Brasseur a vivement intrigué H. Bremond. Chercheur infatigable et heureux, il a voulu aller aux sources. La saveur salésienne du morceau l'avait frappé. Ne connaissant pas l'existence du *Directeur spirituel de saint François de Sales*, mais reconnaissant là du saint François de Sales authentique, il se jeta dans les lettres du saint, et y retrouva les pièces d'où le chapitre de la *Mortification* avait été tiré. Il imagina même que ces lettres avaient passé au Canada et que c'était là que la mosaïque qu'on a lue avait été composée. Cette hypothèse très ingénieuse devient inutile maintenant. *(Histoire littéraire du sentiment religieux en France au XVII^e siècle.* Tome VI, pp. 130-136).

CXVI. — A UNE DE SES SŒURS

L pp. 67-69. Lettre spirituelle XXXVII. — R LXV.

Ma très chère et très bonne sœur,

Notre bon Jésus soit à jamais l'objet de votre amour ! C'est avec la plus tendre affection de mon cœur que je chéris le vôtre, et plus étroitement que jamais, puisque vous voulez être toute à Dieu. Vous me demandez des avis spirituels pour mener une vie parfaite dans l'état d'une *véritable veuve*[1] qui ne veut plus avoir d'amour

Lettre CXVI. — Cette sœur de Marie de l'Incarnation ne peut être la destinataire de la lettre du 2 septembre 1641 (lettre LXXVI, *Écrits* III, p. 218), qui n'est, croyons-nous, qu'une belle-sœur de la Vénérable Mère. Au contraire, le souvenir de famille évoqué dans le corps de la présente lettre, doit se rapporter à une de ses sœurs par le sang. Celle-ci, par ailleurs, paraît être Catherine Guyart, qui avait épousé un maître boulanger, Marc Barillet. Dans la lettre, il sera en effet question de négoce. Or la dernière sœur de Marie de l'Incarnation, Jeanne, s'était mariée à un maître d'école, Sylvestre Normand (Voir la lettre LXXVI et la Note : *Les Sœurs de Marie de l'Incarnation*).

1. Réminiscence de l'exhortation aux veuves, de la première Épître à Timothée, V, 5. Le veuvage de Catherine Guyart devait être assez récent. Marc Barillet vivait encore en janvier 1643, comme en fait foi le baptistaire de ses deux derniers enfants (Lettre LXXVII et la note : Les Neveux de Marie de l'Incarnation. *Écrits* III, pp. 222-223). Marie de l'Incarnation en avait appris le décès par une des lettres que la flotte venait de lui apporter.

que pour Jésus-Christ, et surtout vous me demandez comme j'ai fait quand Dieu a permis que je l'aie été[2]. O mon Dieu ! je serais bien empêchée de vous le dire, car ma vie a été un tissu d'imperfections et d'infidélités. Mais du côté de la grâce, je vous avouerai que Dieu me faisait riche et qu'il me donnait tout, en sorte que si j'eusse été bien obéissante à ses mouvements, je serais à présent une grande sainte. Puisque vous le voulez savoir, ce que je tâchais de faire, c'était de vider mon cœur de l'amour des choses vaines de ce monde. Je ne m'y arrêtais jamais volontairement, et ainsi mon cœur se vidait de tout et n'avait point de peine de se donner tout à Dieu, ni de mépriser tout le reste pour son amour[3].

Ne faites-vous point quelque peu d'oraison mentale ? Cela vous servirait beaucoup, même pour la conduite de votre famille et de vos affaires domestiques[4] ; car plus on s'approche de Dieu, plus on voit clair dans les affaires temporelles, et à la faveur de ce flambeau, on les fait beaucoup plus parfaitement[5]. On apprend à faire ses actions en la présence de Dieu et pour son amour : on n'a garde de l'offenser quand on le voit présent[6]. On s'accoutume à faire des oraisons jaculatoires qui enflamment le cœur et attirent Dieu dans l'âme[7].

---

2. En octobre 1619 (*Écrits* II, p. 172)

3. Cette ascèse avait commencé dès les premières semaines du veuvage. La faveur surnaturelle du 24 mars suivant en avait intensifié la pratique (*Écrits* II, p. 181 et ss.)

4. Même enseignement chez sainte Thérèse, et sa pratique personnelle en était une illustration. Femme de très grande oraison, maîtresse dans l'art de prier, elle ne fut jamais embarrassée dans les affaires temporelles et l'on sait comme elle mena ses fondations. Il y avait du reste longtemps déjà que saint Paul avait parlé de l'utilité universelle de la piété (Première Épître à Timothée, IV, 8).

5. *Plus parfaitement*, et d'abord, comme il va de soi, dans l'ordre surnaturel. Marie de l'Incarnation, qui vient d'affirmer que l'oraison est une lumière pour la conduite de la famille et des affaires de ce monde, insiste surtout sur la pureté d'intention qu'elle procure. Cette pureté d'intention, ce clair regard de l'âme et cette droiture du cœur que le chrétien doit porter dans toutes ses activités pour les diriger selon les lois de la perfection, ce ne sont point la sagesse et la prudence humaine qui la donneront, mais l'intimité avec Dieu.

6. Vérité exprimée par l'adage : *Nemo peccat videns Deum*, et dont l'histoire des serviteurs de Dieu est une perpétuelle démonstration.

7. Même exhortation dans une lettre des années 1648 ou 1649 à une amie

Ainsi de terrestre on devient spirituel, en sorte qu'au milieu du tracas des affaires du monde, on est dans un petit paradis où Dieu prend ses plaisirs avec l'âme, et l'âme avec Dieu.

Dans les occupations néanmoins que je sais que cause votre négoce[8], Dieu ne demande pas de vous que vous fassiez de longues oraisons, mais de courtes, et qui soient ferventes[9]. Je me souviens que notre défunte mère, lorsqu'elle était seule dans son trafic, prenait avantage de ce loisir pour faire des oraisons jaculatoires très affectives[10]. Je l'entendais dans ces moments parler à Notre-Seigneur de ses enfants et de toutes ses petites nécessités. Vous n'y avez peut-être pas pris garde comme moi[11], mais vous ne croiriez pas combien cela a fait d'impression dans mon esprit. Je vous dis ceci, ma chère sœur, afin que vous l'imitiez, car c'est un exemple domestique[12], dont nous devons faire plus d'état que de tout autre, et j'estime que c'est ce que notre bon Dieu demande de vous.

J'ai une singulière joie de ce que vous êtes dans le dessein de demeurer comme vous êtes le reste de vos jours[13]. Je m'assure[14] que vous y possédez la parfaite paix du cœur, puisqu'il n'est plus partagé et que Dieu

---

anonyme : « Au commencement que Dieu me fit l'honneur de m'appeler et de me toucher le cœur de son amour (premiers temps de veuvage), je lui parlais sans cesse, et c'est ce qui me fit vous conseiller ...de vous accoutumer à faire des oraisons jaculatoires ; et je vous le dis encore : il faut que cette pratique soit la vie de votre âme et que vous fassiez ici-bas ce que par la miséricorde de Dieu vous ferez dans l'éternité, si vous lui êtes fidèle. »

8. Catherine Guyart avait donc hérité de la « maîtrise » de son mari. Cette pratique était courante au XVII[e] siècle, pour les veuves, dont les maris avaient un commerce.

9. Les longues et trop fréquentes prières vocales, dira-t-elle dans une lettre de 1649, étouffent l'esprit de dévotion, loin de le nourrir.

10. Un des très rares souvenirs d'enfance de Marie de l'Incarnation. Nous savons peu de chose, en effet, presque rien même, sur la première partie de sa vie. Sa mère, Jeanne Michelet, mourut avant Florent Guyart, le père, à une date que nous ne pouvons fixer au juste.

11. Catherine Guyart était plus jeune de trois ans que sa sœur Marie.

12. *Domestique*, qui appartient à la maison, à la famille, et qui à ce titre doit être particulièrement cher.

13. Dans l'état de veuve.

14. *Je m'assure*, je suis assurée.

seul en est le maître et le possesseur[15]. Mais dans cet état il est surtout nécessaire que vous ayez un directeur à qui vous déclariez les mouvements et les dispositions de votre âme[16]. Choisissez-en un qui soit sage et prudent[17] ; et quand vous en aurez un qui ait ces qualités, ne lui celant rien, il vous conduira dans la voie du ciel, si vous suivez ses avis[18].

Je m'en vais quitter la charge de supérieure, et en même temps beaucoup de tracas où cet emploi m'engage[19] ; après quoi, je tâcherai de pratiquer les avis que je vous donne, surtout de m'offrir en continuelle hostie au Père Éternel sur le cœur de son bien-aimé Fils[20]. Je veux que ce soit là ma principale affaire intérieure, car pour l'extérieur, je suis toute à l'obéissance. Donnons-nous donc tout de bon à Celui qui se donne tout à nous. Ah ! qu'il fait bon n'être plus à soi, mais à Celui qui est *toute chose et en toutes*

15. Première Épître aux Corinthiens, VII, 34. : « La femme qui n'a pas de mari et la vierge ont souci des choses de Dieu », par opposition à la femme engagée dans les liens du mariage, qui doit avoir des intérêts dans le monde et plaire à son mari, et qui par état « est partagée ». Marie de l'Incarnation nous a livré ses propres sentiments des premiers temps de son veuvage. Elle aimait beaucoup son mari dont la mort lui causa un chagrin très sensible. Toutefois, écrit-elle, « me voyant libre et dégagée, mon âme se liquéfiait en actions de grâces de ce que je n'avais plus que Dieu à qui mon cœur et mes affections se pussent dilater » (*Écrits* II, p. 483).

16. Cette importance du directeur est un des points capitaux de la doctrine spirituelle de Marie de l'Incarnation. Voir *Écrits* II, pp. 207-208, 216. Elle y reviendra plus d'une fois dans les conseils qu'elle donnera à ses dirigées.

17. Ainsi parlait sainte Thérèse qui, elle aussi, conseillait fortement l'usage de la direction aux personnes du monde qui voulaient mener la vie dévote (*Château intérieur*, Troisièmes demeures, chap. II).

18. « Faire notre propre volonté, c'est là d'ordinaire la cause de notre perte », disait sainte Thérèse.

19. Marie de l'Incarnation dirigeait le monastère des Ursulines depuis 1639. Les constitutions de la Congrégation de Bordeaux, dont Tours dépendait, comme du reste celles des autres obédiences ursulines, n'autorisaient pas plus de deux triennats successifs. Cette pratique est passée dans le droit canonique général. Marie de l'Incarnation se faisait totalement illusion sur le repos qu'elle devait goûter après sa sortie de charge.

20. Le Cœur de Jésus, autel où sont offertes et consumées, comme des holocaustes, les victimes spirituelles, un des plus anciens thèmes et des plus anciens aspects de la dévotion au Sacré-Cœur. Il est déjà dans sainte Gertrude. La pratique dont fait ici mention Marie de l'Incarnation se rattachait à sa prière quotidienne au Père Éternel par le Cœur du Verbe Incarné, que nous avons déjà souvent citée et que nous aurons encore à rappeler.

choses[21]. Je ne sais ce qui m'emporte aujourd'hui, mais insensiblement je sors de moi-même[22], et vous dis tout ce que j'ai dans le cœur.

Faites autant de lecture spirituelle que le temps vous en pourra permettre, et priez votre Père directeur de vous indiquer les livres qui vous seront propres. Je crois que la très sainte Mère de Dieu et son très aimable époux, saint Joseph, sont vos patrons : ce sont aussi les miens[23]. Aimons-les, honorons-les, servons-les de tout notre cœur, et ils nous conduiront dans le ciel...

De Québec, le 3 septembre 1645[24].

CXVII. — A la Mère Claude de Ste-Agnès, Supérieure des Ursulines de Dijon

L pp. 69-70. Lettre spirituelle XXXVIII. — R LXVII.

Ma révérende et très honorée Mère,

Salut très humble dans le Cœur de notre divin Maître, qui par sa bonté nous a donné la paix que nous souhaitions avec les Iroquois[1] pour le bien de son Église !

---

21. Première Épître aux Corinthiens, XV, 28 : *Deus omnia in omnibus*. Mais Marie de l'Incarnation prend la formule de saint Paul dans un sens accommodatice.

22. *Je sors de moi-même*, je me répands en confidences.

23. Marie de l'Incarnation avait reçu le nom de Marie à son baptême. Elle s'était sentie portée dès sa plus tendre enfance à une grande dévotion envers la Mère de Dieu. Aussi loin que ses souvenirs remontaient, elle pouvait dire : « Je passionnais de la voir avant de mourir » (*Écrits* II, p. 164). En outre, sa mission était de fonder au Canada « une maison de prière à Marie et à Joseph » (*Op. cit.*, p. 324). Ses mémoires portent plusieurs traces d'un culte pour saint Joseph, qui chez elle devait être très antérieur à son entrée au couvent.

24. L : 3 *septembre*. Date inexacte puisque les élections que la lettre donne comme toutes prochaines devaient se faire en mai ou en juin. La lettre serait donc de l'un ou de l'autre de ces deux mois.

Lettre CXVII. — L : *A une supérieure des Ursulines de Dijon*. Cette supérieure était encore la sœur aînée de la Mère Marguerite Coutier de Château-Bornay de St-Xavier. Sur ces religieuses, leur famille et les relations qu'elles eurent avec les Ursulines de Québec, se reporter à la lettre C (*Écrits*, III, p. 331)... R a placé cette lettre après celle que nous donnerons sous le numéro CXVIII. Mais la date de cette dernière, comme nous le montrerons, doit être corrigée.

1. La lettre suivante donnera le détail des conventions orales qui venaient d'être arrangées entre les Français et les Iroquois.

L'on peut maintenant porter sans crainte la lumière de l'Évangile dans toutes les nations de notre Amérique [2], qui [3] est un bien infini, tant pour le spirituel que pour le temporel : car avant cela nos Pères, aussi bien que nos Français et nos Sauvages, étaient si resserrés qu'à peine pouvaient-ils sortir cent pas des habitations sans être en danger d'être pris [4]. Comme vous aimez la gloire de Dieu, j'estime que vous lui rendrez grâces d'un si grand bienfait.

Je souhaiterais que l'union fût aussi forte dans toutes les maisons de notre Ordre, qu'elle l'est dans notre petite maison de Québec [5]. Cela s'est encore remarqué par la miséricorde de Dieu, dans l'élection que nous venons de faire d'une supérieure [6]. Nous sommes neuf religieuses de quatre maisons différentes [7] et néanmoins nous avons été si unies dans nos pensées, que ceux qui ont assisté et présidé à notre élection, ont dit hautement que Dieu régnait parmi nous [8]. Nous avons élu ma Révé-

2. L'Amérique du Nord, et ici naturellement les régions du Canada.

3. *Qui*, ce qui.

4. Repoussés et comprimés qu'ils étaient dans des limites si étroites, par suite des raids incessants des Iroquois. Même note dans Dollier de Casson pour Montréal : « Un pauvre homme, à dix pas de sa porte, n'était point en assurance. » Ceci, il est vrai, se rapporte aux années suivantes, 1647-1648. Mais cet état de choses leur était bien antérieur. (*Histoire du Montréal*, Édition Flenley, p. 138).

5. L'union des cœurs, dont le petit manastère de Québec, avec ses religieuses venant de couvents différents, et surtout de différentes congrégations, était pour tout l'Institut de Sainte-Ursule en France, un exemple parlant.

6. Le 12 juin précédent.

7. Ces maisons étaient Tours, Dieppe, Paris et Ploërmel : (lettre CVII, note 57 ; *Écrits* III, p. 376). Les neuf Ursulines se partageaient ainsi : De Tours, les Mères Marie de l'Incarnation, Marie de St-Joseph, Anne de Ste-Cécile et Anne de Notre-Dame (ces deux dernières venues en 1644) ; de Dieppe, la Mère Cécile de Ste-Croix ; de Paris, les Mères Marguerite de St-Athanase et Anne de Ste-Claire ; de Ploërmel, la Mère Anne des Séraphins. A ces huit religieuses de chœur, s'ajoutait une converse, la Sœur Anne de St-Laurent, venue de Dieppe en 1642. Cette dernière n'avait pas voix au chapitre et ne prit pas part à l'élection. Dieppe et Ploërmel étaient de la Congrégation de Paris.

8. Cette union des pensées et des cœurs était d'abord l'œuvre de Marie de l'Incarnation, qui en avait fait son objectif continuel, depuis l'arrivée à Québec et surtout depuis la venue des deux religieuses du Grand Couvent de Paris. Elle l'avait préparée dans la rédaction de ces règlements et de cet acte d'union du 8 septembre 1641, qui avant les constitutions de 1645 avaient assuré dans le monastère de Québec l'uniformité de vie, de coutumes et, chose plus remarquable, de costume (*Écrits* II, p. 374). Lors de sa sortie de charge, elle fit davantage encore, en dirigeant le choix des religieuses sur une jeune professe de Paris :

rende Mère de St-Athanase, qui est du grand couvent des Ursulines de Paris [9]. C'est une très digne et vertueuse religieuse, qui passa en Canada la seconde année de notre établissement [10]. Remerciez, s'il vous plaît, Notre-Seigneur de nous l'avoir donnée. Elle se donne l'honneur de vous écrire pour vous remercier de vos charitables soins, et moi, je vous en rends grâces de tout mon cœur.

Je suis de votre côté [11], ma très honorée Mère, que l'union de nos maisons serait bien nécessaire pour le progrès spirituel et temporel de notre Ordre [12]; mais cette affaire est entre les mains de Dieu. Les hommes ont de la peine à y travailler, car ils n'y voient goutte [13]; ils pensent que les filles sont trop attachées à leurs

---

« Elle donna dans cette rencontre une preuve de sa grande prudence et de son admirable désintéressement. Car l'union des deux Congrégations (Bordeaux et Paris) étant encore récente (à Québec), et craignant que si l'on choisissait une religieuse de la Congrégation de Tours (Bordeaux) pour lui succéder, celles de Paris n'eussent quelque sujet de croire que l'on voulait élever cette Congrégation au préjudice de la leur, elle crut qu'il fallait jeter les yeux sur une religieuse de la Congrégation de Paris ; et quoiqu'elle laissât à toutes les sœurs la liberté de leurs suffrages, elle les fit néanmoins pencher du côté d'une excellente fille qui était venue du Faubourg Saint-Jacques de Paris... Par cette prudence, l'union demeura si ferme et la paix si inaltérable qu'il ne paraissait pas que celles que Dieu avait si saintement unies eussent jamais été séparées » (V. p. 469). L'Ursuline de Tours sur laquelle les suffrages auraient pu porter était la Mère Marie de St-Joseph, la propre compagne de Marie de l'Incarnation, qui faisait l'admiration de la communauté entière.

9. Voir les lettres LXV et LXXXVIII (*Écrits* III, pp. 164 et 258-261). A son entrée en charge, cette nouvelle supérieure avait trente et un ans. Marie de l'Incarnation, qui était alors dans sa 46e année, était l'aînée d'âge et la doyenne de profession religieuse de tout le groupe.

10. Elle était passée au Canada en 1640, avec la Mère Anne de Ste-Claire, qui a raconté leur départ et leur voyage (*Écrits* III, lettre LXV, p. 164). Marie de l'Incarnation et Marguerite de St-Athanase ne devaient jamais faire qu'une même âme dans la conduite spirituelle et temporelle de la maison. Elles s'en partagèrent désormais la direction, « s'étant succédées l'une à l'autre de six ans en six ans, jusques à la mort » de la première en 1672 (V. p. 469).

11. *Côté*, parti, sentiment. Claude de Ste-Agnès et sa sœur Marguerite de St-Xavier avaient en effet travaillé de toutes leurs forces à rattacher leur monastère, fondé par la Mère Françoise de Xaintonge en 1605 et d'abord autonome, à la Congrégation de Paris. Voir *La Vie de la Vénérable Mère Marguerite de St-Xavier*, par le R. P. Jean-Marie (*Écrits* III, p. 332).

12. Dans ses Congrégations françaises (Paris, Bordeaux, Lyon, Dijon, Arles, Tulle, Toulouse et Avignon) et leurs filiales à l'étranger. A cette date, Bordeaux avait déjà fondé Liége, Givet, Dinan, Cologne et Ruremonde.

13. C'est-à-dire, les évêques, qui étaient les ordinaires des différentes maisons et de qui relevait le règlement de cette question.

maximes pour les vouloir quitter, afin d'en prendre d'autres[14]. C'est là le point qu'on appréhende le plus. Unissons-nous à notre souverain et unique Maître, qui fera ce miracle[15], quand il lui plaira, comme il a fait celui que nous voyons, de rendre les Iroquois des agneaux, de loups ravissants qu'ils étaient auparavant[16]. Ainsi ne désespérons pas, ma très chère Mère ; nous lui appartenons, et nos affaires sont les siennes. Je vous supplie de nous conserver votre sainte et charitable affection, et soyez persuadée que je prie tous les jours pour vous, m'y sentant portée par une inclination particulière, et par l'affection sincère avec laquelle je suis...

De Québec, le 14 de septembre 1645.

CXVIII. — A son Fils

L pp. 390-405. Lettre historique XXXII. — R LXVI.

Mon très cher fils,

Comme je sais que vous ne verrez pas si tôt la *Relation*[1], j'ai cru vous devoir faire part des faveurs signalées que Notre-Seigneur nous a faites cette année, en ce qui

---

14. Les unes tenaient à leur quatrième vœu, comme Paris (*Écrits* III, p. 115, note 4), et toutes, à leur habit et à leurs observances particulières, qu'elles étaient trop naturellement enclines à confondre avec la perfection de leur état. Les évêques de France en avaient fait la remarque, et Marie de l'Incarnation avait dû en tenir compte pour arrêter les articles du règlement de 1641.

15. Un miracle, en effet, dont le XIX^e^ siècle finissant devait seulement voir les premières réalisations.

16. Illusions qui n'auraient qu'un lendemain bien court. La paix avec les Iroquois avait été faite en juillet dernier aux Trois-Rivières. A l'heure où Marie de l'Incarnation écrivait, de nouvelles conversations, encore aux Trois-Rivières, tendaient à la confirmer définitivement.

Lettre CXVIII. — Claude Martin était toujours depuis 1643 à l'Abbaye de Jumièges en Normandie. Il y faisait ses années de philosophie et de théologie (lettre CI, *Écrits* III, p. 333). Il y restera jusqu'en 1648.

1. Les *Relations* annuelles des Jésuites du Canada, envoyées en France par la flotte de l'automne, ne paraissaient en librairie à Paris, comme nous l'avons déjà indiqué, qu'au début de février suivant au plus tôt.

touche sa nouvelle Église, à laquelle enfin il a donné la paix universelle[2].

Au mois d'avril dernier, quelques Algonquins des Trois-Rivières se lièrent pour aller de compagnie à la chasse, mais plutôt à celle des Iroquois qu'à celle des bêtes sauvages[3]. Un nommé Pieskaret[4], Sauvage, mais aussi chrétien, qui était celui qui l'an passé amena les deux prisonniers iroquois dont il a été parlé dans la *Relation*[5], commandait cette petite troupe qui n'était que de six ou sept. Ils ne furent guère avant dans leur chasse sans faire rencontre des Iroquois. Ils en trouvèrent quatorze, contre lesquels ils se battirent avec tant de générosité[6], qu'ils en tuèrent neuf sur la place ; un autre qui était blessé voulant fuir à la nage se noya ; deux se sauvèrent à la fuite ; ainsi il n'en resta que deux qui continuaient à se battre avec plus de témérité que de valeur. Parmi les Algonquins, il y avait un excellent chrétien, nommé Bernard[7], qui désirait surtout d'avoir quelque prisonnier en vie. Dans ce désir, il dit à ses ennemis : « Mes frères, que faites-vous ? Ne voyez-vous pas bien qu'il nous est facile de vous ôter la vie ? Ne vous faites pas tuer ; rendez-vous et ne craignez

2. C'est, comme la suite le montrera, la paix qui venait d'être conclue avec les Iroquois aux Trois-Rivières, et qui englobait tous les Sauvages alliés des Français. Le traité mettait fin à une série d'hostilités, qui duraient depuis 1640 et qui forment la première phase de ce qu'on est convenu d'appeler la Première Guerre Iroquoise.

3. Épisode raconté au chap. VIII de la *Relation* de 1645 : *De quelques prisonniers iroquois* (Q 19-23 ; C XXVII, 228-246). Marie de l'Incarnation ne fait ici que résumer les Jésuites.

4. Chef algonquin des Trois-Rivières. C'est la première fois que son nom apparaît sous la plume de Marie de l'Incarnation. Les *Relations* de 1641 et 1643 en avaient déjà fait plusieurs fois mention, racontant sa conversion, son baptême, sa piété et ses exploits contre les Iroquois, dont il était la terreur. Il devait être traîtreusement massacré par les Iroquois en 1647. RJ le nomme aussi Dieskaret.

5. RJ 1644, chap. X : *De la prise de trois Iroquois*. La *Relation* de 1645 rappelle que, de ces trois Sauvages, l'un avait été donné par les Algonquins au gouverneur, les deux autres avaient été emmenés par les Hurons dans leur pays. Les deux *Relations* de 1644 et de 1645 attribuent la capture des prisonniers aux Hurons, sans faire mention de Pieskaret. Marie de l'Incarnation avait précédemment raconté cette aventure dans sa lettre du 2 août 1644 (*Écrits* III, p. 349).

6. *Générosité*, cœur, courage.

7. Un des héros des lettres de 1647, où l'émouvante histoire de sa capture et de sa mort, de la captivité et de l'évasion de sa femme sera racontée.

pas qu'on vous fasse mourir ; prenez courage, nous vous mettrons entre les mains de personnes qui ne vous feront point de mal. » A ces paroles, ces deux hommes, qui se croyaient à deux doigts de la mort, commencèrent à respirer, et se rendirent sur la bonne foi[8] de celui qui leur parlait avec tant d'affection. Nos Algonquins enlevèrent ensuite la chevelure des neuf autres qui étaient étendus morts sur la place[9], puis, selon leur forme ordinaire[10], ils voulurent servir leurs deux prisonniers de guerre de coups de bâton, qui ne sont que des caresses, disent-ils, et la bienvenue de leurs captifs. Une oreille coupée, des doigts rompus, la peau du corps brûlée, les ongles arrachés sont des divertissements ; ils se rient de cela quand on s'en plaint[11], et il faut qu'un prisonnier chante en endurant, autrement on le tient pour un lâche et pour un homme indigne de vivre.

Ces deux prisonniers, néanmoins, appréhendaient beaucoup ces choses, et Pieskaret, comme ennemi mortel des Iroquois, n'en avait point de pitié. Mais le bon Bernard, qui était plus éclairé des lumières de notre sainte foi, lui dit : « Je suis chrétien, et partant je ne veux point faire de mal à ces hommes qui se sont rendus ; ce sont mes frères, et il me semble que c'est un trait d'une trop grande lâcheté de vouloir maltraiter des personnes qui, sous notre parole, se sont mis[12] entre nos mains et sous notre protection. Nous aurons bien plus d'honneur de présenter aux Français ces prisonniers sains et entiers, que si nous les leur donnions estropiés ». Pieskaret goûta ces raisons et se résolut de ne pas permettre qu'on leur fît aucun mal. Cela fut fait, car ils furent reçus avec affabilité des Sauvages, tant des Trois-Rivières que de Sillery[13], qui leur firent chère

8. *La bonne foi*, la sincérité et la confiance qu'elle inspirait.

9. Rite du scalpe que les Sauvages chrétiens continuaient de pratiquer, comme les païens.

10. *Forme*, coutume, usage.

11. Quand les Français protestaient contre ces coutumes barbares.

12. *Se sont mis*, syllepse du genre.

13. Sillery, à deux petites lieues en amont de Québec, la première réduction sauvage fondée par les Jésuites au Canada.

comme à leurs frères. Ils furent amenés à la résidence de Saint-Joseph[14], où Pieskaret en voulait faire présent à M. le Gouverneur de la Nouvelle-France. A leur arrivée, nos chrétiens leur firent une belle salve d'arquebusades, et Pieskaret, ayant mis pied à terre[15], déclara son intention, qui était de parler à M. le Gouverneur, lequel, en ayant eu avis, s'y transporta quelques jours après[16], pour savoir ses intentions. L'assemblée se fit dans la maison des Révérends Pères[17], où M. le Gouverneur leur fit un grand festin, car c'est par là que se commencent et se terminent toutes les bonnes affaires parmi les Sauvages.

Tous étant assemblés, on demeura assez longtemps en silence[18], puis Pieskaret harangua fort éloquemment, faisant entendre à M. le Gouverneur qu'il n'avait été à la guerre que pour lui amener des prisonniers, selon la promesse qu'il lui en avait faite depuis longtemps ; qu'il lui présentait ces deux-là, espérant que par leur moyen on pourrait traiter de paix, et faire que toutes les nations de ces contrées ne fussent plus qu'un peuple ; qu'au reste, c'était tout son souhait, quoique les Iroquois ne pensassent pas cela de lui ni des autres Algonquins, et néanmoins qu'il était très vrai qu'ils la désiraient sincèrement. M. le Gouverneur accepta les deux prisonniers, et loua le procédé de Pieskaret et de Bernard. Ce dernier, qui sait la langue iroquoise pour avoir autrefois été prisonnier en ce pays-là, adressa la parole aux deux prisonniers, qui n'attendaient que la mort à cause du mal qu'ils avaient fait par le passé aux Français, Algonquins et Hurons, et surtout aux Révérends Pères[19], leur dit qu'ils n'avaient nul sujet de craindre, mais plu-

14. La réduction de Sillery était sous le patronage de saint Joseph.

15. Il venait en effet des Trois-Rivières par la voie du fleuve.

16. Venant du château Saint-Louis, sur le promontoire de Québec, où il faisait sa résidence.

17. La maison, que l'on peut voir encore au pied de la falaise. Cf. H.-A. Scott : *Notre-Dame de Sainte-Foy*, p. 91.

18. Selon la coutume des Sauvages, dans leurs assemblées.

19. Aux Pères Jogues et Bressani. On se souvient qu'ils avaient massacré le *donné* René Goupil. Voir la lettre CI (*Écrits*, III, p. 340).

tôt de se réjouir, puisqu'ils n'étaient plus captifs, mais libres ; qu'ils étaient à un grand capitaine qui ne souffrirait pas qu'on leur fît aucun mal. L'un des deux, ayant ouï ce discours, témoigna une joie qui ne se peut dire, et prenant une arquebuse, il la jeta par-dessus son épaule, disant que la paix était faite et qu'il ne fallait plus parler de guerre ; et il ajouta que, si l'on voulait renvoyer en leur pays le prisonnier iroquois que l'on gardait aux Trois-Rivières dès l'an passé [20], et qui passait parmi ceux de sa nation pour un homme de marque et de considération, il ne doutait point qu'il ne rapportât des nouvelles capables de faire quitter les armes. Ce captif avait été acheté bien cher par M. le Gouverneur des Algonquins d'en haut [21], qui le traitaient si tyranniquement qu'il en était presque mort, en sorte qu'on eut bien de la peine à guérir ses plaies. Il était libre parmi les Français, de qui il dit tant de bien à ces deux nouveaux venus, qu'ils s'estimaient heureux d'être tombés en de si bonnes mains, et d'être sortis de celles de Pieskaret et des autres Algonquins.

M. le Gouverneur en tomba d'accord et donna ordre qu'on renvoyât le prisonnier en son pays, chargé de présents, et qu'on lui donnât tout ce qui était nécessaire pour son voyage. Il partit seul dans un canot, parce qu'on n'osa pas hasarder de lui donner des Français pour l'accompagner, dans l'expérience que l'on a de la barbarie des Iroquois. M. le Gouverneur renvoya les deux autres aux Trois-Rivières, et témoigna à Pieskaret qu'il faisait état de sa valeur, qu'il l'estimait plus que jamais son ami, et que, comme il s'était comporté honnêtement en son endroit, il lui voulait aussi témoigner par les effets combien sa conduite lui avait été agréable. Il lui fit quantité de beaux présents, comme d'arquebuses, poudre, plomb, chaudières [22], haches, couvertures,

20. Voir RJ 1644 (Q 47 ; C XXVI, 58).

21. Les Algonquins de l'Ile aux Allumettes, dans le cours supérieur de l'Ottawa. On les appelait Algonquins d'en-haut ou Algonquins supérieurs, pour les distinguer des Algonquins dont les territoires s'étendaient sur la rive nord du Saint-Laurent.

22. *Chaudières*, autrement dit seaux, marmites... etc.

capots[23], et de choses semblables que les Sauvages estiment plus que les Français ne font l'or, les perles et les pierres précieuses. Ces vainqueurs, de leur part, furent très contents de M. le Gouverneur, qui fait tout cela pour le bien de la foi et du pays.

Ce fut le 21 de mai, que l'ancien prisonnier partit pour retourner en son pays, promettant d'être de retour dans deux mois, et qu'il dirait tant de bien des Français qu'assurément ses gens les rechercheraient d'amitié. Il fut fidèle à sa parole, parce qu'il ne fut que quarante jours à son voyage. Au commencement de juillet, on vit paraître auprès du Fort de Richelieu[24] trois Iroquois et un Français vêtu en Sauvage, qu'on reconnut aussitôt être le sieur Couture[25] qui avait été pris avec le Révérend Père Jogues[26], et que les Iroquois tenaient parmi eux en estime et réputation comme un des premiers de leur nation. Aussi tranchait-il[27] parmi eux du capitaine, s'étant acquis ce crédit par sa prudence et par sa sagesse, tant la vertu est aimable, même parmi les plus barbares. Sitôt que cet Iroquois dont j'ai parlé fut arrivé en son pays, il fut trouver Couture et lui donna des lettres dont on l'avait chargé, et tous deux ensemble furent trouver les principaux de la nation, et leur firent le rapport des commissions qu'ils avaient, tant de bouche

---

23. *Capots*, manteau à capuchon. Aujourd'hui, la forme féminine a prévalu en France.

24. Le fort construit par Montmagny, en 1641, sur l'emplacement d'un fortin précédemment élevé par Champlain, à l'embouchure de la Rivière des Iroquois, le Richelieu actuel. Le captif député appartenait à la nation des Agniers chez lesquels on entrait par le Richelieu.

25. Guillaume Couture, originaire de Rouen, né vers 1617, et venu au Canada, semble-t-il, en 1632. Journalier, ouvrier de toutes mains, il s'était mis au service des Jésuites, en qualité de domestique bénévole, de « donné ». Il avait accompagné, en cet état qui en faisait une sorte de « familier » de la Compagnie, les Pères qui étaient montés dans la Huronie en 1634. On le retrouve à Québec à l'été de 1642. C'est en retournant aux Hurons qu'il devait être pris. Couture devait être par la suite un personnage considérable de la région de Québec.

26. Le 2 août 1642. Sur le moment, Couture aurait voulu sacrifier sa vie pour Jogues. Voir la lettre XCIII (*Écrits* III, pp. 290-291). Échappé aux supplices qui l'attendaient, il avait été adopté par la veuve d'un chef et, sauf pour la religion, s'était *iroquisé*.

27. *Trancher*, se donner des airs de quelqu'un ou de quelque chose.

que par écrit. L'on fit aussitôt assembler les plus considérables des villages, pour délibérer sur les propositions de la paix, tant avec les Français qu'avec les nations qui leur sont alliées. Tous conclurent à cela, et d'envoyer deux de leurs principaux capitaines avec Couture et le messager iroquois. Tout le pays eut bien de la peine à laisser aller leurs principaux chefs, mais ils dirent qu'ils ne craignaient point de hasarder leurs têtes pour tâcher d'être amis des Français et des nations qui leur sont alliées. Surtout, ils faisaient fond sur Couture qui, ayant assisté à tous leurs conseils, et étant Français, pourrait, plus facilement que tout autre, traiter de la paix avec ceux de sa nation.

Ces quatre députés étant donc arrivés à Richelieu, on reconnut que c'était Couture accompagné de trois Iroquois. On fut ravi de le voir, on le baise, on l'embrasse, surtout quand il eut déclaré que les Iroquois demandaient la paix sans feintise[28]. Cette nouvelle donna de la joie à tout le pays, car on ne pouvait sortir, non plus que d'une prison, de tous les forts qui sont au-dessus de nous[29], sans être à la merci des Iroquois. Sitôt qu'ils furent descendus[30], M. de Sauterre[31] qui commande au Fort de Richelieu, les fit embarquer dans une chaloupe pour les conduire aux Trois-Rivières, leur donnant des Français pour escorte.

Le cinquième de juillet, le sieur Guillaume Couture parut dans un canot aux Trois-Rivières[32]. Sitôt qu'il fut reconnu, chacun l'embrasse, et le regarde comme

---

28. *Feintise*, dissimulation.

29. Les habitations des Trois-Rivières et de Montréal, et le fort Richelieu. Nous avons plus haut rapporté l'impression identique de Dollier de Casson pour Montréal (lettre CXVII et la note 4).

30. Expressions géographiques empruntées au cours du Saint-Laurent et toujours usitées. Venant de l'ouest, on descend à Québec. On descendait également au fort Richelieu quand on y venait du pays des Agniers.

31. M. de Sauterre, personnage purement épisodique et qui repassa bientôt en France pour ne plus revenir au Canada.

32. Ce paragraphe et les suivants ne sont plus qu'une copie presque textuelle du chap. IX de RJ 1645 : *Traité de la paix entre les Français, Iroquois et autres Nations.*

un homme ressuscité, qui[33] donne de la joie à ceux qui le pensaient mort, ou en danger de passer le reste de ses jours dans une captivité toute pleine de barbarie. Après cet accueil, il montre une chaloupe qui amenait trois Iroquois délégués de tout le pays, pour venir traiter de la paix avec les Français, et par leur entremise, avec les nations qui nous sont confédérées[34]. L'un des trois Iroquois était ce prisonnier que M. le Gouverneur avait renvoyé en son pays, pour dire à ses compatriotes qu'il le renvoyait à sa nation pour leur témoigner combien il se sentait obligé de la courtoisie qu'ils lui avaient faite, lui renvoyant deux prisonniers Français[35], et que, n'en demeurant pas là, il avait encore deux autres prisonniers iroquois[36], qu'il avait dessein de leur rendre, quand il aurait appris leur volonté sur les propositions de paix. Les deux autres étaient députés à cet effet. Le premier et le plus intelligent se nommait Kiotsaton, c'est-à-dire le crochet, et l'autre Aniougan.

La chaloupe qui les portait, et qu'ils avaient prise à Richelieu, étant proche du bord, et les Français et Sauvages approchant pour les recevoir, Kiotsaton fit signe de la main qu'on l'écoutât, et pour cet effet il se mit sur le devant de la chaloupe, où il était tout couvert de pourcelaines[37] : « Mes frères, dit-il, j'ai quitté mon pays pour vous venir voir, et enfin me voilà dans vos terres. On m'a dit à mon départ que je venais chercher la mort, et que je ne reverrais plus ma patrie, mais je me suis volontairement exposé pour le bien

---

33. *Qui*, ce qui.

34. Mot très juste. La Nouvelle-France était alors plutôt une confédération des établissements français et des nations indigènes alliées qu'une colonie proprement dite où les aborigènes auraient été les sujets de la France.

35. Il s'agit de François Marguerie et de Thomas Godefroy, faits prisonniers et rendus en 1641. (Voir RJ 1641 : chap. IX et X). Ces faits étaient déjà un peu loin.

36. Les deux Iroquois mentionnés plus haut et demeurés captifs aux Trois-Rivières.

37. *Pourcelaine*, mauvaise prononciation du mot porcelaine. — Dans le moyen âge, la porcelaine, espèce de coquille, désignait aussi la nacre qu'on tirait de cette coquille. Pour les Indiens de l'Amérique septentrionale, la nacre (Wam'pum) était à la fois une monnaie d'échange et une matière précieuse décorative.

de la paix, voyant de si belles dispositions à rendre la terre égale[38], et faire que toutes les nations n'en soient plus qu'une. Je viens donc pour entrer dans le dessein des Français, des Hurons et des Algonquins, et pour vous communiquer les pensées de tout mon pays[39]. » Cela dit, la chaloupe tire un coup de pierrier[40], et le fort répond d'un coup de canon pour marque de réjouissance.

Cet ambassadeur sauvage, ayant mis pied à terre, fut conduit au logis de M. de Champflour[41] commandant des Trois-Rivières, qui lui fit un fort bon accueil. Après avoir petuné[42] à la façon des Sauvages et mangé quelques pruneaux, il dit : « Je trouve bien de la douceur dans les maisons des Français ; depuis que j'y ai mis le pied, je n'y vois que de la réjouissance. Je vois bien que Celui qui est au ciel veut conclure une affaire bien favorable. Les hommes ont des pensées et des esprits trop différents pour tomber d'accord ; c'est le Ciel qui réunira tout. » Dès le même jour, on dépêcha un canot à M. le Gouverneur pour lui donner avis de l'arrivée de ces ambassadeurs ; et cependant[43] eux et les prisonniers avaient toute liberté, et c'était à qui leur ferait festin. Un des Pères s'étant trouvé dans une cabane où il avait été invité,

---

38. *Terre égale*, dans le langage imagé des Sauvages de l'Amérique du Nord, terre libre des embûches des ennemis, ouverte à la chasse et au commerce, comme une plaine. On sait que la même image avait cours dans l'Orient juif pour exprimer un état psychologique et moral. « Toute montagne sera abaissée » dit Isaïe XL, 3.

39. Il ne parlait que pour une seule nation, celle des Agniers, pratiquement la seule en guerre avec les Français.

40. Petit canon, à l'aide duquel on lançait primitivement des pierres, et plus tard une sorte de mortier employé pour lancer des grenades.

41. François de Champflour, commandant des Trois-Rivières de 1639 à 1642, et après quelques mois d'intervalle, de 1643 à 1645. Entre ces deux termes, il avait commandé au fort de Richelieu. Il devait repasser en France avec la flotte de cette année. Ensuite son nom ne paraît plus dans les annales du Canada.

42. *Pétuner*, fumer du petun. *Petun*, mot brésilien importé en Europe par les Portugais, désignait une herbe aromatique que les aborigènes roulaient ou réduisaient en poudre pour la fumer. Ce mot s'effaça avec le temps devant le mot caraïbe *tabac*, importé par les Espagnols. *Pétuner* était le rite nécessaire et consacré pour ouvrir toutes les délibérations chez les Indiens.

43. *Cependant*, qu'il faudrait écrire ce pendant : pendant ce temps-là.

l'Iroquois dit à Couture qui l'accompagnait : « Ces gens-ici[44] me semblent paisibles et d'une humeur assez douce; fais-leur dire par ce Père que je les vois volontiers, et que bientôt nous nous entrevisiterons sans crainte, et que nous changerons de maison, — c'est-à-dire que leurs maisons seront nôtres, et que les nôtres seront à eux. — Noël Negabamat[45], notre excellent chrétien, répondit : « Ce discours est bien agréable ; vous savez bien que nous ne coupons point la gorge à ceux qui sont délégués pour porter de si bonnes nouvelles ; vous n'êtes point des enfants, parlez-nous à cœur ouvert, et ne nous cachez point les sentiments que vous avez de nous. Pour les nôtres, ils sont tels que sont ceux d'Ononthio, — c'est le nom qu'ils donnent à M. le Gouverneur[46] — ; tout ce que vous ferez avec lui nous le tiendrons pour fait, car nous ne sommes qu'un avec lui. »

Une autre fois, M. de Champflour, après les avoir bien régalés, leur fit dire qu'ils étaient parmi nous comme en leur pays, qu'il n'y avait rien à craindre pour eux, et qu'ils pouvaient croire qu'ils étaient dans leurs maisons, étant dans les nôtres. Kiotsaton se tourna vers l'interprète et lui dit : « Que ce capitaine est un grand menteur ! » Puis s'étant arrêté quelque temps, il ajouta : « Il dit que je suis ici comme dans ma maison et comme dans mon pays ; c'est une menterie, car je suis mal

44. Expression de la vieille langue. Dans les cas semblables *ici* a fait place à *ci*.

45. Chef algonquin de Sillery, fervent chrétien, l'un des plus beaux types des néophytes de cette Église sauvage. Les lettres des années précédentes en ont fait fréquemment mention. On l'appelait aussi Tékouérimat. Voir les lettres LXIX, LXXXI, XCIII (*Écrits* III, pp. 192, 240, 280).

46. C'était la manière des Sauvages de désigner les Blancs soit en traduisant leur nom par une périphrase imagée, soit en les surnommant d'après un trait de leur physique ou de leur caractère (qualité ou défaut) ou encore d'après la nature de leur fonction. Ononthio n'était que la traduction matérielle littérale du nom du gouverneur. Le mot signifiait : la grande montagne (Montmagny : *mons magnus*). Pour les Sauvages de la Nouvelle-France et leurs voisins, *Ononthio* devint une sorte de nom commun qui servit à désigner le gouverneur ou le commandant du pays. Le *grand Ononthio* signifiait le roi de France en tant que premier souverain du Canada. Il en fut de même pour les Sauvages du futur État de New-York et pour les Hollandais, alors en possession de tout le cours de l'Hudson. Le commandant de Fort-Orange était Arendt van Corlaër. Bientôt Corlaër sous sa forme iroquisée devint synonyme de gouverneur.

traité en ma maison, et je fais ici grande chère ; je mourrais de faim en mon pays, et je suis ici tous les jours dans les festins. » Ce Sauvage fit d'autres reparties semblables dans les rencontres, qui témoignaient qu'il avait de l'esprit.

Enfin, M. le Gouverneur, étant arrivé de Québec aux Trois-Rivières, donna audience aux ambassadeurs le mercredi 12 de juillet. Cela se fit dans la cour du fort, où l'on fit étendre de grandes voiles contre l'ardeur du soleil, qui était fort grande. Voici comme le lieu était disposé. D'un côté était M. le Gouverneur accompagné de ses gens, et du R. P. Vimont, Supérieur de la mission, assez proche de lui. A ses pieds étaient assis sur une longue écorce les cinq Iroquois[47], qui voulurent avoir cette place pour témoigner l'amour et le respect qu'ils avaient pour M. le Gouverneur.

A l'opposite étaient les Algonquins, les Montagnais et les Attikamek. Les deux côtés étaient fermés[48] de Français et de quelques Hurons. Au milieu, il y avait une grande place où les Iroquois avaient fait planter deux perches et tendre une corde de l'une à l'autre, pour y pendre et attacher, ainsi qu'ils disaient, les paroles qu'ils nous devaient porter, c'est-à-dire les présents qu'ils nous devaient faire ; car tout parle parmi eux, et leurs actions sont significatives, aussi bien que leurs paroles.

Ces présents consistaient en trente mille grains de pourcelaine qu'ils avaient réduits à dix-sept colliers, qu'ils portaient, partie sur eux et partie dans un petit sac placé tout auprès d'eux. Tous étant assemblés et chacun ayant pris sa place, le grand Iroquois — je le nomme ainsi parce qu'il était d'une grande et haute taille — se leva, et regarda premièrement le soleil, puis ayant jeté les yeux sur toute la compagnie, il prit un collier de pourcelaine en sa main, et commença sa harangue d'une voix forte, en ces termes : « Ononthio, prête l'oreille à mes paroles, je suis la bouche de tout mon

47. Les deux ambassadeurs et les trois prisonniers.
48. R : *Formés*. Correction arbitraire.

pays. Tu entends tous les Iroquois quand tu m'entends parler. Mon cœur n'a rien de mauvais, je n'ai que de bonnes intentions. Nous avons en notre pays des chansons de guerre en grand nombre, mais nous les avons toutes jetées par terre, et nous n'avons plus aujourd'hui que des chants de réjouissance. » Là-dessus, il se mit à chanter, et ses compatriotes lui répondaient. Il se promenait en cette grande place, comme un acteur sur un théâtre, en faisant mille gestes. Il regardait le ciel, il envisageait le soleil, et il se frottait les bras comme s'il en eut voulu faire sortir la vigueur qui les anime dans les combats.

Après qu'il eut bien chanté, il dit que le présent qu'il tenait en la main remerciait M. le Gouverneur de ce qu'il avait sauvé la vie à Tokhiahenchiaron, le retirant l'automne dernier de la mort et de la dent des Algonquins. Mais il se plaignait adroitement de ce qu'on l'avait renvoyé tout seul, « car, disait-il, si son canot se fût renversé, si les vents et la tempête l'eussent submergé, en un mot s'il fût mort, vous eussiez longtemps attendu le retour de ce pauvre homme, aussi bien que les nouvelles de la paix, et vous nous auriez ensuite accusé d'une faute que vous-mêmes auriez faite ». Cela dit, il attacha son collier au lieu destiné.

Il en tira un autre qu'il attacha au bras du sieur Couture, en disant tout haut : « C'est ce collier qui vous amène ce prisonnier. Je ne lui ai pas voulu dire lorsque nous étions encore en notre pays : Va-t'en, mon neveu, prends un canot et t'en retourne à Québec. Mon esprit n'aurait pas été en repos, j'aurais toujours pensé et repensé à part moi : Ne s'est-il point perdu ? En vérité, je n'aurais point eu d'esprit si j'eusse procédé de cette sorte. Celui que vous nous avez renvoyé a eu toutes les peines du monde en son voyage[49] ». Alors il commença à exprimer ces peines, mais d'une manière si naturelle, qu'il n'y a point de comédien en France qui exprime

49. Dans cette première rencontre, les Iroquois parlent déjà aux Français sur le ton du défi. Plus tard ils s'enhardiront encore.

si naïvement les choses, que ce Sauvage faisait celles qu'il voulait dire[50]. Il avait un bâton à la main qu'il mettait sur sa tête pour représenter comme ce prisonnier portait son paquet. Il le portait ensuite d'un bout de la place à l'autre, pour exprimer ce qu'il avait fait dans les sauts[51] et dans les courants d'eaux, où étant arrivé, il lui avait fallu transporter son bagage pièce à pièce. Il allait et venait, représentant les tours et retours de cet homme. Il feignait heurter contre une pierre, puis il chancelait comme dans un chemin boueux et glissant. Comme s'il eût été seul dans un canot, il ramait d'un côté, et comme si son petit bateau eût voulu tourner, il ramait de l'autre pour le redresser. Prenant un peu de repos, il reculait autant qu'il avait avancé ; il perdait courage, puis il reprenait ses forces. En un mot, il ne se peut rien voir de mieux exprimé que cette action, dont les mouvements étaient accompagnés de paroles qui disaient ce qu'il représentait. « Encore, disait-il, si vous l'eussiez aidé à passer les sauts et les mauvais chemins, le reste aurait été supportable. Si au moins, en vous arrêtant et pétunant, vous l'eussiez regardé de loin et conduit de la vue, cela nous aurait consolé : mais je ne sais où étaient vos pensées de renvoyer ainsi un homme seul parmi tant de dangers. Je n'en ai pas fait de même au regard de Couture, je lui ai dit : Allons, mon neveu, suis-moi, je te veux rendre en ton pays au péril de ma vie.» Voilà ce que signifiait le second collier[52].

Le troisième témoignait que les présents que M. le Gouverneur avait donnés à l'Iroquois qu'il avait renvoyé, avaient été distribués aux nations qui leur sont alliées, pour arrêter leur colère, et qu'ils y avaient ajouté

50. RJ 1645 : « Il commença à les exprimer, mais si pathétiquement qu'il n'y a tabarin en France si naïf que ce barbare » (Q 25 ; C XXVII, 254). Marie de l'Incarnation avait sans doute conservé ce texte que L aura trouvé trop vulgaire.

51. *Sauts*, rapides. Ces passages sont ordinairement inpraticables aux embarcations et leurs occupants sont obligés de charger leurs bagages sur leur dos pour aller rejoindre le fleuve à l'endroit où il retrouve son cours normal. D'où le nom de *portages* qui a passé dans l'usage géographique.

52. Qu'il suspendit auprès de l'autre, à la corde tendue entre les deux perches.

quelque chose du leur pour les obliger d'envoyer des présents partout, de mettre bas les haches et de retirer les avirons des mains de ceux qui s'embarquaient pour venir en guerre. Il nommait toutes ces nations[53], et même les Hollandais, à qui ils en firent part comme à leurs alliés, quoiqu'ils ne répondissent rien, à ce qu'il disait[54].

Le quatrième collier était pour nous assurer que la pensée de leurs gens tués en guerre ne les touchait plus, et qu'ils mettaient leurs armes sous les pieds. « J'ai passé, disait-il, auprès du lieu où les Algonquins nous ont maltraités et massacrés au printemps dernier, dans le combat où ces deux prisonniers ont été pris[55]. J'ai, dis-je, passé vite, ne voulant pas voir le sang répandu de mes gens, ni leurs corps qui sont encore sur la place, mais j'ai détourné ma vue de peur d'irriter ma colère. » Puis, frappant la terre et prêtant l'oreille, il poursuivit disant : « J'ai ouï la voix de mes ancêtres massacrés par les Algonquins, lesquels, voyant que mon cœur était encore capable de se venger, m'ont crié d'une voix amoureuse : Mon petit-fils, asseyez-vous et n'entrez point en fureur ; ne pensez plus à nous, puisqu'il n'y a plus de moyen de nous retirer de la mort ; pensez seulement

---

53. Nous avons dit ailleurs, que le peuple des Iroquois se divisait en cinq nations, échelonnées de l'ouest à l'est sur la rive méridionale du lac Ontario, et qu'ils formaient une confédération au sein de laquelle chaque tribu conservait une véritable autonomie. Les Agniers (Mohawks) étaient la nation la plus proche des Français, et c'était avec elle, en raison de son voisinage, et aussi de ses rapports avec la colonie hollandaise de Fort-Orange, que les causes de friction étaient les plus immédiates (*Écrits* III, p. 205). Les autres nations portaient plutôt leurs coups sur la Huronie. Mais les Agniers n'étaient pas sans prendre là aussi leur grande part dans les incursions et les massacres. Nous le verrons les années suivantes. C'est aux quatre nations confédérées que les Agniers avaient d'abord partagé les présents de Montmagny. Ils en avaient aussi expédié une part dans d'autres nations alliées.

54. C'est Marie de l'Incarnation seule qui ajoute ce détail. Elle a en vue les Hollandais de la colonie de Fort-Orange, dont elle a fait mention dans ses récits de la captivité du P. Jogues. Voir la lettre CVII (*Écrits* III, p. 366). Le commandant de l'habitation montrait plutôt de la sympathie aux Français, dont il avait besoin. Mais les colons calvinistes incitaient les Iroquois, tant pour des raisons religieuses que pour des fins commerciales, à s'attaquer à la colonie française.

55. Le combat auquel la lettre a déjà fait allusion.

aux vivants, cela est d'importance, et retirez-les du glaive et du feu qui les peuvent faire venir où nous sommes. Un homme vivant vaut mieux que plusieurs morts. Ayant entendu cette voix, j'ai passé outre et m'en suis venu jusques à vous pour délivrer ceux que vous tenez encore. »

Le cinquième présent fut donné pour nettoyer la rivière et en ôter les canots ennemis qui la pourraient troubler et empêcher la navigation. Il faisait mille gestes, comme s'il eût voulu arrêter les vagues, et donner un calme à la rivière depuis Québec jusques aux Iroquois.

Le sixième pour aplanir les sauts et chutes d'eau, et retenir les grands courants qui se rencontrent dans les rivières où il faut naviguer pour aller en leur pays. « J'ai vu périr[56], dit-il, dans les bouillons d'eau[57], voilà pour les apaiser ». Et avec ses mains et ses bras, il arrêtait ces torrents et les mettait à l'uni.

Prenant le septième : « Voilà pour donner la bonace au grand lac de Saint-Louis[58], pour le rendre uni comme une glace, et pour apaiser la colère des vents, des tempêtes et des eaux. » Et rendant par ses mouvements le chemin favorable, il attacha ce présent au bras d'un Français, le tirant tout droit au milieu de la place, pour marque que nos canots iraient sans peine dans leurs ports[59].

Le huitième frayait tout le chemin qu'il faut faire par terre[60]. Vous eussiez dit qu'il abattait les arbres,

---

56. J'ai vu de mes gens périr. Ou bien, j'ai cru périr moi-même.

57. Les tourbillons et remous des rapides et des chutes.

58. Puisqu'il s'agit ici des Agniers, on s'attendrait plutôt à la mention du Lac Saint-Pierre, entre les Trois-Rivières et la Rivière des Iroquois. Le lac Saint-Louis, autre élargissement du Saint-Laurent, se trouve au-delà de Montréal C'était le lac que les quatre autres nations iroquoises auraient eu a traverser. pour venir directement dans les habitations françaises, et d'abord à Montréal

59. *Dans leurs ports*, faute évidente pour *dans leur pays*. RJ : « Il attacha un collier de porcelaine au bras d'un Français, et le tira tout droit au travers de la place pour marque que nos canots iraient sans peine en leur *pays*. » (Q 26 ; C XXVII, 258).

60. Le chemin qui restait à faire au sortir du Richelieu et des lacs Champlain et George pour se rendre chez les Agniers et de là gagner les Iroquois supérieurs. Voir la lettre CVII et les notes 10 et 12 (*Écrits* III. p. 368).

qu'il coupait les branches, qu'il repoussait les forêts, qu'il remplissait de terre les lieux profonds. « Voilà, disait-il, tout le chemin net et poli. » Il se baissait contre terre pour niveler les campagnes de sa vue, et voir s'il n'y avait plus de pierre ni de bois où l'on pût heurter en marchant : « C'en est fait, on verra la fumée de nos bourgades depuis Québec, tous les obstacles sont ôtés. »

Le neuvième était pour témoigner que nous trouverions du feu tout prêt dans leurs maisons ; que ce feu ne s'éteindrait ni jour ni nuit et que nous en verrions la clarté de nos foyers.

Le dixième fut donné pour nous lier tous ensemble très étroitement. Il prit un Français d'un côté, enlaçant son bras dans le sien, et un Algonquin de l'autre. S'étant ainsi liés et montrant ce collier qui était extraordinairement beau, il s'écria : « Voilà le nœud qui nous attache inséparablement, rien ne nous pourra désunir, quand la foudre tomberait du ciel : car si elle coupe ce bras qui nous attache à vous, nous vous saisirons incontinent de l'autre[61]. »

Le onzième nous invitait à manger avec eux, en disant : « Notre pays est rempli de poisson et de venaison ; on ne voit que cerfs, qu'élans[62], que castors ; quittez ces puants pourceaux qui courent ici parmi vos habitants, et qui ne mangent que des saletés[63], et venez manger de bonnes viandes avec nous ; le chemin est frayé, il n'y a plus de danger. »

« Le douzième, dit-il en élevant sa voix[64], est pour dissiper tous les nuages de l'air, afin qu'on puisse voir à découvert que nos cœurs et les vôtres ne sont point cachés, et que le soleil et la vérité donnent du jour partout. »

---

61. RJ : « Et là-dessus, il se retournait et saisissait le Français et l'Algonquin par leurs deux autres bras, les tenant si ferme qu'il paraissait ne vouloir jamais quitter » (Q 26 : C XXVII, 260).

62. Les orignaux.

63. Trait de la vie domestique des premiers colons. L'administration civile eut plusieurs fois à intervenir pour réglementer le pacage des animaux de la ferme, et en particulier des pourceaux.

64. Plutôt, comme l'écrit RJ, en élevant le collier.

Le treizième faisait ressouvenir les Hurons de leurs bonnes volontés. « Il y a trois jours[65], disait-il, — c'est-à-dire trois ans, — que vous aviez un sac plein de pourcelaine avec d'autres présents tout prêts pour venir chercher la paix, qui vous a détournés de cette pensée ? »

Le quatorzième était pour presser les Hurons qu'ils se hâtassent de parler, qu'ils ne fussent point honteux comme des femmes, et que, prenant résolution d'aller aux Iroquois, ils passassent par le pays des Algonquins et des Français[66].

Le quinzième, pour témoigner qu'ils avaient toujours eu dessein de ramener le P. Jogues et le P. Bressani, mais que le premier leur avait été dérobé, et qu'ils avaient volontairement donné le second aux Hollandais qui le leur avaient demandé[67].

Le seizième, pour les recevoir quand ils reviendraient[68], afin de les mettre à couvert, et d'arrêter les haches des Algonquins et les canons des Français[69]. « Il y a six ans, disait-il, que nous ramenions vos prisonniers et que nous venions vous dire que nous voulions être de vos amis, mais nous entendîmes des arquebuses et des canons siffler de tous côtés. Cela nous fit retirer, et comme nous avons du courage pour la guerre, nous fîmes réso-

---

65. RJ : « Il y a cinq jours, c'est-à-dire cinq années » (Q 26 ; C XXVII, 260). D'après RJ l'Iroquois nous reporterait à des faits de 1640. Trois est peut-être une faute de lecture.

66. Descendant de leur pays pour la traite avec les Habitations françaises, les Hurons afin d'éviter les Iroquois faisaient d'immenses détours par les forêts. Les Iroquois les invitaient à reprendre leur chemin naturel par l'Ottawa et le Saint-Laurent, même à passer par Montréal.

67. Le mensonge était flagrant en ce qui concernait le P. Jogues. Les Iroquois avaient refusé les propositions des Hollandais à son sujet. Voir la lettre CVII. (*Écrits* III, p. 366). Du reste, Jogues, de retour de France, assistait à l'assemblée. Entendant cette contre-vérité il ne put s'empêcher de dire au Jésuite, son voisin : « Le bûcher était préparé, si Dieu ne m'eût sauvé cent fois, ils m'eussent ôté la vie. Ce bonhomme dit tout ce qu'il veut.» RJ 1645 (Q 27 ; C XXVII, 262). Quant au P. Bressani, ils l'avaient effectivement cédé aux Hollandais de Fort-Orange, mais contre rançon. RJ 1644 (Q 45 ; C XXVI, 48-50).

68. *Les*, les Iroquois naturellement, et non les missionnaires.

69. RJ : « Il y a quelques années ». Marie de l'Incarnation donne une indication chronologique trop précise. Voir RJ 1641, chap. IX-XI. Il s'agit de la prise des deux Français mentionnés plus haut (voir la note 35), de l'ambassade avortée des Iroquois et de la chasse que Montmagny donna à leurs bandes.

lution de vous en donner des preuves dès le printemps suivant. En effet, nous parûmes en vos terres et prîmes d'abord le P. Jogues avec les Hurons [70]. »

Le dix-septième collier était celui qui était propre à Houatkeniate et qu'il portait ordinairement en son pays. Ce jeune homme était l'un des deux prisonniers, et sa mère qui était tante du Père Jogues au pays des Iroquois [71], envoya ce collier qui était très beau, afin qu'il fût donné à celui qui avait sauvé la vie à son fils.

Après que ce grand Iroquois eut expliqué tout ce que ses présents voulaient signifier, il ajouta : « Je m'en vais passer le reste de l'été dans mon pays, en jeux, en danses et en réjouissances pour le bien de la paix ; mais j'ai peur que pendant que nous danserons, les Hurons ne nous viennent pincer [72]. »

Voilà ce qui se passa en cette assemblée, où l'on [73] n'a pu recueillir que quelques pièces détachées de la harangue de l'Iroquois, par la bouche de l'interprète qui n'avait que par des intervalles la liberté de parler ; mais tous conviennent que ce Sauvage était fort éloquent et très bon acteur, pour un homme qui n'a d'autre étude que ce que la nature lui a appris sans règles et sans préceptes [74]. La conclusion fut que les Iroquois, les Algon-

---

70. La capture du P. Jogues et de ses compagnons eut lieu à l'été de 1642 (lettre XCIII. *Écrits* III,pp. 288 et ss.)

71. La femme iroquoise à qui le P. Jogues avait été donné ou plutôt confié comme esclave, et qui était sa tante... à la mode iroquoise.

72. La paix n'était pas encore faite. A cette date, au surplus, les conversations en vue d'y arriver n'étaient pas même entamées avec les Hurons, la députation de ces derniers ne devant descendre que plus tard.

73. *On*, le P. Vimont, l'auteur de la *Relation* de 1645. « Voilà, écrit-il, ce qui se passa en cette assemblée. Chacun avoua que cet homme était pathétique et éloquent. Je n'ai recueilli que quelques pièces comme décousues, tirées de la bouche de l'interprète qui ne parlait qu'à bâtons rompus, et non dans la suite que gardait ce Barbare » (Q 27 ; C XXVII, 264).

74. L'assemblée fut visiblement impressionnée par cette éloquence naturelle et toute la comédie qui la ponctuait. Discours et tableau d'un pittoresque consommé. Mais, à distance, Marie de l'Incarnation n'est pas non plus restée insensible à cette scène qui s'animait à ses yeux pendant qu'elle en faisait la lecture ou qu'elle en entendait le récit. C'était pour ses lecteurs de France qu'elle en faisait de si copieux extraits. Mais on sent bien qu'elle en fut la première amusée et se piqua tout d'abord au jeu. C'est ce qu'a très finement observé André Bellessort dans ses *Reflets de la Nouvelle Amérique* (Paris, Perrin, 1923).

quins, les Montagnais, les Hurons et les Français danseraient tous ensemble, et qu'ils passeraient la journée dans l'allégresse [75].

Le 13 de juillet, M. le Gouverneur traita [76] toutes les nations sauvages que je viens de nommer, qui se trouvèrent aux Trois Rivières, afin de les réunir toutes et de bannir toute la défiance qui pourrait être entre elles. L'ambassadeur iroquois en témoigna bien de la satisfaction. Il chanta et dansa selon la coutume de son pays et recommanda fort aux Algonquins et aux Hurons d'obéir à Onontio et de suivre les intentions des Français.

Le jour suivant, M. le Gouverneur répondit aux présents des Iroquois par quatorze présents [77] qu'il leur fit et qui furent acceptés avec des marques de satisfaction qu'ils faisaient paraître à chaque présent qui leur était offert [78]. Ainsi, après que le truchement [79] eut donné à entendre les intentions de M. le Gouverneur, la paix fut conclue, à condition que les Iroquois ne feraient aucun acte d'hostilité envers les Hurons, et qu'ils mettraient la hache bas jusqu'à ce que les anciens Hurons [80], qui n'étaient pas présents aux Trois-Rivières, eussent parlé. Voici l'ordre qui fut gardé dans les présents de M. le Gouverneur présentés par Couture, qui harangua en iroquois, et qui fit de sa part les gestes et les façons de cette nation, pour correspondre à celles de l'ambassadeur [81].

Le premier présent : Voilà pour remercier Celui qui

75. Les Attikamègues sont aussi mentionnés par RJ. Ils ne pouvaient être exclus de l'accord.

76. *Traita*, fit festin.

77. RJ : « Qui avaient tous leurs significations et qui portaient leurs paroles » (Q 27 ; C XXVII, 266), comme les présents des Iroquois.

78. RJ : « Les Iroquois les acceptèrent tous avec de grands témoignages de satisfaction, qu'ils faisaient paraître par trois grands cris, poussés à même temps du fond de leur estomac, à chaque parole ou à chaque présent qui leur était fait » (Q 27 ; C XXVII, 266), trois « Ho, ho, ho, » poussés du fond de l'estomac, après avoir pris une forte respiration.

79. *Truchement*, interprète.

80. Les anciens des Hurons plutôt que les anciens Hurons. C'était leur opinion qu'on attendait pour la conclusion définitive de la paix.

81. Marie de l'Incarnation est seule à nous donner la signification de ces présents,

a fait le ciel et la terre, de ce qu'il est partout, et de ce qu'il nous voit jusque dans nos cœurs ; et de ce qu'à présent il unit les esprits de tous les peuples.

Le deuxième : Voilà pour reconduire vos trois prisonniers, et pour les revêtir à leur retour afin qu'ils n'aient pas de froid par le chemin, et qu'ils ne soient pas honteux de rentrer nus dans leur village.

Le troisième : Voilà pour remercier le pays de ce qu'il a donné la vie à Couture, de ce qu'ils l'ont bien traité, et de ce qu'ils l'ont ramené.

Le quatrième : Ce présent efface la pensée des morts, et la mémoire de tous les maux passés.

Le cinquième : Pour rendre la rivière facile [82], pour affermir le lac [83], et pour faire un chemin aisé, afin qu'on puisse voir la fumée des feux des Français et des Algonquins [84].

Le sixième : Pour attirer les canots des Iroquois Agnérognons [85] à nous venir voir, pour manger avec nous, pour pêcher en nos rivières des barbues, esturgeons et castors, et chasser dans nos forêts des orignaux.

Le septième : Pour témoigner que quand ils viendront ici, nous leur ferons du feu pour leurs chaudières, et que ce feu sera toujours prêt, et qu'il durera toujours.

Le huitième : Pour marque du contentement que nous recevons de leur alliance, tant avec nous qu'avec les Algonquins, et que nous mangerons ensemble en paix.

Le neuvième : Afin qu'ils attendent que les Hurons et ceux d'Iroquet [86] parlent, comme aussi nos Algonquins supérieurs [87].

---

82. La rivière des Iroquois et le Saint-Laurent.

83. Le lac Saint-Pierre.

84. Couture ne parle pas au nom des Hurons dont on n'avait pas encore la réponse. Mais, en outre, il s'adressait aux Agniers, qui n'avaient devant eux que le pays des Algonquins et des Français.

85. *Agnérognons*, Agniers, Mohawks : la nation qui faisait la guerre à la colonie française.

86. Petite tribu de la nation algonquine, dont le territoire s'étendait au nord-ouest de Montréal. Iroquet était un surnom que les Français avaient donné à l'un de leurs capitaines et qu'ils avaient ensuite appliqué à tous ses gens (lettre CI, *Écrits* III p. 342).

87. Les Algonquins au nom desquels Couture avait parlé jusque-là étaient ceux de la tribu qui cantonnait principalement sur le Saint-Laurent, dans les

Le dixième : Pour les assurer que les Français procureront que les Hurons viennent au plus tôt, afin qu'ils mettent les armes bas comme les Agnérognons ; pour témoigner que nous voulons être amis d'Ognoté et qu'ils seront les enfants d'Ononthio. Cet Ognoté est une petite nation que les Iroquois ont peuplée et qu'ils appellent pour ce sujet leurs enfants [88].

Le onzième : Pour les remercier de ce que nous voyons le Père Jogues [89], et que nous espérons revoir le Père Bressani [90].

Le douzième : Voilà pour servir de collier à Onatkemater [91] de Totranchoron.

Le treizième : C'est pour demander la petite Thérèse Huronne [92], et un jeune Français captifs aux Iroquois [93].

Le quatorzième : Pour les assurer que nous regardons

---

environs immédiats de Montréal. Ces Algonquins, dits *inférieurs*, en raison de leur situation géographique, étaient plus que les autres en relations avec les Français qui les désignaient sans autre spécification sous le nom générique de leur nation.

88. *Ognoté*, Ononioté, Onojoté, bourg principal des Onneiouts (Oneidas, pour les Anglais), Nation de la pierre, la plus petite des cinq nations iroquoises et non la moins barbare. Voisins des Agniers et apparentés à leurs familles, comme on le dira plus loin, les Onneiouts partageaient leur humeur féroce, et leur haine des Français.

89. Le P. Jogues était rentré de France à l'été de 1644. Après un séjour de quelques mois à Montréal, il était descendu aux Trois-Rivières, où il avait pu assister à l'assemblée pour la paix.

90. Le P. Bressani, fait prisonnier par les Iroquois en avril de l'année précédente, vendu au mois de septembre suivant aux Hollandais de Fort-Orange et expédié par eux sur la France, ne devait rentrer au Canada qu'avec la flotte de 1645. Il y était de retour à la date où Vimont écrivait sa relation. RJ 1645 (Q 2 ; C XXVII, 36).

91. Plus haut Houatkeniate. Le texte est inintelligible. Ou bien la *Relation* que Marie de l'Incarnation ne fait que copier a fait quelque part une confusion de noms, ou bien, Marie de l'Incarnation a en mains un de ces textes des missionnaires, moitié latin moitié français, dont le *Journal des Jésuites* nous donne des exemples. Il faudrait lire alors *Houatkeniate* mater (mère) *de Trotanchoron*, et Houatkeniate malgré RJ serait un nom de femme. Trotanchoron aurait alors été le nom du captif dont il est question dans ce passage et plus haut.

92. La petite séminariste des Ursulines faite prisonnière le 2 août 1642 avec le P. Jogues et demeurée captive chez les Iroquois. Jamais Marie de l'Incarnation, qui savait l'attachement de cette enfant aux religieuses de Québec et sa fidélité à la foi, n'avait renoncé à l'espoir de la ravoir (lettre XCIII, *Écrits* III, pp. 291, 293).

93. Sans doute le jeune domestique du P. Bressani, capturé en même temps que lui et resté aux mains des Iroquois. RJ 1644 (Q 41, C XXVI, 31). Voir aussi la lettre CIII (*Écrits* III, p. 348).

les Santoneronons[94] (ce sont des nations iroquoises) et les autres nations qui leur sont alliées[95] comme leurs parents et les nôtres.

Après que l'interprète de M. le Gouverneur eut cessé de parler[96], Pieskaret se leva, et fit un présent, en disant à haute voix que c'était une pierre qu'il mettait sur la fosse des trépassés, afin qu'on ne remuât plus leurs os, c'est-à-dire, afin qu'on en perdît la mémoire, et qu'on n'en tirât point vengeance.

Noël Negabamat se leva ensuite, et dit qu'il présentait quelques peaux d'orignac, pour faire des souliers aux ambassadeurs, afin qu'ils ne se blessassent point dans leur retour. Il présenta trois peaux d'orignac[97], puis il continua son discours, disant qu'il désirait ensevelir et couvrir les morts, et les retirer du cœur et de la pensée de leurs parents, afin de leur ôter la douleur. Il conclut, disant que son cœur n'étant qu'un avec celui de son frère aîné Ononthio, il ne faisait aussi qu'un présent avec le sien. Pour conclusion, on tira trois coups de canon pour chasser le mauvais air[98] de la guerre et pour se réjouir du bonheur de la paix.

Après cette cérémonie, un Huron d'un esprit mal tourné, abordant l'ambassadeur Iroquois, lui voulut jeter quelque méfiance des Français ; mais il lui repartit : « J'ai le visage peint et barbouillé d'un côté, mais de l'autre il est net. Je ne vois pas bien clair du côté que je suis barbouillé[99] ; de l'autre j'ai bonne vue. Le côté

---

94. Santoneronons, les mêmes que les Tsonnontouans ou Sonnontouans, la plus forte tribu des Iroquois, tout au moins par le nombre de ses gens, et la plus éloignée des Français vers l'ouest. C'est sans doute parce qu'elle était la plus populeuse qu'elle est nommée de préférence aux autres, ou bien parce qu'elle était la plus engagée dans la guerre d'extermination des Hurons.

95. Les trois autres nations iroquoises ou les tribus, inféodées à la confédération iroquoise.

96. Marie de l'Incarnation reprend ici le récit du P. Vimont.

97. RJ : « pour armer les pieds et les jambes » des Iroquois, autrement dit pour leur faire des mocassins.

98. *Mauvais air*, la contagion. Expression courante en France pour désigner les épidémies. Prendre le mauvais air : attraper la peste.

99. Sur cette coutume des Sauvages de se peindre le visage, soit pour aller en guerre, soit pour s'embellir, voir la lettre CVII, et la note 47 (*Écrits* III, p. 374).

barbouillé est le côté des Hurons, je n'y vois goutte ; le côté net est le côté des Français, j'y vois bien clair. » Ayant dit ces paroles, il se tut, et imposa silence à cet esprit mal fait.

Le soir devant le départ des Iroquois, le R. P. Supérieur des Jésuites les fit venir en leur maison, où il leur fit des présents conformes à leur inclination, savoir chacun un chalumet [100] avec du petun. Le grand Iroquois ayant reçu le sien, parla en ces termes : « Quand je suis parti de mon pays, j'ai abandonné ma vie, et me suis volontairement exposé à la mort, si bien que je vous suis redevable de ce que je suis encore en vie. Je vous remercie de ce que je vois encore le soleil ; je vous remercie de ce que vous nous avez si bien traités ; je vous remercie de vos bons discours ; je vous remercie de ce que vous nous avez couverts depuis les pieds jusqu'à la tête ; je vous remercie enfin de vos beaux présents. Il ne nous restait plus de vide que la bouche, voilà que vous la remplissez d'une chose que nous aimons fort [101]. Je vous dis donc adieu. Quand nous mourrions en chemin, et que nous serions noyés dans le lac, les arbres porteraient de vos nouvelles en notre pays, et quelque élément donnerait avis du bon traitement que vous nous avez fait. Je crois même que quelque génie nous a déjà devancés et que l'on ressent déjà de la joie dans le pays des Iroquois pour le bon accueil que vous nous avez fait. »

Le lendemain [102], qui était le 15 de juillet, sur les dix heures du matin, le grand Iroquois voyant tous ses gens embarqués, et les Sauvages aussi bien que les Français sur le bord de l'eau, il s'écria : « Adieu, mes frères ; je suis de vos parents, je vais porter de bonnes nouvelles en mon pays. » Puis s'adressant à M. le Gouverneur, il lui dit : « Ononthio, ton nom est grand par toute la terre. Je ne pensais pas remporter ma tête, que j'avais

100. *Chalumet*, calumet, de chalumeau : la tige creuse du blé d'Inde qui sert à faire des tuyaux de pipe. Nom de la pipe elle-même.

101. RJ : « Vous l'avez remplie d'un beau calumet et réjouie de la faveur d'une herbe qui nous est très douce » (Q 28 ; C XXVII, 270).

102. Un samedi. Toute cette assemblée avait pris dix jours.

hasardée, ni qu'elle dût sortir de vos portes ; mais bien loin de l'avoir perdue, je m'en retourne chargé d'honneur et de bienveillance. Mes frères, dit-il aux Sauvages, obéissez bien à Ononthio, et aux Français ; leurs intentions sont bonnes, et vous ne sauriez mieux faire que de suivre leurs avis. Au reste, vous aurez bientôt de nos nouvelles, attendez-moi. » Là-dessus les Sauvages firent une salve d'arquebusades, et le fort tira le canon, et ainsi se termina l'ambassade. Dieu veuille par sa bonté en tirer sa gloire !

Je me remets à écrire ce 27 de septembre, pour vous dire la suite de cette affaire[103]. Les Iroquois partant d'ici furent accompagnés de deux Français qu'on leur donna, pour marque qu'on ne se défiait pas d'eux[104].

---

103. Arrivée à cet endroit, Marie de l'Incarnation avait interrompu sa lettre. On peut supposer qu'elle l'avait écrite, dans les derniers jours de juillet, avant l'arrivée de la flotte. Elle attendit ensuite son départ de Québec pour y ajouter les dernières nouvelles. Les semaines qui avaient suivi le départ des Iroquois avaient été des semaines d'attente et d'anxiété. L'été s'était passé sans nulle nouvelle des Hurons ; les bruits les plus fâcheux circulaient sur le succès des négociations entamées. Pour conclure la paix, il fallait la réunion des députés de toutes les nations sauvages intéressées. Comment espérer que toutes seraient représentées au même endroit et en même temps? Leur traite finie, l'approche de la mauvaise saison les forçait à remonter aussitôt chez elles, sans s'attendre les unes les autres. « Mais quand Dieu se mêle d'une affaire, écrit le P. Vimont, qui voit du miraculeux dans le concours extraordinaire des circonstances qui suivirent, il ne peut manquer de conduite. Les âmes saintes épurées qui soutiennent ces pauvres peuples par leurs prières et par leurs vœux, ont fait ce grand ouvrage » (Q 29 ; C XXVII, 274). Ce fut en effet providentiel que les nations d'en haut eussent tant tardé cette année pour descendre à la traite. Sans cela, les Iroquois n'auraient pas eu le temps nécessaire d'accomplir leur voyage d'aller et de retour et de remplir leur mission, les Sauvages alliés des Français seraient remontés chez eux, la défiance aurait envahi les cœurs, et l'affaire était compromise pour longtemps, sinon pour toujours. Par bonheur, et comme sur un mystérieux mot d'ordre, les Sauvages se montrèrent les uns après les autres, se suivant à quelques jours d'intervalle. L'assemblée devait de nouveau se tenir aux Trois-Rivières. Ce furent les Montagnais qui apparurent les premiers, sur la fin d'août. Des Algonquins arrivèrent presque sur leurs pas. Puis les Hurons en soixante canots, ramenant le P. Jérôme Lalemant et les soixante soldats français montés dans la Huronie l'année précédente. Bientôt, les gens de la Nation d'Iroquet et de quelques autres tribus les rejoignirent. Le 12 septembre, Montmagny était à son tour monté aux Trois-Rivières. Il ne manquait plus que les Iroquois dont tout dépendait. Ils arrivèrent le 15, trois jours plus tard, et le 17 suivant leurs députés se trouvaient au complet. Voir RJ 1645. Chap. X : *Suite du traité de la paix.*

104. Deux jeunes garçons, « tant pour les aider à reconduire leurs canots que pour témoigner la confiance que (le gouverneur) avait en eux » RJ ; 1645 (Q 28 ; C XXVII, 270).

Avec cette escorte, ils furent reçus dans leur pays, où la paix fut ratifiée de tous avec une satisfaction nonpareille. Ils ont été de retour, selon leur promesse, vers le 18 de septembre et ont fait un nouvel accord avec les Hurons et Algonquins de l'Ile ; et ce qui nous a été plus agréable que toute autre chose, ils ont demandé des Pères pour les instruire en leur pays. Il se pourra faire que ceux qui y ont déjà répandu leur sang seront chargés de cette mission[105], mais cela n'est pas encore bien assuré.

La paix avec ces barbares peut passer pour un miracle du Ciel ; car humainement parlant, on ne la pouvait espérer, pour les grands obstacles qui se rencontrent en leurs façons d'agir. Nous en avons donc toute l'obligation à Dieu, qui par ce moyen ouvre la porte à l'Évangile dans toutes ces nations. Vous pouvez juger de là si nous n'avons pas des joies indicibles de cette haute grâce, et de ce que nous sommes à la veille de voir le

---

105. Il y eut de nouveau conférences et tournois d'éloquence, avec mutuels échanges de présents. Une première assemblée se tint les 18 et 19 septembre. Couture et un Iroquois furent les principaux orateurs. Ce dernier promettait le retour de Thérèse la Huronne et du jeune domestique du P. Bressani. Dans ces réunions, on suivit le même cérémonial qu'en juillet. Le 20 septembre, eut lieu la dernière assemblée pour la paix (RJ ; chap. XI). On y reparla de cette Onontioté dont Marie de l'Incarnation a fait mention plus haut, et au sujet de laquelle, Vimont fournit alors ces renseignements : Cette bourgade « était animée au dernier point contre les Hurons » qui en avaient exterminé dans un combat « quasi tous les hommes », ce qui la contraignit « d'envoyer demander aux Iroquois nommés Agnerronons... des hommes pour se marier aux filles et aux femmes qui étaient restées sans maris, afin que leur nation ne périt point. C'est pourquoi les Iroquois nomment cette bourgade leur enfant ; et pour ce que M. le Gouverneur leur a envoyé des présents, et fait la paix avec ceux qui les ont repeuplés, ils le nomment aussi le père de cette bourgade » (Q 33 ; C XXVII, 298). Le 23 septembre, tout étant conclu de part et d'autre, les ambassadeurs iroquois s'en retournaient chez eux. Deux Français, deux Algonquins et deux Hurons les accompagnaient. Ils laissaient «trois hommes de leur nation, comme pour ôtages ou plutôt pour marque d'amitié » (Q 35 ; C XXVII, 302). Marie de l'Incarnation a omis tous ces détails, de nature cependant à intéresser ses correspondants de France, après surtout ce qu'elle avait d'abord raconté. Mais le temps pressait et elle abrège. Elle n'a retenu que la clause qui concernait l'évangélisation des Iroquois, chez qui elle voyait déjà à l'œuvre les Pères Jogues et Bressani, leurs martyrs. Bressani, rentré de France depuis fort peu de temps, ne désirait que renouer connaissance avec ses anciens bourreaux. Le P. Jogues seul devait retourner chez les Iroquois, où il consommerait peu après son sacrifice.

royaume de Dieu s'étendre sur tous les peuples infidèles de notre Amérique[106]. Nous qui avons vu et expérimenté les persécutions des Infidèles, ressentons doublement la douceur qu'il y a de se voir délivré d'un joug aussi pesant et aussi contraire à la gloire de Dieu qu'était celui-là. Demandez à Dieu la solidité de cette paix, car le diable, qui va être chassé de son empire, jouera de son reste pour la troubler, ce qui serait pire qu'auparavant[107].

Au reste, nos néophytes ressentent vivement cette faveur du ciel, d'où Notre-Seigneur fait découler sur eux des grâces si extraordinaires, qu'on en voit déjà des effets continuels de vertu. L'un d'eux, en suite d'une vision que Notre-Seigneur lui a donnée, a causé de grandes conversions, jusques à faire des pénitences publiques, que les Sauvages faisaient d'eux-mêmes pour l'horreur qu'ils avaient de leurs péchés passés[108]. Cela continue encore à présent, et celui qui a eu la vision, ne se peut empêcher de prêcher à ses compatriotes ce qu'il a vu. Cette vision est de Notre-Seigneur qui lui a apparu, et qui, après lui avoir montré ses plaies sacrées, lui a fait voir la gloire des bienheureux, et les peines des damnés, avec la juste raison qu'il a de châtier les hommes qui ne font pas un bon usage du bienfait de la Rédemption. Il lui a encore révélé plusieurs secrets touchant l'état des Sauvages décédés, et la disposition de quelques-uns qui étaient encore en vie. Or cet homme parle de tout cela avec un zèle merveilleux ; il reprend

---

106. Si grande qu'elle parût à ce moment, la perspective était cependant bien limitée encore. Le nord n'était pas exploré et l'ouest vaguement soupçonné. Quant au sud, il appartenait surtout aux Anglais et aux Hollandais.

107. Pronostic dont le prochain avenir démontrera la sûreté. Les Iroquois, cruels et inconstants, ne vont pas tarder à démentir les beaux espoirs qu'ils venaient de soulever.

108. Les Sauvages attachaient une grande importance aux songes. Ils guidaient même souvent leur conduite privée et publique sur ces phénomènes réels ou inventés, superstition et supercherie qui avaient toujours raison de leur crédulité. L'anecdote est racontée par le P. Vimont, qui ajoute : « Quoi qu'il en soit de cette vision, soit qu'elle passe pour véritable, soit qu'il n'y ait que de l'imagination, il est toujours vrai de dire qu'elle a porté de bons fruits » (Q 10-12 ; C XXVII, 188).

les Sauvages, et leur dit ce qu'il a vu écrit d'eux dans un livre que Notre-Seigneur lui a fait voir ; et comme ils ne peuvent démentir leur conscience, ils se condamnent eux-mêmes à la pénitence. Tout ceci arriva dans un lieu où plusieurs nations étaient assemblées [109], lesquelles apprenant ce qui s'était passé, en demeurèrent si épouvantées et si touchées, que plusieurs se convertirent et pleuraient sans relâche.

Les révérends Pères Poncet [110] et Bressani [111], qui sont deux excellents missionnaires, sont allés aux Hurons [112]. Ce dernier, qui a tant souffert des Iroquois, a mendié de l'étoffe pour faire des robes à ses tyrans ; nous les avons faites, et il les leur a envoyées. Il les aime ardemment et soupire que le sort tombe sur lui pour leur aller porter la parole de la vie éternelle, pour la temporelle qu'ils lui ont voulu ôter, car il a souffert mille morts en douleurs et en angoisses tant intérieures qu'extérieures [113]. Ah ! qu'il fait bon appartenir à Jésus-

109. La mission de Tadoussac. La merveille, vraie ou fausse, fit vite le tour des nations avoisinantes et y produisit les mêmes bons effets : « Une chose si nouvelle, écrit encore Vimont, fut incontinent divulguée parmi les Sauvages de Sillery et des Trois-Rivières, dont les mieux disposés furent vivement touchés » (Q 12 ; C XXVII, 190).

110. Antoine-Joseph Poncet de la Rivière, un ami de la première heure de Marie de l'Incarnation et aussi de Claude Martin (*Écrits* II, p. 321). Arrivé au Canada en 1639, il avait été aussitôt envoyé chez les Hurons (lettre LXVIII, *Écrits* III, p. 188). Redescendu dans la colonie en 1640, il avait passé les années 1642 et 1643, probablement aussi 1644, en grande partie du moins, à Montréal, où il avait fortement conseillé à Madame de la Peltrie de rentrer au plus tôt à Québec, chez ses Ursulines, (lettre LXXVIII, *Écrits* III, p. 231). Il venait de remonter chez les Hurons, avec la flotille venue pour la traite. RJ ne parle point de cette nouvelle expédition de Poncet.

111. Sur la délivrance de Bressani et son voyage en Europe voir *Écrits* III, p. 354, note 3.

112. Bressani, au témoignage du P. Ragueneau, arriva dans la Huronie peu de temps après la date de cette lettre : « Le P. François-Joseph Bressani, que nous attendions depuis quatre ans, arriva enfin ici aux Hurons, au commencement de l'automne dernier. » Ragueneau, qui donnait cette indication dans une lettre de 1646, ajoutait : « S'il n'eût point été captif des Iroquois en son premier voyage (avril 1644), il saurait déjà la langue huronne et serait un ouvrier formé. Mais il faut avouer que les providences de Dieu sont aimables. Les cruautés que lui ont vu souffrir aux Iroquois quelques Hurons qui en sont échappés, l'ont rendu meilleur prédicateur que nous ne sommes, dès le point de son arrivée, et ont servi plus que toutes nos langues à faire concevoir plus que jamais à nos chrétiens hurons les vérités de notre foi ». RJ 1646 (Q 73 ; C XXX 69).

113. RJ : « Le P. Isaac Jogues, et le P. François Bressani à son retour, ont

Christ, et imiter les exemples de ce divin Prototype[114]. On sait rendre le bien pour le mal, et quand on en a le pouvoir, on le rend au centuple. Nous espérons avoir des filles Iroquoises avec notre captive qu'on nous doit rendre[115]. Si ce bon Père nous amène ces petites harpies[116] qui ont aidé à le tyranniser, nous les chérirons beaucoup, puisqu'elles ont aidé à ce grand serviteur de Dieu à gagner de si précieuses couronnes. Car nous voulons entrer dans ses sentiments, et faire voir à nos ennemis que nous ne savons nous venger qu'en rendant des biens pour des maux[117].

De Québec, le 14 de septembre 1645[118].

---

embrassé comme amis ceux qui ont déchiré leurs corps, arraché leurs ongles et coupé leurs doigts, en un mot ceux qui les ont traités en tigres » (Q 2 ; C XXVII, 136). Bressani ne retournera jamais aux Iroquois. La Huronie saccagée et détruite par les Iroquois, il rentrera alors en Europe, pour ne plus repasser au Canada. Sur sa captivité chez les Iroquois voir la lettre CIII (*Écrits* III, pp. 348, 349, 354).

114. *Prototype*, premier modèle, exemplaire.

115. Ce n'est que beaucoup plus tard que les Ursulines verront s'accomplir leur vœu d'avoir dans leur séminaire des sauvagesses iroquoises. Dans l'assemblée du 18 septembre, l'orateur iroquois avait offert un présent pour Thérèse la Huronne, l'accompagnant de paroles ambiguës : « Au second présent, écrit Vimont, il dit que la petite Huronne appelée Thérèse, qui avait été prise sortant du séminaire des Ursulines comme on la ramenait en son pays, était toute prête d'être délivrée, et que si les Hurons entraient dans la paix, qu'elle s'en retournerait avec eux si elle le voulait, sinon qu'ils la retiendraient comme une enfant nourrie de la main des Français, pour préparer leur manger quand ils iraient en leur pays » (Q 32 ; C XXVII, 286). Thérèse ne fut jamais rendue à la liberté. Les Iroquois l'avaient mariée à l'un des leurs. Les missionnaires la retrouveront un peu plus tard chez les Agniers.

116. Les enfants eux-mêmes s'acharnaient sur les captifs. Leur heure commençait quand les grandes personnes se reposaient. Quant aux filles, leur cruauté faisait penser aux monstres de la fable.

117. Nulle conclusion. L'éditeur a sans doute tenu à conserver jusqu'au bout à cette lettre son caractère de relation et de circulaire.

118. Date où Marie de l'Incarnation avait en effet commencé d'écrire. Elle l'avait inscrite en tête de sa lettre. Conformément à l'usage qu'il avait adopté, l'éditeur l'a reportée à la fin, sans s'apercevoir qu'à cette place elle était contredite par celle du 27 septembre, jour où Marie de l'Incarnation avait repris et achevé sa relation interrompue depuis plus d'une semaine.

CXIX. — A LA MÈRE FRANÇOISE DE ST-BERNARD, SOUS-PRIEURE DU MONASTÈRE DES URSULINES DE TOURS

L pp. 49-51, Lettre spirituelle XXVII. — R LXVIII.

Ma très révérende et très honorée Mère,

Votre sainte bénédiction !

Votre souhait a été accompli[1]. Nous avons reçu votre lettre des premières, et la première chose que j'y ai vue en l'ouvrant, est que la divine bonté a jeté les yeux sur ma chère nièce, mais plutôt sur ma chère fille, puisque je l'ai toujours portée dans mon cœur[2]. Je ressentis une si grande joie, que je fis une grande pose sans pouvoir passer outre. Oh ! que j'ai béni de bon cœur cette infinie miséricorde sur cette âme, surtout lorsque j'ai considéré cette sage conduite, les moyens et les inventions dont elle s'est servie pour se gagner un cœur qui lui semblait être si contraire[3] ! Je ne vous puis dire ce que j'en pense, ma très bonne et très chère Mère ; tout ce que vous m'en dites me ravit. J'ai vu ses écrits[4], que je

Lettre CXIX. — L : *A sa première supérieure des Ursulines de Tours.* En marge, L ajoute : A la Mère Françoise de St-Bernard. Cette religieuse, venue à Tours pour la fondation du monastère des Ursulines en 1618 et qui en avait été à plusieurs reprises supérieure, en était alors sous-prieure. Elle y exerçait aussi, nous le voyons par la présente lettre, la charge de maîtresse des novices.

1. Souhait relatif à Marie Buisson, nièce de Marie de l'Incarnation, dont l'entrée aux Ursulines est rapportée par la lettre CVI (*Écrits* III, p. 358).

2. Marie Buisson, dont nous avons raconté le roman (Lettre CVI et la note. *Écrits* III, pp. 360-364). Marie de l'Incarnation avait veillé sur ses premières années, et c'est à ses sacrifices que la jeune fille devait sa vocation (*Écrits* II, p. 382 ; et pp. 492-493).

3. Une véritable chasse de Dieu pour prendre cette âme que rien dans ses goûts d'alors ne destinait au cloître. Voir les lettres XCVIII et CVI (*Écrits* III).

4. Mémoires où la jeune fille devait raconter ses premières impressions du noviciat et le changement qui s'était opéré à la longue en elle. Entrée aux Ursulines par dépit et par défi, pour échapper plus sûrement aux poursuites de son ancien ravisseur et à la contrainte que la cour et l'archevêque de Tours voulaient faire peser sur elle, cette âme altière avait été enfin touchée par la grâce. Ce fut alors qu'elle s'engagea avec une intention très droite dans une vie où le sentiment de l'indépendance l'avait d'abord portée. Elle était la vraie conquête de Marie de l'Incarnation (*Écrits* II, pp. 492-493, et la lettre CVI dans *Écrits* III, pp. 358-360).

chéris beaucoup et que je garde comme les prémices de l'esprit de grâce qui est dans cette âme ; si elle est fidèle, j'attends bien d'autres choses d'un si bon fondement. Oh ! qu'il est important de bien commencer et de ne pas bâtir l'édifice de la vie spirituelle sur le sable ! Je connais une personne qui, ne s'étant amusée qu'à de hautes pensées, et n'ayant point travaillé à la mortification des passions et de l'amour-propre, est aussi éloignée du terme, qu'elle pensait en être proche : cela m'épouvante[5]. Vous m'obligerez donc infiniment d'exercer ma chère fille dans la mortification, et de l'aider à profiter du trait[6] où Dieu l'appelle. Ne craignez point, au nom de Dieu, de faire mourir ce qui a trop de vie en elle, puisque cette mort fera vivre doublement son âme.

Je viens de quitter ma lettre, pour aller chanter le *Te Deum*, pour l'heureuse arrivée du R. P. Lalemant, supérieur des missions[7] ; recommençons donc, ma très bonne et très chère Mère, à parler de votre novice. Je m'attendais toujours à la grâce de cette conversion ; mais comme je ne m'arrête pas beaucoup à mes sentiments, ceux que j'avais n'étaient pas capables de m'ôter la défiance que j'ai de la nature, qui tire avantage de tout pour entretenir sa corruption[8]. J'ai une consolation, que je ne puis exprimer, de ce qu'elle s'assujettit si généreusement aux observances de la règle ; c'est à

5. C'est évidemment elle-même qu'elle veut désigner sous cet anonymat.

6. *Trait où*, trait par où.

7. Jérôme Lalemant, frère de Charles (lettre LIV, note 4 ; *Écrits* III, p. 131), oncle de Gabriel, le futur martyr de la Huronie dont il sera parlé plus loin. Marie de l'Incarnation en a fait plusieurs fois mention dans sa *Relation* de 1654 (*Écrits* II, pp. 406 et *passim*). Il était arrivé au Canada en 1638. Employé aussitôt à la Mission des Hurons, il n'en était descendu qu'en 1645, pour remplacer à Québec le P. Vimont dans la charge de supérieur des Missions de la Nouvelle-France. Lalemant était revenu avec les Hurons qui descendaient pour la traite, et les soixante soldats de la reine qui assuraient dans la Huronie depuis l'automne de l'année précédente la sécurité des missionnaires et de leurs chrétiens. Aux Trois-Rivières le 10 septembre, il y était le 16 suivant déclaré supérieur, conformément aux lettres reçues de France à ce sujet en 1644 et dont l'effet avait été retardé par l'impossibilité de communiquer avec la Huronie. Il n'arriva à Québec que le 2 octobre. RJ 1645 (Q 29 ; C XXVII, 276).

8. Elle en avait reçu l'assurance intérieure, comme elle l'a noté dans sa *Relation* de 1654. Mais elle dit elle-même ici le cas qu'elle faisait dans la conduite de sa vie de ses lumières surnaturelles (*Écrits* II, pp. 493 et 420, 423-424, 442-444).

cette heure mon affaire de demander à Dieu sa persévérance dans le chemin où il l'a mise.

Quant à vous, ma très honorée Mère, béni soit notre bon Jésus de vous faire fille de la croix, mais[9] dans un brisement volontaire et généreux ! Quand je pense à vos souffrances, je ressens une double tendresse pour votre chère personne, parce que j'y vois votre vraie et assurée sanctification. Celles que vous ne me dites pas sont encore plus grandes que celles que vous me dites, mon intime Mère, et vous n'êtes pas encore à bout[10]. Permettez que je vous ouvre mon cœur de même que vous m'ouvrez le vôtre. Je suis la compagne de vos croix, ma vie en est toute tissue[11] ; mais, je le dis à ma confusion, je ne les porte ni si bien, ni si courageusement que vous. Toutefois notre très aimable Époux me les fait aimer, en sorte que sans elles je ne pourrais vivre, parce que j'y trouve une manne secrète plus délicieuse que celle du désert de Sina[12], laquelle m'est une très solide vie, qui me semble émanée de la croix et des travaux de Jésus-Christ. Oui, j'ai des humiliations, des mépris, et enfin des faisceaux de croix qui me font semblables aux croix mêmes, en sorte que je ne vois point d'autres qualités en moi que celles de la croix[13]. Si j'étais si pure[14] que je pusse dire : *Jésus-Christ est ma vie, et ma vie est Jésus-Christ*[15], et que, lui étant conforme en sa vie, je pusse en dire de même de sa mort[16], il me

9. *Mais*, et encore bien plus, comme dans Bossuet.

10. *A bout*, épuisée. Peut-être aussi l'original portait-il *au bout*.

11. *Tissue*, le terme propre ici. *Tissé* que d'aucuns pourraient attendre dans ce passage ne s'emploie pas au figuré dans le bon usage.

12. *Sina*, forme usitée encore au XVII[e] siècle pour Sinaï qui a prévalu de nos jours.

13. Voir plus haut la lettre LXXXI (*Écrits* III). Nous renvoyons aussi aux confidences que Marie de l'Incarnation a faites à son fils sur cette période de sa vie dans sa *Relation* de 1654 (*Écrits* II, pp. 374 et *passim*).

14. La pureté de cœur dans son degré le plus élevé, celui où non seulement l'âme s'est affranchie de toute attache au péché et même de toute chose bonne mais qui pourrait empêcher l'entière liberté intérieure, mais encore, selon le mot du P. Louis Lallemant, celui où elle ne s'occupe plus qu'« en ce qui est de la gloire de Dieu » (*La Doctrine spirituelle du P. Louis Lallemant*. Édition Pottier, pp. 465-466).

15. Épître aux Galates, II, 20.

16. Épître aux Romains, VIII, 29.

semble que je dirais hardiment : Mon Jésus est crucifié et je le suis avec lui[17], tant les croix me sont familières. Ce n'est pas peu entreprendre que de faire un établissement dans un bout du monde, quoique de notre affaire Dieu en fasse la sienne, et que dans mes croix je voie les choses faites[18]. Cela, néanmoins, se fait d'une certaine manière, qu'il est évident que c'est un fruit de la croix[19] qui n'est point du goût des autres succès[20], mais on goûte les fruits de la croix sans sortir de la croix[21]. Enfin l'on n'est que croix, parce que la substance que fait ce fruit de la croix, fait une nature de croix quant au corps et quant à l'âme[22]. Il ne faut point être malade pour cela[23]. Mon corps engraisse, et mon âme y[24] trouve son embonpoint[25]. Mais je me jette dans un labyrinthe d'où je ne me tirerais pas. C'est assez en dire à ma bonne Mère, pour lui faire voir qu'elle a une fille de croix, comme sa Mère l'est[26].

---

17. Épître aux Philippiens, III, 10.

18. Le résultat heureux de tout ce que j'entreprends pour sa gloire.

19. D'une manière si différente du cours ordinaire des choses, qu'il était évident que les moyens humains n'y étaient pour rien. Marie de l'Incarnation expérimentait ainsi que la Passion du Christ est la source de toute œuvre surnaturelle, et que la souffrance qui fait participer à cet état du Christ est le climat de toute l'activité chrétienne.

20. *Succès*, événement heureux ou malheureux. Aujourd'hui, sans épithète, le mot est pris au sens de réussite.

21. Dans la croix, l'âme vit ; par la croix, elle agit ; et sur la croix, où elle est comme attachée, elle voit la réussite des entreprises auxquelles elle se donne, et elle en jouit. C'est une participation à l'état du Christ qui, au sein de sa passion, voyait le succès de la rédemption. Les fruits de la croix conservent l'amertume de l'arbre qui les a produits, mais ce sont des fruits.

22. L'âme s'enrichit de son activité. Vivant dans la croix et produisant des fruits de la croix, elle se nourrit de ces mêmes fruits, qui produisent naturellement une vie conforme à leur nature. Il y a là une vérité incontestable : Vérité d'expérience, mais exprimée d'une manière un peu précieuse et dans un tour assez alambiqué. Marie de l'Incarnation ne tarde pas du reste à s'apercevoir du réseau inextricable où cette spéculation trop subtile l'emmêle. C'est la marque de son époque.

23. *Pour cela*, pour venir à bout d'un établissement dans un lieu si dépourvu de l'indispensable.

24. *Y*, c'est-à-dire dans ces travaux et dans ces entreprises.

25. *En-bon-point*, comme on écrivait au XVIII[e] siècle. Voir *Écrits* II, p.289. note a.

26. Précédemment, dans une lettre à une autre Ursuline de Tours, la Mère Ursule de Ste-Catherine, Marie de l'Incarnation écrivait sur le même sujet : « Pour bien goûter la vocation du Canada, il faut de nécessité mourir à tout ;

Nous avons fait notre élection, après laquelle je soupirais il y avait longtemps [27]. Notre-Seigneur nous a fait de grandes grâces en cette action, comme il fait en toutes celles d'importance que nous avons, car il semble que Dieu prenne nos cœurs pour n'en faire qu'un, afin de les mettre où il veut [28]. Cela est ravissant et nos Pères en sont consolés jusqu'à verser des larmes. Cela est d'autant plus à remarquer que nous sommes de diverses Congrégations, mais quelque différentes que nous ayons été dans notre origine, nous ne pouvons plus voir ni vouloir qu'une même chose. Nous avons élu ma révérende Mère de St-Athanase, qui est une excellente fille de la Congrégation de Paris [29] : elle s'est toujours parfaitement bien comportée, et c'est un esprit d'union qui mourrait plutôt que de rien faire qui la puisse troubler. Encore que je ne sois plus supérieure, je n'en ai pas moins le soin de nos affaires. Il me semble que la voix de Dieu me poursuit et qu'elle me dit : « Dieu veut que tu lui fasses une maison. » Cette voix est capable de me faire franchir tout obstacle, et de me faire oublier moi-même et mon propre repos [30].

La Mère Marie de Saint-Joseph est toujours elle-même [31], et elle croît visiblement en vertu. Elle a le soin des enfants, où elle exerce son zèle d'une manière très édifiante. Savez-vous que si l'on pouvait briguer une

---

et si l'âme ne s'efforce de le faire, Dieu le fait lui-même et se rend inexorable à la nature, pour la réduire à cette mort, qui, par une espèce de nécessité, l'élève à une sainteté éminente. Je ne puis vous dire ce qu'il en coûte pour en venir là... Notre divin Sauveur y travaille ici fortement sur moi... » (lettre LXXXI, *Écrits* III, p. 243). La Mère Françoise de St-Bernard qui avait eu de nombreuses preuves de cette grandeur d'âme, avait une haute estime de Marie de l'Incarnation (1).

27. Élection faite au mois de juin précédent. Déjà en 1642, Marie de l'Incarnation aurait voulu céder la charge de supérieure.

28. C'est-à-dire en Lui, en qui l'on ne peut entrer et demeurer que par la charité.

29. Voir la lettre LXXXVIII et la note (*Écrits* III, pp. 259-262).

30. La même voix qu'elle avait entendue à Tours, l'incitant à aller au Canada y construire « une maison à Marie et à Joseph ». Le monastère était loin d'être achevé. Marie de l'Incarnation, comme dépositaire, avait toujours le soin du temporel de la maison. De là une correspondance accablante avec le Canada et avec la France, et des soucis innombrables auxquels elle fera souvent allusion.

31. La Mère Marie de Savonnières de la Troche, dite de St-Joseph. Marie de l'Incarnation en parlera longuement dans une de ses lettres de 1652,

charge, ce serait celle-là ? car il n'y a rien de si honorable[32] en Canada que d'avoir des néophytes à instruire. Si cette chère Mère eût été élue supérieure, comme on l'en avait menacée[33], je crois qu'elle fût morte de déplaisir de se voir privée d'un troupeau de Sauvagesses, qu'elle aime beaucoup mieux conduire que des religieuses. Je vous remercie de votre beau dais[34] : il pare merveilleusement notre chapelle, et ce sera un monument perpétuel qui parlera pour vous à Celui à qui vous en avez fait présent, car en me le donnant, je sais que votre intention a été de le donner à Celui que nous adorons sur le saint autel.

De Québec, le 3 d'octobre 1645[35].

---

32. *Honorable*, que les religieuses tiennent à honneur, et qu'elles recherchent avec ardeur. Ce sont leurs sentiments non ceux des colons que Marie de l'Incarnation entend exprimer ici.

33. Voir la lettre CXVII et la note 8 avec la citation de V p. 469.

34. Dais du tabernacle de l'autel. Le *Registre des Bienfaiteurs* ne mentionne pour 1645 que les envois d'argent.

35. L : 1643. Faute de typographie qui a d'ailleurs fait classer cette lettre parmi celles de 1643. L'arrivée du P. Lalemant à Québec, ainsi que l'allusion à l'élection de la nouvelle supérieure ne laissent aucune hésitation sur sa vraie date. On rapprochera utilement cette lettre de celle du 27 septembre 1644 à la même correspondante (*Écrits* III, pp. 405-409). Marie de l'Incarnation y reprend les mêmes considérations. C'est un entretien qui se poursuit, et sur le même sujet.

NOTE

(1). *Éloge de Marie de l'Incarnation par la Mère Françoise de St-Bernard.* — Dom Claude Martin connaissait particulièrement cette religieuse. Supérieure des Ursulines de Tours au temps où sa mère entrait au monastère, elle avait été témoin de ses escapades d'écolier et de jeune étudiant, et n'avait eu pour ses frasques que de l'indulgence et de la compassion. Plus tard, ils échangèrent des lettres. De ce commerce épistolaire, commencé peut-être du côté de l'Ursuline à la prière de Marie de l'Incarnation, et en tout cas par sympathie pour elle, une seule pièce nous reste : une lettre où Françoise de St-Bernard faisait l'éloge de son ancienne novice. Dom Claude Martin la reproduit parmi les témoignages de vénération et d'estime qu'il donne à la fin de la *Vie*. Mais il faisait alors plus attention au fond des documents qu'à leur chronologie. Cette lettre ne porte point de date. On ne saurait dire même approximativement à quelle année elle

se rapporte. Du reste, la Mère de St-Bernard mourut seulement en 1662. Nous la donnons ici, parce que rien ne s'y oppose et qu'il faut bien lui trouver une place. La Mère de St-Bernard écrivait donc à Dom Claude Martin :

« Je vous estime heureux de lui être (à la Mère de l'Incarnation) ce que vous lui êtes. Certainement je la puis appeler sainte, puisqu'elle a si bonne part à la croix de Notre-Seigneur et tant d'amour pour les souffrances que je vous avoue qu'elle me ravit de la façon dont elle m'en parle. Plus je la goûte, plus je l'admire, et ce que je puis dire, c'est une âme toute de grâce. C'est une personne tout extraordinaire, dont le zèle a fait voir de nos jours ce qui ne s'était jamais vu aux siècles passés. Elle est la première de notre sexe qui a passé les mers pour annoncer l'Évangile aux peuples barbares de l'Amérique. Priez pour elle pendant qu'elle combat, afin que votre repos fasse fructifier son travail. Je fais grand état de ses prières et de son amitié, car s'il m'est permis de parler, je l'estime autant éclairée que personne de ce siècle. »

Françoise de St-Bernard, qui avait été la première confidente des grâces de Marie de l'Incarnation, pouvait certainement parler. Aussi Dom Claude conclut-il justement sa citation : « Ce témoignage est succinct, mais il dit beaucoup en peu de paroles, et j'en fais d'autant plus d'état qu'il est d'une personne qui sait fort bien juger des choses, et qui ayant encore les prémices de l'esprit de son Ordre (Françoise de St-Bernard appartenait à la première génération des Ursulines de Bordeaux) était dans une haute pratique de vertu » (V p. 751).

Si le passage relatif à l'estime de Marie de l'Incarnation pour les souffrances et pour la croix pouvait justifier une conjecture, cet éloge que fait d'elle Françoise de St-Bernard lui aurait été inspiré par la lettre qu'elle venait de recevoir (celle du 3 octobre 1645), et qu'elle avait sans doute communiquée aussitôt à Dom Claude Martin.

CXX. — A son Fils

L pp. 70-75, Lettre spirituelle XXXIX. — R LXIX.

Mon très cher et très aimé fils,

L'amour et la vie de Jésus soient votre sanctification et votre salut !

J'ai reçu vos deux lettres avec votre charitable présent que j'agrée avec affection et dévotion, comme ont fait ceux à qui j'en ai fait part [1]. Lorsque je veux donner

Lettre CXX. — 1. Ce présent devait sans doute être un sermon que Claude adressait à sa mère. Celle-ci lui avait déjà demandé de pareils cadeaux et avouait en recevoir beaucoup de plaisir (lettres XCVI et CIII. *Écrits* III). La pièce aurait porté sur les grandeurs de Marie.

un peu de relâche à mon esprit, je me récrée à voir le triomphe de la sainte Vierge et les saints qui l'ont chanté. Mais voici pour répondre à votre première.

Vous m'avez beaucoup obligée de l'éclaircissement que vous m'avez donné touchant les affaires de votre Ordre, et surtout de la désunion de votre Congrégation de Saint-Maur d'avec celle de Cluny[2]. J'aurais eu de la peine à ce sujet, parce qu'on m'en avait écrit de France à demi-mot[3]. Je comprends à présent l'affaire et son importance[4], et je suis bien consolée de la résolution que vous avez prise de demeurer dans la Congrégation de Saint-Maur[5], puisque c'est dans celle-là que Dieu vous a appelé pour être tout à lui, et pour vous conduire au ciel[6].

---

2. Après quelques années d'union sous le titre nouveau de « Congrégation de Saint-Benoît », les Congrégations bénédictines de Saint-Maur et de Cluny avaient dû reprendre leur existence indépendante. Sur les motifs, tant intérieurs qu'extérieurs, qui avaient amené cette séparation, voir la lettre CVIII et la note 26 (*Écrits* III, p. 369)

3. Qui avait renseigné Marie de l'Incarnation et que lui avait-on dit au juste ? Nous ne savons. A coup sûr, ses informateurs avaient été plus que réservés, et l'on pouvait lire les choses les plus contradictoires entre les lignes. Les Mauristes n'avaient pas manqué de se faire des adversaires et même des ennemis. Beaucoup avaient désapprouvé l'union avec Cluny et l'avaient présentée sous un jour défavorable. Cluny par son ancienneté, ses fastes historiques, la haute naissance de son abbé commendataire, — le trop fameux Prince Armand de Conti, le frère cadet du futur grand Condé, — en imposait. On s'offusquait de le voir subordonné à une formation nouvelle venue dans la famille bénédictine. La rupture avait fait du bruit, soulevé contre Saint-Maur bien des récriminations, injustes d'ailleurs. Le vrai, c'est que cette Congrégation, dirigée par un très sage supérieur, Dom Tarisse, se rendant compte que le coup de force qui avait permis à Conti de rentrer dans Cluny comme abbé commendataire, y compromettait toute chance de réforme, avait pris l'initiative de la séparation, pour le bien de la paix.

4. Encore aujourd'hui, les esprits demeurent partagés sur les avantages de la séparation pour Saint-Maur. Cependant Cluny, que Richelieu avait tenté de rendre à la régularité, étant retombé sous la commende après la mort du cardinal, il y allait du succès de la réforme mauriste que l'union des deux congrégations ne durât pas plus longtemps.

5. Le troisième des « articles accordés et passés pour la désunion des Ordres de Cluny et de la Congrégation de Saint-Maur, entre les Supérieurs et les religieux des dits Ordre et Congrégation... » stipulait qu'avec l'approbation et l'obédience des Supérieurs intéressés et sous certaines conditions, les religieux profès des deux familles monastiques pourraient opter suivant leurs inclinations pour l'une ou pour l'autre observance. Marie de l'Incarnation connaissait cette clause. Ses informateurs, malgré leurs réticences, l'avaient donc assez bien renseignée.

6. Marie de l'Incarnation s'était attachée à la réforme de Saint-Maur. C'était là qu'elle avait souhaité voir son fils entrer, et elle était satisfaite de le voir demeurer dans une congrégation si observante (lettre LXXVIII. *Écrits* III,

Vous avez raison en ce que vous me dites[7] touchant l'union de nos Congrégations de France[7]. Si elle se fait, il faut que ce soit par le consentement et par le moyen de tous les évêques dans les diocèses desquels il y a des monastères ; car nous leur sommes sujettes[8]. Et ce qui est fâcheux, comme il leur est libre de faire des constitutions et des coutumiers, ils le font de telle sorte que même dans une seule Congrégation plusieurs diffèrent en coutumes. Ajoutez à cela que chaque Congrégation a ses constitutions premières et fondamentales, et par tous les changements que font les évêques, tout cela s'altère et se bouleverse. Aujourd'hui les choses sont tellement dissipées[9], que pour y mettre l'unité, il faudrait cette union de prélats avec le consentement du Saint-Siège et une constitution approuvée de Sa Sainteté. J'ai reçu une lettre de France[10], par laquelle on me dit qu'en l'assemblée générale des prélats qui se devait faire à Paris au mois de mai dernier, on devait parler de cette affaire[11]. Je ne sais ce qui en a été, je la mets

---

p. 224). Cependant Cluny comptait encore de saints religieux. De ce nombre était Dom Hugues Bataille, l'un des directeurs spirituels de M. Olier, celui à qui nous devons la composition de ses mémoires.

7. Quoi qu'il en soit des raisons de Saint-Maur de dénoncer l'union avec Cluny, la fusion de ces deux observances dans une congrégation nouvelle sous la réforme mauriste eût été un grand bien pour l'Ordre monastique en France. Pareillement l'union des Ursulines des différentes congrégations, même dans la forme projetée par l'Assemblée du clergé de France, eût été un réel avantage pour tout l'Institut. Aussi Claude Martin suivait-il avec un vif intérêt l'œuvre de sa vénérable mère à Québec.

8. A l'intérieur de leurs congrégations respectives, les monastères d'Ursulines conservaient leur autonomie et dépendaient de l'Ordinaire du lieu où ils étaient établis.

9. *Dissiper*, brouiller, défaire.

10. De toute la correspondance de Marie de l'Incarnation sur l'union des Ursulines, qui aurait été si précieuse pour nous renseigner sur les idées échangées, le but poursuivi et les méthodes pour y arriver, il ne nous reste malheureusement rien. Dans le même temps, la Mère Antoinette Micolon, fondatrice des monastères de Clermont et de Tulle, travaillait ardemment elle aussi à « l'Union générale de toutes les Ursules de France *pour les rendre toutes conformes* » (*Vie de la Mère Micolon*. Ms. de Saint-Allyre. Clermont-Ferrand, France). Ces derniers mots que nous avons soulignés nous donnent le sens des projets de cette Ursuline. Marie de l'Incarnation ne devait pas avoir d'autre idée.

11. La *Collection des Procès-Verbaux des Assemblées générales du clergé de France depuis l'année* 1560 *jusqu'*(en 1768) ne contient pas trace des délibérations de ce genre en 1645. Mais des sessions antérieures nous permettent de nous

entre les mains de Dieu. La Congrégation de Paris et la nôtre sont les plus considérables, et aussi les plus semblables. Je ne doute pas néanmoins qu'elles n'eussent bien des difficultés à résoudre, à cause du grand nombre de maisons dont elles sont composées, et des différents diocèses où elles sont situées[12].

Pour l'union que nous avons faite en Canada, il n'en est pas de même : ce sont nos prélats et nos supérieurs qui, nous y envoyant, savaient bien, qu'encore que nous n'eussions été que d'une seule maison, il nous fallait beaucoup changer de nos coutumes, qu'il ne nous eût pas été possible de garder dans un pays tout différent du nôtre, et avec des gens tout contraires en mœurs, en naturel, en coutumes, à ceux avec lesquels nous avons été élevées. Ainsi, il est plus doux de quitter ses premières façons d'agir par nécessité, que si on le faisait par force ou par un amiable accommodement[13]. Il est vrai qu'il s'y est trouvé une difficulté importante, qu'il

---

faire une idée provisoire du sens dans lequel l'affaire eût été traitée. Lors des assemblées de 1635-1636, — il y avait donc en 1646 déjà plus de dix ans que ces idées étaient dans l'air et sérieusement agitées, — le clergé s'était occupé nommément des Ursulines : « Le 25 (septembre), lit-on dans le procès-verbal de l'assemblée, la discussion des (articles du réglement des réguliers) fut reprise... Le 27, l'un d'iceux donna sujet à une proposition qui fut faite qu'il serait nécessaire de réduire tous les monastères des religieuses de Sainte-Ursule de ce royaume sous mêmes constitutions et réglements. Mgr de Toulouse et cinq autres députés furent commis pour concerter ensemble les moyens de parvenir à cette union. » Le projet fut-il repris ? Si on lui donna suite, il n'aboutit certainement pas. Mais on voit où dans l'intention des promoteurs il tendait. A une unification sur le modèle de la Visitation, où toutes les maisons sont indépendantes mais tous les usages identiques. Le temps n'était point venu d'une union plus complète. Les évêques n'y songeaient même pas. Cependant autour d'eux, chez les hommes et chez les femmes, des congrégations centralisées sous le gouvernement d'un supérieur général se formaient. Saint-Maur et le Calvaire en étaient des exemples. Marie de l'Incarnation en désirait-elle plus que les évêques ? Sa correspondance ne nous fixe pas sur ce point.

12. Plus encore que le grand nombre des maisons dont Bordeaux comptait la majeure partie, le fameux IV^e^ vœu de Paris et le costume auraient fait des difficultés quasi insurmontables. Comme le dit plus bas Marie de l'Incarnation, la nécessité en aurait eu raison.

13. En toute hypothèse, il fallait aux Ursulines une adaptation au climat et aux gens. On l'avait compris à Paris en avril 1639. Mais venues d'observances diverses, l'adaptation et l'accommodement n'en étaient que plus indispensables. Cette nécessité supprimait bien des discussions. Sur deux points seulement il fallut recourir à « l'amiable accommodement », le IV^e^ vœu et le costume. La nécessité et le bon sens y aidèrent.

a fallu accommoder par un commun accord. Les Mères de la Congrégation de Paris font un quatrième vœu solennel, qui est d'instruire les filles. Nous ne le faisons pas dans notre Congrégation de Tours, mais seulement le Pape nous y oblige par notre Bulle après dix ans de religion, ou bien à l'âge de vingt-cinq ans[14]. Pour accommoder tout ceci, nous prenons ce vœu, sans néanmoins nous obliger à le faire solennel, si nous ne voulons, et pour le temps seulement que nous serons en Canada[15]. Car qui peut pénétrer dans les événements de la Providence ? Il peut arriver des renversements qui nous obligeront à retourner en France, quoique, grâces à Notre-Seigneur, je n'y voie aucune disposition[16]. Et afin de faire quelque compensation d'accommodement, les Mères de la Congrégation de Paris ont pris notre habit, qui différait assez du leur, aux mêmes conditions que nous avons pris le vœu[17]. Voilà les difficultés les plus consi-

14. Bulle de Paul V (1622) érigeant en Ordre religieux avec vœux solennels et clôture les Ursulines de Bordeaux. On sait la haute idée que les Ursulines de Paris se faisaient de leur IV^e^ vœu (lettre XLVI, note 4, *Écrits* III, p. 115).

15. C'était l'article II de l'acte d'union préparé par Marie de l'Incarnation et adopté par les Ursulines de Québec en 1641.

16. Rien qui dans les événements le fasse prévoir.

17. L'article I^er^ de l'acte d'union de 1641 réglait que les religieuses prendraient l'habit des Ursulines de Tours. Mais dans les monastères de l'obédience de Bordeaux, l'habit n'était pas partout identique. Les annales et les portraits d'Ursulines de cette époque accusent bien des différences. Nous savons par Hélyot les principales particularités des costumes de Paris et de Tours, dans la dernière partie du XVII^e^ siècle. Cependant c'est sous les traits et sous le costume de Marie de l'Incarnation, telle que nous la connaissons par la gravure d'Eddelinck placée en tête de la *Vie*, que Hélyot nous représente l'Ursuline de Paris (*Histoire des Ordres Monastiques*, 1715, tome IV p. 165), alors que Marie de l'Incarnation à Québec jusqu'à sa mort, n'a jamais porté que le costume de Bordeaux.

Au rapport de Dom Claude Martin, Marie de l'Incarnation conserva toute sa vie cet ardent désir de l'union des Ursulines de France. « En sa dernière maladie, écrit-il, elle donna charge à une religieuse de mander en France qu'elle voyait tant de biens dans cette union générale, qu'elle mourait dans l'espérance qu'elle se ferait un jour ; qu'à la vérité, il y avait des difficultés, mais qu'elles n'étaient pas si grandes qu'elles ne se pussent surmonter, si toutes voulaient relâcher quelque chose de leurs propres intérêts ; qu'il n'y avait pas une congrégation où il n'y eût quelque chose de bon et quelque chose de défectueux, et que, prenant de toutes ce qu'il y a de fort et solide, l'on en pourrait faire une qui serait accomplie et sans défaut » (V p. 412). Si Dom Claude ne noie pas ici la pensée de sa mère, il semble bien que l'union dont elle parlait était encore celle qui aurait concilié l'uniformité des constitutions et des usages avec l'autonomie des maisons ; celle que les évêques de France avaient en vue dans leurs délibérations de 1635-1636.

dérables de notre union, lesquelles néanmoins se sont terminées avec beaucoup de paix.

Mais qui vous peut avoir dit que j'ai eu de la peine en notre établissement ? Oui, j'y en ai eu, et sans l'avoir expérimenté, il serait difficile de croire combien il se rencontre de difficultés dans un établissement qui se fait en un pays nouveau et tout barbare, éloigné de la France et de tout secours, et dans un abandonnement si pur à la divine Providence qu'il ne le peut être davantage. Avec cela, on dépend si absolument de la France, que sans son secours on ne saurait rien faire[18]. Ajoutez à cela que, quelque pressées et importantes que soient les affaires, il faut attendre un an pour en avoir la résolution ; et si on ne les peut faire dans le temps que les vaisseaux sont en France, il en faut attendre deux[19]. Les navires sont-ils repartis, ceux à qui l'on commet les affaires pensent à celles qui leur sont propres ; ainsi on ne peut presque jamais avoir de résolution nette d'aucune affaire. De plus, on ne conçoit pas[20] la plupart de nos intentions ; ce qui fait que souvent les choses réussissent[21] tout autrement que nous ne le voulons. C'est ce qui oblige nos Révérends Pères d'envoyer quelquefois un des leurs pour leurs propres affaires, comme il y va des députés pour les affaires du pays[22]. Je ne parle point d'un nombre innombrable de difficultés très

---

18. Un fait en donnera surabondamment l'idée. A Montréal, durant plusieurs années, d'après le chroniqueur Dollier de Casson, on dut compter sur le foin qu'on importait de France pour assurer le ravitaillement des bestiaux. Cela doit évidemment s'entendre. Même réduite à des proportions acceptables, nous voyons jusqu'où s'étendait la dépendance de la mère-patrie. Marie de l'Incarnation y reviendra encore plus tard. Il en sera du reste ainsi jusqu'au temps de l'intendant Talon. Quant à ses difficultés à Québec, la Vénérable Mère en avait parlé à son fils, dans sa lettre du 1er septembre 1643 (lettre XCVI, *Écrits* III, p. 320).

19. Bientôt cependant on pourra aller et venir en France dans une même saison. Mais ce ne sera souvent qu'une sorte de tour de force. Beaucoup d'affaires n'auraient d'ailleurs pu se régler dans un voyage si rapide.

20. On comprend malaisément.

21. *Réussir*, tourner, arriver.

22. Allusion aux députés de la colonie passés en France à l'automne de 1644 pour exposer les nécessités des habitants, et à ceux qui se préparaient alors à y retourner pour terminer cette négociation. Cette année-là, c'était le Père Claude Quentin, qui faisait encore le voyage pour les Jésuites (*Journal*, p. 8).

épineuses, tant générales que particulières, que le pays nous fait naître presque continuellement[23]. Pour vous dire tout en un mot : la nature n'a nulle prise sur quoi elle se puisse appuyer, ni aucunes prétentions[24] qui la puissent flatter ou satisfaire. Il faut que je vous avoue que j'ai tant souffert de croix, qu'à moins d'une grâce de Dieu fort extraordinaire, j'eusse succombé sous leur pesanteur[25]. Mais après tout, la divine Bonté a toujours fait réussir nos petites affaires, soit spirituelles, soit temporelles, celles-là même qui, selon les ,apparences humaines, devaient demeurer imparfaites.

Nous sommes pourtant en peine de notre bulle d'union que nous ne saurions avoir de Rome, le Pape ne la voulant point donner qu'il n'y ait ici un évêque pour la recevoir[26]. Nous tentons encore un autre expédient, dans la pensée que le Pape d'aujourd'hui pourra être plus doux que son prédécesseur[27]. J'écris à ce dessein à des personnes puissantes pour les prier de travailler à cette expédition

---

23. En particulier, ces difficultés économiques qui devaient amener la formation à Québec de la *Compagnie des Habitants*, et celles de caractère religieux relatives à la juridiction ecclésiastique, soulevées à propos de l'exclusivité reconnue aux Jésuites par Richelieu dans le gouvernement spirituel de la colonie et dont le Récollet Chrétien Leclercq dans son *Établissement de la Foy*... s'est fait l'écho plus ou moins désintéressé.

24. *Prétentions*, objets, résultats auxquels on peut prétendre et qu'on peut espérer.

25. Voir la lettre LXXXI à la Mère Ursule de Ste-Catherine (*Écrits* III, p. 243), et la lettre encore plus explicite de cette année 1645, à la Mère Françoise de St-Bernard. Relire surtout le XII[e] État d'oraison de la relation de 1654 (*Écrits* II, pp. 367 et ss.) pour saisir toute la vérité de cette confidence.

26. A cette date Urbain VIII, avec qui les négociations avaient été entamées, était mort. On s'attendrait donc plutôt à lire : le Pape ne l'ayant point voulu donner... Sur l'opposition d'Urbain VIII, voir la lettre CVIII avec les réflexions de Dom Claude Martin dans la note 39 (*Écrits* III, p. 392). Le problème était épineux pour la cour de Rome, qui devait adresser la bulle à l'évêque dont dépendaient alors les Ursulines de Québec et qui ne voulait poser aucun acte officiel de nature à donner satisfaction aux prétentions de l'archevêque de Rouen sur la Nouvelle-France. On verra par la suite que, dès cette année, il était question dans certaines sphères de donner un évêque au Canada et que même on y travaillait avec apparemment assez de succès.

27. Innocent X, qui avait succédé à Urbain VIII. Saint Vincent de Paul avait éprouvé lui aussi quelques mécomptes avec Urbain VIII, lors de l'approbation de sa compagnie de missionnaires. Les rapports de la cour romaine et du gouvernement royal assez tendus expliquaient pour une part ces lenteurs calculées (*Saint Vincent de Paul. Correspondance.* Édit. Coste, t. I, p. 114).

comme nous étant nécessaire[28] ; car si vous eussiez eu une bulle de Rome confirmative de l'union de votre Congrégation de Saint-Maur avec celle de Cluny, les Pères de celle-ci ne l'eussent pas si facilement rompue[29]. Je ne vois pas néanmoins ce qui pourrait troubler la nôtre en ce bout du monde, sinon mes péchés. Nous y expérimentons une forte grâce qui nous lie puissamment à Notre-Seigneur, et entre nous, en voici une marque. Nous avons fait cette année l'élection d'une supérieure, car il y avait six ans que j'étais dans la charge, et nos règles ne nous permettent pas d'y être davantage sans une interruption. Or nous avons élu une des Mères de Paris, qui est une sage et vertueuse fille, pour témoigner que nous ne faisons plus de distinction des Congrégations[30] :

28. Les correspondantes de Marie de l'Incarnation à la cour, la marquise de Sénecey, la comtesse de Brienne et aussi la duchesse d'Aiguillon, Madame Fouquet et d'autres. Il est possible aussi qu'elle se soit adressée directement à la reine régente.

29. Marie de l'Incarnation voyait juste. Urbain VIII s'était montré favorable à l'union des Congrégations de Cluny et de Saint-Maur, mais il n'avait accordé d'approbation que de vive voix. La curie romaine, qui voyait cette union d'un moins bon œil, retarda l'expédition des bulles promises et même la refusa. Les intrigues des uns, les susceptibilités et les préventions des autres mirent à profit les atermoiements de Rome. Saint-Maur crut bon à la fin de prendre les devants et de se séparer de Cluny (Dom Martène : *Histoire de la Congrégation de Saint-Maur*, Tome II, 1630-1645. Édition de l'Abbaye de Ligugé).

30. Fondation de Tours et revendiquée par cette maison (*Écrits* III, pp. 399-400), le monastère de Québec était rattaché à la Congrégation de Bordeaux. Mais sur les huit religieuses qui le composaient, quatre étaient de la Congrégation de Paris. Dom Claude Martin apporte une autre preuve non moins sûre de cette union des cœurs : « Cette union des religieuses de Canada (celle de 1641 dont il a été parlé ci-dessus) ayant donc été conclue si heureusement, dit-il, il ne serait point aisé d'écrire la vie parfaite qu'elles menaient, car comme c'étaient des sujets choisis, qui avaient quitté les délices de la France avec une ferveur incroyable pour se consacrer au service de Dieu dans un pays de croix et d'épines, et qui jetaient les fondements d'une colonie qui n'avait point encore eu de semblable depuis l'origine de leur Ordre, elles s'acquittaient de tous leurs devoirs avec tant de zèle et d'exactitude qu'on les eût pu comparer aux premiers religieux de saint Benoît, de saint Dominique et de saint François, et de ces anciennes communautés qui, étant remplies des prémices de l'esprit de leurs patriarches, ont servi d'exemples à celles de tous les siècles suivants. La Mère de l'Incarnation ne s'en pouvait taire, et elle s'en consolait avec ses amis de France à qui elle en écrivait. Et à dire le vrai, après la volonté de Dieu, en l'accomplissement de laquelle elle mettait toute sa joie, cette sainte ardeur de ses filles pour leur perfection particulière et pour l'exercice de leurs fonctions communes, était le plus puissant lénitif qu'elle eût dans ses peines intérieures (celles dont elle a fait à demi-mot le récit dans les lettres précédentes et dont le détail remplit le XII[e] État d'Oraison de la *Relation* de 1654) » (V p. 413).

et d'ailleurs, nous avons estimé, qu'en usant[31] ainsi, notre union en serait plus forte et mieux cimentée. Néanmoins votre union ayant été rompue faute de bulle, cela me donne toujours à penser, et m'oblige à faire de puissants efforts pour obtenir de Rome ce qui nous manque pour assurer la nôtre[32]. J'espère cette grâce de Notre-Seigneur, car il y a eu tant de circonstances extraordinaires dans nos vocations et dans notre mission au Canada, que j'aurais toutes les peines possibles avant que de me pouvoir persuader que sa divine Majesté laissât l'ouvrage imparfait. Toutes nos peines et nos croix ne me font point perdre cœur : j'attends encore plus que je ne dis, quand même je verrais un entier renversement[33], dans la grande expérience que j'ai des divines miséricordes sur moi. Si vous le saviez, mon très cher fils, votre cœur fondrait d'amour auprès de mon bienfaiteur[34]. Mais c'est assez sur cette matière, il faut répondre à votre autre lettre.

Si ce que je vous écris[35] vous touche, c'est que notre bon Dieu couvre le défaut de mes paroles. Il est pourtant vrai que c'est mon cœur qui vous parle. Si mes petits travaux plaisent à Dieu, ils sont à vous comme à moi ; et si vous m'accompagnez dans mes petites fonctions, je vous accompagne dans les vôtres[36]. Le Cœur sacré de mon Jésus tient le milieu entre le vôtre et le mien[37], et son divin Esprit est le lien de notre petit commerce[38]. Car

31. *Usant*, faisant, agissant.

32. Par le fait même, Québec se plaçait en dehors des cadres normaux des Congrégations françaises d'Ursulines, et formait un monastère *sui generis*, que l'origine des deux premières fondatrices permettait seule de rattacher à une Congrégation. Est-ce pour cette apparente anomalie que Mgr de Laval voulut plus tard le rattacher à Paris ?

33. Par le triomphe des Iroquois sur les Français.

34. Dieu.

35. Allusion aux lettres de l'année précédente en particulier. R ajoute entre parenthèses : *dans une autre lettre* : glose qui n'a point de sens ici.

36. Dans sa lettre du 2 août 1644, elle écrivait : « Maintenant que je sais le temps de vos saints exercices, je vous accompagnerai partout pour louer notre divin Maître avec vous » (Lettre CIII, *Écrits* III, p. 347). Voir aussi la lettre XCVI (*Écrits* III p. 323).

37. Le cœur de Jésus nous sert de trait d'union.

38. Le Saint-Esprit, l'Esprit de Jésus et qu'il a envoyé au monde, est le lien des âmes chrétiennes entre elles, comme il est leur lien avec le Christ.

c'est avec lui[39] que je traite de tout ce qui vous touche, et de tout ce qui me regarde. Je ne fais qu'une seule affaire des vôtres et des miennes, ou pour mieux dire, je n'en fais qu'une seule hostie, pour être consommée dans le feu qui brûle sur ce divin autel[40].

Non, je n'ai point de peine à croire que Dieu ne vous donne du zèle et de l'affection pour le salut des âmes[41]. Quoique cette vocation soit générale[42], néanmoins, si je suis capable de vous dire mes pensées, je ne vous conseille pas de la rebuter. Je ne connaissais point le Canada, et quand j'entendais proférer ce mot, je croyais qu'il n'était inventé que pour faire peur aux enfants[43]. C'est pourquoi ce n'est pas le lieu seulement qui rend meilleure une vocation[44]. Dieu commence souvent par la générale, puis il arrête le cœur dans le lieu où il l'appelle, soit pour y être actuellement, soit pour se faire prier pour les âmes de ce lieu-là, ou pour leur faire du bien en d'autres manières. Ma vocation a été de la sorte et il y en a beaucoup d'autres de même. J'ai été plusieurs années sans savoir où arrêter mon esprit, voilà la vocation générale[45] ; puis, très évidemment Dieu me fit connaître que c'était en Canada qu'il se voulait servir de moi[46] ; et enfin il en a fait l'exécution d'une façon toute

39. *Lui*, le Cœur de Jésus.

40. Toujours l'allusion au Cœur de Jésus, autel des holocaustes spirituels, et à la prière quotidienne de la Vénérable Mère, que nous avons si souvent mentionnée.

41. Claude Martin songeait à cette époque à se préparer spécialement au ministère de la prédication, pour lequel il se croyait fait.

42. *Générale*, parce que la forme n'en était pas encore particularisée.

43. Avant 1635. Voir *Écrits* II, p. 313. Le Canada était ainsi pour un très grand nombre en France synonyme de pays d'horreurs. Voir la lettre LXX et la note 3 avec les renvois (*Écrits* III, p. 195). Nous retrouverons d'autres allusions encore plus significatives à la mauvaise renommée de la colonie en France. A la fin du siècle, la sœur Morin, dans ses *Annales de l'Hôtel-Dieu de Villemarie*, nous transmet elle aussi un écho de cette fâcheuse réputation du Canada, qui « passait pour un pays perdu, pour lequel les gens de bien mêmes avaient de l'horreur ».

44. *Meilleure*, sans doute ici, plus précise et plus accomplie.

45. Vocation à l'état religieux : Carmélites, Feuillantines d'abord. Puis appel à l'apostolat dans un Institut enseignant (Ursulines), et appel à la vie missionnaire en terre infidèle.

46. Après le songe prophétique de la fin de 1633, Marie de l'Incarnation resta environ deux ans incertaine sur la mission précise qui lui était destinée :

merveilleuse, sans que j'y aie rien fait de ma part que d'acquiescer à ses divines volontés[47]. Souvent je rejetais les mouvements que Dieu me donnait, à cause de la grande disproportion que je voyais de ma condition à celle qui m'était proposée intérieurement[48] ; mais une répréhension aussi intérieure[49] me redressait aussitôt pour me faire suivre Dieu dans le temps de son ordonnance[50], que j'attendais avec tranquillité, m'abandonnant à ses divines volontés.

Le R. P. Poncet est parti pour aller catéchiser les Népisiriniens, qui sont à trois cents lieues d'ici[51], et peut-être ira-t-il plus loin[52]. Nous n'avons pas plus souvent de ses lettres que des vôtres, en sorte que vous n'en pourrez recevoir de lui que dans deux ans[53]. C'est un excellent missionnaire, aussi bien que le R. P.

« L'esprit de Jésus, dit-elle, me portait en esprit dans les Indes, au Japon (grâce à la lecture de la Vie et des Lettres de saint François-Xavier), dans l'Amérique (l'Amérique espagnole et portugaise connue par les relations des missionnaires), dans l'Orient, dans l'Occident... et partout où il y avait des âmes raisonnables, que je voyais toutes appartenir à Jésus-Christ » (*Écrits* II, p. 310 et la note a). Le Canada n'est pas encore en vue. Elle n'en fait pas mention parce qu'alors en effet, il lui était inconnu. Mais à partir de 1635, peu à peu la Providence lui signifia le lieu où elle devait arrêter ses désirs et fixer sa vie (*Écrits* II, p. 316).

47. Attitude où l'avait établie la grâce insigne qui en 1635 « lui avait ravi sa volonté pour y substituer la volonté de Dieu » (*Écrits* II, pp. 323-325).

48. Je ne pouvais, dit-elle, « m'imaginer que Notre-Seigneur me voulût corporellement dans un pays étranger pour le servir actuellement, eu égard à ma profession religieuse et de recluse dans un monastère » (*Écrits* II, p. 313).

49. « Mes craintes d'être trompée du diable redoublaient... Voilà le péril où me jetait mon infidèle puérilité, car d'autre côté Dieu me menaçait intérieurement de m'abandonner si je ne lui obéissais » (*Écrits* II, pp. 327-328). La réprimande était intérieure comme ces mouvements et attraits qui étaient l'indice de l'appel de Dieu.

50. Le temps que Dieu avait fixé.

51. Les Nipissings, peuplade algonquine, cantonnée au nord de la Huronie, sur les bords du lac Nipissing (lettre LXCII et la note 8 ; *Écrits* III, p. 184). On les appelait aussi « gens du petit lac », par opposition aux grands lacs de la région (lac Huron, lac Supérieur). On évaluait communément la distance qui les séparait de Québec à 300 lieues.

52. Nous avons des confirmations de la mission de Poncet aux Hurons. Seule Marie de l'Incarnation nous parle de son voyage ultérieur chez les Nipissings. Sur son départ de Québec, voir la lettre CXVIII et la note 110.

53. Les premières lettres du missionnaire ne pourraient parvenir à Québec qu'à l'été de 1646 au plus tôt, avec le retour de la traite. De là, elles partiraient pour la France avec les derniers vaisseaux de la flotte, qui emportaient la relation annuelle, et elles n'arriveraient guère à Paris qu'au début de l'hiver (fin de 1646 ou premières semaines de 1647).

Bressani, qui est avec lui[54]. Ce bon Père a jeté une bonne semence dans votre âme, vous inspirant l'amour du martyre[55]. O mon cher fils, que je serais consolée si on me venait dire que vous eussiez perdu la vie pour Jésus-Christ ! Si je me trouvais dans l'occasion où l'on vous fît cette insigne faveur, notre divin Époux me donne assez de courage pour vous repousser dans le feu ou sous la hache, au cas que vous voulussiez esquiver[56] par la faiblesse humaine, car je sais bien que je vous obligerais infiniment de vous rendre ce bon office[57] !

Mais que ferez-vous dans l'impuissance où vous êtes de suivre Dieu et d'imiter sa perfection[58] ? Pour moi, quand je me vois dans cette impuissance, je tâche de me perdre en lui ; je fais mon possible pour m'oublier moi-même afin de ne voir que lui, et si mon cœur en a le pouvoir, il traite avec lui familièrement[59]. Pour vous parler ingénument[60], ma vie est d'entretenir continuelle-

---

54. Sur le voyage de Bressani, voir la lettre CXVIII et la note 112.

55. Poncet plutôt que Bressani. Claude Martin ne connaissait pas particulièrement ce dernier, qui si nous en jugeons par une lettre des années suivantes ne paraît pas lui avoir rendu visite durant la rapide traversée de la France qu'il fit pour rentrer au Canada. Au contraire, les relations de Claude avec Poncet étaient fréquentes et déjà vieilles de quelques années. Il s'agit des conseils et exhortations que Poncet donnait à Claude dans ses lettres.

56. *Esquiver*, pris absolument *s'enfuir*. Ordinairement ce verbe est employé à l'actif ou comme verbe réfléchi : *S'esquiver*.

57. Un souhait probablement. Nous lui donnons la valeur d'un optatif. Il nous rappelle ce que Marie de l'Incarnation a déjà écrit à Claude : « Oh ! que je serais heureuse, si un jour on me venait dire que mon fils fut une victime immolée à Dieu ! Jamais sainte Symphorose ne fut si contente que je le serais. Voilà jusqu'où je vous aime, que vous soyez digne de répandre votre sang pour Jésus-Christ » (lettre XCVI, *Écrits* III, pp. 316-317).

58. Autre réponse de Marie de l'Incarnation à une nouvelle question de Claude Martin. Voir la lettre CVIII (*Écrits* III, pp. 387-388) où la Vénérable Mère répond à un questionnaire à peu près identique de son fils. Le jeune moine était vivement préoccupé de l'union à Dieu et de tout ce qui l'entravait en lui.

59. Témoignage de première importance sur la tendance profonde de la vie intérieure de Marie de l'Incarnation. Le baptême est une adoption, mais par une génération spirituelle. C'est une nouvelle naissance, qui nous fait entrer dans la famille de Dieu : notre filiation de grâce est infiniment plus élevée et plus réelle que la filiation de la chair. Aussi l'attitude normale de l'âme devant Dieu doit-elle être toute de confiance, de simplicité. La crainte même est une crainte filiale. Le Jansénisme donnait alors une autre orientation. Marie de l'Incarnation rappelle à l'âme timorée de son fils ce qu'elle doit être spontanément vis-à-vis de Dieu, quand elle prend conscience de ce que Dieu est pour elle.

60. *Ingénument*, en toute simplicité et candeur.

ment ce commerce. J'aime tant l'union du cœur et de la volonté avec Dieu dans l'amour du même Dieu, que c'est la cause des demandes que je vous fais[61]. Car je ne puis comprendre comment une lumière peut demeurer un moment dans l'esprit sans que la volonté soit captivée[62]. N'est-il pas vrai que Dieu est un objet si aimable, si doux et si ravissant qu'il faut lui céder sans remise[63] au moment qu'il paraît[64] ? Il en est de même de ses vertus[65] et de ses œuvres divines. C'est par un excès de sa bonté qu'il se manifeste à nous, et il semble qu'il se sente obligé quand nous nous jetons entre ses bras pour le caresser amoureusement[66]. C'est pour ce sujet, qu'encore qu'il soit tout et que nous ne soyons rien, nous en serons plus aisément perdus[67]. Mon bon fils, rencontrons-nous en cette perte, je veux dire dans cet abîme infini, où toutes nos misères seront anéanties, *car la charité couvre tout*[68]. Je suis beaucoup plus imparfaite

61. Voir la lettre du 30 août de l'année précédente : « J'ai eu quelquefois la curiosité de savoir si votre cœur est ému de cette douce émotion qui fait quitter tout autre mouvement volontaire que celui du devis (entretien cordial) avec notre souverain Bien, et ce dans le degré où il vous met» (*Écrits* III, p. 386).

62. Car toute lumière, a dit Marie de l'Incarnation, doit produire l'amour, toute connaissance échauffer le cœur, et partant aboutir à des actes de conformité à la volonté de Dieu. Spiritualité antignostique et antiquiétiste. Autrement dit spiritualité essentiellement réaliste et chrétienne.

63. *Remise*, rabais sur le prix, ou encore retardement, hésitation dans l'exécution.

64. Dès que sa grâce éclaire l'esprit et touche le cœur.

65. Les perfections de Dieu.

66. *Caresser*, se familiariser, comme Marie de l'Incarnation dit plusieurs fois ailleurs. Le message du Christ,le Fils qui seul connaît le Père, était justement de nous révéler cette paternité de Dieu, qui, comme on l'a écrit si théologiquement, « prend sa source, son titre et son motif, dans la vie même de Dieu ». Mais si Dieu se révèle et se montre à nous comme père, c'est évidemment pour nous enseigner que nous sommes ses enfants et qu'à son amour paternel nous devons répondre par notre amour filial. Cet amour de Dieu pour sa créature, qui ne puise sa raison qu'en Dieu, puisqu'il ne saurait avoir de cause dans ce qui n'est pas, est, comme on l'a dit encore, « au fond le seul mystère qui soit au monde ».

67. Car la majesté ne doit point voiler l'amour. Créatures, oui, mais après le baptême, d'abord fils. Les âmes ne pourront entrer dans la vie du Dieu-Père qu'au titre de leur filiation. C'est la paternité de Dieu qui doit toujours et malgré tout leur donner confiance. Voir la parabole de l'Enfant prodigue, et le nom dont il appelle Celui qu'il a offensé. Quant à la perte de l'âme en Dieu, c'est l'oubli de ses intérêts, même de ses imperfections, nullement l'évanouissement de sa personnalité.

68. Première Épître de saint Pierre, IV, 8.

que vous, mais pourquoi tant hésiter à nous perdre en Celui qui nous veut nettoyer et qui le fera si nous nous perdons en lui par une amoureuse et hardie confiance [69] ? Les petits font de petits présents ; mais un Dieu divinise ses enfants, et leur donne des qualités conformes à cette haute dignité [70]. C'est pour cela que je me plais plus à l'aimer et à le caresser, qu'à me tant arrêter à considérer mes bassesses et mes indignités [71].

Je me sens infiniment obligée à tous mes Révérends Pères qui me font l'honneur et la charité de se ressouvenir de moi [72]. Assurez-les que je prie pour eux de très bon cœur, et que je leur donne part à mes petits travaux. Je les regarde tous comme mes bons Pères, et ils le sont en effet, puisqu'ils sont les vôtres. J'ai un tel amour pour votre sainte Congrégation, qu'il me semble que je suis un de ses membres [73]. Il me serait inutile de vous dire que vous priiez pour moi, car je sais que vous le faites...

De Québec, le 3 octobre 1645.

---

69. Confiance hardie parce qu'amoureuse. Simplicité magnanime de Marie de l'Incarnation.

70. Et par suite, il n'y a plus de petits présents. C'est l'égalité d'amour dont parle saint Jean de la Croix.

71. Tout ce paragraphe est capital pour l'intelligence de la vie chrétienne. Il est le témoignage authentique de la plus pure mentalité évangélique. La Vénérable Mère y livre avec candeur le secret de toute sa démarche surnaturelle, le fond de son âme. C'est un fait généralement trop négligé, et pratiquement trop oublié, que l'âme doit plus se fixer en Dieu qu'en elle-même.

72. Si l'on en juge par des passages analogues, ce dernier paragraphe devait plutôt faire dans l'original l'objet d'un *post-scriptum*. Voir la lettre CIII et la note 53 (*Écrits* III, p. 353).

73. Sentiments identiques d'estime et de dévotion pour la Congrégation de Saint-Maur dans la lettre CVIII (*Écrits* III, p. 389).

CXXI. — A UNE DE SES PARENTES, RELIGIEUSE URSULINE DE TOURS

L pp. 76-77, Lettre spirituelle XL. — R LXX.

Ma très chère Mère,

La paix et l'amour de Jésus !

J'ai reçu la vôtre, qui m'a donné un grand sujet de bénir Dieu pour les grâces et les faveurs qu'il vous fait. Je trouve bon que le R. P. Recteur des Jésuites vous ait dit ce que je crois que Dieu veut de vous[1]. Votre directeur ordinaire néanmoins étant de retour, je ne doute point que vous n'ayez repris sa direction, et que vous n'en ayez reçu de grandes assistances, aussi bien que tout le reste de la Communauté ; car c'est un homme rempli de l'esprit de Dieu, et qui tâche de l'inspirer à tous ceux qui le communiquent[2]. Mais je viens d'apprendre qu'il vous a quittées une seconde fois, pour aller à Paris. C'est dans ces rencontres que l'on pratique un haut dénûment, parce que l'on perd extérieurement et en apparence un grand secours spirituel. Je dis extérieurement, car pour la conduite intérieure, si une âme religieuse sait se connaître, elle avouera par sa propre expérience, pourvu qu'elle soit fidèle à la grâce et aux douces et fréquentes semonces[3] de Notre-Seigneur, qu'elle peut se passer de beaucoup d'appuis, et que ce ne sont pas les créatures qui lui donnent la vigueur intérieure[4]. Il est

Lettre CXXI. — Même destinataire probablement que pour la lettre du 3 septembre 1644 (*Écrits* III, p. 394 et la note). Ce serait par conséquent l'une des trois filles du parrain de Marie de l'Incarnation, et la sœur de deux religieuses du Carmel de Tours.

1. Ce que, à mon sens, Dieu veut de nous. Ce recteur devait être le P. Salins (*Écrits* II, pp. 325, 336). Il en sera question de nouveau dans les lettres de 1646.

2. *Communiquer quelqu'un*, dans le sens de *consulter*. Mais cet emploi actif du verbe communiquer était déjà assez rare.

3. *Semonces*, invitations, appels.

4. Mêmes avis chez sainte Thérèse sur la direction spirituelle, sur son importance et sur la discrétion avec laquelle il faut en user. Marie de l'Incarnation ne donne pas ici un conseil général ; elle parle pour les âmes éclairées et droites déjà avancées dans la pratique de la vie spirituelle : pour les âmes « qui savent se connaître » écrit-elle, expression qu'il convient de peser.

vrai qu'elles soutiennent quelquefois les sens par quelque paix que l'on en reçoit ; mais cette paix n'est pas de la qualité de celle que Dieu donne dans le fond de l'âme[5] : celle-là passe bientôt par l'absence de la créature qui la cause ; mais celle qui vient de Dieu demeure solidement dans l'âme, comme Dieu même. Ce n'est pas qu'il n'y ait quelquefois des nécessités qui obligent à chercher du secours auprès des personnes sages et éclairées ; et dans ces rencontres Dieu veut qu'on en cherche et qu'on le trouve par la créature[6]. Je crois, mon intime Mère, que vous en usez de la sorte, car il me semble que je vous connais assez pour n'avoir point d'autres sentiments[7].

Prenez donc bon courage et suivez Dieu en vous quittant vous-même : car nous avons un certain nous-même dans nous-même, lequel est plus préjudiciable à la perfection que toute autre chose[8]. Vous le connaîtrez en étudiant tous les mouvements, tant de votre intérieur que de votre extérieur. C'est là le vrai secret, car depuis qu'une âme a acquis cette connaissance, et que son esprit en est convaincu, elle quitte bientôt ce soi-même pour mettre Dieu en sa place. Alors la pureté de cœur l'emporte par-dessus toutes les souillures qui la tenaient auparavant embarrassée en mille choses de néant. Voilà mes pensées à votre égard. Ce que je vous pourrais dire davantage serait superflu ; mais ce ne me sera pas une chose inutile de me recommander à vos prières. Je suis toute à vous dans le Cœur de Jésus ; oui, sans réserve, je suis vôtre...

De Québec, le 14 d'octobre 1645.

---

5. Ce que Marie de l'Incarnation conseille aux âmes qui « savent se connaître », c'est de savoir renoncer à l'occasion à un entretien avec leur directeur d'où elles tireraient plus de consolation que d'utilité, et dont le résultat ne vaudrait pas celui du sacrifice par lequel elles s'en priveraient.

6. Application de la formule *fides ex auditu*. Dieu peut enseigner directement les âmes, et il le fait quand il le juge à propos. Mais normalement, il enseigne par l'autorité de l'Église et de ses ministres.

7. Cette religieuse avait dû être l'une des novices dont Marie de l'Incarnation avait été la zélatrice (*Écrits* II, p. 303).

8. Ce « nous-même », c'est l'égoïsme. Marie de l'Incarnation parlera tout à l'heure de ce « soi » — autre synonyme de l'égoïsme — dont il faut sans cesse travailler à se dépouiller dans la vie spirituelle.

CXXII. — M. Victor Le Bouthilier de Rancé, Archevêque de Tours, a Marie de l'Incarnation

V p. 412.

Il lui envoie une obédience pour retourner en France, si elle le voulait.

(Été 1645?)

CXXIII. — A M. Victor Le Bouthilier de Rancé, Archevêque de Tours

V p. 412.

...Non, rien qui soit sous le Ciel ne sera capable de me retirer de mon centre et de mon paradis, si ce n'est pour travailler à l'union de nos Congrégations de France, car pour un si saint œuvre, je donnerais tout, excepté de me damner...

(Été 1645?)

Lettre CXXII. — Connue par V. M. Bertrand d'Eschaux, le prélat qui avait en 1639 donné à Marie de l'Incarnation son obédience pour le Canada, était mort l'année suivante. Il avait été remplacé sur le siège de Tours par son coadjuteur, Victor Le Bouthilier de Rancé, l'oncle du futur réformateur de la Trappe, le célèbre Abbé de Rancé. Les Ursulines de Tours, résidant à Québec, dépendaient toujours de l'archevêque de Tours. Marie de l'Incarnation devait sans doute lui écrire assez souvent. Informé des dangers que couraient ses religieuses par suite des incursions iroquoises, le prélat les avait invitées à rentrer dans leur monastère d'origine, si elles le jugeaient à propos, et pour cela leur envoyait même une obédience de retour. Il n'est pas absolument sûr que cette obédience ait été adressée à Québec en 1645. Cependant, cette date est la dernière mentionnée par Dom Claude Martin, dans sa glose, où il ajoute : « Ce fut dans ce temps que Monseigneur l'Archevêque de Tours lui envoya une obédience pour s'en retourner en France, si elle le voulait » (V p. 412).

Lettre CXXIII. — Également connue par V p. 412. Des lettres que Marie de l'Incarnation échangea avec l'Archevêque de Tours, il ne nous en reste qu'une, que nous reproduirons plus loin. Il n'est pas certain que le fragment que nous donnons ci-dessus soit une citation textuelle de l'original. Il semble que Dom Claude Martin nous donne plutôt le sens que la teneur réelle de la lettre.

« Notre Mère était si persuadée de la gloire que Dieu retirerait de cette union générale (des Ursulines de France : celle dont il est fait mention dans la lettre du 3 octobre précédent) qu'encore qu'elle fût attachée au Canada au point qu'on l'a pu remarquer et qu'on le verra encore dans la suite, elle disait néanmoins qu'elle était prête de le quitter pour un temps et de repasser en France pour y contribuer de ses soins et de son travail » (V p. 412). En 1645, nous l'avons vu plus haut dans la lettre **CXX**, l'union des Ursulines faisait l'objet incessant des pensées de la Vénérable Mère.

ANNÉE 1646

CXXIV. — La Mère Marie de St-Joseph au R. P. Claude Martin

V p. 749.

Notre commune Mère fait tous les jours de merveilleux progrès dans une solide vertu et dans le parfait détachement de tout ce qui n'est pas Dieu. Elle conserve dans son cœur, à l'imitation de la Sainte Vierge, tout ce que Dieu opère en elle[1], et elle ne le produit au dehors que par les beaux exemples de vertu qu'elle nous donne, et nous nous trouvons bien honorées d'être sous sa conduite. Elle a néanmoins quitté la charge de supérieure à son grand contentement et à notre grand regret, mais il en a fallu venir là, nos règles ne nous permettant pas de tenir plus de six ans de suite une même personne en supériorité. Mais ce qui nous console, c'est que sa présence et son conseil serviront beaucoup pour l'avancement de cette petite communauté, qui lui a des obligations infinies des bons commencements qu'elle lui a donnés et du bel ordre qu'elle y a établi,

---

Lettre CXXIV. — Dom Claude Martin reproduit dans V cette lettre, comme spécimen des témoignages de vénération auxquels donna lieu chez les Ursulines de Québec la mort de leur vénérable Mère en 1672. Il est vrai que Marie de St-Joseph mourut elle-même en 1652, vingt ans avant Marie de l'Incarnation. Mais déjà, elle traduisait fidèlement les sentiments de ses compagnes. En outre, le témoignage de cette jeune religieuse, décédée en odeur de sainteté, et qui avait été si intimement liée à Marie de l'Incarnation, était d'un prix inestimable aux yeux de Dom Claude Martin. Ajoutons que les liens d'affection spirituelle qui l'unissaient à sa correspondante, lui rendaient encore plus cher tout ce qui lui venait de sa part. C'est à Jumièges (lettre CXVIII) qu'il reçut sa lettre.

Cette lettre de Marie de St-Joseph, comme celle de 1641 que nous avons donnée plus haut n'était qu'un simple billet, ajouté aux lettres de Marie de l'Incarnation. Dom Claude Martin n'en a cité que ce qui avait trait à sa vénérable Mère. On rapprochera de cette lettre de Marie de St-Joseph celle de la Mère Françoise de St-Bernard, citée plus haut (lettre CXIX), portant également sur les vertus de Marie de l'Incarnation.

1. Saint Luc II, 19 : *Marie gardait précieusement ces mystères, les méditant dans son cœur.*

tant pour le spirituel que pour le temporel. Elle est trop sage et sa conduite trop au-dessus du commun pour avoir pu faire autrement : ce que je vous dis dans la vérité, et non point par des flatteries, qui doivent être bannies d'entre les personnes religieuses, et surtout de ceux[2] que la charité rend une même chose en Jésus-Christ, qui voit avec quelle sincérité je vous parle.

Elle a été malade à l'extrémité d'une colique néphrétique[3]. Sa vertu, qui lui fait toujours aussi bonne compagnie dans la maladie que dans la santé, se fit admirer pour lors, par l'exercice de sa patience dans sa résignation aux volontés de Dieu et de son obéissance à celles qui la traitaient[4]...

CXXV. — A SON FILS

L pp. 405-419, Lettre historique XXXIII. — R LXXI.

Mon très cher et bien-aimé fils,

Je prie le Roi des Saints d'être l'unique objet de votre amour pour le temps et pour l'éternité.

Le désir que j'ai que vous priiez, et que vous excitiez les gens de bien à prier pour cette nouvelle Église, me porte à vous faire un petit récit des bénédictions que Dieu continue de verser sur nos Sauvages. Cela vous excitera sans doute de nouveau à louer leur bienfaiteur, et à lui demander pour les uns la persévérance, et pour les autres la grâce d'une parfaite conversion[1]. Il y a apparence que cela n'est pas bien éloigné, puisque nous

2. Syllepse du genre plusieurs fois signalée. *Personne* était d'ailleurs des deux genres.

3. Cette maladie est postérieure à la sortie de charge de Marie de l'Incarnation. Comme les lettres de 1645 n'en soufflent mot, et que les lettres la rapporteront à 1645, on doit la fixer dans les derniers mois de cette année, fin de l'automne et début de l'hiver. C'était la première nouvelle que Claude en apprenait.

4. A cette lettre, Dom Claude Martin n'ajoute que ces mots : « Voilà le sentiment d'une âme que j'estime des plus pures et des plus innocentes qui fussent pour lors dans le monde » (V p. 749). — V ne donne pas de date, mais la mention de la sortie de charge encore récente de Marie de l'Incarnation et celle de sa maladie nous autorisent à attribuer cette lettre aux premiers mois de 1646.

Lettre CXXV. — 1. La conclusion de la paix avait porté très haut les espoirs des missionnaires. Le P. Jérôme Lalemant croit lui aussi dans ce même temps à la prochaine conversion générale des nations sauvages. RJ 1646 (Q 6 ; C XXVIII, 286-288).

voyons ici tous les jours, à notre grande consolation, de nouvelles nations attirées par les nouvelles de la paix, qui leur rend les passages libres. Le désir qu'ils ont de se faire instruire et de se sauver fait qu'ils demandent des Pères, pour les emmener en leur pays, afin qu'ils y portent les riches trésors de la foi et de l'Évangile, et qu'ils les mettent au nombre des enfants de Dieu par le moyen du baptême.

Ceux qui paraissent les plus zélés sont les Sauvages du côté du nord, dont la mission est à Tadoussac [2]. Je vous en parlai l'an passé [3]. Et comme les nations de cette côte [4] qui résident avant dans les terres, entre des montagnes affreuses et des rochers inaccessibles [5], se viennent rendre chaque année au printemps en ce lieu-là, les Pères sont aussi exacts à s'y trouver pour les instruire, l'espace de trois ou quatre mois, que le temps est plus

---

2. Tadoussac était plus exactement au nord-est. Ce très ancien poste de traite devenait dès la fin du printemps le point de ralliement des nations sauvages répandues sur les bords du Saguenay et au delà dans les forêts septentrionales. A l'approche de la belle saison, les Sauvages, pour quelques semaines, se rabattaient sur le fleuve « pour se ranger sur (ses) rives, au lieu qu'ils reconnaissaient plus particulièrement pour leur pays » RJ 1652 (Q 12 ; C XXXVII, 188). Après leurs chasses d'hiver, ils y apportaient leurs pelleteries pour les troquer aux marchands et aux matelots qui venaient de France. Une nation, entre autres, considérait Tadoussac comme son territoire propre. Pour cette raison, on les appelait les Sauvages de Tadoussac. Dès 1640, les Algonquins et les Montagnais de Sillery les avaient évangélisés. En mai 1641, la mission de Tadoussac avait été fondée sous le titre de Sainte-Croix.

3. Voir la lettre CXVIII, vers la fin.

4. *Côte*, non seulement la rive du fleuve, mais le territoire qui s'étend très au delà vers le nord. Plus tard, ce mot désigna les seigneuries du bord du Saint-Laurent.

5. Marie de l'Incarnation et ses compagnes, qui avaient passé quelques jours à Tadoussac en juillet 1639, connaissaient bien le paysage grandiose de l'entrée du Saguenay. Cet affluent du Saint-Laurent s'est creusé un lit dans une dépression géologique très profonde ; les hautes montagnes qui le bordent de leurs falaises abruptes lui donnent l'aspect d'un fiord. RJ en 1646 disait : « Ce que nous appelons Tadoussac... est un lieu plein de rochers et si hauts qu'on dirait que les géants qui voulurent autrefois combattre les cieux auraient jeté en cet endroit les fondements de leur escalade. » (Q 29 ; C XXIX, 122). Cet aspect titanesque est celui du Saguenay. Quant à Tadoussac même, ce « n'est autre chose qu'une anse et comme un grand bassin d'eau qui sert de port aux navires français. La nature lui a donné une assez belle entrée et l'a abrié contre les vents de hauts rochers et de terres fort relevées qui l'environnent », RJ 1652 (Q 10 ; C XXXVII, 182). Sur les différentes nations de race montagnaise qui affluaient alors à Tadoussac, voir la lettre CI et la note 8 (*Écrits* III, p. 335).

tempéré, car le reste de l'année il y fait un froid nonpareil, y ayant encore des neiges et des glaces au mois de juin[6]. Il y a quelques jours que j'en demandais des nouvelles au Père qui a le soin de cette mission, ayant une association spirituelle avec lui pour la conversion de ces peuples : car encore que nous embrassions toutes les nations en Celui qui les a créées, nous en tirons néanmoins tous les ans chacune une au sort, afin d'exciter plus particulièrement nos dévotions pour leur conversion. Or, comme cette mission m'est tombée en partage, j'ai voulu savoir du Père les bénédictions que Dieu y verse, afin de lui en rendre grâces. Voici la réponse qu'il m'a faite[7].

Je ne puis rien mander de ces quartiers de meilleur que l'amplification du royaume de Jésus-Christ. En un jour, j'ai baptisé trente Betsamites[8] et confessé soixante chrétiens. Je suis sur le point de faire six mariages en face d'Église. Je pris avant-hier tous les diables des sorciers, leurs pierres, leurs tambours et semblables badineries, que j'ai fait bouillir, pour leur faire voir combien c'est peu de chose, et afin

---

6. Les Sauvages de Tadoussac avaient désiré des missionnaires, dès 1640. Le premier qui répondit à leur appel, le P. Le Jeune, ne se rendit chez eux qu'en 1641. Depuis ce temps, tous les ans, un ou deux Jésuites allèrent passer avec eux les mois de la belle saison, tant pour y assister les Français qui s'y rencontraient que pour travailler à la conversion des Sauvages de ces régions. Parmi les missionnaires des Sauvages de Tadoussac, on cite Le Jeune, Buteux et surtout Jean De Quen, « celui, dit RJ 1652, qui a cultivé le plus ordinairement cette mission » (Q 11 ; C XXXVII, 184) et qui devait même en commencer « deux autres par l'entremise des néophytes de cette nouvelle Église » (*loc. cit.*). D'abord la résidence du missionnaire n'y fut qu'une cabane d'écorces qui servait en même temps d'église. Un peu plus tard, on devait dresser « une chapelle et une petite chambre de bois de charpente, où le Fils de Dieu et deux de ses serviteurs (habitaient) pendant que les Français et les Sauvages (demeuraient en cet endroit) » *(loc. cit.)*. De France, on s'intéressait à cette mission de Tadoussac. En 1643, la duchesse d'Aiguillon avait tenu à défrayer les missionnaires du séjour qu'ils y feraient cette même année. RJ 1643 (Q 32 ; C XXIV, 123). Les lettres de Marie de l'Incarnation des années précédentes ont déjà parlé de l'activité apostolique du P. De Quen à Tadoussac. Ce religieux, qui était entre temps assigné à la réduction de Sillery et à la résidence de Québec, était fort connu aux Ursulines. A cette époque, il y avait déjà dix ans qu'il était au Canada. Voir la lettre LXVI et la note 19 (*Écrits* III, p. 174).

7. Cette lettre du P. De Quen ajoute quelques menus détails au récit de la *Relation* qui ne fut composée qu'à Paris, d'ailleurs sur les mémoires du missionnaire.

8. Les Betsiamites ou Bersiamites, petit peuple de race montagnaise dont le territoire s'étendait au nord-est de Tadoussac.

que ce malin esprit ne paraisse plus dans le pays de ces pauvres gens.

Les Sauvages de Tadoussac font des harangues qui n'ont point de prix, tant à leurs gens qu'aux nations étrangères, pour les encourager à croire et à embrasser la foi. Vous les concevriez mieux par les oreilles que par les yeux. Remerciez le grand Maître de ce qu'il illumine toutes les nations du Nord, car il y en a ici de plus de dix sortes, qui sont de plus de douze journées de Tadoussac[9]. Je ne sais si la fin du monde est proche, mais la foi s'étend beaucoup[10]. Je n'ai qu'un regret, de voir un si mauvais instrument que moi entre les mains de Dieu, mais priez sa bonté, je vous en supplie, de me rendre plus digne, en me faisant miséricorde.

Les dévotions de nos paroissiens sont fort réglées. Il y en a environ soixante qui se sont confessés deux ou trois fois, et comme ils se disposent à communier, ils jeûnent le samedi à ce dessein. Il y en a trente qui ont communié pour la première fois, le reste communiera en son temps[11]. Ce m'a été une consolation bien sensible de les voir recevoir ce saint Sacrement avec tant de dévotion et de ferveur, que les Français des deux barques qui sont arrivées, ayant assisté à la messe, à l'eau bénite et à l'instruction qu'on leur a faite, les ont admirés[12]. Leur police[13] continue dans une obéissance exacte. Ils ont première, seconde et troisième tables. Les personnes de considération mangent à la première, les officiers qui ont servi mangent à la seconde, et les femmes et les enfants à la dernière. Ils ont fait une allée pour se promener après le repas, pour traiter de leurs affaires et pour prier en se promenant[14].

---

9. En 1652, le missionnaire verra ainsi aborder à Tadoussac par les voies fluviales ou les pistes de la forêt, « huit à neuf cents Sauvages de divers endroits ». On y entendait le huron, l'algonquin, différents dialectes montagnais et la « langue canadienne miscouienne » RJ 1652 (Q 12-13 ; C XXXVII, 190).

10. Dans l'Évangile, la prédication universelle de la foi est donnée comme l'un des signes avant-coureurs de la fin des temps.

11. Déjà en 1642, à propos de son premier séjour à Tadoussac, le missionnaire pouvait écrire : « J'y célébrais tous les jours la sainte messe, où tous les chrétiens assistaient. J'y faisais l'eau bénite tous les dimanches » RJ 1642 (Q 39 ; C XXII, 220). L'année suivante, il y renouvelait même les pratiques de la primitive Église. A l'évangile, il faisait une instruction après laquelle les catéchumènes se retiraient. RJ 1643 (Q 33 ; C XXIV, 128). Enfin le dimanche, comme dans les églises de France, encore à cette époque, il faisait la procession avant la messe.

12. Des barques venues de Québec, ou plutôt détachées des bateaux de pêche stationnés à Percé et sur les côtes de Terre-Neuve. Parmi ces Français, il y avait souvent des Huguenots, qui ne laissaient pas d'être impressionnés par la vue des Sauvages en prière : « Un capitaine d'un navire de la Religion prétendue (c'est-à-dire prétendue réformée) étant entré par curiosité dans la chapelle pour y voir prier les Sauvages fut si surpris les voyant fléchir les genoux et faire le signe de la croix, qu'il se mit lui-même à genoux et fit le signe de la croix avec eux » RJ 1644 (Q 55-56 ; C XXVI, 102-104).

13. *Police*, l'ordre établi dans leurs assemblées.

14. RJ écrit à ce sujet : Leur « ferveur indiscrète passa de la piété dans la police extérieure. Ils se vont imaginer que pour être bons chrétiens, ils doivent vivre tout à fait à la française, et sur cette pensée, ils font les polis ; ils rendent les honneurs à leur capitaine qu'ils voient rendre à M. le Gouverneur par les

Ils souhaitent passionnément une petite maison à la française pour y loger l'été, et serrer leurs hardes l'hiver, pendant qu'ils sont à la chasse[15].

Jusqu'ici sont les paroles de la lettre du Père.

C'est une chose ravissante de voir nos bons Sauvages de Sillery[16], et le grand soin qu'ils apportent à ce que Dieu soit servi comme il faut dans leur bourgade, que les lois de l'Église soient gardées inviolablement, et que les fautes y soient châtiées pour apaiser Dieu. L'une des principales attentions des capitaines est d'éloigner tout ce qui peut être occasion de péché, ou en général, ou en particulier[17]. L'on ne va point à la chapelle que

---

Français ; ils font une cabane à part pour prendre leurs repas ; ils dressent des tables, ils font manger les hommes ensemble et les femmes à part ». Mieux encore, car comme « ils avaient remarqué que les Français ne mangeaient pas tout ce qui leur était présenté, ceux qui servaient à table ne donnaient pas le loisir, notamment aux femmes, de prendre suffisamment leur réfection. Personne cependant ne disait mot ; toutes ces singeries passaient pour des mystères » (Q 30 ; C XXIX, 126).

15. Comme ces petits logis que les Jésuites avaient fait construire à Sillery pour les Sauvages de la réduction et que ceux de Tadoussac, dans les visites qu'ils y avaient faites, y avaient admirées et enviées (lettre CVIII. note 28 ; *Écrits* III, p. 371). Pendant ces quelques mois d'été, Tadoussac sous l'impulsion du missionnaire prenait d'ailleurs l'aspect d'une réduction organisée. Malheureusement ce ne pouvait être que temporaire.

16. Sillery tient une grande place dans les *Relations des Jésuites*, et Marie de l'Incarnation en parlera souvent durant ses premières années au Canada. RJ 1646 en fait cet éloge : « La résidence de Saint-Joseph a recueilli les premiers fruits de la graine de l'Évangile semée en ce nouveau monde : elle a imité les choses bonnes qui se communiquent d'autant plus qu'elles ont de bonté : son flambeau a répandu sa lumière bien loin en deçà et au delà des rives du grand fleuve : son ardeur et son feu ont fait ressentir leur chaleur dans des régions quasi inconnues de l'été, où l'hiver tient toujours magasin de neige et de glace » (Q 18 ; C XXIX, 64). En style plus modéré, les Sauvages de Sillery avaient été les apôtres des Attikamègues à l'ouest, et au nord-est des Sauvages de Tadoussac. Mais ces derniers, à leur tour, avaient publié la foi « avec tant de zèle dans les nations du nord, que ces grandes forêts qui n'entendaient que les hurlements des loups, (retentissaient) maintenant des voix et des cantiques de Jésus-Christ » *(loc. cit)*. Les Sauvages de Sillery ne s'étaient pas contentés du rôle de prosélytes sur la côte nord du fleuve. Ils avaient encore travaillé de parole et d'exemple à la conversion des Abénakis, au sud-est de la Nouvelle-France, sur les frontières de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre, et au nord-ouest, à celle des Algonquins de l'Ile et encore à celle des Hurons *(Ibid.)*. C'étaient vraiment les évangélistes des Indiens du Canada.

17. « Les superstitions et les sorciers sont bannis de cette résidence ; il ne reste plus quasi personne à baptiser de ceux qui s'y retirent ordinairement. Le peu de chrétiens qui la composent fait un escadron merveilleusement puissant devant Dieu » RJ 1646 (Q 18 ; C XXIX, 64).

l'on n'y trouve quelque Sauvage en prière, avec tant de dévotion que c'est une chose ravissante[18]. S'il s'en trouve quelqu'un qui se démente de la foi ou des mœurs de chrétien, il s'éloigne et se bannit de lui-même, sachant bien que, bon gré mal gré, il lui faudrait faire pénitence ou être honteusement chassé de la bourgade. Il y a quelques jours qu'un jeune homme eut différend avec sa femme. Ils furent menés devant les capitaines, qui condamnèrent l'homme à être mis à la chaîne dans une cave du fort, et là jeûner trois jours au pain et à l'eau ; et la femme fut condamnée à la même peine, qui fut exécutée en notre monastère. Ces pauvres gens firent leur pénitence avec tant de dévotion, que je crois que leur faute leur fut remise dès le moment que la sentence leur fut prononcée. La femme ne voulut pas seulement une poignée de paille sous elle ; car, disait-elle, je veux payer Dieu que j'ai fâché[19].

Les Attikamek, qui sont aussi du côté du nord, sont convertis et vivent d'une vie extraordinairement innocente[20]. Il y a quatre ans qu'une trentaine descendit ici, où ils furent instruits et baptisés[21] ; après quoi ils s'en retournèrent en leur pays, annonçant avec une ferveur apostolique à ceux de leur nation le bien qu'ils avaient rencontré. Ils leur expliquèrent les points de la Foi comme ils les avaient appris, en sorte qu'ils en conver-

18. Un exemple héroïque de la ferveur des néophytes de Sillery avait été donné à toute la population de Québec, lors de la dernière fête de Saint-Étienne. Ce jour-là, 26 décembre, les Sauvages étaient venus en procession à la ville pour gagner l'indulgence du jubilé. C'était un pèlerinage d'au moins trois lieues, aller et retour, qu'ils firent à jeun, par un jour extrêmement froid, marchant en bel ordre, deux par deux, derrière la croix et la bannière. Les enfants, eux aussi, avaient tenu à être de la partie. RJ 1646 (Q 23 ; C XXIX, 92). Il y avait alors à peine huit ans que la réduction de Sillery avait commencé.

19. Voir RJ 1646, chap. V : *De la Résidence de Saint-Joseph de Sillery.*

20. Les Attikamègues, ou Poissons blancs, du nom du poisson qui peuplait leur rivière, petite nation cantonnée au nord-ouest de Québec, dans les hauts du Saint-Maurice. Leur conversion datait de l'automne de 1642. Voir la lettre CI et la note 10 (*Écrits* III, p. 336). RJ ne parle d'eux en 1646 qu'à l'occasion des Sauvages de Sillery et dans le même chapitre (Q 18 ; C XXIX 66).

21. Ils étaient en réalité une soixantaine (RJ 1643). Mais une trentaine seulement avaient été baptisés à Québec, les autres ayant été remis, faute d'instruction et de disposition suffisantes, à leur passage aux Trois-Rivières ou même à leur retour pour la traite de l'année suivante.

tirent un grand nombre, qu'ils amenèrent aux Trois Rivières pour y être baptisés [22], ce qui leur fut accordé. Depuis ce temps-là, ils sont réglés comme s'ils avaient toujours des Pères parmi eux : aussi viennent-ils de temps en temps, quoique fort éloignés, pour rendre compte de leur foi et recevoir de nouvelles lumières. On ne peut rien voir de plus zélé, même jusqu'aux enfants.

La paix qui fut faite l'an passé [23] a ouvert la porte aux nations éloignées, qui, sans crainte, viennent en ces quartiers, ravies d'avoir la liberté du commerce et de se faire instruire [24]. Elles demandent toutes des Pères pour les mener en leurs pays. Et déjà en voilà qui partent pour aller aux Abnakiouois [25], qui étaient ci-devant inaccessibles [26]. D'autres vont aux Iroquois, et c'est la

22. Les Trois-Rivières étaient la première habitation française que les Attikamègues rencontraient sur leur chemin, en descendant le Saint-Maurice. Ils s'y arrêtaient pour la traite, puis remontaient chez eux sans pousser jusqu'à Québec. Leur apôtre était le P. Jacques Buteux, missionnaire résident des Trois-Rivières.

23. Voir la lettre CXVIII. Dans son récit des progrès de l'Évangile pour cette année 1645-1646, Marie de l'Incarnation suit fidèlement RJ qui, toujours dans le chapitre de Sillery, aborde le cas des Abénakis après celui des Attikamègues.

24. La paix de l'automne 1645 avait de nouveau assuré la liberté des communications dans les pays de la Nouvelle-France. Les nations de la rose des vents en profitaient pour affluer dans les postes français du Saint-Laurent : Nipissings, Hurons, Algonquins de l'Ile, Attikamègues, tous du nord-ouest ; Sauvages de Tadoussac et du Saguenay venant du nord-est ; enfin les Sauvages situés « entre l'orient et le midi (Abénakis, Sokokis... etc.), en attendant les Iroquois du sud-ouest.

25. Autrement dit les Abénakis. Sur les premiers rapports de ces Sauvages avec Québec, voir la lettre XCV (note 4) et la lettre CI (note 15) dans *Écrits* III, pp. 312 et 338. C'était en 1643. Depuis, quelques Abénakis s'étaient convertis et même s'étaient pour un temps fixés à Sillery. Au printemps de l'année en cours, l'idée leur avait pris d'aller revoir leurs gens. Ils étaient revenus de ce voyage le 14 août, ramenant avec eux des chefs importants de leur nation. Ceux-ci, déjà favorablement disposés pour la foi, avaient aussitôt demandé des missionnaires pour les emmener dans leur pays. Le P. Lalemant, déférant à leur désir, avait désigné pour les accompagner le P. Gabriel Druillettes, un missionnaire arrivé au pays en 1643, mais qui avait déjà « vécu parmi les Algonquins dans leurs grandes courses ». Le P. Druillettes était « allé passer le plus fâcheux temps de l'année avec ces Abnaquiois, bien résolu de vivre et de mourir en la croix de Jésus-Christ » RJ 1646 (Q 19 ; C XXIX, 70). Nous le retrouverons plus tard avec ses courses apostoliques et diplomatiques, car son voyage chez les Abénakis lui donnera l'occasion de passer dans la Nouvelle-Angleterre et d'y remplir une mission dont les suites auraient pu changer la face des choses pour la Nouvelle-France, au moins pour un temps.

26. En raison de la distance et des chemins inextricables. On descendait d'abord le fleuve, puis l'on prenait par le portage du Témiscouata, la Médawaska

chère mission du R. P. Jogues[27], laquelle a commencé par l'effusion de son sang, dont il a arrosé cette terre ; mais il l'a bien plus sanctifiée par ses vertus héroïques, qui ne seront bien connues qu'au jour du Jugement, car ce grand serviteur de Dieu les cache dans son humble silence. Ce peu néanmoins qui en a paru a ravi en admiration ceux mêmes qui l'ont tyrannisé, qui le revoyant de retour de France, et aller en leur pays, l'ont reçu comme un ange du ciel et le regardent comme leur père[28].

Mais il vous faut dire quelque chose de ces ambassadeurs qui avaient promis, lorsqu'ils s'en allèrent, de revenir au printemps. Dès qu'ils furent arrivés en leur pays, ils firent leur légation à leurs capitaines de la part de M. de Montmagny, notre Gouverneur, des Français, des Hurons, des Algonquins et des autres nations, qui étaient jointes en ce traité de paix. Voici comme la chose se passa[29].

Trois jours après leur arrivée dans le premier village, le peuple s'assembla pour écouter la voix d'Onontio, qui est M. le Gouverneur, par la bouche du sieur

---

et la rivière Saint-Jean. Cette route, très longue et excessivement pénible, la seule praticable pour passer en hiver de Québec en Acadie, était connue depuis Champlain. Les Blancs ne l'avaient cependant que rarement utilisée, effrayés de ses périls, et la laissaient aux Sauvages. Pour eux, ils préféraient attendre l'été, prendre la voie du fleuve, contourner la Gaspésie et passer par la Baie des Chaleurs en Acadie, d'où ils gagnaient les hautes terres. A la fin du siècle, l'intendant de Meulles et le second évêque de Québec, Mgr de Saint-Vallier, se risqueront par les portages. Mais à cette époque, les difficultés toujours grandes, ne seront plus aussi insurmontables.

27. RJ 1646 : « Quand je parle d'une mission iroquoise, écrivait le P. Lalemant, il me semble que je parle d'un songe, et néanmoins c'est une vérité » (Q 14 ; C XXIX, 44). Après la conclusion de la paix aux Trois-Rivières (septembre 1645), Montmagny avait résolu d'envoyer à son tour une ambassade au pays des Iroquois. Le P. Jogues avait été l'un des deux députés choisis.

28. « Ceux qui avaient autrefois maltraité le Père n'en faisaient plus aucun semblant, et ceux que la compassion naturelle avait touchés à la vue de ses tourments, recevaient une joie sensible de le voir dans une nouvelle posture et dans un emploi considérable » RJ 1646 (Q 15 ; C XXIX, 50). Sur le premier séjour du P. Jogues aux Iroquois, se reporter aux lettres CI et CVII (*Écrits* III, pp. 340 et 366-370).

29. Voir RJ 1646 ; chap. I : *De ce qui s'est passé entre les Français, les Hurons et les Algonquins pour la conclusion de la paix avec les Iroquois*. Marie de l'Incarnation résume ce récit, à sa façon ordinaire.

Couture ; mais avant qu'ils parlassent, on leur fit un présent pour leur graisser le gosier, et ôter la poussière qu'ils avaient contractée dans le voyage, afin de donner une plus libre sortie à leurs paroles. Après que le sieur Couture et les autres eurent fait leurs harangues, et offert leurs présents, les Iroquois firent les leurs au nombre de six.

Le premier était pour guérir les pieds des ambassadeurs, que les ronces, les épines et les autres difficultés des chemins avaient ensanglantés.

Le deuxième, pour dire que les haches autrefois levées contre les Français, Algonquins, Hurons et alliés étaient jetées bien loin, afin qu'elles ne fissent plus de mal.

Le troisième témoignait la douleur qu'on avait eue de la mauvaise fille qui n'avait pas été obéissante à sa mère qui l'exhortait d'écouter la voix de son père Ononthio et de considérer sa bonté, cette effrontée qui avait bien eu la hardiesse de venir encore cet automne vers Montréal pour lever la hâche[30]. C'est-à-dire que sept hommes de guerre de la nation des Onionteheronons, qui est une petite nation dépendante des Iroquois, se mirent en campagne à leur insu, contre leur volonté, et tuèrent quelques Algonquins, n'ayant pas voulu consentir à la paix[31].

Le quatrième, pour faire voir la réjouissance de tout le pays, de ce qu'Ononthio avait uni tous les peuples et aplani toute la terre.

Le cinquième, en action de grâces au père commun, Ononthio l'incomparable, qui avait donné de l'esprit aux Algonquins, ce que nul n'avait pu faire avant lui.

Le sixième était pour avoir place dans ses maisons

30. Voir la lettre du 14 septembre 1645 et la note 88 (lettre CXVIII). Dans ce style imagé à la manière sauvage, il s'agit de la nation et de la bourgade d'Ognoté, le principal village des Oneiouts (RJ 1646. Q 4 ; C XXVIII, 280).

31. Les Onionteheronnons, ou Onneiouts, les Oneidas des Anglais, la plus petite nation de la « Cabane ». Chaque nation, et même chaque chef gardant toujours sa liberté de mouvements, la paix ne serait jamais assurée avec les Iroquois, tant que le peuple entier n'aurait pas été subjugué. Dollier de Casson, dans son *Histoire du Montréal*, ne fait aucune mention de cette affaire.

et y allumer du feu, c'est-à-dire, pour y être bien venus et y pouvoir converser en assurance avec les Français.

Les présents étant faits et toutes choses conclues, le sieur Couture s'en retourna avec les Hurons, dix jours après leur arrivée[32]. Étant déjà fort avancés dans le chemin, ils furent contraints de retourner sur leurs pas, parce qu'ils ne trouvèrent pas leurs canots au lieu où ils les avaient laissés[33] pour cheminer à pied, Dieu l'ayant ainsi permis pour donner assurance de la sincérité des Iroquois. Car quelque temps après leur retour au village d'où ils étaient partis, ceux que je viens de dire, qui avaient été en guerre proche de Montréal et qui avaient tué des Algonquins, arrivèrent et demandèrent audience dans le bourg principal, ce qui leur fut accordé[34]. Ils exposèrent le sujet de leur ambassade, qui était de rompre avec les Algonquins. L'un d'eux prit la parole, en montrant les chevelures de ceux qu'ils avaient tués : « Voilà, dit-il, un de ceux que vous haïssez. Je vous ai entendu dire autrefois que vous aviez si peu de volonté de vous réconcilier avec eux, que si vos âmes se rencontraient en l'autre monde dans un même lieu, vous les persécuteriez encore. J'en dis de même et afin de vous encourager à tenir ferme, voilà leurs têtes et des cordes pour les lier (c'était un grand collier de pourcelaine de cinquante palmes[35]) ». Ces têtes étaient

32. Couture était accompagné dans son voyage aux Iroquois de deux Hurons, de deux Algonquins et d'un autre Français. RJ 1645 (Q 35 ; C XXVII, 302). Toute cette petite troupe revenait avec lui.

33. Le lac George ou le lac Champlain, où l'on prenait par les terres.

34. D'après le P. Lalemant, les Sauvages en question auraient été des Sokokis. C'est Lalemant qui a raison. Il ne s'agit pas des meurtres de Montréal dont Marie de l'Incarnation a parlé ci-dessus, mais d'un épisode tout différent : le massacre de trois Algonquins de Sillery à l'automne précédent. RJ 1646 (Q 3 ; C XXVIII, 276). Ce meurtre où l'on avait cru reconnaître la main des Iroquois, survenant sitôt après la conclusion de la paix, avait causé un gros émoi à Québec. Dans le guet-apens où périrent trois Sauvages de Sillery, deux autres ne furent que blessés et purent s'enfuir : « Ce nous fut une consolation, dit le P. Jérôme Lalemant, que ces deux derniers n'expirèrent pas sur place, car ils nous assurèrent que le langage des meurtriers était entièrement différent du langage des Iroquois. Cela arrêta les haches des Algonquins, qui n'auraient point manqué d'assommer quelques Anierronons qui se trouvaient alors parmi eux et parmi nous » (Q 3-4 ; C XXVIII, 276-278).

35. *Palme*, mesure de longueur variable avec les pays.

de plusieurs de nos bons chrétiens de Silleri qui étant cabanés[36] proche de Montréal, furent tués en trahison par ces misérables.

A ce discours les Iroquois répondirent qu'ils s'étonnaient comme ils avaient eu la hardiesse de leur apporter ces têtes, et que sans doute c'était leur jeter la honte sur le front : « Hé quoi ! disaient-ils, Ononthio est-il un enfant ? Que dira-t-il, entendant cette nouvelle ? Ne dira-t-il pas : Voilà un trait d'Iroquois ! Ils n'ont pas fait le coup, mais ils ont donné la hache à ceux-là pour la faire tomber sur la tête de nos amis. Mais ce n'est pas tout, il n'y va pas seulement de notre honneur, mais encore de nos vies. Nos parents sont avec les Algonquins comme en leur propre terre, ne seront-ils pas en danger d'y perdre la vie ? Ne les accusera-t-on pas comme auteurs de ces meurtres, quand on en apprendra les nouvelles ? Allez, retirez-vous avec vos chevelures et vos présents, nul de nous ne les touchera. »

Ce procédé nous a fait voir que les Iroquois, quoique barbares, ont recherché la paix avec sincérité[37]. Et de plus, pendant tout l'hiver, à ce qu'a rapporté le sieur Couture, nul n'a parlé de guerre ; au contraire, chacun était bien aise de se voir en liberté, et de pouvoir chasser en assurance. Ils ont fait un tel massacre de cerfs, qu'ils en ont tué plus de deux mille. Ils ont donné charge au sieur Couture de dire aux Algonquins et aux Hurons, qu'ils allassent querir leurs filles et leurs parentes qui étaient captives parmi eux depuis longtemps.

Couture, étant de retour au printemps avec les ambassadeurs iroquois[38], apporta quantité de présents pour

---

36. *Cabanés*, campés sous des cabanes faites d'écorce de bouleau.

37. « S'il y a de la tromperie dans cette action, observe le P. Lalemant, elle est plus que très raffinée, et il semble que la raison convie ces peuples à embrasser la paix » RJ 1646 (Q 5 ; C XXVIII, 286).

38. Couture, accompagné de sept Iroquois et de deux Hurons, était arrivé devant le fort de Montréal le 22 février précédent. Comme la saison n'était pas assez avancée, les Iroquois s'étaient dispersés pour la chasse, avant de descendre aux Trois-Rivières, où ils ne parurent que sur la fin d'avril ou au début de mai. C'est le 7 de ce mois que Montmagny leur donna audience (Q 6 ; C XXVIII, 290).

diverses raisons[39], mais qui se terminaient toutes à une seule, qui était la confirmation de la paix. M. le Gouverneur leur en fit aussi de son côté, pour leur témoigner qu'il agréerait leurs propositions, et que de sa part il la maintiendrait de tout son pouvoir ; que ci-après[40], il les aimerait et protégerait comme ses enfants, qu'ils seraient les très bien venus dans les maisons françaises, qu'ils y trouveraient toujours le feu et la chaudière prête[41] pour leur témoigner le contentement qu'on a de les voir en notre alliance, et que pour leur donner une preuve irréprochable[42] de tout cela, comme aussi de son affection, il désirait non seulement leur faire entendre cette vérité par lui-même dans le présent conseil, mais de plus qu'il voulait envoyer un des Pères et un Français des plus considérables pour porter sa parole à tout le pays et confirmer tous les Iroquois dans les assurances qu'il leur avait données de sa bienveillance. Qu'à cet effet, il avait choisi le Père Jogues qu'il aimait comme lui-même, et honorait comme son père ; et que toutes les assistances et le bon accueil qu'ils lui feraient, il s'en tiendrait obligé comme s'ils l'avaient fait à lui-même. Les Iroquois furent fort contents de ces offres, et témoignèrent à M. le Gouverneur toute sorte de satisfaction et de reconnaissance[43].

Le R. P. Jogues partit donc avec les Iroquois le 16 de mai dernier, et M. Bourdon, un de nos principaux

---

39. Qui portaient diverses significations, suivant le symbolisme sauvage.

40. *Ci-après*, désormais.

41. De nouveau, dans cette assemblée, Couture au nom du Gouverneur réclama le retour de Thérèse la Huronne, « afin, disait le présent qu'il offrait dans cette intention, qu'elle préparât du blé d'Inde à leur façon, pour les festiner, quand ils nous voudraient visiter » (Q 7 ; C XXVIII, 296).

42. *Irréprochable*, ici irréfutable.

43. « Comme le P. Jogues avait déjà acheté la connaissance de ces peuples et de leur langue avec une monnaie plus précieuse que l'or et l'argent, il fut bientôt accepté, — Jogues en effet s'était proposé lui-même au choix de Montmagny. — Les Iroquois l'agréèrent... Il fut bien aise de sonder leur amitié, après avoir éprouvé la rage de leur inimitié. Il n'ignorait pas néanmoins l'inconstance de ces Barbares ; la difficulté des chemins lui était présente comme à un homme qui l'avait expérimentée ; il voyait les dangers où il se jetait. Mais qui ne risque jamais pour Dieu ne sera jamais gros marchand des richesses du Ciel » RJ 1646 (Q 14 ; C XXIX, 46).

habitants[44], partit avec lui, selon la promesse de M. le Gouverneur. Ils souffrirent de grandes fatigues en ce voyage[45], à cause des sauts d'eau qui obligent de décharger les canots et de les porter sur le dos avec tout leur bagage[46], car en ces rencontres nul n'est exempt de porter ses paquets. Ils arrivèrent en un lieu où plusieurs Iroquois étaient à la pêche, et dans la compagnie

44. C'est la première fois que nous trouvons ce nom sous la plume de Marie de l'Incarnation. Jean Bourdon était pourtant un ami et un familier des Ursulines. Originaire de Normandie, comme son ami Le Sueur de Saint-Sauveur, le premier prêtre séculier établi à Québec, avec qui il était venu au Canada en 1634, il devait être l'un des personnages les plus importants de la colonie primitive. Il y joua un peu tous les rôles : arpenteur, ingénieur du gouverneur, homme de loi, découvreur, navigateur, soldat, ambassadeur, conseiller ; et il y mourut en 1668. Les lettres de la Vénérable Mère reparleront de lui et de ses activités plus loin. La Compagnie des Cent Associés, pour le compte de laquelle il serait venu au Canada, lui avait octroyé une concession sur le côteau Sainte-Geneviève, dans la partie de la ville de Québec qui deviendra dans la suite le Faubourg Saint-Jean. Le 9 septembre 1635, il avait épousé Jacqueline Postel (on écrivait aussi comme on prononçait, Potel) qui allait lui donner huit enfants, dont quatre filles qui entreront toutes en religion, deux chez les Ursulines et deux chez les Hospitalières. Sa fille aînée, Geneviève, sera en 1652, la première postulante aux Ursulines née au pays, par conséquent la première postulante canadienne du Vieux-Monastère, et de ses deux autres filles qui se firent hospitalières, Marguerite dite de St-Jean-Baptiste sera à la fin du siècle l'une des fondatrices de l'Hôpital Général. Jean Bourdon jouissait d'un certain prestige aux yeux des Iroquois. En 1645, il avait provisoirement remplacé M. de Champflour repassé en France, comme commandant du poste des Trois-Rivières.

La mission que lui confiait Montmagny, tout honorable qu'elle fût, n'allait pas sans périls. RJ le loue de l'avoir acceptée : « Le sieur Bourdon, habitant du pays... montra d'autant plus de courage pour le bien public qu'il abandonna sa famille pour se jeter dans des hasards qui ne sont jamais petits parmi ces Barbares » (Q 15 ; C XXIX, 46). C'était en effet une mission de sacrifice.

45. RJ 1646 raconte leur voyage. Partis le 16 mai des Trois-Rivières, les ambassadeurs de Montmagny, Jogues et Bourdon, accompagnés de deux jeunes Algonquins et conduits par sept Agniers, arrivèrent deux jours plus tard, la veille de la Pentecôte, au fort Richelieu, où ils s'embarquèrent aussitôt sur la rivière des Iroquois (le Richelieu actuel). Après avoir traversé le lac Champlain, ils entrèrent dans le lac qui lui fait suite que les Iroquois appelaient Andiatarocté (là où le lac se ferme). C'était la veille de la fête du Saint-Sacrement, coïncidence qui porta le Père à le nommer le lac du Saint-Sacrement (aujourd'hui le lac George). Prenant par les terres, au prix de grandes fatigues, ils atteignirent six lieues plus loin une petite rivière que les Hollandais du Fort-Orange appelaient Rivière van Maurice et qui doit être la rivière actuelle des Mohawks. Là, au lieu de continuer sur le principal bourg de leur pays, Ossernenon, les guides Iroquois, excédés de fatigue, se détournèrent de leur chemin et passèrent par une station de pêche où ils espéraient trouver du secours pour le transport de leurs bagages. C'est alors, dans un endroit nommé Ossaragué, à une vingtaine de lieues du Fort-Orange, que le P. Jogues rencontra inopinément la petite Thérèse des Ursulines.

46. D'où le nom de portages donné à ces régions.

desquels se trouva notre Thérèse, Huronne. Le Père lui parla en particulier, l'interrogea, l'instruisit et l'exhorta à prendre courage, le temps de sa délivrance étant venu, parce qu'il portait sa rançon que nous envoyions à cet effet, non précisément en forme de prix, parce qu'on était obligé de nous la rendre par le traité de paix, mais pour payer sa dépense à ceux qui l'ont nourrie[47]. Elle l'assura qu'elle ne chancelait point en la foi, qu'elle priait Dieu tous les jours, et qu'elle serait ravie de retourner avec nous pour reprendre de nouvelles impressions des choses de Dieu et de piété. Elle n'avait que treize ou quatorze ans quand elle fut enlevée et cependant elle a tenu ferme en la foi, au milieu de cette barbarie, pleine de superstitions diaboliques[48].

Le Père étant arrivé au pays des Iroquois, fut reçu, comme j'ai remarqué plus haut. Il fit ses harangues et ses présents de la part de M. le Gouverneur, dans toutes les circonstances et coutumes du pays. Les Iroquois répondirent à tous[49] avec applaudissement, et il s'y passa beaucoup de particularités que je serais trop longue de rapporter[50]. Le Révérend Père n'avait point

47. Les lettres de Marie de l'Incarnation parlent toujours avec une tendresse émue de cette petite Sauvagesse : « Les Mères Ursulines, remarque RJ, ne pouvant supporter que cette pauvre petite créature demeurât dans cette captivité, éloignée de tous les secours qui lui pouvaient ouvrir les portes du salut, n'ont rien épargné et ont remué ciel et terre pour lui procurer sa liberté » (Q 7 ; C XXVIII, 296).

48. Voir la lettre XCIII, (*Écrits* III, pp. 285 et 289).

49. A tous les présents.

50. Les ambassadeurs avaient poussé jusqu'au Fort-Orange, où Jogues avait tenu sans doute à revoir le commandant hollandais van Corlaër qui lui avait facilité son évasion, trois ans plus tôt. Ils y étaient le 4 juin, et le commandant les y accueillait cordialement. Deux jours après, ils entraient au bourg agnier d'Ossernenon, théâtre des tortures de Jogues en août 1642, (Voir la lettre CVII, *Écrits* III, p. 368). Le 10 suivant eut lieu l'assemblée générale « de tous les principaux capitaines et des anciens du pays. Là furent exhibés les présents apportés par le sieur Bourbon et le Père » (Q 15-16 ; C XXIX, 52-54). Jogues parla. Après avoir exposé le but de sa mission, il offrit ses présents. Les Ursulines l'avaient chargé de 5000 grains de porcelaine pour la délivrance de Thérèse. Les Iroquois rendirent le jeune Français qu'ils avaient capturé avec le P. Bressani en 1643 et qu'ils avaient retenu depuis lors. « Pour Thérèse, qu'ils avaient mariée depuis sa captivité, ils répondirent qu'elle serait rendue sitôt qu'elle serait de retour dans leur pays, et pour témoignage de la vérité de leur parole, ils offrirent un collier de 1500 grains de porcelaine » (Q 16 ; C XXIX, 54). Malheureusement, Thérèse accompagnait alors des familles iroquoises à la pêche, comme on l'a vu ci-dessus, et Jogues et ses compagnons durent repartir avant son retour.

ordre de parler de la foi, mais seulement de s'introduire et de leur faire voir qu'il n'avait rien de mauvais dans le cœur pour tous les mauvais traitements qu'ils lui avaient faits, mais au contraire qu'il les aimait comme ses frères et ses neveux, avec qui il voulait bien demeurer, après qu'ils auraient fait entendre à Ononthio qu'ils consentaient à ce qu'il désirait d'eux, et que ci-après ils ne seraient plus qu'un avec lui et avec ses alliés [51].

Il faut que je vous parle à présent de la précieuse mort des Révérends Pères de Nouë et Massé [52], de la compagnie de Jésus. Le premier mourut, selon toutes les apparences, le jour de la Purification de la sainte Vierge, étant actuellement dans l'exercice de l'obéissance et de la charité. Il s'exposa au hasard pour aller depuis les Trois-Rivières jusqu'à Richelieu [53] sur le grand fleuve gelé et glacé, pour confesser les soldats de la garnison, qui étaient demeurés sans prêtre. Il partit des Trois-Rivières le 30 de janvier, accompagné d'un Huron et de deux Français. Le premier gîte fut à six lieues des Trois-Rivières, dans le lac de Saint-Pierre, du côté du

---

51. C'était, d'après RJ, sur l'avis des Algonquins, que Jogues s'en était tenu à une simple mission diplomatique. Ceux-ci lui avaient conseillé « de ne point parler de la foi, de prime abord ». Car « il n'y a rien (disaient-ils) de si rebutant au commencement que notre doctrine, qui semble exterminer tout ce que les hommes ont de plus cher » (Q 15 ; C XXIX, 46). Ils avaient même ajouté : « Pour ce que votre longue robe prêche aussi bien que votre bouche, il serait à propos de marcher en habit plus court ». Cet avis fut écouté, note RJ, « et l'on crut qu'il fallait traiter les malades en malades et se comporter parmi les impies comme on fait parmi les hérétiques, qu'il fallait se faire tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ » *(Ibid.)*. Le P. Jogues cependant ne renonça pas tout à fait à son apostolat : « Il ramassa quelque peu de chrétiens qui sont encore là, les instruisit et leur administra le sacrement de pénitence. Il fit souvent la ronde des cabanes et envoya au ciel par les eaux du baptême quelques pauvres créatures mourantes, mais des riches prédestinés » (Q 17 ; C XXIX, 58). La fin de l'ambassade fut brusquée par les Iroquois. Jogues et Bourdon quittèrent Ossernenon le 16 juin, et le 17 suivant ils débarquaient au Fort-Richelieu. Le missionnaire dut être de retour aux Trois-Rivières très peu après. Leur absence avait duré six semaines.

52. Pour Anne de Nouë, voir sa notice ci-dessous. Ennemond Massé, était « natif de la ville de Lyon. Il entra en notre compagnie à l'âge de vingt ans ; il y a travaillé cinquante-deux ; ensuite desquels il est mort, le douzième mai de cette présente année, en la résidence de Saint-Joseph (Sillery), âgé de soixante-douze ans » RJ 1646 (Q 11 ; C XXIX, 28).

53. Le Fort Richelieu. C'était un voyage de douze lieues environ.

nord. Après qu'il eut pris un peu de repos, il partit sur les deux heures après minuit, à dessein de prendre le devant et de donner avis à ceux de l'habitation[54] de venir querir ce qu'on leur envoyait, et que ceux de la compagnie du Père avaient traîné sur la glace depuis les Trois-Rivières. La charité de ce bon Père et l'ardeur de son courage le fit plus penser aux autres qu'à lui-même. Il refusa ce qu'on lui voulait donner, savoir un peu de vin et de lard cuit. Il laissa son fusil à faire du feu[55], et sa couverture, dont les missionnaires se servent en guise de manteau quand ils vont en mission l'hiver dans les bois et dans les neiges. Il se contenta pour toute provision d'un morceau de pain et de cinq ou six pruneaux, et pour tout habit d'une simple camisole sous une simple sotane[56] dans la rigueur d'un froid extrême, sur un fleuve glacé. Il marchait à la faveur de la lune, tirant du côté du nord, de cap en cap, lorsque le ciel commença à se couvrir et la neige à tomber en telle abondance, qu'elle lui ôta la vue de l'île[57]. Les deux soldats qu'il avait laissés derrière ne partirent que trois heures après lui, et cheminèrent encore plus de deux heures de nuit avec autant de crainte que de difficulté, parce qu'ils étaient nouveaux dans le pays, et qu'ils ne pouvaient marcher avec des raquettes sur la neige, où, de plus, ils ne voyaient point les vestiges du Père. L'un d'eux, qui avait déjà fait le chemin de Richelieu, s'avisa de se servir d'une boussole pour gagner le milieu du lac, et tirer droit aux îles[58] avec son compagnon et le Huron. La nuit les surprenant avec la lassitude, ils couchèrent dans la neige au bout de l'île de Saint-Ignace, qui est à l'opposite de l'habitation de Richelieu. Le Huron, plus fort et plus accoutumé à la fatigue,

---

54. Le Fort-Richelieu.

55. Le « fusil de bois » dont il est parlé en d'autres endroits.

56. *Sotane*, pour soutane, qui a prévalu à partir du XVII[e] siècle. Anciennement, vêtement laïque qui tombait jusqu'aux pieds.

57. L'île Saint-Ignace. Voir un peu plus bas.

58. Le groupe d'îles disséminées à l'entrée du lac Saint-Pierre, dans le voisinage de l'embouchure du Richelieu.

donne jusqu'au fort, et demande le Père, lequel, n'ayant point paru, mit le capitaine et tous ses gens en grande peine tout le reste de la nuit. Le lendemain[59], on va au-devant des deux soldats, qu'on trouve avoir passé la nuit sans feu, et comme à demi-morts. On les conduit au fort, où ils furent bien surpris de ne point trouver le Père. Ils crurent qu'il avait passé le lac, pour être plus en assurance du côté du sud. Dans cette pensée on dépêche plusieurs personnes, qui passèrent tout le jour et une bonne partie de la nuit à le chercher. On crie, on l'appelle, on tire pour se faire entendre, mais en vain. Le jour d'après la fête de la Purification, un soldat prit la résolution d'aller jusqu'au lieu où le Père avait couché la première fois, et là, reconnaître ses pas afin de les suivre. Il prit avec lui deux Hurons, qui le suivirent courageusement et heureusement, car ils reconnurent les vestiges des raquettes huronnes, dont le Père se servait, et suivirent cette piste vers le nord, toujours dans le lac et dans les îles. Ils rencontrèrent entre une île et la terre ferme plusieurs chemins que le Père avait faits comme une personne égarée qui tâche de se reconnaître. Après avoir battu les mêmes pistes, ils trouvèrent le même lieu où il avait couché, qui était un peu de sapin sur la terre, d'où il avait ôté la neige. Ils continuèrent et passèrent à la vue du fort de Richelieu sur les vestiges du Père jusqu'au lieu appelé le Cap de Massacre, une lieue au-dessus de Richelieu[60]. Il est à croire que la neige et la brune lui avaient ôté la vue de l'habitation, ou que sa grande faiblesse, causée par les travaux du voyage qu'il avait fait sur des raquettes, ne lui avait pas permis de reconnaître le lieu où il était.

Quoi qu'il en soit, on trouva encore vers le Cap de Massacre une place où il avait reposé ; et à trois lieues de là, tirant au haut de la rivière, son corps fut trouvé mort à genoux sur la terre, dans une fosse entourée

59. Le jour de la Purification, 2 février.

60. Le Cap de Massacre, pointe de la rive sud du Saint-Laurent, un peu en amont de l'embouchure du Richelieu. Ce nom lui avait été donné par Champlain pour perpétuer la défaite qu'en 1610 il avait infligée aux Iroquois dans ces parages.

de neige, sur laquelle il était appuyé. Il est probable que s'étant mis à genoux avant que de rendre l'esprit, le poids de son corps, ayant expiré[61], l'avait mis en cette posture. Ses raquettes et son chapeau étaient proche de lui, et il avait encore en sa poche le pain qu'il avait pris pour son viatique. Le bon soldat, après avoir prié Dieu, et fait une croix à l'arbre, proche lequel était le corps, l'enveloppa dans une couverture, et le mit sur une traîne[62] en la même posture qu'il l'avait trouvé[63]. Il le mena aux Trois-Rivières, où tout le monde fut comblé de tristesse et de consolation tout ensemble : de tristesse, voyant ce bon Père qui n'avait point de plus grand soin, jour et nuit, que d'obliger tout le monde, être ainsi mort, abandonné de tout secours humain et de consolation ; regardant ce corps en la posture où l'on dépeint ordinairement saint François-Xavier, les bras croisés sur la poitrine, les yeux ouverts et fixés vers le ciel, qui seul avait été le témoin de son agonie, et l'attendait pour le couronner de ses travaux. Sa face ressemblait à un homme qui est en contemplation, plutôt qu'à un mort. Tous fondaient en larmes, voyant un spectacle si dévot. Nous avons ouï dire à des Pères qui étaient alors aux Trois-Rivières, qu'ayant approché son corps du feu pour le faire dégeler, afin de le mettre dans le cercueil, il devint aussi vermeil que s'il eût été en vie, et si beau qu'ils ne se pouvaient lasser de l'embrasser[64].

---

61. Après qu'il eut expiré.

62. Traîneau sauvage. L, qui n'a pas saisi le sens de ce mot, imprime partout *traînée*. Voir la lettre XCIII et la note 4 (*Écrits* III, p. 274).

63. D'après le soldat qui le trouva, le Père dut mourir le jour même de la Purification. RJ note qu'il avait une dévotion très particulière pour la Mère de Dieu : « Il jeûnait tous les samedis en son honneur, récitait tous les jours un petit office pour honorer son immaculée conception. Il ne parlait d'elle qu'avec un langage tout de cœur. » Aussi est-il croyable, observe encore RJ, « que cette grande et très fidèle Maîtresse lui a obtenu cette mort si purifiante, si sainte, et si éloignée de tous les secours de la terre, pour le recevoir plus hautement au ciel » RJ 1646 (Q 10 ; C XXIX, 24).

64. Cette vue ne manqua pas d'opérer des conversions : « Des âmes ulcérées ne purent cacher plus longtemps leurs plaies à la vue de ces saintes dépouilles ; ils se vinrent confesser au plus tôt, disant qu'il leur semblait que ce bon Père les en pressait ; d'autres ne pouvaient prier pour lui mais bien se recommander à ses prières » RJ 1646 (Q 11 ; C XXIX, 24).

Le bon Père était âgé de plus de soixante-cinq ans[65]. Il était dès sa jeunesse en ce pays où il a souffert de grands travaux[66], en jetant les premiers fondements de cette Église avec le bon Père Massé, qui est aussi mort en cette même année, âgé de plus de soixante-dix ans[67]. Outre les famines qu'il leur a fallu endurer[68], les naufrages qu'ils ont soufferts sur la mer[69], la prise des Anglais qui les ont rançonnés[70], ils ont jeté les fondements d'une Église, où il se rencontre des croix au delà de ce qui se peut imaginer. Et néanmoins ni les peines, ni les travaux, ni les persécutions n'ont jamais pu donner d'atteinte[71] ni d'altération à leur courage.

Un seigneur de haute qualité de France, voulant attirer proche de soi le Père de Nouë par les instances qu'il en faisait auprès de ses supérieurs, et lui en ayant même écrit l'année derrière d'une manière si pressante, qu'il croyait le gagner tout d'un coup, il lui fit une réponse très sèche pour le dégoûter de ses poursuites,

65. Né le 7 août 1587, il n'aurait donc eu que 58 ans et demi.

66. Entré au Noviciat des Jésuites en 1612, il était arrivé au Canada le 14 juillet 1626, à vingt-neuf ans. Repassé en France en 1629, après la prise de Québec par les Anglais, il était rentré dans la colonie dès 1632, et il y devait demeurer jusqu'à sa mort, y faisant ainsi un séjour de dix-sept ans, traversé de fortunes diverses. Employé chez les Hurons avec le P. de Brébeuf, dès 1626, durant son second séjour au Canada, il resta dans les missions du Saint-Laurent, du Cap Tourmente au fort Richelieu, exerçant surtout à Québec son ministère. Mal doué pour les langues sauvages, « il se donna et dédia tout entièrement au service des pauvres Sauvages et de ceux qui les instruisaient, s'abaissant avec une ardeur non pareille aux offices les plus rudes et les plus ravalés » RJ 1646 (Q 11 ; C XXIX, 26).

67. Ennemond Massé avait eu soixante-douze ans cette même année. RJ 1646 (Q 11 ; C XXIX, 28).

68. Famines chez les Hurons et à Québec au temps de Champlain.

69. On ne signale ni pour le P. de Nouë, ni pour le P. Massé, de naufrage remarquable. Ils ont dû évidemment courir quelques aventures sur mer, mais Marie de l'Incarnation ne donne ici qu'un trait général.

70. Il s'agit des aventures du P. Massé aux mains d'un pirate anglais (1613) et certainement du rapatriement des missionnaires de la Nouvelle-France sur le vaisseau des Kirke (1629).

71. La vie de missionnaire du P. Massé avait été particulièrement mouvementée, d'abord dans la mission d'Acadie avec le P. Biard (1611-1613), puis dans son premier séjour à Québec (1626-1629). Les treize dernières années qu'il y passa ensuite, de 1633 à 1646, furent plus tranquilles. Il y fut surtout employé à la mission de Sillery, mais il travailla aussi beaucoup à la construction de la résidence de N-D. des Anges. Homme à tout faire, homme de toutes mains, comme on pourrait dire, on l'avait surnommé « le Père utile ».

et il demandait tous les jours à Dieu qu'il le retirât plutôt du monde, que de permettre qu'il fût ôté de sa chère mission ; et pour gagner le cœur de Dieu et le fléchir à lui accorder cette grâce, il faisait continuellement des actions héroïques, qui tenaient tout le monde en admiration. On croit que Dieu a exaucé ses vœux par cette précieuse mort [72]. Mourir seul et délaissé dans l'exercice de la charité et de l'obéissance, n'est-ce pas être semblable à Jésus-Christ [73] ? Pour le Père Massé, il est mort de sa mort naturelle, mais en priant Dieu [74]. Sa vie a été toute sainte, et même accompagnée de miracles [75]. Comme je connaissais très particulièrement ces grands serviteurs de Dieu, leur mort m'a beaucoup occupé l'esprit, mais d'une occupation si douce, qu'il me semblait que je ressentais quelque chose de leur gloire, comme j'ai ressenti l'odeur de leurs vertus, lorsqu'ils étaient parmi nous en cette vie.

Je viens de dire adieu à un de nos Révérends Pères [76], qui s'en va commencer la mission de St-Ignace aux

---

72. Le P. de Nouë avait gardé des amis puissants en France. Marie de l'Incarnation connaissait bien ce missionnaire. Le trait qu'elle raconte ci-dessus et dont RJ ne dit rien était une confidence qu'il lui avait faite. RJ écrit seulement que, sa vue baissant, le Père avait reçu l'offre de passer en France pour y achever plus doucement sa vie et qu'il avait refusé.

73. RJ 1646 : « Heureux martyre de mourir des mains de la charité » (Q 9 ; C XXIX, 18).

74. Ennemond Massé mourut à Sillery, dans la nuit du 11 au 12 mai, « au milieu des Sauvages, au service desquels il avait consacré toute sa vie et tous ses travaux » RJ 1646 (Q 13 ; C XXIX, 38). Son corps fut inhumé dans l'église de Sillery encore en construction. Ses restes devaient être découverts un peu plus de deux siècles plus tard, sur l'emplacement de l'église détruite, par les soins de deux prêtres de Québec, tous deux érudits bien méritants de l'histoire canadienne, qui firent élever sur sa tombe un monument digne de perpétuer le souvenir du glorieux missionnaire.

75. Le P. Massé avait mené une vie extrêmement mortifiée. RJ cite les principales maximes sur lesquelles il avait basé sa pratique spirituelle : coucher sur la dure, ne porter jamais de linge sauf un col de chemise pour cacher aux autres cette mortification, ne dire la messe qu'avec une haire autour des reins pour s'associer plus intimement à la Passion du Christ, prendre la discipline quotidiennement, jeûner trois fois la semaine. RJ rapporte encore d'autres austérités du P. Massé ; mais son français était moins prude que celui de nos contemporains, et souffrait davantage les détails par trop crus. RJ 1646 (Q 12 ; C XXIX, 32-34).

76. Gabriel Druillettes. Né en 1610 et entré au noviciat de Toulouse en 1629, ce missionnaire était arrivé au Canada en 1643. Depuis lors, il n'avait été employé

Abnakiouois [77], accompagné seulement des Sauvages de cette nation, qui sont venus demander qu'on l'envoyât en leur pays pour leur enseigner le chemin du ciel. C'est un grand pays, où l'on n'avait pu encore avoir entrée. Ils sont venus par un mouvement de Dieu tout particulier. Un ou deux de nos bons chrétiens les allèrent voir ces années dernières pour leur parler de Dieu, mais ils ne les écoutaient pas seulement. Cette semence néanmoins a été bénie pour le temps du dessein de Dieu, car nous espérons qu'elle va produire son fruit [78]. Il y a proche d'eux un nombre d'Anglais, qui occupent en diverses habitations plus de deux cents lieues de pays sur la côte de la mer, et qui font ce que les Français font ici pour la traite des peaux [79]. Quand ils ont su que les Sauvages venaient ici demander des Pères, ils les ont encouragés, disant qu'ils ne pouvaient mieux faire. C'est qu'il y a parmi eux (à ce qu'on dit) un grand nombre de catholiques secrets, ce qui donne espérance d'y faire un double fruit [80].

---

qu'aux missions de la région de Québec. En 1645, il avait fait ses derniers vœux. Son hivernement aux Abénakis avait été décidé par le P. Lalemant et ses conseillers, le 21 août précédent *(Journal des Jésuites*, p. 63).

77. Ce départ eut lieu le 29 août *(Journal des Jésuites*, p. 64). Druillettes était seul de Français pour ce voyage. Marie de l'Incarnation fait erreur sur le nom de la mission. La mission des Abénaquis fut en effet érigée sous le titre de l'Assomption *(Op. cit.)*. Voir aussi RJ 1646 (Q 18-19 ; C XXIX, 66-70).

78. Sur l'occasion de la mission abénakise, voir plus haut la note 25. Nul missionnaire n'avait encore pénétré dans leur territoire, et jusqu'en 1643, ils n'avaient eu de rapports qu'avec les colons de la Nouvelle-Angleterre. RJ 1643 (Q 20 ; C XXIV, 60). Voir la lettre XCV et la note 4 (*Écrits* III, p. 312).

79. Les Anglais de la Nouvelle-Angleterre. Établis à Plymouth d'abord avec les Pilgrim Fathers en 1620, les Anglais avaient pris pied définitivement sur la côte de l'Atlantique en 1630 avec la Compagnie de la Baie du Massachusetts. Ils avaient fondé au sud de l'Acadie, en l'espace d'une dizaine d'années, des établissements qui donneront plus tard naissance aux États du Maine, du New-Hampshire, du Massachusetts et du Connecticut.

80. Marie de l'Incarnation devance ici la *Relation* de 1647 et ce qu'elle rapportera de la mission de Druillettes. Dans son voyage d'une dizaine de mois, le Père passera à plusieurs reprises sur les territoires de la colonie anglaise. Une fois entre autres, il y rencontrera le commandant de l'habitation de Kinibek, qui lui fera un très cordial accueil, l'assurant même que dans une assemblée « de vingt-quatre personnes des plus considérables de la Nouvelle-Angleterre, entre lesquels s'étaient rencontrés quatre de leurs plus fameux ministres, tous universellement avaient approuvé son dessein, disant hautement que c'était une bonne et louable action d'instruire les Sauvages et qu'il en fallait bénir

Les lettres que nous avons reçues des Hurons nous ont appris qu'on a découvert un nouveau pays, et que l'on en a trouvé l'entrée. C'est la nation des gens de mer appelés en sauvage Ouinpegouek ikimouek[81]. Ce sera une grande mission, où l'on espère s'étendre avec avantage, parce que ces peuples sont nombreux et sédentaires, par le moyen desquels on en découvrira encore d'autres pour les donner à Jésus-Christ, car on y va travailler fortement. Et même l'on va risquer de courir sur une grande mer qui est au delà des Hurons[82], par laquelle on prétend trouver le chemin de la Chine[83]. Par le moyen de cette même mer, qui est douce, on espère encore découvrir plusieurs pays sur les côtes

---

Dieu » RJ 1647 (Q 56 : C XXXI, 204). Le commandant de Kinibek disait encore au P. Druillettes : « Messieurs de la Compagnie de Kinibeki m'ont donné charge de vous porter parole que, si vous voulez amener des Français et bâtir une maison sur la rivière de Kinibeki, qu'ils vous le permettront de très bon cœur, et que vous ne seriez nullement molestés dans vos fonctions. » Il ajoutait même : « Si vous étiez ici, plusieurs Anglais vous viendraient visiter, donnant à penser qu'il y avait des catholiques parmi les Anglais de cette contrée » RJ 1647 (56 ; C XXXI, 204). Mais Druillettes n'était point commissionné pour cette affaire, et il ne pourra donner suite à la proposition du « sieur Houinslaud (Winslow) ».

81. Un nom sauvage probablement dénaturé par une faute de typographie. La nation ainsi désignée était connue des missionnaires depuis plusieurs années. Son nom Ouinipigou était algonquin. Ouinipeg signifiant eau puante, quelques Français appelaient ces Sauvages la Nation des Puants. Mais Ouinipeg signifiait aussi «l'eau de la mer salée». « Ces peuples se nomment Ouinipigou pour ce qu'ils viennent des bords d'une mer, dont nous n'avons point de connaissance, et par conséquent, il ne faut pas les appeler la Nation des Puants, mais la Nation de la mer » RJ 1640 (Q 34 ; C XVIII, 230). Le Jeune pensait à ces Gens de mer, quand, en 1641, il développait ainsi ses perspectives d'avenir : « Après Montréal, *video turbam magnam quam dinumerare nemo potest ex omnibus gentibus.* Je vois au midi et à l'occident un grand nombre de nations qui cultivent la terre, qui sont tous sédentaires, mais qui jamais n'ont ouï parler de Jésus-Christ... Il n'y a dans toutes ces grandes étendues que les Hurons et quelques autres nations circonvoisines à qui nous ayons porté les bonnes nouvelles de l'Évangile » (Q 57 ; C XXI, 118).

82. Le lac Supérieur qu'aucun Européen n'avait encore traversé.

83. La route de la Chine par l'ouest était toujours l'obsession des missionnaires et des marchands. Elle raccourcirait les distances, favoriserait d'autant les progrès de l'Évangile et des relations commerciales. Dans sa lettre du 15 mai 1645, au Provincial de France, Lalemant se faisait l'écho de l'espoir de tous ses confrères : « Si nous n'avions que les Hurons à convertir, écrivait-il, encore pourrait-on peut-être penser que dix et vingt mille âmes ne sont pas une conquête si considérable qu'il faille s'exposer à tant de hasards et essuyer tant de périls pour les gagner à Dieu. Mais nous ne sommes qu'à l'entrée d'une terre qui, du côté de l'occident jusques à la Chine, est remplie de nations plus nombreuses que les Hurons » RJ 1645 (Q 44 ; C XXVIII, 66).

et dans les terres [84]. Si Dieu fait réussir cette entreprise cette année, et que Dieu me conserve la vie, je vous ferai part de ma joie ; car mon unique souhait est le progrès et la consommaton du royaume de Jésus-Christ, et ensuite de vous dire ce que j'en sais, afin que vous vous joigniez à moi pour le dessein de la plus grande gloire de Dieu, qui est dans le salut des âmes rachetées du sang de son Fils unique. Je vous conjure d'en poursuivre [85] sans trève la conversion. Ah ! que je serais contente si l'on me disait que vous eussiez donné votre vie pour une si bonne cause ! Et moi, que je serais heureuse si j'étais trouvée digne d'être mise en pièces à ce sujet [86] ! Priez pour votre très indigne mère, afin qu'elle ne mette point d'obstacle aux desseins de Dieu.

Mais il faut descendre au particulier, et vous dire quelque chose de nos fonctions tant à nos parloirs que dans le séminaire. Les Hurons qui descendent ici sont presque continuellement à notre parloir, qui est le lieu destiné à leur instruction. C'est là, la mission de la Mère Marie de Saint-Joseph, qui sait la langue. Aussi ces bons néophytes et catéchumènes la tiennent pour leur mère. L'an passé, un capitaine nommé Jean-Baptiste, descendit avec toute sa famille, pour assister au traité de paix avec les Iroquois. Tout l'hiver, il nous a donné le moyen d'exercer les œuvres de miséricorde tant corporelles que spirituelles ; car bien qu'il fût capitaine et homme de considération parmi les Sauvages, étant néanmoins hors de son pays, il avait besoin de tout, car ces gens-là ne se chargent de rien que de leur traite [87], pour la grande difficulté des chemins. Je ne vous saurais dire le zèle qu'ils ont pour la foi et pour la pratique des actions de

84. Sur les côtes du Lac supérieur et dans l'intérieur des terres qui se développent au delà. Cette découverte ne se fera que beaucoup plus tard avec les découvreurs de l'ouest, dont le plus célèbre devait être La Vérendrye. Pendant tout le siècle de Marie de l'Incarnation, les pays d'en haut continueraient de prolonger vers l'ouest leurs étendues imprécises dans les imaginations d'alors.

85. Sous-entendu par la prière.

86. Voir la lettre CXX et la note 57.

87. Ici, la cargaison de pelleteries destinées à la vente ou à l'échange dans les postes français.

piété. Mais ce que nous avons le plus admiré en eux, c'est la tendresse de leur conscience [88], et le soin qu'ils ont d'éviter jusques aux moindres fautes, ou de s'en confesser au plus tôt quand ils les ont commises. Une fois, la simplicité du bon Jean-Baptiste nous donna de la consolation, et nous fut tout ensemble un petit sujet de divertissement. Étant sur le point d'aller à la chasse, quelques personnes qui lui avaient promis de lui donner ce qui lui serait nécessaire pour son voyage, qui devait être de plusieurs jours, lui manquèrent de parole justement sur le point qu'il devait partir, ce qui lui fit bien de la peine, jusqu'à lâcher quelques paroles d'impatience. Étant revenu à soi, il en eut tant de douleur, qu'il s'en voulut confesser sur l'heure. Mais son confesseur étant absent, et n'y en ayant point d'autre pour l'entendre, il vint trouver celle qui avait coutume de l'instruire, pour lui dire son péché, et la prier de le dire à son confesseur, quand il serait de retour, l'assurant que de sa part il était extrêmement triste d'avoir péché, qu'il avait beaucoup demandé pardon à Dieu, et qu'il tâcherait d'être mieux sur ses gardes à l'avenir. La Mère de Saint-Joseph le consola, et lui fit faire encore des actes de contrition, puis il partit en paix. Quand il eut fait deux lieues de chemin, il apprit que son confesseur était de retour ; il quitte la compagnie et revient à grands pas se confesser, disant qu'il n'aurait pas fait son voyage en repos si, sachant que son confesseur était à la maison, il ne se fut pas confessé de ses impatiences.

Un autre Huron, qui n'avait point encore été instruit, mais qui avait un extrême désir de l'être, fut donné à la Mère de Saint-Joseph, qu'il regarda dès lors comme sa mère, à qui il rendait une obéissance si ponctuelle, qu'il n'y avait rien qu'il ne fît de ce qu'elle lui ordonnait ; et personne n'avait assez de crédit sur son esprit pour lui faire entreprendre quelque chose qui dût interrompre le temps et l'heure de ses instructions, si elle

88. *Tendresse*, délicatesse.

ne l'agréait. Quelques raisons particulières l'obligèrent un jour d'aller à la chasse avec des Algonquins, mais il ne s'y voulut point engager sans la licence de sa mère. « Attendez, leur dit-il, Marie ne m'a pas donné congé, je m'en vais le lui demander. » Elle lui donna la permission, et il partit aussitôt. Il ne passa pas un jour, durant son absence, sans dire son chapelet et faire ses prières. Il repassait continuellement dans son esprit ce qu'on lui avait appris des mystères de notre sainte foi, dans la crainte qu'il avait de les oublier, et que cela ne retardât son baptême. A son retour, il n'eut pas plus tôt mis le pied hors du canot, qu'il vint à notre grille avec des joies non pareilles, demander celles qui le désiraient enfant de Dieu. « Ah ! ma mère, dit-il à sa maîtresse, j'ai beaucoup péché depuis que je ne vous ai vue, car dans le désir que j'avais de vous voir, et d'être instruit pour être baptisé, j'ai souvent demandé de m'en revenir, et cela m'étant refusé, j'étais triste, et je ne souffrais pas assez en paix de voir l'effet de mes désirs retardé. » D'autres Hurons le voulant une autre fois mener à la chasse aux castors, l'en priaient avec instance, lui promettant qu'il ferait un grand gain en ce voyage. Il vint à son ordinaire demander congé à sa mère, qui lui dit que s'il ne désirait pas être sitôt baptisé, elle n'y voyait pas grand inconvénient ; mais que, si ses désirs pour le baptême étaient tels qu'il lui avait fait entendre, elle ne croyait pas que ce fût une bonne disposition à cette grande grâce, d'aller ainsi se promener sous prétexte d'un gain temporel. Alors il lui répondit d'un courage ferme et résolu : « Il est conclu que je n'y irai pas ; je n'ai point d'affaires plus pressées que celle de mon salut et de mon baptême ; je ne désire point emporter en mon pays d'autres richesses que celles de la foi, et l'honneur d'être du nombre des enfants de Dieu. » Depuis ce temps-là il ne manqua pas un jour de venir à l'instruction, et Notre-Seigneur, bénissant sa bonne volonté, lui donna une mémoire si heureuse pour retenir tous nos mystères, qu'il était rare qu'on lui dît deux fois une chose, la

retenant dès la première. Enfin, le jour de son baptême, qu'il avait tant désiré, étant venu, qui fut le lendemain de la Pentecôte, il ne se peut dire avec combien de joie il reçut cette insigne faveur : ses paroles, ses actions, tout son extérieur rendaient témoignage du contentement de son cœur. Depuis ce temps-là, il s'est confessé deux fois la semaine, et aujourd'hui on l'instruit pour la communion, qu'on se réserve à lui faire faire pour la première fois en son pays avec solennité.

Notre petit séminaire a eu cette année de l'emploi aussi bien que les précédentes. Notre plus grande moisson c'est l'hiver, que les Sauvages, allant à leurs chasses de six mois, nous laissent leurs filles pour les instruire. Ce temps nous est précieux, car comme l'été les enfants ne peuvent quitter leurs mères, ni les mères leurs enfants, et qu'elles se servent d'eux dans leurs champs de blé d'Inde et à passer[89] leurs peaux de castors, nous n'en avons pas un si grand nombre. Nous en avons néanmoins toujours assez pour nous occuper.

La doyenne et comme la capitainesse de cette troupe de jeunes néophytes était une petite fille du premier chrétien de cette nouvelle Église[90], que son père et sa mère vouèrent dès sa naissance. Elle nous fut donnée dès l'âge de deux ans, à cause de la mort de sa mère, et nous l'avons élevée environ trois ans, dans le dessein de la faire religieuse, à cause du vœu de ses parents, au cas qu'elle en eût la volonté. C'était le meilleur et le plus joli esprit que nous eussions encore vu depuis que nous sommes en Canada. A peine savait-elle parler qu'elle disait toute seule les prières sauvages par cœur, et même celles que nous faisons faire aux filles françaises. Ce qu'elle entendait chanter en notre chœur, elle le savait quasi au même temps, et elle le chantait avec nous sans hésiter. Les personnes de dehors la deman-

89. *Passer*, travailler et préparer les peaux.

90. L'Algonquin François-Xavier Nénaskoumat, mort en 1639. En 1637, il s'était associé à un autre Algonquin pour commencer le premier groupe de Sauvages sédentaires à Sillery.

daient pour la faire chanter, et elles étaient ravies de lui entendre chanter des psaumes entiers. Elle répondait parfaitement au catéchisme, en quoi elle était la maîtresse de ses compagnes ; et quoiqu'elle ne fût âgée que de cinq ans et demi, sa maîtresse l'avait établie pour déterminer des prières [91], et pour les commencer toute seule à haute voix, ce qu'elle faisait avec une grâce merveilleuse, et avec tant de ferveur qu'il y avait de la consolation à l'entendre. Mais notre joie a été bien courte car une fluxion qui lui est tombée sur le poumon, lui a bientôt fait perdre la voix et la vie. Cette innocente a été six ou sept mois malade, durant lesquels elle a été si patiente, si obéissante et si raisonnable, que cela ne serait pas croyable à ceux qui ne l'auraient pas vue. Ayant demandé un Père pour se confesser, on lui en fit venir un, qui fut tout surpris de voir l'attention, la dévotion et la maturité, avec laquelle elle faisait cette action. Quelque pressée et abattue qu'elle fût du mal, elle n'a jamais refusé de prier Dieu qu'une heure ou deux devant sa mort, qu'elle eut une oppression fort inquiétante ; mais quand on lui eut dit que c'était le diable qui la tentait, afin qu'elle n'obéît pas, au même temps elle joignit les mains, et fit tout ce qu'on voulut. Lorsque nous la visitions, pour nous témoigner l'amour qu'elle nous portait, elle nous disait ce qu'elle demanderait à Dieu pour nous, quand elle serait dans le ciel, où elle était bien aise d'aller. Étant sur le point d'expirer, on lui demanda si elle aimait Dieu, et elle répondit avec une aussi grande présence d'esprit qu'une personne âgée : « Oui, je l'aime de tout mon cœur » et ce furent là ses dernières paroles [92]. Son père, ayant été blessé en trahison par quelque étranger, mourut un peu avant elle [93] avec de grands indices de

91. *Déterminer*, employé au neutre, avec le sens de *décider au sujet de*. Ex. : Déterminez de moi.

92. RJ 1646 a aussi parlé de cette Sauvagesse, mais cette fois c'est le missionnaire qui emprunte aux Ursulines en y ajoutant ses propres impressions.

93. « Son père, se voyant proche de la mort, voulut la voir. On la tire du séminaire, on la conduit vers ce pauvre mourant, on la lui présente. Elle était si gentiment vêtue (à la française) et elle le salua avec tant de grâce qu'il en fut ravi. Il ne se peut contenir de l'embrasser, il la baise, il la prend sur son lit, la

sainteté[94]. Depuis la mort de son père, quand on lui parlait de ses parents, elle disait : « Je n'ai plus d'autres parents que les filles vierges habillées de noir[95] ; ce sont mes mères, mon père me l'a dit avant sa mort, et m'a commandé que je leur obéisse, et qu'il me donnait à elles, afin qu'elles fussent mes mères. » Elle tirait un si grand avantage de la créance qu'elle avait que son père était au ciel, que quand elle avait quelque petit différend avec ses compagnes, elle leur disait par reproche : « Mon père est dans le ciel, mais le vôtre n'y est pas. » C'étaient là ses vengeances enfantines. Il faut vous avouer que la mort de cette innocente, quoique nous la croyons au ciel, nous a touchées, comme aussi tous nos amis ; car elle était connue et aimée des Français et des Sauvages, qui ne la regardaient que comme une petite Ursuline, puisqu'elle en faisait déjà les fonctions dans un corps d'enfant[96].

---

tient dans son sein, lui donne mille bénédictions, lui congratule d'être tombée en si bonnes mains. Il lui parle comme si elle eût eu cinquante ans... Cet amour trop ardent fit mourir cette pauvre enfant. Elle prit la fièvre dans l'haleine et dans la bouche mourante de son père. Comme elle était fort tendre, n'ayant pas plus de cinq ans, l'air corrompu s'empara bien aisément de son petit corps, et lui causa une maladie qui l'envoya six mois après au tombeau » (Q 22 ; C XXIX, 86).

94. Blessé dans les environs de Montréal, au rapport de Marie de l'Incarnation (Voir ci-dessus la note 35), il avait été ramené à Québec et traité avec une grande charité à l'Hôtel-Dieu. Mais « voyant que ses plaies étaient incurables, il voulut mourir avec les chrétiens de Saint-Joseph (Sillery). Il a ravi et en sa maladie et en sa mort tous ceux qui connaissaient les touches de son cœur. » RJ 1646 insiste encore sur l'exemple qu'il donna alors du pardon des offenses. La vengeance était jusqu'à leur baptême, et souvent encore un peu après, « l'une des plus étranges passions des Sauvages » RJ 1646 (Q 22 ; C XXIX, 82).

95. *Les Filles vierges*, désignation générique des Ursulines et des Hospitalières dans la langue des Sauvages. Ils disaient aussi pour les premières les *Filles noires* et pour les secondes les *Filles blanches*.

96. Malgré les grands désirs qu'elle en avait Marie de l'Incarnation ne vit jamais de Sauvagesse au noviciat. La première qui y fut admise n'y entra qu'en 1673, l'année qui suivit la mort de la Vénérable Mère, et sa santé l'en fit sortir au bout de quelques essais. Jusqu'en 1726, les Hospitalières de Québec, de leur côté, n'eurent qu'une seule novice sauvagesse, en 1657, une Huronne, qui mourut professe à quinze ans, mais avant l'expiration du terme régulier de la probation. Durant tout le XVII[e] siècle, il n'y eut que deux Sauvagesses à faire profession et à exercer les emplois de leur institut, et toutes deux à la Congrégation Notre-Dame de Marguerite Bourgeoys : Marie-Barbe Attontinon, de la nation des Iroquois Onnontagués, entrée en communauté en 1679 et morte en 1691, et Marie-Thérèse Gannensagouas, des Iroquois Tsonnontouans, professe en 1685 et décédée en 1695.

Enfin Notre-Seigneur nous fait cette grâce, que notre séminaire est le refuge des affligés et des oppressés ; car s'il y a quelque fille qui soit en danger de perdre ou la vie, ou l'honneur, ou les bonnes grâces de ses parents, ou enfin qui soit en quelque peine que ce soit, les capitaines, qui ont l'œil à ce que leurs gens vivent en vrais chrétiens, nous les amènent, afin de les garder et de les instruire [97]. Bénissez cette bonté souveraine de tous ses bienfaits, et intéressez-vous avec moi dans la cause de Jésus-Christ, et dans l'amplification de son royaume. Vivons et mourons pour ce sujet.

De Québec, le 10 de septembre 1646 [98].

CXXVI. — A Dom Raymond de St-Bernard, Religieux Feuillant

V p. 578.

...Il n'y a point de doute que Dieu me punira sévèrement, si je ne corresponds à ses grâces, tant passées que présentes. Vous vous plaignez, mon Révérend Père, que je ne vous en dis pas les effets. Je vous assure qu'il

97. Allusion à l'Algonquine de Sillery dont il est question plus haut. Voir la note 19. C'est aux Ursulines que cette Sauvagesse fit sa pénitence.

98. Datée dans L du 10 septembre, cette lettre était en train dès le 29 août au moins, jour où partit le P. Druillettes pour son expédition missionnaire chez les Abénakis (*Journal des Jésuites*, p. 64). Au moment où elle écrivait, Marie de l'Incarnation venait de recevoir la visite d'adieu du père. Voir ci-dessus la note 77.

Lettre CXXVI. — Une correspondance suivie s'échangea d'année en année entre Marie de l'Incarnation et son ancien directeur, le Feuillant Dom Raymond de St-Bernard. De ce commerce épistolaire, dont l'importance pour nous eût été considérable, rien, sauf quelques infimes fragments, ne nous est parvenu. Pourquoi ? La réponse est difficile, et même impossible. Quant aux conjectures, on pourrait les multiplier, mais sans aucun profit. Dom Raymond, nous le voyons par les lettres de la période française de la correspondance de Marie de l'Incarnation, avait pensé un temps à se consacrer à la mission du Canada. Volonté ou velléité ? Nous ne savons trop. Nous ne savons pas davantage dans quelles conditions, il aurait pu donner suite à son dessein. Le monopole de la mission de la Nouvelle-France ayant été assuré à la Compagnie de Jésus, par l'exclusion des Récollets, les premiers missionnaires du pays pourtant, il eût été curieux de voir comment un religieux d'un autre Ordre y serait entré, pour quelles raisons et par quelles portes, quelle place enfin il y aurait prise. D'après Dom Claude Martin, les Jésuites auraient songé, aux environs de 1640, à abandonner Miscou. Était-ce le coin qui eût été laissé aux missionnaires étrangers, et sur cette mission

me semble que je ne fais rien qui vaille, et c'est le sujet pourquoi je n'osais pas vous en parler. Mais puisque vous le désirez, je vous dirai qu'il m'a fallu un grand courage pour porter toutes les croix qui se sont présentées en notre établissement, et pour travailler à la perfection de notre union depuis qu'elle a été conclue[1]. Dieu me l'a donné par sa miséricorde, et notre supérieur y a mis ce que Dieu y voulait pour sa perfection dans la pureté de l'Évangile[2]. Je vous le répète, il ne me serait pas possible d'exprimer combien j'ai souffert, et quand je le pourrais faire, la charité que je dois à mon prochain ne me le permet pas[3]...

(Été-automne de 1646 ?)

---

meurtrière que le Feuillant eût jeté son dévolu. Arrêté une première fois par la volonté de ses supérieurs qui l'employèrent dans des charges importantes de l'Ordre, Dom Raymond plus tard trouva sur son chemin d'autres obstacles. Il ne vint jamais au Canada. Mais on ne peut douter de l'intérêt persistant et actif qu'il ne cessa de prendre à l'œuvre de son ancienne dirigée. Celle-ci, plus encore qu'à Claude encore bien jeune, dut lui confier alors ses difficultés, ses inquiétudes, et dans la mesure où une prudence dont elle ne se départit jamais le lui permit, des détails qui jetteraient une lumière très utile sur nombre de points obscurs des premières années de la colonisation française. Certainement aussi, ses lettres et celles de Dom Raymond nous apporteraient au moins un commencement d'explication aux questions que posent l'établissement et la vie domestique du monastère des Ursulines. Sur tous ces débuts, nous n'avons que de vagues allusions, des réticences plutôt, auxquelles nous ne savons trop quel sens donner, et que la glose embarrassée et précautionnée de Dom Claude Martin ne contribue pas à éclaircir.

Le fragment ci-dessus est une réponse à une lettre de Dom Raymond. Dom Claude Martin ne le cite que pour son allusion à l'union des Ursulines de Québec. Il prend place dans V entre deux autres fragments, dont l'un est d'une lettre de 1647 et l'autre d'une lettre de 1646. La pièce d'où il a été tiré était-elle l'une ou l'autre de ces deux lettres, ou bien une lettre indépendante ? Là encore, nous n'avons aucune réponse à donner. Sans rien préjuger, nous reproduisons l'extrait inséré par V, sous un numéro spécial, et nous le rattachons à la série de 1646. Il appartient en tous cas aux années 1646-1647.

1. Même note dans deux lettres précédentes à Claude Martin : « C'a été mon plus grand affaire, depuis que je suis en Canada, que notre établissement actuel et notre union » (lettre CVIII, *Écrits* III, p. 393). Voir aussi la lettre du 3 octobre de 1645.

2. Phrase ambiguë. Il s'agit sans doute de la part du P. Lalemant à l'élaboration des nouvelles constitutions (*Écrits* II, p. 406). Mais Marie de l'Incarnation ne se plaindrait-elle pas aussi des oppositions qu'elle rencontra dans son œuvre d'union ? En 1639, des Jésuites, le P. Binet à leur tête, auraient voulu une union à la Congrégation de Paris. Il est possible qu'à Québec, le P. Vimont, qui avait précédé le P. Lalemant dans la charge de supérieur des Missions, ait poussé dans ce même sens plus que la Vénérable Mère ne l'eût souhaité.

3. Non seulement la mère est obscure, mais le fils prend encore plaisir à em-

CXXVII. — A Dom Raymond de St-Bernard

V p. 579.

...Nous sommes dans une union très profonde et dans une intelligence très parfaite. Le R. P. Lalemant, Supérieur des Missions, y contribue beaucoup par ses soins, car c'est un homme très éloigné des partialités et qui ne sait ce que c'est que favoriser personne aux dépens de la justice et de la charité. En un mot, c'est un esprit d'union et tout rempli de l'esprit de Dieu...

De Québec, 16 septembre 1646[1].

---

brouiller les choses. Sa patience, écrit-il, « fut mise à l'épreuve par des contradictions qui auraient été insupportables à une vertu moins forte que la sienne ». Mais quelles contradictions ? Contentons-nous de sa réponse : « La batterie fut si forte que quelques personnes religieuses furent contraintes de quitter le Canada, parce qu'on ne pouvait souffrir qu'elles appuyassent les sentiments de (cette Mère), qu'elles estimaient équitables. » Ici des noms nous renseigneraient. Claude Martin en savait : « Mais si la charité qu'elle (sa mère) avait pour le prochain ne lui a pas permis de dire qui ont été les personnes qui l'ont exercée de la sorte, le devoir de la même charité m'oblige aussi de les ensevelir dans un silence éternel » (V pp. 578-579). Ce refus d'en dire plus long est bien solennel. Nous savons du moins qu'il ne faut point chercher les contradicteurs à l'intérieur du monastère : « Je dois... ce témoignage à ses religieuses, conclut Dom Claude, qu'elles n'ont point été la cause des peines de leur sainte Mère : leur union réciproque étant trop intime, et leur charité trop sincère » *(Ibid.)*. Des « personnes religieuses » « contraintes de quitter le Canada » pour avoir trop appuyé Marie de l'Incarnation, dans une affaire de règlements intérieurs, nous n'en voyons point d'autres que des Jésuites de la résidence de Québec, ou à la rigueur l'un des chapelains du monastère. Il est vain de prononcer des noms, mais l'opposition à laquelle leur bonne volonté se butta pour soutenir Marie de l'Incarnation venait de quelques membres de la Compagnie. Cela n'est pas douteux.

Lettre CXXVII. — V dans une note marginale : *Au même. Lettre du* 16 *septembre* 1646.

1. Si la date de la lettre est exacte, il y avait un an, jour pour jour, que le P. Lalemant, retour des Missions de la Huronie, avait été déclaré à Québec supérieur des Missions de la Nouvelle-France, et par suite supérieur des deux communautés de femmes de la colonie. Les lettres des années suivantes reviendront plus d'une fois sur le rôle important du P. Lalemant dans l'établissement des nouvelles constitutions des Ursulines de Québec. Marie de l'Incarnation avait eu dès l'abord l'impression très nette que ce religieux était l'homme providentiel pour la communauté. Elle ne cessera de dire tout ce qu'elle devait à la fermeté et à la sagesse de sa direction.

CXXVIII. — A une Dame de ses amies

L pp. 77-79, Lettre spirituelle XLI. — R LXXII.

Ma très intime et très affectionnée sœur,

La paix de notre tout aimable Jésus pour mon très affectionné salut !

Bénie soit cette bonté immense, qui a si bien su gagner votre cœur pour en faire le réceptacle de son divin amour ! Les vôtres que j'ai reçues avec consolation me le font paraître évidemment, outre que je sens dans mon cœur quelque chose qui me signifie[1] cette vérité. Soyez fidèle, ma très aimée sœur, aux divins mouvements de la grâce, et tenez pour précieux tous les moments auxquels ils vous feront ressouvenir de Celui que vous voulez éternellement aimer. A proportion que vous lui aurez rendu vos fidélités et vos obéissances, il fera en vous des retours[2] qui vous attacheront inviolablement à lui, et vous conduiront à une perfection toute particulière.

Vous faites bien de méditer sur les mystères de la vie et de la mort de Notre-Seigneur ; car il n'y a pas moyen de s'approcher du Père sans passer par la porte qui y conduit, qui est son très adorable Fils[3]. Surtout,

---

Lettre CXXVIII. — Destinataire inconnue, mais qui devait être de Tours. Les relations épistolaires entre elle et Marie de l'Incarnation existaient depuis quelques années déjà. Elles vont se continuer durant plusieurs autres. Nous n'avons plus que quelques pièces de cette correspondance toute spirituelle, car la « dame amie » est une des dirigées de la Vénérable Mère.

1. *Signifier*, déclarer, faire connaître.

2. *Retours*, réciprocité d'amour, nouvelles visites intérieures.

3. Saint Jean XIV,6 : Nul ne vient au Père que par moi. — X,7 : En vérité, en vérité, je vous le dis : Je suis la porte des brebis. — Marie de l'Incarnation donnait ici le conseil que lui dictait son expérience personnelle. Après la faveur du 24 mars 1620, qui lui ouvrit définitivement les portes de la vie intérieure ou plutôt de la vie mystique, elle demeura absorbée pendant plusieurs mois dans la contemplation des mystères de la Passion. Du reste, cette faveur de 1624, elle-même, n'avait été qu'une communion extraordinaire, quant à sa forme et à son intensité, aux souffrances et à la mort du Christ. Ce fut cette méditation de la Passion qui conduisit la Vénérable Mère à la connaissance de l'intérieur

ma très chère sœur, préparez toujours votre esprit pour l'oraison, par un sujet que vous prendrez pour méditer. Mais remarquez aussi que, quand votre cœur sera touché et qu'il se sentira porté à parler à Dieu, à l'aimer, et à traiter avec lui, envisagez doucement, et avec un amoureux respect, ce que sa divine Majesté voudra de vous ; et au lieu de méditer ne pensez plus qu'à lui obéir[4]. Surtout, quelque aridité ou tentation que vous ayez, ne quittez jamais l'oraison et n'en abrégez point le temps qui vous est prescrit. Vous vous trouverez, et peut-être assez souvent, en cet état, Dieu le permettant ainsi pour éprouver votre fidélité. Soyez-lui donc fidèle, et soyez persuadée que sa divine Majesté se laisse trouver à ceux qui persévèrent[5].

Je vous remercie de votre présent : je l'ai reçu avec la même affection et le même cœur que vous me l'avez envoyé[6]. Vos toiles seront employées selon votre inten-

---

du Verbe Incarné et de là à l'intimité avec la Trinité. Soucieuse d'être toujours d'accord avec la doctrine et la pratique de l'Église (*Écrits* II, p. 230), Marie de l'Incarnation savait qu'en donnant cette direction, elle n'était que l'écho de la tradition spirituelle la plus authentique du christianisme. Il suffit pour nous de citer sainte Thérèse : « Il faut (en toute hypothèse) revenir souvent à la Passion et à la vie de Notre-Seigneur. Car c'est de là que nous sont venus et que nous viennent tous les biens » (*Vie écrite par elle-même*. Chap. XIII). Il y a des âmes qui sont très vite emportées de la contemplation de l'humanité du Christ à celle de sa divinité. Marie de l'Incarnation en était. C'était là un état d'exception qui lui avait causé de la crainte et de la douleur (*Écrits* I pp. 173-174 ; 192). La voie la plus sûre est la voie normale, celle où toute âme, à moins d'un attrait bien certain et bien impératif, doit nécessairement entrer.

4. Pour suivre l'attrait qui emporte à l'union dans le recueillement de l'entendement, et même de la volonté. Les méthodes ne sont que des moyens ; leur véritable utilité est de rendre l'âme plus docile à la conduite, à la motion du Saint-Esprit : celles qui viennent des saints, quelle que soit leur apparente rigidité, ne tendent que là.

5. Thème commun des traités spirituels et fidèle écho de plusieurs textes scripturaires : Sagesse VI, 13 : *La Sagesse est trouvée par ceux qui la cherchent ;* Ecclésiast. XXXII, 18 : *Ceux qui veilleront dans son attente* (celle du Seigneur) *trouveront la bénédiction.* Même doctrine sur la persévérance dans l'oraison chez sainte Thérèse (Œuvres... Tome III, *Avis*, p. 329. Édit. des Carmélites). De soi, l'oraison, élévation, application, union de l'âme à Dieu est une délectation, puisque Dieu est la béatitude. Mais de fait, elle n'est nullement synonyme de facilité, de douceur, d'union sentie et amoureuse. La persévérance dans son exercice demande parfois une grande générosité. Dieu montre alors qu'il veut être cherché pour lui-même, non pour ses dons ni pour ses consolations.

6. Pour 1646, le *Registre des Bienfaiteurs* ne donne que les secours en argent.

tion[7], et vos livres serviront à faire comprendre les mystères de la foi à nos Sauvages. A cette occasion, je vous dirai quelque chose de notre nouvelle Église. L'on a découvert de nouvelles terres et de nouveaux peuples, où l'on va porter la lumière de l'Évangile. Ces nouvelles découvertes donnent de grandes espérances pour le progrès du christianisme. Il y a de nos Pères qui se sont hasardés d'y passer seuls, quoiqu'aucun Français n'y ait encore été. L'un d'eux me vint ces jours passés témoigner la joie qu'il avait de s'exposer seul dans un lieu où il serait abandonné de tous les secours humains, et ensuite il partit avec autant d'allégresse que s'il fût allé dans le paradis[8].

Nos nouveaux convertis nous ont donné cette année toute la satisfaction possible[9]. Il faut avouer que l'esprit du Christianisme est autant admirable qu'adorable, et il est aisé de voir qu'il est émané du sang de Jésus-Christ, puisqu'il produit en des peuples barbares des effets tels que nous en voyons en d'aucuns, qui, étant touchés de cet esprit, sont changés en d'autres hommes tout nouveaux. Il y en a qui ne peuvent vivre que dans la prière, leurs cœurs parlent continuellement à Dieu, et dans la conversation ils sont simples comme des enfants. Si vous aviez vu la différence qu'il y a entre ceux qui ne veulent pas croire et ceux qui croient, vous fondriez en larmes de douleur et de compassion pour ceux qui

7. C'est-à-dire à faire des robes, des « soutanes » aux Sauvagesses. Celles-ci, comme V p. 627 nous le montre, étaient friandes d'étoffes voyantes qui les faisaient paraître « braves ». « Un Père Jésuite étant allé visiter les petites filles sauvages du séminaire, elles se plaignirent innocemment de ce qu'elles n'étaient point braves et qu'on ne leur donnait pas de belles robes neuves, comme on faisait aux filles françaises. La nouvelle de ces plaintes ne fut donnée à notre bonne mère que par divertissement, mais son cœur charitable et généreux ne le prit pas ainsi, car prenant aussitôt une belle pièce de serge rouge, elle tailla neuf ou dix robes avec des mitaines de la même étoffe qu'elle leur donna avec des chausses et des souliers neufs, et pour une plus grande preuve de sa charité elle fit elle-même la plupart de ces habits. »

8. Sans doute le P. Druillettes parti pour les Abénakis le 29 août précédent, et qui sur le point de son voyage était venu dire adieu aux Ursulines (lettre CXXV et la note 98). C'est aux Abénakis, plus qu'aux régions de l'ouest, que Marie de l'Incarnation fait allusion dans tout ce passage.

9. Les néophytes de Sillery et les Sauvages mentionnés dans la lettre CXXV.

sont si misérablement retenus dans l'esclavage du diable, et de joie et consolation pour ceux que vous jugeriez, à les voir seulement, qu'ils sont tout possédés de Dieu. Non que tous soient touchés de la sorte, car nous en voyons ici, comme vous en voyez en France, de fervents et de tièdes [10]. Le cœur humain est une forte pièce ; Dieu le prend quand on le lui offre de bon cœur, mais il ne force personne.

Pour ce qui me regarde, ma chère sœur, ceux qui vous ont dit que je vous aime ne se sont pas trompés : car vous êtes si proche de mon cœur, qu'il me semble que vous et moi ne soyons qu'une même personne. En effet soyons toutes deux une même chose en Jésus.

De Québec, le 7 octobre 1646.

CXXIX. — A son fils

L pp. 79-82, Lettre spirituelle XLII. — R LXXIII.

Mon très cher et bien-aimé fils,

Je vous ai écrit les nouvelles de ce que Dieu opère en ce pays [1], avant que j'eusse reçu aucune de vos lettres ; car les vaisseaux sont arrivés tard, lorsqu'on les croyait perdus, et qu'on commençait déjà à ressentir la famine [2]. J'ai donc enfin reçu vos lettres avec une consolation singulière, et j'y ai trouvé un grand sujet de bénir Dieu,

10. Et même des renégats. Les *Relations*, toutes remplies des beaux discours et des belles actions des convertis, ne cachent pas les misères morales de la chrétienté sauvage. Tout n'y était pas qu'idylle.

Lettre CXXIX. — 1. Voir la lettre du 10 septembre précédent (lettre CXXV).

2. RJ parle des « vaisseaux arrivés extraordinairement tard » (Q 52 ; C XXIX, 234). La lettre d'envoi de la *Relation* est du 28 octobre ; les bateaux devaient repartir, d'après le *Journal*, le 31 suivant. Selon cette même source, les premiers vaisseaux étaient arrivés le 9 août ; mais les derniers, ceux qui, semble-t-il, apportaient les lettres de Claude et les approvisionnements, ne parurent à Québec que le 14 octobre et les jours suivants *(Op. cit.*, pp. 61, 66 et 68*)*. Les *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec* disent de même : « Les navires étant arrivés plus tard qu'à l'ordinaire cette année (1646), ne partirent de Québec que le dernier d'octobre. » C'était sur les flottes de France que l'on comptait à Québec pour le ravitaillement en farines.

pour le zèle qu'il vous donne pour le salut des âmes infidèles[3]. Cela me fait croire que vous vous souvenez d'elles auprès de sa bonté, source vive du secours que nous attendons pour la réduction de tous ces peuples[4]. Continuez à les offrir à sa divine Majesté, et vous lui en gagnerez peut-être plus sur[5] votre oratoire[6] que si vous étiez actuellement employé à les convertir.

Vous m'avez fort obligée de me dire le succès[7] des affaires de votre Congrégation[8]. Dieu soit éternellement béni de vous avoir donné la paix. Je crois que ces pauvres Pères qui ont causé un si grand remuement voudraient être à recommencer, mais ils ont ce qui arrive ordinairement à ceux qui, voulant entreprendre au-dessus de leurs forces, tombent dans les filets où ils voulaient prendre les autres[9]. Je vous estime heureux d'être comme vous êtes[10]. Mais quand sera-ce que les puissances du siècle ne se mêleront que de ce qui les concerne, et qu'elles laisseront les serviteurs de Dieu en paix[11] ? C'est ce qui a fortifié ce parti pour le rendre la faiblesse même, et le mettre dans la confusion où il se trouve. Il me tardait[12] que je n'en apprenais l'issue, laquelle, à présent que je la sais, me comble de joie de ce que votre Congrégation fleurit après cette persécu-

---

3. Voir la lettre du 3 octobre 1645, et l'allusion qu'elle faisait aux désirs apostoliques de Claude Martin (lettre CXX, note 41).

4. *Réduction* à la foi chrétienne et à la civilisation.

5. R : *dans*. Contresens.

6. *Oratoire*. La Vénérable Mère désigne non un local, mais un meuble, le prie-Dieu, appelé anciennement oratoire. Même affirmation dans la lettre XCVI *(Écrits* III, p. 321*)* sur la fécondité de la vie de prière.

7. *Succès*, comme ailleurs déjà, non pas la réussite heureuse, mais l'issue.

8. Voir la lettre CXX et les notes 2-6.

9. Tous ces « pauvres Pères » n'étaient cependant pas des esprits turbulents. Nous avons déjà parlé de Dom Hugues Bataille, en particulier, qui joua un rôle de premier plan dans cette affaire, comme procureur général de Cluny : un parfait religieux dont Jean-Jacques Olier avait fait son confident (lettre CXX, note 6).

10. Soit qu'il s'agisse de Saint-Maur rendu à son état d'avant l'union avec Cluny, ou plutôt de Claude Martin, qui avait opté pour Saint-Maur, où il était d'abord entré (lettre CXX, note 5).

11. Allusion aux menées du prince de Condé et de Conti son fils. Ce dernier, qui allait dans quelques années étonner ses anciens amis par l'éclat tapageur de sa conversion, scandalisait alors le monde dévot par ses excès.

12. Il me tardait d'en apprendre.

tion. Ce sont les fruits de la croix, qui sans doute[13] a été grande.

Quant à nos affaires, nous ne nous hâtons pas pour nos constitutions ; mais il y a de certaines circonstances nécessaires à notre union que nous avons envoyées à Rome pour être insérées dans la bulle que nous demandons à Sa Sainteté[14]. Sans les troubles de l'Italie et de la France[15], nous avons sujet de croire que nous l'eussions eue cette année, la reine ayant regardé de bon œil la lettre que nous lui écrivîmes l'année dernière à ce sujet[16]. Car sa Majesté nous a fait réponse par madame la comtesse de Brienne[17], qu'elle prendrait un soin particulier de ce qui nous touche dans le temps de la paix, mais que l'on ne peut pour le présent parler à Rome d'aucune affaire particulière[18]. Pour ce qui regarde l'affermissement de nos constitutions, il nous est difficile[19] ; car comme nous sommes soumises à la direction des évêques, ils changent quand et comme il leur plaît, à moins qu'elles ne soient affermies par l'autorité du Saint-Siége, sans quoi ils font des coutumiers qui mettent toute une autre face dans les communautés[20].

L'on parle de nous donner un évêque en Canada ;

---

13. Pour *sans aucun doute*. L'expression est ici positive et non dubitative.

14. Nous ne savons de quelles clauses Marie de l'Incarnation veut parler. Pensait-elle aux garanties qu'elle aura certainement voulu prendre en prévision des changements que l'avenir prochain apporterait à la situation ecclésiastique du Canada? Déjà l'on parlait fort d'un évêque pour la colonie. Les Ursulines devaient songer à prévenir le retour des abus dont Marie de l'Incarnation se plaignait dans sa lettre du 3 octobre 1645 (lettre CXX). Nous verrons plus loin, que cette prudence, si elles l'ont eue, n'était pas sans motifs.

15. Troubles qui étaient la suite de l'intervention de la France dans les affaires de la Péninsule contre l'Espagne. La situation se compliquait de l'inimitié du pape Innocent X contre Mazarin qui avait intrigué contre lui, lors du dernier conclave.

16. Voir la lettre du 3 octobre 1645 (lettre CXX).

17. Madame de Brienne, l'une des Dames de la cour que Marie de l'Incarnation vit à Paris, et l'une des premières et des plus fidèles bienfaitrices des Ursulines de Québec (*Écrits* II, p. 364).

18. Un accommodement se fera entre les deux cours en 1647. Mais nous savons que Rome avait ses raisons de ne pas accéder à la supplique des Ursulines de Québec.

19. *Il*, cela. Il s'agit des constitutions des Ursulines de France en général.

20. Voir la lettre du 3 octobre 1645 (lettre CXX).

je ne sais si vous savez de quelle manière cela s'est passé en France[21]. L'année dernière, M. Gauffre, personnage d'une éminente piété, donna par aumône une somme de trente mille livres pour fonder l'évêché[22]. Ceux entre les mains de qui il mit cette somme[23], crurent qu'il n'y avait personne plus capable de cette dignité que lui. Ils en firent la proposition au conseil ecclésiastique du Roi[24], où M. le cardinal Mazarin, qui en était le chef, dit qu'il ne fallait rien conclure sur ce point, sans savoir si les Révérends Pères Jésuites l'auraient agréable[25]. Le R. P. Georges de la Haye[26], et deux autres de la Compagnie furent appelés, et témoignèrent que

21. Par ses relations personnelles et par celles de Saint-Maur, Claude Martin devait en effet en savoir quelque chose.

22. Thomas Le Gauffre, né au Grand-Lucé, province d'Anjou, en 1604, d'une bonne et riche famille. D'abord maître des comptes à Paris, entré plus tard dans les ordres à la suite des exhortations du P. Bernard, dit le Pauvre Prêtre, qui avaient déterminé sa conversion. Tout dévoué aux œuvres du P. Bernard, il en avait pris à sa mort la direction et leur consacrait son temps et sa fortune. Le Gauffre, qui était de la Compagnie du Saint-Sacrement, faisait aussi partie de la Société des Messieurs et Dames de Montréal. C'est à ce double titre qu'il songea à faire sa dotation pour le futur évêché de la Nouvelle-France. Selon Dollier de Casson, qui fait de Le Gauffre « un des plus illustres et anciens associés de Montréal », il y aurait consacré 80.000 livres (*Histoire du Montréal*. Édit. Flenley, p. 142). Le sulpicien Joseph Grandet, à qui nous devons un recueil de notices sur les « Saints prêtres français du XVII^e siècle » publié par M. Letourneau (Angers, 1897. 3 vols), assure que la dotation de Le Gauffre fut d'abord de 30.000 livres, et qu'il y ajouta ensuite 10.000 livres pour les frais de l'établissement de la foi dans l'île de Montréal. Mais il y a bien des confusions et des erreurs dans les compilations de Grandet (Notice sur Thomas Le Gauffre. *Op. cit.*, Tome III (pp. 54-66). Marc-René le Voyer d'Argenson, dans ses *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, porte la dotation à 20.000 livres seulement.

23. Les confrères de la Compagnie du Saint-Sacrement, d'après les *Annales* d'Argenson. La Compagnie par crainte de toute publicité, et surtout de celle que n'aurait point manqué de lui faire un procès en succession, laissa tomber l'affaire, de sorte que la fondation fut perdue.

24. Le conseil de conscience, dont saint Vincent de Paul était avec Mazarin, mais dans un sens tout opposé, la figure proéminente.

25. La faveur plutôt inattendue de Mazarin pour les Jésuites s'expliquerait assez bien ici par son hostilité pour la Compagnie du Saint-Sacrement et ses activités clandestines, qui contrecarraient souvent sa politique ecclésiastique. L'affaire n'est point si simple que certains historiens du Canada l'ont présentée.

26. Le premier directeur Jésuite de Marie de l'Incarnation, celui à qui nous devons sa *Relation* de 1633. Voir *Écrits* I, p. 326 ; et III, p. 93. Grandet (*Op. cit.*, Tome III, p. 60), le dit « fils de l'auditeur des comptes et frère de l'ambassadeur », mais il suppose aussi qu'il était venu au Canada ou que tout au moins il avait le soin de cette Mission, ce qui est également inexact. Toutefois, le P. de La Haye, avantageusement connu à Paris par ses fonctions, sinon par sa famille, portait un grand intérêt aux choses de la Nouvelle-France.

M. Gauffre leur serait très agréable [27]. Ce grand serviteur de Dieu ne se doutait de rien, car c'était un homme extraordinairement humble ; aussi ne voulut-il jamais consentir à la proposition qui lui en fut faite, qu'après une retraite pour se préparer à connaître la volonté de Dieu, et pour demander l'avis de son directeur [28]. Dans le temps de cette préparation [29], il fut saisi d'une apoplexie qui l'emporta en trois jours ; ainsi la volonté de Dieu fut connue et le dessein rompu [30]. Pour moi, mon sentiment est que Dieu ne veut pas encore d'évêque en Canada: le pays n'étant pas encore assez fait [31], et nos Révérends Pères y ayant planté le christianisme, il semble qu'il y a de la nécessité qu'ils le cultivent encore quelque temps, sans qu'il y ait personne qui puisse être contraire à leurs desseins [32].

Mais dites-vous vrai, mon très cher fils ? Il me semble que vous ne me dites pas tout ce que vous avez dans

27. A la réflexion, ce consentement est difficilement admissible. Les Jésuites ne durent donner qu'une réponse évasive, comme pour éluder une question certainement prématurée et mal engagée. Le désintéressement absolu n'était point de mise en cette affaire ; la prudence et la connaissance des lieux et des situations y avaient aussi leur mot à dire. Au surplus, les Jésuites ne furent peut-être consultés que pour le choix de la personne, et ils ne pouvaient être que sympathiques à Thomas Le Gauffre.

28. Le Gauffre fit cette retraite sous la direction d'un spirituel célèbre de la Compagnie de Jésus, le P. Vincent Huby.

29. Non de préparation à l'épiscopat, car l'affaire n'était pas assez avancée, et Rome ne s'était point prononcée. Le Gauffre se demandait seulement s'il devait laisser engager son nom dans les négociations qui seraient entamées à Rome, en temps opportun, au sujet de la création du futur évêché et de son premier titulaire.

30. Marie de l'Incarnation tenait ses renseignements, en partie du moins, des Jésuites de Québec, qui venaient de les recevoir par les flottes de France. La mort de Le Gauffre (21 mars précédent) était encore chose récente.

31. Le pays n'était encore que trois postes de traite, sur la rive nord du Saint-Laurent, mal reliés entre eux. On ne pouvait parler de colonie à propos de ces établissements que par antiphrase. Quant à l'Église de la Nouvelle-France, ce n'était également qu'une mission assez branlante, dont le sort dépendait de l'humeur inconstante des Iroquois, et des plans colonisateurs de la mère patrie. L'érection d'un évêché exigeait des conditions de stabilité politique et civile dont on était encore bien éloigné à cette date.

32. Toute petite phrase qui devait en dire bien long au destinataire de la lettre. Pour des raisons de charité et de prudence, Marie de l'Incarnation reste sur la réserve, et sa pensée est au premier abord énigmatique. Les Messieurs et Dames de Montréal et les confrères du Saint-Sacrement pouvaient bien ne voir que les intérêts véritables de l'Église dans leur initiative. Derrière eux, s'abritaient des

le cœur. Hé ! pourquoi ne vous familiarisez-vous pas avec un Dieu si bon et si amoureux[33] ? Je vous avouerai que, le regardant comme Juge redoutable, il nous faut cacher au fond des abîmes, et même jusque sous les pieds de Lucifer ; si on le considère comme Père, il demande nos respects et nos obéissances ; mais il est notre Époux[34], et en cette qualité, comme dit saint Bernard, il demande de nous un retour réciproque, un retour d'amour[35]. Et de plus, notre cœur nous dicte cette leçon d'amour, qu'il nous faut tout convertir en Celui qui n'est qu'amour[36]. Oh ! que cette leçon est aimable ! Elle tient ses disciples en un colloque perpétuel[37].

---

antipathies et des rancœurs prêtes à profiter de la satisfaction qui leur était offerte. Tel que le projet se présente à nous, aujourd'hui, il semble une machine tournée contre les Jésuites, ou tout au moins de nature à gêner leur influence dans la Nouvelle-France. C'est ce que paraît suggérer la Vénérable Mère.

33. Claude Martin était resté hésitant devant les conseils de confiance et de liberté filiale avec Dieu que lui donnait sa mère dans sa lettre du 3 octobre de l'année précédente (lettre CXX). D'après son biographe, Dom Martène, il passait par une période de tentations et d'épreuves spirituelles qui l'ancraient davantage dans une attitude expectante (M p. 38).

34. Dans sa relation de 1654, Marie de l'Incarnation tire de cette considération une conséquence qui semblerait tout opposée aux sentiments qu'elle veut ici inculquer à son fils. En fait, elle raisonne sur un autre plan. Le Verbe Incarné est Juge, et l'âme, sous le poids de ses fautes, doit se sentir écrasée à la vue de sa justice. Mais il est Époux aussi. Cette pensée doit lui rendre courage. Cependant elle n'en est que plus accablée. Mais c'est l'amour qui fait alors son tourment, par le regret qu'elle conçoit de se savoir si disproportionnée avec Celui qui l'a élevée par son amour gratuit à ce comble d'honneur. Cette douleur, on le voit, n'est plus le fait de la crainte, mais de l'amour..., de l'amour qui chasse la crainte et produit la confiance (*Écrits* II, p. 381). Ce que Marie de l'Incarnation écrit dans le passage indiqué se rapporte justement aux années où nous sommes.

35. Puisque les relations de l'âme baptisée avec le Verbe Incarné sont exprimées par le symbole des noces, le Verbe Incarné ne pourra la juger que comme épouse. D'où la nécessité de la confiance et de la sainte liberté de l'amour.

36. Il nous faut nous transformer entièrement par l'amour dans l'Amour. « Nous devons être tout changés en (Jésus), consommés et abîmés en Lui », disait le P. de Condren (*Considérations sur les mystères de Jésus-Christ*, Paris 1882, p. 196).

37. Celle qui parle ici de colloques perpétuels et de privautés avec Dieu, est la même qui souffre alors ces angoisses d'âme dont elle nous a fait la confidence émouvante dans sa *Relation* de 1654 (*Écrits* III, pp. 374 et ss.) et qui remplissent précisément les années 1639-1646, en se prolongeant même, sous une forme atténuée, jusqu'en 1649. Le récit que nous en fait Marie de l'Incarnation nous donne l'impression de l'une des plus extraordinaires expériences de la vie spirituelle, vu la période de l'itinéraire mystique où elle s'insère. C'est cependant, dans ce même temps que la Vénérable Mère exhorte à cet entretien cordial qui, elle le savait bien, même au fond de la désolation et de l'aridité la plus aiguë, est le corollaire nécessaire de la grâce d'adoption, la respiration normale de la vie chrétienne.

Si par la faiblesse humaine, ou par la nécessité des affaires, ils tombent dans quelque égarement[38], le cœur attend avec une douce tranquillité[39] la vue de son Objet, pour recommencer avec plus de fermeté ses entretiens avec son Bien-aimé. Car le moyen de pouvoir vivre si longtemps en ce monde sans la vue et la jouissance parfaite de notre unique Bien ? Si sa bonté ne se laissait posséder à l'âme, et si elle ne lui permettait un amoureux accès auprès d'elle, je vous dirai dans mon sentiment, que la vie serait une mort[40]. Prenons donc courage pour nous approcher avec confiance de Celui qui est *le plus beau de tous les enfants des hommes*[41]. C'est là un passage du Prophète bien capable de me toucher le cœur, et de me beaucoup occuper l'esprit pour les grands secrets que je comprends dans la double beauté du Sacré Verbe Incarné, mon très cher et tout unique bien[42]. Si j'avais votre oreille[43], je vous en dirais davantage comme à mon très cher fils, à qui je ne voudrais rien cacher des dispositions de mon cœur, non plus que des grâces de Dieu sur moi, ni de mes infidélités en son endroit.

J'ai eu l'année dernière une grande maladie qui m'a pensé emporter, car comme, grâces à Notre-Seigneur, je ne suis point infirme, je n'ai pas grande expérience des maladies[44]. Je me disposai néanmoins pour mourir,

38. *Égarement*, ici écart de l'imagination, trouble de la sensibilité, distraction, plutôt que faute proprement dite.

39. Mise en garde contre l'impétuosité naturelle, qui ne ferait qu'aggraver la difficulté pour le cœur de revenir à son « Objet ». Dieu ne se trouve ni ne se retrouve dans la tempête.

40. C'est l'inexorable ennui de la vie sans Dieu dont ont parlé quelques-uns des plus célèbres contemporains de Marie de l'Incarnation. Mais chaque âme n'est sensible à cette vérité qu'en proportion de ce qu'elle a déjà goûté Dieu. La Vénérable Mère était depuis près de vingt ans dans ce que les mystiques appellent l'union transformante. On peut juger par là de l'intensité que cette réflexion prenait sous sa plume, et que c'était un cri du cœur. L'*Imitation* dit aussi avec le même accent pathétique : *Esse sine Jesu gravis est infernus* (l. II, C. VIII, n. 2).

41. Psaume XLIV, 3.

42. Allusion voilée à une faveur spirituelle toute récente et à l'*état d'oraison* qu'elle avait déterminé. A la demande de son fils, Marie de l'Incarnation reprendra cette demi-confidence dans une de ses lettres de 1647.

43. Si je pouvais vous parler de vive voix.

44. La maladie dont la Mère Marie de St-Joseph a parlé plus haut (lettre CXXIV)

parce que mon mal, qui était une colique néphrétique accompagnée d'une grosse fièvre, était très violent et dangereux. Pour le présent, je me porte mieux que jamais, et je suis prête d'aller en tous les endroits du monde où l'obéissance me voudra envoyer[45].

Je suis extrêmement consolée de vous voir si pauvre. Hé ! ne sommes-nous pas assez riches de posséder Jésus ? Je ne veux donc pas que vous vous mettiez en peine de me rien envoyer. Si vous êtes un *homme de désirs*[46], comme Daniel, ouvrez la bouche de votre cœur, et notre très aimable Jésus la remplira. Je ne vous prie point de prier pour moi ; vous y avez trop d'affection. Faites donc en sorte auprès de Dieu que je sois fidèle à ses inspirations, et qu'il anéantisse en moi tout ce qui lui est désagréable.

De Québec, le 11 octobre 1646.

CXXX. — A sa nièce, la Mère Marie de l'Incarnation, Religieuse Ursuline de Tours

L pp. 82-88 ; Lettre spirituelle XLIII. — R LXXIV.

Ma très chère et bien-aimée fille,

La paix et l'amour de Jésus soient votre part et votre héritage éternel !

---

45. Ne voyons pas là une formule conventionnelle, mais l'expression d'un état d'âme ordinaire, fruit lui-même du zèle apostolique qui mettait celle qu'il animait à la disposition constante de Dieu, comme il l'avait fait dans les années 1633-1639. Voir plus loin la lettre du 18 octobre 1648.

46. Daniel IX, 23 ; X, 11,19.

Lettre CXXX. — L : *A une de ses nièces, religieuse.* Marie de l'Incarnation avait plusieurs nièces (*Écrits* III, pp. 222-223). Nous n'en connaissons qu'une qui soit entrée en religion. La teneur de la lettre au surplus nous avertit tout de suite qu'il s'agit de la fille de sa sœur aînée, la Jeune Marie Buisson. C'est à cette nièce qu'elle écrivait en 1643 (lettre XCVIII, *Écrits* III, pp. 325-328) ; c'est la même dont elle mentionne la vocation imprévue (lettre CVI, *Écrits* III, pp. 358-360), et dont nous avons retracé les romanesques aventures (*Écrits* III, pp. 360-364). Entrée au noviciat en 1644, Marie Buisson y avait ressuscité le nom de sa tante qu'aucune religieuse ne portait plus dans le monastère depuis 1639, et s'appelait comme elle, Marie de l'Incarnation. Elle avait eu comme maîtresse des novices la Mère Françoise de St-Bernard, l'ancienne supérieure et la confidente de la Vénérable Mère (lettre du 3 octobre 1645 : lettre CXIX).

Béni soit cet Objet suraimable de nos cœurs, qui veut purifier votre âme avec tant de miséricorde. Pensez-vous que je dise vrai, ma chère fille ? Oui, assurément, les souffrances par lesquelles vous avez passé, sont les marques du bien qu'il vous veut [1]. Il me semble que ci-devant [2] je vous avais parlé comme si vous eussiez dû entrer en cet état. Sachez donc encore une fois, que toutes les âmes à qui Dieu veut faire de grands biens sont conduites par ce chemin. Premièrement, il vous a appelée par un grand attrait intérieur, et il vous a donné ensuite de fortes impressions et des désirs ardents d'entrer dans la parfaite imitation de son Fils, vous donnant l'expérience de ce que ce même Fils a dit autrefois : *Nul ne vient à moi si mon Père ne le tire* [3]. Il vous a donc *tirée dans la solitude où il vous a parlé au cœur* [4] par les saints mouvements qu'il vous a donnés dans votre enfance spirituelle [5], où néanmoins, quelque vertu qu'on aît, l'on commet beaucoup d'imperfections, comme de présomption, d'amour de propre excellence, gloutonnerie [6] et d'avarice spirituelle [7].

On boit tous ces défauts comme de l'eau et sans qu'on s'en aperçoive, parce que l'enivrement intérieur offusque de telle sorte qu'on ne voit rien de mauvais. Un certain mélange des opérations de Dieu et des sentiments de

1. Non les épreuves qui avaient précédé l'entrée en religion, mais celles qui avaient marqué les premières années de probation.
2. Renvoi à une lettre de 1645, aujourd'hui perdue.
3. Saint Jean XIV, 6.
4. Osée II, 14.
5. Dans cette période de joies sensibles et de ferveurs spirituelles qui suit ordinairement la conversion et que les auteurs assimilent à l'enfance. Saint Pierre leur avait enseigné cette comparaison : *Sicut modo geniti infantes, rationabile sine dolo lac concupiscite, ut in eo crescatis in salutem*, disait-il à ses néophytes (Première Épître II,2).
6. *Gloutonnerie*. R a eu peur de ce mot qui vient de la langue pleine de verdeur du XVI[e] siècle et l'a remplacé par le vague et générique *immortification*. C'était du moins *gourmandise* qu'il aurait fallu, mais *gloutonnerie* est plus expressif. Marie de l'Incarnation fait allusion à ce goût trop avide de consolations sensibles qui marque souvent la première phase de la vie spirituelle.
7. Attachement excessif aux dons de Dieu et désir plus ou moins conscient de ces dons pour eux-mêmes. Or Dieu veut être aimé purement pour lui-même ; ses dons ne sont que des moyens qui doivent mener les âmes à lui, non des fins qui doivent les arrêter en chemin.

la nature éblouit et fait tout voir le plus parfait du monde au jugement de la raison imparfaite ; et au fond, quoique tout cela ne soit pas coupable, n'étant pas voulu ni recherché, ce sont néanmoins de très grandes impuretés en matière de choses spirituelles, et des imperfections qui rendent l'âme faible quand il faut opérer de grands actes intérieurs dans la pureté de la foi, puisqu'elle est embarrassée dans les sens. Si l'âme demeurait toujours en cet état, elle ne ferait pas un grand chemin dans la voie de l'esprit ; mais Dieu, qui vous veut plus parfaite que vous n'êtes, vous a prévenue par un excès de sa bonté pour vous y faire avancer. Vous eussiez été trop faible, pour souffrir une si grande soustraction de sa grâce sensible, s'il ne vous eût donné ce qu'il vous donna lorsque vous étiez devant le saint Sacrement [8]. C'était pour vous fortifier dans le combat qui est un commencement de purgation de la partie sensitive de l'âme [9], pour laquelle il ne vous faut point décourager : car ne pensez pas que, pour être rentrée dans votre paix ordinaire, tout l'orage soit passé ; non, attendez-vous à davantage si Dieu vous aime, comme je le crois de sa bonté.

Or, vous connaîtrez si vous faites du progrès et si la purgation a son effet par degrés, si vous êtes bien fidèle, patiente, douce et paisible, si vous êtes obéissante à l'opération de Celui qui vous purifie, si vous êtes exacte à l'observance de vos règles, surtout si vous êtes bien humble dans le temps de la souffrance et du délaissement [10]. J'ajouterai encore, si vous évitez les amitiés particulières, et les intrigues où les personnes du cloître, surtout celles de notre sexe, sont sujettes ; enfin, si vous fortifiez votre âme contre une certaine humeur

8. Allusion à une faveur spirituelle dont la jeune religieuse avait fait part à sa tante.

9. La sensibilité. Non que l'âme, pur esprit, ait des parties. Marie de l'Incarnation a affirmé ailleurs sa simplicité, justement à propos d'expressions analogues (*Écrits* I, pp. 199, 325, 341-342).

10. Ce temps « de souffrance et de délaissement » est aussi celui de la révolte des passions. Marie de l'Incarnation, encore dans cette période d'aridité et de nuit qui avait commencé dès son débarquement à Québec, parlait d'expérience.

plaintive, et contre de certaines tendresses sur soi-même que l'on a dans les peines que l'on ressent. Car dans ce temps-là, le diable ne dort pas ; il tâche, lorsque l'âme est dans l'impuissance d'agir[11], de donner mille adresses[12] à la partie inférieure qu'il lui représente comme des choses bonnes, justes et permises, et surtout qu'il faut s'intriguer pour passer pour personne de mise[13] et d'esprit. Les âmes faibles se perdent quelquefois là-dedans, et souvent elles s'écartent du chemin que la grâce leur traçait ; et c'est de là que plusieurs reculent ou ne font aucun progrès dans la vie spirituelle, après plusieurs années de conversion[14] ; et ainsi ils[15] perdent la grande et avantageuse part que Dieu leur voulait donner dans ses bonnes grâces et dans son amour. Si donc vous êtes courageuse dans les temps de purgation semblables à celui-ci[16] que vous me marquez, vous ferez ce que Dieu veut de vous, car son dessein en ces rencontres n'est que de vous rendre plus capable de ses faveurs, et des impressions saintes qui conduisent l'âme à grands pas à la perfection, à laquelle les âmes lâches ne pourront jamais arriver[17]. Voilà pour le temps de l'affliction.

Quant à celui de la bonace[18], ce que vous avez à faire est de ne vous appuyer jamais, non pas même un seul moment, sur vos propres forces ; au contraire, défiez-vous continuellement de vous-même, car il y a des

---

11. Car l'aridité où elle est alors plonge l'âme dans une sorte de léthargie, en paralysant ses puissances spirituelles.

12. *Adresses*, ingéniosités, prétextes spécieux, mobiles tout humains que la raison naturelle colore du nom de perfection. Rien de tout cela n'est de l'ordre de la foi pure où Dieu veut établir l'âme.

13. *Personne de mise*, digne d'être prise en considération.

14. *Conversion*, la seconde conversion, c'est-à-dire l'entrée dans la vie intérieure.

15. Syllepse du genre, amenée par le voisinage de *plusieurs*.

16. *Celui-ci*. Vestige de l'ancienne langue. Aujourd'hui, l'adverbe *ci* est tombé dans ces locutions.

17. Parce que c'est le fait d'une très grande générosité que de s'abandonner à toutes les conduites de Dieu, et surtout à ses opérations purificatrices. Déjà Sénèque avait dit sur le plan stoïcien : « Il n'est d'âme grande que celle qui s'abandonne à Dieu. »

18. *Bonace*, accalmie après la tempête. « Ce mot, très usité dans le XVII^e^ siècle au figuré ne l'est plus guère maintenant » (Littré).

démons qui travaillent puissamment, en ce temps auquel on croit être plus en assurance, à gagner quelque chose sur l'âme, quand ce ne serait qu'un soupir ou coup d'œil en sa faveur[19], c'est-à-dire par amour-propre, ou par un motif humain. Une âme qui aime Jésus doit toujours avoir un œil pointé sur lui, et un autre sur elle-même et sur sa propre bassesse. C'est-à-dire que notre union avec Dieu, si elle est véritable, bien loin de nous fermer les yeux à nos bassesses, elle nous les ouvre au contraire à mesure que nous approchons de cette incompréhensible pureté, pour nous faire voir clair dans nos faiblesses et infirmités ; et c'est par ce moyen que nous devenons abjets à nous-mêmes, et humbles à nos yeux[20].

Tout ce que je viens de dire regarde vos dispositions présentes ; après quoi ne pensez pas que tout soit fait. Si Dieu vous aime, vous passerez par des changements d'états spirituels[21] dans lesquels vous croirez que tout est perdu pour vous ; mais en quelque état que vous soyez, souvenez-vous toujours que l'intention de Dieu est de vous y sanctifier. Je ne doute point que le R. P. Salin[22] et votre supérieure[23] ne vous aient donné dans les rencontres les avis nécessaires pour vous y fortifier, car les instructions que l'on reçoit dans les commencements doivent tendre à deux fins : la première, à nous instruire et former en la vie spirituelle ; et l'autre, à nous y affermir par de bons principes et par des maximes saintes, fondées sur la vie et sur les exemples de Jésus-Christ, notre adorable Maître et divine cause exemplaire. Et vous remarquerez que quand ces maximes sont con-

19. Une vaine complaisance en soi, une recherche trop naturelle. L'âme alors respire, et peut être tentée de prendre cette facilité pour de la force réelle.

20. *Abjets.* Orthographe du XVI^e^ siècle, encore usitée dans la première moitié du XVII^e^ siècle ; d'ailleurs on ne prononçait pas le *c* dans les cas où l'on écrivait *abjects.* — *Humbles*, vils, choses de rien.

21. Ce sont ces alternances de lumière et d'ombre, de joie et d'aridité que Marie de l'Incarnation a appelées ses états d'oraison. Normalement, pour toutes les âmes comme pour elle-même, ces états devraient toujours être en progrès les uns sur les autres.

22. Le P. Michel Salin (*Écrits* II, p. 336). Marie de l'Incarnation n'eut pas d'abord à s'en féliciter. Par la suite, l'entente fut meilleure.

23. La Mère Ursule Jouye de Ste-Catherine.

formes à notre condition, elles ne doivent pas être variables, mais constantes et fermes jusqu'au dernier soupir, n'y ayant aucun moment en notre vie où nous puissions nous exempter d'obéir à notre Dieu et de l'imiter. Si donc l'on vous a établie sur ces principes, comme je le présume de la bonne conduite[24] des Révérends Pères de la Compagnie, et de celle de ma Révérende Mère Françoise de St-Bernard[25], et aussi comme je l'ai remarqué dans vos lettres et dans vos écrits, roulez continuellement sur ces maximes ; faites-y vos examens particuliers, pour découvrir les imperfections que vous y commettez, pour voir aussi si vous y faites quelque progrès.

Prenez garde surtout à une chose qui est d'une très grande importance pour l'avancement spirituel d'une âme : savoir, qu'il ne faut pas entreprendre, tout à la fois, la pratique de toutes les vertus et de toutes les maximes que l'on a en vue : ce serait une entreprise inutile, dont la faiblesse humaine ne vous permettrait pas de venir à bout. Vous en auriez la spéculation, mais vous n'en auriez pas la pratique parfaite[26]. Ce n'est pas qu'il ne se rencontre des occasions où il faut ramasser toutes ses forces et mettre en pratique cette généralité de vertus et de maximes, mais cela n'est pas ordinaire. Faites donc le choix des imperfections qui vous nuisent le plus et où vous tombez le plus souvent, et prenez ensuite les maximes contraires et propres pour les combattre. Mettez un mois à l'une, huit jours à l'autre, selon votre nécessité[27]. Quand vous vous

24. Direction spirituelle, sage et forte.

25. La maîtresse des novices d'alors aux Ursulines (lettre CXIX).

26. Or c'est la pratique qui importe selon le mot de l'Imitation : *Opto magis sentire compunctionem quam scire eius definitionem* (liv. I, c. 1, 2). Marie de l'Incarnation, qui fut favorisée de si hautes grâces, est revenue maintes fois sur ce point capital : toute lumière doit s'achever en amour effectif.

27. Spiritualité inchoative, si l'on peut dire. Ascèse très sûre que recommandait le *Combat spirituel* et qui fait chaque jour ses preuves. Cependant elle n'est qu'un article de la pédagogie surnaturelle de Marie de l'Incarnation. Ailleurs, à des âmes qui avaient été moins ardemment prises par le monde, elle proposera une autre voie — plus proche de la sienne — pour aboutir à l'imitation du Christ. Ici, elle proportionne ses enseignements aux besoins particuliers d'une nature

serez bien affermie dans une maxime, passez à la pratique des autres sans résister, et sans avoir pitié de la nature corrompue, qui ne laissera pas de se plaindre et de crier quelquefois, pour vous jeter en des tendresses sur vous-même ; mais n'écoutez point ses plaintes ni ses cris, si ce n'est que ceux qui vous gouvernent y remarquent de l'indiscrétion ou de l'excès [28]. Si vous faites ainsi, ma chère fille, vous arriverez au degré de perfection où Dieu vous veut, et où votre condition de religieuse vous oblige de tendre.

Votre directeur vous a mise dans un bon train, ne vous mettez donc point en peine d'en chercher un autre ; profitez de ce qu'il vous a appris, et suivez la conduite de celle que Dieu vous donnera pour Supérieure, conformément à ce que la règle ordonne. Je me suis toujours bien trouvée de regarder mes Supérieurs comme me tenant la place de Dieu. Mais il y a un certain orgueil secret qui s'insinue dans les filles, si elles n'y prennent garde, qui les porte à un dégoût de l'ordre que Dieu a établi pour leur conduite. Elles s'imaginent que la conduite du dedans [29] n'est pas solide, et qu'il en faut chercher une autre, et ainsi ce vice secret les porte insensiblement dans le mépris de ceux de qui elles doivent attendre les ordres de Dieu sur elles, et qui les mèneraient bientôt dans l'esprit de leur Ordre et de leurs règles, d'où elles s'éloignent par cet égarement, qui [30] est un malheur qu'on ne peut assez déplorer. Cela n'empêche pas que de temps en temps, et en de certaines nécessités inévitables, selon que la règle le permet, on ne puisse demander

---

indépendante, encore « séculière », habituée à ne faire que sa volonté, « habitude qui ne se perd pas en un jour, à moins d'une grâce fort extraordinaire » (lettre CVI, *Écrits* III, p. 358), et entrée brusquement dans une vie si grandement étrangère à celle qu'elle avait menée jusque-là (lettre CIII, *Écrits* III, p. 345). Elle lui propose une méthode, celle qui convient à un cas où tout est à renverser et à rétablir énergiquement sur le plan nouveau de « la solide vertu ».

28. Mise en garde contre ces « ferveurs immodérées, dont elle parlera dans un autre endroit, qui troublent le regard de l'âme, et sont dans l'action le signe de la volonté propre.

29. La direction assurée par la supérieure, la maîtresse des novices et par le confesseur ordinaire de la communauté.

30. *Qui*, ce qui.

quelques bons avis et l'éclaircissement de quelques doutes aux confesseurs que l'on aura élus extraordinairement, ou à quelque autre personne de mérite ; en sorte pourtant que la fidélité à votre supérieure et à votre directeur ordinaire l'emporte par-dessus toute autre[31].

Pour ce qui est des grâces particulières dont vous me parlez, appuyez-vous sur le plus essentiel et le plus solide[32] et vous verrez qu'elles ne vous sont données que pour votre sanctification et pour la pratique des vertus, que vous ne devez jamais regarder comme éloignée, car ce ne serait qu'un amusement, mais il vous en faut pratiquer les actes selon les occasions présentes. Par exemple, s'il s'agit de votre vocation au Canada[33], faites en France ce que vous feriez ici : si vous êtes en classe, faites aux filles françaises ce que vous feriez aux filles sauvages du Canada, offrant à Dieu vos actions dans cette intention. Vous ferez le même[34] des autres vertus, et par ce moyen tout vous profitera, et les vertus que vous n'auriez qu'en spéculation, seront réduites en actes. Vous remarquerez ici qu'il y a une certaine anxiété de désirs qui trouble l'âme ; il s'en faut garder autant qu'il se pourra, pour conserver la paix du cœur, qui est la demeure du Saint-Esprit[35]. Ne vous inquiétez donc pas pour votre vocation au Canada. Si elle est de Dieu, elle se perfectionnera, et sa bonté la conduira à son exécution dans le temps de son ordonnance[36] pour sa

31. Marie de l'Incarnation n'ignore pas les besoins particuliers et occasionnels des âmes. En prêchant ici la conformité à l'ordre établi, elle veut prévenir cette singularité qui n'est au fond qu'un secret orgueil et une source d'illusions.

32. Cette pratique des vertus dont Marie de l'Incarnation parle ci-après, qui est l'exacte et constante conformité à la volonté de Dieu.

33. Dès son entrée au noviciat, la jeune Ursuline avait pensé à aller rejoindre sa tante au Canada. Celle-ci, malgré l'affection qu'elle lui portait, était moins pressée de la voir venir (lettre CIII, *Écrits* III, p. 345). Nous verrons plus loin ce qui empêcha définitivement Marie de l'Incarnation de demander sa nièce. Voir en outre la lettre CVIII, *Écrits* III, p. 393.

34. *Le même*, la même chose.

35. Mêmes conseils donnés à Claude qui, lui aussi déjà en 1643 parlait de passer au Canada. Une vraie vocation se fait connaître plus parfaitement « par une confiance douce et amoureuse et par une longue persévérance *qui n'ôte point la paix du cœur*, que par une agitation continuelle qui n'est que dans les sens » (lettre XCVI, *Écrits* III, p. 317).

36. Le temps que Dieu aura déterminé.

gloire, pour votre bien et pour votre consolation. Cependant, je suis tous les jours avec vous en esprit, et je tâche de faire pour vous ce que demande la divine Majesté, et ce que vous désirez de moi.

Les deux imperfections que vous me témoignez être en vous, et que vous dites être votre faible, ne seront jamais corrigées en perfection qu'à mesure que vous deviendrez spirituelle[37]. L'une et l'autre étant fondées dans votre naturel, vous en aurez plus de peine et aussi plus de vertu en travaillant à la mortification[38]. On vous a dit la vérité, que vous avez en cela quelque chose de moi : car j'ai été la plus complaisante du monde en ma jeunesse, et j'ai eu et j'ai encore cette vivacité naturelle en mes actions[39] ; tout cela se tourne en bien, lorsqu'on s'accoutume à faire ses actions avec présence d'esprit, c'est-à-dire si vous veillez en sorte que, si vous êtes complaisante, vos complaisances soient à Jésus par des colloques amoureux, selon l'esprit de grâce qu'il vous donne. Et pour le regard des créatures, n'ayez jamais de la complaisance que dans l'ordre de la charité ; car quand il est question d'amusements ou d'imperfections, n'en ayez jamais pour personne. Il faut en ces occasions passer par-dessus tous les respects humains ; vous n'en serez pas tant aimée de quelques-unes, mais vous en serez plus chérie de Dieu, et plus estimée des plus sages et des plus saintes. Ce n'est pas qu'il faille rechercher l'estime, mais elle suit naturellement la grâce et la vertu. Vous me dites que l'amour de cette vaine estime se veut nourrir en vous : hélas ! ma chère fille, une bonne

37. C'est-à-dire à mesure que vous avancerez dans la vie intérieure, l'âme ne retrouvant son équilibre que dans le voisinage grandissant de Dieu.

38. A la mortification en général, ou à la mortification de ces deux imperfections en particulier.

39. Complaisance et vivacité sont ici synonymes d'empressement trop naturel à faire plaisir au prochain. C'était chez Marie de l'Incarnation un don — elle dirait un défaut — de nature. Elle écrit d'ailleurs qu'elle était serviable et gaie ; on ne voit pas qu'elle s'en accuse jamais. De même, elle ne se plaint qu'ici de cet esprit de décision qui était sa marque : vue claire et exécution rapide. Mais il lui est arrivé de bousculer des lenteurs autour d'elle. La lettre du « petit brasseur » le lui avait fait sentir (lettre CXV).

réflexion sur vous-même vous convaincra tout aussitôt l'esprit que l'estime qu'on a de soi-même et le désir qu'on a d'être estimé des autres est la plus grande sottise du monde : les misères que chacun expérimente en soi-même en sont des preuves convaincantes.

Je n'ai point reçu cette lettre dont vous et ma chère Mère Claire[40] me parlez ; je n'aurais pas manqué d'y répondre. On m'a donné de si bonnes preuves de la vertu de cette chère fille, que je suis d'avis que vous continuiez votre conversation[41] avec elle, puisqu'elle vous porte à la vertu et qu'elle ne tend qu'à Dieu. L'amitié qui tend à ces fins est toujours bonne ; toutes les autres sont mauvaises, et il les faut éviter. Elle me prie de répondre à quelques propositions qu'elle me fait ; je le fais avec la sincérité et le mouvement intérieur qui m'y portent. Je ne sais pourtant de quelle manière elle prendra ma réponse[42]. Mais il faut que je vous avoue que je ne puis trahir ni flatter personne en matière de vertu, et qu'alors la sincérité est ma guide[43]. Tâchez donc de courir à qui mieux mieux dans la carrière de la vertu, où la couronne est donnée aux vainqueurs[44].

J'ai encore un avis à vous donner touchant vos élections, dont je sais que le temps approche[45]. Car comme vous devez y avoir voix, et que c'est une affaire dont vous n'avez point encore d'expérience, je suis bien aise de vous dire de quelle manière vous devez vous y comporter pour éviter les engagements de conscience et les scrupules qui arrivent ensuite, lorsqu'on n'y prend pas Notre-Seigneur pour guide. Voici donc ce que vous ferez, ma chère fille. Préparez-vous trois mois auparavant, et, durant ce temps-là, videz-vous de tous désirs

40. Claire Grannon, professe de 1637, une des novices que Marie de l'Incarnation eut sous sa conduite à Tours (Archives départementales d'Indre-et-Loire, Série H. Ursulines de Tours. 852).

41. *Conversation*, ici amitié spirituelle.

42. Lettre perdue.

43. *Guide*, encore des deux genres au XVII[e] siècle.

44. Réminiscence de la Première Épître aux Corinthiens, IX, 24 et ss.

45. Le second triennat de la Mère Ursule Jouye de Ste-Catherine aux Ursulines de Tours allait en effet s'achever en 1647.

et de toutes inclinations naturelles envers qui que ce soit ; ne prenez les sentiments d'aucune autre ; ne vous intriguez avec qui que ce soit pour parler de l'élection ; n'en dites pas non plus vos sentiments ni vos pensées à personne. Tous les jours, présentez à Notre-Seigneur celle qu'il a en son dessein pour tenir sa place en la Communauté pour y gouverner ses épouses. Demandez-lui son Saint-Esprit afin qu'il vous donne la lumière pour la connaître, et que vous en fassiez le choix. Ne prenez vos conclusions que le matin, à la messe qui se dit du Saint-Esprit. Si vous faites de la sorte, je vous assure que vous élirez celle que Dieu veut.

Vous voyez, ma chère fille, par tout ce que je vous viens de dire, que je vous veux dans la pratique d'une vraie et solide vertu [46]. Car si vous y travaillez, les bénédictions du Ciel viendront en abondance dans votre âme. Il est question de devenir sainte, et partant il faut marcher d'un bon pas dans la voie de la sainteté. Et ne vous excusez pas sur votre jeunesse [47], car si vous êtes jeune d'âge, il faut être ancienne de sens [48].

Prenez patience dans les occasions qui vous tirent de la solitude par obéissance ou par nécessité. Si vous étiez en Canada vous auriez peut-être encore moins de retraite. C'est pourquoi faites en votre âme, comme sainte Catherine de Sienne, une solitude intérieure que vous puissiez garder partout, et tâchez d'y vivre

46. Vraie et solide vertu, tel est l'unique objectif de la vie de Marie de l'Incarnation, et de toutes ses lettres spirituelles, de ses lettres de direction en particulier. Elle veut pour les autres ce qu'elle poursuit pour elle-même. Il faut avoir devant les yeux et méditer ce programme de perfection d'une mystique de grande allure pour comprendre le fond de sagesse de son tempérament, et la sécurité que doit nous inspirer son expérience religieuse. Ici, pour une âme qui avait besoin d'être saisie à fond, car il lui fallait opérer une réforme radicale d'elle-même, elle est plus insistante et plus « pratique » qu'ailleurs, plus particulière en tout cas. Nous avons même observé que quelques traits de l'ascèse qu'elle lui conseille révèlent un certain éclectisme. On ne pourrait en effet les rattacher à sa spiritualité personnelle, si par là on veut entendre le système de direction qu'on tenterait de construire de l'étude des voies de Dieu sur son âme et des enseignements sur lesquels elle est le plus souvent revenue, surtout de ceux qu'elle a appuyés, quoique sans le dire, de sa propre expérience.

47. La jeune Marie de l'Incarnation avait alors à peine vingt ans.

48. Sagesse IV, 8.

de la vie de Dieu. On le trouve là pour l'ordinaire plus parfaitement et plus purement que dans la solitude corporelle : car sa bonté bénit l'âme obéissante, et ajoute à la grâce de l'obéissance celle de l'union [49].

De Québec, ...octobre 1646.

---

49. Car l'obéissance parfaite n'est que l'union de notre volonté à celle de Dieu, à Dieu même par conséquent qui n'est pas séparable de sa volonté. Par l'obéissance s'accomplit l'*extase des œuvres*.

ANNÉE 1647.

CXXXI. — A Dom Raymond de St-Bernard, Religieux feuillant

V p. 577.

..... Je vous dirai en confiance[1], mon très cher Père, que nous sommes très pauvres et que nous avons besoin que la Providence de Dieu travaille efficacement pour nous. C'est ce que je vous prie de lui recommander, et aussi à quelques personnes de considération, si

---

Lettre CXXXI. — Simple fragment dans V. — Dom Claude Martin le fait précéder de ces réflexions : « L'une (des) principales peines (de la Mère de l'Incarnation) et qui fut la source d'une infinité d'autres fut l'extrême pauvreté où elle se trouva réduite. Car, outre ce que j'ai remarqué ailleurs, que, quand il fallut refaire le contrat de fondation, Madame de la Peltrie fut contrainte de diminuer notablement ce que sa piété lui voulait faire donner, la personne qui s'était chargée de faire valoir le reste assura si mal les contrats et les promesses qui tenaient lieu de fonds et négligea tellement le reste des affaires, que la fondation se trouva diminuée plus de la moitié. De plus, Dieu retira de ce monde, quasi en même temps deux ou trois personnes de condition et de piété qui entretenaient presque tout le séminaire. Et enfin, lorsque son monastère était dans une extrême nécessité et qu'elle attendait quelque petit soulagement du côté de la France, Dieu permit, pour une dernière épreuve, que le vaisseau qui portait tout ce qui était nécessaire, tant pour le vivre que pour le vêtir, fît naufrage ou fut pris par les pirates, ce qui jeta la mère et les filles dans des incommodités incroyables et où il n'y avait point de remède. D'un côté, le pays n'était pas un lieu d'où elles pussent tirer des aumônes, mais bien où elles en devaient faire, et, d'ailleurs, il fallait encore attendre une autre année pour recevoir le secours ordinaire de la France. Tant d'accidents, les uns sur les autres, mirent le monastère dans un état qui eût passé pour une dernière misère dans des esprits qui n'eussent pas reçu tous les ordres de la Providence comme des effets de son plus tendre amour. Ce qui n'empêcha pas que la Mère de l'Incarnation, qui devait pourvoir à tout, ne se trouvât réduite à une telle extrémité qu'elle en écrivit à son ancien directeur, en ces termes :... » V p. 576-577. Suit la lettre dont V cite un extrait.

1. *En confiance*, avec toute la confiance possible, plutôt que en confidence.

vous en rencontrez qui aiment les Sauvages, lesquels sont sans cesse à nos grilles et à notre séminaire, la rupture de la paix les amassant tous en ces quartiers[2]. Nous sommes dans l'impuissance de les soulager et de nous soulager nous-mêmes, parce que Dieu nous a enlevés ceux qui soutenaient notre séminaire, et c'est ce coup qui nous met dans sa pure providence[3]...

Québec, le 14 août 1647[4].

CXXXII. — A une Dame de ses amies

L pp. 88, Lettre spirituelle XLIV. — R LXXV.

Ma très chère et bien-aimée sœur,

La paix et l'amour de Jésus pour mon très affectionné salut !

J'ai reçu toutes vos lettres, qui m'ont donné un ample sujet de bénir la bonté divine des grâces et faveurs

2. Comme nous le verrons plus loin, les Iroquois au mépris de leurs engagements avaient recommencé les hostilités. Dès le mois d'octobre 1646, ils avaient massacré le P. Jogues et son compagnon, Jean de La Lande, qui venaient à peine d'arriver dans leur pays. Un peu plus tard, au commencement de l'hiver, ils avaient incendié le fort Richelieu, « disant par raillerie que ce n'était pas par mal, mais qu'il n'était fait que de gros bois, ce qu'ils firent à dessein de le piller, sans en pouvoir être accusés » (Dollier de Casson : *Histoire du Montréal.* Année 1646-1647, Édit. Flenley, p. 134). Ces brigandages ne furent connus à Montréal et à Québec qu'avec le printemps de 1647. Quand « le mois de mars fut venu, ils levèrent le masque tout de bon et commencèrent l'exécution du pernicieux dessein qui les avait portés à faire la paix » *(Ibid)*. C'est seulement en juin que Québec apprit l'assassinat du P. Jogues.

3. Dom Claude Martin fait allusion dans V à cette disparition de plusieurs des principaux bienfaiteurs de la maison (Voir plus haut). Comme toujours, il se tient dans un vague désespérant. Nous savons du moins que Mademoiselle de Luynes était morte aux Ursulines de Saint-Denys, l'année précédente. C'était une amie fidèle de Marie de l'Incarnation et du séminaire. Voir la lettre XCIV et la note sur Mademoiselle de Luynes (*Écrits* III, pp. 307-309). Quant au naufrage dont parlait aussi plus haut Dom Claude, il se rapporte à une autre année. Dom Claude bloque ici, sans souci de la chronologie, différents incidents qui tous, dans ces années là, accentuèrent la détresse du monastère.

4. Indication de V en marge.

Lettre CXXXII. — Voir la lettre du 7 octobre de l'année précédente (lettre CXXVIII).

qu'elle répand dans votre âme. Oui, ma très intime sœur, je suis fort satisfaite du procédé que vous avez tenu dans le choix que vous avez fait d'un directeur[1]. C'est agir dans le dessein de Dieu de recourir à sa bonté, et d'implorer ses lumières en toutes choses, mais principalement dans une affaire aussi importante qu'est celle-là, et où il s'agit de notre salut, qui est notre principale affaire. Ce que j'ai maintenant à vous conseiller, c'est que vous lui soyez parfaitement obéissante, puisqu'il vous tient la place de Dieu, et qu'il ne vous commandera rien que pour votre salut et pour votre perfection, car hors ces deux motifs nous ne devons obéissance à personne[2]. Ouvrez-lui votre cœur avec une simplicité et une candeur d'enfant ; et puisque vous prenez de lui vos sujets d'oraison pour chaque semaine, recevez ses paroles en votre cœur, comme une semence du ciel, qui y doit produire des fruits de grâce et de sainteté. Vous laissant conduire avec cette candeur, vous éviterez mille tromperies du diable, qui est sans cesse au guet pour surprendre les âmes simples[3], leur faisant prendre le faux pour le vrai, et leur faisant croire que ce qui est vrai, est faux. Sur toutes choses[4], prenez garde de devenir scrupuleuse[5] : vous éviterez ce piége en faisant ce que je vous viens de dire, savoir, ayant toujours une âme bien ouverte à votre directeur. Je suis

---

1. Nous avons déjà noté à plusieurs reprises l'importance que Marie de l'Incarnation attache au choix d'un directeur dans la vie spirituelle, et qu'elle ne réserve pas cette pratique aux seules personnes adonnées à la vie du cloître.

2. Marie de l'Incarnation est là tout entière dans cette fière déclaration. L'obéissance chrétienne n'est pas la vertu des faibles ; elle ne signifie ni passivité ni abdication. Elle est tout le contraire, force et exaltation. C'est une obéissance aveugle et à la fois raisonnée et raisonnable : Dieu en est le motif et le but. Il est bon que ce soit une de ces âmes qui ont poussé le plus loin, jusqu'à l'excès même, semblerait-il, l'abandon de leur volonté à une volonté étrangère — rappelons-nous le vœu d'obéissance que Marie de l'Incarnation encore dans le monde fit à leur insu à sa sœur et à son beau-frère — qui revendique d'un ton si assuré l'autonomie inaliénable de la personne humaine.

3. Réminiscence de la Première Épître de saint Pierre, V, 8.

4. Pour *surtout*, avant toutes choses.

5. Le scrupule, une faiblesse psychologique et morale, dont sa forte constitution et son bon sens, en même temps que la clarté de son expérience mystique, ont toujours défendu la Vénérable Mère.

bien aise que lui et moi soyons tombés dans un même sentiment touchant la façon[6] que vous devez tenir dans vos méditations. Mais pour les mouvements intérieurs que Dieu vous donnera, n'en faites aucun discernement ; faites-en seulement l'examen avec simplicité pour en rendre raison à votre directeur, sans autre dessein que d'apprendre de lui ce que vous devez faire ou éviter pour suivre la volonté de Dieu[7]. Priez-le aussi de vous enseigner comme vous lui devez exprimer vos mouvements intérieurs, afin que vous ne vous trompiez point dans les pensées qui vous pourraient faire croire qu'ils sont autres qu'ils ne sont.

Ne vous étonnez point si Dieu ne vous donne pas ce que vous lui demandez pour votre fille, sitôt que vous l'en avez prié. Quand il ne vous le donnerait de dix ans, vous devrez être satisfaite. Il veut quelquefois être importuné, et il prend son plaisir à cela[8]. Je ne laisserai pas de demander à sa bonté qu'il nous donne cette âme, pour les desseins qu'elle a de sa sanctification. Prenez donc courage, ma chère fille, et que les faiblesses d'un enfant[9] ne vous fassent point perdre la paix du cœur, qui est un trésor inestimable[10]. Dieu chérit infiniment les âmes tranquilles et pacifiques, et il se plaît de parler à leur cœur, ce qui est en cette vie une béatitude anti-

6. *Façon*, méthode. La méthode est la suivante : Par le Christ au Père ; par la considération préalable des mystères de son Humanité, de sa vie voyagère et surtout de sa Passion à celle de sa divinité ; nécessité d'une préparation à l'exercice de la méditation par le choix du sujet ; docilité absolue aux mouvements du Saint-Esprit dans la méditation et passage immédiat, quand l'attrait divin se fait sentir, de la considération aux affections et à la simple vue où l'âme doit demeurer tant que la grâce intérieure l'y retient ; enfin fidélité à la méditation ainsi comprise, même dans les temps d'aridité. Voir la lettre du 7 octobre 1646 (lettre CXXVIII).

7. A aucun prix, ne s'y arrêter pour les juger et les classer, mais une simple introspection pour les constater.

8. Comme le montre la parabole du juge inique. Saint Luc XVIII, 1-9.

9. *Enfant*, au masculin, désigne ainsi l'individu de l'espèce humaine à l'âge de l'enfance.

10. Cette sainte indifférence, comme d'autres spirituels la nomment, n'est nullement synonyme de rétrécissement égoïste et de sécheresse de cœur. Elle a sa racine dans l'union de la volonté humaine à la volonté divine. Elle est un acte de foi et de confiance en la puissance et en la tendresse du Père, à qui l'on s'en remet de tout. Ainsi comprise et pratiquée, elle s'allie à la sympathie la plus

cipée, car on y traite avec une sainte liberté avec son souverain bien, par de saintes aspirations et par de doux colloques[11]. Vous en ferez l'expérience si vous conservez cette paix du cœur, avec la grâce néanmoins de ce divin Sauveur, qui vous attire si amoureusement à le suivre dans une vie sublime[12] et dans un état particulier, où votre cœur étant dégagé du tracas du monde ne peut être partagé[13]. Souvenez-vous de moi en vos communions et dans vos entretiens avec ce très adorable Seigneur et Maître, auquel je vous prie de demander que je sois parfaitement à lui, comme je suis parfaitement en lui votre...

De Québec, le 27 août 1647.

---

profonde et elle est la vertu des âmes fortes. Celles qui pratiquent la vie d'union et qui ne veulent plus avoir sur terre d'autres sentiments que ceux de Dieu, le plus aimant et le plus vigilant des Pères, échappent aux vicissitudes des choses humaines. Elles sont fixées dans l'immutabilité divine et anticipent ainsi sur la béatitude céleste. Marie de l'Incarnation reviendra sur cet état.

11. Encore une de ces formules transparentes qui laissent voir le fond très simple et très lumineux de la vie intérieure de Marie de l'Incarnation.

12. *Vie sublime*, la vie intérieure. Expression courante chez saint François de Sales, et surtout chez Jean de Bernières, dans son *Chrétien intérieur*.

13. La destinataire était veuve, et dans cet état où elle n'avait plus à plaire à d'autres qu'à Dieu, son cœur, comme dit saint Paul, n'était plus partagé.

CXXXIII. — Madame de la Peltrie au R. P. Charles Lalemant, de la Compagnie de Jésus[1]

Archives des Ursulines de Québec.

Mon Révérend Père,

J'ai donné trois mille livres à ma Sœur Charlotte Barré sur l'argent que vous avez à moi en dépôt. Je vous supplie de les délivrer ou appliquer suivant sa volonté et commission, car cette somme lui appartient.

Fait à Québec, ce septième septembre mil six cent quarante sept.

Madeleine de Chauvigny de la Peltrie.

Lettre CXXXIII. — Sans attendre la Bulle demandée à Rome, dont l'obtention retardée par les difficultés extérieures devenait de plus en plus problématique (lettre CXXIX), et sur les conseils des Jésuites qui les dirigeaient, en particulier du P. Jérôme Lalemant, leur supérieur, et du P. Vimont, les Ursulines avaient ouvert sur la fin de 1646 leur noviciat. Les trois premières postulantes furent M^me^ de La Peltrie elle-même et sa demoiselle de compagnie, Charlotte Barré. Une jeune fille de Marans, paroisse des environs de La Rochelle, nommée Catherine Lézeau, que M^me^ de la Peltrie avait connue à Montréal, les accompagnait. C'était le jour de la Présentation de Notre-Dame : « Le 21 (novembre) dit le *Journal des Jésuites*, commencèrent leur noviciat aux Ursulines, Madame de la Peltrie, Charlotte et la Sr. Catherine » (*Op. cit.*, p. 71).

Depuis son retour de Montréal, en 1644 (voir la lettre CIII, note 47 ; *Écrits* III, p. 352), Madame de La Peltrie avait fidèlement gardé la résidence aux Ursulines. Les *Relations* signalent un court séjour qu'elle fit en 1644 à Tadoussac *(Ibid.)*. Elle ne fit plus d'autre grande excursion, semble-t-il. Ayant renoncé à tout projet de fondation nouvelle dans la Nouvelle-France, elle avait même pensé à se faire religieuse dans son monastère de Québec, et elle y entra en novembre 1646, comme nous venons de voir. Ce ne fut qu'un essai assez court. Pour raison de santé et pour raison d'humeur aussi peut-être, le noviciat à peine commencé fut interrompu. Les *Annales du Vieux Monastère* de Québec racontent ainsi la tentative et son issue : « Cette même année (1646), Madame de la Peltrie, notre fondatrice, ayant désir de se faire religieuse, commença son noviciat. Elle était accompagnée d'une fille qu'elle avait prise à Tours (en 1639) et qui était d'une très honnête famille d'Azay, nommée Charlotte Barré, laquelle lui fut adressée par les Révérends Pères Jésuites, lesquels connaissant son mérite et sa vertu la jugèrent capable d'accompagner madite Dame dans son entreprise. En effet, elle ne la quitta jamais en tous ses voyages. Mais enfin il fut jugé par de bonnes raisons que Madame notre fondatrice ne se ferait religieuse. Elle se résolut pourtant de demeurer toute sa vie dans la maison en habit séculier, gardant les règles et vivant en religieuse, ce qu'elle a très fidèlement observé jusqu'à sa mort. »

1. Ancien missionnaire de la Nouvelle-France, où il avait fait trois séjours, deux à Québec (1625-1627 ; 1634-1638), et un en Acadie, dont il ne toucha d'ailleurs la côte qu'en y faisant naufrage (1629), Charles Lalemant était en 1639, procureur en France de la Mission du Canada. Cette année-là, il avait conduit les Ursulines et M^me^ de La Peltrie de Rouen à Dieppe et avait présidé à leur embarquement. Nous voyons que M^me^ de la Peltrie lui avait confié la gestion d'une partie de sa fortune et de sa fondation. Le P. Charles Lalemant était le frère aîné du P. Jérôme.

CXXXIV. — La Sœur Charlotte Barré au R. P. Charles Lalemant

Archives des Ursulines de Québec.

Mon Révérend Père,

Je vous supplie très humblement de délivrer aux Révérendes Mères Ursulines du séminaire de Québec, ou à autre par leur commission, les fruits provenant de la somme de trois mille livres que Madame de la Peltrie m'a données, comme il appert par l'écrit ci-dessus couché[1], et ce, pendant le temps que je demeurerai en leur maison en attendant ma profession ; et du moment que je l'aurai faite, vous leur délivrerez, s'il vous plaît, ou ferez délivrer la dite somme, afin qu'elles jouissent du fonds et des fruits qui en pourraient provenir. J'entends néanmoins qu'en cas de sortie de leur monastère, devant ma profession, — ce qu'à Dieu ne plaise ! — je rentrerai dans la jouissance du fonds et des fruits qui pourront par après provenir de cette somme qui m'a été donnée[2].

Fait à Québec, ce septième jour de septembre mil six cent quarante sept.

Charlotte Barré.

Lettre CXXXIV. — Sur Charlotte Barré, voir *Écrits* II, p. 352 et la note c. Entrée au noviciat le 21 novembre précédent, comme postulante, Charlotte Barré ne prit le voile que dans le courant de l'année 1647, le 20 novembre probablement. Le *Journal des Jésuites* est muet sur cet épisode de la vie du monastère. Les *Annales* des Ursulines disent seulement : « Cette année (1647), Sœur Charlotte Barré fut revêtue de l'habit de l'Ordre et nommé de St-Ignace, sœur de chœur. Pareillement Sœur Catherine Lézeau fut aussi revêtue de l'habit de l'Ordre et nommée de Ste-Ursule, en qualité de sœur converse. »

1. Les pièces reproduites ci-dessous (1).

2. Ces stipulations furent acceptées conditionnellement par les Ursulines par acte en date du même jour que les déclarations de Charlotte Barré. — La novice fera profession en 1648, et l'affaire commencée ici aura alors sa conclusion.

NOTE

(1). *Actes relatifs à la dot de Charlotte Barré* (Copies).

JÉSUS MARIE JOSEPH

Je soussignée, Madeleine de Chauvigny, veuve de feu Monsieur de la Peltrie, confesse que j'ai par le passé donné à ma Sœur Charlotte Barré la somme de trois mille livres, pour récompense de tous les bons services et très fidèles assistances qu'elle m'a rendus depuis tout le temps qu'il y a qu'elle est avec moi. Je déclare par ces présentes, que je veux et entends qu'elle prenne la dite somme de trois mille livres sur l'argent que le R. P. Charles Lalemant a à moi, pour en jouir et en disposer à sa volonté. Fait à Québec, ce cinquième jour de septembre mil six cent quarante sept. Signé : Madeleine de Chauvigny de la Peltrie.

Cette première déclaration était complétée deux jours plus tard par les suivantes :

1. Je soussignée, Madeleine de Chauvigny, veuve de feu Monsieur de la Peltrie, déclare que j'entends que la somme de trois mille livres que j'ai donnée à Charlotte Barré sur l'argent que j'ai laissé en dépôt au R. P. Charles Lalemant, soit mise quatre ans durant en augmentation de fonds au profit de la communauté des Ursulines de Québec. Si toutefois la dite Charlotte sortait de leur maison, j'entends que ces trois mille francs lui soient donnés en fonds comme chose à elle appartenante, sans qu'elle puisse néanmoins prétendre aux fruits qui en seront provenus depuis ma donation. Fait à Québec ce septième jour de septembre mil six cent quarante sept.

Signé : Madeleine de la Peltrie.

2. Je soussignée, Charlotte Barré, confesse avoir donné et transporté, donne et transporte à la Révérende Mère Supérieure et communauté des Révérendes Mères Ursulines du séminaire de Québec, fondé par Madame Madeleine de Chauvigny de la Peltrie, la somme de trois mille livres, qui m'ont été données par ladite dame. Je les donne et transporte avec le revenu qui en pourrait provenir, si tant est que je sois reçue à la profession religieuse, à laquelle j'aspire, la veille de laquelle je désire être fait un contrat par-devant un notaire de la somme ci-dessus, en sorte que ladite somme et ce qui en proviendra leur appartiendra dès le jour que j'aurai fait ma profession. Si toutefois, il arrivait que je fusse envoyée en quelque maison de France, pour quelque sujet non coupable, j'entends que les trois mille livres demeurant à perpétuité à la susdite maison de Québec, le revenu soit donné à la maison où je demeurerai, pendant tout le temps que j'y demeurerai.

Fait à Québec, le septième jour de septembre mil six cent quarante-sept.

Signé : Charlotte Barré.

CXXXV. — A la Mère Thérèse de l'Incarnation, religieuse du Carmel de Tours

Archives du Carmel de l'Incarnation de Paris.

Ma Révérende Mère et très chère cousine,

Très humble salut en Jésus, notre très adorable seigneur et maître !

...Je lui[1] ai rendu mon action de grâces de ce qu'il s'est gaigné[2] de nouvelles missionnaires[3] pour l'aider en la conversion des peuples. Il en avait rendu la bien-

---

Lettre CXXXV. — Cette carmélite se nommait dans le monde Christoflette Chaussay. Elle était fille de Jehan Chaussay et de Martine Grossier. Née en 1601, elle fit profession au Carmel de Tours en 1627, le 15 janvier. Nous avons dit ailleurs que Marie de l'Incarnation avait eu pour parrain un Jehan Chaussay. Nous avons toutes sortes de bonnes raisons d'identifier ce parrain avec le père de la carmélite (Voir la lettre CIX, *Écrits* III, pp. 396-397). Christoflette Chaussay avait une de ses sœurs avec elle au Carmel de Tours ; une troisième était entrée aux Ursulines de la même ville *(Ibid.* et V p. 246), où une quatrième devait encore être admise plus tard (Archives départementales d'Indre-et-Loire, Série H. Ursulines de Tours, 856).

La lettre que Marie de l'Incarnation adressait à sa cousine carmélite, se trouve en extrait dans les archives du Carmel de l'Incarnation de Paris (ancien Carmel du Faubourg Saint-Jacques, aujourd'hui transféré à Clamart, Seine). Dès le XVII^e^ siècle, les religieuses de ce monastère s'étaient préoccupées de recueillir toutes les pièces, lettres, témoignages, souvenirs... etc., qui pourraient servir au futur procès de canonisation de la Mère Magdeleine de St-Joseph, une de leurs fondatrices et la plus célèbre de leurs prieures. Cette Carmélite s'était, une des premières en France, intéressée à la Mission de la Nouvelle-France. Elle était morte en 1637, deux ans avant l'arrivée des Ursulines et des Hospitalières à Québec, mais son nom était resté dans la petite colonie en grande vénération. Plusieurs Sauvagesses y seront même appelées Magdeleine en souvenir de ses charités passées et en remerciement de celles que, par fidélité à sa mémoire, le Carmel de l'Incarnation continuait d'y faire. Des relations assez fréquentes existèrent durant plusieurs années entre les communautés religieuses canadiennes et les carmélites parisiennes qu'elles comptèrent parmi leurs bienfaitrices.

L'original de la lettre de Marie de l'Incarnation est perdu. Il avait été envoyé à Paris parce qu'on pouvait faire état de son témoignage sur Magdeleine de St-Joseph. La copiste carmélite n'en a retenu que ce qui allait à son but, laissant de côté tous les détails personnels et historiques relatifs aux deux correspondantes et à la colonie, comme on peut s'en rendre compte par ses points de suspension et son *et cætera*.

1. A Dieu, au Père.
2. *Gaigner* ancienne orthographe de gagner.
3. Les Carmélites qui dans leur clôture de Tours prennent intérêt à la mission du Canada et au Séminaire des Ursulines.

heureuse Magdeleine[4] l'esclave, qui[5] est une qualité qui la rend honorable[6] maintenant qu'elle est en la vraie liberté des enfants de Dieu[7] et des plus intimes imitatrices de son bien-aimé Fils. Elle lui a, je m'assure, offert les sacrées victimes qui ont été immolées dans les Iroquois : c'est le R. P. Jogues et son compagnon, qui y ont été martyrisés par ces perfides... etc. De plus, ils ont fait mourir quatre-vingts chrétiens et catéchumènes, qui ont chanté les louanges de Dieu et confessé son saint nom jusques à la mort très cruelle par divers supplices[8]... etc.

Dieu, qui est très libéral en ses miséricordes, a touché plus puissamment que jamais d'autres peuples, qui se rangent au christianisme. On a baptisé plus de six cents personnes, et il y a un grand nombre de catéchumènes[9]. Priez pour tous, je vous en conjure, ma très chère cousine.

---

4. Magdeleine du Bois de Fontaines, dite de St-Joseph, née à Paris le 17 mai 1578, décédée dans la même ville, le 30 avril 1637. Sa famille, originaire des Flandres, était au moment de sa naissance établie en Touraine depuis plus d'un siècle. Entrée au Carmel de l'Incarnation, nouvellement fondé à Paris par Madame Acarie et par les Mères Anne de St-Augustin et Anne de St-Barhélemy, les deux compagnes de sainte Thérèse que Bérulle avait amenées d'Espagne, elle y avait fait profession en 1605 et en avait été ensuite prieure de 1608 a 1615. Cette dernière année, elle était passée au Carmel de Tours, où elle avait résidé du mois de juillet à Pâques de l'année suivante. Rentrée à Paris, elle y avait fondé le Carmel de la rue Chapon, celui-là même où nous retrouverons bientôt la mère du P. Poncet, et l'avait gouverné jusqu'en 1624. Rappelée à l'Incarnation, elle y avait été aussitôt élue prieure, charge où elle avait été continuée jusqu'en 1635. Elle était la nièce du Commandeur Brûlart de Sillery, le fondateur de la réduction des Sauvages établie près de Québec et qui prit son nom. Cette parenté fut peut-être à l'origine de l'intérêt que Magdeleine de St-Joseph porta à la Mission du Canada. Mais ce zèle missionnaire était tout à fait dans la tradition de sainte Thérèse, et l'on pourrait dire tout aussi bien que ce fut la carmélite qui, très liée par ailleurs avec les Jésuites, contribua à attirer l'attention et les générosités du Commandeur sur la Nouvelle-France. Magdeleine de St-Joseph mérita d'être appelée dans son Ordre et par quelques-uns de ses contemporains, la seconde Thérèse.

5. *Qui*, ce qui.

6. *Honorable*, comme nous dirions vénérable. Cet esclavage est un principe d'affranchissement.

7. Épître aux Romains, VIII, 21.

8. Voir les lettres suivantes pour la mort du P. Jogues et de son compagnon, le « donné » Jean de La Lande, et pour le raid des Iroquois dans la Huronie.

9. Les autres lettres parleront plus au long de ces progrès de l'évangélisation chez les Hurons et dans les autres nations sauvages.

Vous m'avez grandement obligée de m'envoyer l'image [10] et les reliques de la bienheureuse Mère Magdeleine [11]. Je bénis Dieu de tout mon cœur de ce qu'il lui plaît de la manifester [12]. C'est une grande servante de sa divine Majesté. Le discours de sa sainte vie et de sa bienheureuse fin [13] nous touche puissamment. Je souhaite avec vous sa béatification pour la plus grande gloire de Dieu. Je la lui demanderai avec affection. Dieu soit glorifié en ses Saints !

Consommons-nous pour le salut des âmes, ma très chère cousine, et tâchons d'imiter Celui auquel je vous suis très humble et très affectionnée servante et obéissante cousine [14].

Sœur Marie de l'Incarnation,
R[eligieuse] Urs[uline] Ind[igne].

Des Ursulines de Québec, ce 12e septembre 1647.

---

10. A peu près dans le même temps, le Carmel de Paris envoyait à l'Hôtel-Dieu de Québec un portrait à l'huile de Magdeleine de St-Joseph.

11. *Bienheureuse,* comme plus haut, titre d'honneur donné à Magdeleine de St-Joseph par la vénération privée. La cause de la béatification, introduite à Rome au XVIIIe siècle seulement et arrêtée par les troubles de la Révolution, n'a pas encore été reprise.

12. Par des faveurs spirituelles et temporelles.

13. La biographie de Magdeleine de St-Joseph que le P. Senault avait publiée à Paris l'année précédente, sous ce titre : *La Vie de la Mère Magdeleine de Saint-Joseph, Religieuse Carmélite Déchaussée de la première règle selon la réforme de sainte Thérèse, par un Père de l'Oratoire.*

14. L'intérêt principal de cette lettre pour Marie de l'Incarnation est de confirmer en les corrigeant les vagues indications données par V p. 246, et d'éclairer un peu à nos yeux les relations probables de la Vénérable Mère encore dans le monde avec le Carmel de Tours. Christoflette Chaussay dut entrer chez les Carmélites vers 1625, puisqu'elle y fit profession en 1627. Sa sœur aînée, Marie, l'y rejoignit à cette époque, et y prononça ses vœux en 1629 (lettre CIX, *Écrits* III, pp. 396-397). Un moment, Marie de l'Incarnation pensa elle aussi à se faire carmélite. Elle avait lu l'autobiographie de sainte Thérèse. Par le Carmel, où ses parentes attirèrent plus d'une fois ses visites, entre 1625 et 1630 date de son choix définitif des Ursulines, elle avait eu sur cet Ordre et son esprit une autre source abondante de renseignements.

Nous n'avons aucune autre lettre de Marie de l'Incarnation à ses cousines du Carmel tourangeau. La Mère Thérèse de l'Incarnation mourut en 1666. Sa sœur Marie (Marie du St-Sacrement) était décédée cinq ans plus tôt, en 1655 (Archives du Carmel de Tours, Registre des professions).

CXXXVI. — A LA MÈRE MARIE DE ST-JOSEPH, RELIGIEUSE URSULINE DE TOURS

L p. 91. Lettre spirituelle XLVI. — R LXXVII.

Ma très chère et très aimée Mère,

La paix de notre tout aimable Jésus !

C'est une de mes plus chères consolations d'apprendre que sa divine bonté vous continue la grâce de sa protection. C'est lui *qui humilie et qui vivifie*, qui abat et qui relève quand il lui plaît, les âmes les plus affligées[1]. N'est-ce pas un grand bonheur d'appartenir à un Époux si bon et si puissant ? Mais, ma très aimable Mère, je m'assure[2] que vos fidélités en son endroit sont sincères, après tant de faveurs reçues de sa bonté[3]. Je l'en remercie de tout mon cœur, et lui demande pour vous la persévérance finale, sans laquelle les plus belles vertus seront comptées pour rien au jour de la rétribution[4]. Je me réjouis de celle de votre bonne tante dans le noviciat.

Lettre CXXXVI. — L : *A une religieuse Ursuline de Tours.* L ajoute en marge *A la Mère Marie de St-Joseph.* Cette religieuse est la Mère Marie Le Coq dont a déjà fait mention la lettre du 4 septembre 1641 (Voir la lettre LXXVIII, p. 233. *Écrits* III).

Marie Le Coq mourut en 1660. A cette époque, elle avait au moins soixante-trois ans. De très honorable famille tourangelle, très recherchée dans le monde, elle était entrée aux Ursulines de Tours, dès la fondation de leur monastère (1622). Trois ans à peine après sa profession, elle avait été envoyée à Loches, qu'elle avait gouverné par commission, n'ayant pas encore l'âge requis pour la charge de supérieure. Rentrée à Tours, elle y fut longtemps maîtresse des novices. C'est elle qui dirigeait le noviciat de cette ville au moment où Marie de l'Incarnation y entra. D'après les *Chroniques de l'Ordre des Ursulines*, elle « souhaita avec ardeur d'aller se sacrifier au Canada, et le demanda avec empressement à Monseigneur l'Archevêque, mais la communauté qui avait intérêt à se la conserver s'opposa à ses désirs. Comme elle se vit hors d'espoir de contribuer de sa personne à ce bon œuvre, elle se dépouilla de toutes ses petites commodités pour en enrichir celles qui y furent destinées » *(Les Chroniques de l'Ordre des Ursulines*, second traité de la troisième partie, p. 477. Paris 1673).

1. Citation assez libre du Premier Livre des Rois, chap. II, 7. Nous ne savons de quelles épreuves il s'agit.

2. *Je m'assure*, je suis assurée.

3. Allusion aux relations spirituelles des deux religieuses à Tours. De leur correspondance qui dut être assez suivie, il ne nous est presque rien parvenu.

4. Réminiscence d'Ézéchiel, XVIII, 25-28.

Je vous supplie de lui présenter mon très humble salut, comme aussi à ma chère sœur de Vangaudet, dont j'ai oublié le nom de religion [5]. Joignez-vous toutes ensemble, je vous en prie, pour m'offrir à notre commun Époux, dans lequel je suis de tout mon cœur votre...

De Québec, le 13 de septembre 1647 [6].

CXXXVII. — A UNE DE SES PARENTES, RELIGIEUSE URSULINE DE TOURS

L p. 91. Lettre spirituelle XLVII. — R LXXVIII.

Ma très chère Mère,

La paix et l'amour de Jésus pour mon très intime salut !

Les croix et les délaissements nous font des biens nonpareils, surtout quand nous y expérimentons nos faiblesses, car elles nous font devenir humbles ; et si nous sommes délaissés des créatures, même de celles en qui nous trouvions notre plus ferme et plus ordinaire appui, ce délaissement nous oblige, par une heureuse nécessité, de ne nous plus appuyer que sur Dieu

5. Religieuse inconnue, comme cette tante de la Mère Marie Le Coq dont il est fait mention ci-dessus.

6. L place cette lettre dans celles de l'année 1647, en imprimant cependant 1644. Nous ne savons où est l'erreur. De plus L fait passer cette lettre après une autre du 12 octobre. Nous rétablissons l'ordre chronologique et nous gardons l'année 1647 à quoi rien ne s'oppose.

Lettre CXXXVII. — Cette parente est sans doute la destinataire des lettres du 3 septembre 1644 et du 14 octobre 1645 (lettres CIX et CXXI. Voir pour la première *Écrits* III, pp. 394-397). En 1633 déjà, Marie de l'Incarnation avait une cousine aux Ursulines de Tours, Madeleine (et non Martine, comme nous avons imprimé) Chaussay, fille de son parrain Jehan Chaussay et sœur de la carmélite Thérèse de l'Annonciation à qui est adressée la lettre du 12 septembre dernier (lettre CXXXV). Dans les années qui suivirent, une quatrième fille de Jehan Chaussay entra encore en religion, et rejoignit sa sœur Madeleine aux Ursulines de Tours, où sa dot fut acquittée le 9 novembre 1652 (Archives départementales d'Indre-et-Loire, Série H, 856. Registre). C'est cette Ursuline qui se nommait Martine. Nous ne savons si elle avait fait profession avant 1652.

seul[1]. Mais vous dites qu'il vous semble que Dieu vous ait délaissée aussi bien que les créatures. Ne vous trompez pas en cela, car encore que vous n'ayez nul sentiment de sa présence, ni de paix intérieure, ni d'acquiescement à vos peines, il ne laisse pas d'être avec vous, de vous assister et de vous soutenir, autrement vous ne subsisteriez jamais[2]. Il est vrai que nous devons prendre garde à une chose qui est très importante aux personnes spirituelles, savoir que bien souvent nous nous causons nous-mêmes nos croix et nos délaissements, ce qui arrive lorsque l'imagination se représentant quelque chose qui lui déplaît, l'entendement raisonne ensuite là-dessus, et enfin[3] ces deux puissances s'excitent quelquefois si fortement, à cause que l'on s'est trop arrêté à cette première opération imparfaite, qu'on ne s'en peut tirer que par un effort de la grâce et avec une forte coopération de notre part. Car ce n'est pas peu d'avoir les passions émues, et quand elles le sont une fois, il n'est pas facile de les calmer[4]. Au reste, c'est par l'oraison persévérante, jointe à la mortification intérieure[5], que l'on acquiert cette paix tant souhaitable qui fait porter avec égalité d'esprit toutes sortes d'événements, qui nous fait vivre au-dessus de nous-mêmes, et qui fait que nous nous trouvons en Dieu, comme des enfants dans le sein de leur Père bien aimé.

Je suis fort consolée de l'élection que vous avez faite ; vous avez toutes les assurances possibles que Dieu y a présidé, et par conséquent que sa divine Majesté en

1. Un peu plus bas, Marie de l'Incarnation fera allusion au départ de Tours du directeur spirituel de sa correspondante. Voir les conseils qu'elle donnait à la même religieuse dans une circonstance identique (lettre CXXI).

2. Présence opérative de cause, comme pour toutes les autres créatures, et d'intimité sanctifiante et sans cesse agissante pour les âmes en état de grâce. Les âmes dans cet état de délaissement intérieur doivent se pénétrer que ce n'est pas affaire de sentiment, mais de foi.

3. *Et enfin*, et à la fin.

4. Elle reviendra plus tard sur ces troubles psychologiques causés par une imagination échauffée. Elle en a déjà parlé dans la lettre XCVI (*Écrits* III, p. 317).

5. Ni dans sa pratique, ni dans sa doctrine, Marie de l'Incarnation ne sépare jamais l'oraison de la mortification, ou si l'on préfère la contemplation de la pratique courageuse des vertus morales.

bénira le succès. Je connais ma très chère Mère de la Nativité que vous avez élue ; je sais qu'elle est très sage et très vertueuse, et qu'elle a des talents très particuliers pour la conduite d'une maison comme la vôtre[6]. Mais ce qui me console pour votre particulier, c'est ce que vous me dites que vous avez de la confiance en elle, car il ne se peut faire que cette ouverture de cœur sincère et filiale, n'attire les bénédictions de Dieu dans votre âme ; comme, au contraire, je ne ferai jamais d'état d'une religieuse qui se ferme à sa supérieure, et qui ne garde pas les ordres que la divine Majesté a établis pour sa conduite. Conservez donc ces ouvertures de cœur, si nécessaires aux âmes qui veulent vaincre leurs ennemis et faire du progrès dans la voie de la sainteté[7]. J'ai vu que vous aviez de la facilité à cela[8], je crois que vous l'avez encore. J'en rends grâces pour vous à la divine bonté, comme d'une faveur singulière qu'elle vous fait.

Mais enfin vous me dites que votre directeur vous a quittée. Puisqu'il est ainsi, il faut demander secours avec humilité, et je ne doute point que votre révérende Mère ne vous fasse voir volontiers quelqu'un des Pères de la Compagnie, à qui je vous conseille de vous adresser comme à des personnes à qui Dieu donne des talents particuliers pour la conduite des âmes. Ma très chère Mère, obligez-moi de m'assister de vos prières, et obtenez que je sois selon le cœur de Dieu ; c'est aussi ce que je lui demande pour vous.

De Québec, le 14 de septembre 1647.

---

6. Le second triennat de la Mère Ursule de Ste-Catherine s'achevait en 1647 (Voir la lettre CXXX et la note 45). Les élections qui avaient eu lieu après Pâques l'avaient remplacée par la Mère Marie Beluche, dite de la Nativité. Marie de l'Incarnation connaissait bien cette religieuse qu'elle avait eue au nombre des jeunes novices dont elle avait partagé la formation avec la Mère Ursule en 1634. Il en sera reparlé plus loin.

7. Sur la nécessité et l'ordre de la direction spirituelle dans le monastère, voir la lettre CXXX et les notes 29-31.

8. Autrefois, au noviciat, alors que Marie de l'Incarnation y était zélatrice.

9. Allusion à la confiance que sa correspondante lui avait témoignée durant son noviciat.

CXXXVIII. — A LA MÈRE CLAUDE DE STE-AGNÈS, SUPÉRIEURE DES URSULINES DE DIJON

L p. 93. Lettre spirituelle XLVIII. — R LXXIX.

Ma révérende Mère,

Ce m'est chaque année une nouvelle consolation d'apprendre la sainte ferveur qui se nourrit en votre communauté pour cette Église[1]. C'est ce qui la soutient et la fortifie contre ses ennemis. Quoique les perfides Iroquois aient rompu le traité de paix qu'ils avaient fait avec les peuples de ces contrées, et qu'ensuite ils aient fait mourir le R. P. Jogues, son compagnon et quatre-vingts tant chrétiens que catéchumènes d'une mort très cruelle[2], néanmoins trois autres nations se sont rangées sous le sacré joug de Jésus-Christ[3] et d'autres encore sont disposées de s'y rendre[4]. L'on a baptisé bien six cents personnes[5] ; c'est de quoi consoler les âmes saintes qui se joignent avec nous dans la cause du Fils de Dieu. Notre Révérende Mère vous en écrit plus au long[6]. Nous prions Dieu pour la guérison de

---

Lettre CXXXVIII. — L : *A une supérieure des Ursulines de Dijon.* Voir la lettre CIV (*Écrits* III, p. 353) et la lettre CXVII.

1. On lit en effet dans la *Vie de la Vénérable Mère Marguerite de St-Xavier Coutier* que les Ursulines, à la suite de cette vénérable religieuse, témoignaient un grand zèle pour la Mission de la Nouvelle-France, et qu'elles en donnaient maintes preuves par leurs prières, leurs sacrifices et leurs aumônes.

2. Sur ces faits, voir plus loin la lettre CXLI.

3. Entre autres, les Abénakis que le P. Druillettes avait commencé d'évangéliser (RJ 1647. Chap. X : *De la Mission de l'Assomption au pays des Abnaquiois*) et les Onontchataronons ou gens de la Nation d'Iroquet, qui, instruits à Montréal en 1646, étaient venus demander le baptême au printemps de la présente année, à la résidence des Trois-Rivières (*Ibid.* Q 71 ; C XXXI, 278).

4. Les petites nations du Saguenay, entre autres celles du Porc-Épic sur la rive septentrionale du lac Piouagamik, le lac Saint-Jean, dont le P. De Quen fit cette année-là la découverte. RJ 1647 (Q 64-66 ; C XXXI, 248-254). Chez les Hurons, les Jésuites avaient rétabli d'anciennes missions et en avaient fondé de nouvelles (*Ibid.* Q 2 ; C XXX, 222).

5. Chiffre donné par RJ. Cinq cents de ces baptêmes avaient été faits chez les Hurons. RJ 1647 (Q 2 ; C XXX, 222).

6. La Mère Marguerite de St-Athanase. Les Ursulines de Dijon s'étaient rattachées à la Congrégation de Paris dont sortait la Mère de St-Athanase.

votre bonne Sœur, à laquelle je souhaite une bonne santé, si c'est pour la gloire de sa divine Majesté[7]. Nous ne savons pas pourquoi elle a permis ce vœu, elle le fera connaître en son temps[8]. J'admire les ferveurs de toutes nos chères Mères ; je crois que Dieu a sur elles des desseins particuliers qu'il saura faire réussir en leur temps ; je les offre avec vous à sa bonté. Je vous remercie aussi, ma très honorée Mère, de vos grandes charités en notre endroit[9] ; nous tâcherons avec nos chères séminaristes de les reconnaître par nos petites prières. Je vous demande le secours des vôtres en particulier, et suis aux pieds de Jésus, en toute humilité, votre...

De Québec, le 14 de septembre 1647.

CXXXIX. — A SON FILS

L p. 98. Lettre spirituelle L. — R LXXXII.

Mon très cher et bien-aimé fils,

Ce mot que je vous écris par un vaisseau qui va partir et qui devance les autres de quelque temps[1], vous assurera que j'ai reçu votre paquet et toutes vos lettres avec la consolation que vous pouvez croire. Par mes autres lettres, je vous donne toute la satisfaction que vous désirez de moi, afin que vous ne me fassiez plus des

---

7. La Mère Marguerite de St-Xavier, sœur de la Mère Claude de Ste-Agnès. Cette religieuse était alors à son lit de mort. Elle décéda en effet cette même année 1647.

8. Le vœu de se consacrer à la Mission du Canada si la santé lui était rendue. Mais elle mourut, comme on vient de le noter.

9. Le *Registre des Bienfaiteurs* donne seulement cette indication : « Par nos Mères de Paris et leurs amies, 501 livres. » Et encore : « Cette même année, reçu de nos Mères de Paris une pièce d'étamine, un Saint-Joseph en relief doré et plusieurs petites hardes et linges. »

Lettre CXXXIX. — Claude Martin résidait encore à Jumièges en Normandie. (lettre CXVIII).

1. Probablement le vaisseau de l'*Ange Gabriel* parti le 19 septembre avec les Pères Laplace et Richard qui retournaient à Miscou, et le commis, M. Macard. La flotte ne devait appareiller pour la France qu'un mois plus tard, le 21 octobre (*Journal des Jésuites*, p. 95).

plaintes d'affection, que la tendresse que j'ai pour vous ne peut souffrir [2]. Il y a longtemps, mon très cher fils, que je me suis résolue aux desseins que la divine Bonté a sur vous et sur moi [3], lesquels sont dans des privations de ne nous voir et familiariser qu'en la manière que notre divin Sauveur l'ordonne dans l'Évangile, savoir en nous perdant nous-mêmes ; car si nous perdons notre âme comme il faut, nous la retrouverons un jour dans les délices de Celui qui nous a fait entrer si amoureusement dans l'exercice de ses maximes [4]. Nous aurons alors l'éternité pour nous voir et nous entretenir. C'est à quoi mon âme soupire ; et je vois incessamment cette dernière heure qui me dégagera de tout ce qui me sépare de notre souverain Bien, dont on ne peut jouir parfaitement et à son aise en cette vie [5].

Pour ce qui est de ma santé, elle est assez bonne, grâces à Notre-Seigneur, et je souhaiterais que vous eussiez la voix aussi forte et aussi libre que moi pour pouvoir exprimer au dehors les lumières que Dieu vous donne [6]. J'ai été consolée d'apprendre qu'il a béni vos

---

2. Voir ci-dessous les deux autres lettres adressées à Claude Martin.

3. *Familiariser*, ici, jouir de l'affection mutuelle par la présence.

4. Maximes que nous trouvons exprimées dans ces déclarations solennelles : « Celui qui aura perdu son âme pour moi la retrouvera » (saint Mathieu, X, 39) ; « Celui qui ne hait pas son père et sa mère et sa femme et ses fils et ses frères et ses sœurs et encore son âme ne peut être mon disciple » (saint Luc XIV, 26). Marie de l'Incarnation se réfère ici à saint Mathieu, (saint Marc VIII, 35 ; saint Luc IX, 24 et XVII, 33 ; saint Jean XII, 25). L'âme, dont parle l'Évangile, c'est la vie physique, c'est aussi la vie affective et ses exigences même les plus légitimes.

5. Marie de l'Incarnation confessera dans une des lettres suivantes qu'elle pensait habituellement à la mort depuis sa maladie de 1645.

6. Allusion au mal de gorge dont souffrait Claude Martin depuis plusieurs années déjà et dont les lettres précédentes une fois au moins ont fait mention. Claude se croyait des aptitudes pour la prédication. Il avait déjà communiqué à sa mère quelques-unes de ses compositions oratoires, et celle-ci y trouvait un certain charme, celui de la piété à défaut de l'éloquence. Ses études finies, Claude retrouva l'usage de la voix, mais ce n'était point dans la chaire qu'il s'illustrerait. Cependant la Bibliothèque de l'Arsenal nous a conservé l'oraison funèbre qu'il fit de Messire Pomponne de Bellièvre, ambassadeur du roi, à Saint-Germain-des-Prés, et nous avons parlé dans le Tome I de ses plaidoiries pour la Congrégation de Saint-Maur (*Écrits* I, pp. 82-83). A Saint-Maur, Dom Claude Martin devait être surtout un homme d'oraison et de gouvernement.

études et qu'il y a joint la piété[7]. Je n'oserais plus vous demander si Dieu vous a honoré de l'ordre du sacerdoce, ce sera vous qui me l'annoncerez[8]. Cependant[9] vivons dans le dénûment propre à notre condition, et ne désirons rien que dans les divines volontés de notre tout aimable Sauveur; c'est le plus parfait pour nous. Ce petit mot n'est que pour vous donner par avance un peu de consolation, si tant est que nos lettres nous consolent[10]. Mais plutôt consolons-nous en Celui qui est *le Père des miséricordes, et le Dieu de toute consolation*[11].

De Québec, le 18 de septembre 1647[12].

CXL. — A SON FILS

L p. 94. Lettre spirituelle XLIX. — R LXXX.

Mon très cher et bien-aimé fils,

La paix de notre très aimable et très adorable Jésus!

J'ai reçu la vôtre et tout ce qui était dans votre paquet lorsque je ne l'attendais plus[1]. Il me restait néanmoins

7. En 1647, Claude Martin entrait dans la dernière des cinq années d'études ecclésiastiques, — une année de philosophie et quatre de théologie, — qui devaient le préparer au sacerdoce. Marie de l'Incarnation semble faire allusion à des lettres reçues des supérieurs de Claude.

8. Marie de l'Incarnation avait déjà, semble-t-il, posé plus d'une fois cette question à son fils. Claude allait avoir 28 ans en octobre. Il y avait plus de sept ans qu'il était entré à Saint-Maur, et un peu plus de six qu'il y avait fait profession. Le temps pesait sans doute à sa mère, qui trouvait interminables ces années de scolasticat.

9. *Cependant*, pendant ce temps, en attendant.

10. L : *Vous*. Mais c'est certainement une faute, car la formule serait bien solennelle sous la plume d'une mère et peu conforme à la simplicité habituelle de Marie de l'Incarnation. En réalité, Marie de l'Incarnation parle de la consolation mutuelle qu'elle et Claude goûtent dans leur échange de lettres, pourtant si peu fréquent, mais d'autant plus attendu. Un jour elle reprochera même affectueusement à Claude de ne pas lui écrire plus souvent.

11. Seconde Épître aux Corinthiens, 1, 3.

12. Cette lettre est l'annonce de celles qui devaient suivre. Elle a peut-être été écrite après elles, mais elle est partie avant. Et comme ces dernières ne portent d'indication de mois ni de jour nous donnons contrairement à L la première place à celle qui fut expédiée en premier lieu.

Lettre CXL. — 1. Les premiers courriers venus de France étaient arrivés à Québec peu après le 20 juin (*Journal des Jésuites*, p. 89). Les autres ne parvinrent

quelque peu d'espérance, dans la pensée que vous auriez pris la voie de nos révérendes Mères de Paris [2], comme la plus sûre ; et je ne me suis pas trompée, puisqu'en recevant leurs lettres, j'ai reçu tout ce que vous m'avez envoyé. Mais j'ai à m'entretenir d'autres choses avec vous, mon très cher fils.

Quoi ! vous me faites des reproches d'affection que je ne puis souffrir sans une repartie qui y corresponde. Car je suis encore en vie, puisque Dieu le veut [3]. En effet, vous avez sujet en quelque façon de vous plaindre de moi de ce que je vous ai quitté. Et moi je me plaindrais volontiers, s'il m'était permis, de Celui qui est venu *apporter un glaive sur la terre*, qui y fait de si étranges divisions [4]. Il est vrai qu'encore que vous fussiez la seule chose qui me restait au monde où mon cœur fût attaché, il voulait néanmoins nous séparer lorsque vous étiez encore à la mamelle [5] ; et, pour vous retenir, j'ai combattu près de douze ans, encore en a-t-il fallu partager quasi la moitié [6]. Enfin il a fallu céder à la force de l'amour divin et souffrir ce coup de division plus sensible que je ne vous le puis dire ; mais cela n'a pas empêché que je ne me sois estimée une infinité de fois la plus cruelle de toutes les mères [7]. Je vous en demande

---

que dans la première quinzaine d'août (*Op. cit.*, p. 93). Ce sont ces derniers qui apportèrent les lettres de Claude.

2. Les Ursulines du Grand Couvent du Faubourg St-Jacques

3. Plaintes qui avaient en partie pour objet le silence de Marie de l'Incarnation sur sa grave maladie de la fin de 1645 et la réserve qu'elle gardait à l'endroit de ses mémoires spirituels. Claude Martin faisait valoir ses droits de fils, et de fils abandonné, à un meilleur partage.

4. Saint Mathieu X, 35 et ss : « Je suis venu apporter non la paix mais le glaive. Je suis venu mettre en lutte le fils avec son père, la fille avec sa mère... Celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi. »

5. Allusion aux premiers retours du désir de la vie religieuse chez Marie de l'Incarnation après la mort de son mari. Elle nous a dit dans sa *Relation* de 1654 comment elle s'entraîna alors à la séparation d'avec le fils qui lui restait (*Écrits* II, p. 281).

6. La moitié du cœur, (*Écrits* I, p. 276 et II, p. 275). Tous ces combats contre son cœur remplirent les années 1619-1630. Voir la *Relation* de 1633 (*Écrits* I, p. 270).

7. C'était en effet, au point de vue du monde et de la nature, déraisonnable et inhumain, et il avait fallu que le don de force l'élevât au-dessus de toute raison. Mais en 1647, cette séparation n'était plus à recommencer. La grâce du moment qui l'avait portée si haut n'agissait plus. Dieu ne gaspille point ses

pardon, mon très cher fils, car je suis cause que vous avez souffert beaucoup d'affliction. Mais consolons-nous en ce que la vie est courte, et que nous aurons, par la miséricorde de Celui qui nous a ainsi séparés en ce monde, une éternité entière pour nous voir et pour nous conjouir en lui.

Quant à mes papiers[8], que sont-ils ? Je n'en ai que peu, mon très cher fils, car je ne m'arrête pas à écrire des matières que vous pensez. Il est vrai qu'étant malade à l'extrémité[9], j'avais donné le peu que j'en avais à la Mère Marie de Saint-Joseph pour les faire brûler, mais elle m'a dit qu'elle vous les enverrait ; ainsi ils fussent toujours tombés entre vos mains quand vous n'eussiez pas témoigné les désirer. Mais puisqu'ainsi est que mes écrits vous consolent et que vous les voulez, quand je n'aurais qu'un cahier, j'écrirai dessus qu'il vous doit être envoyé, si je meurs sans parler et sans avoir connaissance de ma mort.

Vous désirez savoir la conduite de Dieu sur moi. J'aurais de la satisfaction à vous la dire, afin de vous donner sujet de bénir cette Bonté ineffable qui nous a si amoureusement appelés à son service. Mais vous savez qu'il y a tant de danger que les lettres ne tombent en d'autres mains[10], que la crainte que cela n'arrive me retient. Je vous assure néanmoins que ci-après[11] je ne

---

dons et celui-là n'était plus nécessaire. Marie de l'Incarnation se retrouvait avec toute sa tendresse et toute sa faiblesse en face de ce passé incompréhensible pour le cœur d'une mère, surtout à la pensée très vive de tout ce que son fils y avait souffert. Henri Bremond ne paraît pas avoir suffisamment insisté sur cet aspect du problème. Il a fait du cas de conscience de Marie de l'Incarnation une chose trop simple et trop complexe à la fois. C'est un problème de psychologie, mais de psychologie surnaturelle : c'est en premier lieu le problème des exigences souveraines de Dieu, de la grâce et de son action dans une âme. Voir Henri Bremond : *Histoire littéraire du sentiment religieux en France au XVII^e siècle* (Tome VI, pp. 65-66).

8. Les mémoires dont Claude Martin avait parlé à sa mère dans une de ses lettres de l'année précédente.

9. La maladie dont la Mère Marie de St-Joseph avait fait part à Claude Martin en 1646 (lettre CXXIV).

10. Sur mer et sur terre. Quelquefois même des amis se croyaient autorisés au droit de regard.

11. *Ci-après*, désormais, et peut-être, si l'on songe aux confidences qui vont suivre presqu'aussitôt, ci-dessous.

vous célerai rien de mon état présent : au moins vous en parlerai-je si clairement que vous le pourrez connaître [12]. A dire vrai, il me semble que je dois cela à un fils qui s'est consacré au service de mon divin Maître, et avec lequel je me sens avoir un même esprit.

Voici un papier qui vous fera voir la disposition où j'étais quand je relevai de maladie, il y a près de deux ans [13]. Ce n'est pas que je m'arrête à écrire mes dispositions, s'il n'y a de la nécessité : mais, en cette occasion, une sentence de l'Écriture Sainte m'attira si fort l'esprit, que, ma faiblesse ne pouvant supporter cet excès, je fus contrainte de me soulager par ma plume [14], en écrivant ce peu de mots, qui vous feront connaître la voie par où cette infinie Bonté me conduit. Cette voie n'est autre que son amoureuse familiarité et une privauté intime, avec une lumière intellectuelle qui m'emporte dans cette privauté, sans pouvoir appliquer mon esprit à d'autre occupation intérieure qu'à celle où cette lumière me porte [15]. Les sujets les plus ordinaires de cette privauté sont les attributs divins, les vérités de l'Écriture Sainte, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, particulièrement celles qui regardent les maximes du Fils de Dieu, son souverain domaine, et l'amplification de son royaume par la conversion des âmes [16] ; de telle sorte que cet attrait m'emporte partout, tant dans mes actions inté-

12. Mais ce sera le plus souvent à mots couverts. Marie de l'Incarnation parlera d'elle en tierce personne, et Dom Claude Martin se croira obligé d'en avertir le lecteur ; ou bien, comme nous le verrons, elle transposera son expérience sur le plan abstrait du traité spirituel.

13. Poème spirituel que nous donnerons plus bas.

14. Phénomène psychologique analogue — mais seulement par ses manifestations naturelles — à celui de la création artistique, où la réalisation extérieure est une véritable délivrance pour l'inspiré.

15. Voie où l'amour produit la lumière, et la lumière engendre un amour encore plus unitif (*Écrits* II, pp. 238-240).

16. Il ne s'agit pas là d'attraits nouveaux, au moins quant à leur objet, tant pour les maximes et l'esprit apostolique que pour la contemplation des attributs divins. Les premières manifestations de la contemplation des attributs divins remontent à l'année 1626 (*Écrits* I, pp. 200-204 ; II, p. 243), et les premiers traits de l'esprit apostolique sous sa forme la plus caractérisée à 1634 (*Écrits* II, pp. 309-310). Marie de l'Incarnation vise ici non des grâces passagères ni des faveurs nouvelles et jamais encore expérimentées, mais un état permanent de sa vie intérieure.

rieures que dans les extérieures. Quand je dis que je ne me puis appliquer à d'autre occupation, j'entends pour m'y arrêter [17] ; car, oté [18] les occupations qui tiennent tout mon esprit, c'est-à-dire où la liberté m'est ôtée par la liaison où la tient cette suradorable bonté de mon divin Époux, je lui dis tout ce que je veux, selon les occurrences [19], même dans mes exercices corporels et dans le tracas des affaires temporelles [20], car il m'honore de sa présence continuelle et familière [21]. Vous n'aviez qu'un an, ce me semble, quand il commença de m'attirer

17. C'est-à-dire à d'autre application volontaire et prolongée de l'entendement aux vérités et aux réalités surnaturelles. Marie de l'Incarnation dira elle-même de ces années où nous sommes arrivés et de l'union qui leur a donné leur physionomie surnaturelle : « En cet état d'union avec Dieu, il est impossible de subsister en aucun dessein qui peut mettre un opposé contraire à son opération » (*Écrits* II, p. 411). On voit par le contexte qu'elle veut parler du retour à la méditation méthodique, « à ces pratiques actuelles où il faut que l'entendement travaille, réfléchisse... sur des choses corporelles et matérielles, même en des choses fort spirituelles qui ne sont pas du degré de celles dont Dieu occupe l'âme » *(Ibid.)*.

18. *Oté*, sauf.

19. La passivité n'est pas habituelle. Quand elle relâche ses liens, l'âme retrouve l'exercice de sa liberté, et quant à l'objet auquel elle veut s'appliquer et quant au mode dont elle veut le faire.

20. Dans l'union transformante, Dieu est effectivement et expérimentalement la société de l'âme, et les choses de Dieu, ses perfections et ses mystères, ses pensées et ses desseins, l'atmosphère normale dans laquelle elle se meut. A ce degré de la vie spirituelle, aucune occupation ne peut la tirer de cette union habituelle. Mais au lieu qu'avant l'entrée dans cette phase de l'expérience mystique, l'union, par sa violence, l'arrachait aux choses extérieures, à la façon d'une extase, et paralysait son activité, elle lui est devenue maintenant ordinaire et comme connaturelle ; elle compatit avec toutes ses obligations et ses devoirs d'état, et lui confère même une aisance supérieure pour les accomplir. Mais il faut relire ce que Marie de l'Incarnation a dit elle-même de cet état d'après son expérience personnelle. Là « on peut parler de tout, on peut lire, écrire, travailler et faire ce que l'on veut, et néanmoins cette occupation foncière demeure toujours et l'âme ne cesse point d'être unie à Dieu » (*Écrits* I, p. 234).

21. Cette grâce de la présence continuelle du Verbe Incarné remontait aux toutes premières années du veuvage de Marie de l'Incarnation, exactement à l'année 1621. La Vénérable Mère la décrit ainsi : la divine Majesté « me donna... la grâce de sa sainte présence..., ce qui m'établissait en un colloque continuel avec Notre-Seigneur, lequel, quoique intérieurement ce fût en tant que Dieu-Homme, mon imagination ne faisait aucune réflexion, mais tout se passait dans l'entendement et la volonté spirituellement, avec une grande pureté. J'avais quelquefois un sentiment intérieur que Notre-Seigneur Jésus-Christ était proche de moi, à mon côté, lequel m'accompagnait... En cet état, tout ce qui se passe en l'âme est plus spirituel et abstrait » (*Écrits* II, p. 205). Cette grâce qui durait depuis 1621 était une vision intellectuelle, de l'ordre le plus haut par conséquent, et du caractère le plus sûr, car elle échappe à toute contrefaçon.

à cette façon d'oraison [22], laquelle néanmoins a eu divers états, où il m'est arrivé des choses différentes et particulières [23], selon les desseins que sa bonté a eus sur moi, tous pleins d'amour et de miséricorde, eu égard à mes très grandes vilités [24], bassesses, rusticités [25] et infidélités, insupportables à tout autre qu'à une bonté infinie, de laquelle j'ai arrêté le cours un nombre innombrable de fois : ce qui a beaucoup empêché mon avancement dans la sainteté, de laquelle, sans mentir, je n'ai pas un vestige. C'est ce que je vous conjure de recommander à Notre-Seigneur, car, sans ce point, je serai comme la cymbale

22. *Cette façon d'oraison*, c'est-à-dire, comme elle l'a écrit plus haut, « cette amoureuse familiarité et... privauté intime, avec une lumière intellectuelle qui (emportait son âme) dans cette privauté, sans pouvoir appliquer (son) esprit à d'autre occupation intérieure qu'à celle où cette lumière (la) portait ». Cette « façon d'oraison » suivit donc de près le ravissement du 24 mars 1620. Claude était né en octobre 1619.

23. « Dans la suite des temps, écrira-t-elle encore... les opérations de l'Esprit-Saint changent dans leurs effets, à proportion de l'état où l'âme est entrée » (*Écrits* II, p. 425). Ce sont ces divers *états* que Marie de l'Incarnation appelle ses *états d'oraison*. Nous savons que ces *états* ne coïncident pas exactement avec les degrés classiques de la vie spirituelle tels que les écrivains mystiques et les théoriciens de la mystique à leur suite les ont fixés. Huit sur treize sont au delà. Cependant chacun d'eux marque un progrès sur celui qui l'a précédé ; ils sont en ascension constante et nécessaire, l'âme normalement devant avoir « ses croissances dans la sanctification jusqu'à la fin » *(Ibid.)*. Jusqu'à l'entrée dans l'union transformante, l'introspection du mystique saisit ce progrès qui va de faculté en faculté, pour parvenir à travers une simplification grandissante de ses activités au centre de l'âme où l'union trouve sa consommation. Le mariage spirituel est un point culminant ; toutefois ce n'est pas un terme, mais un nouveau point de départ pour une ascension indéfinie dans les profondeurs de l'Être divin, car « quelque degré d'union qu'une âme ait expérimenté ou expérimente en cette vie, il y a toujours quelque chose de plus » *(Ibid.)*. C'est alors la charité qui agit au centre de l'âme, et pour ainsi dire au delà de ses puissances : son œuvre, toute d'amour et par l'amour, est tellement subtile qu'elle en est imperceptible et ineffable. A ce point, le concept fait défaut, comme la parole. Les mystiques se taisent. Cependant la vie se poursuit, et nous aimerions à connaître au moins quelque chose des états par lesquels peut passer une âme dans l'union. Nous en voyons des indications dans le *Le Livre des demeures*. Sainte Thérèse n'insiste pas. A cette époque, elle était encore bien près de la grâce du mariage spirituel, et elle ne reviendra pas sur ce sujet, car elle n'avait plus que quelques années à passer sur terre. C'est une des principales originalités de Marie de l'Incarnation de nous apporter le cas d'une âme durant quarante-quatre ans de vie dans l'union transformante (1628-1672). Nous avons donné dans les *Écrits* (I, pp. 38-39), d'après V pp. 705-706, le tableau des « choses différentes et particulières » qui sont arrivées à la Vénérable Mère depuis le ravissement du 24 mars 1620 jusqu'à sa mort (1672).

24. *Vilités*, indignités. R : misères. Le mot lui a fait peur.

25. *Rusticités*, manque d'éducation. R : indélicatesses.

qui tinte, mais qui n'a qu'un son passager[26] : et je crains beaucoup de détruire les desseins que Dieu a sur moi et de dissiper les grâces qu'il me donne pour les accomplir.

Depuis ma maladie[27], ma disposition intérieure a été dans un dégagement très particulier de toutes choses, en sorte que tout ce qui est extérieur m'est matière de croix. Elles ne me donnent néanmoins aucunes inquiétudes[28], mais je les souffre par acquiescement aux ordres de Dieu, qui m'a mise sous l'obéissance dans laquelle rien ne me peut arriver que de sa part[29]. Je sens quelque chose en moi qui me donne une pente continuelle pour suivre et embrasser ce que je connaîtrai être le plus à la gloire de Dieu, et ce qui me paraîtra le plus parfait dans les maximes de l'Évangile qui sont conformes à mon état, le tout sous la direction de mon Supérieur[30]. J'y fais des fautes sans fin, ce qui m'humilie à un point que je ne puis dire.

Il y a près de trois ans que je pense continuellement à la mort[31], et cependant je ne veux et ne puis vouloir ni vie ni mort, mais seulement Celui qui est le Maître

26. Réminiscence de la Première Épître aux Corinthiens, XIII, 1.

27. Automne-hiver de 1645. Voir la lettre CXXIV.

28. Aujourd'hui, *aucun* avec un substantif ne s'emploie plus qu'au singulier.

29. Sortie de charge, Marie de l'Incarnation avait gardé le temporel de la maison. Des obédiences beaucoup plus humbles s'y ajoutèrent, faute d'un personnel suffisant pour une meilleure distribution des tâches. Dom Claude Martin glisse à ce propos le mot de traitement humiliant. Il fallait bien que les obédiences fussent remplies ; mais il y avait la manière. Rapprochant ce qu'il essaie de nous faire entendre de certaines confidences, voilées elles aussi, de Marie de l'Incarnation dans sa *Relation* de 1654, il semblerait que la Vénérable Mère ait été alors systématiquement et comme par esprit de représailles mise en disgrâce et traitée en suspecte. Sûrement, elle fut un temps tenue à l'écart. Cette situation paradoxale lui aurait été faite dans sa maison, mais sous des instigations venues de l'extérieur (V p. 56).

30. Marie de l'Incarnation, à la fin de 1645, avait fait entre les mains du P. Jérôme Lalemant, le vœu du plus parfait. Ce vœu consistait « à faire, souffrir, penser et parler » tout ce qu'elle verrait être pour la plus grande gloire de Dieu et qu'elle connaîtrait être le plus parfait, comme aussi à « laisser l'agir, le souffrir, le penser et le parler », lorsqu'elle y verrait être la plus grande perfection et la plus grande gloire de Dieu, le tout entendu dans ses « actions libres ». Ce vœu comprenait celui d'obéissance à son directeur qu'elle avait déjà fait en 1639 ou 1640 (*Écrits* II, pp. 373 et 408-409). Marie de l'Incarnation reviendra plus tard sur la portée de ce vœu. Dans une autre lettre aussi, elle donnera bientôt le détail des maximes de l'Évangile qu'elle pratiquait plus particulièrement.

31. Depuis la grande maladie de 1645.

de la vie et de la mort, au jugement adorable duquel je me soumets pour faire tout ce qu'il a ordonné de moi de toute éternité[32]. Ces sentiments donnent à mon âme et à mon cœur une paix substantielle et une nourriture spirituelle, qui me fait subsister et porter avec égalité d'esprit les événements des choses[33] tant générales que particulières qui arrivent, soit aux autres, soit à moi, dans ce bout du monde, où l'on trouve abondamment des occasions de pratiquer la patience et d'autres vertus que je ne connais pas.

Au reste ne vous réjouissez pas, ainsi que vous dites, d'avoir une mère qui sert Dieu avec pureté et fidélité ; mais après avoir rendu grâces à cette Bonté ineffable des faveurs dont elle me comble, demandez-lui pardon de mes infidélités et impuretés spirituelles[34] : et je vous prie de n'y pas manquer, non plus que de lui demander pour moi les vertus contraires.

Voici donc ce papier dont j'ai parlé ; je le copie, parce qu'il n'est qu'en un brouillon écrit sans dessein et seulement pour soulager une tête faible. Sur ces paroles du Prophète *Speciosus forma prae filiis hominum*[35], une lumière me remplissant l'esprit de la double beauté du Fils de Dieu[36], il fallut que mon cœur se soulageât par ma plume[37], mais sans réflexion, car l'esprit ne me le

32. Nous connaissons deux formes de l'amour suprême de Dieu : Ou souffrir ou mourir (sainte Thérèse) ; Jamais mourir, toujours souffrir (saint Jean de la Croix). Il y en a une troisième, celle de l'abandon total à la volonté de Dieu, où l'âme ne dit plus : « Père, si c'est votre volonté, qu'il en soit fait ainsi ! Mais : Père, entre vos mains, je remets mon âme pour que vous en disposiez selon votre bon plaisir » (saint François de Sales). C'est à cette troisième façon que se rattache Marie de l'Incarnation. Elle ne l'a pas prise d'ailleurs à François de Sales, elle la tient de l'état où l'a fixée pour toute sa vie la faveur extatique de 1635, quand Dieu lui ayant ravi sa volonté lui avait substitué à la place sa volonté divine (*Écrits* II, pp. 323-325).

33. *Événements des choses*, les choses telles qu'elles arrivent.

34. Fautes de fragilité et imperfections de l'âme dans son ascension vers l'union parfaite à Dieu, Lumière sans ombre et sans tache.

35. *Vous êtes le plus beau des enfants des hommes*. Psaume XLIV, 3.

36. Beauté incréée du Verbe Éternel, beauté créée du Verbe Incarné : beauté divine et beauté humaine.

37. Tout à l'heure (note 14), ce phénomène était comparé à la délivrance intérieure de l'inspiré (poète, musicien, artiste) par la composition de son œuvre. Psychologiquement, les deux états sont analogues. La Vénérable Mère a défini

permettait pas[38]. Comme c'était à la seconde Personne de la sainte Trinité que mon âme avait accès, aussi était-ce à elle que s'adressaient mes aspirations suivant les vues de l'esprit[39]. Tout est ineffable dans son fond[40] : mais voici ce qui s'en peut rapporter[41] :

Vous êtes le plus beau d'entre tous les enfants des hommes, ô mon Bien-Aimé ! Vous êtes beau, mon cher Amour[42], *en votre double beauté divine et humaine ! Vous êtes beau, mon cher Amour, et vous emportez mon esprit dans une vue inexplicable de ce que vous êtes en votre Père et de ce que votre Père est en vous*[43]. *Mais comment vous pourrais-je supporter dans vos splendeurs, si vous ne ravissiez mon cœur et mon esprit, et si, dans ce ravissement, vous ne*

---

cette occupation absorbante de l'âme et de ses facultés par l'opération de l'Esprit-Saint comme une plénitude intolérable aux sens qui se sentent « captifs de toutes parts... et ne pourraient souffrir longtemps cette divine maîtrise ». C'était pour elle une sensation d'oppression, d'angoisse et d'étouffement physique dont l'âme était en quelque sorte affranchie lorsque les liens de la passivité se relâchaient et que la liberté lui était rendue de revenir à « son activité ordinaire ». Alors, c'était « comme qui ouvrirait le soupirail d'une fournaise embrasée pour en faire évaporer la flamme » : le cœur plein à éclater se dilatait soudain et était soulagé (*Écrits* I, p. 208). Marie de l'Incarnation a écrit encore : « Quand j'avais bien chanté (les) louanges de (Notre-Seigneur), je prenais une plume et j'écrivais mes passions amoureuses pour évaporer la ferveur de l'esprit, car autrement ma nature n'eût pu tant souffrir » (*Écrits* I, pp. 160-161).

38. L'entendement étant encore trop occupé, trop absorbé et trop pleinement rempli par la lumière divine.

39. Les concepts infus dans l'entendement par l'opération de l'Esprit-Saint.

40. L'opération de Dieu est inanalysable dans son fond. Elle l'est même d'autant plus qu'elle est reçue dans une âme plus simplifiée. L'abondance dans la description d'un état surnaturel ne prouve pas son élévation. Ce n'est pas l'amoncellement des traits, mais leur vérité, leur profondeur, la lumière qui les éclaire qui nous renseignent sur sa sublimité, la parole humaine n'ayant pas été créée pour traduire des états qui sont « au-dessus de tout sentiment ». D'un état analogue à celui dont elle parle ici, Marie de l'Incarnation a écrit dans sa *Relation* de 1654 : « Le fond expérimental (l'effet de l'opération de Dieu au fond de l'âme) fait bien d'autres impressions que les paroles ne sonnent (et pourtant, il s'agissait pour elle des paroles inspirées du *Cantique des Cantiques*). C'est un sens qui porte un nourrissement divin que la langue ne peut exprimer, une privauté et une hardiesse, des revanches, des rapports et des retours d'amour inexplicables de l'âme dans le Verbe et du Verbe dans l'âme » (*Écrits* II, p. 261).

41. L ne rapporte pas ici ces aspirations que V pp. 529-531 avait déjà reproduites. Cependant leur vraie place était dans L.

42. Sur ce nom donné au Verbe Incarné, qui est courant dans les *Relations* spirituelles de Marie de l'Incarnation, voir *Écrits* I, pp. 151-152.

43. On notera tout de suite la nature intellectuelle de ce ravissement, où les puissances supérieures de l'âme sont fixées dans la vision des perfections divines.

l'introduisiez dans vous-même, lui donnant une capacité qui le rend une même chose avec vous[44] *? De sorte qu'encore que je vous voie* Dieu de Dieu, Lumière de Lumière et vrai Dieu de vrai Dieu[45], *je vous embrasse*[46] *comme étant mon Amour et tout mon Bien.*

O mon divin Époux, qu'est ceci? Je vous vois tout à votre Père et vous êtes tout à moi! Votre Père et vous êtes tout à moi, et je ne sais comment cela se fait[47] *!*

Je me vois dans l'Un[48]*, de qui je fais ce que je veux par l'empire que cet Un me donne, qui est mon Amour et ma Vie!*

O mon cher Bien-Aimé! Dans cette privauté qui charme mon âme, il me semble que mon néant se perd dans un abîme qui n'a point de fond. Ce grand abîme, c'est vous, qui me tenez sous votre empire, et ensuite, ou plutôt, au même temps, vous m'inspirez en sorte que je vous parle comme si j'avais l'empire sur vous.

Pardonnez à ma liberté dont vous êtes vous-même la cause, car vous me consommez en cet état.

Cette plaie que vous avez faite à mon cœur, laquelle est continuellement aspirante, respirante et souffrante, vous tient un langage[49] *qui tuerait le corps, s'il fallait qu'il*

---

44. Première Épître aux Corinthiens, VI, 17 : *Celui qui adhère à Dieu est un même esprit avec lui.* C'est dans cette extase qui fait sortir l'âme d'elle-même et l'affranchit momentanément des entraves de sa nature créée et limitée que se réalise cette assimilation ou plutôt cette identité, mais une identité d'opération non d'être et de personnes. L'amour est l'agent de cette union où les substances restent distinctes. Nulle trace de panthéisme néo-platonicien, de monisme germanique ici. Du reste, Marie de l'Incarnation affirme la dualité des personnes, en ajoutant, comme elle va le faire un peu plus bas : « Je vous embrasse comme mon Amour et tout mon Bien. »

45. Formules empruntées au symbole de Nicée.

46. *Embrasser*, enserrer dans l'étreinte de son désir et de son amour.

47. C'est l'expérimentation de la parole du Christ à ses disciples, dans saint Jean : « Je suis dans le Père et vous êtes en moi et je suis en vous » (saint Jean, XIV, 20) et : « Vous, mon Père, vous êtes en moi et moi je suis en Vous, et eux, qu'ils soient un en nous ! » (*Ibid.* XVII, 21).

48. Saint Jean : « Le Père et moi, nous sommes Un » (X, 30). A propos de son second ravissement dans la sainte Trinité (Pentecôte 1627), Marie de l'Incarnation a fait cette remarque extraordinaire : « Sans confusion et d'une façon inénarrable, je concevais l'unité de l'Essence et la distinction des Personnes » (*Écrits* I, pp. 204 et ss.)

49. Trace de la préciosité de l'époque et, en même temps, résultat d'un état de la langue non encore suffisamment évolué. Les plaies parlent aussi chez Corneille.

passât par les sens[50], *puisque tout se réduit à dire que je vous vois être essentiellement*[51]. *Ah! ah! Amour, m'ayant fait longtemps chanter ce cantique qui me fait trouver en vous, vous me rendez muette.*

Je suis impuissante par une consommation d'amour en vous que je ne puis exprimer. Je vois bien des choses de vos grandeurs et de vos épanchements amoureux, ô Verbe Incréé! mais elles anéantissent ma conception dans un abîme sans fond où elle se perd[52].

Vous savez, mon cher Époux, ce qu'opéra dans mon cœur la parole que mon père spirituel[53] *me dit dans ma maladie, après m'avoir confessée : que, quand je mourrais seule et en son absence, vu l'accès que vous donnez à mon âme avec vous, je n'eusse point de crainte; qu'autrement, je ne vous traiterais pas comme un Époux en qui je dois avoir confiance. Mon esprit en est encore touché. Ne vous traiter pas en Époux! Cela est insupportable. C'est pourquoi après cela, je ne me souciai plus de rien*[54].

Mon Bien-Aimé, vous disais-je, vous savez toutes mes affaires; faites-les toutes pour moi[55]. *Vous savez de quelle quantité d'âmes je me suis chargée pour les présenter tous les jours à votre Père sur l'autel de votre divin Cœur.*

---

50. Par suite de la violence surhumaine et d'ailleurs absolument vaine qu'il faudrait faire à la nature humaine pour rendre l'intraduisible parce que d'abord inconcevable. La réalité divine échappe à toutes les prises de l'intelligence humaine et angélique. L'expérience mystique, qui est l'expérience de l'Être de Dieu, est à la fois trop riche et trop simple pour être comprise dans nos mots de chair.

51. C'est-à-dire dans l'unité de votre essence (voir la note 48). Il ne s'agit là, bien entendu, que de vision dans la foi, non d'un don temporaire de la vision béatifique.

52. *Anéantir*, réduire à néant. L'intelligence est ici dans une impuissance totale. Elle sent la disproportion infinie entre ses concepts et les réalités de Dieu. Aussi des attributs divins, ne peut-elle se faire l'idée la moins défectueuse que par voie de négation (*Écrits* I, pp. 200-204 et 353-355 ; II, p. 243).

53. Le P. Jérôme Lalemant.

54. Sur la façon dont l'âme doit traiter avec Dieu envisagé comme Époux, voir la lettre CXXIX (note 34).

55. Même disposition et même recours au Seigneur dans les années de l'itinéraire mystique proprement dit : « Quelquefois, je me voyais si surchargée d'affaires que je ne savais par où commencer. Je m'adressais à mon refuge ordinaire, lui disant : Mon Amour, il n'y a pas moyen que je fasse toutes ces choses, mais faites-les pour moi, autrement tout demeurera. Ainsi me confiant en sa bonté, tout m'était facile » (*Écrits* I, pp. 161-163).

Aujourd'hui, je suis si impuissante que je ne le saurais plus faire. Me voilà abandonnée à votre disposition[56].

Après cela, je me trouvai déchargée de tous mes soins, et mon cœur soupirant vers vous, je vous disais de temps en temps, comme abandonnée en vous : Mon Bien-Aimé, faites mes affaires. Vous vous en êtes chargé.

Je me trouvai en peine, lorsque mon père spirituel m'ordonna de vous demander quelle place vous me donneriez si vous m'appeliez à vous, car, mon cher Amour, je me suis tellement abandonnée à vos dispositions qu'à peine pensais-je ce que vous feriez de moi.

Je vous demandai néanmoins ce que l'obéissance voulait de moi ; mais en vous le demandant, je me sentis emportée dans cet abandon. Mettez-moi où vous voudrez, partout vous serez mon Amour[57]. *J'espère que je vous verrai en votre double beauté divine et humaine,* en la splendeur des Saints, au jour de votre vertu[58]. *Vous, mon Bien-Aimé, qui pour l'amour des hommes, vous êtes fait homme et rendu accessible pour faire les hommes dieux par participation*[59].

---

56. « Par la bonté et miséricorde de Dieu, la vocation et l'amour qu'il m'a donnée pour les Sauvages est toujours la même. Je les porte tous dans mon cœur, d'une façon pleine de suavité, pour tâcher par mes pauvres prières de les gagner pour le ciel, et je porte dans mon âme une disposition constante de donner ma vie pour leur salut, si j'en étais digne, en m'offrant en continuel holocauste à la divine Majesté pour la conservation de ces pauvres âmes » (*Écrits* II, pp. 372-373). Ces derniers mots contiennent une allusion à une pratique qui datait de l'arrivée à Québec, et dont Marie de l'Incarnation avait fait en 1640 l'occasion d'un vœu très spécial où il faut reconnaître le premier essai de son vœu du plus parfait de 1645 (*Écrits* II, p. 373). Cette offrande des âmes dont elle s'était chargée était pour elle l'un des articles de sa prière quotidienne au Père Éternel par le Cœur du Verbe Incarné : « Je fais en esprit le tour du monde, y disait-elle, pour y chercher toutes les âmes rachetées du Sang de mon divin Époux. Je les embrasse pour vous les présenter par lui ». Par là, elle suppléait à cette impuissance dont elle vient de se plaindre, qui était la suite de la maladie ou de l'encombrement des affaires ou encore de la passivité.

57. Cet abandon de soi est fondé sur la confiance, par conséquent sur l'espérance : ce n'est point l'abandon quiétiste. Ce que l'âme parfaitement détachée veut et ce qui la satisfait, ce ne sont point les dons de Dieu, — et le degré de la vision béatifique dans le ciel, en est un, — c'est l'auteur de tous les dons, Dieu lui-même. Je ne veux ni la vie ni la mort, écrivait plus haut la Vénérable Mère, « mais seulement Celui qui est le Maître de la vie et de la mort (Voir la note 32). Marie de l'Incarnation vit de l'authentique pur amour.

58. Psaume CIX, 3. C'est la traduction littérale de la Vulgate. *Vertu* signifie puissance.

59. On trouve une pensée identique dans les révélations de sainte Madeleine

Je souhaiterais volontiers votre dernier avènement, afin que mon âme, vous voyant triompher de vos ennemis, chantât avec vous vos victoires[60].

Ce que je pense ici m'est ineffable dans la vue de la pénétration que vos bien-aimés auront en vous[61].

Si mon cœur suit sa pente, vous seul savez l'accès qu'il a à votre divin Cœur!

Ah! Il faut que je termine ici, mon cher Amour, mon Pleige[62] *et ma Vie! Vous êtes tout à moi et il me semble que je suis toute à Vous, nonobstant mes rusticités*[63] *et mes faiblesses.*

C'est assez de ces matières, mon très cher fils, pour cette année. Je suis si enfoncée dans le tracas des affaires extérieures, que je ne vous écris qu'à de petits moments que je dérobe. Avec tout cela, je dois réponse, comme je crois, à plus de six-vingts lettres[64], outre les expéditions des écritures de la communauté pour la France. Voilà comme il faut passer cette vie, en attendant l'éternité qui ne passe point. Vous m'avez consolée de me faire savoir l'état de votre sainte Congrégation et l'heureux succès de ses affaires[65]. Pour vous, à la bonne heure, ne

---

de Pazzi : « Un seul Dieu par essence, des milliers par communication, participation et union » (*Œuvres de sainte Marie-Madeleine de Pazzi, carmélite*, recueillies par le P. Brancaccio, I, pp. 272-273).

60. Désir qui n'est qu'une des formes de la dévotion de Marie de l'Incarnation au Verbe Incarné, souverain roi des nations (*Écrits* II, p. 311).

61. Dans la pensée de l'intimité et de la privauté qui porteront les élus de profondeurs en profondeurs dans l'Être de Dieu.

62. *Pleige*, vieux mot français conservé dans l'anglais moderne. Il signifiait caution.

63. *Rusticités*, comme plus haut dans la note 25.

64. *Six-vingts*, Cent-vingt. On disait *six-vingts* comme nous disons encore quatre-vingts.

65. L'année 1646-1647 avait vu l'introduction de la réforme de Saint-Maur dans plusieurs anciens monastères de France et la conclusion d'une malheureuse affaire qui troublait la Congrégation depuis assez longtemps. Sur un point seulement, « l'invasion de l'Abbaye de Saint Méen (en Bretagne) par les Pères Missionnaires (les prêtres de la Mission de saint Vincent de Paul) », Saint-Maur avait enregistré un échec. Il est vrai qu'il lui avait été particulièrement pénible en raison des circonstances qui l'avaient accompagné. Voir : Dom Martène : *Histoire de la Congrégation de Saint-Maur*. Années 1646-1647 (Édition de Dom Charvin. Ligugé) et *Saint Vincent de Paul, correspondance*, T. III, lettres de 1647, *passim* (Édition P. Coste).

soyez connu que de Dieu seul ; demeurez écarté de toutes conversations, sinon de celles où vous verrez que Dieu sera glorifié. Hors de là, demeurez caché dans notre très adorable Jésus, notre unique Bien, notre Vie et notre Tout [66].

De Québec,.... 1647 [67].

CXLI. — A SON FILS

L pp. 419-435. Lettre historique XXXIV. — R LXXXI.

Mon très cher et bien-aimé fils,

Puisque je vous mande tous les ans les grâces et les bénédictions que Dieu verse sur cette nouvelle Église, il est bien juste que je vous fasse part des afflictions qu'il permet lui arriver. Il nous console quelquefois comme un père amoureux, et quelquefois il nous châtie comme un juge sévère, et moi plus particulièrement, qui irrite sa colère plus que tout autre par mes infidélités continuelles. Il nous a fait ressentir cette année la pesanteur de sa main par une affliction bien sensible à ceux qui ont du zèle pour le salut des âmes. C'est la rupture de la paix par les perfides Iroquois, d'où s'est ensuivi la mort d'un grand nombre de Français et de Sauvages chrétiens, et surtout du R. P. Jogues [1].

66. Claude Martin avait souvent confié à sa mère son attrait pour la vie cachée. Saint-Maur avait fait place dans son observance à une certaine activité extérieure, toute occasionnelle et très limitée d'ailleurs, car le retour à la clôture, l'un des principes fondamentaux du monachisme, était au premier plan de l'objectif de la réforme monastique. Claude aurait volontiers fait de la solitude la loi exclusive de sa vie. La réponse de sa mère finit sur une exhortation à l'amour de la contemplation. Mais cette exhortation tient compte de toutes les conditions de la vie que l'on professe : La vue de Dieu contemplé ne finit point lorsque l'âme sort par devoir de son silence actuel pour s'occuper des intérêts de Celui qu'elle contemple (Lettre XCVI, *Écrits* III, p. 321).

67. Pas d'indication de mois. La donnée chronologique du début de la lettre nous reporte aux dernières semaines d'août ou aux premières de septembre.

Lettre CXLI. — Relation destinée aussi bien aux amis des Ursulines de Québec qu'à Claude Martin à qui elle était adressée. D'où le caractère impersonnel que Marie de l'Incarnation a tenu à lui conserver.

1. On imagine facilement que Dom Claude Martin aura retouché l'original pour lui donner cette apparente solennité qui nous étonne dans ce début.

Ce qui a porté ces barbares à rompre une paix que nous croyions si bien établie, c'est l'aversion que quelques Hurons captifs leur ont donnée de notre foi et de la prière, disant que c'était ce qui avait attiré toutes sortes de malheurs sur leur nation, qui l'avait infectée de maladies contagieuses, et qui avait rendu leurs chasses et leurs pêches plus stériles que lorsqu'ils vivaient selon leurs anciennes coutumes [2]. Quasi au même temps, la mortalité s'est attachée à leur nation et répandue dans leurs villages, où elle a moissonné beaucoup de leurs gens en peu de temps ; et le mauvais air y a engendré une espèce de vers dans leurs blés qui les a presque tous rongés [3]. Ces fâcheux accidents leur ont facilement persuadé que ce que les Hurons captifs leur avaient dit était véritable. Le R. P. Jogues, les étant allé visiter pour leur confirmer la paix de la part de M. le Gouverneur et de tous les chrétiens tant Français que Sauvages [4], avait laissé à son hôte pour gage de son retour une cassette dans laquelle il y avait quelques livres et quelques meubles d'église [5]. Ils crurent que c'étaient des démons [6], qu'il avait laissés parmi eux, et qui étaient la cause de leurs malheurs [7]. Toutes ces rencontres, jointes à leur infidélité, qui ne sait ce que c'est que de tenir la foi [8],

2. Préjugé commun à presque toutes les nations indigènes avec lesquelles les Jésuites sont entrés en rapports dans la Nouvelle-France. Les *Relations des Hurons* antérieures à 1647 en fournissent plus d'un témoignage. Chez les Hurons mêmes, les missionnaires avaient plus d'une fois couru le péril de leur vie, leurs prières y passant pour l'exercice de la magie. RJ 1647 (Q 38-39 ; C XXXI, 120). On pourrait citer plusieurs autres passages des *Relations* précédentes. En particulier RJ 1640 (Q 62 ; C XIX, 128), Voir *Écrits* III, pp. 204-205.

3. Phénomènes constatés avec mélancolie et résignation par les missionnaires et qui mettaient à dure épreuve leur foi et celle de leurs néophytes.

4. La paix conclue aux Trois-Rivières à l'automne de 1645. Voir la lettre CXXV pour l'ambassade du P. Jogues.

5. *Meubles*, par extension, objets du culte, linges et garniture d'autel, etc.

6. *Démons*, fétiches, manitous.

7. Comme on l'a vu (lettre CXXV), la visite du P. Jogues aux Iroquois en 1646 était une véritable ambassade, où le Jésuite ne parut pas en public comme missionnaire. Son intention de revenir chez eux pour son ministère apostolique explique le dépôt qu'il y avait fait, assez imprudemment d'ailleurs, de sa caissette. Il avait séjourné au pays des Agniers du 11 au 16 juin. Le retour avait été brusqué, mais le récit des députés avait confirmé les bonnes impressions des conférences de l'année précédente.

8. *Foi*, la foi jurée. Infidélité doit être entendu dans le sens de déloyauté.

et à la perte des profits qu'ils avaient coutume de faire par les victoires qu'ils remportaient sur leurs ennemis, leur ont fait oublier toutes les promesses qu'ils nous avaient faites, et conjurer la perte de leurs anciens adversaires. Au même temps, ils ont envoyé des présents aux nations iroquoises supérieures, savoir aux Onondageronons, Souontouaronons et autres, afin de les attirer dans leur conjuration, où ils sont facilement entrés [9].

Cependant M. le Gouverneur, qui ne savait rien de ce changement, disposa des Français pour les aller visiter avec quelques Hurons [10]. Le R. P. Jogues, qui avait déjà commencé à arroser cette terre ingrate de son sang, se joint aux uns et aux autres pour leur donner conseil et leur rendre les assistances nécessaires dans le voyage [11]. Ils partirent des Trois-Rivières le 24 de septembre 1646 [12], et arrivèrent aux Iroquois Agneronons avec beaucoup de fatigue, le 17 d'octobre de la même année [13]. A leur arrivée ils furent traités d'une manière qu'ils n'attendaient pas. L'on n'attendit pas seulement qu'ils fussent entrés dans des cabanes pour les maltraiter, mais d'abord on les dépouilla tout nus, puis on les salua de coups de

9. Ces nations, échelonnées de l'est à l'ouest au midi du lac Ontario, étaient les plus éloignées des habitations françaises ; pour cette raison, on les appelait les Iroquois supérieurs. Marie de l'Incarnation ne nomme que les deux principales, celles des Onnontagués et des Tsonnontouans. La troisième était celle des Goyogouins.

10. RJ ne parle pas de cette seconde mission officielle ou quasi officielle, ni des autres Français qui auraient accompagné le P. Jogues et son serviteur. Voir dans RJ la lettre d'un Hollandais à Jean Bourdon, l'un des deux ambassadeurs de juin 1646, pour lui annoncer le meurtre de Jogues et de Jean de La Lande (Q 38 ; C XXXI, 116).

11. Allusion à la première captivité et au premier martyre du P. Jogues chez les Iroquois (1642-1643). Voir les lettres de 1644 (*Écrits* III).

12. RJ 1647 (Q 36 ; C XXXI, 110) : 24 *août*. Mais c'est une erreur ou une faute de typographie. Le *Journal des Jésuites* écrit lui aussi le 24 septembre : « Le P. Jogues devait partir le 24 septembre pour son hivernement aux Iroquois avec Lalande, Otrihour, Huron iroquisé, et deux ou trois autres Hurons qui allaient voir leurs parents captifs » *(Op. cit.*, p. 65). Dans le *Journal* comme dans RJ nulle mention des Français.

13. C'est la date donnée par le Hollandais correspondant de Jean Bourdon. Ce jour-là, Jogues et La Lande arrivèrent au Fort des Maquois (Ossernenon, près d'Auriesville, dans l'État de New-York. Les Hollandais appelaient Maquois les Mohawks des Anglais et les Agniers des Français). A peine arrivés, ils y furent arrêtés. RJ 1647 (Q 38 ; C XXXI, 116).

poings et de bâtons, disant : « Ne vous étonnez pas du traitement qu'on vous fait, car vous mourrez demain, mais consolez-vous, on ne vous brûlera pas ; vous serez frappés de la hache, et vos têtes seront mises sur les palissades qui ferment notre village, afin que vos frères vous voient encore, quand nous les aurons pris. » Il virent bien à la réception qu'on leur faisait, que les esprits étaient aigris à un tel point qu'il n'y avait plus de grâce à espérer. C'est pourquoi ils se disposèrent à la mort dans le peu de temps qui leur restait. Le jour suivant néanmoins se passa doucement, ce qui fit croire que ces barbares étaient un peu adoucis. Mais sur le soir un Sauvage de la nation de l'Ours[14] menant le Père Jogues dans sa cabane pour le faire souper, il y en avait un autre derrière la porte, qui l'attendait, et qui lui déchargea un coup de hache dont il tomba mort sur la place. Il en fit autant à un jeune Français nommé Jean de La Lande, natif de Dieppe, lequel s'était donné au Père pour le servir[15] ; et au même temps ce barbare leur coupa la tête qu'il érigea en trophée sur la palissade, et jeta les corps dans la rivière. C'est ainsi que ce grand serviteur de Dieu a consommé son sacrifice[16]. Nous l'honorons comme un martyr ; et il l'est en effet, puisqu'il a été massacré en détestation de notre sainte foi et de la prière que ces perfides prennent pour des sortilèges et enchan-

14. Les tribus indiennes de l'Amérique du Nord se divisaient chacune en groupes ou clans distincts. Ces clans portaient le nom d'animaux ou d'objets inanimés qui leur servaient de totems et d'emblèmes. Chez les Hurons, on trouvait ainsi les clans de l'Ours, du Rocher et de la Corde. Chez les Agniers ceux de l'Ours, de la Tortue et du Loup. Pour ces derniers, voir RJ 1647 (Q 38 ; C XXXI, 116).

15. « Ce bon garçon appelé Jean de La Lande, natif de la ville de Dieppe..., voyant les dangers où (le P. Jogues) s'engageait dans un si périlleux voyage, protesta à son départ que le désir de servir Dieu le portait dans un pays où il s'attendait bien d'y rencontrer la mort » RJ 1647 (Q 39 ; C XXXI, 122).

16. Les deux corps décapités furent jetés dans la rivière des Mohawks. C'était le 18 octobre. Tous ces détails sont tirés de la lettre du Hollandais du Fort-Orange à Jean Bourdon (voir la note 10), le seul document que nous ayons sur la mort du P. Jogues et de son compagnon. Les premières nouvelles du meurtre du missionnaire furent apportées à Québec par des Sauvages captifs des Iroquois qui avaient pu s'évader, au printemps de 1647. Elles y furent confirmées au mois de juin suivant par la lettre du colon hollandais, datée du 30 novembre 1646, mais qui avait été envoyée par l'Acadie.

tements[17]. Nous pouvons même dire qu'il est trois fois martyr, c'est-à-dire autant de fois qu'il est allé dans les nations iroquoises. La première fois il n'y est pas mort, mais il y a assez souffert pour mourir. La seconde fois il n'y a souffert et n'y est mort qu'en désir, son cœur brûlant continuellement du désir du martyre. Mais la troisième fois, Dieu lui a accordé ce que son cœur avait si longtemps désiré[18]. Il semblait que Dieu lui eût promis cette grande faveur, car il avait écrit à un de ses amis, par un esprit prophétique : « J'irai et n'en reviendrai pas » ; et de là vient qu'il attendait ce bienheureux moment avec une sainte impatience[19]. Oh ! qu'il est

17. Ce fut le sentiment de toute la colonie : « Nous avons respecté cette mort, comme la mort d'un martyr, et quoique nous fussions en divers endroits, dit l'auteur de la *Relation*, plusieurs de nos Pères, sans savoir rien les uns des autres pour la distance des lieux, ne se sont pu résoudre à célébrer pour lui la messe des trépassés, si bien de présenter cet adorable sacrifice en action de grâces des biens que Dieu lui avait élargis. Les séculiers qui l'ont connu particulièrement et les maisons religieuses ont respecté cette mort, se sentant plutôt portés d'invoquer le Père que de prier pour son âme » (Q 38 ; C XXXI, 118). Le P. Lalemant écrit encore : « C'est la pensée de plusieurs hommes doctes, et cette pensée est plus que raisonnable, que celui-là est vraiment martyr devant Dieu qui rend témoignage au Ciel et à la terre qu'il fait plus d'état de la foi et de la publication de l'Évangile que de sa propre vie, la perdant dans les dangers où il se jette pour Jésus-Christ avec connaissance, protestant devant sa face qu'il veut mourir pour le faire connaître. Cette mort est la mort d'un martyr devant les Anges. C'est dans cette vue que le Père a rendu son âme à Jésus-Christ. Je dis bien davantage : Non seulement, il a embrassé les moyens du publier l'Évangile qui l'ont fait mourir, mais on peut être encore assuré qu'il a été tué en haine de la doctrine de Jésus-Christ » (Q 38 ; C XXXI, 118-120).

18. Voir pour la première fois (1642-1643) : RJ 1647, les chap. IV-VII, et les lettres CI et CVII de Marie de l'Incarnation (*Écrits* III) ; pour la seconde : RJ 1646, le chap. IV : *De la Mission des Martyrs commencée au pays des Iroquois.* (Ce titre des Martyrs avait été donné à la mission des Iroquois en souvenir de la mort du donné René Goupil, des supplices des chrétiens et des souffrances du P. Jogues durant sa captivité) ; pour la troisième : RJ 1647, le chap. VIII : *Le Père Jogues retourne pour la troisième fois au pays des Iroquois où il est mis à mort.*

19. RJ a reproduit in-extenso cette lettre que le P. Jogues adressa à un Jésuite de France peu avant de quitter Québec pour les Iroquois : « Le cœur me dit que, si j'ai le bien d'être employé en cette mission, *Ibo et non redibo ;* mais je serais heureux si Notre-Seigneur voulait achever le sacrifice où il l'a commencé, et que ce peu de sang que j'ai répandu en cette terre (allusion à ses premières tortures) fût comme les arrhes de celui que je lui donnerais de toutes les veines de mon corps et de mon cœur. Enfin ce peuple-là *sponsus mihi sanguinum est, hunc mihi despondi sanguine meo* (ce peuple-là m'est un époux de sang, je l'ai épousé par mon sang) » RJ 1647 (Q 37 ; C XXXI, 112). Marie de l'Incarnation ne cite que la phrase capitale où elle a vu, ainsi que les Jésuites de Québec, un pressentiment prophétique.

doux de mourir pour Jésus-Christ ! C'est pour cela que ses serviteurs désirent de souffrir avec tant d'ardeur [20]. Comme les saints sont toujours prêts à faire du bien à leurs ennemis, nous ne doutons point que celui-ci, étant dans le ciel, n'ait demandé à Dieu le salut de celui qui lui avait donné le coup de la mort, car ce barbare ayant été pris quelque temps après par les Français, il s'est converti à la foi, et après avoir reçu le saint baptême, il a été mis à mort avec les sentiments d'un véritable chrétien [21].

Après ce carnage et la mort de tous ceux qui avaient accompagné ce Révérend Père, ces barbares se mirent aussitôt en campagne pour surprendre les Français, les Algonquins et les Hurons, avant qu'ils en eussent appris la nouvelle, et qu'ils eussent le loisir de se mettre en défense [22]. Ils vinrent jusques à Montréal, où ils prirent trois Hurons et deux Français. Ils pillèrent quelques maisons françaises qui étaient un peu à l'écart, et enlevèrent tout ce qu'ils y trouvèrent, tandis que les personnes étaient allées à l'église faire leurs dévotions [23].

---

20. Les missionnaires Jésuites. Marie de l'Incarnation ne fait que rapporter les sentiments unanimes de ceux qui l'entouraient.

21. RJ 1647 a consacré son chap. XIV à cet épisode : *De la prière et de la mort d'un Iroquois* : « On a de grandes conjectures que c'est lui-même qui a tué le Père » (Q 74 ; C XXXII, 24). RJ donne la date du 16 octobre, le *Journal* celle du 16 septembre. Ce dernier document (p. 95) rapporte le fait dans ces termes : « Un Iroquois pris, qui fut brûlé à Sillery le 16 (septembre). M. le Gouverneur le tint en prison 8 ou 10 jours. Enfin les Sauvages s'ennuyant, M. le Gouverneur le leur envoya. Il ne fut dans les tourments qu'une heure. Son corps fut jeté dans l'eau. Il fut baptisé et mourut bien. »

22. Cette nouvelle entrée en guerre des Iroquois, en violation de la paix conclue aux Trois-Rivières en 1645, devait être le prélude d'une longue série d'hostilités qui se poursuivirent sans trêve jusqu'à l'automne de 1653. C'est au cours de ces années de luttes que sera détruite la nation huronne et que plusieurs missionnaires, comme on le verra plus loin, seront martyrisés à leur tour.

23. Dollier de Casson dans son *Histoire du Montréal* (années 1646-1647) parle aussi de cette reprise des hostilités. C'est à l'automne de 1646 que les Iroquois avaient incendié le fort Richelieu. Après ce mauvais coup, ils laissèrent passer l'hiver. Au mois de mars de 1647, « ils levèrent le masque tout de bon et commencèrent l'exécution du pernicieux dessein qui les avait portés à faire la paix. Voilà qu'ils se divisèrent en quatre bandes et allèrent en guerre de toutes parts en même temps ». Ils firent en particulier « un épouvantable massacre » des Nipissings, dont il y eut « très peu qui se sauvèrent ». Quant aux Hurons qui cabanaient alors aux environs de Montréal, « ils s'y jetèrent comme dans un asile assuré ». Malheureusement, ces Sauvages parlementaient avec l'ennemi, et pour sauver leurs vies trahissaient les Français qui leur donnaient l'hospitalité. Dollier

Deux Algonquins des Trois-Rivières, étant allés avec leurs femmes à deux lieues de là querir un élan tué par un Huron, tombèrent entre leurs mains[24]. De cette capture a suivi la désolation de tout le pays : car ces barbares ayant appris de leurs captifs que les Algonquins étaient partis pour leur grande chasse, et qu'ils s'étaient divisés en deux bandes, dont l'une était allée du côté du nord et l'autre vers le sud, ils se divisèrent pareillement en deux bandes. Il ne leur fut pas difficile de trouver ce qu'ils cherchaient, parce que les vestiges de tant de personnes les menèrent droit aux cabanes où ils étaient. Ils n'y trouvèrent néanmoins que les femmes, les enfants et le bagage. Ils se saisirent de tout et continuèrent leur chemin pour aller chercher les hommes. Ils rencontrèrent le fameux Pieskaret[25], qui s'en retournait seul à la négligence[26], mais bien armé. Et parce qu'ils savaient bien que c'était un homme qui vendrait sa vie bien cher, et qui était capable, quoiqu'il fût seul, de leur faire de la peine, ils feignirent venir en amis lui rendre visite. Il les crut facilement, ne les voyant que dix, et dans cette créance il commença à chanter sa chanson de paix. Mais comme il se défiait le moins, l'un d'eux le prit par derrière et le perça d'un coup d'épée, dont il tomba mort sur la place. Ils enlevèrent sa chevelure, comme d'un capitaine considérable,

---

ne donne point le chiffre des victimes que les Iroquois firent chez les Français; il se contente de rester dans les généralités. Marie de l'Incarnation, qui suit la *Relation*, est plus explicite. Voir RJ 1647 (Q 3 ; C XXX, 228-232). Maisonneuve était alors en France, et ne devait rentrer qu'à l'été, pour reprendre la mer quelques semaines plus tard. Montréal resta sans gouverneur pendant deux années consécutives. Dollier qui n'a connu les incidents qui remplirent les années 1646-1647 que vingt ans plus tard, ne fait pas allusion à la mort du P. Jogues. Du reste il ne nomme même pas une seule fois le missionnaire dans sa chronique.

24. Pour cet épisode et ceux qui suivent, Marie de l'Incarnation dépend étroitement des mémoires utilisés par l'auteur de la *Relation*. Elle les cite souvent presque littéralement.

25. Capitaine des Algonquins supérieurs, dont M. de Champflour, gouverneur des Trois-Rivières, avait été le parrain en 1641. C'était un homme d'importance dans sa nation et aux Trois-Rivières où il résidait habituellement. Il avait été l'un des orateurs des assemblées pour la paix en 1645. Les Iroquois le redoutaient particulièrement.

26. *A la négligence*, insouciant, sans défiance.

et allèrent chercher les autres, qu'ils trouvèrent et prirent sans peine, n'attendant rien moins qu'un accident si funeste. Ils les menèrent au lieu où étaient leurs femmes et leurs enfants. Il ne se peut dire combien les uns et les autres furent saisis de douleur, se voyant tous captifs, lorsqu'ils croyaient la paix bien établie, et leur liberté très assurée.

Ceux qui étaient allés du côté du sud, firent une pareille capture. Ils trouvèrent nos bons chrétiens et néophytes, lorsqu'ils venaient de décabaner [27] pour enfoncer davantage dans les bois, et qu'ils étaient chargés de femmes, d'enfants et de bagages ; ce qui ne leur donna pas le loisir de se mettre en défense. Marie [28] néanmoins, femme de Bernard, qui marchait des dernières avec son fils, les ayant aperçus comme ils se jetaient sur un Huron qui faisait l'arrière-garde, cria à son mari de hâter le pas pour avertir ceux qui marchaient les premiers de se mettre en état de se défendre : mais lui, qui était vaillant, et qui ne savait ce que c'était que de fuir, prit ses armes, et tua le premier Iroquois qui marchait en tête, mais il fut aussitôt renversé par ceux qui le suivaient. Ces barbares enveloppèrent tous les autres, afin qu'aucun n'échappât. Mais le bon Bernard, homme vaillant et généreux, tua le premier qu'il eut à la rencontre ; mais comme il ne fut pas secondé, il fut massacré sur le lieu, et tous les autres pris et menés au lieu où les Iroquois s'étaient donné le rendez-vous avant que de se séparer.

Le lendemain, ceux de l'autre bande arrivèrent au même lieu avec leur proie, faisant les cris et les huées qu'ils ont coutume de faire quand ils mènent leurs prisonniers en triomphe. Tous nos bons chrétiens, se voyant réunis dans un même malheur, liés, meurtris, couverts de plaies, ne se purent parler que par des regards d'une mutuelle compassion, puis ils baissèrent

27. *Décabaner*, comme nous disons décamper, lever les cabanes.

28. Algonquine bien connue à Montréal dans l'entourage de M^me^ d'Ailleboust, et qui sera l'héroïne de l'aventure racontée plus bas.

la vue, ayant le cœur plongé dans la douleur et dans l'amertume. Jean Taouichkaron[29], qui était un excellent chrétien, ne perdit point le cœur dans une désolation si universelle. Il se leva du milieu de ses frères captifs, et d'un maintien assuré, d'un regard constant, d'une voix ferme, il leur dit ces paroles : « Courage, mes frères, ne quittons point la foi ni la prière ; l'orgueil de nos ennemis passera bientôt ; nos tourments, pour grands qu'ils puissent être, ne seront pas de durée, et après les avoir endurés avec patience, nous aurons un repos éternel dans le ciel. Que personne donc ne branle dans sa créance ; pour être misérables, nous ne sommes pas délaissés de Dieu. Jetons-nous à genoux et le prions de nous donner courage et patience dans nos travaux. » A ces paroles, non seulement les chrétiens et les catéchumènes, mais encore leurs parents se jetèrent à terre, et l'un d'eux disant les prières à haute voix, les autres le suivaient à leur ordinaire. Ils chantèrent ensuite des cantiques spirituels pour se consoler avec Dieu dans l'affliction profonde où sa Providence les avait réduits. Les Iroquois mêmes, tout fiers qu'ils étaient, les regardaient avec étonnement. L'un d'eux néanmoins s'étant mis à rire, Marie, femme de Jean-Baptiste, dit avec une gravité chrétienne à un renégat qu'elle reconnut : « Dis à tes gens qu'ils ne se moquent point d'une chose si sainte : c'est notre coutume de prier Celui qui a tout fait, dans les afflictions qu'il nous envoie ; il châtiera ceux qui le méprisent, et toi particulièrement qui as été si lâche que de lui tourner le dos. » Les autres se moquèrent de ce qu'elle disait, mais celui-ci reçut un reproche secret de sa conscience, qui lui fit baisser la tête sans dire mot, et respecter les prières qu'il avait autrefois proférées.

Les autres chrétiennes ne furent pas moins constantes

29. Capitaine des Onontchataronons ou gens de la Nation d'Iroquet, branche de la famille algonquine. Au rapport de RJ 1646, la Nation d'Iroquet avait autrefois habité l'Ile de Montréal et projetait, grâce à l'établissement des Français, de s'y fixer de nouveau (Q 34 ; C XXIX, 146).

parmi les railleries et les brocards de ces infidèles ; elles faisaient faire le signe de la croix à leurs enfants à la face de leurs ennemis, et leur faisaient dire leur chapelet avec les doigts, ces barbares leur ayant pris toutes les marques et tous les instruments de leur dévotion. Avant que de passer plus avant, ils brûlèrent tout vif un chrétien qui avait été blessé d'un coup dangereux, de crainte qu'il ne mourût en chemin d'une mort trop douce. Nous avons appris que ces barbares, plus cruels que les bêtes féroces, crucifièrent avant que de partir de ce lieu un petit enfant âgé seulement de trois ans, qui avait été baptisé. Ils lui étendirent le corps sur une grosse écorce, et lui percèrent les pieds et les mains avec des bâtons pointus en forme de clous [30]. Oh ! que cet enfant est heureux d'avoir mérité, en son état d'innocence, l'honneur de mourir d'une mort semblable à celle de Jésus-Christ ! Qui ne porterait envie à ce saint innocent, plus heureux, à mon avis, que ceux dont la mort honora la naissance de notre divin Sauveur ?

Cette troupe affligée fut conduite au pays des Iroquois, où elle fut reçue à la manière des prisonniers de guerre, c'est-à-dire avec une salve de coups de bâton et des tisons ardents dont on leur perçait les côtes. On éleva deux grands échafauds, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, où les uns et les autres furent exposés tout nus à la risée et aux brocards de tout le monde. Ils demandèrent le Père Jogues, les chrétiens pour se confesser, et les catéchumènes pour se faire baptiser. On ne répondit à leurs prières qu'avec des railleries ; mais quelques anciennes captives Algonquines, s'approchant doucement de ces théâtres d'ignominie, leur dirent qu'on l'avait tué d'un coup de hache, et que sa tête était sur les palissades. A ces paroles, ils virent bien qu'ils ne pouvaient attendre un plus doux traitement, et que,

30. RJ 1647 observe à ce propos : « C'est chose étrange comme la cruauté est douce et quasi naturelle à ces Barbares... Ces cruautés inouïes nous font assez entendre que ces peuples ne sont pas loin de la mesure de leurs crimes » (Q 5 ; C XXX, 240).

n'ayant aucun prêtre pour se confesser, c'était de Dieu seul qu'ils devaient attendre du secours et de la consolation dans leurs souffrances.

En effet, après qu'ils eurent été le jouet des grands et des petits, on les fit descendre pour les mener dans les trois bourgs des Iroquois Agneronons[31]. Dans l'un on leur arrache les ongles, dans l'autre on leur coupe les doigts, dans l'autre on les brûle, et partout on les charge de coups de bâton, ajoutant toujours de nouvelles plaies aux premières. On donna la vie aux femmes, aux filles et aux enfants, mais les hommes et les jeunes gens qui étaient capables de porter les armes furent distribués en tous les villages pour y être brûlés, bouillis et rôtis. Le chrétien dont j'ai parlé, qui faisait les prières publiques, fut grillé et tourmenté avec [une] cruauté des plus barbares. On commença à le tyranniser avant le coucher du soleil, et on le brûla toute la nuit depuis les pieds jusqu'à la ceinture ; le lendemain on le brûla depuis la ceinture jusques au col ; on réservait à lui brûler la tête la nuit suivante, mais ces tyrans, voyant que les forces lui manquaient, jetèrent son corps dans le feu, où il fut consommé. Jamais on ne lui entendit proférer une parole de plainte, ni donner aucune marque d'un cœur abattu. La foi lui donnait de la force intérieurement, et lui faisait faire au dehors des actes de résignation à la volonté de Dieu. Il levait sans cesse les yeux au ciel, comme au lieu où son âme aspirait, et où elle devait bientôt aller[32]. Vous l'appellerez martyr, ou de quel autre nom il vous plaira ; mais il est certain que la

---

31. Les captifs avaient suivi le même itinéraire que le P. Jogues en 1642 (lettre CVII, *Écrits* III, pp. 368 et ss.) et ils furent également torturés à Ossernenon (près de Fort-Orange : dans le voisinage d'Albany et d'Auriesville), ce premier bourg iroquois qu'on atteignait en remontant le Richelieu. Ils firent ensuite la même tragique promenade à travers le pays des Agniers (lettre CVII, *Écrits* III p. 369).

32. Ce raidissement au plus fort de leurs supplices était assez ordinaire aux Sauvages. Ce qu'il y avait de nouveau dans l'attitude de l'Algonquin, et que les païens, qui s'exaltaient dans leurs chants sauvages pour y oublier leurs souffrances, ignoraient complètement, c'était la tranquille résignation et la douceur de la victime.

prière est la cause de ses souffrances, et que la raison pour laquelle il a été plus cruellement tourmenté que les autres, est qu'il la faisait tout haut à la tête de tous les captifs [33].

Nous avons appris toutes les particularités que je viens de rapporter de quelques femmes qui se sont sauvées [34], et particulièrement de la bonne Marie, femme de Jean-Baptiste, dont j'ai déjà parlé. L'histoire de sa fuite est assez considérable [35] pour vous être écrite. Elle avait déjà été une fois prisonnière aux Iroquois Onondagueronons [36], en sorte qu'elle fut reconnue par quelques-uns de ceux d'Onondagué [37], qui la prièrent de sortir

33. Tout ce que nous savons des intentions de ses bourreaux et de sa disposition intérieure permettait en effet de conclure au véritable martyre. RJ qui a fait le récit de la mort de ce chrétien ajoute au sujet de la férocité des Iroquois : « Cette rage passe le naturel des hommes, les démons y ont bonne part » (Q 6 ; C XXX 242).

34. Le malheur des Algonquins, arrivé le 5 mars, avait été connu presque aussitôt aux Trois-Rivières, par quelques rescapés de la bande de Jean Taouichkaron. Plus tard, par des captifs qui avaient pu s'enfuir « des mains et du pays de ces perfides » (les Iroquois), on y avait appris le misérable sort des prisonniers. RJ 1647 (Q 6 ; C XXX, 244). La *Relation* ajoute l'histoire pathétique d'un jeune algonquin, « beau comme le jour dans l'estime des Sauvages » que « les Iroquois revêtirent de leurs plus belles robes et ornèrent à l'avantage, prenant plaisir de voir ses démarches et son maintien, car en effet il avait de la grâce ». Plusieurs, touchés de « la tendresse de son âge et (de) la beauté de son corps », parlaient de lui donner la vie. Mais, conclut le rédacteur, « leur rage est trop grande contre les Algonquins ; ils le dépouillèrent comme les autres, et en firent leur jouet dedans les flammes » (Q 6 ; C XXX, 244). RJ note encore le pressentiment que les Algonquins avaient de la catastrophe. Partant pour la chasse, plusieurs avaient l'idée qu'ils n'en reviendraient pas et qu'ils y périraient de la main des Iroquois, dont cependant ils ne connaissaient pas encore le changement de dispositions à leur endroit. Simon Pieskaret et Bernard, dont la mort a été racontée plus haut, avaient fait part aux Pères des Trois-Rivières de leurs appréhensions. La connaissance qu'ils avaient de l'inconstance et de la duplicité de leurs anciens ennemis pouvait bien, dit toujours RJ, leur donner ces défiances, « mais comme elles étaient quasi universelles et dans les âmes les plus courageuses, et que d'ailleurs elles opéraient des actions de vie, des actions d'humilité, des affections d'aller au ciel, il ne faut pas douter qu'elles ne prissent leur source du Sang de Jésus-Christ, d'où provient tout ce qui tend et tout ce qui nous conduit à notre salut » (Q 7 ; C XXX, 248-249).

35. *Considérable*, qui mérite la considération. L'histoire de cette Sauvagesse est tout entière dans RJ 1647, qui lui a consacré une partie de son chap. VII : *Quelques femmes se sauvent du pays des Iroquois.*

36. *Onondagueronons*, Onnontaerronons, Onontagnés, les Onondagas des Anglais. C'était la seconde nation, pour le chiffre de la population de la confédération iroquoise.

37. Le principal bourg des Onondagueronnons, qui deviendra plus tard le théâtre d'un épisode fameux (RJ 1658).

de la bourgade où elle était, feignant lui vouloir dire quelque bonne parole. Étant sortie, ils l'enlevèrent, partie de force, partie de gré, lui faisant voir qu'étant sortie de leur village, elle y devait retourner. Après qu'elle eut consenti à leur volonté, ils la cachèrent dans le bois avec promesse de venir la prendre le lendemain, comme ils firent. Ils devaient passer par Onondioté[38], d'où était celui qui l'avait prise prisonnière, et à qui elle appartenait par le droit de la guerre. Ceux qui l'avaient enlevée, craignant qu'elle n'y fût reconnue et arrêtée, la cachèrent dans le bois, la couvrant d'un sac pour la déguiser, et lui donnant quelques vivres pour manger durant la nuit. Après s'être un peu reposée, elle s'approcha du village à la faveur des ténèbres. Elle entendit les huées et les clameurs des Iroquois, qui faisaient brûler un homme de sa nation. Il lui vint dans l'esprit qu'on lui en ferait autant dans la bourgade où on la menait et d'où elle s'était sauvée, parce que les Sauvages pardonnent rarement aux fugitifs. Sa pensée lui semblait d'autant mieux fondée, que quelques jeunes gens l'ayant bien considérée, s'étaient demandé l'un à l'autre quelle partie de son corps serait le plus à leur goût. L'un d'eux avait répondu que ses pieds cuits sous la cendre seraient fort bons. Comme elle entendait la langue, ayant été captive en leur pays, elle fut tellement effrayée, sans pourtant le faire paraître, qu'elle crut qu'il n'y avait que la fuite qui la pût garantir de la mort. Elle prend donc la résolution de fuir, et à l'heure même elle prit sa course vers son pays tirant du côté d'Onondagné[39] et prenant le chemin frayé, de crainte de donner connaissance de sa route par ses vestiges si elle eût pris des chemins écartés. Elle se cacha dans le bois tout proche du village dans une tanière fort

38. *Onondioté*, comme Ognoté (lettre CXVIII), bourg des Onneiouts, petite nation située entre les Onnontagués et les Agniers, mais qui vivait dans la dépendance de ces derniers (*Ibid.* note 88).

39. Elle allait de l'est à l'ouest, mais avec l'intention de laisser à sa gauche le bourg des Onnontagués pour gagner les bords du Saint-Laurent, le traverser et remonter ensuite vers le nord et la région des Algonquins de l'Ile.

épaisse, où elle demeura dix jours et dix nuits, n'osant passer outre, car elle voyait souvent les Iroquois passer tout proche d'elle ; elle vit même ceux qui l'avaient enlevée. Elle en sortait néanmoins la nuit pour aller chercher dans les champs voisins quelques épis de blé d'Inde, qui étaient restés de la moisson, afin de faire une provision de vivres. Quelque recherche qu'elle pût faire, elle n'en put ramasser plus de deux petits plats, qui lui devaient servir pour plus de deux mois que devait durer son voyage. Cette grande nécessité lui fit perdre cœur, et ce qui mit le comble à ses ennuis fut qu'un grand Iroquois s'en vint un jour droit à elle la hache sur l'épaule. Alors, croyant qu'il n'y avait plus de vie pour elle, elle se disposa à la mort par la prière, mais Dieu permit que cet homme étant proche d'elle, se détourna tout court pour entrer dans le bois. Cette protection de Dieu ne lui releva pas néanmoins le cœur, car elle voyait que si elle s'en fût retournée en son pays, elle fût morte de faim dans les forêts et dans les neiges. De retourner à Agnié, d'où on l'avait enlevée, elle ne pouvait éviter le feu, comme fugitive à qui on venait de donner la vie. Si elle eût pris le chemin d'Onondagné, où on la voulait mener, elle avait déjà entendu prononcer sa sentence. Si enfin elle fût restée en sa tanière, ou elle y fût morte de faim, ou elle n'eût pas tardé d'être découverte.

Voyant donc que la mort lui était inévitable, elle crut par une erreur de Sauvage qu'elle ferait une bonne action de se la donner elle-même, et de s'en procurer une plus douce. Après donc avoir fait sa prière et s'être recommandée à Dieu, elle prit sa ceinture, et se l'étant mise au col avec un lacet coulant, elle se pendit à un arbre. Mais Dieu, qui excuse facilement les erreurs des innocents[40], permit que celle-ci, qui pensait continuellement en lui, ne reçût aucun mal, le poids du corps ayant rompu la corde. Elle ne laissa pas de remonter

40. *Innocents*, simples.

dans l'arbre, et de se pendre une seconde fois, mais la corde rompit comme à la première. Alors elle ouvrit les yeux pour voir la protection de Dieu sur elle : « Assurément, dit-elle, Dieu ne veut pas que je meure, il me veut sauver la vie ; il faut donc que je me sauve à la fuite ; il est vrai que je n'ai pas de vivres, mais n'est-il pas assez puissant pour m'en donner ? C'est lui qui nourrit les oiseaux de l'air, c'est lui qui donne à manger aux bêtes des forêts, sa bonté n'est-elle pas assez grande pour s'étendre jusqu'à moi, qui crois et espère en lui ? » Là-dessus, elle fait sa prière, suppliant Notre-Seigneur de la conduire, et sans tarder plus longtemps, elle s'enfonce dans ces grandes forêts, sans autre provision que le peu de blé qu'elle avait glané. Elle se conduisait à la vue du soleil, qui lui servait de boussole dans ces solitudes, où il n'y avait point de routes ni de chemins. Après qu'elle eut mangé sa provision, elle gratta la terre pour trouver quelques racines tendres ; quand la terre était trop dure par la gelée, elle mordait les arbres pour en sucer l'humeur, et en manger la seconde écorce, qui est plus tendre que la première. Il ne se peut dire combien elle souffrit de froid et de faim. Dieu, néanmoins, qui n'abandonne jamais dans la nécessité ceux qui ont confiance en lui, permit qu'elle trouvât une hache dans un lieu où les Iroquois avaient cabané[41]. Cet instrument lui sauva la vie. Premièrement elle trouva l'invention de faire un fusil de bois[42], avec lequel elle faisait du feu pendant la nuit, et l'éteignait à la pointe du jour, de crainte que la fumée ne la découvrît. Elle trouva ensuite de petites tortues, dont elle fit provision. Avec ce petit ravitaillement, elle subsista quelques jours, car le soir, ayant fait ses prières, elle passait la nuit à manger, à se chauffer et à dormir, et elle passait tout le jour à cheminer et à prier Dieu. Elle rencontra des Iroquois qui allaient à la chasse, mais ils ne la virent pas. Ils avaient laissé

41. Planté leurs cabanes d'écorces, campé.
42. Fusil de bois, morceau de bois aiguisé en pointe.

un canot sur le bord de la rivière [43] à dessein de le reprendre à leur retour ; elle se jette dedans et l'emmène, et depuis ce temps-là elle n'eut plus que du divertissement [44], ôté [45] l'inquiétude d'être rencontrée de ses ennemis et l'incertitude du lieu où elle était. Elle se trouva enfin dans le grand fleuve de Saint-Laurent dont elle suivit le cours pour se rendre au pays des Français [46]. Elle allait d'île en île, où elle trouvait quantité d'œufs d'oiseaux, dont elle mangeait dans la nécessité. Elle fit une longue épée de bois dont elle brûla le bout, afin de la durcir, et se servait de cet instrument pour prendre des esturgeons de cinq ou six pieds de long. Elle tua quantité de cerfs et de castors : elle les faisait lancer dans l'eau, puis elle entrait dans son canot pour les poursuivre ; les ayant atteints, elle les tuait avec sa hache, et quand ils étaient aux abois, elle les tirait à bord et prenait des chairs autant qu'elle en avait besoin, en sorte qu'arrivant à Montréal, elle en avait encore une assez bonne provision. Lorsqu'elle approcha de l'Habitation [47], l'on fut au-devant pour reconnaître qui c'était. On reconnut aussitôt que c'était Marie Kamakateouingouetch femme du bon Jean-Baptiste Manitounagouch. On ne savait si l'on devait se réjouir ou pleurer en la voyant, et elle-même ne savait lequel prendre de ces deux partis ; car elle était si interdite qu'elle ne pouvait ni rien faire ni rien dire. On la mena à Madame d'Ailleboust, Gouvernante [48], à qui les

43. Un petit affluent du Saint-Laurent, entre Montréal et le lac Ontario.

44. De la variété ou du plaisir, par suite des incidents pittoresques de son voyage.

45. *Oté*, sauf.

46. La Sauvagesse connaissait Montréal où elle avait fait des séjours avec sa famille. Ayant bien considéré le fleuve, « elle jugea qu'elle était plus près des Français que de son pays, qui n'est pas loin de celui des Hurons, et qu'il était plus facile de descendre que de monter, si bien qu'elle prend le courant ». RJ 1647 (Q 10 ; C XXX, 264).

47. *l'Habitation*, la vieille appellation des postes français. Montréal, fondé depuis cinq ans seulement, n'était qu'un fort flanqué de bastions et quelques chétives maisons, dont la plus importante était l'hôpital de Jeanne Mance.

48. Barbe de Boullongne, femme de Louis d'Ailleboust, chevalier, seigneur de Coulonges et d'Argentenay, gentilhomme de M. le Prince de Condé, et l'un des trente-cinq premiers membres de la Société des Messieurs et Dames de Montréal. Elle était venue au Canada avec son mari en 1643. Dollier de Casson a

Sauvages ont donné le nom de Chaouerindamaguetch, et qui l'avait toujours beaucoup aimée. Cette dame lui fit beaucoup de caresses, et elle et ses demoiselles [49] firent ce qu'elles purent pour la consoler, lui disant qu'elle pouvait bien essuyer ses larmes, puisqu'elle était avec ses parents et ses amis. « Et c'est, dit-elle, ce qui me fait pleurer, de me voir avec les personnes et dans les lieux où mon mari, mon enfant et moi, avons été tant aimés. Mes larmes étaient taries il y avait longtemps, mais le souvenir de notre amitié m'a ouvert les yeux pour les faire sortir en abondance [50]. » Après qu'elle se fut un peu reposée, et qu'elle eut payé à la nature les premiers sentiments de son affection, elle raconta la prise de nos bons néophytes, et tout ce qui leur est arrivé depuis, en la manière que je viens de l'écrire [51].

Plusieurs femmes à qui les Iroquois avaient donné la liberté se sont encore sauvées de leurs mains et nous ont confirmé les mêmes choses, et dans les mêmes circonstances [52].

Depuis ce temps-là les Algonquins se sont toujours tenus sur leur gardes, et il y a toujours quelque acte d'hostilité entre eux et les Iroquois. Un Algonquin de la Petite Nation [53] s'étant embarqué avec sa femme dans un canot, pour aller dire à ses compatriotes qu'ils se

---

raconté l'histoire de sa vocation (*Histoire du Montréal*, années 1659-1660, Édit., Flenley, pp. 266-268). Louis d'Ailleboust gouvernait Montréal en l'absence de Maisonneuve ; d'où le nom de gouvernante donné ici à sa femme.

49. Les d'Ailleboust n'avaient point d'enfants. Il s'agit des demoiselles de compagnie de Madame d'Ailleboust et de sa sœur Philippe-Gertrude de Boullongne qui l'avait suivie à Montréal et qui vivait au fort avec elle.

50. RJ ne rapporte point ce discours de la Sauvagesse.

51. RJ 1647 : « La joie ayant succédé aux larmes qu'elle versa en abondance de prime abord, elle embrassait ces demoiselles avec plus d'affection qu'elle n'eût fait ses plus proches parents. Pour conclusion, elle se confessa et communia avec beaucoup de tendresses » (Q 11 ; C XXX, 211). RJ ajoute que la Sauvagesse Marie descendit peu après à Québec pour venir visiter ses parents qui résidaient à la réduction de Sillery. Elle fut l'une des informatrices de Marie de l'Incarnation, à la grille des Ursulines.

52. RJ 1647, raconte plusieurs de ces évasions de jeunes Sauvagesses (Q 11 ; C XXX, 260 et ss.). Marie de l'Incarnation reviendra à la fin de la présente lettre au récit de l'une d'elles.

53. Cet épisode est pris de RJ 1647 (Q 13-14 ; C XXX 280 et ss).

tiennent sur leurs gardes et que les Iroquois avaient pris et massacré leurs parents proches des Trois-Rivières, il ne fut pas bien avant dans le fleuve qu'il découvrit un canot, où il y avait sept ou huit Iroquois. Il dit à sa femme qu'il avait envie de l'attaquer pourvu qu'elle voulût bien le seconder; à quoi la femme repartit qu'elle le suivrait volontiers, et qu'elle voulait vivre et mourir avec lui. A ces paroles, ils s'animent l'un et l'autre, et à force de bras avancent le plus qu'ils peuvent vers le canot des ennemis. Mais avant que d'être découverts, ils remarquèrent que ce canot était accompagné de quatre autres remplis d'hommes, qui faisaient des acclamations comme des gens victorieux. Cette rencontre lui fit changer de résolution; il prend terre de l'autre côté du fleuve, d'où, comme s'il fût venu du côté des Iroquois, il tira un coup de fusil, comme pour donner avis de son arrivée et s'informer de l'état de leur chasse. Ceux-ci, croyant que c'était quelque troupe de leurs gens, s'écrièrent quarante fois avec effort : Héé ! tirant à chaque fois un coup de fusil. Il connut par là qu'ils avaient quarante prisonniers de sa nation, et sans perdre temps, il alla prendre sa femme qu'il avait laissée à l'autre bord, et tous deux vont en diligence donner avis de ce qu'ils avaient vu à quelques personnes qu'ils avaient quittées il n'y avait pas longtemps, les exhortant de ne pas perdre l'occasion de se venger de leurs ennemis, et de délivrer leurs frères captifs. Sept jeunes hommes s'offrent de l'accompagner, et, sans différer, ils voguent après les canots Iroquois. Afin de ne rien faire témérairement, ils se glissent à la brune pour découvrir l'état des ennemis. Ils remarquèrent qu'ils avaient cinq canots, dans chacun desquels il y avait plus d'hommes capables de se défendre, qu'ils n'étaient pour les attaquer. C'est pourquoi ils crurent qu'il les fallait prendre pendant la nuit, lorsqu'ils seraient dans leur premier sommeil. L'ordre qu'ils résolurent entr'eux de tenir dans leur attaque fut que deux se jetteraient dans chacun des trois vaisseaux qui étaient les plus grands et les plus remplis,

et deux dans les deux autres. Les choses étant ainsi conclues, les chrétiens firent leurs prières, et tous, sur la minuit, se jetèrent sur les Iroquois, tuant et frappant tous ceux qui se rencontraient. Les ennemis, s'éveillant aux coups et n'entendant et ne voyant rien, s'écriaient : Qui êtes-vous ? Mais les autres ne répondaient qu'à coups de haches et d'épées. Un grand Iroquois, se sentant percé d'un coup d'épée, courut sur celui qui l'avait frappé, et le colletant rompit son épée ; l'autre se débarrasse de ses mains, et se voyant sans armes, eut recours aux pierres. L'Iroquois le poursuit encore et l'allait prendre, si son second qui vint au secours ne lui eût donné un coup dont il mourut sur la place. Le carnage fut grand, et l'obscurité de la nuit le rendait encore plus horrible. Il y eut dix Iroquois morts sur le lieu, un grand nombre de blessés, les captifs délivrés, et tout le bagage pris. Ceux qui avaient été mis en liberté dirent à leurs libérateurs : « Fuyez, mes frères, car il y a ici proche un grand nombre d'Iroquois cachés et, si le jour vous trouve ici, ils vous traiteront pour le moins aussi mal que vous avez fait à leurs frères. » A ces paroles, ils enlevèrent la chevelure aux morts [54], et jetèrent dans le fleuve toutes les peaux et marchandises, qui étaient en grande quantité, parce qu'ils avaient pillé plusieurs nations qui s'étaient jointes aux Hurons pour venir en traite chez les Français [55].

Les Iroquois qui étaient cachés avaient encore d'autres prisonniers, entre lesquels il y avait une femme qui fit un coup bien hardi [56]. Il y avait plusieurs jours que ces barbares la traînaient après eux avec leur inhumanité ordinaire. Durant la nuit, ils l'attachaient à quatre pieux fichés en terre en forme de croix de saint André, de crainte qu'elle ne leur échappât. Une certaine nuit elle sentit que le lien d'un de ses bras se relâchait ; elle remua tant qu'elle se dégagea. Ce bras étant libre délia

54. Mieux, comme l'écrit RJ, ils *arrachent*. C'est le rite du scalpe.
55. Particulièrement aux Trois-Rivières.
56. RJ 1647 (Q 15-16 ; C XXX, 288 et ss.).

l'autre, et tous deux détachèrent les pieds. Tous les Iroquois dormaient d'un profond sommeil, et la femme, qui avait envie de se sauver, marchait par-dessus sans qu'aucun s'éveillât. Étant prête de sortir, elle trouva une hache à la porte de la cabane ; elle la prend, et transportée d'une fureur de Sauvage, elle en décharge un grand coup sur la tête de l'Iroquois qui était proche. Cet homme, qui ne mourut pas sur l'heure, remua et fit du bruit, qui [57] éveilla les autres. On allume un flambeau pour voir ce que c'était. Trouvant cet homme noyé dans son sang, on cherche l'auteur de ce meurtre, mais quand on eut vu que la femme s'était échappée, on crut qu'il n'en fallait pas chercher un autre. Les jeunes gens courent après, mais en vain, car elle s'était cachée dans une souche creuse qu'elle avait remarquée le jour d'auparavant, comme étant proche de la cabane. Elle entendait de là tout le bruit que faisaient ces barbares sur la mort de leur camarade. Mais le tumulte étant apaisé, et les gens qui la cherchaient étant allés d'un côté, elle s'encourut [58] de l'autre. Le jour étant venu, ils allèrent tous de côté et d'autre pour tâcher de découvrir ses vestiges ; ils les trouvèrent, et quelques-uns d'eux la poursuivirent deux jours entiers avec tant de diligence, qu'ils vinrent jusqu'au lieu où elle était. Elle se croyait déjà morte, ne sachant plus où se cacher. Elle rencontre un étang où les castors faisaient leur fort. Ne sachant plus où aller, elle se jette dedans, y demeurant presque toujours plongée et ne levant la tête que de fois à autre pour respirer, en sorte que ne paraissant point, les Iroquois désespérèrent de la trouver, et s'en retournèrent au lieu d'où ils étaient partis. Se voyant en liberté, elle marcha trente-cinq jours dans les bois, sans autre habit qu'un morceau d'écorce dont elle se servait pour se cacher à elle-même, et sans autre nourriture que quelques racines avec des groseilles et fruits sauvages, qu'elle trouvait de temps en temps.

57. *Qui*, ce qui.

58. *S'encourir*, courir de toutes ses forces. N'est plus usité dans la langue polie.

Elle passait les petites rivières à la nage, mais pour traverser le grand fleuve, elle assembla des bois qu'elle arracha, et les lia ensemble avec des écorces dont les Sauvages se servent pour faire des cordes. Étant plus en assurance de l'autre côté du fleuve, elle marcha sur ses bords sans savoir où elle allait, jusqu'à ce qu'ayant trouvé une vieille hache, elle se fit un canot d'écorce pour suivre le fil de l'eau [59]. Elle rencontra des Hurons qui allaient à la pêche, mais ne sachant s'ils étaient amis ou ennemis, elle se jeta aussitôt dans le bois, outre qu'étant toute nue, elle avait honte de paraître à la vue des hommes ; car il faut remarquer que les femmes de cette Amérique, quoique sauvages, sont fort pudiques et honnêtes. Voyant qu'elle approchait des habitations, elle ne marcha plus que la nuit, afin de ne pas paraître nue. Sur les dix heures du soir, elle découvrit l'habitation française des Trois-Rivières, et au même temps elle fut aperçue de quelques Hurons qui coururent après elle pour savoir qui elle était. Elle s'enfuit dans le bois ; ils la suivent ; elle crie qu'ils n'approchent pas, parce qu'elle était nue, et qu'elle s'était ainsi sauvée des mains des Iroquois. Un Huron lui jette son capot avec une espèce de robe dont elle se couvrit, et ensuite elle se fit connaître et leur raconta toutes ses aventures. Ils la menèrent aux Trois-Rivières, où les Français lui firent mille bons traitements, dont elle était si surprise, qu'elle ne pouvait quasi croire que les biens qu'on lui faisait fussent véritables, n'ayant jamais vu dans les nations sauvages qu'on traitât de la sorte une personne inconnue. Elle n'avait jamais vu de Français ; elle avait seulement ouï dire qu'ils ne faisaient de mal à personne, et qu'ils faisaient du bien à tout le monde.

Voilà la confusion que les perfides Iroquois jettent dans toutes les nations, en sorte qu'elles sont contraintes,

59. Elle se trouvait ainsi sur la rive où étaient bâties les habitations françaises de Montréal et des Trois-Rivières. Ce fut vers ce dernier poste qu'elle se dirigea en descendant le fleuve, mais sans savoir où elle portait ses pas, n'ayant aucune connaissance de ces régions.

ou de demeurer captives dans leurs pays sans en pouvoir sortir, ou de s'exposer à la rage de ces barbares si elles en sortent pour se venir faire instruire, ou pour aller en traite avec leurs alliés. Mais, au même temps que Dieu afflige son Église d'un côté, il la console de l'autre. Les Révérends Pères qui demeurent aux Hurons ont écrit ici, que les Sauvages d'Anastohé[60], qui sont des peuples voisins de la Virginie et amis des Hurons, leur ont fait savoir qu'ils avaient appris les mauvais traitements qu'ils reçoivent de la part des Iroquois, et que, s'ils avaient besoin d'eux, ils n'avaient qu'à leur faire savoir, et qu'ils aiguiseraient leurs haches pour venir à leurs secours. Les Hurons, bien joyeux d'une offre si avantageuse, leur ont envoyé des députés pour renouveler l'alliance et les confirmer dans leur bonne volonté. Le chef de cette légation est un excellent chrétien, qui est accompagné de huit personnes, entre lesquels il y en a quatre de chrétiens, les quatre autres ne le sont pas encore. Cette rencontre est favorable, non seulement aux Hurons pour leur donner moyen de se défendre de leurs ennemis, mais encore à notre sainte foi, pour la grande moisson qu'il y aura à faire, si les ouvriers de l'Évangile y peuvent avoir entrée. Mais il faut du temps pour une si grande entreprise, et il est nécessaire que les chemins soient plus libres qu'ils ne sont[62].

Un autre sujet de consolation est la ferveur de nos néophytes, qui en vérité surpasse tout ce qui s'en peut dire[63]. Ils sont quelquefois si transportés de zèle qu'ils éclatent pendant la prédication, interrompant le Père

60. *Anastohé*, pour Andastoé, bourg principal des Andastes, nation mélangée de Hurons passée dans la Virginie. Pour les Français, les Andastes étaient tous les Sauvages qui habitaient les territoires connus plus tard sous les noms de New-Jersey, Maryland et Pennsylvanie.

61. *Lesquels*, syllepse du genre.

62. RJ 1647 raconte cette ambassade (Q 8 ; C XXX ; 250-251).

63. Les néophytes de Syllery, comme on le verra un peu plus bas. RJ 1647 leur a consacré son chapitre IX : *Des chrétiens de Saint-Joseph à Sillery*. C'est cette même année que la petite chapelle, dont le commandeur de Sillery avait fait les frais et qui n'avait été commencée qu'en 1644, fut achevée. Placée sous le patronage de saint Michel, elle avait été bénite le 8 mai. Marie de l'Incarnation suit toujours RJ.

qui la fait, afin de dire publiquement les sentiments dont les cœurs sont intérieurement pressés. Un jour, le Père qui a soin de la mission de Sillery[64] invectivant fortement contre l'ivrognerie où tombent souvent les Sauvages quand ils boivent du vin ou de l'eau-de-vie, un Sauvage, touché de ce qu'il avait dit, l'interrompit disant : « Arrête-là, mon Père, ce que tu dis est vrai : je me suis enivré, et par là je montre que je n'ai point d'esprit. Prie Dieu qu'il me fasse miséricorde. Souffre que je dise trois mots ; je ne parlerai qu'à ceux de mon pays, car étant étranger, ce n'est point à moi à haranguer en cette bourgade. Sus donc, jeunesse, c'est à vous que j'adresse mon discours : prenez exemple, non sur mon péché, mais sur ma douleur, et souvenez-vous que si, moi qui suis âgé, je reconnais et confesse mon crime, vous qui êtes jeunes ne devez point dissimuler les vôtres. Je condamne l'action que j'ai faite ; c'est un précipice où je me suis jeté, donnez-vous de garde d'y tomber. » Ce pauvre homme avait un complice qui, entendant ce discours, l'interrompit : « Non, c'est moi qui n'ai point d'esprit, c'est moi qui suis un méchant ; j'ai fâché Celui qui a tout fait. Jeunesse, soyez plus sage, et ne suivez pas le chemin où je me suis égaré ; marchez tout droit, et priez le Père de prier Celui qui a tout fait d'avoir de bonnes pensées pour moi ».[65]

Le jour de la Purification de la très Sainte Vierge, le même Père ayant distribué des cierges et donné l'explication de la cérémonie que l'Église pratique en ce jour, un capitaine l'interrompit et fit sa petite prédication, ou plutôt sa petite harangue en ces termes : « Ah ! mes frères, que nous avons d'obligation au Père de nous enseigner de si belles vérités. Concevez-vous bien ce que veut dire ce feu que vous portez en vos mains ? Ils nous apprend que Jésus-Christ est notre jour et notre lumière ;

64. Le P. De Quen. Le P. Gabriel Lalemant, neveu du P. Jérôme, y résida aussi une partie de l'année. Quelques autres Jésuites y passèrent également, mais sans y faire de longs séjours.

65. Passage propre à la lettre.

que c'est lui qui nous a donné de l'esprit en nous donnant la foi et la connaissance des vérités du Ciel ; que c'est lui qui nous découvre par sa lumière le chemin de la félicité ; que ces flambeaux nous enseignent que Jésus-Christ s'est consommé sur la terre pour notre salut ; que ces mêmes flambeaux se consomment dans notre main pour nous apprendre que nous devons aussi brûler pour son amour, et nous consommer pour son service. Il y a parmi nous des jeunes gens, il y a aussi des vieillards, tous se consomment, tous tendent à la mort. Mais pourquoi se consomment-ils ? pour satisfaire à leur chair. Oh ! que nous serions bien plus heureux si nous nous consommions pour Jésus ! »

Ce même capitaine, assistant une autre fois à un sermon où le Père prêchait de sainte Catherine et de sa foi et constance dans les tourments [66], il s'écria inopinément : « Voilà ce que c'est que d'être chrétien, c'est faire état de la foi et non pas de sa vie. Faut-il qu'une fille nous couvre le visage de confusion ? L'on n'en voit que trop parmi nous qui deviennent sourds et aveugles : ils ferment les oreilles aux instructions qu'on leur donne et les yeux aux choses saintes qu'on leur présente. Prenons courage, mes frères ; demeurons fermes et constants dans la foi. Que la faim, la soif, la maladie, et la mort même n'ébranlent point la résolution que nous avons faite de croire en Dieu et de lui obéir jusqu'au dernier soupir de notre vie. » Je vous laisse à penser si cette ferveur n'est pas capable de gagner le cœur de ceux qui ont du zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes [67].

Un capitaine, allant avec ses gens à la découverte des Iroquois, afin de leur faire la guerre, passa par Montréal, où on lui fit un grand festin. Après avoir été bien traité, il fit ce compliment à ses hôtes : « Autrefois,

66. Le 25 novembre 1646. Voir RJ 1647 (Q 43 ; C XXXI, 140-142).

67. « Ces petites harangues inopinées dedans l'église même ont bien souvent de plus grands effets que les plus longs discours. Le prédicateur en ces rencontres se tient bien honoré de devenir auditeur d'un Sauvage » RJ 1647 (Q 43 ; C XXXI, 140).

quand on nous avait fait faire grande chère, nous disions à ceux qui nous avaient donné à manger : Ce festin va porter votre nom par toute la terre, et toutes les nations vous regarderont comme des gens libéraux, qui savez conserver la vie aux hommes. Mais j'ai quitté ces anciennes coutumes ; c'est maintenant à Dieu que je m'adresse quand on me fait du bien, et je lui dis : O toi qui as tout fait, tu es bon ; secours ceux qui nous assistent, fais qu'ils t'aiment toujours, empêche le démon de leur nuire, et donne-leur place avec nous dans ton paradis. » Voilà les actions de grâces que cet excellent chrétien rendait après le repas, bien différentes de celles qu'il rendait lorsqu'il était dans le paganisme.

Nous voyons continuellement faire à notre grille de semblables actes de vertu. Un Huron instruit par la Mère Marie de Saint-Joseph, étant pressé par d'autres Sauvages de sa nation d'aller à la chasse, leur dit qu'il ne pouvait se résoudre d'y aller qu'il n'en eût le congé de sa bonne Mère et directrice. Les autres lui repartirent avec quelque sorte d'indignation et de mépris : « Ah ! tu n'es pas un homme, mais une femme. » A ces paroles, ce pauvre homme baissa la vue sans dire mot, mais son cœur en fut vivement touché. Il alla déclarer sa peine à sa bonne maîtresse, qui le consola, et l'exhorta de supporter cette injure en chrétien, qui doit faire profession de patience et d'aimer ses ennemis. Il lui répondit en soupirant : « Ah ! Marie, que c'est une chose difficile à un homme d'être tenu pour une femme ! Néanmoins puisque je veux être chrétien, il faut que j'imite Jésus-Christ. » Le voyant dans cette disposition, elle lui conseilla d'aller avec les autres. Il y alla et en revint heureusement. Mais s'il avait pardonné à son ennemi, Dieu en tira le châtiment, car il permit qu'il[68] fût pris par les Iroquois[69].

68. *Il*, l'ennemi.

69. Ce trait est racontée aussi par RJ (Q 50 ; C XXXI, 176-178). Mais ici, c'est RJ qui dépend de Marie de l'Incarnation. De part et d'autre, on s'emprunte, on se copie. On n'a en effet que les mêmes matières à épuiser, et elles sont peu nombreuses. On s'en tient généralement à la vie de la mission. Les lettres qui

Les Attikamek, autrement les poissons blancs, continuent dans leur ferveur, et ceux qui ne sont pas chrétiens témoignent un grand désir de l'être. Ces peuples sont bons, doux, traitables, et ils ne savent ce que c'est que de faire la guerre, sinon aux animaux [70]. Cette bonté naturelle les porte jusqu'à la superstition : ils ont des espèces de prophètes ou devins qui se mêlent de dire les choses à venir. Mais en effet [71], ce sont des sorciers et magiciens qui apparemment ont du commerce avec les démons. Ils se servent de petits tambours, de chansons, de sifflements, pour guérir les maladies. Ils se servent de petits tabernacles pour consulter les génies de l'air, et usent de pyromancie pour savoir l'issue des maladies, les lieux où il fera bon à la chasse, s'il n'y a point quelque ennemi caché dans leurs terres, et pour d'autres semblables occasions. Mais le fond de ces peuples étant docile et candide, ils reviennent facilement de ces folles superstitions, quand on leur en fait voir la vanité et qu'on les instruit des vérités de notre sainte religion, qui, portant avec elles l'onction dans le cœur, leur donnent un goût bien plus doux et plus innocent que ne font tous ces vains enchantements [72].

Je vous ai déjà parlé plusieurs fois de la bonne Marie, femme de ce Bernard qui a été tué par les Iroquois [73]. Cinq jours après son arrivée [74], une jeune femme Attikamègue arriva et se présenta à elle. La première chose que fit Marie, qui ne la connaissait pas, fut de lui inspirer ses sentiments, ainsi que les Sauvages chrétiens ont

---

parlaient de la colonie, — il y en eut certainement, malgré la circonspection dont on s'était fait une loi, — ne nous sont pas parvenues. On notera que RJ se sert presque des mêmes termes que la lettre. C'est l'inverse de ce que nous avons noté tout à l'heure.

70. Même note sur la douceur native des Attikamègues dans RJ 1644 chap. XI : *Des bons déportements des Attikamègues.*

71. *En effet*, en fait, en réalité.

72. RJ 1647, chap. XI : *La venue des Attikamègues.* Ces Sauvages descendaient jusqu'à Tadoussac, où ils parvenaient par les terres et le Saguenay.

73. C'est la Sauvagesse dont on a lu plus haut le récit de son évasion. Elle était femme de cet Algonquin, qui fut en effet mis à mort par les Iroquois. Toute l'anecdote qui suit est tirée de RJ 1647 (Q 11 ; C XXX, 266-268).

74. Après son arrivée à Montréal.

coutume de faire aux infidèles. « J'ai été captive aux Iroquois, lui dit-elle, où j'ai souffert toutes les misères qu'on peut souffrir, mais tout cela n'est rien en comparaison de ce que tu souffriras en enfer si tu n'es chrétienne. » L'autre lui répondit : « Je le suis, mais j'ai un mari païen qui a une autre femme que moi, et je voudrais bien le quitter, car il a une aversion extrême de la foi et de la prière. » A ces paroles, Marie l'embrassa et lui dit : « Ah ! si tu savais la valeur de la foi, tu la préférerais à toutes choses et à la vie même. La foi est une chose si admirable qu'on ne la peut assez estimer. Elle ramasse les nations et de plusieurs n'en fait qu'une. C'est elle qui fait que les chrétiens sont mes parents, et qu'ils me traitent comme si j'étais leur sœur. C'est la foi qui fait que je t'aime : car quel sujet ai-je de t'aimer ? tu n'es point de ma nation, je ne te connais point, il m'importe fort peu que tu vives ou que tu meures, que tu demeures ou que tu t'en ailles ; cependant je ne sais comment cela se fait, mais je sens bien que je t'aime, parce que je crois en Dieu et que tu crois en lui. C'est pour cela que je ne me puis empêcher de te donner un bon conseil, qui est de laisser ton mari avec sa femme, et de ne plus retourner avec lui, car il te ferait perdre la foi, ce qui est le plus grand mal qui te saurait arriver. De plus, tu seras peut-être prise par les Iroquois, qui te feront souffrir toutes sortes de tourments. Ah ! si tu savais la pesanteur du joug de la captivité, et combien il est sensible à un chrétien d'être éloigné de la maison de prière ! L'on porte envie aux petits oiseaux. Souvent je leur disais : Ah ! que ne puis-je voler pour aller prier Dieu avec les chrétiens ! Si je voyais de loin une montagne, je lui disais : Que ne suis-je au plus haut de ta cime pour me voir délivrée de ma captivité ! En un mot, la mort est plus douce que la vie à un captif. Si ton mari te fait quitter la foi, ce sera bien encore pis, car, sortant de la main des Iroquois, tu tomberas en celles des démons, qui te tourmenteront en des feux qui n'auront jamais de fin et d'un esclavage passager tu tomberas dans une captivité

éternelle. » Cette exhortation si touchante fit prendre résolution à cette jeune femme de ne retourner plus avec celui qu'elle appelait son mari, et qui en effet ne l'était pas. Voilà une petite partie des fruits que cette nouvelle Église a produits cette année. Offrez-la à Notre-Seigneur, afin qu'il lui plaise de la faire fructifier de plus en plus pour sa gloire.

De Québec,.... 1647[75].

CXLII. — A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION

L p. 436. Lettre historique XXXV. — R LXXXIII.

Ma révérende Mère et très aimée sœur,

Les sacrées et amoureuses influences du Cœur de Jésus soient le lien indissoluble des nôtres !

C'est à cette heure et à juste titre que vous pouvez dire que le R. P. Jogues est un double martyr de l'amour sacré[1]. C'est, ma très chère sœur, une victime et un holocauste qui a enfin répandu tout son sang et donné sa vie pour Dieu. Il est mort par la perfidie des Iroquois, qui lui ont fendu la tête d'un coup de hache, après l'avoir dépouillé et moulu de coups de bâtons et de massues. Après sa mort, ils ont jeté son corps dans une rivière, et mis sa tête au bout d'un bâton pour l'exposer en un lieu d'où elle puisse être vue de tout le monde[2]. Voilà un martyr, ma chère sœur, que j'estime bien puissant auprès de Dieu. Dans une rencontre que nos Fran-

75. Lettre écrite au cours de l'été, avant l'arrivée des flottes.

Lettre CXLII. — Il s'agit probablement de la Visitation de Tours et de la Mère Gillette Roland, la correspondante habituelle de Marie de l'Incarnation. La lettre suppose des relations épistolaires assez régulières.

1. Martyr de désir et martyr de fait, holocauste volontairement offert à Dieu et victime immolée par les Iroquois. Ou bien plutôt, Marie de l'Incarnation fait allusion, comme plus haut dans la lettre CXLI, à la première captivité du P. Jogues, captivité qu'elle a déjà assimilée à un martyre.

2. Voir plus haut la lettre CXLI et, dans RJ 1647 (Q 38 ; C XXXI, 116-118), la lettre du Hollandais de Fort-Orange à Jean Bourdon, où tous ces détails sont puisés.

çais ont faite de ces barbares, ils en ont tué plusieurs, et en ont pris un tout vif[3], qui, par ordonnance[4], a été livré aux Sauvages leurs ennemis pour le faire mourir, car on ne veut plus de paix avec ces perfides[5]. Il s'est trouvé, par une providence de Dieu bien particulière, que c'est celui-là même qui a donné le coup de la mort à notre saint martyr[6]. Avant que d'être conduit au supplice, le R. P. Le Jeune l'instruisit par le moyen d'un interprète[7], et tout d'un coup il s'est converti et a cru en Dieu. On attribue cette conversion aux prières et aux mérites du saint, ce qui a fait qu'au baptême on l'a nommé Isaac Jogues. On l'a fait mourir par le feu, qu'il a enduré avec une patience héroïque. Il invoquait le saint nom de Jésus dans les flammes, et rendait grâces à Celui qui a tout fait, d'avoir permis qu'il fût pris et livré aux Algonquins ses ennemis, puisque ce malheur était cause de son salut et de son bonheur éternel. Il disait au Père Le Jeune : « Ah ! si j'eusse connu celui que tu me dis être mort pour moi, je me fusse bien donné de garde de faire tout le mal que j'ai fait. Ah ! je crois en lui : tu me dis que tous ceux qui y croient vont au ciel après leur mort ; puisqu'ainsi est[8], tu iras et tu verras comme j'ai cru en lui, et que je ne mens pas, maintenant que je te dis que je crois et que je veux lui obéir : j'ai un extrême regret de l'avoir offensé. » Avec ces sentiments, et après avoir reçu le baptême, il mourut, nous donnant lieu de croire qu'il est à présent au nombre des habitants du ciel.

3. « On retourne à la guerre, où plusieurs Français furent blessés, un Iroquois pris qui fut brûlé à Sillery le 16 (septembre) » (*Journal des Jésuites*, p. 95). Voir aussi la lettre CXLI qui a déjà donné ces détails en partie.

4. *Par ordonnance*, par ordre du gouverneur.

5. Aux Sauvages de Sillery. Chrétiens, ils n'avaient cependant pas abandonné leurs coutumes de guerre. Montmagny gardait l'Iroquois depuis une dizaine de jours, et ce temps leur paraissait long. « Enfin, les Sauvages s'ennuyant, M. le Gouverneur le leur envoya » (*Journal des Jésuites*, p. 95).

6. RJ 1647 ne présente pas ce fait comme certain (Chap. XIV : *De la prière et de la mort d'un Iroquois*).

7. Le Jeune n'était pas alors attaché à la résidence de Sillery et RJ ne donne pas le nom du missionnaire convertisseur (Q 73-74 ; C XXXII, 18-26).

8. Vieille tournure qui a cédé devant *puisqu'il en est ainsi*.

Vous me parlez des troubles de l'Europe : je prie Dieu qu'il convertisse l'Angleterre[9], et qu'il console ce pauvre roi et toute sa maison royale. Les calamités que vous m'en mandez sont grandes, et ce sont peut-être des punitions de leur infidélité[10].

Je porte compassion à vos bons neveux de leurs disgrâces et de leurs pertes ; ils ont certes trouvé en vous une seconde Mère. Voilà comme vont les affaires du monde, ma chère Mère. Oh ! que nous sommes heureuses d'appartenir à Jésus et d'être hors des gains, des pertes et des travaux du monde ! Qu'il soit donc l'unique objet de nos soins et de nos inquiétudes ; je dirai mieux, l'unique objet de notre repos ! Vivons et mourons en lui, car c'est en lui que je suis votre...

J'ai reçu votre charitable présent dont je vous rends mille actions de grâces[11].

De Québec, le 7 octobre 1647.

CXLIII. — A une Dame de ses amies

L p. 90. Lettre spirituelle XLV. — R LXXVI.

Ma très chère et très aimée sœur,

La paix et l'amour de Jésus soient votre force et votre appui !

Pour satisfaire à l'affection que j'ai pour votre avancement spirituel, je me donne la consolation d'écrire à votre bon et charitable Père[1]. Je vous recommande à lui de

9. Charles Ier et la reine Henriette de France, sœur de Louis XIII. L'Angleterre sous l'impulsion de Cromwell était alors en pleine guerre civile.

10. Certains avaient espéré en France que Charles Ier, petit-fils de Marie Stuart, surtout après son mariage avec la sœur de Louis XIII, ramènerait son royaume au catholicisme. Charles Ier devait être décapité le 30 janvier 1649.

11. Aucune mention dans le *Registre des Bienfaiteurs*.

Lettre CXLIII. — Même destinataire que la lettre CXXXII. Ce court billet, écrit à la fin de la saison, n'était que pour revenir et insister encore sur les exhortations de la lettre du 27 août précédent.

1. Un religieux, soit le supérieur des Feuillants, soit le P. Salins, recteur des Jésuites. En tout cas, un prêtre en situation et que la Vénérable Mère connaît.

tout mon possible et le remercie des assistances qu'il rend à votre âme. Je crois que de votre part vous lui rendez les soumissions convenables à une personne de son rang et qui vous tient la place de Dieu sur la terre. Je vous en conjure, ma chère sœur et ma très intime fille que je porte dans mon cœur, pour le grand amour que je porte à votre âme et le grand désir que j'ai de vous voir courir à la sainteté d'un bon et solide pas [2]. Je vous estime la plus heureuse du monde d'être dans un état de liberté qui vous donne tous les moyens de vaquer à Dieu [3]. Marchez donc avec courage dans la voie de la vertu que sa bonté vous a fait trouver, car vous n'y seriez pas sans sa vocation et vous n'y persévéreriez pas sans sa grâce [4]. La lumière vous est encore nécessaire pour vous conduire sans erreur [5] dans un chemin si difficile. Vous la devez encore attendre du *Père des lumières* [6], mais c'est par votre directeur qu'il vous la donnera [7]. Je vous exhorte donc encore une fois de lui obéir entièrement comme à Dieu, puisque c'est lui qui vous parle de sa part [8]. Offrez-moi à Jésus, à qui je vous offre aussi de tout mon cœur, et dans lequel je suis votre...

De Québec, le 12 Octobre 1647.

---

2. On peut comprendre comme s'il y avait : Je vous en conjure pour le grand amour que je porte à votre âme et le grand désir que j'ai de votre perfection ; ou : Ma très intime fille que je porte dans mon cœur à cause de mon grand amour pour votre âme et de mon grand désir de votre perfection. — La ponctuation de L suggère la seconde interprétation.

3. Voir la lettre CXXXII et la note 13. Voir aussi la Première Épître aux Corinthiens, chap. VII.

4. C'est Dieu, dit saint Paul, qui opère le vouloir et le faire, selon son bon plaisir (Épître aux Philippiens, II, 13). Toute la vie spirituelle est œuvre de gratuité. Mais elle est faite aussi de la part de l'âme, de sa correspondance et de sa générosité : car l'âme doit répondre à la bonne volonté de Dieu, à son appel, et coopérer avec lui par sa persévérance.

5. *Erreur*, égarement.

6. Dieu, Père des lumières, de qui descend tout don céleste (Épître de saint Jacques, I, 17).

7. Parce que la vie spirituelle est soumise à la loi universelle de l'illumination divine : *Fides ex auditu*. L'illumination, l'enseignement, la direction viennent normalement par la voie de la Hiérarchie.

8. C'est l'exhortation principale de la lettre CXXXII.

ANNÉE 1648

CXLIV. — A SON FILS

L pp. 99-104. Lettre spirituelle LI. — R LXXXIV.

Mon très cher et bien-aimé fils,

JE vous salue dans le Cœur de notre très adorable et très aimable Jésus.

J'ai reçu la vôtre avec une entière joie, y apprenant que la divine Bonté a commencé de vous donner entrée dans les ordres sacrés, par le moyen desquels vous lui pourrez rendre de plus agréables services. Je vous remercie de la part que vous m'y faites espérer, lorsque vous serez si heureux que d'être admis au dernier et plus sacro-saint de tous les ordres. Bénissons cependant[2] cette douce et aimable Providence, qui, par des voies si secrètes[3] à nos conceptions, nous a choisis pour son service et pour y consommer tous les moments de notre vie. Ah ! qu'il est bon de ne souhaiter que cette sainte consommation, et de n'avoir de la pente qu'à la gloire de Celui qui seul est digne d'être !

Mon fils, lorsqu'on a cette inclination, on ne tient

Lettre CXLIV. — Claude Martin achevait alors ses études théologiques à l'abbaye de Jumièges, où il résidait depuis 1643. Voir la lettre CI (*Écrits* III, p. 333).

1. Cette année 1648, Claude avait été ordonné diacre (M p. 42), et il venait d'en faire part à sa mère. Il allait recevoir la prêtrise, l'année suivante.

2. *Cependant*, en attendant.

3. *Secrètes*, impénétrables.

à guère de choses en cette vie. Il y a seulement deux choses où l'âme trouve son compte, en attendant qu'elle ait le bonheur de se voir détachée de cette vie mortelle. La première est la pratique des maximes de l'Évangile, ou du moins un effort continuel pour les pratiquer[4]. L'autre est la douce familiarité avec Dieu[5], qui par ses divines touches permet à l'âme de l'entretenir, et s'il faut ainsi parler, de s'égayer avec lui[6], quoiqu'elle ne se voie que poudre et cendre en la présence de sa divine Majesté[7]. Sans ces deux secours, je ne puis comprendre comme l'on peut vivre en ce monde parmi les épines et les tracas qui ne tendent qu'à étouffer l'esprit intérieur : car enfin la nature y trouve bien souvent son intérêt et ne s'y attache que trop[8]. C'est de là que plusieurs retournent en arrière, et que si peu persévèrent dans la première ferveur de leur vocation ; car pour y demeurer il est besoin d'une continuelle mort de soi-même, qui est cet anéantissement et consommation dont je vous parle, pour lesquels il faut avoir un grand courage et une générosité sans relâche[9]. Mais aussi, agissant de la sorte avec le secours de notre divin Jésus, l'âme se trouve enfin dégagée de ses liens, ensuite de quoi elle court et vole au-dessus des sens et de l'amour-propre. Ce n'est pas qu'elle ne ressente encore quelquefois des attaques

---

4. Ces maximes dont il a été déjà parlé dans les lettres des années précédentes, et celles en particulier dont le détail sera donné un peu plus loin.

5. Avec l'imitation, l'union. La vie chrétienne est faite de ces deux éléments, quelque soit le rapport mutuel qu'on leur reconnaisse.

6. Marie de l'Incarnation dit aussi et dans le même sens *se familiariser*. C'est la sainte liberté de l'âme avec Dieu son père et son Époux.

7. Deux sentiments se partagent l'âme chrétienne en face de Dieu, la crainte filiale, révérentielle et l'amour. Marie de l'Incarnation a parlé de leur présence dans les états de la vie spirituelle, même les plus élevés, de leur alternance, de leur coexistence, et à mesure que Dieu attire l'âme à lui de la prédominance du second sur le premier (*Écrits* II, p. 241).

8. Au monde naturellement.

9. C'est une mort à soi de tous les instants pour vivre continuellement à Dieu. La *Relation* de 1654 a parlé de ces « travaux » par où doit passer l'âme élue pour arriver à la perfection, « travaux qui l'épouvanteraient si on les lui faisait voir avant que de les expérimenter, et même lui feraient tout quitter pour ne pas passer plus avant en ce qu'elle expérimente, si une vertu secrète ne la soutenait... » (*Écrits* II, p. 460).

de la nature corrompue, mais la force que Dieu lui donne surmonte tout ; elle opère avec facilité et même avec plaisir, en sorte qu'elle expérimente la vérité des paroles de notre très adorable Seigneur : *Mon joug est doux et mon fardeau est léger*[10]. Cette force même s'augmente dans l'exercice des deux points que je viens de vous marquer[11].

Mais ne pensez pas qu'il faille regarder les maximes de l'Évangile, et ce qui est de plus grande perfection[12], dans une spéculation de vertus qui ne sont pas conformes à notre condition ni à notre vocation intérieure mais en de certains points où il faut s'attacher fortement selon notre état présent[13]. De ce que je vous écrivis l'année dernière vous pouvez juger pourquoi je vous fait ce discours[14]. Or voici les maximes où je m'exerce à présent, même par obligation de vœu[15].

I. Étant accusée d'avoir fait quelque faute, ne s'en point excuser, encore qu'on soit innocente ; et n'accuser point ceux qui les auraient faites, pour se décharger, si ce n'est qu'il y aille de la gloire de Dieu, au jugement de qui il appartient[16].

---

10. Saint Mathieu, XI, 30.

11. Pratique des maximes de l'Évangile et familiarité avec Dieu ; union de l'ascèse et de la contemplation.

12. Ce plus parfait auquel, elle avait appris à son fils dans une lettre de 1647 (lettre CXL, note 30) qu'elle s'était engagée par vœu.

13. Observons le réalisme, le pragmatisme de Marie de l'Incarnation. Rien pour la spéculation pure, qui dans la voie d'oraison ne porte qu'à l'illusion. Rien non plus pour la considération d'observances et de devoirs que son genre de vie n'impose pas à l'âme. Mais voir tout, faire tout en fonction de notre vocation, de notre état, de notre mission, et encore plus précisément de la phase spirituelle qui est la nôtre au moment présent. Il s'agit de netteté, de précision, d'aller droit au but, de s'unir à Dieu par des moyens positifs et efficaces (lettre CXXX, notes 32 et suivantes).

14. Voir la lettre de l'année précédente où Marie de l'Incarnation écrivait : « Je sens quelque chose en moi qui me donne une pente continuelle pour suivre et embrasser ce que je connaîtrai être le plus à la gloire de Dieu et ce qui me paraîtra le plus parfait dans les maximes de l'Évangile qui sont conformes à mon état, le tout sous la direction de mon supérieur » (lettre CXL).

15. Ce vœu n'était pas tout à fait récent. Il remontait, comme on l'a vu dans la lettre CXL, à l'octave de Noël de 1645 (*Écrits* II, p. 408).

16. Au jugement du supérieur ou du directeur spirituel, qui ont qualité pour juger.

II. Veiller sur son esprit et sur son cœur pour ne se point laisser surprendre à dire des paroles plaintives et exagérantes, lorsqu'on pense être, ou qu'on est en effet offensé, choqué, rebuté et humilié, soit de paroles, soit par des actions.

III. Ne rien dire à sa louange, ni ravaler autrui tacitement ou apparemment [17] lorsqu'il est loué de quelqu'un, ou qu'il est question, selon l'ordre de la charité, de le louer et d'en dire du bien.

IV. Fuir l'émulation et la jalousie des biens et des satisfactions d'autrui, soit intérieures soit extérieures, mais plutôt s'en réjouir, et s'estimer indigne d'en posséder autant.

V. S'exercer à une pieuse et charitable affection envers ceux pour qui l'on a de l'antipathie naturelle ; prendre innocemment [18] leurs actions et juger de leurs intentions selon l'ordre de la charité.

VI. S'exercer à un esprit de patience envers le prochain, selon les maximes prescrites dans l'Évangile [19].

VII. Travailler au retranchement des tendresses sur soi-même, et des réflexions superflues sur ce qui pourrait donner de la peine [20].

VIII. Travailler tout de bon à la douceur intérieure et extérieure, et à la mansuétude et humilité de cœur, conformément à l'Évangile [21].

IX. Ne prendre pas de l'ombrage volontairement, ni de la défiance pour de petites apparences, et ne point s'en laisser aller à l'inquiétude.

X. Souffrir avec amour et douceur les douleurs du corps et les afflictions de l'esprit, les humiliations et les mortifications de la part de Dieu et du prochain.

XI. Mortifier certains petits appétits, inclinations et

17. *Apparemment*, par un silence trop éloquent ou d'autres indices extérieurs.
18. *Innocemment*, en bonne part.
19. Voir par exemple saint Mathieu V, 40... et ss.
20. Complément de la deuxième maxime. Cette pratique était déjà conseillée dans la lettre CXXX.
21. La pratique des maximes recueillies par saint Mathieu V, 4-9 : Bienheureux les doux, Bienheureux les miséricordieux, Bienheureux les pacifiques.

pentes naturelles en tout ce qui se pourra, sans faire tort au spirituel et corporel [22].

XII. Obéir avec fidélité aux mouvements et inspirations de Dieu ; et en tout ce que dessus suivre l'obéissance et la direction du Père spirituel [23].

Quand je vous dis qu'il ne se faut pas attacher à une suite de vertus spéculatives [24], c'est que, comme il y a divers degrés et états dans la vie spirituelle, il y en a un entre les autres où l'entendement a plus de part que la volonté ; et si l'âme n'est fidèle et généreuse, elle ne se peine guère à faire des réflexions sur la pratique des vertus solides [25], ce qui fait qu'elle bronche souvent et qu'elle donne sujet de croire qu'elle n'a pas de mortification. Au lieu que dans l'état où l'entendement et la volonté agissent de concert, l'âme travaille et avance beaucoup, sans se peiner toutefois, dans la pureté de

22. La mortification n'est qu'un moyen, non une fin. Elle doit aider la vie surnaturelle sans l'entraver. Elle ne doit pas non plus contrarier la bonne exécution des obédiences reçues. Il y a là une question de prudence et de discrétion surnaturelles. « Le tempérament qu'il faut garder dans les pénitences, dit le P. Louis Lalemant, est de n'en pas faire tant que la santé en soit altérée, ni si peu que la rébellion de la nature se fasse trop vivement sentir » (*La Doctrine spirituelle*. Édit. Pothier, 1935, p. 25). Saint François de Sales tenait le même langage. Marie de l'Incarnation ne s'en était pas toujours tenue à cette mesure, mais alors elle obéissait à la loi d'une sagesse supérieure (*Écrits* I, 171-176 ; II, 211-212 ; 484-485).

23. « Car, écrit le P. Louis Lalemant, le Saint-Esprit nous porte à consulter les personnes éclairées et à suivre les sentiments des autres » (*Op. cit.*, p. 142).

Dom Claude Martin qui avait d'abord cité ces maximes dans la *Vie* (pp. 478-479) les avait fait précéder de cette petite note : « Je rapporterai ces maximes, afin de faire voir la solidité de ses pratiques, et la force de son courage de s'être exposée à observer par un engagement si précis (celui du vœu) des lois dont la pratique peut être appelée le dernier naufrage de la nature et le parfait triomphe de la grâce. » Et il ajoutait : « Après des lois si sévères et si étroitement observées, on ne s'étonnera pas quand on entendra dire... que cette Mère était incomparable dans l'amour qu'elle portait à ses ennemis, qu'elle avait une douceur qui ne pouvait être altérée par aucune contradiction qui lui arrivât, que toutes les tendresses et les sentiments de la nature étaient morts en elle, et enfin que c'était une âme choisie et toute de grâce, car après même qu'elle fut délivrée de ses tentations (celles auxquelles nous avons fait allusion plus d'une fois et qui remplirent les années 1640-1647), elle conserva toujours un amour tout particulier pour ces maximes, et ne cessa point d'en faire la règle de sa conduite et le sujet de sa plus solide dévotion. » Nous le verrons dans une lettre de 1649.

24. *Vertus spéculatives*, qui ne sont ou ne restent qu'objet de considération et non de pratique.

25. *Elle ne se donne guère de peine*, pour réfléchir sur la pratique : elle s'en tient aux « vertus spéculatives », aux considérations désintéressées et inefficaces.

cœur, dans la pratique des vertus, et dans la droiture sur ses actions [26].

Mais ensuite, il y a encore un autre état [27] qui la met dans une espèce de nécessité de la fidèle pratique de l'imitation de Jésus-Christ, et cette nécessité est dans une paix intérieure qui ne se peut exprimer. Car il n'est plus ici question d'un certain bandement [28] de tête qu'on a lorsqu'on commence, ni d'une certaine ferveur qu'on expérimente dans les sens, et qui fait qu'on s'examine avec tâche [29] et par certains actes [30]. Mais l'âme dans sa paix voit tout d'un coup en son Jésus les vertus divines qu'il a pratiquées ; elle les voit, dis-je, dans un attrait très doux, qui la porte à suivre dans ses actes

---

26. Tout à l'heure non plus, il n'y avait point de peine, mais parce que l'esprit se perdant dans ses considérations abstraites, la méditation n'était qu'une spéculation stérile. Maintenant la peine est encore absente, mais cette fois c'est que la volonté suit la lumière que l'esprit lui a montrée, et que la charité la fortifie pour y répondre. Marie de l'Incarnation va du reste insister sur la suavité de l'attrait divin.

27. *État*, c'est-à-dire degré. Ces deux mots sont interchangeables, dans le passage qui nous occupe. Marie de l'Incarnation fait ici de l'autobiographie. Elle fait allusion à son état présent (*Écrits* II, p. 411), qui était d'un continuel et « doux commerce » avec le Seigneur, un état de paix très grande par conséquent et aussi de fidélité exacte et « nécessaire ».

28. *Bandement*, tension (*Écrits* II, p. 192, note *a*).

29. *Avec tâche*, avec effort et peine.

30. Les actes de la méditation méthodique. « En cet état d'union avec Dieu, il est impossible de subsister en aucun dessein qui peut mettre un opposé contraire à son opération. Son opposé est de certaines pratiques actuelles où il faut que l'entendement travaille, réfléchisse..., sur des choses corporelles et matérielles (comme la composition du lieu... etc.), même en des choses fort spirituelles qui ne sont pas du degré de celles dont Dieu occupe l'âme » (*Écrits* II, p. 411). Marie de l'Incarnation parlant dans sa lettre à mots couverts et en termes de langage ascétique, il serait impossible de mesurer toute la portée de sa doctrine, si on ne l'interprétait par les passages correspondants de la *Relation* de 1654. Elle invitait d'ailleurs son fils dans une de ses lettres de 1647 à dépasser l'horizon littéral où la discrétion et la prudence la confinaient : « Il y a tant de dangers que les lettres ne tombent en d'autres mains..., néanmoins je ne vous célerai rien de mon état présent : au moins vous en parlerai-je si clairement que vous pourrez le connaître » (lettre CXL). Malgré cet avis, Claude en 1648 ne pouvait tout pénétrer; il lui manquait la clé que lui fourniraient un peu plus tard les confidences de l'autobiographie. Ce sont ces confidences qui doivent nous éclairer à notre tour. Du synchronisme nous concluons légitimement à l'identité. L'état que décrit Marie de l'Incarnation dans cette lettre est le même dont elle parle dans la *Relation* de 1654 (*Écrits* II, p. 411). C'est un état très sublime où les opérations des puissances sont impossibles parce que l'âme est dans la passivité *(Ibid.)*

son divin prototype[31], et enfin, elle ne peut et ne veut être qu'un continuel holocauste à la gloire de Dieu, en l'honneur de celui de Jésus depuis le moment de son incarnation jusqu'à la mort de la croix[32].

Elle a donc deux choses en cette imitation, savoir la pratique extérieure des maximes de l'Évangile et la familiarité intérieure par rapport à la vie intérieure de Jésus[33]. Je n'aurais jamais cru, mon très cher fils, que la vie la plus sublime[34] consiste en cela, si je n'en étais assurée par une voie que je ne puis écrire sur ce papier[35] : car dans l'apparence[36] il y a des temps d'extase et de ravissement qui sembleraient être quelque chose de plus sublime[37] ; mais non, notre Jésus, sa sainte Mère,

---

31. *Prototype*, exemplaire par excellence. Dieu est la sainteté sanctifiante. La pureté du cœur clarifie le regard de l'âme et lui fait voir Dieu purement, quoique toujours dans la foi. Le contemplant dans une telle vue, elle ne peut plus faire autrement que l'imiter, par la bienheureuse nécessité dont Marie de l'Incarnation parlait tout à l'heure. L'imitation est ici fruit de la contemplation, de l'union : *Amor meus, pondus meum*. C'est la doctrine de la Deuxième Épître aux Corinthiens, III, 18.

32. Le don d'oraison de Marie de l'Incarnation était « une liaison à Notre-Seigneur touchant ses sacrés mystères depuis sa naissance jusqu'à sa mort » (*Écrits* II, p. 190). Il est possible de voir dans ce « continuel holocauste » du Verbe Incarné « à la gloire de Dieu » une allusion au Psaume XXXIX : « Vous avez repoussé le sacrifice et l'oblation..., refusé l'holocauste et le sacrifice pour le péché. Alors, j'ai dit : Me voici. En tête du Livre, il est écrit de moi que je fasse votre volonté : Mon Dieu, je l'ai voulu » (Voir les versets 7 et ss.).

33. L'imitation du Christ, fruit elle-même de l'union (voir la note 31), produit deux effets dans l'âme, non successifs, mais plus ou moins simultanés, et qui se développent par actions et réactions mutuelles. Mais tout ce passage que nous avons essayé d'éclairer par la *Relation* de 1654 est comme un cryptogramme pour le lecteur pressé ou non initié. Disons aussi qu'il nous donne l'impression d'une rédaction un peu hâtive et obscure. Pressée par sa besogne quotidienne, dérangée à tout instant, Marie de l'Incarnation n'a pas eu le temps de se relire. L'imitation qui paraît ici comme cause de la familiarité n'en était à l'instant que l'effet nécessaire. Au lieu d'*imitation*, nous proposerions de relire *consommation*. C'est en effet l'idée de *consommation* amorcée au début de la lettre qui a entraîné tout ce développement. L'imitation du Christ par la pratique des maximes évangéliques et la familiarité intérieure avec lui n'étaient alors présentées que comme « les deux secours » qui fournissent à l'âme la générosité nécessaire pour se *consommer* tout entière au service du Christ, et par là persévérer « dans la première ferveur de sa vocation ».

34. *La vie la plus sublime*, la vie mystique, dans le langage spirituel du temps.

35. Par son expérience personnelle, celle dont elle fera la description dans sa *Relation* de 1654.

36. *Dans l'apparence*, en s'en rapportant aux dehors, apparemment.

37. Par exemple, les visions intellectuelles si hautes de la sainte Trinité rapportées par la *Relation* de 1654 (*Écrits* II).

et les saints Apôtres nous sont des témoins fidèles du contraire[38]. Quoique toutes ces choses soient bonnes et saintes quand elles proviennent de l'esprit de Dieu[39], ce n'est rien en comparaison des susdites vertus ni des dispositions intérieures de grâce dont j'ai parlé, et qui sont toute ma vie, ma force et mon soutien[40].

Je vous écrirai ce que vous me demandez[41]. Mais pourquoi ne m'avez-vous pas dit quelle est cette autre chose que vous désirez de moi ? Si elle m'eût été possible, je ne vous l'aurais pas refusée[42]. De vous envoyer à présent celle que vous me marquez, j'y aurais un peu de peine, outre qu'il ne me serait pas possible de le faire avant le départ des vaisseaux, qui n'étant pas encore tous arrivés, ceux qui le sont se disposent à leur retour,

38. Eux qui n'ont pas eu de ces ravissements extatiques, ou du moins qui n'en ont eu que très rarement. La Transfiguration fut un épisode exceptionnel dans la vie du Christ ; nous ne connaissons rien de pareil dans la vie de sa mère. Saint Paul a eu son extase au troisième ciel, et c'est lui, plus que tout autre, qui a placé la sainteté non dans les dons extraordinaires, les charismes, mais dans l'amour. Voir surtout son hymne à la transcendante excellence de la charité, au chapitre XIII de la Première Épître aux Corinthiens. La doctrine catholique sur l'essence de la vie spirituelle a été fixée là pour l'éternité.

39. Car, à côté des extases surnaturelles, il y a place pour les extases préternaturelles. Celles-ci sont d'origine diabolique, et la vie des saints nous enseigne qu'elles peuvent parfois arriver à donner le change, pour un temps au moins, même à des hommes de jugement.

40. Les grâces extraordinaires sont par définition et par nature en dehors de la voie normale de la sainteté. Elles peuvent s'allier avec des états encore imparfaits et ne sont pas en soi synonymes de perfection consommée. Il en va tout au contraire de la pratique des maximes de l'Évangile. Là, pas d'illusion possible. L'imitation du Christ produit nécessairement dans l'âme une perfection nouvelle, un degré supérieur de cette charité qui l'a inspirée et animée. C'est cette charité, dont l'imitation du Christ est à la fois le fruit, le signe et la cause, qui élève l'âme au-dessus de la vie des sens, au-dessus de la vie chrétienne courante, même fervente, la faisant entrer dans l'état sublime qui n'est autre que la vie du baptême accomplie. Elle tire l'âme, la sort d'elle-même : C'est une extase, l'« extase des œuvres » de saint François de Sales. Là est la vraie sainteté, parce que là est la vertu solide, l'amour généreux, efficace et parfait, l'union réelle à Dieu. De sentiments, de paroles, d'effets, l'âme lui appartient par toutes ses puissances, ses instincts, ses opérations ; et elle lui donne la preuve qu'elle est toute sienne par son fond et par ses activités. On comprendra mieux comment Marie de l'Incarnation ne faisait qu'exprimer en tout ceci ses plus intimes et personnelles dispositions, en relisant ce qu'elle a écrit dans ses douzième et treizième états d'oraison (*Écrits*, II, pp. 367-428).

41. « Ce sont ses dispositions intérieures », observe Dom Claude Martin dans une note marginale de L. C'était la réponse au désir que Claude avait exprimé dans une lettre de l'année précédente (lettre CXL).

42. La nature de la demande de Claude est demeurée inexpliquée.

parce qu'ils pensèrent périr l'année dernière, étant partis trop tard[43]. Enfin si Dieu le veut, je vous enverrai quelque jour ce que vous me demandez, ou d'autres le feront pour moi[44], et j'écrirai, après la presse de mes affaires d'obligation, ce que vous désirez, afin que la chose soit en état de vous être envoyée quand la divine Providence l'ordonnera[45].

Tout ce que je vous ai dit ci-dessus est une suite de ce que j'écrivis l'année dernière[46]. Je suis consolée à un point que je ne vous puis dire, de vous voir en des dispositions si religieuses, et je suis de votre sentiment, que nos entretiens doivent tendre à la fin où nous aspirons[47]. Je vous avoue que je n'ai de consolation solide en cette vie que dans la pente qui me fait soupirer après cette bienheureuse fin. Obtenez-moi de Dieu que je prenne les vrais moyens qui y conduisent, que je ne m'y égare point, et que je ne me cherche point moi-même au lieu de chercher Celui dont l'imitation est notre véritable moyen[48]. Il n'y a rien que nous devions tant appréhender que les dévotions écartées[49] et qui ne sont pas fondées sur les maximes et sur la vie de Jésus-Christ :

---

43. La flotte de La Rochelle, partie le 27 mai *(Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec)*, était arrivée à Québec le 19 août (*loc. cit.*, et *Journal des Jésuites*, p. 115). Elle avait amené de France trois Hospitalières pour l'Hôtel-Dieu, entre autres une toute jeune religieuse de Bayeux, Marie-Catherine Simon de Longpré, dite de St-Augustin, qui deviendra plus tard célèbre dans la colonie par ses grandes vertus. La flotte devait repartir le 23 septembre (*Journal*... p. 117). Les vaisseaux de Dieppe ne semblent être arrivés que le 20 septembre ; ils remirent à la voile le 22 du mois suivant (*Journal*... pp. 116-117). C'est avec la flotte de La Rochelle que Charles Huault de Montmagny, dont la commission de Gouverneur de la Nouvelle-France n'avait pas été renouvelée, quitta Québec (*Journal*... p. 117).

44. La Mère Marie de St-Joseph, à qui Marie de l'Incarnation avait déjà fait cette recommandation (lettre CXL) ou M^me^ de la Peltrie, comme on le verra plus loin.

45. Ces mémoires que désirait Claude auraient dû être prêts à l'été de 1651. Déjà composés en grande partie à la fin de 1650, ils furent consumés avec les autres papiers de Marie de l'Incarnation dans l'incendie qui détruisit alors le Monastère. Voir plus loin les lettres de 1651.

46. Voir la lettre CXL où il est parlé des maximes de l'Évangile et du vœu le plus parfait.

47. L'union et la familiarité avec Dieu, la consommation en Dieu. Voir plus haut.

48. Le moyen qui conduit à la fin « où nous aspirons », le véritable moyen-court.

49. *Écartées*, singulières, qui sont hors de la grande voie de l'Église.

pour l'ordinaire la fin en est funeste. L'on m'en écrit de France des exemples épouvantables, arrivés à quelques personnes religieuses qui ne sont pas loin de vous ; vous le pouvez savoir mieux que moi [50].

Je ne doute point que vous ne me vouliez assez de bien pour me désirer une mort aussi heureuse que celle du Père Jogues [51]. Mais, hélas ! je suis bien éloignée de la mériter. Il me semble que ce me serait la plus grande consolation qu'on se puisse imaginer ; mais j'ai tout sujet de me défier de moi-même, et de craindre que je ne tournasse le dos aux souffrances, au lieu que ce saint martyr les a embrassées en vrai disciple de Jésus-Christ.

Vous m'avez beaucoup obligée de me mander le progrès de votre Congrégation, car outre la part que je prends à ses biens et à ses maux, à cause de ce que je lui suis et de ce qu'elle m'est en votre considération, cela me sert d'instruction pour nos propres affaires [52]. Il faut que vous sachiez que quelque faveur que nous ayons pu avoir du côté de la cour [53], on ne nous a point voulu donner nos bulles à Rome, qu'il n'y ait ici un évêque [54]. Ce refus nous a obligées à prendre d'autres

---

50. Il s'agit d'un cas de possession arrivé à Louviers, qui fit alors grand bruit dans la région et à Paris. Louviers, actuellement sous-préfecture du département de l'Eure, se trouvait dans le voisinage de Rouen, et par suite de l'abbaye de Jumièges où Claude Martin achevait ses études. Marie de l'Incarnation reviendra sur cette affaire dans une de ses lettres de 1649. Nous en reparlerons alors.

51. Un souhait que Claude Martin, qui l'avait déjà fait, avait dû renouveler dans une de ses dernières lettres : « L'occasion d'une belle mort, disait le P. Louis Lalemant, est si précieuse, que nul homme sage ne doit la perdre quand elle se présente » (*La Doctrine spirituelle...* p. 208). Le P. Jogues avait été massacré par les Iroquois à l'automne de 1646. Marie de l'Incarnation a raconté son martyre dans ses lettres de l'année suivante.

52. Marie de l'Incarnation était toujours vivement préoccupée par l'affaire Cluny-Saint-Maur (lettre CXXIX).

53. La reine Anne d'Autriche avait en effet appuyé la démarche des Ursulines à Rome. Voir la lettre du 11 octobre 1646 (lettre CXXIX).

54. Les Ursulines dépendaient de l'évêque diocésain. Or à cette date, il n'y avait pas encore de siège épiscopal au Canada, et Rome n'y avait aucun représentant. Rome entendait laisser les Ursulines de Québec sous l'autorité immédiate de l'Ordinaire ; en attendant, elle ne voulait point reconnaître officiellement les prétentions de l'archevêque de Rouen sur la mission de la Nouvelle-France, et par le silence réservait l'avenir. Ce fut justement cette abstention de Rome qui donna à l'archevêque de Rouen l'occasion qu'il cherchait d'affirmer par un acte positif sa juridiction sur le Canada.

mesures et à consulter les docteurs sur les bulles de nos Congrégations [55]. Ils les ont trouvées bonnes, et ont jugé qu'elles pouvaient légitimement s'étendre jusques ici, avec les assurances et les approbations des prélats qui nous y ont envoyées [56]. Ainsi, sans autres nouvelles bulles de Rome, nous pouvons recevoir des novices, faire des professes et accomplir toutes les fonctions de notre institut de la même manière que si nous étions en France. Nous sommes déjà dans l'exercice de cette résolution : car nous aurons, avec le secours de la grâce, deux professes le jour de la Présentation de la sainte Vierge [57].

Quant aux doctrines qui font aujourd'hui tant de bruit en France, je n'ai garde de me mêler d'en parler, et encore moins d'écrire en aucune manière ni mes sentiments ni ceux de qui que ce soit touchant l'affaire de

---

55. Ce refus de Rome, connu à Québec à l'été de 1647, avait amené les Ursulines, les Hospitalières et les Jésuites à traiter l'affaire d'une autre manière. Plus encore que l'union des religieuses de plusieurs observances en une seule congrégation, la question de la validité des professions était pressante. Elle intéressait les deux communautés de femmes de Québec. Les mariages posaient aussi des problèmes difficiles. A l'automne de 1647, le P. Vimont était passé en France pour étudier sur place et tenter de faire régler ces questions épineuses de juridiction. (*Journal des Jésuites*, pp. 93 et 186). Vimont (*Op. cit.*, p. 186) avait « consulté Rome, les principaux Pères de (la) Compagnie de la maison-professe de Paris (rue St-Antoine) et du collège (de Clermont) ». On ne voit pas qu'il se soit adressé aux canonistes de la Sorbonne. Cependant Marie de l'Incarnation parlera expressément plus loin de la réponse de ces canonistes.

56. Ces bulles des Congrégations de Bordeaux et de Paris ne visaient que la France, et n'accordaient que la faculté de s'établir dans l'un des diocèses de France. Après l'examen des canonistes, elles avaient été déclarées valables, même pour une fondation dans une colonie, à condition que la fondation fût approuvée des Ordinaires dont dépendaient les maisons fondatrices. Mais de plus, François de Harlay, archevêque de Rouen, revendiquait la juridiction sur la Nouvelle-France. Les Ursulines, si l'on faisait droit à ces prétentions, retombaient dans le cas des Ursulines de France. A la maison-professe, au Collège de Clermont, on discuta ces points de droit, dont la solution engagerait tous les Jésuites missionnaires au Canada. On notera qu'il n'y avait eu aucun « rapport à aucun évêque pour le gouvernement spirituel (du) pays, jusques en l'an 1647 » (*Journal des Jésuites*, p. 186). Les avis furent partagés, mais « le sens plus commun fut qu'il fallait s'adresser et attacher à M. de Rouen » (*Op. cit.*, p. 186).

57. La Sœur Charlotte Barré (Sœur de chœur) et la Sœur Catherine Lézeau (Sœur converse) avaient commencé leur noviciat, le 21 novembre de l'année précédente (lettres CXXXIII et CXXXIV), avant toute réponse autorisée de France. Le sentiment du P. Lalemant et des autres Jésuites avait été qu'il n'y avait pas lieu d'attendre davantage.

M. Arnauld[58]. Une personne de France qui y est fort engagée m'en ayant écrit, je ne lui ai point répondu, afin de ne lui point donner sujet de m'en écrire à l'avenir[59]. Vous m'avez obligée de l'avis que vous m'avez donné sur ce sujet ; je m'en servirai pour mon particulier[60].

Je me réjouis de ce que vous êtes à la fin de vos études. Il est vrai que le grand temps qu'on y emploie et les diverses matières qu'il y faut traiter sont capables de soustraire la douceur de l'esprit intérieur. Ces dernières néanmoins

58. Les doctrines de Jansénius, dont le docteur de Sorbonne Antoine Arnauld s'était fait le champion dans son livre de la *Fréquente communion*, ou comme on disait de *la Fréquente*. C'est, sans doute, plus du bruit que faisait alors en France la *Fréquente* que des doctrines mêmes de Jansénius que veut parler ici Marie de l'Incarnation. La *Fréquente communion*, parue en 1643, venait d'être rééditée à Paris pour la 6e fois. Cela dit assez le succès de l'ouvrage. Malgré le titre qui aurait pu faire illusion sur le véritable sens du livre, la *Fréquente* ne visait qu'à détourner les fidèles de la Table Sainte, par suite des conditions qu'elle prétendait leur imposer pour s'en approcher. L'auteur ne s'en effrayait pas outre mesure pour son compte, continuant à dire la messe chaque jour ou presque ; mais dans le monde dévot, chez les femmes et particulièrement chez les religieuses de Port-Royal, l'effet le plus ordinaire de sa lecture fut l'abstention.

59. Il est bien inutile, avec ce vague étudié de l'allusion, de vouloir identifier la correspondante de Marie de l'Incarnation. Il semble qu'il s'agisse d'une femme. Tout ce qui est permis dans la circonstance, c'est de supposer que la « personne si fort engagée » dans « l'affaire de M. Arnauld » pourrait bien être une religieuse de Port-Royal, et plus précisément la Mère Agnès. Rien ne s'oppose à ce que l'échange de lettres entre les Ursulines de Québec et les moniales de Port-Royal ait persisté jusqu'en 1648. D'autre part, il y avait dans la parenté de la Mère Marguerite de St-Athanase des personnes en relations avec Québec et Marie de l'Incarnation qui sympathisaient avec les nouvelles doctrines. Enfin, le célèbre homme d'œuvres, Maignart de Bernières, — qu'il ne faut pas confondre avec Jean de Bernières, — très activement mêlé aux amis d'Arnauld, faisait passer ses charités jusqu'au Canada. Maignart de Bernières était de Rouen. Les Ursulines de cette ville, sans être compromises avec l'hétérodoxie janséniste, comptaient cependant dans leurs relations des gens très liés avec le parti. La supérieure Barbe des Nots dite Marie de St-Dominique correspondait avec Marie de l'Incarnation. Et tout ceci ne ferme pas le champ des hypothèses.

60. Quel était cet avis ? Saint-Maur se tenait prudemment à l'écart des controverses. Les Jésuites auraient voulu que la Congrégation se prononçât ouvertement. Mais la nécessité ne s'en faisait nullement sentir à cette époque. Rome ne s'était point déclarée. Autour d'un livre, il y avait surtout une querelle d'influences à ce moment-là du moins. Arnauld et ses amis étaient en bonnes relations avec Saint-Maur, comme plus tard ils le seront avec Bossuet. Les supérieurs entendaient se borner, dans l'état actuel des choses, à fermer leurs maisons à ces disputes qui auraient divisé les esprits, irrité les cœurs et par suite compromis la bonne entente et le succès de la réforme. C'est peut-être cette attitude, dont nous avons la preuve dans quelques pièces conservées aux Archives nationales, que Claude avait conseillée à sa mère : Attachement à la foi de l'Église, silence sur ce qu'elle n'avait pas réprouvé et qui restait encore plus ou moins libre, matière tout au moins de discussion, mais surtout de chicanes, charité pour les personnes.

qui vous occupent n'étant que de choses saintes, elles ne peuvent vous remplir que de bons sentiments [61].

Je m'assure que cette solitude que vous souhaitez vous sera douce après tant de spéculations [62]. Quand vous y serez, joignons-nous ensemble pour chanter intérieurement les miséricordes et les bontés divines [63]. Vous espérez d'y trouver ce double esprit intérieur où vous aspirez [64] : je m'assure que, si vous ne l'avez déjà, Notre-Seigneur vous en fera un présent. C'est ce que je lui demanderai chaque jour pour sa plus grande gloire, et pour la sanctification de votre âme. Ne laissez point abattre votre cœur, mais par une amoureuse confiance, attendez cette grâce de sa bonté [65] ; mais plutôt, unissons-nous d'esprit pour la demander à Dieu l'un pour l'autre. Encore que je sois la plus indigne et la plus abjète [66] créature du monde, je l'attends de Celui qui ne refuse rien à ceux qui s'abandonnent à sa conduite.

Je suis bien consolée de la résignation où je vous vois pour votre mal de gorge [67]. Les voies de Dieu sont

---

61. Réponse très sage à des objections qui se sont élevées de tout temps sur la légitimité des études dans une vie contemplative. A la fin du siècle, ces mêmes objections devaient servir de prétexte à l'impétueux Abbé de Rancé pour sa virulente campagne contre la Congrégation de Saint-Maur. Nature portée au scrupule, âme très adonnée à la vie intérieure, Claude avait toujours été durant ses études « dans une espèce d'état violent » (M p. 45). Les conseils de sa mère ne furent pas perdus, puisque plus tard, ayant enfin trouvé l'équilibre et devenu l'un des principaux dignitaires de sa congrégation, il encouragea si activement les études qu'il attacha son nom à la célèbre réédition mauriste de saint Augustin, et que Dom de Montfaucon et Dom Martène, en particulier, lui sont redevables de leur activité littéraire.

62. L'année de retraite qui sous le nom de récollection préparait à la prêtrise les scolastiques de Saint-Maur au terme de leurs études.

63. Marie de l'Incarnation revient souvent sur l'action de grâces. Cette forme de prière faisait le fond de sa vie. Elle devait, comme sainte Thérèse, avoir des préférences pour le psaume LXXXVIII : *Misericordias Domini in aeternum cantabo*, car elle le cite souvent.

64. L'imitation de Jésus-Christ et la familiarité avec lui, dont Marie de l'Incarnation entretenait plus haut son fils, ou encore ce don d'oraison et celui « d'humilité et vraie abnégation » qui fondent la dévotion authentique, et qu'elle avait souhaité à Claude dans sa lettre du 30 août 1644 (Lettre CVIII. *Écrits* III, p. 388).

65. Claude, nous l'avons souligné, était un timoré ; il avait besoin d'entendre parler de confiance et de « confiance amoureuse », cette vertu des natures fortes.

66. *Abjète*, selon la prononciation et l'orthographe de la première moitié du XVII[e] siècle. Voir la lettre CXXX (note 20).

67. Infirmité déjà mentionnée dans les lettres précédentes.

secrètes [68] ; il sait celles par où il veut conduire notre vie. Peut-être vous veut-il sanctifier dans la solitude ; ce n'est pas la prédication qui sanctifie le prédicateur : un bon acte de vertu, comme d'humilité, de charité, de patience, est quelquefois plus agréable à Dieu. L'un et l'autre néanmoins peuvent compatir [69] ; et s'il vous les donne, je l'en bénirai avec vous et lui demanderai qu'il vous fasse la grâce d'en faire un bon usage, afin qu'un jour vous puissiez comparaître en sa présence avec des œuvres pleines [70]. Demandez-lui aussi pour moi la grâce de correspondance et de fidélité. Je finis ; vivons en Jésus.

De Québec, le 7 de septembre 1648.

CXLV. — A une Dame de ses amies

L pp. 437-438. Lettre historique XXXVI. — R LXXXV.

Ma très chère et bien-aimée sœur,

La paix et l'amour de Jésus pour mon très humble salut !

J'ai reçu les vôtres avec une satisfaction sensible, y apprenant comme Dieu conserve votre chère personne. La part que vous prenez au progrès de cette Église me porte à vous dire que Dieu y donne sa bénédiction, et qu'il y a encore eu cette année un martyr [1], en la personne d'un jeune homme que les ennemis de Dieu ont massacré en détestation de notre sainte foi [2].

---

68. *Secrètes*, mystérieuses, cachées.

69. *Compatir avec*, en parlant des choses, se concilier, coexister.

70. Sur l'attrait de Claude pour la prédication à cette époque, voir la lettre CXXXIX (note 6).

Lettre CXLV. — La destinataire est l'amie anonyme des lettres CXXVIII, CXXXII et CXLIII.

1. Car l'année 1646 avait déjà été marquée par le martyre du P. Jogues et de son compagnon Jean de Lalande, de même que l'année 1642 avait vu celui du « donné » René Goupil.

2. Jacques Douart, domestique des Jésuites. Il était âgé de vingt-deux ans

Vous en verrez l'histoire dans la *Relation des Hurons*, car c'est là que ce meurtre est arrivé[3]. On n'a pas laissé d'y prêcher la parole de Dieu et d'y baptiser huit à neuf cents personnes, tous fervents chrétiens, sans parler de ceux qui ont été régénérés à la grâce dans les missions de ces quartiers[4]. L'on attribue cette fécondité aux mérites et aux prières du R. P. Jogues, dont le sang répandu a été comme la semence de tant de généreux néophytes[5]. On le croit encore l'auteur ou le médiateur de la victoire que les Hurons ont remportée sur les Iroquois[6]. Ces perfides avaient simulé vouloir faire un nouveau traité de paix. Pour cet effet, ils avaient dessein de se rendre les maîtres des Trois-Rivières, venant à la file pour surprendre le fort par le moyen de quelques Iroquois qui y étaient prisonniers. Outre ce défilé, ils avaient un grand nombre d'hommes en embuscade, tant dans le bois que de l'autre côté de l'eau, lesquels devaient fondre sur les Français quand il serait temps. Les choses étant en cet état, il arriva que notre bon Dieu envoya

---

et s'était donné à la mission de la Huronie. Le meurtre avait été perpétré le 28 avril précédent, et contrairement aux autres que nous avons rappelés dans la note précédente, il avait eu pour auteurs des Hurons, et même des chefs de cette nation.

3. RJ 1648. *Relation de ce qui s'est passé... aux Hurons, pays de la Nouvelle-France, ès années* 1647-1648. Chap. XVII : *Du meurtre d'un Français massacré par les Hurons et de la justice qui en a été faite.* Le mémoire est du P. Paul Ragueneau.

4. Le P. Ragueneau parle de 1300 baptêmes, mais son mémoire couvre les années 1646-1648. Il n'y avait pas eu de *Relation des Hurons* depuis mai de 1646. RJ 1648 (Q 47 ; C XXXIII, 68). Aux baptêmes de la Huronie s'ajoutaient ceux des missions établies sur les rives du Saint-Laurent. Le P. Jérôme Lalemant dans sa lettre d'envoi mentionne seulement « qu'un bon nombre de Sauvages ont été baptisés ;... que la foi jette ses racines bien avant dans le cœur des croyants ; que ceux qui l'ont embrassée commencent à faire corps et à résister aux paiens qui l'attaquent tantôt à la sourdine, tantôt à découvert ; (enfin) qu'elle a triomphé puissamment dans les plus grands dangers » (Q 1 ; C XXXII, 126).

5. Réminiscence de la parole si célèbre de Tertullien : « Sang des martyrs, semence de chrétiens. »

6. Cet épisode a été raconté dans RJ 1648 au chap. III ; *De L'arrivée des Hurons et de la défaite de quelques Iroquois.* L'affaire qui avait eu lieu dans la seconde quinzaine de juillet, n'avait malheureusement pas de conséquence : « Plusieurs ennemis restés sur le carreau... dix-huit ou vingt prisonniers dans les liens » et les autres en fuite, c'était d'après le P. Bressani tout le bilan du combat.

deux cents Hurons[7] conduits par le R. P. Bressani, lequel, avec un courage animé de l'esprit de Dieu, s'arrêta sans savoir ce qui se passait et commanda à ses gens de se mettre en ordre pour combattre. Il hausse sa voix et les exhorte à tenir bon. A ce bruit, les Iroquois qui étaient cachés paraissent et firent d'abord une décharge sur les Hurons. Mais ce bon Père monte sans crainte sur une souche, d'où il crie et anime ses gens, pendant qu'une grêle de balles sifflent autour de lui, sans qu'il soit blessé d'aucune, ce que l'on impute à miracle[8]. Enfin il met les Iroquois en fuite, et presse les Hurons de les poursuivre, ce qu'ils firent avec tant de bonheur qu'ils eurent tout le bagage, qui consistait en armes, vivres, pelleteries, sans parler de plus de trois cent trente prisonniers[9], qu'ils emmenèrent. Ainsi il se ren-

7. Les Hurons n'avaient pu descendre à la traite l'année précédente « pour la crainte des ennemis, qui d'un côté menaçaient le pays et de l'autre obsédaient tous les chemins » (RJ 1648 : Q 11 ; C XXXII, 178). Mais il leur fallait se ravitailler en haches et autres fournitures françaises. Une expédition de deux cent cinquante hommes sous le commandement de cinq capitaines s'était donc organisée. Elle comptait environ cent vingt chrétiens et catéchumènes. La flotille avait fait près de deux cents lieues sans mauvaise rencontre. Elle était ainsi arrivée dans le voisinage des Trois-Rivières. Aux approches du Fort, les Hurons avaient « poussé leurs canots dans les joncs pour se mettre en bonne couche, afin de paraître devant les Français, c'est-à-dire qu'ils se peignaient la face de diverses couleurs, ils oignaient leurs cheveux, en un mot ils voulaient arriver en bon ordre ». C'est à ce moment qu'ils furent découverts par les Iroquois. Ceux-ci qui se trouvaient sur la rive opposée, se lancèrent aussitôt sur le fleuve pour venir les attaquer. Les capitaines hurons n'eurent que le temps de quitter « leurs huiles et leurs peintures » pour courir aux armes. Dans la circonstance les Hurons firent preuve de courage et de discipline. Ils se couchèrent pour éviter la première arquebusade de l'ennemi ; puis avant que celui-ci eût le temps de recharger ses armes, ils se jetèrent sur lui. Sans la défection de quelques poltrons, ils faisaient prisonnière toute la troupe (*Ibid.*).

8. RJ 1648 raconte l'affaire un peu différemment : « Le P. Bressani... courait partout, donnant courage aux Hurons et prenant garde si quelqu'un n'avait point besoin de son assistance » (Q 12 ; C XXXII, 182). Marie de l'Incarnation pouvait tenir sa version du P. Bressani lui-même qu'elle connaissait bien.

9. Chiffre obtenu par une faute de typographie (Voir la note 6). « Le combat fini, écrit RJ, les plus allègres (des Hurons) suivent les fugitifs ; ils en prennent, ils en tuent ; ils apportent des têtes et des perruques. Mais le désir de paraître et de se rafraîchir aux Trois-Rivières, après les fatigues d'un chemin de plus de deux cents lieues, les empêchèrent de poursuivre toute leur victoire, car un grand nombre se sauva. » Marie de l'Incarnation donne une version sensiblement différente. Toute l'affaire se passa aux Trois-Rivières. Les Hurons, leur traite finie, remontèrent dans leurs canots et reprirent aussitôt le chemin de leur pays. Mais le P. Bressani avait eu le temps de descendre jusqu'à Québec, où il arriva

dirent victorieux de ceux qui s'étaient mis au guet pour les surprendre et pour fondre sur les Français[10]. Un Huron qu'ils tenaient prisonnier se sauva, et dit qu'ils avaient comploté de faire leur coup pendant la sainte messe.

Voilà un petit discours par avance, en attendant celui de la *Relation*, que vous trouverez toute pleine des bontés et des miséricordes de Dieu, qui ne cesse de répandre ses grâces sur cette nouvelle Église[11], laquelle par ce moyen multiplie[12] tous les jours. Priez pour la conversion de tous ces peuples, qui ont tant coûté au Fils de Dieu. Le peu de temps que j'ai me presse de finir, pour vous assurer que je vous porte dans mon cœur.

De Québec, le 10 septembre 1648[13].

---

le 22 juillet, dans la matinée (*Journal des Jésuites*, p. 113). Il y apportait « les lettres des Hurons (des missionnaires) et la nouvelle de la rencontre (de ses gens) avec les Iroquois, dont ils tuèrent et prirent 30 ou 35 » *(Ibid.)*. Deux jours plus tard, Bressani repartait pour les Trois-Rivières, d'où il devait remonter chez les Hurons avec trois missionnaires, dont le P. Gabriel Lalemant, Durant son séjour à Québec, Bressani n'avait pu manquer de passer aux Ursulines.

10. La fuite des Iroquois tint de la panique. RJ en a retenu une anecdote où apparaît une future Ursuline, M^elle^ Philippe-Gertrude de Boullongne, la belle-sœur de Louis d'Ailleboust, le même qui quelques semaines plus tard devait succéder à Montmagny dans la charge de gouverneur de la Nouvelle-France : « On nous a récrit de Montréal, note le rédacteur du mémoire, que l'un de ces fuyards, ayant couru jusque-là et traversé la rivière, s'était allé rendre aux Français. Il entre jusque dans la cour de l'Hôpital sans rencontrer autre personne que M^elle^ de Boullongne sœur de M^me^ d'Ailleboust, à laquelle il tendit les bras. Ceux qui savent que l'honnêteté et la pudeur de cette Damoiselle lui donnent une crainte épouvantable de ces Barbares, disaient par un respect qu'ils portent à sa douceur et à sa vertu qu'elle avait pris un Iroquois et qu'elle faisait plus d'expédition par ses prières et par son chapelet qu'elle récitait pour lors, que les soldats par leurs épées et par leurs mousquets » (Q 12-13 ; C XXXII, 182-184).

11. La *Relation de la Nouvelle-France* de cette année apportait aussi la *Relation des Hurons*. Elle contenait, comme l'écrivait le P. Lalemant, un aperçu sur « les nations voisines et sur les nations plus éloignées ». Le chapitre X de la *Relation des Hurons*, consacré aux Missions algonquines, décrivait les petites nations répandues sur les côtes orientales, septentrionales et occidentales du Lac Supérieur. Un essai d'évangélisation avait été inauguré chez quelques-unes d'entre elles. A l'est de Québec, le P. De Quen, le missionnaire de Tadoussac, avait remonté dans un canot d'écorce, le Saguenay, pour aller au-devant de tribus enfoncées dans les forêts du nord. Enfin, le P. Druillettes, avait accompli son second voyage au pays des Abénakis, et y avait consolidé les bases de la Mission de l'Assomption.

12. *Multiplier*, augmenter. Même sens encore au XVIII^e^ siècle.

13. Le premier vaisseau à rentrer en France devait partir le 23 suivant. C'est

CXLVI. — A LA MÈRE GABRIELLE DE L'ANNONCIATION, RELIGIEUSE BÉNÉDICTINE DU CALVAIRE

L pp. 439-440. Lettre historique XXXVII. — R LXXXVI.

Ma révérende et très chère Mère,

Ce m'est une singulière joie de me voir honorée de votre souvenir, et encore plus de votre affection[1]. Cela me fait croire que j'ai en votre chère personne une avocate auprès de Notre-Seigneur, à qui elle représente mes grandes nécessités. C'est de quoi je me sens infiniment obligée, ma très honorée Mère, et de ce que vous continuez d'aimer la nouvelle Église du Fils de Dieu.

---

ce même navire qui emménerait M. de Montmagny, dont la commission de gouverneur de la Nouvelle-France avait pris fin. On remarquera que sur ce départ de Montmagny, qui devait affecter vivement les communautés religieuses de Québec, les lettres de Marie de l'Incarnation ne passent aucune réflexion. Les circonstances du rappel de Montmagny autorisaient cependant bien des commentaires, et Marie de l'Incarnation, qui avait été plus qu'aucune autre parmi les religieuses en rapports avec lui, devait en penser assez long. Mais la situation commandait la discrétion, d'ailleurs, nous n'avons pas toutes les letttres de 1648. La date du départ de Montmagny nous est fournie par le *Journal des Jésuites* (*Op. cit.*, p. 117).

Lettre CXLVI. — L : *A une religieuse bénédictine du Calvaire.* Il s'agit de la sœur aînée de la Mère Marie de St-Joseph, Gabrielle de Saint-Germain de Savonnières, née en 1612, entrée au Calvaire d'Angers en 1633, où elle fit profession l'année suivante sous le nom de Gabrielle de l'Annonciation. Cette religieuse devait passer les dix-huit dernières années de sa vie dans les charges de prieure, à Chinon, à la Trinité de Poitiers et au Calvaire du Marais à Paris, où elle mourut en 1678, Directrice (supérieure générale) de son Ordre (Archives du Calvaire d'Angers). En 1648, elle était encore au Calvaire d'Angers. Nous reviendrons plus loin, en 1652, à propos de la lettre mortuaire de Marie de St-Joseph, sur la généalogie de la famille de Savonnières.

Le Calvaire, fondé à Poitiers en 1617, sous l'inspiration et la direction du capucin Joseph Le Clerc du Tremblay, — le célèbre P. Joseph, l'éminence grise de Richelieu, — par Madame Antoinette d'Orléans-Longueville, cousine de Louis XIII, avait d'abord été une réforme à l'intérieur de Fontevrault, en dépendance de cet Ordre. Mais il en était bientôt sorti, et quelques années plus tard, Grégoire XV le reconnaissait comme famille autonome sous le nom de Notre-Dame du Calvaire. Les Calvairiennes ou Bénédictines du Calvaire suivaient la règle de saint Benoît, modifiée par des constitutions où l'influence du P. Joseph était très marquée. Leurs monastères, qui furent toujours peu nombreux, formaient une congrégation centralisée sous la direction d'une supérieure générale nommée pour trois ans.

1. Cette lettre faisait sans doute suite à plusieurs autres déjà échangées entre les deux religieuses.

Ma chère Mère Marie de Saint-Joseph, notre assistante et votre bonne sœur, est encore en état de vous en mander des nouvelles, qui sont toujours de plus en plus à la gloire de Dieu, y ayant eu neuf cents personnes baptisées cette année, avec espérance d'un plus grand accroissement [2]. Les Iroquois ont massacré un bon dogique [3] en détestation de la foi. C'est un second martyr dont la *Relation* vous racontera l'histoire, et toutes les affaires de cette Église [4].

Quant à la maladie de votre chère sœur, elle a été plus longue cette année que les années dernières, ayant été quatre mois entiers à l'infirmerie, ce qui l'a entièrement abattue [5]. Ce qui la fait souffrir est un mal de poitrine avec un asthme, sans parler du poumon, qui s'attache aux côtes de temps en temps. Je mande à Madame sa mère [6] ce que l'on pense ici de son mal ; et, sur le désir qu'elle a de la faire retourner en France, je l'assure que cela ne se pourrait pas faire, à cause de la mer. Mais quand cela se pourrait, ni elle ni notre communauté n'y consentiraient jamais. Quand il n'y aurait que moi, je m'y opposerai toujours, non que je ne voulusse donner tous les contentements possibles à Madame votre mère, mais je sais qu'elle a trop de piété pour ne pas laisser achever le sacrifice entier à une si chère fille, qui n'est ni à charge ni inutile, ainsi qu'elle croit, à ce petit séminaire ; mais plutôt elle lui sert beaucoup par sa vertu et par ses exemples ; outre qu'elle a [7] de bons intervalles de santé, durant lesquels elle garde la règle et s'acquitte louablement de ses fonctions. Pour mon particulier, je suis bien résolue de lui rendre le plus fidèle service qui me sera possible. Le bon Dieu nous a unies dès le com-

2. Sur ce chiffre voir la note 4 de la lettre précédente.

3. *Dogique*, catéchiste. Ce mot paraît plusieurs fois dans les *Relations*.

4. Il s'agit du jeune domestique Jacques Douart. Voir la lettre précédente et dans RJ 1648, le chap. XVII. Marie de l'Incarnation ne pense qu'au P. Jogues. En réalité Douart était le quatrième martyr des Sauvages.

5. Marie de St-Joseph était déjà atteinte du mal qui devait l'emporter quatre ans plus tard.

6. Madame de la Troche de Savonnières. M. de Savonnières était mort en 1640.

7. *Outre que*, joint que, ajoutez à cela.

mencement, j'espère qu'il n'y aura que la mort qui nous séparera, pour perfectionner notre union dans l'éternité[8]. Je vous remercie de tout mon cœur des bonnes lancettes que vous m'avez envoyées ; j'en avais un extrême besoin[9]. C'est pour la charité que vous me les avez envoyées, je les emploierai aussi pour la charité, après laquelle[10] je demande encore qu'il vous plaise vous ressouvenir de mes nécessités spirituelles auprès de Notre-Seigneur, aux pieds duquel je me souviens aussi de vous, et y suis, en toute humilité et sincérité, votre...

De Québec, le 8 d'octobre 1648.

CXLVII. — A LA MÈRE MARIE-GILLETTE ROLAND, RELIGIEUSE DE LA VISITATION DE TOURS

L pp. 104-106. Lettre spirituelle LII. — R LXXXVII.

Ma très chère Mère,

La vie de Jésus soit la sanctification de la vôtre pour l'éternité !

C'est avec amour et avec une entière affection que j'ai reçu votre lettre et votre charitable présent, pour lequel je vous prie d'agréer mes très humbles remercîments[1]. Vous me dites que ma révérende Mère, votre digne Supérieure[2], m'a écrit : je n'ai pas reçu sa lettre, non plus que beaucoup d'autres ; je ne laisse pas de lui

8. Des liens de la plus grande intimité spirituelle unissaient Marie de l'Incarnation et Marie de St-Joseph, On le verra mieux plus loin.

9. Cadeau qui ne figure pas au *Registre des Bienfaiteurs*.

10. *Après laquelle*, après cette charité que vous nous avez faite, je vous demanderai encore celle... etc.

Lettre CXLVII. — L : *A une Religieuse de la Visitation*. Mais une note marginale donne le nom de la destinataire.

1. Le *Registre des Bienfaiteurs* mentionne seulement sans entrer dans le détail : « Par nos Mères de Tours et autres amis, 384 livres. »

2. Cette supérieure était alors la Mère Jeanne-Françoise Le Vasseur (Archives départementales d'Indre-et-Loire, Minutes du notaire Gerbeault. Fonds non inventorié), la même religieuse à qui la lettre du 24 août 1641 (lettre LXXIV, *Écrits* III, pp. 208-212) était adressée.

écrire un mot pour lui témoigner ma reconnaissance[3].

N'est-il pas vrai que nous avons un martyr dans le ciel et un puissant avocat auprès de Dieu[4] ? Nous avons déjà ressenti les effets de sa protection en diverses occasions, surtout cette année que la flotte des Hurons, conduite par le R. P. Bressani, étant arrivée devant une de nos habitations de Français[5] proche de laquelle un grand nombre d'Iroquois s'étaient cachés à dessein de surprendre les Français et les Hurons, et de les envelopper dans un même carnage, l'on a vu un secours du Ciel d'autant plus admirable qu'il a été imprévu et inopiné. Car le Père, qui ne savait rien des embûches des ennemis, fit descendre à terre tous les Hurons, et par un mouvement secret, les fit ranger en bataille comme pour se battre. Quand ils furent en état, quoiqu'il ne vît personne, il se mit à crier et commanda à ses gens de crier comme lui, selon la coutume des guerriers de ces nations ; au même temps, cette armée iroquoise parut, et sans dire mot fit sa décharge sur eux. Mais étant animés par les exhortations de ce brave Père, ils se ruèrent si vigoureusement sur les ennemis, qu'ils les mirent en fuite, en tuèrent un grand nombre, emmenèrent dix-sept prisonniers[6] et enlevèrent tout leur butin. Sans ce bon instinct que Dieu donna au bon Père, les Hurons étaient détruits, et la traite de cette année perdue. L'on attribue cette grâce, ainsi que beaucoup d'autres, au prières et aux mérites de notre saint martyr[7]. Mais venons à ce que vous me proposez.

Vous me parlez d'une vie cachée ; qu'en dirai-je, ma

3. Lettre perdue.

4. Le P. Jogues.

5. *Habitation*, poste français. Les Trois-Rivières.

6. La lettre précédente donnait le chiffre de trois-cent-trente prisonniers. Avec raison, nous y avons reconnu une erreur de copie ou de typographie, Marie de l'Incarnation étant à trop bonne source pour se tromper si notablement. Le chiffre dix-sept est conforme à celui du *Journal des Jésuites*, qui fait mention de trente à trente-cinq Iroquois hors de combat, tant morts que captifs. (*Op. cit.*, 113). Marie de l'Incarnation ne donne que le nombre des prisonniers. Le P. Bressani parlait de « dix-huit ou vingt prisonniers ». RJ 1648 (Q 11 ; C XXXII, 178).

7. Il est clair, par tous ces détails, comme par ceux de la lettre CXLV, que Marie de l'Incarnation disposait ici d'informations personnelles.

très chère et bien-aimée Sœur, puisqu'elle est cachée, et qu'il est très difficile de parler de ce qui ne paraît pas ? Dans ce pays et dans l'air de cette nouvelle Église, on voit régner un esprit qui ne dit rien qu'obscurité. Tous les événements qui nous arrivent sont des secrets cachés dans la divine Providence, laquelle se plaît d'y aveugler tout le monde, de quelque condition et qualité qu'il soit[8]. J'ai vu et consulté là-dessus plusieurs personnes, qui toutes m'ont dit : « Je ne vois goutte en toutes mes affaires, et néanmoins, nonobstant mon aveuglement, elles se font sans que je puisse dire comment. Cela s'entend de l'établissement du pays en général, et de l'état des familles en particulier[9]. Il en est de même du spirituel. Car je vois que ceux et celles que l'on croyait avoir quelques perfections lorsqu'ils étaient en France, sont à leurs yeux et à ceux d'autrui très imparfaits, ce qui leur cause une espèce de martyre. Plus ils travaillent, plus il découvrent d'imperfections en eux-mêmes[10]. Et la raison est que l'esprit de la nouvelle Église a une si grande pureté, que l'imperfection, pour petite qu'elle soit, lui est incompatible ; ensuite de quoi il faut se laisser purifier en mourant sans cesse à soi-même[11].

Je me représente ce christianisme primitif[12] comme un purgatoire dans lequel, à mesure que ces âmes chéries

---

8. Par exemple, cette mortalité si déconcertante qui semble s'attacher aux pas des missionnaires et entrer avec l'évangélisation dans les tribus sauvages : scandale des faibles, triomphe des adversaires de la religion, épreuve de la foi des missionnaires. Énigmes déconcertantes en effet, sauf pour la foi : Les voies de Dieu ne sont pas celles des hommes.

9. Elle écrira plus loin, par exemple, que malgré l'incertitude grandissante la colonie prospérait, les colons se bâtissaient...

10. Ici, elle aborde son cas personnel, celui que nous connaissons par la *Relation* de 1654 (*Écrits* II, pp. 374 et ss).

11. En plus clair, Marie de l'Incarnation écrivait déjà dans une lettre du 15 septembre 1641 : « Pour bien goûter la vocation de Canada, il faut de nécessité mourir à tout, et si l'âme ne s'efforce de le faire, Dieu le fait lui-même et se rend inexorable à la nature, pour la réduire à cette mort qui, par une espèce de nécessité, l'élève à la sainteté éminente. Je ne puis dire ce qu'il en coûte pour en venir là. Il ne faut pas penser de pouvoir vivre en cette nouvelle terre de bénédiction qu'avec un esprit nouveau » (*Écrits* III, p. 243).

12. Cette chrétienté naissante du Canada.

de Dieu se purifient, elles participent aux communications de sa divine Majesté[13]. Il en est, dis-je, ici de même[14]. Cet esprit secret, qui n'est autre que l'esprit de Jésus-Christ et de l'Évangile, donne à l'âme purifiée une certaine participation de soi-même[15], qui l'établit dans une vie intérieure qui l'approche de sa ressemblance[16]. Demandez-moi ce que c'est que cette vie, je ne le puis dire, sinon que l'âme n'aime et ne peut goûter que l'imitation de Jésus-Christ en sa vie intérieure et cachée[17]. Elle se trouve toujours petite à ses yeux et défectueuse en ses actions, se comparant à la pureté et à la sainteté de notre divine cause exemplaire[18].

La distance des lieux et le danger que les lettres ne soient interceptées, ne me permet pas d'en dire davantage à ma très chère Sœur ; et même ce que je viens de

---

13. Les « âmes chéries de Dieu », celles qui en France avaient été déjà prévenues des dons de Dieu, passent maintenant par un purgatoire, où elles sont adaptées à « l'esprit de la Nouvelle Église » qui ne peut souffrir aucune impureté, et élevées « à une sainteté éminente » (note 11).

14. Ce n'est pas affaire d'impression personnelle : on peut le constater dans les faits et dans les âmes.

15. Cet esprit, secret, parce qu'il « ne dit rien qu'obscurité », ou parce qu'il purifie dans la ténèbre de la foi les âmes chéries de Dieu, est l'esprit même de Jésus-Christ, et il se communique aux âmes où il opère, dans une mesure proportionnée à la purification qu'il y accomplit.

16. De la ressemblance de Jésus-Christ. La phrase de Marie de l'Incarnation se ressent de son encombrement ; elle est un peu embrouillée.

17. Voir ce que Marie de l'Incarnation écrivait dans la lettre du 7 septembre précédent (lettre CXLIV), de la *consommation* en Dieu. De part et d'autre, c'est la même pensée, la même perspective. Si un passage clair-obscur pouvait servir à faire l'exégèse d'un autre qui serait en partie plus difficile, c'est à cette lettre du 7 septembre que nous renverrions pour interpréter la pensée qui nous occupe en ce moment.

18. Le spectacle de la pureté de Dieu découvre à l'âme ses imperfections : « C'est une chose indicible ce que (Dieu) veut d'une âme qu'il tient dans une union intime, habituelle et continuelle avec lui. Oui, c'est une chose indicible. Cela vient de la grande sainteté de Dieu, laquelle est incompatible avec aucun opposé » (*Écrits* II, p. 400). C'est toujours dans le XII^e^ État d'oraison (*Écrits* II, pp. 367-417), auquel nous avons plusieurs fois déjà renvoyé (voir plus haut la lettre du 7 septembre, lettre CXLIV), que les lettres spirituelles de 1647 trouvent leur plus juste contexte et leur plus approximative explication. Marie de l'Incarnation a l'air de s'en tenir à des généralités, mais si ses correspondants avaient pu lire entre les lignes, ils auraient vu affleurer la confidence personnelle dans ces considérations qui véritablement recouvrent un état d'âme. Dom Claude Martin ne pouvait s'y tromper. Dans une note marginale qui accompagne la publication de cette lettre, il écrit : « Elle parle de ses dispositions intérieures » (L p. 105).

dire est seulement pour lui obéir, ne m'étant pas possible de lui rien refuser[19]. En attendant que nous nous voyions en l'autre vie, qui vous fera voir clair dans mes pauvretés, je vous prie de vous contenter de cela, et cependant de prier pour moi qui suis toute en Jésus votre...

De Québec, le 10 octobre 1648.

CXLVIII. — A la Mère Ursule de Sainte-Catherine sous-prieure du Monastère des Ursulines de Tours

L pp. 106-107. Lettre spirituelle LIII. — R LXXXVIII.

Ma Révérende et très chère Mère,

Vous avez appris par ma première lettre[1], de quel air nous vivons[2] dans votre petit séminaire de Québec[3]. Je vous en ai écrit amplement, c'est pourquoi je n'userai point de redites[4]. J'ai écrit les noms des nations pour

19. D'où l'impersonnalité voulue de ces lettres et la nécessité de transposer un état mystique individuel sur le plan ascétique général. La correspondante est avertie de comprendre à demi-mot. Il y avait, on le sait, une grande intimité entre Marie de l'Incarnation et Gillette Roland.

Lettre CXLVIII. — L : *A une religieuse Ursuline.* En note dans la marge : *A la Mère Ursule.* La Mère Ursule Jouye de Ste-Catherine qui avait quitté la charge de supérieure aux élections de l'année précédente, occupait alors celle de sous-prieure (Archives départementales d'Indre-et-Loire, Série H : Ursulines de Tours).

1. Lettre perdue.

2. Un air « qui ne dit rien qu'obscurité ». Voir la lettre précédente.

3. On sait que les Ursulines de Tours revendiquaient pour leur maison l'honneur de l'établissement du monastère de Québec (Voir la lettre CX et la note ; *Écrits* III, pp. 398-400). La Mère Ursule était supérieure, l'année où les Ursulines de Tours prirent par acte capitulaire ce titre de fondatrices. R qui n'a pas fait attention à ce droit de Tours sur Québec corrige L et imprime *notre*.

4. Rien ne nous est parvenu de ce mémoire. La vie du séminaire des Ursulines ne nous est guère connue pour cette année 1647-1648 que par RJ. Le P. Jérôme Lalemant parmi quelques anecdotes concernant les Sauvages et les Sauvagesses dont les religieuses s'occupaient, remarque : « Ces bonnes Mères sont extrêmement charitables ; les difficultés du pays ne les étonnent point, leur séminaire ne refuse aucune Française ni aucune fille de Sauvage, l'aumône se fait chez elles en tout temps, leur cœur est plus grand que leurs biens. Les pensionnaires en France ne grèvent point les monastères où elles sont instruites, ce n'est pas de même en Canada : il faut non seulement nourrir et instruire les petites séminaristes, mais il les faut habiller et, à leur départ, leur faire de bonnes aumônes,

lesquelles vous voulez consacrer vos vœux, vos prières et vos bonnes œuvres. Vous êtes ravissante en ce point, et méritez sans doute[5] d'être la médiatrice de l'amplification de la gloire du Fils de Dieu. Procurez-la donc en ce point plus que jamais, mon intime Mère ; notre Jésus ne le mérite-t-il pas ? Je me donne l'honneur d'écrire à M. le Théologal[6], qui est animé d'un semblable zèle, et je le prie de chérir l'Église de ce divin Sauveur. Je suis consolée à un point que je ne vous puis dire, de voir que tant de saintes âmes s'unissent pour un sujet si glorieux et si légitime. Pour vous, ma chère Mère, puisque vous êtes Ursuline, vous ferez une chose qui est attachée à votre vocation[7]. Il y a aussi une bonne Mère Carmélite qui a assemblé un grand nombre de personnes pour le même dessein que vous entreprenez[8]. J'espère que nous verrons un jour dans le ciel une grande troupe d'âmes gagnées à Dieu par vos prières, et qui le béniront éternellement. Faisons donc à qui mieux mieux, ma très chère Mère ; je crois que vous me devancez déjà beaucoup ; je n'en ai point de jalousie : il n'importe, pourvu que Dieu soit glorifié[9].

---

et souvent encore à leurs parents, tant ils sont pauvres. » Lalemant en cite un exemple, celui d'une petite Huronne : « Ces bonnes Mères non seulement l'habillèrent de pied en cap, mais elles firent encore des présents à ses parents pour marque du contentement que cet enfant leur avait donné. Ce n'est pas tout, il fallut fournir de vivres pour elle et pour ceux qui la venaient querir. » En un mot, conclut le Père : « Vous diriez qu'elles feraient volontiers tous les frais nécessaires pour les mener et pour les conduire jusques en Paradis » (Q 18-19 : C XXXII, 214). Sur les Ursulines voir RJ 1648 (Q 18-19 et 22-23 ; C XXXII, 212-216 et 232).

5. *Sans doute*, sans aucun doute.

6. Lettre perdue. Nous ne savons rien de ce personnage qui était peut-être le supérieur ecclésiastique des Ursulines de Tours.

7. Parce que la vocation de l'Ursuline est une vocation apostolique. L'apostolat qu'elle exerce à l'intérieur de sa clôture près des jeunes pensionnaires qui lui sont confiées, elle doit l'étendre par la pensée et le désir aux âmes du monde entier. Elle accomplit ses fonctions de l'enseignement pour sauver des âmes : c'est le but de sa vie : « Amène-moi des âmes » disait le Christ à une Ursuline du XVII[e] siècle. L'invitation s'adressait à toutes ses sœurs.

8. Les Ursulines de Québec avaient des correspondantes dans plusieurs carmels de France, Le *Registre des Bienfaiteurs* fait mention de quelques-uns d'entre eux, Il nomme en particulier pour l'année 1648, « la Mère Poncet et les carmélites de la Rue Chapon ». C'est peut-être à ce carmel que Marie de l'Incarnation pensait. Sur Madame Poncet voir plus loin la lettre du 22 octobre 1649.

9. Ce sont les sentiments de saint Paul dans l'Épître aux Philippiens, I, 15-20.

La Mère Marie de Saint-Joseph est plus infirme que jamais[10]. Si Dieu ne fait un miracle en sa personne, elle ne peut vivre longtemps et il lui faut garder l'infirmerie qu'elle abhorre comme une chose affreuse et comme un lieu contraire à la mortification de l'état religieux. En quelque état qu'elle soit, je lui rendrai tous les services possibles. Si elle meurt, nous ferons une perte irréparable pour la bonté du sujet ; mais elle est si humble qu'elle se croit la plus inutile et la plus misérable du monde. Mon sentiment est que c'est un fruit mûr, et que Dieu la dispose à la mort, car elle fait des progrès en la perfection qui ne sont pas ordinaires. La volonté de Dieu soit éternellement faite sur elle et sur moi[11] !

Je ne sais pourquoi vous avez eu tant de frayeur des Iroquois à notre occasion. S'ils venaient jusqu'à nous, il faudrait que tout le pays fût perdu[12] ; mais il se fait merveilleusement, et se met en état de se défendre. Que serait-ce si nous n'avions une entière confiance en notre Jésus ? Nous aurions toujours le cœur abattu. Nous avons au ciel notre saint martyr[13], qui prie pour nous, et nous en ressentons les effets par tant de périls échappés[14], et par tant de conversions que nous voyons depuis son martyre. Pour moi, je vous le dis franchement, je n'ai peur de rien, et quoique je sois la plus misérable du monde, je suis prête, et me sens dans la disposition

---

10, Voir la lettre du 8 précédent à la Mère Gabrielle de l'Annonciation (lettre CXLVI),

11. Sur la vie intérieure de Marie de St-Joseph, voir sa lettre mortuaire (1652). Les *Relations* des Jésuites ont parlé de cette Ursuline plus que de toute autre, Marie de l'Incarnation exceptée. Le dévouement de Marie de St-Joseph aux Sauvages était sans bornes et elle jouissait d'un grand ascendant sur ces pauvres gens.

12. Leur tactique était en effet de s'attaquer d'abord aux habitations des Français en amont de Québec, aux Trois-Rivières et à Montréal.

13. Le P. Jogues. Le pays se faisait ; les maisons écartées s'armaient comme des fortins. Néanmoins la colonie était toujours ballottée entre les deux extrêmes de la crainte et de la confiance (lettre CXLVII). Il n'y avait de véritable appui qu'au ciel.

14. *Échapper*. Verbe rarement employé à l'actif, sauf dans certaines locutions, et beaucoup plus rarement encore au passif. Des expressions comme *périls échappés* étaient courantes au XVII[e] siècle. — Marie de l'Incarnation fait encore allusion à l'échauffourée des Trois-Rivières (lettres précédentes).

d'aller aux extrémités de la terre, quelque barbares qu'elles soient, si l'on m'y veut envoyer, mais je ne suis pas digne de si grandes choses[15]. Je vous écris la nuit, enfermée dans notre chambre comme dans un coffre[16], à cause du froid, qui néanmoins ne me peut nuire à votre égard, mon cœur ayant toujours de l'ardeur pour le vôtre, dans lequel je sais que Jésus habite. Soyez-moi donc aussi toujours ce que vous m'êtes en Celui de ce divin Sauveur[17] !

De Québec, le 18 d'octobre 1648.

CXLIX. — A une Dame de ses amies

L pp. 108-109. Lettre spirituelle LIV. — R LXXXIX.

Voici un mot qui n'est que pour vous, puisque vous le désirez de moi[1]. Parlons donc, ma très chère fille, de notre très aimable Jésus, et des moyens de nous unir inséparablement à Celui à qui vous voulez être sans réserve ; car je sais que vous lui avez voué votre cœur et vos affections. Arrière donc tout autre amour que celui du très aimable Jésus !

---

15. Mêmes déclarations dans la lettre CXXIX (note 45). Personne ne pouvait penser à de telles expéditions et Marie de l'Incarnation moins que toute autre ; les exigences de la clôture ne permettaient pas d'établissements de religieuses hors des colonies. Cette protestation n'en est pas moins l'indice de l'intrépidité qui faisait le fond du tempérament de Marie de l'Incarnation. La Vénérable Mère avait déjà ces mêmes sentiments à Tours, où dans l'attente de la signification des volontés de Dieu sur elle, elle se disposait à aller « dans les Indes, au Japon, dans l'Amérique, dans l'Orient, dans l'Occident... et dans toutes les parties de la terre habitable où il y avait des âmes raisonnables, (qu'elle voyait) toutes appartenir à Jésus-Christ » (*Écrits* II, p. 310).

16. Voir la description des petites cellules des religieuses dans la lettre CVII (*Écrits* III, p. 373). L : put. Faute de typographie.

17. De votre part, aimez-moi dans le Cœur de Jésus comme je vous y aime. La phrase trahit la préciosité du temps.

Lettre CXLIX. — Même destinataire que pour la lettre CXLV.

1. La lettre du 10 septembre précédent est, en effet, malgré sa brièveté, une lettre « historique » destinée comme les pièces de cette nature à passer en plusieurs mains. La destinataire, que nous connaissons déjà par les lettres des années 1646-1647, exigeait un mot plus personnel. C'était une dirigée de Marie de l'Incarnation.

Je suis très aise que vous vous adonniez à l'oraison mentale, mais plus cordiale qu'autrement [2] ; car je pense que c'est là la disposition de votre âme, et celle que Dieu demande de vous. Je veux dire que vous n'employiez pas de si longs espaces de temps à discourir et à méditer [3], mais qu'y ayant employé un espace raisonnable, vous entriez en votre cœur, et que vous parliez amoureusement à notre bon Jésus sur les choses que vous avez considérées, ou sur celles qu'il vous fera affectionner pour lors [4]. Je vous dis ceci, afin que vous vous accoutumiez à parler à Dieu et à imiter les anges et les saints, qui, transportés des beautés de cette divine Majesté et de ses infinis bienfaits, lui chantent un cantique qui n'a point de fin [5]. Or, vous les imiterez en parlant et chantant en votre cœur [6]. Je vous avoue, ma chère fille, que j'ai trouvé un grand trésor en faisant comme je vous dis. Car au commencement que Dieu me fit l'honneur de m'appeler et de me toucher le cœur de son amour, je lui parlais sans cesse [7] ; et c'est ce qui me fit vous con-

2. C'est-à-dire plus affective que spéculative.

3. Pour Marie de l'Incarnation, le colloque du cœur est l'essence de l'oraison. La méditation proprement dite doit y aboutir au plus vite, et pour cela ne pas confisquer à son profit la majeure partie du temps de la prière. Autrement dit, la méthode ne doit pas tuer la vie et sa spontanéité.

4. Ainsi la matière du colloque peut être ou non celle de la méditation préliminaire. Le maître de l'oraison, c'est l'Esprit-Saint ; la liberté est sa loi. Une méthode, mais large et souple, pour diriger non pour entraver les opérations de l'âme, et pour l'entraîner à la docilité aux inspirations et aux conduites de l'Esprit-Saint.

5. Allusion évidente à certaines préfaces de la Messe.

6. Épître aux Éphésiens V, 19.

7. Retour sur les premiers temps de sa « conversion ». Marie de l'Incarnation dira en effet, dans sa *Relation* de 1654, : « Je n'avais que vingt ans... Je me logeai au haut de la maison (de mon père), où, en faisant quelque ouvrage paisible, mon esprit portant toujours occupation, mon cœur parlait sans cesse à Dieu... Que mon cœur (lui) parlât ainsi privément et si éloquemment, ce m'était une chose incompréhensible. Néanmoins, bien loin que je m'y opposasse, je m'y laissais aller et suivais cette pente qui produisait de plus en plus en moi une haine de moi-même... » (*Écrits* II, pp. 187-188). On sait qu'influencée par la lecture d'un traité sur la méditation méthodique, elle quitta quelques mois cette manière d'oraison pour se plier à la discipline des « préparations, préludes, divisions des points et matières... », mais qu'elle dut bientôt revenir à son premier attrait. Sans doute, elle était déjà menée par la voie de la passivité et de l'oraison infuse. Il n'y en avait pas moins un enseignement pour la conduite à tenir dans l'oraison ordinaire. Saint François de Sales invitait ses Philotées à rester plutôt « sous

seiller, l'an passé, de vous accoutumer à faire des oraisons jaculatoires [8] ; et je vous le dis encore, il faut que cette pratique soit la vie de votre âme, et que vous fassiez ici-bas ce que par la miséricorde de Dieu vous ferez dans l'éternité si vous êtes fidèle [9].

Afin de vous rendre digne de cette pratique, il faut que vous ayez une grande pureté de cœur [10], laquelle consiste à ne vous point arrêter à aucunes pensées oisives [11], à n'avoir point de convoitise des choses de la terre, à mortifier vos passions, à étouffer les sentiments

---

l'impression d'une idée » qu'à « faire de longs raisonnements » autour d'elle. Il disait encore : « L'oraison ne dépend point du discours ni de la considération » (Sainte Jeanne de Chantal : *Réponses sur le coutumier*, art. 24 ; saint François de Sales, *Œuvres*... Édition d'Annecy, VI, 417-418). Dans sa lettre du 7 octobre 1646, Marie de l'Incarnation écrivait, s'adressant probablement à la même correspondante : « Quand votre cœur sera touché et qu'il se sentira porté à parler à Dieu,... au lieu de méditer ne pensez plus qu'à lui obéir », c'est-à-dire à suivre son mouvement (lettre CXXVIII).

8. Dans sa lettre du 27 août 1647 « à sa dirigée », Marie de l'Incarnation dit seulement au sujet de l'oraison : « Je suis bien aise que (votre directeur) et moi soyons tombés dans un même sentiment touchant la façon que vous devez tenir dans vos méditations » (lettre CXXXII). La lettre où elle abordait plus particulièrement le sujet des oraisons jaculatoires est perdue. En 1645, la Vénérable Mère conseillait fortement à une de ses sœurs cette même pratique : « Je ne demande pas, lui disait-elle, que vous fassiez de longues oraisons, mais de courtes et qui soient ferventes », et elle lui rappelait l'exemple de leur mère, qui prenait occasion de ses loisirs « pour faire des oraisons jaculatoires très affectives » (lettre CXVI). On voit par sa *Relation* de 1654, qu'elle avait elle-même une grande dévotion à ces « courtes mais ferventes » prières qu'elle conseillait aux autres.

9. Nous devons en effet commencer ici-bas l'exercice de la vie du ciel, puisque par le baptême nous en avons déjà la substance. La spiritualité de Marie de l'Incarnation est à base d'allégresse, parce qu'elle est toute fondée sur l'union et le cœur à cœur avec Dieu. « Je tâche de me perdre en (Dieu), disait-elle à son fils ; je fais mon possible pour m'oublier moi-même afin de ne voir que lui, et, si mon cœur en a le pouvoir, il traite avec lui familièrement. Pour vous parler ingénuement, ma vie est d'entretenir continuellement ce commerce. J'aime tant l'union du cœur et de la volonté avec Dieu, dans l'amour du même Dieu... » (lettre du 3 octobre 1645 ; lettre CXX).

10. L'oraison affective est une des premières formes de l'union de l'âme à Dieu, — union qui est le fond et l'essence de la vie chrétienne. Or, dit le P. Louis Lallemant, « la pureté de cœur conduit à l'union divine, et l'on n'y arrive point ordinairement par d'autres voies », et encore : « La voie la plus courte et la plus sûre pour arriver à la perfection, c'est de nous étudier à la pureté de cœur plutôt qu'à l'exercice des vertus » (*La Doctrine spirituelle*... p. 84). C'est la pureté du cœur qui donne au regard intérieur de l'âme sa limpidité et sa force pour voir Dieu.

11. *Aucunes pensées oisives. Aucun*, employé comme adjectif au pluriel avait le sens de *quelques*. Ces pensées oisives, c'est-à-dire qui maintiennent l'âme dans un état de dissipation et de paresse, la détournent de Dieu ; et c'est là leur danger.

de l'amour-propre, comme sont le point d'honneur, les petites vanités, les jactances, et autres semblables défauts qui sont les ennemis de la vraie pureté[12] et de la demeure de Dieu[13]. Cela ne vous empêchera pas de penser aux petites affaires de votre maison ; mais il les faut faire sans empressement[14]. Représentez-vous que Jésus vous voit, et qu'il faisait les actions de sa vie terrestre d'une bien autre façon que vous faites les vôtres. Cependant il veut que vous l'imitiez. Dites-lui donc amoureusement : « Mon cher Jésus, je fais cela pour votre amour ; que je suis éloignée de votre pureté ! Vous êtes ma vie exemplaire, et cependant je ne vous imite pas en la pureté ni en la perfection que vous voulez de moi. Je m'en accuse, mon cher Jésus. » D'autres fois dites-lui : « Mon bon Jésus, par la sainteté de vos actions, sanctifiez les miennes : je veux absolument qu'elles dépendent de vous et qu'elles soient pour vous, ô mon Jésus[15]. »

Accoutumez-vous aussi à aimer la beauté du Fils de

---

12. « La pureté de cœur consiste à n'avoir rien dans le cœur qui soit tant soit peu contraire à Dieu et à l'opération de la grâce » (P. Lallemant, *Op. cit.*, p. 82). Marie de l'Incarnation a été en relations avec quelques-uns des disciples du P Lallemant, entre autres le P. Jogues, et plus tard le P. Ragueneau. Par eux, elle a pu connaître des traits et même l'esprit de la doctrine du célèbre maître du troisième an. Mais son expérience propre, par ce qu'elle avait de général, lui suffisait à baser son enseignement personnel, Les citations du P. Lallemant ne sont point faites ici pour confirmer la doctrine spirituelle de Marie de l'Incarnation, mais seulement pour marquer les points de rencontre de ces deux grandes âmes.

13. De la demeure de Dieu dans l'âme. Dieu fait son habitation dans la paix du cœur, il faut même écarter ce qui la trouble (lettre CXXXII).

14. D'abord, parce que l'oraison sert à la conduite de la famille et des affaires domestiques, car « plus on s'approche de Dieu, plus on voit clair dans les affaires temporelles, et à la faveur de ce flambeau on les fait beaucoup plus parfaitement » (lettre du 3 septembre 1645, lettre CXVI), et ensuite parce que « Dieu chérit infiniment les âmes tranquilles et pacifiques et (qu')il se plaît de parler à leur cœur, ce qui est en cette vie une béatitude anticipée » (lettre du 27 août 1647 : lettre CXXXII).

15. Notre activité doit être toute rapportée au Seigneur comme à sa fin, mais elle doit d'abord en sortir comme de sa source. Prière toute paulinienne. Voir la Première Épître aux Corinthiens (X, 31) et l'Épître aux Colossiens (III, 17). « Que toutes nos prières et toutes nos œuvres aient en Vous (Seigneur) leur commencement et leur fin » demande l'Église dans une de ses oraisons de l'action de grâces après la messe. Marie de l'Incarnation trouvait aussi le secret de cette prière dans sa propre expérience.

Dieu, et à lui faire un hommage perpétuel[16] ; car puisque vous lui avez voué votre cœur, il faut qu'il ait été touché de sa beauté divine[17]. Dites-lui donc souvent ce verset du psaume *Eructavit* : *Speciosus forma prae filiis hominum*... etc[18]. Je vous exhorte d'avoir un psautier français et latin ; vous y trouverez des repas spirituels qui rassasieront votre âme, mais d'une satiété sans dégoût et qui rend continuellement les âmes pleines de bons sentiments de Dieu[19].

Il faut aussi que vous aimiez les sacrifices. Mais sur quel autel les immolerez-vous ? Prenez avec un très grand respect le Cœur du Fils de Dieu, et après que vous l'aurez présenté à son Père, offrez sur ce divin et très sacré Cœur, comme sur un autel, toutes vos victimes, qui sont vos intentions, vos affections, vos désirs, vos actions, vos amis ; offrez-y moi avec tout le reste, ma chère fille, car je vous y offre aussi chaque jour[20].

En voilà assez pour cette année ; je voudrais vous pouvoir loger dans le Cœur de Dieu. Vous y logerez

---

16. Marie de l'Incarnation avait un sentiment très vif du beau, nous en avons déjà recueilli des traits. La beauté de Dieu devait donc surtout la captiver. Elle y était particulièrement attachée dans les années où nous sommes (Voir la lettre sans date de 1647 à son fils : lettre CXL). Cette impression de la beauté divine avait déterminé chez elle une dévotion qui se traduisait par des hommages de louanges et d'actions de grâces : ce qu'elle conseillait à sa correspondante. On sait même que cette dévotion s'était matérialisée en quelque sorte dans une oraison qu'elle avait composée et qu'à sa demande un Jésuite de ses amis lui avait traduite en latin, comme pour lui donner une forme plus liturgique. C'était la prière à la double beauté divine et humaine du Verbe Incarné qu'elle récitait quotidiennement depuis la fin de 1645 ou les premiers mois de 1646.

17. L'amour est inspiré par la bonté et par la beauté. En Dieu ces deux attributs se complètent quand nous le contemplons, et notre acte de charité est fondé sur ces deux perfections.

18. Psaume XLIV, 3 : *Vous êtes le plus beau des enfants des hommes.*

19. A la différence des plaisirs humains, les plaisirs divins, peu recherchés avant d'être expérimentés, sont ensuite passionnément désirés, parce que leur possession ne cause jamais ni dégoût ni lassitude. Voir saint François de Sales dans le *Traité de l'amour de Dieu*, (L. I, chap. X : Édit. D'Annecy, T. IV, p. 61), où il ne fait d'ailleurs que reprendre une remarque de saint Grégoire le Grand dans son Homélie 36 sur l'Évangile.

20. Nouvelle allusion de Marie de l'Incarnation à sa pratique personnelle et quotidienne de l'offrande de tout son être, de toutes ses activités, de toutes ses intentions et intérêts au Père Éternel par le Cœur et sur le Cœur de Jésus, inaugurée en 1635 et jamais discontinuée depuis lors (*Écrits* II, p. 315).

par l'humilité, car il est le Père des petits et des humbles, et il porte ses enfants dans son cœur[21].

De Québec,.... 1648[22].

CL. — Au Révérend Père Jérome Lalemant, de la Compagnie de Jésus

Archives des Ursulines de Québec.

Votre sainte bénédiction !

Mon très Révérend Père,

Je suis un peu occupée[1] par la crainte que j'ai que le tabellion[2] communique à M. le Gouverneur[3] la copie que je lui ai donnée[4], pour cette seule clause que vous savez que la nécessité nous fait passer en cette occasion-ici, et que nous n'accepterons de nul autre[5]. Pour les raisons que j'ai déduites[6] à Votre Révérence, elle sait comme dès

---

21. Autre aspect de la dévotion de Marie de l'Incarnation au Père. Le premier était surtout de révérence et de crainte filiale : « Si on le considère comme Père, il demande nos respects et nos obéissances... » (lettre CXXIX). Ici, c'est la confiance, l'abandon à la tendresse paternelle, l'amour filial lui-même.

22. Aucune indication chronologique. Cette lettre vient certainement après celles destinées à la même correspondante, et que nous avons déjà reproduites. Elle renvoie à l'une d'elles (note 8) et elles témoigne d'une direction continue et plus précise. Mais rien n'empêcherait qu'elle fût postérieure à 1648. Nous l'avons laissée à la place que L lui a donnée.

Lettre CL. — Autographe. Cette lettre est adressé au Supérieur des Missions de Québec, le P. Lalemant. C'est une lettre d'affaires, motivée par le contrat de profession de Charlotte Barré, la suivante de M^me^ de la Peltrie, et qui se réfère aux lettres du 7 septembre 1647 (lettres CXXXIII et CXXXIV). A sa façon, elle ouvre un jour sur l'intérieur du monastère, et l'on y voit une grande mystique parlant d'administration et de finances.

1. *Occupée*, préoccupée.

2. *Tabellion*, personnage, « officier public qui faisait les fonctions de notaire dans les juridictions subalternes et seigneuriales » (Littré).

3. A la date probable où cette lettre a été écrite, le gouverneur de la Nouvelle-France était Louis d'Ailleboust, qui avait, cette même année, succédé au chevalier de Montmagny. Nous retrouverons le nouveau gouverneur dans les lettres de 1649 et des années suivantes.

4. Copie du contrat de profession ou du testament de Charlotte Barré.

5. Clause imposée par la fondatrice, comme on le verra plus bas.

6. *Déduire*, énumérer, exposer en détail.

l'an passé elle me déplut, et, dis-je, que la nécessité de contenter une fondatrice y fit condescendre la communauté. Or pour prévenir les occasions esquelles [7] mondit sieur pourrait conférer avec Votre Révérence au sujet dont il est question, je m'en vais lui déduire quelques façons dont on contracte pour les filles à ce propos.

Premièrement. Lorsqu'il est question de rente viagère parmi nous, les parents donnent un dot [8] selon leurs biens, comme de 4 à 5.000 livres, — les plus petits sont de 3.000 livres, — pour être à perpétuité à la communauté [9]. L'argent se consigne la veille de la profession de la fille, et 150 ou 200 livres de pension viagère donnée pour qu'elle suive la fille partout où l'obéissance l'envoyera. Mais pour le dot, jamais la rente ne se transporte, mais le tout demeure à perpétuité dans la communauté où la fille a fait sa profession [10] ; et si l'on donne une rente ou pension à nos sœurs de France qui sont ici [11], c'est à cause du sujet extraordinaire, sans considération de leur dot, (que) la communauté fait cela. Toujours l'on paie la rente viagère durant le noviciat et on meuble la fille. Ces contrats-là se passent à l'entrée de la religion [12].

2°. — Lorsqu'il ne faut que consigner de l'argent, la plupart, lorsque leur fille ou parente entre, s'accordent du dot, font une promesse pure et simple par laquelle ils s'obligent en cas de persévérance de donner telle somme à la communauté la veille de la profession de la fille, et lors, ladite communauté donne une quittance pour cela et pour les meubles et pension viagère du

---

7. *Esquelles*, dans lesquelles.

8. *Dot*, du masculin encore au XVIII[e] siècle.

9. C'est évidemment l'usage des Ursulines de Tours que Marie de l'Incarnation suit ici. A Québec, on ne s'était pas encore trouvé dans le cas de traiter ces questions. La dot de Charlotte Barré était de 3.000 livres.

10. Or, d'après les volontés de M[me] de la Peltrie, c'était le revenu même de la dot, qui devait suivre Charlotte Barré dans les maisons où elle aurait pu être envoyée.

11. Les Ursulines de Tours, qui se considéraient comme fondatrices, avaient assuré une pension viagère de 120 livres aux deux religieuses qu'elles avaient envoyées à Québec en 1644 (Voir la lettre CX et sa note : *Écrits* III, pp. 398-400). Nous ne savons ce qu'avaient fait les Ursulines de Paris, pour leurs religieuses.

12. *Religion*, la vie religieuse.

noviciat, si ce n'est que pour la pension viagère l'on n'ait donné des quittances à mesure qu'on l'a reçue, ce qui se fait de six mois en six mois par avance ; et dans les communautés il y a un livre particulier des pensions des novices et un des pensionnaires distingués de celui des rentes foncières[13].

3°. — L'on fait des contrats de pure donation de telle ou telle somme, lorsque la fille entre au noviciat, à la communauté en cas que la fille persévère. L'on compte l'argent la veille de la profession et la religion donne une quittance du reçu, ayant au préalable accepté ledit don. On y comprend les meubles, sans y faire mention de la pension viagère, dont on ne donne que des quittances en la recevant. On couche dans la donation que si la fille sort, on lui rendra tous les meubles, car elle les porte en entrant.

4°. — L'on donne ou cède quelque contrat de rente foncière. En ce cas, l'on fait comme rachetant telle ou telle somme, sans faire mention que c'est pour un dot, et dans le particulier on fait une quittance, et ceux qui donnent ledit contrat retirent la promesse qu'ils avaient faite, lorsque la fille a entré[14].

Pour ces contrats de rente foncière, l'on n'en reçoit jamais qu'ils ne soient bien sûrs, et jamais l'on n'accepte d'argent ou rente à prendre sur la Maison de Ville, greffes ou quelque domaine que ce soit, parce que cela est sujet à diminution. Et dans l'achat des contrats, ceux qui les cèdent s'obligent au garantage[15], hypothéquant leurs biens.

5°. — On fait des contrats donnant la moitié du dot à la profession et la moitié à amortir à sa mort. Cette moitié passe pour rente annuelle et perpétuelle jusqu'à l'amortissement. Mais cela n'est point sûr du tout.

---

13. Des registres de ce genre, datant du XVII[e] siècle, sont conservés aux Archives des Ursulines de Québec, et d'autres de la même époque, provenant du monastère des Ursulines de Tours, aux Archives départementales d'Indre-et-Loire (Série H).

14. *Entrer* avec le verbe *avoir* est un provincialisme.

15. *Garantage*, garantie. Terme de Coutumes.

De toutes les manières susdites, les contrats de pure donation sans restrictions ou clauses sont les plus sûrs, et encore plus lorsque l'on n'agit que par promesses et quittance. Je sais par expérience tout ce que dessus pour l'avoir pratiqué et négocié[16] les affaires plusieurs années, et communiqué avec les personnes de pratique[17] les plus expérimentées et mené des procès intentés pour des contrats mal faits[18].

Je supplie Votre Révérence que l'affaire que nous avons à traiter avec M. le Gouverneur soit la plus nette que faire se pourra. Et si d'aventure il a déjà eu la communication de la clause de la rente viagère dont il est question, il est capable de[19] savoir qu'il est à propos de contenter une fondatrice à qui d'ailleurs nous avons de grandes obligations.

J'ai cru devoir vous déduire toutes ces particularités, mon très cher Père, en attendant que je puisse parler à Votre Révérence à ce sujet, et de ce qu'elle[20] a fait avec ma Sœur St-Ignace[21]. Je la supplie de me donner à Jésus.

Je lui suis, mon très Révérend Père,

Très humble fille et très petite servante,

Sœur Marie de l'Incarnation[22].

Suscription : A mon Révérend Père Supérieur des Missions de Québec.

---

16. Et pour avoir négocié.

17. *Personnes de pratique*, officiers de justice, en particulier notaires, tabellions, avoués.

18. Souvenir de sa vie de commerçante et surtout des neuf années passées dans la maison de son beau-frère Paul Buisson. Celui-ci étant illettré, elle avait pratiquement l'intendance de toutes ses affaires.

19. *Capable de*, en mesure de, en état de. La clause à quoi s'opposaient les Ursulines était celle-ci : « Si toutefois, il arrivait que je fusse envoyée en quelque maison de France, pour quelque sujet non coupable, disait Charlotte Barré dans sa déclaration du 7 septembre 1647, j'entends que, les trois mille livres (de mon dot) demeurant à perpétuité dans la susdite maison de Québec, le revenu soit donné à la maison où je demeurerai, pendant tout le temps que j'y demeurerai » (lettre CXXXIV).

20. *Elle*, c'est-à-dire M^me^ de la Peltrie, qui par discrétion n'est pas une fois désignée par son nom dans cette lettre qui est un blâme pour elle.

21. *St-Ignace*, le nom de religion de Charlotte Barré.

22. La lettre n'est pas datée, mais elle est sûrement de 1648, puisqu'elle se

CLI. — A LA COMMUNAUTÉ DES URSULINES DE TOURS

Elle leur annonce la nouvelle qu'elle vient de recevoir que les Iroquois avaient martyrisé le Révérend Père de Brébeuf.

Québec (entre le 16 et le 22 octobre) 1648.

---

réfère à l'acte de 1647 et au contrat de profession de Charlotte Barré de 1648. Elle dut être écrite aux environs du 21 novembre, jour où Charlotte émit ses vœux. La quittance que les Ursulines lui ont donnée de sa dot est d'ailleurs du 20 novembre. Elle est signée de Marguerite de St-Athanase, supérieure, Marie de St-Joseph, assistante, Anne de Ste-Claire, conseillère, Marie de l'Incarnation dépositaire (Archives des Ursulines de Québec).

Lettre CLI. — Lettre perdue, mentionnée dans la lettre CLIII (1649) adressée aux mêmes destinataires. La nouvelle était fausse, du moins quant au nom du P. de Brébeuf, car le martyr était le P. Antoine Daniel. Elle avait été apportée à Québec à la dernière heure, sans doute par un fugitif, et n'avait pu être vérifiée. Cette lettre, qui fut probablement la dernière de l'année, fut écrite après le 15 octobre, date où le P. Lalemant signait sa lettre d'envoi de la *Relation* de 1648, et avant le 22 du même mois, jour où « partirent les deux derniers vaisseaux » (*Journal des Jésuites*, p. 117).

ANNÉE 1649

CLII. — A UNE DAME DE SES AMIES

L pp. 110-112. Lettre spirituelle LV. — R XC.

Les tendresses et les affections que je ressens pour vous sont si grandes, que je ne les puis exprimer. J'ai rendu un million de louanges à notre adorable Seigneur de tant de grâces et de faveurs qu'il verse dans votre âme. N'avouerez-vous pas maintenant que les approches [1] d'un si bon Dieu sont des mets très délicieux, qui remplissent et contentent le cœur ? Car j'ai vu, par vos lettres et par vos écrits, votre manière de traiter avec sa divine Majesté et combien elle vous aime de souffrir, que vous agissiez avec elle avec tant de familiarité [2]. Je vous dirai donc mes pensées sur ce sujet, puisque vous le désirez sans prétendre néanmoins que vous y ayez

---

Lettre CLII. — Voir la lettre CXLIX, ainsi que les lettres de 1646-1648 également adressées *A une dame de ses amies*. C'est toujours la même destinataire.

1. *Approches de Dieu*, sentiments que Dieu donne à l'âme de sa présence et de ses perfections, ou plutôt ici essais de recueillement de l'âme en Dieu, si l'on fait attention au contexte immédiat.

2. La spiritualité de Marie de l'Incarnation est au fond toute d'intimité avec Dieu. Se familiariser avec lui, ou comme elle dit encore « s'égayer avec lui », tout son bonheur est là. C'est celui qu'elle souhaite à son fils et a ses correspondantes, comme on l'a vu dans les lettres précédentes. Résumant plus tard son expérience des voies de Dieu sur elle : « Dieu ne m'a jamais conduite par un esprit de crainte, écrira-t-elle, mais par celui de l'amour et de la confiance. » Elle ne perdait pas la vue de ses fautes, ni le sentiment de sa fragilité, mais, ajoutait-elle, « la confiance d'un seul regard dissipe cette crainte et, me détournant la vue d'un objet si funeste, fait que je m'abandonne entre les bras de mon céleste Époux pour y prendre mon repos » (lettre du 12 octobre 1668 : *A son fils*).

aucune déférence au préjudice de ce que vous devez à votre directeur, dont j'honore singulièrement la vertu et la capacité, et à la conduite duquel je voudrais me soumettre moi-même [3].

Je suis très satisfaite de cette façon d'oraison [4], et je vous conseille d'en continuer la pratique tandis que Notre-Seigneur vous conduira par ce chemin, quand même se serait toute votre vie. D'autant que les âmes qui se donnent tout de bon à Dieu par la vie intérieure, lui doivent rendre une entière et parfaite obéissance dans un esprit de foi, c'est-à-dire sans avoir de l'attache aux goûts et aux sentiments, ni à ce que leur raison pourrait faire estimer le meilleur. Elles se doivent laisser conduire par un abandon total d'elles-mêmes à ce souverain Esprit, qui seul fait les saints selon sa très adorable volonté [5]. Je ne veux pas dire qu'il vous faille attendre qu'il vous enseigne par lui-même ce que vous aurez à faire, mais que sur le récit fidèle que vous ferez à votre directeur de l'attrait de cet Esprit saint vous fassiez tout ce qu'il vous dira, soit pour l'oraison, soit pour la pratique de la vertu: car vous devez l'écouter et lui obéir, comme si Dieu, dont il vous tient la place, vous parlait immédiatement [6].

J'ai remarqué dans vos méditations que Dieu vous donne des mouvements pour la pratique des vertus

---

3. C'est ce directeur à qui elle avait écrit en 1647 (lettre CXLIII, note 1).

4. Oraison qui est faite de cette familiarité avec Dieu dont elle vient de parler, et qui est plus « cordiale qu'autrement » (lettre CXLIX).

5. Des âmes pusillanimes ou trop empressées d'agir pourraient en effet douter de l'efficacité de cette oraison « plus cordiale qu'autrement » et l'abandonner pour retourner à la méditation dont le caractère leur semblerait plus « pratique » et les résultats plus palpables. Mais les conduites de Dieu sont préférables à tous nos sentiments et comme le dit le P. Louis Lallemant : « Il ne faut pas mettre, comme le font quelques-uns, le but de toutes les lumières en l'action et en la pratique, de sorte que nous tenions pour vaines celles qui ne portent point à agir. Il suffit qu'elles disposent peu à peu notre âme à s'unir à Dieu, qui est la fin même de toutes nos œuvres. Car tout ce que nous faisons dans l'exercice des vertus nous achemine à ce terme » (*La Doctrine spirituelle...* pp. 109-110).

6. D'où la nécessité de la confiance et de l'obéissance sincères au directeur, sur quoi Marie de l'Incarnation a déjà plusieurs fois insisté. Les lumières de Dieu, la « révélation intérieure », ne sortent pas l'âme de l'ordre de la foi et de la soumission à l'Église, qui a reçu mission d'enseigner, de conduire et d'approuver.

conformes aux sujets que vous méditez, qui sont les vertus de l'Évangile qui tendent à l'imitation de notre très adorable Seigneur. C'est ce qui me fait dire que votre oraison est bonne, puisqu'elle vous donne une pente à une vie sainte et parfaite. Elle est, dis-je, bonne en tant qu'oraison spéculative et affective[7] : mais elle ne sera qu'une dévotion en l'air et dans l'imagination, si elle ne se termine à l'actuelle pratique des vertus que vous avez vues et goûtées dans votre oraison[8]. Sachez donc, ma très aimée fille, que vous avez une grande tâche à faire, et par conséquent que vous n'avez ni temps ni moment à perdre, puisqu'il est question d'imiter Jésus, et Jésus crucifié.

Je suppose que vous vous exercez à la pratique de la présence de Dieu hors le temps de vos oraisons : c'est de quoi vous ne me parlez point. Si donc vous vous y exercez, je crois que ce n'est qu'une suite de vos oraisons ; car cela se suit d'ordinaire. Or, s'il est ainsi, il vous est aisé de diriger vos actions et vos pratiques conformément aux bons sentiments et aux saintes résolutions de votre oraison, et ce sera là une vraie dévotion[9].

Votre père spirituel a sagement fait de régler vos oraisons vocales : la trop grande quantité étouffe l'esprit de la dévotion ; mais aussi de n'en point dire, ou d'en dire fort peu, cela le ralentit. J'estime que vous en avez suffisamment pour vous soutenir[10]. Vous avez ensuite les lectures saintes, les prédications, les entretiens particuliers avec les personnes dévotes ; tout cela est saint et entretient dans le cœur l'ardeur de la dévotion.

---

7. C'est, on le voit exactement, la même doctrine que chez le P. Lallemant (Voir la note 5).

8. L'oraison se termine à cette « actuelle pratique », dès là qu'elle crée dans l'âme la pente, la « disposition » sincère à s'unir à Dieu.

9. La « pratique de la présence de Dieu », l'union à Dieu, autrement dit, est à la fois la préparation et la suite de l'oraison cordiale, qui n'est qu'une oraison d'union et d'intimité.

10. La multiplicité de ces oraisons vocales fatigue et crée le danger d'automatisme. C'est pour cela que Marie de l'Incarnation conseillait à sa dirigée la pratique des oraisons jaculatoires, aspirations plus que prières proprement dites, qui partent du cœur et dont l'effet est d'entretenir la vie intérieure en la ranimant sans cesse (lettre CXLIX).

Soyez donc courageuse, et ne vous laissez point abattre aux difficultés[11] qui pourront se présenter. La couronne ne se donne pas à ceux qui commencent, mais à ceux qui persévèrent[12]. Vous êtes encore dans l'enfance, ou dans l'adolescence de la vie spirituelle, en laquelle Dieu vous nourrit de consolations et de goûts sensibles[13]. Le temps de probation viendra, je veux dire le temps de combat, auquel il vous faudra donner des preuves de votre fidélité à Celui qui vous fait tant de miséricordes[14]. Soyez donc fidèle, ma chère fille, et affermissez-vous par la confiance en Celui qui ne vous abandonnera jamais, si vous ne l'abandonnez la première[15]. J'attends autre chose de votre bon cœur[16], osant me promettre que l'année prochaine je verrai l'effet de mon espérance, qui attend que vous aurez fait une grande course dans les voies de Dieu[17]. Cependant je suis toute à vous en Celui qui est tout nôtre. N'est-ce pas une chose bien aimable, que nous vivions et soyons en Celui pour lequel nous nous aimons ? Continuons ce saint commerce et regardons-nous en Lui[18]...

De Québec,.... 1649.

---

11. *Abattre aux*, latinisme pour *abattre par*.

12. Saint Mathieu X, 22. Voir aussi saint Paul (Deuxième Épître à Timothée, II, 5).

13. C'est la division classique de la vie spirituelle en voie des commençants, des progressants et des parfaits. Au début, les âmes, comme les nouveaux-nés de la Première Épître de saint Pierre (II, 2) désirent le lait des consolations sensibles.

14. Le temps où Dieu éprouvera la générosité, la sincérité des âmes et où elles auront à rendre amour pour amour, non dans la facilité des premiers temps, mais à leurs dépens.

15. Dieu n'abandonne que ceux qui le repoussent.

16. C'est-à-dire autre chose que de vous voir abandonner Dieu.

17. Malheureusement nous ne retrouverons plus cette correspondante qu'en 1654.

18. Il semble bien que la lettre finissait dans l'original sur ce souhait. Nous ne savons pourquoi L a retranché toute indication chronologique ici comme pour la lettre précédente.

CLIII. — A la Communauté des Ursulines de Tours

L pp. 440-443. Lettre historique XXXVIII. — R XCI.

Mes Révérendes Mères et très chères Sœurs,

Je vous mandai l'an passé que nous avions appris la nouvelle que les Iroquois avaient martyrisé le R. P. de Brébeuf[1]. Il est vrai que la cruauté de ces barbares avait fait un martyr, mais le temps de celui-ci n'était pas encore arrivé, comme il est arrivé depuis[2]. Celui donc qui fut si richement partagé l'année dernière fut le R. P. Antoine Daniel[3], qui étant en mission au mois de juillet, le bourg où il était, fut attaqué par les Iroquois[4]. Il était encore dans ses habits sacerdotaux lorsqu'il entendit le tumulte des ennemis, et sans se donner le loisir de quitter son aube, il court de cabane en cabane et cherche les malades, les vieillards, les enfants, et ceux qui n'avaient pas encore reçu le baptême ; il les dispose à ce sacrement avec un zèle apostolique, et les ayant tous assemblés

---

Lettre CLIII. — Une de ces lettres circulaires dont nous avons souvent rencontré l'indication sous la plume de Marie de l'Incarnation. Dom Claude Martin dans son sommaire l'appelle une relation. C'est en effet une petite relation de la Nouvelle-France.

1. Lettre perdue. Voir la lettre CLI.

2. Voir plus bas.

3. Antoine Daniel, né à Dieppe en 1601, était entré en 1621 dans la Compagnie de Jésus. L'un de ses frères n'était autre que ce capitaine Daniel qui dans une relation de 1629, insérée par Champlain dans ses mémoires, a raconté son voyage au Cap Breton et ses combats avec les Anglais à la rivière du Grand Cibou (*Voyages de Champlain*. Édit. de 1632, pp. 272 et ss.). En 1632, après la restitution du Canada à la France, Antoine Daniel avait été envoyé à la mission du Cap Breton. C'est de là qu'en 1633, peu après le passage de Champlain dans cette région, il était venu à Québec, où il était arrivé le 24 juin. En 1635, il avait été désigné pour les Hurons, d'où il redescendait en 1636 à Québec pour refaire sa santé. Reparti deux ans plus tard pour la Huronie, il y demeurait jusqu'en 1648, année de sa mort. Dans l'intervalle, il n'était jamais revenu à Québec. Marie de l'Incarnation ne le connaissait donc pas personnellement, sauf par un échange possible de lettres.

4. Le bourg de Saint-Joseph, dans le clan de la Corde, au nord-ouest du lac Simcoe. Antoine Daniel venait d'y arriver, au sortir de sa retraite annuelle à la Mission Sainte-Marie, la résidence centrale des missionnaires des Hurons.

dans l'église, il les baptisa par aspersion[5]. Lorsqu'il vit approcher l'ennemi, il dit à son troupeau : « Sauvez-vous, mes frères, et laissez-moi seul dans la mêlée. » Alors ce saint homme, avec un port tout plein de majesté, aborda l'ennemi, qui en fut tout effrayé : il leur parle de Dieu, leur prêche hautement la foi, et leur reproche leur trahison[6]. Mais enfin ces barbares perdirent peu à peu le sentiment de frayeur qu'ils avaient conçu à son abord. Ils le couvrirent de flèches, et voyant qu'il ne tombait point, une troupe de fuzeliers[7] fit sur lui une décharge dont il tomba mort sur la place. Ils portèrent son corps dans son église, où ils mirent le feu; et ainsi, comme une victime de bonne odeur, il fut consommé au pied de l'autel avec l'autel même[8]. Ils mirent tout à feu et à sang, sans épargner ni enfants, ni femmes, ni qui que ce fût. Ceux qui se purent sauver en d'autres nations échappèrent leur cruauté, sans cela tout eût été détruit[9]. Ce saint martyr apparut peu de temps après sa mort à un Père de la Compagnie et de la Mission. Celui-ci l'ayant reconnu, lui dit : « Ah ! mon cher Père, comment Dieu a-t-il permis que votre corps ait été si indignement traité après votre mort, que nous n'ayons pu recueillir

---

5. Le fond de tout ce récit dépend naturellement des mémoires qui ont servi au compilateur de la *Relation des Hurons*, la seule relation que nous ayions pour 1649, le P. Jérôme Lalemant ayant suspendu l'envoi de la *Relation* annuelle de la Nouvelle-France, « dont la continuation sans relâche, particulièrement dans la rencontre d'une relation si extraordinaire des pays d'en haut, pourrait sembler importune et affectée » RJ 1649 (Q 2 ; C XXXIV, 82-84).

6. RJ parle de l'étonnement des Iroquois à la vue du missionnaire en habits sacerdotaux. Marie de l'Incarnation seule parle du discours qu'il aurait alors prononcé.

7. *Fuzeliers*, soldats armés d'arquebuses. Le mot *fusilier* a prévalu.

8. Les Iroquois suivant leur coutume avaient d'abord insulté à son cadavre : « Ils le dépouillent nu, ils exercent sur lui mille indignités et il n'y en eut quasi aucun qui ne voulût prendre la gloire de lui avoir donné son coup, même le voyant mort. » Ensuite, ils le jetèrent « dans le plus fort des flammes, qui en firent bientôt un holocauste entier... Il n'eût pu être plus glorieusement consommé que dans les feux et les lumières d'une chapelle ardente » RJ 1649 (Q 4 ; C XXXIV, 90-92).

9. Ce massacre et cette destruction eurent lieu le 4 juillet 1648. Saint-Joseph était le principal bourg de cette mission, qui comptait environ quatre cents familles. Au moment du raid iroquois, les hommes étaient pour la plupart à la chasse. Le nombre des victimes, morts ou prisonniers, s'éleva à près de sept cents. RJ (Q 5 ; C XXXIV, 98).

vos cendres ? » Le saint martyr lui répondit : « Mon très cher Père, Dieu est grand et admirable ; il a regardé mon opprobre, et a récompensé en grand Dieu les travaux de son serviteur ; il m'a donné après ma mort un grand nombre d'âmes du purgatoire pour les emmener avec moi, et accompagner mon triomphe dans le ciel. » Il est encore apparu dans un conseil, comme y présidant, et inspirant les résolutions qu'on y devait prendre pour la gloire de Dieu[10].

Le martyre des Révérends Pères Jean de Brébeuf[11] et Gabriel Lalemant[12] arriva la veille de Saint-Joseph de cette année 1649[13], lorsqu'ils étaient ensemble en mission. Ce premier avait blanchi dans les missions Apostoliques, et à la conquête des âmes des Sauvages, dont il a eu la consolation de voir jusques à sept ou huit mille de baptisés[14]. Le second était neveu du R. P. supérieur

10. RJ 1649 (Q 5; C XXXIV, 96). Le P. Ragueneau ou le compilateur de la *Relation* à Paris ne porte pas de jugement sur ces apparitions. Il conclut seulement : « Quoiqu'il en soit, il nous a laissé après soi l'exemple de toutes ses vertus, et à tous les Sauvages, même infidèles, une affection si tendre pour sa mémoire que je puis dire en vérité qu'il a ravi le cœur de tous ceux qui l'ont jamais connu. »

Antoine Daniel est le premier missionnaire jésuite massacré dans la Huronie en haine de la foi : « Il semblait n'être né que pour le salut de ces peuples et n'avait point de désir plus violent que de mourir pour eux » RJ 1649 (Q 5 ; C XXXIV, 94-96).

11. Sur le P. de Brébeuf, voir la lettre LXXXII et la note 11 (*Écrits* III, p. 247). Après trois années passées à Québec et à Sillery, le P. de Brébeuf était reparti en 1644 pour les missions huronnes. Dans l'hiver 1648-1649, il avait été employé dans les bourgs de la Mission Saint-Ignace.

12. Gabriel Lalemant n'était dans la Nouvelle-France que depuis septembre 1646. Né en 1610 à Paris, il était entré au noviciat des Jésuites en 1630. Neveu des Pères Charles et Jérôme Lalemant, c'est par eux surtout qu'il connaissait la Mission de la Nouvelle-France, où il brûlait d'être envoyé, « nonobstant sa complexion très délicate et que son corps n'eût point de forces, sinon ce que l'Esprit de Dieu et le désir de souffrir pour son nom pouvaient lui en donner » RJ 1649 (Q 16 ; C XXXIV, 150). A son débarquement à Québec, il n'était encore âgé que de 36 ans. Tout fraîchement ordonné prêtre, il avait fait ses derniers vœux à Sillery le 4 janvier 1647 (*Journal des Jésuites*, p. 76). On le voit ensuite prêcher à la Côte de Beaupré, puis consacré à l'étude du montagnais (*Op. cit.*, pp. 81 et 91). Désigné pour les Missions huronnes, il y était monté en juillet 1648 avec le P. Bressani et les deux cents Hurons descendus avec lui pour la traite aux Trois-Rivières (lettre CXLV, note 9).

13. RJ donne la date du 16 mars pour le martyre du P. de Brébeuf et du 16-17 pour celui du P. Lalemant.

14. Sauf un séjour en France (1629-1634) et un séjour à Québec (1641-1644), le P. de Brébeuf, qui était arrivé au Canada en 1625, était toujours demeuré chez les Hurons. « Il avait été choisi de Dieu pour être le premier apôtre des

des missions, qui a devancé celui-ci[15]. C'était l'homme le plus faible et le plus délicat qu'on eût pu voir: cependant Dieu, par un miracle de sa grâce, a voulu faire voir en sa personne ce que peut un instrument, pour chétif qu'il soit, quand il le choisit pour sa gloire et pour son service[16]. Il fut quinze heures entières en des tourments horribles. Le R. P. de Brébeuf n'y fut que trois. Mais remarquez que depuis qu'il était en ces contrées, où il a prêché l'Évangile depuis l'an 1628, excepté un espace de temps qu'il fut en France, les Anglais s'étant rendus les maîtres du pays[17], sa vie avait été un martyre continuel[18]. Or voici comment le martyre de ces saints Pères arriva[19].

Hurons, (c'est-à-dire) le premier de notre Compagnie qui y ait mis le pied, et qui n'y ayant pas trouvé un seul Sauvage qui invoquât le nom de Dieu, — mais le ministère des Récollets de 1615 à 1625 y avait-il été à ce point infructueux ? — y a si heureusement travaillé pour le salut de ces pauvres Barbares, qu'avant sa mort, il a eu la consolation d'y voir près de 7.000 baptisés et la Croix de Jésus-Christ arborée partout avec gloire et adorée en un pays qui depuis la naissance du monde n'avait jamais été chrétien » RJ 1649 (Q 17 ; C XXXIV, 158). C'était le célèbre P. Cotton qui l'avait envoyé au Canada. Chez les Hurons, le zèle de Brébeuf avait fait merveille, « dévorant les difficultés de ces langues barbares avec un succès si heureux qu'il semblait n'être né que pour ces pays, accommodant son naturel et son humeur aux façons d'agir de ces peuples avec tant de conduite... qu'il leur avait ravi le cœur et y était uniquement aimé » (*Ibid.*).

15. Phrase énigmatique. Deux explications possibles : le neveu avait devancé l'oncle dans le martyre ; ou bien l'oncle avait devancé le neveu dans les missions du Canada. Nous opterions pour la première. *Qui* serait pour *lequel* et se rapporterait à Gabriel Lalemant.

16. Voir la note 12 et la citation de RJ 1649 (Q 16 ; C XXXIV, 150).

17. Voir la note 14 pour toutes ces données chronologiques.

18. « Aux souffrances continuelles qui sont inséparables des emplois qu'il avait dans les missions, dans les voyages, en quelque lieu qu'il fût, et à celles que la charité lui faisait embrasser souvent au-dessus de ses forces quoique au dessous de son courage, écrit le P. Ragueneau, il ajoutait quantité de mortifications volontaires, des disciplines journalières et souvent deux fois chaque jour, des jeûnes très fréquents, des cilices, des ceintures de pointes de fer, des veilles qui perçaient bien avant dans la nuit. Et après tout, son cœur ne pouvait se rassasier des souffrances, et il croyait n'avoir jamais rien enduré » (RJ 1649, chap. V ; *Quelques remarques sur la vie du P. Jean de Brébeuf*). Ragueneau ajoute encore ce trait : « Il n'avait rien à lui, même pas une seule médaille ni quoi que ce soit au monde... (Depuis qu'il était aux Hurons, il avouait lui-même, qu'il) n'avait pas recherché, pas même une seule fois, son goût au manger » (Q 24 ; C XXXIV, 192).

19. Pour tout ce récit du martyre des deux missionnaires, Marie de l'Incarnation suit ordinairement RJ 1649, chap. IV : *De l'heureuse mort du Père Jean de Brébeuf et du Père Gabriel Lalemant.* Mais elle utilise aussi d'autres rapports oraux ou écrits.

La bourgade où ils étaient ayant été prise par les Iroquois[20], ils ne voulurent point se sauver, ni abandonner leur troupeau, ce qu'ils eussent pu faire aussi facilement que plusieurs, tant chrétiens que païens, qui les priaient de les suivre. Étant donc restés pour disposer ces victimes au sacrifice, ils commencèrent à baptiser ceux qui ne l'étaient pas, et à confesser ceux qui l'étaient. L'on vit en cette rencontre un miracle de la toute-puissante main de Dieu, car plusieurs qui ne pouvaient entendre parler du baptême, par l'attachement qu'ils avaient à leurs superstitions, étaient les plus empressés à le demander ou à le recevoir. Nos bons Pères continuèrent ces saints exercices jusqu'à ce que ces barbares, comme des loups enragés, se jetèrent sur eux, et, après les avoir mis à nu, les chargèrent de coups de bâton d'une manière très cruelle, étant poussés à cela par quelques Hurons renégats, en détestation

---

20. Depuis 1640, l'objectif des nations iroquoises était la destruction des Hurons. Les cinq groupes qui formaient la « Cabane achevée » étaient étroitement unis dans ce dessein. Jusque-là, les Iroquois s'étaient contentés de courses rapides et de pointes hardies à l'intérieur des frontières. Ils ne s'étaient pas encore risqués bien avant dans les terres. Leur razzia achevée, ils se repliaient aussitôt sur leur contrée. Ils avaient l'avantage des armes à feu, dont ils disposaient, grâce à leur traite avec les Hollandais de Fort-Orange. Mais cette supériorité comportait des désavantages, car le maniement des arquebuses était difficile et long, et un bon archer avait le temps de tirer une dizaine de flèches, avant que le fusil pût être rechargé. Aussi recouraient-ils d'abord à la surprise. Rien ne prouve qu'ils eussent en 1649 projeté une opération décisive et définitive contre la Huronie. Le coup réussi contre le bourg de Saint-Joseph, à l'été de 1648, où Antoine Daniel avait perdu la vie, n'avait pas eu de suite. En 1649, la chance allait de nouveau les servir, et la panique gagnant les Hurons, un raid épisodique devait entraîner la ruine de toute la nation huronne.

Tout le long de l'hiver, dit RJ, ils avaient battu la campagne dans leurs chasses à l'orignal. Les Hurons les voyaient passer près de leurs frontières, et s'étaient, semble-t-il, habitués à leur voisinage. Même les hommes sortaient de leurs bourgs, laissant leurs femmes, leurs enfants, leurs malades et leurs vieillards sans autre défense que leur palissade. Cette imprudence causa leur perte. Le 16 mars 1649, après une reconnaissance nocturne des lieux, les Iroquois faisaient à l'improviste irruption dans le bourg de Saint-Ignace, à la frontière de la mission du même nom, le mettaient à feu et à sang. Fort heureusement, ce bourg, jugé impossible à défendre, parce que trop exposé, avait été en partie abandonné par ses habitants. Les envahisseurs n'y trouvèrent qu'environ quatre cents âmes. Toujours à la faveurs des ténèbres, et sans presque prendre le temps de se reposer, les Iroquois s'élançaient à l'assaut du bourg le plus voisin, le bourg de Saint-Louis, celui-là même où résidaient alors les Pères de Brébeuf et Gabriel Lalemant. RJ 1649 (Q 10 ; C XXXIV, 124).

de la foi. On les mena au lieu de leur supplice, où ils ne furent pas plus tôt arrivés qu'ils se prosternèrent à terre, la baisant avec une dévotion sensible, et rendant grâces à Notre-Seigneur de l'honneur qu'il leur faisait de les rendre dignes de souffrir pour son amour. On les attache à des pieux, afin de les faire souffrir plus à l'aise. Alors chacun eut le pouvoir de faire le pis qu'il pourrait. On commença par le plus ancien, à qui les renégats portaient une haine mortelle. Les uns leur coupent les pieds et les mains, les autres enlèvent les chairs des bras, des jambes, des cuisses qu'ils font bouillir en partie, et en partie rôtir pour la manger en leur présence. Eux encore vivants, ils buvaient leur sang. Après cette brutale cruauté, ils enfonçaient des tisons ardents dans leurs plaies. Ils firent rougir les fers de leurs haches, et en firent des colliers qu'ils leur pendirent au cou et sous les aisselles. Ensuite, en dérision de notre sainte foi, ces barbares leur versèrent de l'eau bouillante sur la tête, leur disant : « Nous vous obligeons beaucoup, nous vous faisons un grand plaisir, nous vous baptisons, et serons cause que vous serez bienheureux dans le ciel, car c'est ce que vous enseignez. » Après ces blasphèmes et mille semblables brocards [21], ils leur enlèvent la chevelure, qui est un genre de supplice assez commun permi les Sauvages, et qu'ils font souffrir à leurs captifs [22].

Jusqu'ici les tourments ont été communs à ces deux saints [23] ; mais, de plus, on déchargea un coup de hache sur la tête du Père Lalemant, qui lui ouvrit le crâne, en sorte qu'on lui voyait la substance du cerveau. Cependant il avait les yeux élevés au ciel, souffrant tous ces outrages sans faire aucune plainte et sans dire mot [24]. Il n'en était pas de même du R. P. de Brébeuf, il prê-

21. *Brocards*, (L imprime *brocarts*, mais c'est une faute d'orthographe) railleries.

22. Le supplice du scalpe.

23. « Leurs supplices ne furent pas en même temps. Le P. Jean de Brébeuf fut dans le fort de ses tourments environ trois heures, le même jour de sa prise, le 16e jour de mars, et rendit l'âme sur les quatre heures du soir. Le P. Gabriel Lalemant endura plus longtemps, depuis les six heures du soir jusqu'à environ neuf heures du lendemain matin, dix-septième de mars » (Q 15 ; C XXXIV, 146).

24. Finalement, ils lui avaient crevé les yeux.

chait continuellement les grandeurs de Dieu, ce qui faisait tant de dépit à ses bourreaux qu'ils lui enlevèrent de rage toute la bouche, et lui percèrent la langue. Le R. P. Lalemant fut quinze heures en ces supplices, et le R. P. de Brébeuf n'y fut que trois ; et ainsi il devança son compagnon dans la gloire, comme il l'avait devancé dans les travaux de la Mission. Voilà comment se termina le martyre de nos saints Pères, dont j'ai bien voulu vous faire le récit en abrégé[25], en attendant que vous le voyiez plus au long dans la *Relation*, où vous verrez encore les grandes calamités de cette Église, et les grands risques que courent les ouvriers de l'Évangile[26].

Ceux des Hurons[27] ont été contraints de quitter leur maison de Sainte-Marie, et de se réfugier dans une île avec le reste des chrétiens[20], dans le dessein d'y bâtir un fort[28]. Je vous demande le suffrage de vos prières

25. *J'ai bien voulu*, dans le sens de : j'ai été heureuse.

26. Le P. Ragueneau, qui résidait au bourg de Sainte-Marie, à une lieue et demie environ du théâtre du martyre, fut informé de tous ces faits presque aussitôt par des fugitifs. Peu s'en fallut que la résidence de Sainte-Marie ne fût enveloppée dans le même désastre. Dès le soir du 17 mars, quelques heures après le martyre du P. Lalemant, les Iroquois faisaient faire une reconnaissance des fortifications du bourg et décidaient d'en faire l'attaque le lendemain. Ils l'assiégèrent en effet le 18. Mais le jour suivant, fête de saint Joseph, « une épouvante subite se jeta dans le camp ennemi, les uns se retirant avec désordre, les autres ne songeant qu'à la fuite » (Q 12 ; C XXXIV, 134). Cette panique sauva pour cette fois Sainte-Marie. Les Iroquois partis, les missionnaires accoururent aussitôt recueillir les restes des deux martyrs. Ils les ensevelirent sur place, « avec tant de consolation et des sentiments de dévotion si tendres en tous ceux qui assistèrent à leurs obsèques, que je n'en sache aucun, écrit le P. Ragueneau, qui ne souhaitât une mort semblable... et qui ne se crût très heureux de se voir en un lieu où peut-être à deux jours de là, Dieu lui ferait la grâce de répandre son sang et sa vie en une pareille occasion ». Tout de suite on honora les deux confesseurs de la foi comme des martyrs du Christ : « Pas un de nous, dit encore Ragueneau, ne put jamais gagner sur soi de prier Dieu pour eux..., mais notre esprit se portait incontinent au ciel où il ne doutait point que ne fussent leurs âmes » RJ 1649 (Q 15 ; C XXXIV, 148). La nouvelle de la mort des Pères de Brébeuf et Lalemant, si l'on se réfère à une lettre du P. Chaumonot du 1er juin suivant, ne parvint à Québec qu'au cours de l'été (Q 28-30 ; C XXXIV, 212-220).

27. *Ceux des Hurons*, les missionnaires des Hurons.

28. Pratiquement la nation huronne était anéantie... Les survivants avaient cherché un refuge dans la nation parente du Petun ou pensaient à se retirer à Québec. L'Église de la Huronnie n'était plus représentée que par trois cents familles qui, sous la conduite des missionnaires, avaient fui dans une île de la Baie Géorgienne, l'île de Saint-Joseph. Avant de quitter le continent, les Jésuites avaient eux-mêmes mis le feu à leur résidence de Sainte-Marie. L'exode commença le 15 mai.

pour le soutien du christianisme dans ces nouvelles terres. Faites-y mention de moi en particulier, je vous en prie, et excusez-moi, s'il vous plaît, si je ne vous écris pas à toutes en particulier ; j'en ai le désir, mais les grandes affaires dont je suis chargée et le peu de temps que j'ai m'en ôtent le pouvoir. Soyez néanmoins persuadées que je suis pour le temps et pour l'éternité à chacune en particulier, aussi bien qu'à toutes en général, votre, etc.

De Québec,.... 1649[29].

CLIV. — A UNE DE SES SŒURS

L pp. 112-113. Lettre spirituelle LVI. — R XCII.

Ma très chère et bien-aimée sœur,

La paix et l'amour de Jésus soient notre éternelle sanctification !

J'ai reçu vos lettres avec consolation, et je crois que vous avez déjà reçu mes premières réponses[1] : mais voici celle qui répondra à vos petites affaires spirituelles. Je bénis Dieu de tout mon cœur de vous avoir donné un directeur si saint, et si capable de vous conduire dans les voies de Dieu[2]. Je lui ai des obligations infinies pour les grandes assistances que j'ai reçues de lui. Il m'a élevée dans la vie spirituelle, il m'a mise en la sainte religion, il a pris le soin de mon fils dans ses plus grandes nécessités ; enfin c'est la personne du monde à qui j'ai

29. La lettre doit être du début de septembre. Voir la lettre du 22 octobre suivant.

Lettre CLIV. — La destinataire est une des deux sœurs encore vivantes de Marie de l'Incarnation. Toutes les deux du reste s'adressaient à elle pour être conseillées dans leur vie spirituelle. L'une d'elles, M^me^ Normand (Jeanne Guyart) figure au *Registre des Bienfaiteurs*. Il semble bien, en tout cas, que la correspondante du 11 octobre 1649 soit la même que celle du 3 septembre 1645 (lettre CXVI), tellement les enseignements donnés sont semblables ici et là.

1. Lettres et réponses perdues. Celles-ci ne devaient donner que des nouvelles générales.

2. Dom Raymond de St-Bernard, comme il sera dit tout à l'heure.

le plus d'obligation[3] ; et maintenant je mets encore au nombre de ses grâces celle qu'il vous fait. Mais l'on m'apprend qu'il est destiné à un emploi qui vous le ravira bientôt[4]. Ne laissez pas d'estimer beaucoup ce peu de temps que vous avez été sous sa conduite, car si vous savez conserver les bons avis qu'il vous a donnés, ce vous sera une leçon pour toute votre vie. Je suis bien consolée que votre esprit ait pris le calme, et qu'il se soit débrouillé des choses qui l'embarrassaient[5]. Vous devez bien retenir les remèdes qu'il vous a donnés, afin de vous en servir en semblables rencontres ; car le diable, ennemi de la paix, pêche, comme l'on dit, en eau trouble, et jamais il ne dort, afin de faire perdre à l'âme ce riche trésor de la paix, parce qu'il sait que c'est là que Dieu fait sa demeure[6]. C'est pourquoi, ma très aimée sœur, soit en vos scrupules, soit en vos troubles, soit en vos abandonnements intérieurs, recourez promptement à votre directeur avec une ferme résolution de croire et de faire tout ce qu'il vous dira : *Les obéissants chantent les victoires*[7], et Dieu bénira votre obéissance par de signalées faveurs.

Je suis très aise que le Révérend Père Dom Raymond ait approuvé la manière avec laquelle vous vous entretenez avec Dieu[8], et la dépendance que vous voulez avoir de sa grâce dans l'état de vie qu'il demandera de vous[9]. Continuez donc à vous perfectionner dans le chemin

3. Se reporter à la *Relation* de 1654 (*Écrits* II, pp. 193 et ss).

4. Déjà Dom Raymond, en 1631, avait quitté Tours pour le midi de la France. Il y était depuis revenu à plusieurs reprises soit pour des visites rapides soit pour des séjours plus prolongés. La *Chronique du Monastère roial de Saint-Bernard des Feuillans* (B. Mazarine, ms. 3334), ne contient malheureusement que quelques rares indications sur les activités d'un des personnages les plus importants de sa Congrégation. Dom Raymond, nous l'avons noté, avait complètement abandonné ses velléités d'apostolat dans la Nouvelle-France.

5. Peines d'esprit et scrupules, plutôt qu'embarras d'affaires temporelles, si l'on en juge par la suite.

6. La paix, qui était le don de Marie de l'Incarnation (*Écrits* I, pp. 166-170) et qu'elle exaltait avec ses correspondants. Voir la lettre CXXXII : « Dieu chérit infiniment les âmes tranquilles et pacifiques, et il se plaît à parler à leurs cœurs. »

7. Proverbes ; XXI, 28 : « L'homme obéissant chantera ses victoires. »

8. Celle qui est à base d'intimité « filiale ».

9. Les deux sœurs de Marie de l'Incarnation étaient veuves.

de la vertu et de la sainteté ; et ne vous relâchez jamais dans vos oraisons, surtout dans l'oraison mentale, dans les oraisons jaculatoires et dans les aspirations de votre cœur à Dieu[10]. Sa bonté vous conduit par là ; il faut suivre ce chemin, dans lequel, si vous êtes fidèle, il demeurera en votre âme et y prendra ses complaisances pour jamais[11], car il ne quitte jamais ceux qui le traitent en ami, et qui le préfèrent à toutes choses et à eux-mêmes[12].

Vous faites sagement de n'entreprendre aucune mortification extérieure sans conseil[13] : car pour les intérieures, qui tendent à la sanctification de l'âme par la mort des passions et des appétits sensuels, autant qu'ils peuvent mourir, non seulement elles vous sont permises en tout temps, mais si vous voulez entièrement plaire à notre divin Jésus, vous y êtes obligée en revanche des faveurs qu'il vous fait[14]. Je dis en revanche, parce que ces sortes de fidélités sont des retours d'amour et des correspondances à sa grâce et à son amour. Les personnes qui craignent Dieu dans le monde, se gardent du péché mortel et observent les commandements de Dieu et de l'Église, mais celles qui font état de vivre

10. Marie de l'Incarnation n'exclut pas les prières vocales. Elle sait que sa correspondante en fait suffisamment et elle l'invite à s'adonner surtout à la prière de cœur et d'esprit, à l'oraison « plus cordiale qu'autrement » selon son expression, et à ces courtes aspirations que sont les oraisons jaculatoires, qui ne courent pas le risque, vu leur brièveté, d'étouffer par leurs longueurs l'esprit de prière. Ce sont les mêmes recommandations que dans la lettre CXVI.

11. Voir la lettre CLII et l'avis identique qu'elle donne à une autre dirigée.

12. Même affirmation de l'absolue fidélité de Dieu dans la lettre CLII, et même invitation à la confiance et à la sainte liberté avec Dieu, Père, Ami, Époux.

13. Invitation à se mettre en garde contre les « ferveurs immodérées ». Leur excès trouble les sens et la lumière de l'âme. De toutes façons, la vie de l'esprit perd de sa liberté. De plus, la mortification corporelle non contrôlée par l'obéissance est un terrain propre à la culture de cet individualisme qui est le fléau de la vie spirituelle.

14. Dans le XI[e] article de son programme ascétique, tel qu'elle le détaille dans sa lettre du 7 septembre 1648 (lettre CXLIV), Marie de l'Incarnation écrivait : « Mortifier certains petits appétits, inclinations et pentes naturelles, en tout ce qui se pourra faire, sans faire tort au corporel. » En principe, toute liberté est donnée à la mortification de l'esprit, car elle est illimitée dans ses objets. Mais elle doit elle-même, comme la mortification corporelle, suivre les règles de la discrétion. Elle est faite pour favoriser la liberté intérieure, non pour l'entraver. D'où la nécessité d'y éviter la contention.

religieusement ne demeurent pas dans les bornes de cette obligation ; elles s'efforcent avec sa grâce d'éviter le péché véniel et l'imperfection, et elles courent à grands pas à ce qui est le plus parfait et à la plus grande gloire de Celui qu'elles ont choisi pour leur Époux et pour leur tout[15]. Je vous dis tout cela, ma très chère sœur, pour le désir que j'ai de votre perfection, et parce que vous m'êtes chère comme moi-même ; pour cette raison je voudrais vous pouvoir placer dans le Cœur de notre très aimable Jésus. C'est dans ce sacré sanctuaire que je vous visite et que je vous vois chaque jour ; visitez-y moi de votre part[16], je vous en conjure, afin que nous puissions nous conjouir[17] de ce qu'il est si plein d'amour que de souffrir que nous en approchions[18]. Je vous suis toute en lui plus que jamais ; plus, dis-je, dans cette liaison d'esprit, que dans celle de la nature, votre très affectionnée sœur[19].

De Québec, le 11 octobre 1649.

CLV. — A son Fils

L pp. 114-124 ; 443-445. Lettre spirituelle LVII, Lettre historique XXXIX. — R XCIII.

Mon très cher fils,

Lorsque j'ai reçu votre lettre, deux vaisseaux étaient

15. Soit que le plus parfait ait été voué, soit plutôt, comme il arrive communément, qu'il soit le but auquel tend l'âme fidèle, conduite par un principe de très haute délicatesse.

16. *De votre part*, de vôtre côté.

17. *Se conjouir*, se réjouir mutuellement.

18. Le Cœur de Jésus, sanctuaire où les âmes se donnent rendez-vous et vivent « unanimement », autre aspect de la dévotion de Marie de l'Incarnation au Sacré-Cœur.

19. Liaison des âmes dans le Cœur de Jésus et parenté dans la vie divine.

Lettre CLV. — Dom Claude Martin avait terminé ses cinq années régulières d'études ecclésiastiques en 1648. De Jumièges où il les avait faites et où il avait été ordonné diacre, il était passé à l'Abbaye de Saint-Martin de Séez, où les jeunes profès de Saint-Maur se préparaient par une année de récollection au sacerdoce. C'est là que Claude reçut la prêtrise à une date que nous ignorons, mais qui fut postérieure à la dernière de ses lettres à sa mère, car il ne lui en fait point part, du

déjà partis[1], et ceux qui restaient étaient sur le point de faire voile[2]. J'étais pourtant prête de vous écrire pour me consoler moi-même, n'ayant reçu aucune consolation de votre part[3]. Mais votre lettre me donne matière de le faire bien plus amplement que je ne me l'étais proposé. Si je ne puis vous répondre en tout ce que vous désirez de moi, à cause du prompt départ des vaisseaux, je le ferai par avance à mon loisir pour l'année prochaine[4]. Commençons donc, mon très cher fils.

Ne vous étonnez pas s'il se trouve des âmes telles que vous me les décrivez, retenues[5] et stupides[6] lorsqu'on les veut jeter sur quelques discours de Dieu. Je ne sais pas ce que vous en avez pu expérimenter, mais il est vrai qu'il y a des dispositions durant lesquelles il n'est pas possible de dire ce que l'on ressent dans l'intérieur, non pas même en termes généraux[7]. En voici deux raisons dont je vous puis parler affirmativement[8]. La première est que la disposition ou état spirituel où l'on est, n'est

---

moins comme d'un événement accompli. Il devait dire sa première messe, le 11 novembre, fête de saint Martin, titulaire de l'église abbatiale de Séez, et patron de sa Touraine.

De l'abbaye de Séez, il ne reste plus aujourd'hui que l'église qui est devenue cathédrale. Séez, sous-préfecture de l'Orne, est une petite ville presque morte à 45 lieues à l'ouest de Paris, dans la Basse Normandie.

1. C'étaient le vaisseau du capitaine Falloup parti un peu avant le 19 septembre, et l'*Anglais* parti ce même jour. La *Notre-Dame* qui amenait de France le P. André Richard et le F. Feuville ne mouilla devant Québec qu'au début d'octobre (*Journal des Jésuites*, p. 129). C'est ce vaisseau, le dernier de la saison, qui apporta le courrier de France.

2. Le capitaine Poulet était reparti le 7 octobre, et les derniers vaisseaux allaient mettre à la voile le 31 du même mois. L'un d'eux devait emmener à son bord le P. Le Jeune, qui rentrait définitivement en France (*Journal des Jésuites*, p. 130).

3. Mais un vaisseau s'était perdu en mer, le *Navire neuf* parti de France pour le Canada au mois de mars précédent (*Journal des Jésuites*, p. 129). Claude avait peut-être écrit par cette voie.

4. La matière était en effet ample et difficile. Marie de l'Incarnation avait à répondre, comme dit Dom Claude dans le sommaire de L, « à quelques difficultés qu'il avait sur ses lettres précédentes et à quelques questions qu'il lui avait faites sur des matières spirituelles ».

5. *Retenues*, empêchées, impuissantes de parler, pour les raisons qu'on va voir.

6. *Stupide*, engourdi, lié, sens fréquent au XVII[e] siècle.

7. Marie de l'Incarnation se rappelait ici l'état par où elle était passée durant ses premières années au Canada (*Écrits* II., pp. 375-376).

8. *Affirmativement*, non par conjecture ou par ouï dire, mais catégoriquement et par expérience personnelle.

plus dans le sensible ni dans cette chaleur qui échauffe le cœur et le rend prompt à déclarer ce qu'il ressent, ce qui[9] fait que ceux qui ont déjà fait quelque progrès dans la vie spirituelle, et qui ont de nouvelles et fréquentes lumières, se trouvent heureux de rencontrer quelqu'un en qui ils puissent répandre ce qu'ils estiment ne pouvoir contenir en eux-mêmes. Leur sens[10] peine, parce qu'il n'est pas encore spiritualisé[11], et quelquefois leur abondance est si grande, que s'ils n'évaporaient par la parole ou par des soupirs la ferveur de leur esprit, ils mourraient sur-le-champ, la nature n'en pouvant supporter la violence[12]. Je connais une personne, que vous connaissez bien aussi, qui a autrefois été contrainte de chercher des lieux écartés pour crier à son aise, de crainte d'étouffer[13]. Cela se fait sans réflexion et sans dessein, par un transport d'esprit dont la nature n'est pas capable[14]. Hors ce transport, ces personnes-là sont éloquentes à parler de Dieu dans les rencontres[15] ; mais

9. *Ce qui*. La pensée serait plus claire s'il y avait *et qui*. C'est l'explication amorcée dans la relative précédente qui continue. Voir *Écrits* I, p. 218.

10. *Leur sens*, la partie inférieure de l'âme dans le vocabulaire mystique. Ici commence l'explication de l'état des âmes « retenues et stupides ». Leur sens, c'est-à-dire le sens de celles que leur disposition spirituelle actuelle rend « stupides » de communicatives qu'elles étaient auparavant.

11. *Spiritualisé* par les purifications actives et surtout passives, qui adaptent l'âme tout entière à la vie divine. Voir saint Jean de la Croix dans sa *Nuit obscure de l'âme*.

12. Marie de l'Incarnation se rappelle la période où Dieu « mettait une plénitude (en elle) plus dure à supporter à la nature que toutes les souffrances d'une mort très cruelle ». « Je me sentais remplie d'un amour véhément, dit-elle, sans pouvoir faire aucun acte extérieur pour me soulager, et cela durait deux ou trois jours pendant lesquels il me semblait que mon cœur dût éclater » (*Écrits* II, p. 262 ; I, p. 208).

13. L dans une note marginale : « C'est elle-même. » — Nous le savions bien, car nous n'avions qu'à nous reporter à ce que nous avons lu déjà dans sa *Relation* de 1654 de ses courses folles dans les vignes de la maison de campagne de son beau-frère, pour se distraire « de la maîtrise de la sacrée Personne du Verbe » (*Écrits* II, p. 262). Elle avait aussi décrit ce même état dans sa *Relation* de 1633 (*Écrits* I, pp. 230-231).

14. « Sans réflexion, j'allais dans les allées du bois ou des vignes comme une insensée » (*Écrits* II, p. 262).

15. Par exemple, elle avait déjà dit dans sa *Relation* de 1633 : « Il m'arrivait de si grands transports de joie par (la) lumière qui me montrait que Dieu veut être aimé, que mon esprit s'emportait et j'en parlais avec plaisir à ceux de ma connaissance qui me venaient à la rencontre » (*Écrits* I, p. 218). Voir aussi *Écrits* II, p. 229.

dans le transport, si elles parlaient à quelqu'un de la chose qui les occupe, cela serait capable de leur aliéner le sens [16].

La seconde raison est qu'il se trouve des dispositions intérieures si simples et spirituelles, que l'on n'en peut parler, et on ne peut trouver des termes assez significatifs pour se faire entendre [17]. L'onction intérieure que l'on possède ou dont l'on est possédé est si sublime que tout ce que l'on voudrait dire de Celui de qui on veut parler paraît bas et indigne de lui. De là vient qu'on se sent impuissant d'en parler [18]. On se plaît à entendre ceux qui en parlent, et cependant, sans dire mot, on jouit dans l'intérieur de ses embrassements et de sa conversation familière. C'est encore une troisième raison qui me vient de cette impuissance, parce que l'occupation intérieure retenant l'esprit ne lui permet pas de s'entretenir extérieurement. Il y a bien d'autres raisons ; mais outre mon incapacité, je suis dans un tracas d'affaires qui ne me permet pas de m'étendre. Je suis en danger de passer la nuit à vous répondre en paix ce peu que j'ai à vous dire [19]. Mais que ne voudrais-je pas faire pour vous? Non que je voulusse entreprendre de vous donner des instructions ; mon sexe et mon ignorance, eu égard à

16. Encore un fait d'expérience : « Si sortant de l'union, dit-elle, il m'en eût fallu parler, cela m'eût fait voler pour me relancer encore en (Dieu). Je m'y suis trouvée surprise en parlant à mon confesseur, car je me sentais ravir la parole, et il me fallait asseoir promptement et pâtir en mon âme un plaisir indicible » (*Écrits* I, p. 219).

17. Aussi les mystiques ont-ils recours alors au procédé dit apophatique. Après Denys, et comme saint Jean de la Croix, ils professent qu'on ne peut parler dignement de Dieu que par négation (*Écrits* I, pp. 201-202 et les notes ; *Ibid.* p. 380). A côté de l'onction intérieure « sublime », il y a aussi celle qui est « si nue, si simple » qu'elle « consomme l'âme dans son souverain et unique Bien », lui enlevant toutes paroles aux pieds de la divine Majesté et ne lui laissant plus que ces mots : « Mon Dieu, mon Dieu ! Vous soyez béni, mon Dieu ! », des mots qui n'en sont même pas, mais plutôt « des respirs qui ne permettent pas de faire aucun acte » (lettre du 12 octobre 1668). Voir aussi la lettre CXL (note 52).

18. Par suite de la passivité, l'âme se trouvant dans un état d'abstraction des choses extérieures.

19. Voir le début de la lettre. C'est cette presse des affaires qui explique certaines obscurités de la réponse de Marie de l'Incarnation. Obscurités pour nous, mais non pour Claude Martin qui se souvenait de ses questions et à qui la lettre était exclusivement destinée.

votre condition, ne me le permettent pas ; mais je me sens dans l'impuissance de vous rien refuser. Je suis simplement cette pente, entrant dans votre inclination pour l'amour de Dieu, qui me lie à vous, outre ce qu'il y a mis par la nature, d'une façon qu'il me serait difficile de vous exprimer.

Faites que ce commerce spirituel prévale à ce qui lui est inférieur [20] ; vivons unanimement [21] dans le Sacré Cœur de Jésus, pour y concevoir ce que produit dans une âme la fidèle pratique des maximes que vous savez [22]. Sachez qu'elles portent suavement dans l'état que vous dites vous être inconnu [23]. Je vous y répondrai en son lieu.

Il est vrai que les ferveurs immodérées font l'effet que vous dites, mais lorsque Notre-Seigneur donne un talent pour cela, ce qu'il fait d'ordinaire pour un temps, l'esprit emporte le dessus et fait suivre la nature après soi [24] : je veux dire qu'il ne se passe rien qui ne soit dans la conduite du Saint-Esprit. Cette conduite ôte toute impétuosité pour se régler au gré de Celui qui donne le mouvement, et l'âme qui se laisse ainsi conduire à un si puissant Maître, demeure par état dans une paix et tranquillité que l'on peut bien sentir et

---

20. *Prévaloir à*, se rencontre souvent au XVII[e] siècle : prévaloir contre. Il faut que le commerce spirituel l'emporte sur le commerce inspiré par l'amour naturel, légitime certes, mais inférieur.

21. *Unanimement*, dans toute la force originelle du mot, *comme n'ayant qu'une seule âme*.

22. Les maximes de la lettre du 7 septembre 1648 (lettre CXLIV). Dans le Cœur de Jésus, l'âme les contemple à leur source et dans leur réalité exemplaire.

23. L'état « de la douce familiarité avec Dieu » (lettre CXLIV). L'âme qui s'adonne « à la fidèle pratique des maximes » du Christ y est portée dans « un attrait très doux » (*Ibid.*) Dans cette même lettre, Marie de l'Incarnation insiste sur la *suavité* de la pratique des dites maximes. Elle dispose l'âme à l'union, et quand elle est héroïque, accomplie par une âme sous le régime des dons du Saint-Esprit, elle y porte comme à sa conséquence nécessaire. C'est toujours à son expérience personnelle que Marie de l'Incarnation se réfère.

24. Les ferveurs non contrôlées par la prudence surnaturelle ébranlent la sensibilité et détruisent l'équilibre de l'organisme humain. Mais elles peuvent être inspirées par un attrait de Dieu, qui donne dans la circonstance la force de les supporter. Alors elles ne sont plus immodérées puisqu'elles sont inspirées et réglées par la grâce, et la nature, loin de succomber, suit l'esprit qui l'emporte. Marie de l'Incarnation fait ici allusion à la période qui a précédé son entrée dans l'union transformante (*Écrits* I, pp. 171-176, 187-190 ; II, pp. 211 et ss.).

expérimenter, mais qu'il est difficile d'exprimer [25]. Il y a des âmes que Dieu appelle doucement sans des attraits aussi puissants que ceux-là [26], mais les unes et les autres sont menées par un même Esprit [27] : elles n'affectent [28] en cet état aucune imperfection volontaire [29], et si elles en commettent, ce sont des surprises et des effets de la fragilité humaine dont on ne se peut faire quitte [30] qu'avec la vie. Car comme on ne demeure pas toujours dans un même état, chacun a ses faiblesses qu'il ne découvre qu'à mesure que Dieu lui communique sa lumière [31], et il ne la communique que par degrés, si ce n'est que par une voie extraordinaire, et par un don de sapience [32] tout particulier, il ne découvre ses secrets à l'âme en un instant, pour la mettre dans un amour

25. La conduite du Saint-Esprit ôte toute impétuosité naturelle d'abord, et finalement « tous les grands transports et les accès violents » de la phase du martyre d'amour (*Écrits* I, p. 234). L'âme, au sortir des convulsions psychologiques et surnaturelles à travers lesquelles elle a été adaptée à l'union divine, entre enfin dans son état foncier et permanent. Auparavant, elle avait reposé « dans son centre qui est Dieu », Dieu « en elle-même », où elle était « au-dessus de tout sentiment (donc des transports, des langueurs, des souffrances du martyre d'amour), mais c'était en passant ; maintenant elle y « demeure ». Elle y est par état *(Ibid)*. Et elle n'en peut rien dire, sinon que « c'est un concert, une harmonie qui ne peut être goûtée ni entendue que de ceux qui en ont l'expérience et qui en jouissent, (car) il faut que ce secret soit réservé ; aussi surpasse-t-il toute expression, et tout ce qui s'en dit semble bas et défectueux en comparaison de ce qui est » *(Ibid.)*.

26. Marie de l'Incarnation pouvait le savoir par la vie des saints. Mais elle voyait aussi de ces âmes autour d'elle, d'abord la petite Mère Marie de St-Joseph. Toutefois, comme il est naturel, c'est son cas à elle qu'elle met en avant. Elle le fait du reste en employant le procédé de la généralisation, la forme discrète et pudique sous laquelle elle arrive à faire ses plus intimes confidences. Cette lettre, comme celle du 7 septembre 1648 (lettre CXLIV), n'est qu'une tranche d'autobiographie.

27. « Il y a diversité de dons, mais c'est le même Esprit » (Première Épître aux Corinthiens, XII, 4). Il en est, si l'on peut dire, de la mystique comme des maladies. Pour le clinicien, il n'y a que des cas. De même dans l'expérience mystique.

28. *Affecter*, avoir une sorte de prédilection pour. R : *effectuer*.

29. « Les fautes et imperfections que l'on commet (en cet état) sont d'oubliance et d'égarement, qui vont toujours néanmoins s'anéantissant, la nature ayant perdu sa force par les divines opérations » (*Écrits* II, p. 465). Ici encore on voit par la *Relation* de 1654 que c'est de son état actuel que parle Marie de l'Incarnation.

30. *Se faire quitte*, se débarrasser.

31. C'est en Dieu que nous nous connaissons. Mais la pénétration de sa lumière dans l'âme, ou si l'on préfère l'entrée de l'âme dans sa lumière est progressive. Il y a donc toujours à voir plus clair et toujours à corriger.

32. *Don de sapience*, don de connaissance surnaturelle extraordinaire.

actuel et dans un état de lumière et de chaleur tout ensemble [33]. Mais, après tout, c'est une vérité, qu'encore qu'en cet état extraordinaire de lumière on découvre les plus petits atomes d'imperfection tout d'un coup et sans réfléchir, on voit néanmoins qu'il y a toujours à détruire en nous un certain nous-même qui est né avec nous, et sans lequel nous serions déjà bienheureux en cette vie. On tombe, on se relève : c'est comme si vous disiez qu'il s'élève de petites nuées sur le soleil qui font des demi-ombres, qui passent et repassent vite. En tombant on se relève, et lors même que l'on tombe, on parle et on traite avec Dieu de ce misérable nous-même, qui nous fait faire ce que nous ne voulons pas, en la manière, comme je crois que dit saint Paul : *Je fais le mal que je ne veux pas faire* [34]. Mais suivons l'ordre de votre lettre.

Il est vrai que l'âme trouve en ce monde les habitations que vous dites. Vous décrivez la première [35]. Ce nous-même dont nous avons parlé répond à la seconde ; mais pourvu que nous ne l'aimions point et que nous ne suivions point volontairement son inclination, il ne peut nous nuire [36]. Si même nous sommes fidèles à Dieu, il nous en fera voir peu à peu les difformités et les laideurs, qui nous en donneront de l'aversion [37]. Il est vrai que la

---

Marie de l'Incarnation rappelle ici le ravissement du 24 mars 1620 qui lui découvrit subitement et tout à la fois tout l'état de son âme (*Écrits* II, pp. 181-185).

33. État où la lumière produit l'amour et où l'amour produit la lumière. Voir *Écrits* II, pp. 237-240 et la lettre CXX note 62.

34. Épître aux Romains VII, 19. En passant, Marie de l'Incarnation donne une belle leçon d'optimisme à son fils. Claude était porté au découragement ; sa mère le rappelle à la confiance, à la liberté des enfants de Dieu. Ces demi-ombres, ces imperfections, ces fautes vénielles mêmes jouent un rôle dans la pédagogie divine. La sagesse fait ici une loi de regarder toujours en haut, de reprendre aussitôt après chaque trébuchement la marche en avant, appuyé sur l'humilité et la foi en la force de Dieu. (Voir ce que Marie de l'Incarnation avait déjà écrit sur ce même sujet dans la lettre CXXIX, notes 38-39).

35. Celle des choses sensibles, probablement. Sur celle-là, il n'y avait pas à insister.

36. Ce n'est point la tentation qui fait la faute, mais l'abandon consenti à sa séduction.

37. Le progrès dans la vie intérieure entraîne nécessairement une plus parfaite connaissance de soi. Marie de l'Incarnation revient ici à une idée qu'elle a déjà touchée plus haut. Voir aussi la lettre CXLVII et la note 18.

nature cache en soi des ressorts inconcevables ; mais on les découvre à mesure que l'on avance dans les voies de Dieu et que l'on passe par les différents états de la vie spirituelle, comme nous disions ci-dessus [38]. C'est un effet de la bonté de Dieu de nous les cacher de la sorte ; car si nous les voyions tout à la fois, notre faiblesse ne les pourrait supporter sans un abattement de cœur pour la pratique de la vertu ; au lieu que les voyant peu à peu et successivement, la nature en est moins effrayée. Il faut tâcher de faire le bien quand on le connaît [39], et d'étouffer les inclinations de ce misérable nous-même quand on les découvre ; et persévérant avec fidélité dans cet exercice, on arrivera au royaume de la paix et à la véritable tranquillité intérieure, où l'on goûte et savoure Dieu [40], où l'on meurt vraiment au monde et à soi-même, et où la nature après avoir été mortifiée, ne ressuscite plus à sa première vie [41]. Là, l'intention pure et droite servira de rempart à [42] la corruption et aux attachements où la nature se pourrait porter ; on y trouve toutes les finesses de l'amour-propre, et l'on y distingue facilement le vrai d'avec le faux [43].

Oui, mon très cher fils, j'aime les maximes que vous

38. Ces états ascendants que dans son expérience spirituelle elle a appelés ses États d'oraison, et où, nous l'avons montré, il ne faudrait pas chercher une correspondance exacte aux degrés classiques de la vie intérieure (lettres CXL note 23 ; et CXLIV, note 27).

39. Et comme on le connaît ; mais elle le dit implicitement. Directive pleine de sagesse et toute simple, qui se réduit à ce principe : agir toujours avec toute la lumière que l'on a : ce qui requiert une très grande sincérité et une générosité égale.

40. Parce que « Dieu chérit infiniment les âmes tranquilles et pacifiques... » (lettre du 27 août 1647 ; lettre CXXXII).

41. Transposition de la doctrine de saint Paul sur le fait éternel de la résurrection du Christ, qui « ressuscité des morts ne meurt plus » (Épître aux Romains, VI, 8-11). Ainsi en est-il en droit de la vie spirituelle qui a pris sa source dans la vie ressuscitée et glorieuse du Seigneur. Mais quand cette vie s'est développée, fortifiée dans la lutte contre tout ce qui lui est contraire dans notre nature, quand elle l'a absorbé, on peut dire qu'en fait normalement le triomphe est acquis.

42. *Rempart à*, rempart contre.

43. Là, dans ce royaume de la paix où l'on s'unit à Dieu en mourant à soi-même, il y a toujours place pour l'ascèse : celle d'abord de la vigilance et de la sincérité qui gardent du mal, parce qu'elles font voir clair en soi-même et dans ses actions.

savez[44], parce qu'elles portent à la pureté de l'esprit, à Jésus-Christ. Il ne me serait pas possible, quoique je sois une faible et imbécile[45] créature, de goûter une dévotion en l'air, et qui n'aurait de fondement que dans l'imagination[46]. Notre divin Sauveur et Maître s'est fait notre cause exemplaire, et afin que nous le puissions plus facilement imiter, il a pris un corps et une nature comme les nôtres. Ainsi, en quelque état que nous soyons, nous pouvons le suivre avec sa grâce, qui nous découvre suavement ce que nous devons retrancher : car la pureté de son esprit nous fait voir l'impureté du nôtre, et tout ensemble les difformités de nos opérations intérieures et extérieures[47]. L'on trouve donc toujours à pratiquer ces maximes saintes, non avec effort ou contention d'esprit, mais par une douce attention à Celui qui occupe l'âme, et qui donne vocation et regard à ces aimables lois[48].

Voilà la dévotion qui me soutient, sans laquelle je croirais bâtir sur le sable mouvant. Dieu est pureté et il veut des âmes qui lui ressemblent, en tâchant d'imiter son adorable Fils par la pratique de ses divines

---

44. Ces maximes de la lettre CXLIV, dont la pratique dépouille de tout égoïsme, détache du monde et de soi et attache « suavement » à Jésus-Christ.

45. *Imbécile*, faible.

46. La dévotion pour Marie de l'Incarnation n'est ni une spéculation de vertus (lettre CXLIV), ni une exaltation sentimentale ; elle n'est pas excentrique, singulière, *écartée*, et pas davantage affaire d'imagination *(Ibid.)* ; mais elle sort des profondeurs du cœur et elle enveloppe toute la vie ; elle est vivante et effective, étant fondée sur les maximes de Jésus-Christ. Autrement dit, elle est forte, solide, réelle, réaliste, l'activité de l'âme tout entière, la religion et le culte mêmes.

47. Cette clairvoyance est l'effet immédiat de la pureté de l'esprit du Christ auquel l'âme est unie par la contemplation. « Notre union avec Dieu, si elle est véritable, bien loin de nous fermer les yeux à nos bassesses, nous les ouvre au contraire, à mesure que nous approchons de cette incompréhensible pureté, pour nous faire voir clair dans nos faiblesses et infirmités » (lettre CXXX).

48. « La douce attention à Celui qui occupe, remplit, possède l'âme », source de l'imitation de Jésus-Christ par la pratique de ses maximes et la reproduction de la sainteté de sa vie, formule essentielle qui éclaire toute la spiritualité de Marie de l'Incarnation, principe fondamental de la vie intérieure de cette mystique-ascète, pour qui l'action prend sa source dans la contemplation, dans l'union. C'est l'illustration de la doctrine de saint Paul déjà citée : « Pour nous, le visage découvert, réfléchissant comme dans un miroir la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en la même image de plus en plus resplendissante, comme par l'Esprit du Seigneur » (Deuxième Épître aux Corinthiens, III, 18).

maximes[49]. Et, comme je viens de dire, tout se fait doucement, car si le naturel n'est turbulent et inquiet, elles ne sont pas pénibles ; parce que depuis qu'une âme veut une chose, si elle est courageuse c'est demi-fait[50]. Dieu y donne son concours, puis la vocation savoureuse, et enfin la paix et le repos de l'esprit[51]. Quand il est question d'y travailler par des actes prévus, résolus et réfléchis, pour prendre un chemin bien court, il me semble que le retranchement des réflexions sur les choses qui sont capables de donner de la peine est absolument nécessaire, d'autant que l'imagination étant frappée, l'esprit, si l'on n'y prend garde, est aussitôt ému ; après quoi il n'y a plus de paix ni de tranquillité. Pour vous dire vrai, depuis trente ans[52] que Dieu m'a fait la grâce de m'attirer à une vie plus intérieure, je n'ai point trouvé de moyen plus puissant pour y faire de grands progrès, que ce retranchement universel de réflexion sur les difficultés qui se rencontrent, et sur tout ce qui ne tend point à Dieu, ou à la pratique de la vertu.

Il ne faut pas vous étonner de cette grande activité d'entendement[53]. Je crois que les personnes d'étude y

---

49. Ainsi les âmes deviennent *lumière de lumière*. « Lumière dans le Seigneur, (les vrais chrétiens agissent) en fils de lumière » (Épître aux Éphésiens, V, 8).

50. Car Dieu n'est pas la tempête, son action est forte mais douce et suave, et c'est pourquoi il veut des âmes tranquilles pour y opérer conformément à sa nature.

51. L'âme doit être tranquille et sincère. Alors « dans la paix, elle voit tout d'un coup en son Jésus (toujours le rôle primordial de la contemplation) les vertus divines qu'il a pratiquées ; elle les voit... dans un attrait très doux qui la porte à suivre dans ses actes son divin prototype » (lettre CXLIV).

52. Un peu plus haut, Marie de l'Incarnation écrivait que pour « une âme courageuse », dès qu'elle veut une chose, c'est demi-fait. On voit ici comment elle entend ce courage. Ce n'est pas la tension des énergies pour la lutte, mais simplement la douce et constante « attention à Celui qui occupe l'âme et qui donne vocation et regard à ses aimables lois ». Aussi, il ne s'agit pas de retour sur soi, ni sur les choses pour en estimer la difficulté, mais bien toujours de contemplation. L'âme doit rester unie à la source de la toute-puissance, au « Dieu sensible au cœur », à sa « vocation savoureuse ». Marie de l'Incarnation pratiquait cette union et par conséquent ce « retranchement universel de réflexion sur les difficultés » depuis trente ans environ, c'est-à-dire depuis le ravissement de 1620 qui avait marqué son entrée dans la « vie sublime ». Sur les dégâts de l'imagination échauffée dans la vie spirituelle, voir la lettre CXXXVII et la note 4.

53. L'intelligence est discursive, sa fonction est de raisonner. Elle ne peut se fixer dans un simple regard qu'en se faisant violence.

sont sujettes, à cause des matières qu'elles ont à traiter, si ce n'est qu'elle aient la volonté entièrement gagnée à Dieu ; car alors la volonté est la maîtresse, et quand elle veut, elle attire par sa force l'entendement après elle. Je me suis autrefois trouvée en cette peine, lorsqu'ayant à enseigner les mystères de la foi à des personnes déjà avancées dans la vie spirituelle, je jetais seulement la vue sur ce qu'en dit le petit catéchisme du Concile, et tout aussitôt mon esprit en possédait les vérités. Je me trouvais ensuite dans une telle activité d'entendement et dans un discours si suivi, qu'il ne se peut rien davantage [54]. Mais comme ce n'était pas là mon centre ordinaire, la volonté, par un seul acte, imposait silence à l'entendement pour le faire jouir avec elle par une contemplation simple et amoureuse des fruits qui sont cachés dans les mystères [55]. De la sorte, les trois

54. Retour sur les premières années de la vie religieuse. Au début de 1634, Marie de l'Incarnation avait été nommée assistante de la maîtresse des novices (*Écrits* III, p. 75). Son principal office était d'enseigner la « doctrine chrétienne » aux futures religieuses et aux jeunes professes, un auditoire de vingt à trente personnes auxquelles se joignaient souvent les religieuses anciennes. La conférencière utilisait comme ouvrage de fond le *Catéchisme du Concile de Trente*. Elle y joignait le *Catéchisme* du Cardinal Bellarmin. Ce dernier, paru à Rome en 1598, avait été presqu'aussitôt traduit en français par François Péricard, évêque d'Avranches, sous ce titre : *Catéchisme et ample déclaration de la Doctrine chrétienne composée de l'ordonnance de N. S. Père le Pape Clément VIII, par le Cardinal Bellarmin*, et avait vu de 1600 à 1630 plusieurs rééditions. Du vivant même de Bellarmin, on en avait publié des abrégés qui eux aussi furent traduits en notre langue. L'un d'eux fut édité à Lyon en 1628 : *Briève doctrine chrétienne, composée par le commandement de Notre Saint-Père le Pape Clément VIII, par l'illustrissime Cardinal Bellarmin de la Compagnie de Jésus*, traduit fidèlement de l'italien par le R. P. Michel Coyssard de la même Compagnie. A Lyon, chez Louis Muguet. M DC XXVIII, in-8, pp. 70. Pour elle et pour ses auditrices, Marie de l'Incarnation devait, sur la prescription des Constitutions de Bordeaux, se servir de ces deux ouvrages. Mais pour le catéchisme de Trente et pour ceux de Bellarmin, elle n'avait le temps que d'une courte lecture : « J'étais moi-même étonnée, dit-elle, lorsque pour revenir à la moralité, après avoir parlé des points de la foi, de ce que quantité de passages de l'Écriture sainte me venaient à propos. Je ne pouvais me taire, et il fallait que j'obéisse à l'Esprit qui me possédait » (*Écrits* II, p. 307). C'était pour entendre ces improvisations que les anciennes mères se mêlaient à son jeune auditoire, quelquefois en fort grand nombre.

55. La leçon finie, Marie de l'Incarnation revenait à son état ordinaire. Cette fièvre en effet n'était qu'intermittente. Car depuis l'entrée dans l'union transformante, elle demeurait dans son centre, unie à Dieu au fond de son âme, au-dessus de tout sentiment, « si ce n'est que quelque lumière (l'en retirât) pour un peu de temps » (*Écrits* I, pp. 234-235). C'était un état de silence, « un repos (où elle était) adhérente aux douces impressions du Verbe Incarné » (*Écrits* II, p. 283).

puissances de l'âme[56] demeuraient dans leur centre, où sans distinction d'opération, et comme si elles n'eussent été qu'une seule puissance, elles connaissaient, aimaient et étaient à leur Dieu, Être pur et simple[57]. Quand, dis-je, la volonté est gagnée à Dieu, et qu'elle ne se détourne point volontairement de l'attrait où la divine Majesté l'appelle, qui est pour l'ordinaire l'amour actuel et l'entretien familier, l'entendement ne peut lui nuire[58] ; car elle est la maîtresse, et elle lui commande comme

56. Les facultés d'intelligence, de volonté et de mémoire. A la suite de saint Augustin, les mystiques ont considéré la mémoire comme le principe des actes de reconnaissance et d'amour, et ainsi ils l'ont rattachée aux deux puissances spirituelles de l'âme. Faculté mixte, pourrait-on dire, la mémoire a été retenue dans cette trinité par son activité supérieure.

57. État tout à fait extraordinaire, en raison de son extrême simplicité. Nous l'avions déjà saisi sur le vif dans un ravissement qui se rapporte aux années 1631-1632 : « Je demeurai unie en *l'unité* de l'âme, dit Marie de l'Incarnation, sans pouvoir faire aucun acte particulier, sinon pâtir l'application amoureuse, car les puissances de l'âme étant toutes *absorbées* (dans son centre), le tout se passe au *plus intime de l'âme*, qui parfois est *émue*, comme *quasi imperceptiblement* et par cette puissance même (celle de Dieu) à faire des élans d'amour si subtils qu'à peine les pourrait-on exprimer » (*Écrits* I, p. 372). L'opération est si profonde et si simple qu'il semble qu'elle se fasse à la racine des facultés, comme si l'âme agissait par elle même, ou comme si les trois puissances n'étaient plus qu'un seul principe d'activité. (Ici Marie de l'Incarnation, remarquons-le, se contente de décrire : elle ne philosophe pas). La sublimité de ces états est telle qu'elle donnerait à penser qu'ils avaient été rares dans la vie de la Vénérable Mère, la cime de quelques extases. Nous voyons au contraire, par cette très simple confidence, qu'ils étaient habituels, le fond ordinaire de sa contemplation.

58. La contemplation chrétienne est une union savoureuse, fruit du don de sagesse et non principalement du don d'intelligence. Elle n'est point le terme de la spéculation comme dans la mystique plotinienne ou averroïste. Aussi l'action de l'entendement doit-elle y être subordonnée à celle de la volonté. Ici-bas, c'est l'amour qui opère l'union véritable avec Dieu, l'amour qui naît de la volonté. Quand la volonté est sincèrement, uniquement attachée à Dieu et partant absolument détachée de tout ce qui n'est pas lui, elle ne peut se porter qu'à aimer et à s'unir à Celui qu'elle aime : « Si mon cœur en a le pouvoir, a déjà écrit Marie de l'Incarnation, il traite avec (Dieu) familièrement... Ma vie est d'entretenir continuellement ce commerce » (lettre CXX. Voir la note 59). L'entendement n'est pas nécessairement inactif. Son action peut même chronologiquement être première ; mais les idées plus ou moins synthétiques qu'il fournit sont occasion et objet de charité et non matière d'étude et de réflexion : « La voie par où cette infinie Bonté me conduit, écrit encore Marie de l'Incarnation, n'est autre que son amoureuse familiarité et une privauté intime, avec une lumière intellectuelle qui m'emporte dans cette privauté, sans pouvoir appliquer mon esprit à d'autre occupation intérieure qu'à celle où cette lumière me porte » (lettre CXL. Voir la note 15). Il s'agit là d'oraison passive, mais déjà dans l'oraison « plus cordiale qu'autrement » l'âme, sur le plan de la grâce ordinaire et avec son secours, doit arrêter le discours pour s'adonner à l'entretien familier, quand elle y est attirée.

elle veut par une certaine force intérieure qui vient d'une puissance secrète qui la meut. Et remarquez que cette puissance tend toujours à ce que Dieu seul soit le maître partout [59].

Vous observerez encore que, dans le cours ordinaire [60], il y a des personnes qui ont l'entendement si volage [61] et naturellement si facile à courir çà et là, que l'oraison se passe sans qu'ils donnent rien à la volonté. C'est un vice de nature [62], où il n'y a que l'humilité et la patience à pratiquer, parce que s'en affliger, ce serait jeter le trouble dans l'imagination, qui [63] ferait un double ravage [64]. Par la pratique de la vertu, l'on gagne ce que l'on croit avoir perdu ; une bonne et persévérante volonté gagne le cœur de Dieu, qui donne ensuite ce qu'on n'a pu acquérir par son travail [65].

Vous dites vrai qu'il y a des états d'union d'entendement et de volonté, et que ces états sont passagers [66]. Ce sont, ce me semble, des essais ou des épreuves que Dieu veut faire d'une âme pour l'amorcer et la gagner à lui.

---

59. La force intérieure qui impose ainsi sa dictature à l'entendement est dans la volonté, mais elle ne sort pas d'elle ; elle lui est infusée par une puissance secrète, c'est-à-dire par le Saint-Esprit qui la meut et l'*agit*, et il va de soi que cette opération du Saint-Esprit ne va qu'à assurer l'accomplissement de la volonté de Dieu dans tous les domaines de l'activité humaine.

60. Dans le cours ordinaire de la vie, à prendre l'ensemble des hommes, des chrétiens.

61. *Volage*. L'épithète ne s'applique ordinairement qu'à l'imagination. Celle-ci par son vagabondage naturel est une source de distractions dans l'oraison. Mais de même, l'entendement avec son besoin dialectique naturel de procéder par déductions et association d'idées, tire la volonté de son repos. En ce sens, l'entendement, puissance discursive, par son activité normale peut être assimilé à l'imagination.

62. Vice de nature, parce que l'entendement n'est pas assez fort pour s'arrêter longtemps à une idée. Du reste, les opérations de l'entendement ne peuvent être que multiples. Or l'oraison n'est pas une spéculation, c'est un repos savoureux en Dieu trouvé.

63. *Qui*, ce qui.

64. Double ravage, car il serait causé par la suractivité de l'entendement et le déchaînement de l'imagination.

65. Humilité, patience, résignation tranquille, autrement dit, comme tout à l'heure, retranchement des réflexions superflues et des plaintes vaines. La volonté n'a qu'à se replacer généreusement mais doucement par l'exercice de ces vertus dans son repos.

66. C'est-à-dire, comme le contexte l'indique, des états passagers d'union de l'entendement et de la volonté.

Si elle lui est fidèle en ces rencontres [67], elle avancera plus avant dans la voie de Dieu. Il semble que les promesses qu'on lui fait en cet état dans l'oraison sont comme des contrats qui doivent être gardés inviolablement, autant que la faiblesse humaine le peut permettre avec le secours de la grâce [68]. Encore qu'on ne s'en aperçoive pas, on ne laisse pas d'avancer. Mais Dieu, qui sait que l'âme est encore faible, lui cache son progrès et la grâce même qu'il lui donne, parce que n'ayant pas encore l'esprit assez convaincu de son néant et de son impuissance au bien, elle s'attribuerait ce qui est dû à son Bienfaiteur [69].

Ce que j'appelle union d'entendement, c'est lorsque cette puissance est immédiatement occupée de Dieu par une notion spéciale ou générale [70]. Cette notion est pourtant amoureuse, et elle emporte avec soi toute l'âme ; mais c'est l'entendement qui arrête la volonté

67. Fidèle, en répondant à l'attrait de Dieu, et aussi en tenant scrupuleusement les promesses faites durant ces moments d'union.

68. Car « on tombe, on se relève, écrivait plus haut Marie de l'Incarnation. (Mais) en tombant on se relève, et lors que l'on tombe, on... traite avec Dieu ».

69. Doctrine commune des contemplatifs. L'âme n'a donc pas à se replier toujours sur elle-même pour évaluer ses progrès. Ils lui sont cachés et elle doit se contenter de cette ignorance. « C'est un excès de l'amour de notre divin Maître de brûler nos cœurs sans les consommer, a déjà écrit Marie de l'Incarnation à son fils... Pensez-vous que nous sentions toujours le feu qui nous brûle ? Je parle de ce feu divin ; nous ne serions jamais humbles, si nous ne sentions nos faiblesses, et il est bon que l'amour nous rende son feu insensible afin que nous brûlions plus purement » (lettre XCVI. *Écrits* III, p. 315). Autre présentation du même enseignement. Ces grâces d'union, grâces passagères il est vrai, n'en produisent pas moins ce qu'on pourrait appeler un climat de vie unitive. Mais le temps vient où l'éducation mystique est achevée ; l'union devient permanente, quoique variable en son intensité. Alors les grandeurs de Dieu sont imprimées trop avant dans la substance de l'âme pour que l'orgueil puisse la séduire. Dans le centre profond où elle est unie à son Seigneur, « les orages des tentations n'arrivent point... (elle demeure en toute sûreté) dans son bienheureux séjour » (*Écrits* I, p. 235). Elle est trop immergée dans les perfections divines, pour s'estimer quoi que ce soit en leur présence : « Quoi que je dise des rapports d'esprit à esprit et des submergements dans cette abîme (de la divinité), écrit toujours Marie de l'Incarnation, quelque perte de moi-même en elle, quelques communications les plus intimes, mon âme a toujours connu qu'elle était le rien à qui le Tout se plaisait à faire miséricorde... et j'ai toujours vu et cru dans les mêmes impressions le néant de la créature, étant bien aise d'être ce néant et que ce grand Dieu fût tout » (*Écrits* II, p. 266).

70. Par exemple, une lumière qui porte sur un aspect d'un mystère ou sur le mystère entier.

pour aimer, sans même qu'elle connaisse qu'elle fait des actes [71]. C'est une infusion de grâces qui ne se peut exprimer. Tout ce que je puis en dire, c'est que l'âme ne veut rien pour elle-même, mais tout pour Dieu, de qui elle reçoit des effets d'une bonté immense [72].

L'union d'entendement et de volonté est un attrait de Dieu qui produit tout ensemble un effet de lumière et d'amour, ce qui met l'âme en des privautés avec Dieu qui sont inexplicables [73]: ce qui opère en l'âme des effets très précieux, surtout une facilité continuelle à traiter familiairement avec sa divine Majesté en quelques affaires qui se puissent rencontrer [74], et un état de paix

---

71. Conformément à l'axiome du philosophe, *nil amatum nisi praecognitum* : a volonté, puissance aveugle, ne peut s'attacher qu'à ce que l'intelligence lui aura d'abord révélé. Par ailleurs, dans les choses de Dieu, toute lumière doit se changer en amour, puisqu'elle découvre une nouvelle amabilité de l'Être divin. Ainsi, c'est dans la contemplation savoureuse que se fait l'union à Dieu des deux facultés d'intelligence et de volonté. Toutefois il n'y a plus que la volonté à agir, en se précipitant dans la lumière qui lui a été montrée. L'activité de l'entendement est première, mais elle se borne à sa première opération ; la volonté, fascinée par la lumière qui lui est montrée, s'y arrête pour en jouir émerveillée et éperdue, oublieuse de tout le reste, même de son bonheur.

72. C'est un état d'euphorie surnaturelle, où l'âme abîmée en Dieu ne peut faire aucun retour sur elle-même. Ici encore comme plus haut Marie de l'Incarnation doit commenter Marie de l'Incarnation : « Ces lumières qui sont pour informer l'âme et l'établir dans les vérités divines sont tellement accomplies en la chose qui (est) pour lors montrée à l'âme qu'(elle) n'a nulle curiosité d'en savoir davantage, ayant en l'esprit le respect qui l'arrête suavement. Mais c'est mieux de dire qu'elle est satisfaite... Étant contente, elle ne peut vouloir davantage, ni la curiosité trouver place en elle » (*Écrits* II, p. 238). C'est de ce même état que parlait sainte Madeleine de Pazzi : les parfaits « sont tout à fait morts à eux-mêmes. Ils ne cherchent pas à connaître la nature de Dieu par un sentiment d'intérêt propre, ni pour acquérir quelque bien ou quelque consolation même spirituelle, mais avec une parfaite conformité avec (la) volonté (de Dieu), ils agissent sans savoir ce qu'ils font ». Et encore : « La pureté ne voit rien, ne connaît rien, ne sait rien. (L'âme) ne laisse cependant pas d'opérer conformément à toutes les vertus, ...mais elle opère sans connaître d'une manière distincte ses opérations » (*Op. cit.*, Tome I, p. 244). Ici encore, on doit entendre le P. Louis Lalemant. La lumière ici n'est pas donnée pour savoir : « dès là que nous l'avons reçue... (elle) opère incontinent l'effet que Dieu prétendait, parce qu'elle *dispose* l'âme à ce que Dieu voulait, savoir à être plus capable de *l'union* divine à quoi tout aboutit » (*Op. cit.*, p. 109).

73. C'est toujours une connaissance savoureuse, mais produite d'une façon plus haute. L'entendement ne précède plus la volonté : lumière et amour sont simultanés. L'effet de cette grâce sublime, c'est que l'amour prend aussitôt le dessus, et l'âme alors ne pense point à voir, « mais à aimer toujours davantage et d'être concentrée en Celui qu'elle aime » (*Écrits* II, p. 238).

74. Ce sont les effets du mariage spirituel. Là, en effet, « on peut parler de tout,

actuelle qui est à l'âme une réfection savoureuse où les sens n'ont point de part [75]. Le cœur n'est jamais dans l'abattement ; il est toujours vigoureux quand il faut traiter avec Dieu [76] : et lorsque, dans la conversation qu'il est obligé d'avoir avec les créatures, il est interrompu, son inaction est un repos et une simple attention à Celui de qui il se sent possédé, sans que cette attention empêche le commerce du dehors, pourvu qu'il soit dans l'ordre de l'obéissance ou de la charité [77].

Mais, mon très cher fils, en vérité je vous admire des remarques que vous faites sur ce que je vous écris. Soyez persuadé que je ne m'arrête jamais à faire toutes ces distinctions [78]. Voici pourtant quelques mots pour répondre à ce troisième degré que vous dites [79].

C'est que, par suite de cette privauté dont je viens de parler, l'âme ne pourrait pas s'assujettir, non pas

---

on peut lire, écrire, travailler et faire ce que l'on veut, et néanmoins cette occupation foncière demeure toujours et l'âme ne cesse point d'être unie à Dieu. Les grandeurs mêmes de Dieu ne la divertissent point, mais sans s'y arrêter elle demeure attachée à Dieu dans sa simplicité » (*Écrits* I, p. 234). Et c'était pour Marie de l'Incarnation un état qui durait depuis qu'elle y était entrée, c'est-à-dire depuis vingt ans (1628) : « Cette façon d'être avec Dieu m'est continuelle, et je n'en sors point, si ce n'est que quelque nouvelle lumière m'en retire pour un peu de temps, et tout aussitôt je me retrouve au même état » (*Ibid.* p. 235).

75. Non pas un état passager, ni une impression générale et dans la sensibilité, mais un état durable, une réalité substantielle. Marie de l'Incarnation l'expérimentait dans un certain degré depuis la faveur qu'elle rapporte dans sa *Relation* de 1633 (*Écrits* I, pp. 166-170). A partir du mariage spirituel, cette paix n'est plus autre chose qu'une participation à la sérénité de Dieu.

76. Le cœur, parce qu'il est uniquement rempli par l'amour de Dieu, est au régime de l'héroïsme : « Rien de plus doux, rien de plus fort, rien de plus haut... que l'amour... Rien de plus plein, rien de meilleur au ciel et sur la terre, parce que l'amour est né de Dieu et ne peut se reposer qu'en Dieu au-dessus de toutes les créatures » (*Imitation* l. III, c. v).

77. « S'il faut parler au prochain, (le) regard de l'âme ne sort point de Celui qu'elle aime. Lorsque le prochain lui répond son colloque recommence, et l'attention à ce qui est nécessaire ne lui ôte point la sienne. Il en est de même de l'écriture où son attention est double, à son divin Objet et à la chose dont il est question... Que tout le monde soit présent, rien n'est capable de la divertir » (*Écrits* II, p. 231).

78. Marie de l'Incarnation nous dit ailleurs qu'elle ne faisait point de retour sur ses grâces. C'étaient pour elle des moyens d'union plus parfaite, non des objets d'analyse.

79. Le degré qui est purement amour. Voir *Écrits* II, p. 240. Claude en parlait alors comme un disciple qui répète ses auteurs et qui pose des questions. Marie de l'Incarnation lui répondait avec l'autorité et la sécurité de l'expérience.

même dans un temps libre, à réfléchir sur diverses matières, tant spirituelles puissent-elles être[80]. Elle n'y peut penser que par un simple regard. La volonté est toujours dans l'amour actuel avec une liberté entière de parler, quoique ce parler ne se fasse point par un long discours, mais par une aspiration simple et continue[81]. L'âme a un langage court, mais qui la nourrit merveilleusement, comme si elle disait : Mon Dieu, soyez béni. Ce mot, Dieu, dit plus en l'âme qu'on ne peut exprimer. O ma vie, ô mon tout, ô mon amour ! à mesure que la respiration naturelle se fait, cette aspiration surnaturelle continue[82]. Et lorsque, par l'ordre

---

80. Dans cette privauté qui est le fruit de l'union d'entendement et de volonté, l'âme ne peut plus s'arrêter aux choses de Dieu, même en dehors du temps de l'oraison, comme à une matière d'étude et de spéculation. Elle est ravie dans l'amour ; elle ne peut plus que jouir. « Ce lui est assez de savoir par une science expérimentale d'amour (que Dieu) est dans elle et avec elle et qu'il soit Dieu. » Nul besoin de s'appliquer avec effort pour connaître, car alors « c'est l'amour qui engendre la lumière ; (elle) aime passivement, et elle voit que c'est Dieu qui lui fait pâtir cet amour » (*Écrits* II, pp. 239-240).

81. Dans cet amour toujours actuel, l'âme n'a plus de parole pour s'adresser à Dieu, mais un regard lui suffit. Ou du moins, si elle parle, c'est par aspirations et exclamations. La volonté a perdu même son amoureuse activité ; elle n'a plus qu'un « respir doux et amoureux qui ne finit point » (*Écrits* II, p. 459). C'est que « l'âme ne vit plus que de la vie de son Époux, sans quoi elle serait réduite au néant, recevant sa vie de lui dans son intime union, et elle lui respirant la même vie qu'il lui influe » (*Écrits* II, pp. 494-495). Une formule résume et exprime cet état ; elle est encore de Marie de l'Incarnation : « le commerce d'esprit à esprit et d'esprit dans l'esprit » (*Écrits* II, p. 459). Quant à l'activité spécifique de ce même état, elle n'est autre que « le respir doux et amoureux qui suit l'anéantissement des puissances » (*Ibid.*, p. 495).

82. Ces aspirations brûlantes ont été dans tout le cours de sa vie mystique, depuis 1625 ou 1626 à sa mort, comme la matérialisation de l'effusion de son âme en Dieu. Déjà, dans ses premières années, le sentiment des transcendantes perfections de Dieu était si intense au fond de son âme qu'elle perdait tout mot et ne savait plus dire que « Dieu ! Dieu ! » (*Écrits* I, p. 201). Elle était alors si habituée « à parler ainsi (à Dieu) que même la nuit, en s'éveillant et étant encore à demi endormie, (elle entendait) ces paroles au fond de (son) âme : O mon Dieu! » (*Ibid.* p. 222). Presque à la fin de sa vie, elle écrira toujours dans la même note, mais avec un accent plus pathétique encore : « Je n'ai plus de paroles aux pieds de sa divine Majesté. Mes oraisons ne sont autres que ces mots : Mon Dieu ! Mon Dieu ! Vous soyez béni, ô mon Dieu ! » Ce ne sont plus des mots, mais comme elle dit des « respirs », dans lesquels elle consomme ses jours et ses nuits et espère rendre son âme (lettre du 12 octobre 1668, à son fils). Deux ans plus tard, elle ajoutera : « Aujourd'hui, je dis bien la même chose ou plutôt je respire le même ; mais de plus, mon âme proférant (dans son fond) ces paroles très simples et ces respirs très intimes, elle expérimente la plénitude de leur signification » (lettre du 25 septembre, au même). Et c'est vraiment dans ces mots que devait s'exhaler

de la charité ou par l'obligation de quelque emploi, il faut interrompre ce langage, le cœur ne cesse point d'être attentif à son objet [83].

Mais le présent le plus précieux en tout [84] est l'esprit du sacré Verbe Incarné, quand il le donne d'une façon sublime [85], comme il le donne à quelques âmes que je connais de cette nouvelle Église [86], et comme il l'a donné à nos saints martyrs, les Révérends Pères de Brébeuf, Daniel, Jogues et Lalemant, qui ont fait paraître par leur généreux courage combien leur cœur était rempli de cet esprit et de l'amour de la croix de leur bon Maître. C'est cet esprit qui fait courir par mer et par terre les ouvriers de l'Évangile [87], et qui les fait des martyrs vivants avant que le fer et le feu les consume. Les travaux inconcevables qu'il leur faut endurer sont des

---

le dernier souffle de sa vie. En octobre de 1671, six mois avant son trépas, elle écrira encore à son fils, dans la dernière lettre que nous ayons d'elle : « Dieu me consomme dans un état de simplicité avec lui. » Dans l'intervalle, en 1648, ce sont les mêmes mots qui sont comme la respiration normale de son âme. Ils nous font plonger dans les profondeurs de la vie spirituelle de Marie de l'Incarnation, et saisir son unité dans le progrès qui l'emmène au cœur de l'Être de Dieu.

83. D'une attention, non plus seulement habituelle, comme c'est le cas dans toute vie chrétienne fervente, mais actuelle, au sens où elle vient de le dire.

84. *En tout*, parmi tout. Plus que tout, comme nous dirions aujourd'hui.

85. Communiqué de cette « façon sublime », c'est-à-dire par don purement gratuit et infus, l'esprit du Verbe Incarné est en effet meilleur que tout, meilleur que ces états d'union d'entendement et de volonté dont Marie de l'Incarnation parlait un peu plus haut et qui ne sont que des amorces de Dieu pour se gagner les âmes, meilleur même que les états d'union, si élevés fussent-ils qui pourraient aller sans lui. Cette communication sublime n'est autre que le don total de la vie du Christ, l'accomplissement parfait de son vœu : « Moi en vous. » C'est elle qui fait l'identification au Seigneur ; elle est normalement le fruit de la grâce d'union qu'elle achève. Marie de l'Incarnation dit équivalemment du don de l'Esprit du Christ ce que saint Paul avait écrit de la charité (Première Épître aux Corinthiens, XIII).

86. Quelques-uns des missionnaires de la Nouvelle-France. Mais Marie de l'Incarnation ne pouvait s'empêcher de penser aussi à sa jeune compagne Marie St-Joseph et sans doute aussi à d'autres âmes qui l'entouraient.

87. Allusion aux souffrances des missionnaires dans les tribus indigènes : à l'hivernement de Le Jeune chez les Montagnais en 1632, aux expéditions de De Quen chez les Sauvages de Tadoussac, aux aventures de Druillettes dans son voyage aux Abénakis, aux souffrances et supplices de Jogues et de Bressani dans leur captivité... Tout ne passait pas dans les *Relations* imprimées. Beaucoup de hauts faits demeuraient ensevelis dans les mémoires confidentiels, et il y avait encore ce dont on était témoin journellement sur place et qui ne pouvait être écrit.

miracles plus grands que de ressusciter les morts[88].

Pour venir au particulier, je vous dis que c'est un présent, parce qu'il ne s'acquiert pas dans une méditation. Il peut néanmoins arriver que Dieu le donne à une âme qui aura été fidèle en quelque occasion de conséquence pour sa gloire, et même en une petite, faite avec un parfait amour de Dieu et une entière haine de soi-même. Mais, pour l'ordinaire, il le donne après beaucoup de sueurs dans son service, et de fidélités à sa grâce[89]. Ce don est une intelligence de l'esprit de l'Évangile et de ce qu'a dit, fait et souffert notre adorable Seigneur et Maître, avec un amour dans la volonté conforme à cette intelligence[90]. Concevez un point de la vie cachée du Fils de Dieu, cela contient une sainteté que les plus hauts Séraphins adorent, et ils reconnaissent qu'ils ne sont que des atomes et des néants en comparaison des sublimes occupations intérieures de ce divin Sauveur[91].

88. Ils sont d'un autre ordre de grandeur, de l'ordre non de la puissance, mais de la charité.

89. En toute hypothèse, c'est un don gratuit. Il ne se mérite pas, mais il suppose des âmes préparées à le recevoir. Marie de l'Incarnation avait reçu ce don dans les années mêmes qui suivirent sa « conversion » ; mais cette communication s'était développée avec le temps (*Écrits* II, pp. 201-205).

90. C'est un don complexe et dynamique : une lumière pour comprendre, une force pour agir. C'est un esprit de considération, d'imitation, de ressemblance et d'identification. S'il naît de l'union, son exercice la parfait en l'enrichissant. C'est ce don qui réalise le souhait de saint Paul : « Ayez en vous les mêmes sentiments dont était animé le Christ Jésus » (Épître aux Philippiens, II, 5).

91. La vie cachée du Fils de Dieu, les « sublimes occupations intérieures de ce divin Sauveur », Bérulle et ses disciples se seraient reconnus dans ces expressions et dans ces dévotions. Cependant, on ne peut dire que Marie de l'Incarnation soit à proprement parler bérullienne ; elle est Marie de l'Incarnation. Mais on dépend toujours de son temps ; on ne se développe pas normalement à l'écart de sa génération ; le vocabulaire du moins pénètre partout. Marie de l'Incarnation avait été éclairée sur « l'Intérieur du Verbe Incarné », avant même d'avoir lu un seul ouvrage de l'école bérullienne. Comment, laissée à ses seuls moyens, aurait-elle exprimé le détail de cette grâce, nous l'ignorons. Ce que nous savons, c'est que plus tard, des traités dont elle ne nous dit pas le nom mais dont nous savons l'origine lui sont tombés sous les yeux, qu'elle les lut avec avidité, heureuse de trouver sous la plume des théologiens une doctrine qui authentiquait son expérience. Comme il lui était arrivé pour Denys le mystique, son lexique spirituel s'enrichit de quelques mots nouveaux. Les ressemblances se borneraient à ces emprunts. Avec Bérulle et ses disciples, il y avait sur certains points des affinités, mais sur aucun dépendance foncière, et l'on pourrait même relever des oppositions capitales. Encore les traces du vocabulaire bérullien chez Marie de l'Incarnation sont-elles plutôt clairsemées, et l'on pourrait prouver que ces mots n'y ont pas tout à fait l'accent de leur pays d'origine (*Écrits* I, 193 ; II, 230, 485).

Considérez encore les trois années de sa conversation [92] avec les hommes, ses entretiens particuliers, ses prédications, ses souffrances, sa passion, sa mort ; vous direz que ces trois années ont porté ce qu'il y a de plus divin : il nous a donné ou acquis tous les biens de la grâce et de la gloire. Par la distinction [93] des états de cet adorable Maître [94], nous connaissons la différence des nôtres avec quelque proportion [95], car, à Dieu ne plaise que nous fassions de la comparaison entre Lui et nous! Dans cet aveu [96], la compagnie familière que l'on a avec Dieu surpasse ce que j'en ai dit ci-dessus [97], et donne une générosité d'une bien autre trempe que la première. Cet excellent Sermon de la Montagne : *Bienheureux sont les pauvres d'esprit* [98], etc., et celui de la Cène [99] sont la force

92. *Conversation*, vie conversante, comme disent encore les traités spirituels du temps. *Conversation*, dans le sens de vie, de société, est tout à fait latin, et il était fréquemment employé ainsi autrefois. Aujourd'hui, ce serait une acception presque archaïque. Ici, comme le contexte l'indique, le mot désigne le ministère public du Christ.

93. *Distinction*, l'acte intellectuel par lequel on sépare les états les uns des autres. Plutôt peut-être ici, l'opération logique par laquelle on analyse un état pour le décomposer en ses différents éléments, et en préciser les causes profondes qui le font être ce qu'il est, son « formel » comme diraient les philosophes.

94. Les *états* de Jésus, formule essentielle du bérullisme.

95. *Avec quelque proportion*. Expression ambiguë. Le Christ déborde par sa transcendance toutes nos catégories et échappe à toutes nos mesures d'évaluation, aucune « comparaison stricte entre Lui et nous » n'étant possible en rigueur de vérité. La méditation nous fait voir la différence de nos états d'avec les siens, et en même temps un certain rapport de ressemblance — non d'équation — que la grâce établit entre les premiers et les seconds, car les états du Christ sont le principe et le modèle des nôtres.

96. *Aveu*, constatation, reconnaissance.

97. La « familiarité » avec Dieu opérée dans l'âme par la communication de l'esprit du Christ, est supérieure à celle qui serait simplement le fruit de l'union. Marie de l'Incarnation a déjà déclaré que le don de l'esprit du Christ, l'union par la pratique des maximes évangéliques sous l'inspiration de cet esprit, est plus sublime que toutes les extases (lettre CXLIV, note 38).

98. Saint Mathieu, V, 3-11. — « J'oserai dire, écrit Marie de l'Incarnation, que la bonté et la magnificence de mon divin Époux m'a fait la grâce de me communiquer les effets des divines paroles qu'il a dites dans son sacré Sermon des huit béatitudes. » — Elle confie ensuite comment elle avait expérimenté « le substantiel de (la) véritable pauvreté spirituelle », et comment cette expérience, ayant « réduit à l'unité (tous ses) états intérieurs, (lui) a fait un véritable état de victime et consommation continuelle si épouvantable à la nature pour sa subtilité, qu'il faudrait l'avoir expérimenté pour croire jusqu'à quel point il réduit la créature en la plus noble portion d'elle-même » (*Écrits* II, pp. 450-451).

99. Saint Jean, XIII-XVII. — « Mon âme expérimente qu'étant dans l'intime union avec (le suradorable Verbe Incarné), elle en est de même avec le Père Éter-

et le bastion des âmes à qui Dieu fait ce présent. Ne vous imaginez pas qu'en cette occupation il se passe rien[100] dans l'imagination ou dans le corps ; non, le tout est dans la substance de l'esprit par une infusion de grâce purement spirituelle[101]. En cet état, on ne pratique pas seulement les maximes que vous savez, on se sent encore poussé à la pratique de toutes celles de l'Évangile qui sont conformes à l'état où nous sommes appelés, et aux emplois où l'obéissance nous engage[102]. L'âme fait plus de chemin en un jour dans cette disposition, qu'elle ne ferait en toute autre dans un mois[103]. Cette approche amoureuse du sacré Verbe Incarné[104] porte dans l'âme une onction qui ne se peut exprimer[105], et dans les actions une sincérité,

---

nel et le Saint-Esprit, concevant par cette impression la vérité et certitude de ce que cet adorable Seigneur et Maître disait à ses Apôtres dans le dernier entretien qu'il eut avec eux et (dans) son Oraison à son Père » (*Écrits* II, p. 461).

100. *Rien*, au sens positif, *quelque chose*.

101. Ni vision corporelle, ni vision imaginaire, ni extase sensible ; seulement « une clarté tout extraordinaire dans les voies de l'Esprit du suradorable Verbe Incarné, lequel (l'âme) expérimente dans une grande pureté et certitude être l'Amour objectif, et intimement uni et unissant (son) esprit (celui de l'âme) au sien, et que tout ce qu'il a dit a esprit et vie en (elle) » (*Écrits* II, p. 461). C'est donc un état qui dépasse, « transcende » tous les états intérieurs par son extraordinaire pureté. Il s'agit là d'un don infus, gratuit, d'« une grâce purement spirituelle » analogue à celle qui ouvrit l'esprit aux Apôtres pour leur donner le sens des Écritures (saint Luc XXIV, 45).

102. L'âme est sortie de toutes les spécialisations, de toutes les limitations. L'esprit du Verbe Incarné l'unit à la « divine Vigne... pour n'avoir de vie que par (sa sève, qui est l'Esprit-Saint)... C'est là, le haut point de la vie spirituelle et la consommation des Saints que de n'avoir plus de vie (que dans le Christ) selon le sens de saint Paul » (*Écrits* II, p. 463). L'âme qui participe ainsi par cette communion si intime et si profonde à l'esprit du Christ est agrandie aux dimensions de l'activité du Christ, autant que la créature peut le supporter. Dès lors, elle est prête pour aller partout et d'une allure surhumaine. Il ne s'agit donc plus de pratiquer en perfection seulement ou surtout les douze maximes de la lettre CXLIV ; l'âme a « le sens du Christ » ; c'est toute sa perfection participée qu'elle porte dans sa vie spirituelle, intellectuelle, affective, sociale.

103. Rien de limitatif dans cette donnée. Marie de l'Incarnation pouvait aussi bien écrire une année ou une vie. L'opération de l'âme agissant sous le régime de la grâce commune et celle de l'âme agie par le Saint-Esprit ne sont pas de la même espèce ni du même ordre de grandeur. Dans le même univers spirituel, il s'agit de plans qui ne se rejoignent pas, non de dons qui s'équivalent par accumulation.

104. Même expression dans la lettre CLII. Mais il s'agissait alors des approches actives de l'âme. Ici au contraire, ce sont les approches de l'âme par le Verbe Incarné. D'une part le retour de l'âme à Dieu, de l'autre la descente et la demeure de Dieu en elle (*Somme théologique* III, 34, 1 ad 1).

105. C'est la joie même du Christ qui vient dans l'âme (Saint Jean XV, 11) et cette joie est par nature inexprimable.

droiture, franchise, simplicité, fuite de toutes obliquités [106] ; elle imprime dans le cœur l'amour de la croix et de ceux de qui l'on est persécuté ; elle fait sentir et expérimenter l'effet des huit béatitudes d'une manière que Dieu sait [107] et que je ne puis dire.

Tous ces heureux effets et beaucoup d'autres que je ne dis pas [108], viennent de l'onction et de l'attrait continuel avec lequel l'Esprit de Jésus emporte l'âme. Cet Esprit persuade, convainc et attire si doucement, qu'il n'est pas possible de lui rien refuser, et de plus, il agit dans l'âme comme dans une maison qui lui appartient entièrement [109]. Cette douce persuasion est son langage, et la réponse de l'âme est de se laisser emporter en cédant amoureusement [110]. Ce sont de mutuels regards et des intelligences si pures, que nos paroles sont trop basses pour les énoncer [111]. L'âme, sans faire peine à la

---

106. *Obliquités*, ou, comme elle dit ailleurs, *gauchissements*, insincérités, petites hypocrisies.

107. Sur les fruits de cette communication de l'Esprit du Christ, voir les confidences de la *Relation* de 1654 (*Écrits* II, pp. 464-466). Ici, Marie de l'Incarnation reste volontairement sur la réserve. Sans la *Relation* de 1654, nous n'aurions probablement jamais soupçonné la source intime où elle avait puisé tout cet enseignement. Observons qu'en tout ceci, malgré le ton adopté de généralisation, Marie de l'Incarnation ne pense pas à donner une doctrine de caractère universel, comme le ferait un auteur de traité spirituel. C'est d'ailleurs, il faut bien le dire, le cas de tous les mystiques. A moins d'une révélation, dont ils ne se prévalent pas, sur l'économie générale et normale de l'action du Saint-Esprit dans les âmes, ils ne parlent que de leur expérience, et tout au plus de celle de quelques âmes qu'ils ont plus particulièrement connues. Leurs généralisations partent de leur expérience personnelle et reviennent à dire : voilà du moins mon cas.

108. Mais dont elle parlera dans la *Relation* en 1654 (*Écrits* II, pp. 452-466).

109. Cet esprit n'est pas ici une mentalité, une manière de voir et de sentir, c'est quelqu'un, l'Esprit-Saint lui-même.

110. De nouveau, Marie de l'Incarnation insiste sur la douceur, la suavité de l'action du Saint-Esprit dans les âmes qu'il *agit*. Cette action d'ailleurs se définit à la manière d'une *onction*. Le mot est de saint Jean (Première Épître, II, 20), et Marie de l'Incarnation le reprend, non comme une réminiscence, mais comme l'expression réelle de ce qu'elle expérimente.

111. Sous la plume de Marie de l'Incarnation, dont toute l'expérience est de nature purement spirituelle, l'image s'achève dans l'idée. Ces *mutuels regards* qui font penser au domaine sensible ne sont que des intelligences mutuelles et très pures. Elle a du reste caractérisé la double activité de cette intime union, en disant que l'âme reçoit sa vie de Dieu, et qu'elle lui *respire* aussitôt la même vie qu'il lui influe. C'est, dit-elle, «le commerce d'esprit à esprit et d'esprit dans l'esprit » (*Écrits* II, p. 495).

nature, qu'elle attire facilement après soi[112], se voit tranquille dans les choses les plus pénibles et difficiles[113]. Quand même la nature, par faiblesse et infirmité, serait surprise par quelque tort ou injure qu'on lui fait, l'âme s'en aperçoit aussitôt, et la nature n'a plus de force[114] ; la paix et l'onction intérieure[115] fait même qu'on aime ceux qui ont fait l'injure. Il en est de même de tout le reste. L'âme est humblement courageuse et sans respect humain dans les occasions où il y va de la justice et de l'équité[116], néanmoins avec une soumission entière de jugement à ceux qui la dirigent[117].

Dans cet état, l'âme ne commet plus d'indiscrétions[118], parce qu'elle est unie à Dieu d'une façon qui la rend libre ; elle voit clair en toutes ses opérations, n'étant plus dans des transports de désir et d'amour comme elle a été autrefois[119]. C'est ici la liberté des enfants de Dieu[120], qui[121] les introduit dans sa familiarité sainte,

112. Toujours l'effet suave de l'onction ; il retentit jusque dans l'action de l'âme sur la nature, car l'âme ne lui fait point violence, mais elle l'attire doucement après elle.

113. « L'union avec mon divin Époux, par ses impressions saintes, opérait en moi les vertus foncières de ses divines maximes d'une façon si spirituelle que je ne m'en apercevais que par leurs effets. » Marie de l'Incarnation date cet effet de grâce : il est justement de 1649 (*Écrits* II, p. 428).

114. Allusion voilée à un affront personnel très humiliant, raconté mais encore avec beaucoup de réticence dans la *Relation* de 1654 (*Écrits* II, p. 419).

115. *L'onction intérieure*, et toujours opérante : l'Esprit-Saint.

116. L'humilité chrétienne est nécessairement et toujours courageuse, car elle requiert la grandeur d'âme.

117. Car « il faut que je dise à la gloire de Notre-Seigneur qu'il m'a toujours fait la grâce que je ne suis nullement attachée à mes lumières et connaissances naturelles ou surnaturelles, me sentant portée à soumettre mon jugement ». Cependant elle ajoute immédiatement : « Le contraire (de ce que je crois être le vrai) me mortifie, mais je le porte en patience, si ce n'était que la gloire de Dieu voulût de moi un procédé contraire, selon la justice, et qu'on jugeât être tel. » Même dans ce cas, si elle insiste davantage, c'est tout de même encore pour soumettre son jugement. Et elle souhaite pareille soumission « à toutes les âmes que Dieu appelle dans son service » (*Écrits* II, p. 420). C'est qu'elle connaissait les périls de la soi-disant inspiration privée.

118. *Indiscrétions*, ferveurs immodérées dont il a été parlé plus haut.

119. Dans le martyre d'amour, avant l'entrée dans l'union transformante (*Écrits* I, pp. 223-232 ; II, pp. 260-265).

120. Expression toute paulinienne (Épître aux Romains, VIII, 21). Cette liberté est la conséquence de la suavité de l'onction intérieure qui agit dans l'âme : « Là où se trouve l'Esprit du Seigneur, là est la liberté » (Deuxième Épître aux Corinthiens, III, 17).

121. *Qui*, Dieu, non la liberté.

par la confiance et par le libre accès qu'il lui donne. Dans les états passés, elle était dans un enivrement et transport qui la faisait oublier elle-même [122] ; mais ici elle est à son Bien-Aimé et son Bien-Aimé est à elle avec une communauté d'intérêts et de biens, si j'ose ainsi parler [123]. Cela fait qu'elle s'expose à tout pour sa gloire, et que nonobstant toutes les croix qui se rencontrent, elle pratique suavement la loi du parfait anéantissement [124] pour n'être plus, et afin qu'il soit tout et l'unique glorifié. Ce n'est pas qu'il se trouve des occasions où les croix se rendent plus sensibles, et qu'il ne s'y commette même des imperfections, mais cela passe vite ; l'âme s'humilie

---

122. C'est-à-dire dans la phase du martyre d'amour. (Voir la note 119).

123. L'harmonie, l'équilibre des rapports de Dieu et de l'âme sont maintenant réalisés dans une perfection qui est une avance d'hoirie de la félicité éternelle. C'est à cet équilibre que s'en allait l'âme à travers ces grands transports, convulsions qui n'étaient que des crises de croissance spirituelle. Il est aujourd'hui accompli et il réside dans l'unité et la distinction : unité et identité de vie, distinction sentie des personnes qui la vivent. Ce n'est point l'engloutissement dans le nirvâna hindou. Sans doute, l'âme s'écrie : *Ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi.* Mais elle dit aussi : *Mon Bien-Aimé est à moi et moi à Lui,* comme l'Épouse des Cantiques, ou, comme Marie de l'Incarnation : « Mon Bien-Aimé *vit* à moi et moi à lui ». Ils sont deux à vivre unanimement d'une même vie. « Le (Verbe divin), écrit Marie de l'Incarnation, faisait expérimenter (à mon âme) qu'il était tout à elle et qu'elle était toute à Lui, par une union et fort embrassement où il la tenait captive. Mais aussi il semblait à l'âme qu'il lui était donné en propre pour en jouir à son aise, et si je l'ose dire, tous ses biens lui étaient aussi communs » (*Écrits* I, p. 206). L'âme se sent perdue dans l'Être divin et elle sent qu'elle devient tout, non par évanouissement dans le Tout, mais par dilatation de son être sous l'action de l'amour. Il est remarquable que dans ces états où d'aucuns ne voient que la confusion des substances, les mystiques catholiques, et Marie de l'Incarnation entre tous, revendiquent toujours nettement leur personnalité et leur part propre d'opération. L'âme pour eux garde inviolablement son autonomie.

124. *Anéantissement,* dans le sens de renoncement à soi-même et d'abnégation de soi-même allant jusqu'au sacrifice de tout intérêt personnel et même à la « perte de la vie pour le Christ » dont la loi a été formulée dans l'Évangile (Saint Mathieu, XVI, 24-25). C'est véritablement l'anéantissement de la volonté dans la volonté de Dieu qui adapte l'âme à sa mesure, à ses exigences, à son allure déconcertante souvent, à ses soudainetés et à ses lenteurs. Si l'âme arrive à cet état parfait, elle peut dire qu'elle n'a plus de volonté propre et que « sa demeure continuelle est dans la volonté de Dieu » (*Écrits* II, pp. 323-325). L'onction intérieure qui la remplit, la possède et l'agit, lui fait pratiquer cette loi de l'anéantissement *suavement* comme toutes les autres maximes de l'Évangile. Et elle est « ravie d'être rien et que Dieu (soit) tout, parce que si elle eût été quelque chose, (Dieu) ne serait pas tout. Ainsi, elle se (plaît) à se voir dénuée pour ce grand Tout, car c'est en cela que consiste sa gloire que son Dieu soit ainsi plein et infiniment glorieux » (*Écrits* I, pp. 202-203).

et fait facilement sa paix par l'agrément de son humiliation[125]. Car remarquez que plus l'âme s'approche de Dieu, plus elle connaît son néant, et quoiqu'elle soit élevée à un très haut degré d'amour, elle ne laisse pas de s'abaisser à un très profond degré d'humilité : ces deux dispositions s'accordent parfaitement ensemble, ce qui me fait connaître la vérité de cette parole de Notre-Seigneur, que *celui qui s'humilie sera élevé*[126].

Il me semble que tout ce que je viens de dire répond suffisamment à vos questions, quoique j'écrive avec une grande précipitation et que le tout soit mal arrangé. Suppléez, je vous prie, à mon défaut, car je suis une pauvre créature[127] chargée d'affaires, tant pour la France que pour cette maison. Trois mois durant, ceux qui ont des expéditions à faire pour la France n'ont point de repos, et comme je suis chargée de tout le temporel de cette famille, qu'il me faut faire venir de France toutes nos nécessités, qu'il m'en faut faire le paiement par billets, n'y ayant pas d'argent en ce pays[128], qu'il me faut traiter avec des matelots pour retirer nos denrées, et enfin qu'il me faut prendre mille soins et faire mille choses qu'il serait inutile de vous dire, il ne se peut faire

---

125. Non pas, croyons-nous, sa paix avec le prochain qui l'aurait offensée, mais sa paix intérieure, troublée un instant, au moins légèrement, par le sentiment de sa faiblesse, et qu'elle *refait* par l'acceptation humble et courageuse de la confusion où la jette devant Dieu la vue de ses fautes : « En tombant on se relève, a-t-elle écrit plus haut, et lors même que l'on tombe on parle et on traite avec Dieu de ce misérable nous-même qui nous fait faire ce que nous ne voulons pas. »

126. Saint Luc XIV, 11. Plus l'âme entre dans la lumière de Dieu, plus elle est éclairée sur elle-même et plus elle prend spontanément devant lui l'attitude de la vérité : « Quelque intimes qu'aient été mes communications (avec Dieu), dit Marie de l'Incarnation, mon âme a toujours connu qu'elle était le rien à qui le Tout se plaisait de faire miséricorde » (*Écrits* II, p. 266). Expérience des dons de Dieu, connaissance de son indignité personnelle, ces « deux dispositions s'accordent (en effet) parfaitement ensemble dans l'âme ».

127. *Créature*, peut-être dans le sens populaire de *femme*, sens autrefois courant en France et encore conservé dans la campagne canadienne. Marie de l'Incarnation était alors dépositaire (économe) du monastère et du séminaire.

128. L'argent ne devait commencer à circuler au Canada qu'avec l'arrivée du régiment de Carignan, à l'été de 1665. Le mode de paiement usité jusque-là compliquait encore la besogne des trois mois qui s'écoulaient entre l'arrivée et le départ des flottes.

que tous les moments de mon temps ne soient remplis de quelque occupation, en sorte que je ne puis vous répondre avec tout le loisir que je désire[129]. Ne laissez pas pourtant de m'écrire à l'ordinaire, mais envoyez vos lettres de bonne heure, afin que je puisse prendre mon temps pour y satisfaire[130].

Vous m'avez beaucoup consolée de me dire vos dispositions. Prenez bon courage ; ayez une sainte opiniâtreté à vous tenir proche de Dieu en la façon qu'il vous attire, liez-vous à sa bonté dans cet état de tranquillité et de repos[131] ; gardez vos règles avec humilité, soyez soumis en simplicité à vos supérieurs. Que la science ne vous enfle point le cœur. Ne sachez rien pour vous, mais pour Dieu. En prêchant les autres, prêchez-vous vous-même par une sainte intention de faire ce que vous enseignez. Si vous faites cela, vous verrez ce que Dieu opérera en votre âme. Vous me demandez si je vous présente à sa divine Majesté en mes oraisons. Oui, je le fais et de bon cœur, car je voudrais vous voir à lui en la façon qu'il désire[132]. Vous m'êtes trop cher en son adorable présence pour vous y oublier, je crois aussi que vous ne m'y oubliez pas de votre part : c'est pourquoi je vous prie de lui demander que je lui sois plus fidèle que je ne l'ai été jusqu'à présent, de crainte que mes infidélités

---

129. Aussi Marie de l'Incarnation écrivait-elle plus haut : « Je suis en danger de passer la nuit à vous répondre en paix ce peu que j'ai à vous dire. » Ce « tracas d'affaires qui ne (lui) permet pas de (s') étendre » ne rend que plus remarquable cette lettre qui roule sur les matières les plus difficiles de la doctrine spirituelle et qu'elle n'a pu écrire qu'à la volée,... mais appuyée sur une expérience si certaine, si vivante et si claire qu'elle en est toute illuminée et que sur des matières où tous les mots doivent être pesés, elle parle d'abondance et avec sécurité.

130. Malheureusement ces précautions ne suffisaient pas toujours. Les bateaux partaient souvent tard de France et n'arrivaient, comme Marie de l'Incarnation s'en est déjà plainte et comme s'en plaignent aussi les *Relations* des Jésuites, que pour repartir presque aussitôt.

131. Toujours la même exhortation maternelle au fils pusillanime : « Hé ! pourquoi ne vous familiarisez-vous pas avec Dieu si bon et si amoureux ?... Notre cœur nous dicte cette leçon d'amour qu'il nous faut tout convertir en Celui qui n'est qu'amour » (lettre CXXIX). Claude Martin se sentait vivement attiré à la vie mystique.

132. C'est-à-dire dans la liberté des enfants de Dieu et la sainte familiarité qu'elle entraîne avec elle.

n'empêchent l'effet de ses desseins sur moi, à qui sa bonté a déjà fait tant de miséricordes [133].

Pour nos affaires, vous m'obligerez beaucoup de m'en parler comme vous faites [134]. Nous n'avons point encore d'évêque, à cause, comme je crois, des troubles de France [135]. On ne laisse pas néanmoins de travailler encore à Rome pour notre bulle [136]. Cependant le R. P. supérieur de la Mission fait ici toutes les fonctions ecclésiastiques, comme les mariages, les baptêmes et autres semblables. Il a des privilèges particuliers à notre égard, afin que tout ce qu'il fait en matière de supériorité soit valable, comme donner le voile, recevoir à profession, faire les visites [137], en attendant qu'il y ait ici un évêque qui fasse tout cela [138]. Nous avons pris ici ces précautions depuis que le Révérend Père Dom Raymond m'a donné

---

133. Sentiment profond, tout de délicatesse, qui n'est plus tout à fait, ou du moins uniquement, la crainte filiale, mais ce que saint Augustin appelle d'un mot magnifique, la crainte chaste.

134. Affaires du monastère et de son union, affaires aussi de l'Église du Canada. Claude parlait peut-être du futur évêché.

135. Les troubles civils et politiques qui devaient dégénérer dans les guerres de la Fronde. La flotte en avait apporté à Québec les premières nouvelles.

136. Anne d'Autriche s'était intéressée à la négociation (lettre CXXIX). A Rome, des amis, et d'abord quelques Jésuites, s'y employaient aussi (lettre CXLIV).

137. Visites canoniques. Voir la lettre CXLIV et les notes 53-56, sur le règlement de ces questions.

138. Le *Journal des Jésuites*, qui en 1653 reviendra encore sur ces pouvoirs et la raison qui les fit solliciter de l'archevêque de Rouen, contient cette note sybilline : « On procéda avec assurance à recevoir les professions des religieuses. On ne jugea pas toutefois à propos de faire encore éclater beaucoup au dehors cette affaire » (*Op. cit.*, p. 186). Il fallait sans doute user de circonspection car le *Journal* ajoute, revenant sur des faits antérieurs à 1658 : « l'Archevêque de Rouen (avait envoyé) une patente bien ample adressée au P. Assistant par laquelle il établissait le Supérieur de la Mission son Vicaire général, avec toutes les précautions possibles pour le bien de notre compagnie » (*Ibid*). — Jusque-là il n'y avait eu aux Ursulines que deux professions, celle de Charlotte Barré et de Catherine Lézeau (lettres de 1648). En 1648, le 2 décembre, Mademoiselle Philippe de Boullongne, sœur de Barbe de Boullongne, femme de Louis d'Ailleboust, gouverneur de la Nouvelle-France, avait pris le voile. Elle devait émettre ses vœux sur la fin de 1649. Les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu utilisaient aussi les mêmes autorisations. Venant de Dieppe, elles appartenaient au surplus par leur origine au diocèse de Rouen et l'archevêque entendait bien rester leur ordinaire. En 1648, elles avaient reçu au noviciat Françoise Giffard, fille du seigneur de Beauport, Robert Giffard. Mais déjà en 1643, Catherine Chevallier avait pris chez elles l'habit de converse. De même, le 29 avril 1645, une converse venue du monastère de Dieppe en 1640, Catherine Vironceau dite de St-Nicolas,

les mêmes avis que vous me donnez[139]. Car encore que les Révérends Pères qui travaillent dans les Indes, et dans les terres éloignées pour y établir la foi et l'évangile de Jésus-Christ aient de semblables privilèges, ceux néanmoins qui sont ici en mission ne s'en voulaient pas servir[140].

Voilà où nous sommes pour le présent. L'an prochain, si nous sommes en vie, je vous manderai ce que nous aurons fait à Rome[141]. Mais pourquoi n'avez-vous pu obtenir des bulles pour l'union de votre congrégation à celle de Cluny ? je vous prie de m'en dire un mot, car l'exemple de ce qui vous est arrivé m'a bien fait penser à nos affaires[142]. M. de La Rochelle, oncle de la Mère de Saint-Joseph, lui a mandé qu'il est notre évêque, parce que selon le droit, les terres nouvellement converties appartiennent à l'évêque le plus proche. On nous a dit qu'on l'a voulu charger à Rome de cette Église naissante, dans l'érection de son nouvel évêché, mais qu'il ne l'a pas voulu accepter, de crainte qu'on l'obligeât à la visite[143] : le temps nous

---

avait prononcé le vœu d'hospitalité qui la faisait passer au rang des sœurs de chœur. Ce vœu avait été prononcé « sous l'autorité de Monseigneur l'Archevêque de Rouen, et entre les mains du R. P. Barthélemy Vimont, (supérieur de l'Hôtel-Dieu) » (*Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec.* Ms. Année 1645).

139. Peut-être par la lettre de 1647 dont nous ne possédons plus que des fragments (lettre CXXXI).

140. Les missionnaires des Indes orientales et des Indes occidententales (l'Amérique espagnole). Leurs pouvoirs ne concernaient que leurs missions. En vertu de l'ancien usage de la communication des privilèges, il semble qu'ils auraient pu s'étendre aux missions de la Nouvelle-France, mais déjà l'usage du privilège, même au sein de l'institut qui en était le bénéficiaire, était considéré comme douteux.

141. Elle en reparlera en effet dans sa lettre du 30 août 1650. Mais les choses seront au même point. La négociation à Rome ne devait pas aboutir.

142. Cette affaire a beaucoup intrigué Marie de l'Incarnation, qui y est revenue presque chaque année. Nous ne savons quelle réponse Claude fit à sa question si précise. Quant à l'explication officielle de l'échec, nous l'avons donnée dans la lettre du 3 octobre 1645, à la note 29 (lettre CXX).

143. Jacques Raoul de la Guibourgère, oncle maternel de Marie de St-Joseph, premier titulaire du siège épiscopal de La Rochelle nouvellement créé. Son nom reviendra dans une lettre de 1652 où nous donnerons la généalogie des Savonnières. La Rochelle était le port le plus proche du Canada, — plus proche que celui de Dieppe. — N'ayant pas accepté la juridiction que le droit lui reconnaissait sur le Canada, son refus laissait place à toutes les prétentions de Rouen.

apprendra ce que Dieu en a ordonné dans son éternité[144].

Par un premier vaisseau, que je crois avec la grâce de Notre-Seigneur être à présent arrivé en France[145], j'ai prié nos Mères de Tours de vous envoyer une copie de la lettre que je leur ai écrite touchant le martyre et la glorieuse mort de trois révérends Pères de la Compagnie[146]. Je leur mandais le baptême de dix-huit cents personnes, mais j'ai manqué en ce point: il y en a deux mille sept cents de baptisés depuis leur mort, leur sang répandu ayant été comme une semence de bénédiction, qui a produit cette grande moisson à Notre-Seigneur[147]. Je n'ai pu avoir le temps de vous écrire en particulier les nouvelles du pays, mais j'espère que vous m'excuserez bien, puisque j'y supplée par une autre voie[148]. Vous verrez par la lettre dont je vous parle, que l'Église est extrêmement persécutée, les bourgs et les villages saccagés, les églises et les autels renversés, et l'élite de nos chrétiens mise à mort. Madame notre fondatrice vous envoie des reliques de nos saints martyrs, mais elle le fait en cachette, les Révérends Pères ne

144. L p. 124, arrête ici la présente lettre. Cette finale brusquée aurait suffi à nous faire conjecturer une amputation du document. Candidement, dans L p. 445, Dom Claude Martin nous avertit par une note marginale que la prétendue lettre historique qu'il donne sous le numéro XXXIX n'est que la seconde partie de la lettre actuelle, « qui a été divisée en deux afin de distinguer ces matières ». Du moins cette fois, l'éditeur a respecté le texte sans lui infliger les remaniements de la lettre du 4 septembre 1641 (lettre LXXVIII, *Écrits* III). R dans sa réédition de 1877 avait déjà rétabli l'unité primitive de l'original.

145. Le vaisseau *l'Anglais*, reparti le 19 septembre, emmenant à son bord le Frère Liégeois, ou celui du capitaine Falloup, qui avait mis à la voile quelques jours plus tôt (*Journal des Jésuites*, p. 129). Plus d'une fois déjà les traversées de Québec en France n'avaient pris que cinq ou six semaines.

146. Voir la lettre CLIII (note 29). Cette lettre est sans indication de mois dans L. On voit ici qu'elle dut être de la première quinzaine de septembre. On voit aussi que l'éditeur en a retranché tout ce qui n'avait qu'un intérêt privé.

147. Réminiscence de Tertullien. Le chiffre des baptisés variait avec la date des renseignements envoyés à Québec. Au 1er mai, Ragueneau le portait à 1800 (RJ 1649. Q 6; C XXXIV, 102). Quatre mois plus tard, le P. Lalemant écrivait 2000. Il est vrai que Ragueneau ne comprenait pas dans ses 1800 baptêmes, ceux conférés *in-extremis* par le P. Antoine Daniel dans la prise du bourg de Saint-Joseph, ni non plus ceux des Pères Jean de Brébeuf et Gabriel Lalemant, avant leur martyre au bourg Saint-Louis (*Ibid*). Marie de l'Incarnation renchérit encore sur la donnée du P. Lalemant ; des renseignements complémentaires avaient eu le temps d'arriver à Québec à la date où elle écrivait.

148. La lettre CLIII.

nous en ayant pas voulu donner, de crainte que nous n'en envoyassions en France[149] ; mais comme elle est libre, et que les personnes mêmes[150] qui furent recueillir le reste de leurs corps lui en ont donné en secret, je l'ai priée de vous en envoyer, ce qu'elle fait avec beaucoup d'affection, pour le respect qu'elle a pour vous[151].

Le Révérend Père Poncet, votre bon ami, a été dans des risques évidents d'être partagé[152] comme les autres Pères de sa Compagnie. C'était son désir, mais Dieu a voulu disposer de lui d'une autre manière. Il a été lui seul trois mois entiers dans la mission des Cheveux-Relevés[153], où pas un Français n'avait encore mis le pied. Il y a jeté les premières semences de l'Évangile, et ensuite baptisé plusieurs enfants. Il y va retourner pour continuer son travail[154], avec tant de zèle et de ferveur, qu'il ne s'est pas même donné le loisir d'écrire à Madame sa mère, qui s'est rendue religieuse carmélite avec son aïeule ou grande-mère[155].

149. Un peu plus tard, les Jésuites se relâcheront de cette rigueur.

150. Les missionnaires de la Huronie.

151. Élégante manière de tourner la difficulté. Ces martyrs étaient les Pères de Brébeuf et Lalemant. Du P. Antoine Daniel, dont le corps avait été aussitôt jeté dans le feu, il ne restait que des ossements calcinés qu'on n'avait pu identifier. Les dépouilles des deux autres avaient été recueillies cinq jours après leur supplice par le P. Ragueneau et ses compagnons. RJ 1649 (Q 15 ; C XXXIV, 148). Madame de la Peltrie avait sûrement accompagné son envoi d'une lettre qui est aujourd'hui perdue.

152. *Partagé*, avoir le même partage. Poncet, « le bon ami » de Claude qu'il avait connu au collège d'Orléans, avait séjourné ces dernières années dans la Huronie (lettre CXX). C'est là qu'il aurait pu trouver le martyre comme ses trois confrères. Il en tâtera du moins en 1653. Voir RJ 1653, chap. IV : *De la prise et de la délivrance du Père Joseph Poncet.*

153. *Cheveux-relevés*, surnom d'une tribu des Algonquins supérieurs qui fut bientôt englobée avec toute la nation sous l'appellation d'Outaouais, du nom de l'affluent du Saint-Laurent (l'Ottawa actuel), dans le haut bassin duquel ces Sauvages cantonnaient.

154. Poncet, descendu à Québec au cours de 1649, en était vite reparti pour sa mission excentrique.

155. *Grande-mère*. Aujourd'hui l'*e* de grande est élidé. Marguerite Thiersault (lettre L, note 3. *Écrits* III, p. 120), veuve de Jean Poncet, seigneur de la Rivière et de Brétigny, conseiller en la cour des Aydes et l'un des cent associés de la Nouvelle-France, était entrée aux environs de 1647 au carmel de la rue Chapon, le second monastère de la réforme thérésienne à Paris. Ce carmel, que la duchesse de Longueville (la future belle-mère de l'héroïne de la Fronde) avait doté et voulu établir dans son hôtel de Châlons, rue Chapon, avait dû se contenter provisoirement du logis plus modeste, situé dans la même rue, que Madame Thiersault,

Ce que vous apprendrez par la *Relation*[156] vous fera voir que ce que je vous écrivis l'an passé[157] était un indice de ce qui est arrivé. Le R. P. de Brébeuf, premier apôtre des Hurons, avait eu plusieurs visions touchant ce qui lui est arrivé à sa mort et à celle de ses compagnons, et de ce qui devait arriver à l'Église. On a trouvé tout cela dans ses écrits[158]. Notre-Seigneur lui avait fait voir sa face toute défigurée, comme elle l'a été depuis, au rapport de plus de cent témoins[159]. Il avait encore vu ses mains impassibles[160] dans la même vision ; et il

---

la mère de Madame Poncet, lui avait offert. La fondation s'était faite en 1617. Presque aussitôt, Madame Thiersault y prenait le voile. Puis, quelques mois plus tard, les carmélites sous la conduite de la Mère Magdeleine de St-Joseph (lettre CXXXV, note 4) allaient occuper l'Hôtel de la duchesse de Longueville. C'est là que Madame Poncet était venue rejoindre sa mère. Madame Poncet, que nous voyons en février 1639 entrer en relations avec Marie de l'Incarnation, avait été intéressée aux Ursulines missionnaires par son fils, le P. Poncet. Elle restera, même au cloître, une des bienfaitrices du séminaire. De la correspondance qui ne manqua pas de s'établir dès 1640 au plus tard entre elle et Marie de l'Incarnation, nous possédons peut-être une pièce (lettre LXVI, note 1 ; *Écrits* III, p. 169). Le nom de Madame Poncet figure plusieurs fois au *Registre* des Bienfaiteurs (Voir B. N. Dossiers bleus, 533).

156. La *Relation de ce qui s'est passé en la Mission des Pères de la Compagnie de Jésus aux Hurons, pays de la Nouvelle-France, ès années* 1648-1649... (Publiée à Paris chez Sébastien Cramoisy, en 1650).

157. Lettre perdue, car rien dans les lettres de 1648 ne se rapporte à l'allusion que Marie de l'Incarnation fait ici.

158. Le P. de Brébeuf, nous dit le P. Ragueneau, « avait eu commandement d'écrire (les) choses extraordinaires qui se passaient en lui, au moins celles dont il pourrait plus aisément se ressouvenir, car elles étaient trop fréquentes, et le soin du prochain, à peine lui donnait-il le loisir d'écrire de fois à autre » RJ 1649 (Q 18 ; C XXXIV, p. 162). Ragueneau a retenu quelques-unes de ces faveurs célestes dans le chap. V de RJ : *Quelques remarques sur la vie du P. Jean de Brébeuf*. Avant même d'en faire le récit, Brébeuf avait communiqué à ses supérieurs et peut-être aussi à quelques intimes, certaines de ses grâces, au moins par allusions. Il était probablement en relations épistolaires avec Marie de l'Incarnation. En tout cas, la Vénérable Mère en avait entendu parler par une voie ou par une autre et elle s'en était servie en 1648 dans une de ses lettres à son fils. Aujourd'hui, la *Relation* lui apportait la confirmation de ce qu'elle en avait écrit.

159. « Insensible aux feux et aux flammes, (le P. de Brébeuf) souffrait comme un rocher. » Du milieu de ses tourments, il prêchait encore. « Indignés de son zèle, (ses) bourreaux lui cernèrent la bouche, lui coupèrent le nez et lui arrachèrent les lèvres. » Un peu plus tard, ils lui enlevèrent la peau du crâne et « lui grillèrent la langue, (lui) mettant à diverses fois dans la bouche des tisons enflammés et des flambeaux d'écorces » RJ 1649 (Q 14-15 ; C XXXIV, 142-148).

160. *Impassibles*, ici sans fractures, sans altération, comme on le verra ci-dessous. Cependant, les Iroquois, fidèles à leur rite de torture, durent lui arracher les ongles et lui enfoncer dans les doigts des alênes rougies au feu. Ils avaient coupé les mains au P. Lalemant.

est arrivé que son corps ayant été mutilé de toutes parts, ses os décharnés, sa chair mangée, lui encore vivant, il ne s'est pas trouvé la moindre fracture à ses mains, contre l'ordinaire de ces barbares, qui, voulant tourmenter un homme, commencent à couper les doigts et à arracher les ongles, ce qu'ils font, disent-ils, pour caresser les patients ; en sorte qu'on ne le put reconnaître qu'à ses précieuses mains. Notre-Seigneur lui ayant révélé le temps de son martyre trois jours avant qu'il arrivât, il alla tout joyeux trouver les autres Pères, qui le voyant dans une gaîté extraordinaire, le firent saigner, par un mouvement de Dieu. Ensuite de quoi le chirurgien fit sécher son sang, par un pressentiment de ce qui devait arriver [161] ; et de crainte qu'on ne lui fit comme au R. P. Daniel, qui, huit mois auparavant, avait été tellement réduit en cendre, qu'on n'avait trouvé aucun reste de son corps [162].

Il y a bien d'autres merveilles que nous avons apprises de ceux qui en ont été les témoins oculaires [163]. Depuis deux jours, quelques captifs qui se sont sauvés des mains de l'ennemi nous ont rapporté que ces barbares coupèrent la bouche du R. P. de Brébeuf, de rage qu'ils avaient qu'il ne cessait de prêcher et de prier Dieu, encore qu'ils l'eussent tout décharné et mangé, et, comme ils sont adroits à écorcher les hommes aussi bien que les bêtes, qu'ils lui eussent laissé les veines et les artères entières sur les os afin d'allonger ses tourments et qu'il ne mourût pas si tôt [164]. C'est vraiment pour Dieu et en haine de la foi,

161. Ces détails sont propres à Marie de l'Incarnation.

162. Ragueneau avait donc raison d'écrire que « le corps du serviteur (de Dieu) fut traité si indignement après sa mort et tellement réduit en poudre, que même (on n'avait pu) en recueillir les cendres » RJ 1649 (Q 5 ; C XXXIV, p. 96).

163. Des Hurons échappés des mains des Iroquois et parvenus jusqu'à Québec.

164. Jean de Brébeuf venait d'avoir cinquante-six ans, étant né le 25 mars 1593, et il y avait trente-et-un ans et demi qu'il appartenait à la Compagnie, où il était entré le 5 octobre 1617. Sa vie avait été tout entière un haut exemplaire de stoïcisme chrétien et de surnaturelle grandeur. Plus qu'aucun autre, il est le type de l'apôtre et du martyr des Missions huronnes. Sa personnalité, même de son vivant, se détachait sur l'horizon de ses contemporains dans un relief inégalable. Sa mort, où il apparut comme une sorte de Titan, frappa de stupeur ceux qui en furent les témoins ou qui en entendirent le récit. « Il souffrait comme un rocher » : c'est sous ce trait de Ragueneau qu'il est passé à la postérité.

que ces hommes apostoliques ont souffert de si horribles tourments[165]. Ce sont les effets du présent de l'esprit de Jésus-Christ dont je vous ai parlé au commencement de ma lettre[166]. La *Relation* vous les[167] fera voir comme des miracles de patience[168]. Pour moi, je ne suis qu'une poussière indigne d'une si sainte mort ; priez Dieu qu'il me fasse miséricorde.

De Québec, le 22 octobre 1649.

CLVI. — A son Fils

L 124-126. Lettre spirituelle LVIII. — R XCIV.

Mon très cher fils,

Voici un petit moment qui me reste. Je m'en vais vous le donner, pour l'occasion d'un honnête jeune homme qui s'en va en France, et qui est frère d'un de nos domestiques, qui s'en retourne aussi avec lui. Vous me dites que vous n'avez vu personne qui m'ait parlé depuis que je suis en ce pays[1]. J'ai fait venir celui-ci,

---

165. Le témoignage de Marie de l'Incarnation ne porte pas seulement, on le voit, sur l'héroïcité de la vie et de la mort des missionnaires des Hurons, mais explicitement aussi sur les motifs et le titre de leur supplice. Sans doute, elle devait comme tout le monde s'en rapporter aux récits des Sauvages et à des histoires où il fallait toujours faire la part du grossissement et de l'invention. Mais le fond en était indiscutable. Les sentiments des Iroquois étaient trop connus. Il n'y avait pas à hésiter ; les deux missionnaires étaient des martyrs de Jésus-Christ.

166. Cet esprit dont la communication est le don le plus précieux qui se puisse imaginer, surtout quand elle est faite de « façon sublime », comme elle l'a été « à nos saints martyrs... qui ont fait paraître par leur généreux courage combien leur cœur était rempli de cet esprit et de l'amour de la croix de leur bon Maître ».

167. *Les*, c'est-à-dire les hommes apostoliques.

168. *Miracles*, merveilles. Mais miracles aussi au sens théologique parce qu'il s'agit d'états surhumains, de véritables opérations de la grâce.

Lettre CLVI. — Sorte de post-scriptum à la longue consultation de la veille. Marie de l'Incarnation, qui soupirait après les lettres de son fils, était à l'affût de toutes les occasions de lui donner de ses nouvelles.

1. Autrefois les religieuses cloîtrées se présentaient à la grille avec un voile d'étamine abaissé sur les yeux. La plainte de Dom Claude avait lieu de surprendre sa mère. Plusieurs fois déjà, elle avait chargé des missionnaires ou des amis

et j'ai levé mon voile devant lui, afin qu'il puisse vous dire qu'il m'a vue et qu'il m'a parlé. Il est de trois lieues de Séez, où il m'a promis d'aller vous voir et de vous dire de mes nouvelles de vive voix[2]. Il peut vous dire les dispositions de notre monastère et comme tout ce pays est fait. Si mes autres lettres n'étaient pas parties, je l'en aurais chargé, parce que la voie est sûre[3].

Par ma grande lettre je réponds grossièrement[4] à la vôtre, ne l'ayant pu faire autrement à cause du grand empressement de nos affaires[5], et que les vaisseaux, étant arrivés trop tard, ils pressent leur retour[6].

Vous m'avez obligée de me dire des nouvelles des religieuses de Louviers surtout de la petite Mère Françoise[7]. Nous avons céans une de nos sœurs converses

---

des Ursulines d'aller voir son fils en son nom. De ce nombre était Jean-Baptiste de Repentigny, un notable de la colonie, et le conseil du monastère, que ses fonctions autorisaient parfois à entrer dans la clôture (lettre CXII, *Écrits* III, p. 403). Nous ne savons si Repentigny avait pu s'acquitter de sa promesse, mais les Pères Le Jeune, Quentin, Jogues, Bressani et d'autres s'étaient vu confier les mêmes commissions.

2. Claude Martin était alors à Séez où il se préparait à la réception du sacerdoce. Voir la lettre précédente.

3. A cette date, nous n'avons qu'une lettre de Marie de l'Incarnation à son fils, celle du 22 précédent. Les autres avaient dû être écrites avant le 7 octobre, jour où le capitaine Poulet mit à la voile, car entre cette date et le 31 suivant, il n'y eut aucun autre départ de vaisseau. Ces lettres sont perdues.

4. *Grossièrement*, en gros. Sens vieilli. Il s'agit de la lettre précédente.

5. *Empressement*, accumulation des affaires pressantes. Vieilli dans ce sens.

6. Le *Journal des Jésuites* signale les premiers vaisseaux de France à la date des 23 et 24 août. Le 7 septembre, le capitaine Poulet, qui amenait à son bord le P. de Lyonne, mouillait à son tour devant Québec. La *Notre-Dame* ne parut que dans les premiers jours d'octobre, mais le courrier dont elle était chargée avait dû arriver le 27 du mois précédent (*Op. cit.*, p. 129). Par la même source, on sait encore que des lettres avaient été apportées de France les 16 et 17 juillet par la voie de la Nouvelle-Angleterre et des Abénakis (*Op. cit.*, p. 128). Le *Navire neuf*, parti de France en mars et n'étant pas encore signalé à Québec à la fin de septembre, était regardé comme perdu. Le *Journal* remarque : « Nous y perdîmes 4.000 livres » (*Op. cit.*, p. 129). Les troubles de la guerre civile ne favorisaient pas les relations commerciales avec la colonie.

7. Simonne Gauguin, dite Françoise de la Croix, née en 1591 à Pathay, au diocèse de Chartres, appelée Françoise depuis sa confirmation, avait fondé une communauté à Louviers entre 1619 et 1621, et en 1628 s'était transportée à Paris où, près de la Place Royale, elle avait établi le monastère des Hospitalières de la Charité de Notre-Dame. Ses vertus, en particulier sa foi, sa patience, sa charité, l'avaient rendue célèbre sous le nom de « la petite Mère Françoise ». Anne d'Autriche visitait son hôpital tous les vendredis, et Jean François de Gondy, l'archevêque de Paris, le protégeait. R corrige hardiment L et rabat

qui a été novice dans une maison qu'elle a fondée, et d'où elle est sortie à cause de la vocation qu'elle avait pour le Canada[8]. Elle nous a fait une si grande estime de cette Mère, qu'ayant appris qu'elle avait été accusée de magie et de sortilège, nous en avons été toutes effrayées et c'est ce qui me donna sujet de vous en demander des nouvelles[9]. Je prie Dieu de mettre au jour la vérité. Car c'est une chose horrible de voir les abus qui se sont glissés depuis quelques années parmi plusieurs personnes spirituelles[10]. Non que je voulusse avoir du soupçon de celle-ci ; mais qu'il y donne son jour, s'il lui plaît, afin que si elle est innocente, son saint nom en soit glorifié et sa servante consolée. Si vous en apprenez quelque chose vous m'en ferez part, car nous devons tirer de l'instruction de tout[11].

---

son lecteur sur l'affaire de Loudun, pourtant finie depuis une dizaine d'années : « Il n'y eut jamais d'Ursulines à Louviers, écrit-il imperturbablement, (et) ce que dit la Vénérable Mère se rapporte clairement aux Ursulines de Loudun. » On ne pouvait raisonner plus à contre-temps. Sur Françoise de la Croix, voir : *La Vie de la Vénérable Mère Françoise de la Croix, Institutrice des Religieuses Hospitalières de la Charité Notre-Dame...* (P. Pin). Paris M DCC XLV.

8. Le *Registre des entrées* au noviciat du Vieux-Monastère ne donne pas les noms des postulantes qui n'ont pas persévéré. Nous ne connaissons alors que deux converses, l'une venue de Dieppe, Anne Bataille de St-Laurent, et l'autre Catherine Lezeau, dite de Ste-Ursule, que l'on trouve d'abord à Montréal en 1643 et en 1645, où elle fit la connaissance de Madame de la Peltrie et de Charlotte Barré, et qui en 1647 entra au noviciat des Ursulines où elle fit ses vœux en 1648. Il est possible que ce soit elle que vise ici Marie de l'Incarnation. La petite Mère Françoise n'avait pas fondé ailleurs qu'à Louviers et à Paris ; nous connaissons ses deux maisons. A Paris elle avait eu comme novice, M^elle^ de Lumagne, la sœur de Madame de Pollalion, l'une des collaboratrices de saint Vincent de Paul.

9. Dans la lettre du 7 septembre 1648 (lettre CXLIV, note 50). La réponse de Claude devait être assez flottante.

10. Abus engendrés par le mysticisme des illuminés et des précurseurs du quiétisme, plus encore que par les prestiges de la sorcellerie. Et c'est la crainte qu'elle avait pour les âmes de cette contamination qui fait insister Marie de l'Incarnation si énergiquement sur la nécessité des œuvres pour arriver à la vraie et authentique sainteté.

11. Françoise de la Croix était la victime de la calomnie partie de Louviers et lancée par une religieuse de sinistre réputation, Madeleine Bavent. L'affaire avait d'abord été évoquée par le Parlement de Rouen, qui en 1647 avait décrété de prise de corps la Sœur Simonne Gauguin, « dite la petite Mère Françoise, ci-devant supérieure au... monastère de St-Louis de Louviers et depuis habituée à Paris ». Sur l'intervention de la reine régente, le Parlement de Rouen fut dessaisi, et l'enquête confiée dès cette même année 1647 à l'officialité diocésaine de Paris. La sentence de l'Official ne fut rendue qu'en mars 1653, et celle du

Deux de nos Mères Hospitalières de la maison de Dieppe s'en retournent en France. L'une n'est ici que de l'année dernière, l'autre y est depuis six ans. La première a une grande infirmité dont elle ne peut être soulagée en ce pays, et l'autre ne s'y peut accommoder sans y devenir infirme. Oh ! que la persévérance est une chose précieuse [12] ! priez Dieu qu'il me la donne et à mes chères sœurs, et qu'il nous envoie plutôt la mort qu'après avoir mis la main à la charrue, nous soyons si lâches que de regarder en arrière [13] : c'est-à-dire qu'après nous être consacrées à son service dans cette nouvelle Église, arrosée du sang de ses fidèles serviteurs, nous allions chercher une vie plus douce et plus commode à la nature.

---

lieutenant-criminel, un an plus tard, en avril 1654. Elles proclamaient l'innocence de Françoise de la Croix. La petite Mère Françoise, qui avait gouverné vingt ans son monastère, se démit alors volontairement de la supériorité. Elle devait mourir en 1657. Henri Bremond a étudié cette affaire dans son Tome XI de l'*Histoire littéraire du sentiment religieux en France au XVII^e siècle* (chap. V). On pourra compléter sa bibliographie du sujet par les pièces conservées à la Bibliothèque de l'Arsenal où nous avons puisé (Ms. 4824. Recueil factice. N° 120). Les lettres que nous possédons de Marie de l'Incarnation pour les années suivantes ne font plus aucune allusion à cette affaire. Dom Claude Martin, d'ailleurs, n'y sera plus dans le voisinage de Louviers comme en 1648.

12. L'incident est ainsi raconté par les *Annales manuscrites de l'Hôtel-Dieu de Québec* : « Notre fréquente disette et nos travaux continuels rebutèrent deux de nos religieuses : elles se dégoûtèrent d'une vie si laborieuse et souhaitèrent de retourner dans notre communauté de Dieppe, d'où elles étaient sorties. Ce furent la Mère Marthe de Ste-Geneviève (Marthe Sermontos), qui était venue de France en 1643, et la Mère Anne de l'Assomption (Anne Leriche), qui n'était ici que depuis un an. Elles nous témoignèrent leur désir et nous prièrent de ne nous y point opposer. Nous n'avions garde de les retenir, vu que dans un nouvel établissement on a besoin d'une ferveur extraordinaire pour soutenir les fatigues qui se rencontrent, et que l'ennui qui les tourmentait ne pouvait être suivi que de beaucoup de négligence. De plus, la Mère de Ste-Geneviève avait de grandes faiblesses d'esprit, que l'on attribuait à la peur qu'elle avait eue de la mer en venant de France. Il était à craindre qu'elle ne tombât dans un état qui nous aurait obligées de l'enfermer et qu'ainsi elle ne devînt à charge à une nouvelle maison qui manquait de sujets et qui en demandait à toutes les communautés. La Mère de l'Assomption ne s'était jamais figuré le Canada tel qu'elle le trouva ; elle se flattait de mener ici une vie aussi douce que celle qu'elle avait quittée, en laissant son ancienne maison ; elle ne put s'accommoder aux manières du pays. En sorte que bien loin de trouver mauvais la proposition qu'elles nous firent toutes deux de les laisser repasser en France, nous y consentîmes facilement, quoique nous eussions lieu d'appréhender que leur retour ne refroidît l'ardeur de celles qui désiraient venir partager nos peines » (*Loc. cit.*, Année 1649). Marie de l'Incarnation fait une petite confusion sur le cas des deux religieuses, attribuant à l'une ce qui revient à l'autre.

13. Souvenir de saint Luc, IX, 62.

La Mère Marie de Saint-Joseph est toujours infirme, mais elle est toujours courageuse[14]. Madame sa mère et messieurs ses parents[15] ont fait tout leur possible pour la faire retourner en France ; nos Mères de Tours n'y ont rien épargné de leur part ; mais elle a fait réponse à tous qu'elle aimerait mieux vivre de la sagamité des Sauvages[16] et ensuite mourir mille fois, s'il était possible, que de faire un coup si lâche contre sa vocation et contre la fidélité qu'elle doit à Dieu, pour conserver une vie si faible et si fragile. Il est vrai qu'il pourrait arriver tels accidents, que non seulement nous, mais encore tous les Français seraient obligés de quitter le pays[17] ; en ce cas il faudrait baisser la tête pour nous soumettre aux ordres de la divine Majesté. Mais nous espérons qu'elle n'a pas fait cette nouvelle Église pour la détruire ; nos ennemis nous menacent, ils sont puissants, mais notre Dieu l'est plus qu'eux[18].

Vivons en notre Jésus, mon très cher fils. Que les approches de son sacré Cœur fassent découler dans les nôtres la vraie sainteté; car c'est de ce Cœur sacré que découlent tous les trésors de grâce et d'amour qui nous font vivre de sa vie et nous animent de son esprit[19]. C'est par Lui que nous persévérons dans l'ordre des enfants de Dieu. Sans Lui nous demeurons toujours en nous-mêmes dans nos lâchetés, et dans des inconstances qui font que notre vie est une maladie continuelle, et que nous ne touchons

---

14. Marie de St-Joseph, elle du moins, ne pensait pas à s'en retourner. Mais le cas de l'une au moins des deux Hospitalières était excusable. En juin 1647, le P. Lalemant écrit : *Incidit in dementiam* la Mère de Ste-Geneviève à l'Hôpital (*Journal des Jésuites*, p. 89).

15. M^me^ de la Troche de Savonnières ; Martin de Savonnières, son fils et le chef de la famille depuis la mort en 1640 de M. de Savonnières ; Jacques Raoul de la Guibourgère, l'évêque de La Rochelle (lettre CLV, note 143), la calvairienne Gabrielle de l'Annonciation (lettre CXLVI).

16. *Sagamité*, brouet des Indiens de l'Amérique du Nord.

17. Le sort des colons et des communautés religieuses, on le verra mieux encore par la suite, était identique et lié aux mêmes circonstances.

18. Les Iroquois avaient la supériorité du nombre, mais leur politique inorganique ne leur permit jamais de profiter de cet avantage.

19. Le Cœur de Jésus, sanctuaire des trésors de la grâce et de l'amour, formule toute paulinienne (Épître aux Colossiens, II, 3). Elle deviendra un des lieux communs de la dévotion au Sacré-Cœur.

pas seulement du bout du doigt la solide vertu [20]. Je vous conjure de demander à ce divin Sauveur une grande fidélité en tout ce qu'il veut de moi, car je veux, ce me semble, être tout à Lui sans réserve : Je lui demande la même grâce pour vous. Adieu, mais sans adieu ; visitons-nous en Jésus.

De Québec, le 23 d'octobre 1649 [21].

CLVII. — A la Mère Gabrielle de l'Annonciation, Religieuse bénédictine du Calvaire

L pp. 126-127. Lettre spirituelle LIX. — R XCV.

Ma Révérende et très honorée Mère,

Je suis extrêmement consolée de pouvoir vous dire que la disposition [1] de votre chère sœur, ma Mère de Saint-Joseph, est beaucoup meilleure que l'année dernière, encore qu'elle en ait rendu témoignage elle-même par les lettres qu'elle a écrites à ses amis. Nous n'osions espérer de la voir jamais dans un si bon état. Mais enfin Dieu nous l'a rendue et l'a mise par sa bonté dans une assez bonne disposition pour servir nos pauvres Sauvages. Elle a plusieurs Hurons à instruire, et elle est leur bonne Mère, à qui ils ont recours dans leurs nécessités.

Je crois que vous avez déjà appris que les calamités de ces contrées sont grandes [2] aussi bien que celles de l'ancienne France, qui nous ont fait horreur. La nouvelle

---

20. *Sans Lui*, sans le Christ. Dans ce passage, Marie de l'Incarnation revient tout naturellement du cœur à la personne.

21. C'est le 31 octobre que partirent les deux derniers vaisseaux, la *Frégate* et la *Notre-Dame*. La *Frégate* emmenait le P. Le Jeune, les deux Hospitalières qui rentraient en France, Robert Giffard, et sans doute aussi le porteur de cette lettre.

Lettre CLVII. — L : *A une religieuse bénédictine du Calvaire.* Sur cette correspondante, la sœur aînée de la Mère Marie de St-Joseph, voir la lettre du 8 octobre 1648 (lettre CXLVI).

1. *Disposition*, état de santé.

2. Grandes comme le sont celles de la France. Il s'agit des misères sans nom causées par les guerres de la Fronde.

que nous en avons apprise nous fait estimer plus que jamais notre profession, encore qu'il nous dût arriver un semblable sort que celui qui est échu à trois de nos Révérends Pères, qui ont répandu cette année leur sang pour la foi[3]. Pour moi, je m'en connais très indigne à cause de mes péchés et du peu de fidélité que j'ai à ma vocation. Ma chère Mère, notre assistante[4], vous décrit cette précieuse mort et les merveilles qui l'ont suivie par le baptême de deux mille sept cents personnes. Vous connaîtrez par là[5] combien cette Église a besoin de secours. Car, si nous ne mettions nos espérances en Dieu seul, nous dirions qu'elle est à deux doigts de sa perte. L'on n'a encore rien vu de semblable depuis qu'il en a jeté les fondements ; mais nous avons affaire à un Dieu *qui vivifie et mortifie* ses enfants comme il lui plaît[6].

Il nous faut encore passer une année pour voir ce qui arrivera des restes de nos pauvres Hurons, qui sont çà et là fugitifs dans les frayeurs de leur ruine[7]. L'ennemi nous menace fort de venir ici nous attaquer[8]; nous avons de la peine à croire qu'il le fasse. Ce lui serait une chose difficile, car il craint extrêmement les canons des Français. Ah ! ma chère Mère, ne serions-nous pas trop heureuses si nous étions trouvées dignes de souffrir ? Nous avons déjà passé les dangers de l'eau, nous y avons couru risque de nos vies[9], pourquoi craindre à

---

3. Les trois martyrs de la Huronie, les Pères Daniel, de Brébeuf et Gabriel Lalemant.

4. C'est la Mère Marie de St-Joseph.

5. *Par là.* C'est-à-dire par le chiffre des baptêmes qui exige des missionnaires plus nombreux et des aumônes plus abondantes. Et surtout par la désolation des missions huronnes, le martyre des missionnaires et la persécution des néophytes.

6. Premier Livre des Rois, II, 6.

7. Personne ne devait en effet descendre des Hurons avant le printemps de 1650. Mais à cette date, la nation et la chrétienté auront cessé d'exister, comme on le verra par les lettres de l'année prochaine.

8. Ce n'était pas simple vantardise. Après l'anéantissement des Hurons, les Iroquois tenteront de mettre ce projet à exécution. Ils se tourneront d'abord vers Montréal. Voir Dollier de Casson (*Op. cit.*, Année 1650-1651).

9. Allusion à la traversée de 1639. Par deux ou trois fois, les religieuses coururent le risque de faire naufrage (*Écrits* II, pp. 355-356 ; et la lettre de la Mère Cécile de Ste-Croix, *Écrits* III, pp. 143 et ss).

présent le fer et le feu ? Recommandez-nous à Celui qui en est le Maître[10], car nous n'en voulons jouir que dans la dépendance de sa volonté. De bon cœur nous lui en offrons en holocauste tous les moments. Surtout présentez-lui, s'il vous plaît, en particulier mes propres nécessités, tandis que je le prierai de vous mettre dans la parfaite sanctification des saints.

De Québec,.... 1649[11].

---

10. Le Maître de nos vies.

11. Cette lettre n'était qu'une sorte de *post-scriptum* à la lettre plus longue de Marie de St-Joseph à sa sœur. L ne lui donne aucune date sauf celle de l'année. Nous savons qu'elle était postérieure aux nouvelles reçues de France, les 17 et 18 mai, et de la Huronie deux jours plus tard (*Journal des Jésuites*, p. 128). Nous lui laissons la place que L lui a donnée dans son classement.

ANNÉE 1650

CLVIII. — A son Fils

L pp. 445-447. Lettre historique XL. — R XCVI.

Mon très cher fils,

La rencontre[1] de la frégate de Québec[2] qui va à la pêcherie de l'Ile-Percée, où il se trouve des vaisseaux pêcheurs qui sont plus tôt de retour en France que ceux d'ici ne sont prêts de partir[3], me donne sujet de vous écrire ce petit mot. En me donnant cette consolation il me semble que je vous la donne, puisque vous et moi ne sommes qu'un en Notre-Seigneur.

Lettre CLVIII. — Dom Claude Martin, prêtre depuis 1649, avait été envoyé sur la fin de l'année ou dans les premières semaines de 1650 au prieuré de Bonne-Nouvelle, à Rouen. Il devait y passer dix-huit mois, s'y livrant aux travaux de la prédication et aux exercices de la solitude monastique (M pp. 49-50).

1. *La rencontre*, l'occasion.

2. Québec, qui les premières années avait dû compter pour ses relations avec les postes du Golfe du Saint-Laurent sur les bateaux venant de France, (RJ 1636. Q 48 ; C IX, 168), avait maintenant une barque, qui à la belle saison faisait le service dans le bas du fleuve et assurait les communications, y compris le ravitaillement en morues, avec les côtes de Gaspé, le Cap Breton et même l'Acadie. En juin 1651, la « frégate de Québec » devait être confisquée par les équipages de Mme d'Aulnay, à Gaspé même (*Journal des Jésuites*, p. 156).

3. *L'Ile Percée*, ou plus simplement *Percé*, rocher inculte à une petite distance de la côte gaspésienne. La nature y avait ouvert un passage voûté en forme d'arche : d'où son nom de rocher percé. Le nom de Percé désignait non seulement l'île, mais la région avoisinante. Percé était une station de pêche très fréquentée des Bretons, des Normands et des Rochelais. Leurs barques y arrivaient de bonne heure au printemps et repartaient pour les ports de France au début de l'été. On comptait quelquefois de mille à douze cents barques de pêche sur les côtes de la Gaspésie.

Je vous dirai donc que, depuis les lettres que je vous écrivis au mois d'octobre dernier[4], tout a été en paix en ce pays. Nous ne savons pas encore ce qui s'est passé parmi les Hurons, sinon que nos Révérends Pères ont achevé leur fort, qui est de bonnes murailles, dès le mois de novembre, comme nous l'avons appris d'un Huron, qui a traversé trois cents lieues par des broussailles et des chemins non frayés, de crainte d'être arrêté[5]. Ce fort est pour réfugier[6] les Hurons poursuivis de leurs ennemis, aussi bien que les Révérends Pères de la Mission. Pour ceux qui demeurent dans les campagnes, il n'y a que Dieu qui puisse les protéger. Pour nous, comme j'ai dit, nous avons été en paix. Mais depuis quinze jours les Iroquois ont paru[7] ; on en a pris quelques-uns et donné la chasse aux autres. Une partie néanmoins a fait ce qu'ils n'avaient encore osé faire jusqu'à présent. Ils n'étaient point encore approchés de nous de plus de quarante lieues[8] ; mais à ce coup, ils sont venus jusqu'à trois lieues d'ici, où ils ont attaqué l'habitation d'un de nos habitants, tué deux de ses domestiques, mis en déroute toute sa famille, et pillé sa maison et ses biens. De là, ils ont été brûler la maison d'un hon-

4. Voir les lettres des 22 et 23 octobre 1649 (lettres CLV et CLVI).

5. Dans la Huronie, ou plutôt dans la Baie Géorgienne, sur l'Ile Saint-Joseph, les missionnaires avaient achevé ce fort dont parle la lettre CLIII (note 28). A la date où écrivait Marie de l'Incarnation, on ne savait rien de plus à Québec, sur les Jésuites et les Hurons, que ce que quelques fugitifs, partis avant l'hiver, en avaient annoncé. S'ils avaient pu descendre vers les postes français du Saint-Laurent, les Sauvages du nord-ouest, Algonquins, Nipissings ou Hurons, n'auraient guère fait que commencer à se mettre en route. Mais tous les passages étaient fermés par les Iroquois.

6. *Réfugier*, mettre en refuge. Dans ce sens, le mot n'a pas pris place au Dictionnaire de l'Académie. Les Jésuites avaient emmené trois cents familles huronnes dans leur fort. Derrière les retranchements, ils comptaient mettre leurs néophytes à l'abri des nouvelles poursuites des Iroquois. Ils n'y réussirent pas et d'ailleurs la famine, plus encore que l'ennemi, devait avoir raison de ces malheureux. Le transfert de la Mission de Sainte-Marie avait été dirigé par le P. Ragueneau et exécuté au début de l'automne précédent (RJ 1650. Chap. I).

7. Ils y étaient même dès le mois de février : « Sur la nouvelle de pistes d'Iroquois, écrit le *Journal des Jésuites*, à cette époque, il y eut rumeur à Québec et conseil pour les précautions de ce malheur » (*Op. cit.*, p. 133). Déjà en 1644, ils avaient signalé leur présence au Cap-rouge et aux abords de Sillery, à une lieue et demie de Québec (*Annales de l'Hôtel Dieu de Québec*. Ms.).

8. Dans les environs des Trois-Rivières.

nête gentilhomme, qui était un peu plus éloignée[9]. Ces courses ont jeté l'épouvante chez tous les habitants, qui sont écartés[10] çà et là pour mieux faire leurs affaires. On dit qu'ils s'arment en grand nombre pour venir nous attaquer[11]; mais n'ayez point peur de nous[12], notre maison, outre qu'elle est très bonne, est à couvert du canon du fort[13]. Mais ce n'est pas là où est notre confiance et notre force, notre bon Jésus l'est tout entière.

Le R. P. Bressani, qui était parti au mois de septembre pour aller en mission, est revenu sur ses pas, n'ayant pas encore fait cinquante lieues de chemin[14]. Il a passé ici l'hiver avec une troupe de Hurons qu'il instruisait[15]. Nos trois maisons religieuses, avec quelques personnes charitables, se sont cotisées pour nourrir ces pauvres exilés, qui viennent pourtant de partir pour aller querir en leur pays le reste de leurs familles, afin de s'établir proche de nous[16]. Ces nouveaux habitants nous

---

9. Ils se montrèrent au Cap-Rouge, à trois lieues en amont de Québec, et aussi à Beauport (*Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*. Ms. Année 1650). Le *Journal des Jésuites* rapporte aussi les mêmes faits que Marie de l'Incarnation : D'abord le 11 mai, le massacre « de deux hommes et le pillage des Iroquois dans les quartiers (environs) de Québec, faits le même jour sur les quatre heures du matin, à l'habitation de Jacques Maheu », puis « le massacre de l'homme de Petit, sur nos terres de Beauport et l'enlèvement de son fils Joseph... le 13 mai » (*Op. cit.*, pp. 137-138). L'honnête gentilhomme dont parle Marie de l'Incarnation ne peut être que le seigneur de Beauport, Robert Giffart.

10. *Écartés*, dispersés. Cette dispersion nécessitée pour la culture des terres faisait la faiblesse des colons qu'elle exposait sans secours à toutes les surprises des Iroquois. Un des premiers soins de Talon, dans son premier gouvernement, sera de remédier à ce funeste état de choses, en essayant de grouper les colons dans des bourgs, comme il en avait ordre du roi et de Colbert.

11. C'était du moins ce que le frère Jacques Ratel, au retour des Trois-Rivières, le 9 mai, tenait d'un Iroquois « qui disait force nouvelles » (*Journal des Jésuites*. p. 137).

12. *De nous*, latinisme, pour nous, à notre sujet.

13. *A couvert du*, à couvert sous.

14. Revenu de la Huronie, le 22 septembre 1649, le P. Bressani, après six jours passés à Québec, en était reparti pour sa mission. Parvenu à la hauteur de la Rivière des Prairies, il avait trouvé les Iroquois qui gardaient les passages et était rentré à Québec le 7 octobre (*Journal des Jésuites*, pp. 129-130).

15. Une vingtaine de Hurons, « dont une moitié environ logeait à l'Hôpital » (*Journal,...* p. 130).

16. Tous ces Hurons quittèrent Québec dans la dernière quinzaine de mai. Le 7 juin, ils étaient aux Trois-Rivières, et le 15 suivant à Montréal. Ils s'embarquèrent alors sur une flottille de 22 ou 23 canots avec le P. Bressani, un frère coadjuteur et une trentaine de trafiquants français (*Journal des Jésuites*, p. 139).

obligent d'étudier la langue huronne, à laquelle je ne m'étais point encore appliquée, m'étant contentée de savoir seulement celle des Algonquins et Montagnais qui sont toujours avec nous. Vous rirez peut-être de ce qu'à l'âge de cinquante ans je commence à étudier une nouvelle langue ; mais il faut tout entreprendre pour le service de Dieu et le salut du prochain. J'ai commencé cette étude huit jours après l'octave de la Toussaint, en laquelle le R. P. Bressani a été mon maître jusqu'à présent, avec une entière charité[17]. Comme nous ne pouvons étudier les langues que l'hiver, j'espère que quelque autre descendra cet automne, qui nous rendra la même assistance[18]. Priez Notre-Seigneur qu'il veuille m'ouvrir l'esprit pour sa gloire, et pour lui pouvoir rendre quelque petit service.

Mais disons mieux, mon très cher fils, étudions l'action et le langage des saints, mais plutôt du Saint des saints. Je crois que vous le faites tout de bon[19]. Pour moi j'en ai bien le désir, mais je vous assure que je n'y vais pas si vite que je crois que Dieu le demande de moi. Je vous prie de lui recommander cette affaire ; il est temps que je pense sérieusement à l'éternité ; car, encore que je sois d'une bonne constitution et que j'aie la santé bonne, il me semble néanmoins que depuis après qu'on est arrivé à l'âge de cinquante ans, il faut croire que la vie ne sera plus guère longue. C'est ce qui me donne de

---

A cette époque, on ignorait tout du sort des derniers Hurons, qui chassés de leur fort de l'Ile Saint-Joseph par les Iroquois et toutes les formes de la mort, s'étaient mis en route sous la conduite du P. Ragueneau pour Québec. C'est dans une halte de leur nouvel exode que la caravane dont le P. Bressani avait pris la direction et qui montait en sens contraire, les rencontra. Tout ce monde devait arriver à Québec le 28 juillet (*Op. cit.*, pp. 139 et 142 ; RJ 1650 : Q 25-28 ; C XXXV, 200-210).

17. C'est-à-dire jusqu'à la mi-mai, époque du départ de Bressani avec ses Hurons.

18. On ne sait qui remplaça Bressani comme maître de huron.

19. De plus en plus en effet, Dom Claude s'adonnait à son attrait pour la vie mystique (M p. 50). Marie de l'Incarnation avait déjà fait allusion à cet état d'âme de son fils dans sa lettre du 22 octobre de l'année précédente (lettre CLV) : « Vous m'avez beaucoup consolée de me dire vos dispositions. Prenez bon courage ; ayez une sainte opiniâtreté à vous tenir proche de Dieu en la façon qu'il vous attire ; liez-vous à sa bonté dans cet état de tranquillité et de repos » (note 131). Elle y reviendra.

la joie, encore que dans le fond je ne souhaite ni vie ni mort[20]. Je pense que, comme notre âme tend naturellement à sa dernière fin, la mienne s'en sentant approcher, naturellement parlant, s'en réjouit. C'est dans cet aimable séjour de l'éternité que nous nous verrons par la miséricorde de Dieu, après avoir fini notre course. Quel bonheur ! Qui ne se réjouirait dans l'attente de la posséder ? Ce sont là les douces pensées qui comblent mon âme d'une paix que je ne puis exprimer. Quand je parle de l'éternité, je veux dire la jouissance du Dieu éternel[21], dont la bonté ne s'étant point lassée de nous combler de ses faveurs en cette vie mortelle, prendra plaisir de nous en faire surabonder par lui-même dans son éternité.

Je ne me hasarde pas de vous écrire plus amplement. Je mets seulement cette lettre à l'aventure, n'ayant pas encore expérimenté cette voie. Si vous la recevez, donnez-nous-en avis, afin que nous ne négligions aucune commodité de vous faire savoir de nos nouvelles. Nous attendons les vôtres et celles de tous nos amis. Dieu nous les donne bonnes par sa grâce ! Finissant cette lettre, j'apprends que l'on amasse actuellement la jeunesse pour aller sur les Iroquois, qui sont tout proche d'ici[22]. L'on en est tout effrayé, parce qu'ils se cachent dans les broussailles et se jettent sur le monde lorsqu'on ne pense pas à eux. Ce sont de vrais assassins, qu'on ne peut atteindre, et qui se rient des plus habiles gens[23].

De Québec, le 17 mai 1650[24].

---

20. Marie de l'Incarnation était entrée dans sa cinquante-et-unième année depuis le 22 octobre précédent. On voit qu'elle s'était parfaitement relevée de sa grande maladie de 1645. Quant à son indifférence devant la vie ou la mort, ce n'était point insouciance, mais abandon à la volonté de Dieu, qui depuis le ravissement de 1635 lui avait ôté son vouloir propre, si bien qu'elle « ne pouvait plus vouloir que ce que Dieu voulait » (*Écrits* II, p. 335). Pour l'explication de cette remise de soi au bon plaisir de Dieu voir la lettre CXL et la note 32 sur l'abandon salésien.

21. Dieu et non pas ses dons.

22. Une rumeur sans consistance semble-t-il.

23. La lettre est manifestement écourtée de toute sa finale originale.

24. L : *17 mars*. Faute de typographie certainement ou de lecture de l'éditeur. En mars, le fleuve n'était pas encore libre de ses glaces, et la frégate de Québec n'aurait pu s'y aventurer. Par ailleurs tous les faits rapportés par Marie de l'Incarnation sont, comme on l'a vu, du mois de mai.

CLIX. — A UNE DE SES SŒURS

L pp. 127-128. Lettre spirituelle LX. — R XCVII.

Ma très chère et bien-aimée sœur,

Salut très humble dans le Cœur amoureux de notre très aimable Jésus, sanctuaire de tous les trésors de la grâce et de la gloire[1] !

Que son infinie bonté soit éternellement bénie de ce qu'il lui plaît vous continuer les largesses de son intime charité ! Ne craignez point de suivre les mouvements qui vous poussent à lui parler familièrement et amoureusement. Ne serait-ce pas une grande incivilité à une personne qui serait appelée par une plus grande et plus qualifiée qu'elle, de ne pas lui répondre ? Oui, ces mouvements sont la voix de Dieu qui vous appelle ; il faut donc lui répondre et lui parler. Cela lui gagne le cœur et captive sa bonté infiniment portée à se communiquer à ses amis ; et si vous ne lui répondiez pas selon ce qu'il vous dit intérieurement, vous en seriez responsable à son amour, qui n'aime que pour être aimé, et qui veut de notre part un retour de correspondance et de fidélité[2].

Je vous veux et vous souhaite, ma très chère sœur, en cette abîme[3] d'amour, le suraimable et suradorable Cœur de Jésus. A la mienne volonté[4] que vous fussiez toute perdue et consumée dans ses saintes flammes[5] ! Qui a-t-il de beau, de bon et de délectable dans le monde qui mérite seulement une œillade au préjudice de cet

---

Lettre CLIX. — Sans doute la correspondante de la lettre du 11 octobre 1649 (lettre CLIV).

1. Formule empruntée à saint Paul (Épître aux Colossiens, II, 3) et déjà employée dans la lettre du 23 octobre 1649 (lettre CLVI).

2. Cette insistance de Marie de l'Incarnation sur la nécessité du cœur à cœur avec Dieu a été plus d'une fois signalée au cours des lettres précédentes.

3. *Abîme*, des deux genres encore au XVII[e] siècle.

4. Forme optative tombée en désuétude : Ah! s'il pouvait dépendre de ma volonté que...

5. Le Cœur de Jésus, fournaise ardente de charité, encore une formule et un symbole dont la piété catholique s'est de plus en plus emparée, et qui sont même passés dans les Litanies du Sacré-Cœur.

Objet divin qui ravit et qui ravira éternellement tous les saints? Jugez vous-même si une des douceurs qu'il vous donne en l'oraison, qui n'est qu'un petit écoulement de sa bonté, ne vous dit pas cette vérité. Je vous donne à Lui avec toute la part que j'ai en vous et que vous m'y donnez, et s'il y a encore quelque chose après cela, je le lui donne et je m'y donne avec vous pour l'éternité. Demeurons donc là, ma chère sœur. Ce divin Sauveur est notre Époux et notre vie, pourquoi courir après les ombres de la mort ? Il nous en préservera éternellement si nous lui sommes fidèles.

Il faut que je finisse pour poursuivre mes autres réponses qui sont en très grand nombre [6]. Je ne puis vous, dire combien j'ai d'interruptions. Cette lettre est courte, et cependant il m'a fallu faire tantôt une ligne, tantôt une autre. Lorsque nous serons dans l'éternité, abîmés en notre souverain bien, nous n'en aurons plus [7]. Adieu pour cette année : Je suis en Lui...

De Québec, le 13 août 1650.

CLX. — A SON FILS

L pp. 128-136. Lettre spirituelle LXI. — R XCVIII.

Mon très cher et bien-aimé fils,

La vie et l'amour de Jésus soient votre vie et votre amour pour l'éternité !

C'est un grand témoignage de votre affection pour moi, de me souhaiter le même partage qu'à nos Révérends Pères [1]. Mais, hélas ! je suis indigne d'un tel honneur

6. Le courrier de France avait commencé d'arriver le 5 juillet avec « Buissot (un colon) et le P. de Lyonne, qui apportèrent le coffre des lettres de France, et la nouvelle de l'approche du 1er navire envoyé par MM. Rosée et Guenet, lequel arriva la 10 » (*Journal des Jésuites*, p. 142).

7. Dans le Verbe Incarné ou dans son Cœur sacré, — car Marie de l'Incarnation est passée tout naturellement du cœur à la personne, — il n'y aura plus de dérangements.

Lettre CLX. — 1. Le martyre, qui avait été la part des Pères Daniel, de

et d'une si haute grâce, quoiqu'elle paraisse fort proche de nous. Car depuis celle que je vous ai écrite où[2] je vous ai dit quelque chose de la grande et extraordinaire persécution des Iroquois[3], il y a eu encore un grand choc entre les Français et ces barbares, dans une rencontre qui s'est faite proche les Trois-Rivières, lorsqu'on allait chercher les neuf Français que les autres avaient pris et emmenés[4]. Aujourd'hui ils sont en dessein d'enlever les Trois-Rivières, et vous remarquerez qu'ils ont avec eux plusieurs Hollandais qui les aident ; on en a reconnu un dans le combat, et un Huron qui s'est sauvé nous en a encore assuré[5].

Quand ils auront pris les Trois-Rivières, ils sont résolus, à ce qu'on nous a dit, de venir nous attaquer[6].

Brébeuf et Gabriel Lalemant, et dont Marie de l'Incarnation avait donné la nouvelle dans ses lettres de l'année précédente. Nous avons vu que la mère et le fils se faisaient réciproquement ce souhait de mourir pour le Christ.

2. R : *Depuis que je.* Remaniement inexplicable.

3. Allusion à la lettre du 22 octobre 1649 (lettre CLV) ou plutôt à une lettre perdue, qui aurait été écrite avant le 10 août de cette année 1650 (Voir plus bas la note 28).

4. « Le 10 (août) arriva (à Québec) la nouvelle de la prise ou massacre de neuf Français aux Trois-Rivières par les Iroquois » (*Journal des Jésuites*, p. 142). Le combat avait eu lieu entre une trentaine d'Iroquois et une soixantaine de Français qui s'étaient imprudemment lancés à leur poursuite. Les Iroquois avaient profité de leur éparpillement pour les attaquer un à un. RJ 1650 (Q 29 ; C XXXV, 210-212). Aussitôt une expédition avait été organisée à Québec, d'où elle était partie le 12 août pour aller porter secours au détachement des Trois-Rivières. Il y a un peu de confusion dans les souvenirs de Marie de l'Incarnation sur ce point.

5. Le dessein des Iroquois était de prendre Québec à revers, une fois les postes de Montréal et des Trois-Rivières enlevés. Les Hollandais du Fort-Orange les approvisionnaient d'arquebuses. Même, quelques-uns de leurs colons combattaient parfois avec les Sauvages. Dans l'affaire des Trois-Rivières, « leur conducteur et le chef de ces ennemis de la foi, écrit le P. Lalemant, était un Hollandais, ou plutôt l'abomination d'un péché et un monstre produit d'un père hollandais hérétique et d'une païenne » RJ 1650 (Q 29 ; C XXXV, 212). Les Agniers cantonnaient à l'est sur les limites de la colonie hollandaise de l'Hudson. C'est au Fort-Orange qu'ils faisaient leur traite et qu'ils se ravitaillaient d'armes à feu et de poudre. Si les rapports du commandant hollandais du poste étaient corrects avec les autorités françaises, il semble bien qu'un sectarisme violent animait maint colon et maint fermier contre les catholiques de la Nouvelle-France.

6. Ils ne devaient pas tarder en effet à se jeter sur le poste de Montréal et sur celui des Trois-Rivières. Leurs efforts décousus aboutirent à un échec. Pour Montréal voir l'*Histoire du Montréal* de Dollier de Casson (Années 1650-1653). Les Iroquois Agniers devaient en 1653 en venir à une sorte de trêve, qui ne fut jamais bien observée par eux.

Or, bien qu'en apparence il n'y ait pas tant de sujet de craindre dans nos maisons qui sont fortes[7], ce qui est néanmoins arrivé dans tous les bourgs des Hurons, qui ont été ruinés par le feu et par les armes (car certes ils sont puissants), doit faire appréhender aux Français un semblable accident, s'il ne nous vient un prompt secours. C'est le sentiment des plus sages et expérimentés, comme le sont les Révérends Pères, qui sont descendus des Hurons et qui ont porté le poids de la tyrannie de ces barbares[8]. Ce secours ne nous peut venir que de la France, parce qu'il n'y a pas assez de forces en tout le pays pour leur résister. Si donc la France nous manque, il faudra en bref[9] ou quitter ou mourir. Mais parce que tous les Français, qui sont ici au nombre de plus de deux mille[10], ne pourront pas trouver des voies pour se retirer, ils seront contraints de périr ou de misère ou par la cruauté de leurs ennemis ; et de plus[11] quitter des biens qu'ils ont acquis en ce pays, pour se voir dépouillés de toutes commodités en France, cela leur fera plutôt choisir la mort en ce pays que la misère dans un autre. Pour nous autres, nous avons d'autres motifs[12], par la miséricorde de Notre-Seigneur. Ce ne sont point

---

7. Non seulement par les matériaux employés dans leur construction, mais aussi par leur essai d'armement et leur dispositif de défense. *Fort* doit avoir ici un peu le même sens que dans château-fort. On le verra mieux encore plus tard.

8. Les Pères Ragueneau, supérieur, Pierre Pijart, Adrien Greslon, François Duperron et autres. Cette exode des missionnaires et des Hurons a été raconté par RJ 1650, dans son chap. VIII : *De la désolation du pays des Hurons, au printemps de l'année 1650.*

9. *En bref*, en peu de temps. Malheureusement la France était en pleine guerre civile, et la charité allait se trouver bientôt à bout de ressources. La reine régente ne pouvait envoyer de troupes, et en 1653, la Société des Messieurs et Dames de Montréal ne lèverait qu'à grand'peine sa recrue d'une centaine de colons environ.

10. Même en ajoutant la population flottante à celui de la population résidente, ce chiffre de deux mille et plus est certainement exagéré. Il faudra attendre 1663 pour trouver au Canada une population qu'on pourra évaluer entre deux mille et deux mille cinq cents âmes. En tout cas, leur nombre réel, quel qu'il fût, n'aurait pas permis aux colons de trouver assez de bateaux pour se rembarquer.

11. La misère les attendait en France où les plus fortunés s'étaient ordinairement défaits de leurs biens avant de passer au Canada, et où les autres n'avaient jamais rien possédé pour les faire vivre. C'était alors la crise de la guerre civile. R en mettant un point après France donne un texte inintelligible.

12. D'autres motifs de rester.

les biens qui nous y retiennent ; mais bien le résidu de nos bons chrétiens, avec lesquels nous nous estimerions heureuses de mourir un million de fois, s'il était possible. Ce sont là nos trésors, nos frères, nos enfants spirituels, que nous chérissons plus que nos vies et que tous les biens qui sont sous le ciel[13]. Réjouissez-vous donc si nous mourons et si l'on vous porte la nouvelle que notre sang et nos cendres sont mêlées avec les leurs. Il y a de l'apparence que cela arrivera, si les mille Iroquois qui se sont détachés pour aller à la Nation Neutre[14] viennent rejoindre ceux qui sont à nos portes[15].

Le R. P. Daran[16], que j'ai chargé de la présente, est un de ceux qui sont venus des Hurons. Il y a souffert, tout ce qui se peut souffrir sans mourir, ainsi il pourra vous entretenir à loisir de tout ce qui est arrivé ces dernières années en cette nouvelle Église, et je me promets que vous serez extrêmement édifié de l'entendre. Il va faire un tour en France, en attendant qu'on le rappelle, au cas que les affaires du pays se raccommodent, car il y est extrêmement regretté. Je le regrette comme les autres, mais soulagez mes regrets, en le recevant comme il le mérite. D'autres, comme les Révérends Pères Ragueneau[17] et Pijart[18], vont aussi en France pour demander

13. Ils étaient au nombre d'environ trois cents.

14. C'étaient les Attiwandaronks, situés à une trentaine de lieues au sud-ouest de la Huronie. Ils avaient essayé de rester étrangers aux hostilités qui mettaient aux prises Iroquois et Hurons ; d'où le nom de *Nation Neutre* que les Français leur avaient donné. Après les massacres du printemps de 1649, des groupes importants de Hurons, fuyant leur pays dévasté, leur avaient demandé l'hospitalité. Les Iroquois qui prétendaient avoir à se plaindre des Neutres, les y avaient poursuivis avec « le plus gros de leurs forces ». RJ 1651 (Q 4 ; C XXXVI, 176).

15. Les Neutres, après avoir un moment tenu les Iroquois en échec, seront écrasés en 1651 (RJ 1651 ; chap. II : *État de l'ancien pays des Hurons et de la Nation Neutre*).

16. Adrien Daran, né à Rouen en 1616. Entré au noviciat des Jésuites en 1635, il était arrivé à Québec en 1646. D'abord employé à Québec et à Sillery, il n'était monté aux Hurons qu'en 1648. Il ne devait pas revenir au Canada.

17. Sur Paul Ragueneau, voir *Écrits* II, p. 447 et III, p. 183.

18. Pierre Pijart, qu'il ne faut pas confondre avec Claude Pijart (*Écrits* III, p. 159, note 2), était né à Paris en 1608 et entré au noviciat des Jésuites en 1629. Arrivé au Canada en 1635, il était aussitôt monté chez les Hurons, où depuis il avait presque continuellement exercé son ministère. Comme le P. Daran, il restera en France. Il mourra à Dieppe en 1676.

du secours à Sa Majesté. Le premier y prend plus d'intérêt, parce qu'il est supérieur de la Mission des Hurons. C'est un des grands personnages et des plus zélés missionnaires de la Nouvelle-France ; mais je l'estime plus pour sa grande sainteté que pour tous ses grands talents naturels et pour toutes ses grâces gratuites[19]. Nous espérons de le revoir l'année prochaine.

Lorsque j'achevais de vous parler du R. P. Ragueneau, on est venu m'avertir qu'il me demandait pour me dire adieu. Il m'a promis de vous voir et, à cet effet, il a pris votre nom par écrit. C'est un des meilleurs amis de notre séminaire, et qui a une grande connaissance des grâces que la divine bonté y répand[20]. Il m'a encore assurée, dans l'expérience qu'il a de la fureur et de la force des Iroquois, que si nous n'avons un prompt secours du côté de la France, ou qu'il ne plaise à Dieu de secourir le pays extraordinairement, tout est perdu. Ce n'est point une exagération, je vous dis le même[21] selon mes petites connaissances.

Vous voyez par là, qu'en attendant le secours, nous sommes en la pure providence de Dieu. Pour mon particulier, mon très cher fils, je m'y trouve si bien, et

---

19. C'est du même critère que plus tard Marie de l'Incarnation se servira pour juger de la sainteté de l'Hospitalière Catherine de St-Augustin. N'oublions pas que c'est une grande mystique qui parle, et qui voit le signe de la sainteté dans la perfection des œuvres (Voir ce qu'elle écrit de la communication de l'esprit du Christ dans la lettre CLV). Il serait facile de trouver le même enseignement chez sainte Thérèse (*Fondations* : septièmes demeures).

20. Paul Ragueneau avait passé l'hiver de 1640-1641 à Québec. Les Ursulines, Marie de l'Incarnation surtout, avaient eu le temps de faire sa connaissance. C'était un fils spirituel du P. Louis Lalemant, et lui-même un spirituel consommé. On verra plus loin qu'il ne retourna pas cette année en France.

21. *Le même*, la même chose. La France, avons-nous dit (note 9), ne pouvait rien et n'agira pas avant 1665. En attendant, on avait raison à Québec et dans les autres postes du Saint-Laurent de craindre le nombre et l'intrépidité des Iroquois, mais en réalité on surestimait le danger qu'ils faisaient courir à la colonie. Il y avait chez eux une cause endémique et organique d'infériorité qui les empêchera toujours de réussir, encore qu'ils aient été une ou deux fois sur le point de toucher au succès (note 6). La chute de la Huronie, en ouvrant la Nouvelle-France aux entreprises iroquoises, a manifestement jeté la crainte dans les âmes. Ce n'est pas le découragement, moins encore la panique ou le défaitisme. Mais, le pays connaît sa faiblesse incurable. De là, le ton des lettres de 1650 et des années suivantes quand il sera question des Iroquois.

mon esprit et mon cœur y sont si contents, qu'ils ne le peuvent être davantage. S'il arrive qu'on vous porte l'année prochaine les nouvelles de ma mort, bénissez en Dieu, et offrez-lui pour moi le saint sacrifice de la messe [22]. Procurez-moi encore les suffrages de votre sainte Congrégation, qui m'a toujours été très chère. Si Dieu m'appelle à lui et qu'il lui plaise me faire miséricorde, elle me le sera encore davantage, et moi plus en état de supplier la divine Majesté d'augmenter sur elle ses saintes bénédictions [23].

Je suis extrêmement consolée de ce que Dieu vous détache des créatures et de l'amour ou prétention de l'amour que vous pourriez attendre d'elles. Ah ! mon fils, le royaume de la paix est dans un cœur ainsi dénué de toutes choses et qui, par une sainte haine de soi-même, se plaît à détruire les restes de la nature corrompue, dont les plus saints ont jusqu'à la mort des attaques qui sont le vrai motif de leur humiliation. Depuis qu'une âme entre en cette vérité et qu'elle en est convaincue par sa propre expérience, elle s'humilie, non seulement devant Dieu en ses opérations intérieures et extérieures, où elle découvre toujours de nouvelles fautes, mais encore devant les créatures, prenant plaisir de s'accuser en public de ses défauts, d'en subir la pénitence et d'en porter toute la confusion. Elle ne rejette point la faute sur le tiers et sur le quart [24] ; bien que quelqu'un y ait pu concourir, elle s'attribue le tout, et après cela elle est convaincue qu'elle est encore plus remplie de malice qu'elle n'en dit et qu'elle n'en connaît, et que les autres n'en découvrent. D'où elle est persuadée qu'elle est seule

22. Claude était prêtre depuis les derniers mois de 1649. La lettre par laquelle sa mère se réjouissait de la nouvelle qu'il lui en avait donnée est malheureusement perdue.

23. Même protestation d'attachement à la Congrégation de Saint-Maur déjà plusieurs fois rencontrée.

24. *Le tiers et le quart.* Expression familière, n'importe qui, le premier venu, les autres. Sur la pratique à laquelle Marie de l'Incarnation fait allusion voir la lettre CXLIV. Elle parle ici de ses dispositions du moment, et comme pour les lettres précédentes, nous avons dans la *Relation* de 1654 la clef de toutes ses réflexions (*Écrits* II, Douzième et treizième États d'oraison).

digne du châtiment, tant de la part de Dieu, par la privation de ses plus grandes faveurs, que du côté des créatures, qui, prenant les intérêts du Créateur, nous corrigent chacune en sa manière. Il y a bien d'autres dépendances de l'humilité, dont les actes tirent leur source de leurs contraires. Le glorieux Père saint Benoît en parle aussi éminemment, comme je crois, qu'il l'a pratiquée [25]. C'est votre Patron et votre Père, qui attirera sur vous l'influence de cet esprit qui se goûte mieux dans l'intérieur qu'on n'en peut parler extérieurement [26]. Demandez-lui qu'il obtienne cette haute vertu pour moi, car c'est elle qui fait les saints, comme on l'a encore remarqué dans les cinq serviteurs de Dieu qui ont été martyrisés en ces quartiers [27] : car ils étaient si humbles avant leur martyre, qu'ils donnaient de l'étonnement à ceux qui avaient le bonheur de vivre en leur compagnie. Il me faudrait écrire une trop grande lettre si j'en voulais dire toutes les particularités, mais le temps ne me permet pas de m'étendre.

J'ai répondu par une autre lettre aux moyens que vous me proposez d'élever quelques Sauvages, afin qu'ils puissent gagner leurs compatriotes à la foi [28]. Outre ce que je vous en écris, entretenez-en le R. P. Daran ; il vous dira qu'encore que le pays se rétablisse [29], il faudra toujours dépendre de l'Europe pour avoir des ouvriers

25. Allusion au chap. VII de la Règle de saint Benoît : *De l'humilité.*

26. Cet esprit d'humilité, qui est l'esprit même du Christ dont elle a chanté la louange dans la lettre du 22 octobre 1649 (lettre CLV). Don infus, communication savoureuse et ineffable en raison de son origine et de son procédé, la langue humaine est en effet impuissante à en faire comprendre les effets et à en donner le goût.

27. Car aux trois martyrs des lettres de 1649, étaient venus s'ajouter les Pères Chabanel et Garnier, dont il sera question plus bas.

28. Lettre malheureusement perdue. C'était celle peut-être où Marie de l'Incarnation répondait à l'annonce que Claude lui avait faite de son ordination sacerdotale. Nous aurions été curieux de voir comment Dom Claude concevait la francisation des Sauvages et quels conseils ou suggestions il faisait sur ce point à sa mère. Très certainement la mère dut sourire des avis que son fils lui donnait dans une matière où il avait tout à apprendre d'elle. Nous pouvons nous faire une idée de ce qu'elle lui avait répondu par ses lettres postérieures. En tout cas, elle lui dit équivalemment ici que c'était une affaire de pratique non de théorie, et qu'on n'en pouvait bien juger que sur place.

29. Une hypothèse : Au cas où le pays se rétablirait.

de l'Évangile, le naturel des Sauvages américains, même des plus saints et spirituels, n'étant nullement propre aux fonctions ecclésiastiques, mais seulement à être enseignés et conduits doucement dans la voie du ciel[30] ; ce qui fait soupçonner dans ce renversement d'affaires que peut-être Dieu ne veut ici qu'une Église passagère[31].

Il est vrai que le R. P. de Brébeuf avait reçu le sacré présent dont je vous ai parlé[32]. Le R. P. Garnier[33], l'un de ceux qui ont remporté la couronne cette année[34], l'avait éminemment. Jamais, mon très cher fils, vous ne connaîtrez cela par l'étude ni par la force de la spéculation, mais dans l'humble oraison et dans la soumission de l'âme aux pieds du crucifix[35]. Cet adorable Verbe Incarné et crucifié est la source vive de cet esprit ; c'est lui qui le donne en partage aux âmes choisies[36]

30. On en avait un exemple probant sous les yeux dans la réduction de Sillery où les néophytes avaient besoin de la tutelle des missionnaires pour leurs affaires temporelles. D'ailleurs Marie de l'Incarnation a déjà écrit depuis plusieurs années que les Sauvages ne sont point faits pour les habitudes de la civilisation (lettre CVII, *Écrits* III, p. 378. Voir la note 67). Ils restaient dans le christianisme de grands enfants.

31. Avec le voisinage des Iroquois, et après la destruction de la Huronie et la dispersion des autres nations sauvages, un peuplement indigène de la Nouvelle-France semblait de moins en moins possible. La mission disparaîtrait donc avec l'éloignement et l'anéantissement des Indiens. L'année 1650 et les suivantes marquent un tournant décisif dans les perspectives de l'évangélisation du Canada. Petit à petit, sous la pression des faits, on en vint à penser que la Nouvelle-France pour exister ne pourrait être qu'une colonie de Français immigrés, et que l'Église missionnaire ne devait se développer qu'à la périphérie de son territoire. Ce serait par là même une transformation des buts de l'établissement des Ursulines et des Hospitalières au Canada.

32. L'esprit du Christ. Voir la lettre du 22 octobre 1649 (lettre CLV).

33. Charles Garnier, l'un des premiers missionnaires jésuites avec qui Marie de l'Incarnation soit entrée en relations épistolaires. L'échange de lettres avait commencé alors que Marie était encore en France. Elle et le P. Garnier ne s'étaient jamais vus. Garnier, passé au Canada en 1636 et envoyé aussitôt chez les Hurons, n'en était jamais redescendu à Québec. Voir *Écrits* III, p. 100.

34. L'année écoulée entre le départ et l'arrivée des flottes : automne 1649-été 1650. C'est ainsi que parlaient les Jésuites dans les *Relations* et que Dollier de Casson devait diviser les chapitres de son *Histoire du Montréal*. Le P. Garnier avait été massacré le 7 décembre 1649.

35. L'oraison elle-même ni l'humilité ne le donnent, car c'est un don infus (lettre CLV, note 89), mais elles y disposent l'âme. Et il va de soi que ce n'est pas du tout affaire de connaissance spéculative, mais expérimentale.

36. *Ames choisies*, âmes élues par le bon plaisir divin. On voit par ce passage, — toujours une tranche d'autobiographie, — comment il faut entendre ce que Marie de l'Incarnation nous a dit de l'impuissance où elle était de méditer sur la

et qui lui sont les plus chères, afin qu'elles suivent et qu'elles enseignent ses divines maximes et que par cette pratique elles se consomment jusqu'au bout dans son imitation. Cet esprit saint, cette union[37], dis-je, dont je vous parle, n'est pas celle de la gloire, elle en est seulement un avant-goût. Et ne pensez pas qu'elle rende toujours les travaux faciles, puisqu'elle ne redonde[38] pas toujours dans les sens. Mais elle donne dans le fond de l'âme une force invincible pour les supporter, quelque pesants et pénibles qu'ils soient. Il faudrait un gros livre pour décrire la vie de ce Révérend Père, animé de cet esprit saint. Il était éminemment humble, doux, obéissant et rempli de vertus, acquises par un grand travail. On avait du plaisir à voir la suite de ses vertus dans la pratique. Il était dans un continuel colloque et devis[39] familier avec Dieu. Étant percé de coups, on le

---

Passion (*Écrits* I, pp. 173-174). Elle ne pouvait s'y arrêter ni par représentations imaginaires ni par considérations. Cependant elle faisait oraison sur ce mystère, le contraire eût été inimaginable, mais aussitôt, comme elle le dit ailleurs, par l'emprise du Saint-Esprit, toute image, toute espèce était « absorbée dans (le) fond (de son âme), et (elle) n'avait plus de souvenir que de (la) Personne divine (du Verbe Incarné) et de son entretien » (*Écrits* II, p. 496). Ainsi, la Passion du Christ, source unique du salut, est un même objet de contemplation pour toutes les âmes, mais le procédé diffère avec chacune selon que leur contemplation est active ou passive, acquise ou infuse. Pour toutes, l'esprit du Christ sort du même fond.

37. Supérieure à toute union passagère, à toute extase, même à toute union permanente qui par hypothèse serait sans elle (lettres CXLIV et CLV), la communication infuse de l'esprit du Christ est une union, l'union par excellence, parce que l'âme qui en est gratifiée n'est plus qu'un seul esprit avec lui. Elle n'est pas le partage exclusif de l'éternité comme sa sublimité pourrait le donner à penser, elle est le bien de cette vie, parce que c'est en cette vie que l'âme baptisée doit se consommer jusqu'au bout dans l'imitation du Christ, si elle veut parvenir à sa ressemblance parfaite par l'identification avec lui. Née dans l'union créée au baptême, la vie chrétienne se consomme dans l'union de l'esprit du Christ.

38. *Redonder*, rejaillir par le fait de la surabondance. Le verbe n'est plus usité dans ce sens. C'est toujours à son expérience actuelle que Marie de l'Incarnation se réfère ici (*Écrits* II, p. 380). La puissance du Christ habite dans l'âme élevée à cette haute participation, elle peut tout en Celui qui la fortifie, nous dit saint Paul : vraiment la grâce du Christ lui suffit pour toute éventualité ; plus elle se sent humainement abandonnée, et plus elle est divinement assistée, mais ceci ne l'empêche pas de sentir vivement sa faiblesse originelle incurable et d'en souffrir jusqu'à l'agonie.

39. *Devis*, entretien, colloque, vieilli dans ce sens. RJ 1650 : « Ses vertus étaient héroïques et il ne lui manquait pas une de celles qui font les grands saints... Son oraison était si respectueuse en la présence de Dieu et si paisible dans le

vit encore dans l'exercice de la charité, faisant un effort pour se traîner vers une pauvre femme qui, ayant reçu plusieurs coups de hache, était aux abois et avait besoin de secours pour bien mourir [40].

Le R. P. Chabanel [41], un de ceux qui ont été massacrés cette année, avait naturellement une si grande aversion de vivre dans les cabanes des Sauvages, qu'elle ne le pouvait être davantage : pour ce sujet, on l'en avait voulu souvent exempter, afin de l'envoyer aux autres missions, où il n'eût pas été engagé à cette sorte de vie. Mais, par une générosité extraordinaire, et porté de l'esprit dont nous parlons, il fit vœu d'y persévérer et d'y mourir, s'il plaisait à Dieu de lui faire cette miséricorde [42]. Son supérieur néanmoins, ayant su qu'il était extrêmement fatigué des travaux de sa mission, le rappela, et ce fut en ce voyage qu'il fut pris et massacré, sans qu'on ait pu savoir par quels ennemis, ni ce qu'ils ont fait de son corps. Quoi qu'il en soit, il est mort dans l'acte de son obéissance [43].

---

silence de toutes ses puissances, qu'à peine souffrait-il la moindre distraction, quoiqu'au milieu des emplois les plus dissipants. Ce n'étaient que colloques, qu'affections et qu'amour, dès le commencement de l'oraison, et ce feu s'allait allumant toujours jusqu'à la fin » RJ 1650 (Q 11 ; C XXXV, 124). Ces derniers mots donnent plus que tout le reste l'explication des relations si suivies de Marie de l'Incarnation avec Charles Garnier. Des lettres du P. Garnier à sa famille ont été publiées en 1929-1930. Voir *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec* (P. G. Roy).

40. RJ 1650 (Q 9 ; C XXXV, 110-112) : récit de la mort du P. Charles Garnier. Les détails en avaient été apportés aux Jésuites de Québec par une Huronne, « bonne chrétienne » qui affirmait en avoir été témoin.

41. La plupart des missionnaires de la Nouvelle-France sortaient de la province de Paris, — le Romain Bressani était une exception à double titre, — Noël Chabanel venait au contraire de celle de Toulouse. Né en 1613, au diocèse de Mende, entré au noviciat de Toulouse en 1630, il avait été envoyé au Canada en 1643. Destiné aux missions huronnes en 1644, il n'en était jamais redescendu à Québec.

42. Le jeune Jésuite ne put surmonter cette répugnance que par un miracle de volonté. C'est en la fête du Saint-Sacrement de 1647 qu'il fit le vœu dont parle Marie de l'Incarnation, qui ne mit pas fin aux révoltes de la nature, mais qui lui obtint « la persévérance qu'il désirait si ardemment » RJ 1650 (Q 17-18 ; C XXXV, 154-156).

43. Sur la fin de 1649, le P. Chabanel se trouvait à la mission de Saint-Jean dans la Nation du Petun, avec le P. Charles Garnier. Cette Mission étant à son tour très menacée, le P. Ragueneau, qui ne voulait pas exposer inutilement ses sujets, avait mandé au P. Chabanel de rallier le gros des missionnaires dans l'Ile

Les autres Révérends Pères qui se sont retirés ici des missions éloignées ont si épouvantablement souffert, qu'il n'y a point de langue humaine qui le puisse exprimer[44]. Je n'exagère point, et si la grande humilité du R. P. Daran ne le cache point, demandez-lui quelques particularités de ses souffrances, car son expérience l'a rendu savant. Je vous donne ces exemples pour vous convaincre que notre union n'est jamais plus éminente que dans les travaux soufferts à l'imitation et pour l'amour de Jésus-Christ, qui était dans le temps de ses souffrances et surtout au point de sa mort, dans le plus haut degré d'union et d'amour pour les hommes avec Dieu son Père[45]. L'union douce et amoureuse est déjà la béatitude commencée dans une chair mortelle, et son mérite est dans les actes de la charité envers Dieu et le prochain et des autres vertus théologales. Mais dans l'union dont je parle, qui est pourtant une suite de celle-là, il s'agit de donner sa vie dans une consommation de travaux qui portent à la ressemblance de Jésus-Christ. Ah ! certes, il faut donner le prix à celle-ci, et attendre à l'autre vie à connaître son mérite et son excellence, car à présent nos discours sont trop bas pour en pouvoir parler comme il faut[46].

Saint-Joseph. Chabanel quitta donc Garnier, qui deux jours plus tard était massacré, et c'est au cours de son voyage qu'il perdit à son tour la vie, dans des circonstances qui n'ont jamais été éclaircies. Mort de faim, de froid ou de la main des Iroquois qui avaient déjà fait une trentaine de victimes sur le chemin qu'il suivait, on ne le sut au juste. Un Huron apostat, qui fut le dernier à le rencontrer et qui fournit par la suite les renseignements sur son voyage, fut même soupçonné de l'avoir massacré. Les Jésuites préférèrent ne point faire d'enquête. Le P. Chabanel serait ainsi le seul missionnaire martyr de la main d'un Huron. RJ 1650 (Q 16 ; C XXXV, 150).

44. Quatre ans plus tard, Marie de l'Incarnation écrira dans sa *Relation* de 1654 : « Les Révérends Pères qui étaient demeurés vifs avaient plus soufferts que ceux qui étaient morts. L'on voyait que c'étaient des personnes consommées et dans lesquelles Jésus-Christ vivait plus qu'elles ne vivaient en elles-mêmes. Leur sainteté était si visible à tout le monde que chacun en était ravi » (*Écrits* II, p. 429).

45. Même enseignement dans la lettre CXLIV (notes 34-40) et dans la lettre CLV, là où Marie de l'Incarnation parle de la communication de l'esprit du Christ.

46. Il y a, nous a dit ailleurs Marie de l'Incarnation, différentes espèces d'union, ou plutôt dès là qu'il s'agit exclusivement d'union passive, plusieurs degrés dans l'union. Le plus élevé est l'union par la participation infuse à l'esprit du Christ.

Je bénis Dieu du désir qu'il vous donne de souffrir le martyre. Vous êtes encore jeune, mon bon fils, et si vous voulez être fidèle à la grâce, vous en souffrirez un bien long, encore que vous demeuriez enfermé dans votre solitude. Ce désir vous doit être un puissant aiguillon pour mener une vie pénitente, mortifiée, régulière. C'est le martyre que vous avez à souffrir et que Dieu demande de vous, en attendant peut-être quelque occasion que sa divine Majesté vous garde et que vous n'attendez ni ne prévoyez pas. Cependant il faut que vous vous munissiez des vertus nécessaires à une si haute grâce, et encore, après toutes vos bonnes dispositions, vous devrez vous en estimer indigne [47].

Je suis de votre sentiment, que le défaut d'argent pourra bien empêcher l'expédition de notre bulle, à Rome. Je vois d'ailleurs que les affaires du pays tiendront bien les choses en suspens [48]. Car il y a trois choses que l'on doit fort considérer dans la conjoncture des affaires [49]. La première, que ni nous ni tout le Canada ne pourrons subsister encore deux ans sans secours. La deuxième,

---

Toute union est nécessairement agissante, puisqu'elle plonge l'âme dans la vie divine, mais ici cette activité culmine dans l'holocauste parfait, la perte de la vie créée au sens de l'Évangile (lettre CXX, note 67) en Dieu et pour Dieu. Cette activité est vraiment l'effet, l'achèvement, la consommation de la plus parfaite union. Une fois de plus Marie de l'Incarnation exalte la nécessité des œuvres. Supérieures à l'union qui n'en comporterait pas, elles sont le fruit et l'enrichissement de l'union authentique. Il n'y a pas de spiritualité plus traditionnelle, plus positive et plus pratique, plus orthodoxe pour tout dire, et en même temps plus haute. Et elle est la pierre de touche de l'expérience dont elle découle, puisqu'elle conduit à donner à Celui qui est uniquement aimé le plus grand témoignage d'amour qui soit, par le sacrifice même de la vie (Saint Jean XV, 13).

47. Plusieurs fois déjà Claude avait exprimé pour sa mère et pour lui ses souhaits du martyre. Souhaits sincères, mais surtout bouillonnement d'enthousiasme. Marie de l'Incarnation le rappelle au sentiment des réalités. La tradition monastique assimilait le sacrifice perpétuel de la vie religieuse à un martyre, le *martyre vert* pour le distinguer du martyre sanglant. C'est à ce martyre-là, toujours proche de lui et même toujours immédiat, que le jeune moine devait penser, et c'est à en faire un sacrifice parfait qu'il devait tourner tous ses désirs. Claude avait alors trente ans.

48. Leurs amis de France auraient pu couvrir ces frais, mais le pays était alors dans toutes les horreurs de la guerre civile, et la Cour avait d'autres soucis plus pressants que celui de la bulle des Ursulines de Québec à Rome.

49. *Conjoncture*, rencontre, coïncidence.

que si ce secours manque, il nous faut ou mourir ou retourner en France, selon le sentiment des mieux sensés[50]. Je crois néanmoins que si l'ennemi a la guerre avec la Nation Neutre[51] et à Andastoué[52], ce sera une diversion d'armes qui nous fera subsister un peu davantage. Mais s'il poursuit ses conquêtes et ses victoires, il n'y a plus rien à faire ici pour les Français. Le commerce ne pourra pas s'y exercer ; le commerce ne s'y exerçant plus, il n'y viendra plus de navires ; les navires n'y venant plus, toutes les choses nécessaires à la vie nous manqueront, comme les étoffes, le linge, la plus grande partie des vivres, comme les lards et les farines dont la garnison et les maisons religieuses ne peuvent se passer[53]. Ce n'est pas qu'on

50. En réalité, la Nouvelle-France devait tenir appuyée presque exclusivement sur ses propres ressources jusqu'à l'arrivée des régiments du roi en 1665. Il aurait fallu pour écraser les postes français un vaste mouvement d'ensemble, les Iroquois n'étant capables que d'actions spasmodiques et dispersées.

51. Les Attiwandaronks (note 14). La guerre que leur faisaient les Iroquois ne pouvait être en effet qu'une diversion temporaire. Dès l'automne de 1650, leur frontière était envahie. Au printemps suivant, les deux bourgs fortifiés qui les défendaient étaient emportés, et un peu plus tard, toute la nation était écrasée. Ce furent alors le massacre général des enfants et des vieillards, la fuite du reste de la population ; des jeunes femmes furent emmenées en captivité « en nombre excessif » RJ 1651 (Q 4 ; C XXXVI, 176). Les Hurons réfugiés dans la Nation Neutre se trouvèrent englobés dans sa ruine. Quelques-uns seulement y échappèrent, en se jetant du côté de la Delaware et de la Nouvelle-Suède, d'autres en gagnant des terres plus occidentales, régions des Sioux, où les Iroquois n'osèrent les poursuivre. RJ 1651 (Q 4 ; C XXXVI, 178).

52. Andastoué, Andastoé ou encore Andastogué, bourg principal des Andastes ou Susquehanas, nation sortie de la souche huronne-iroquoise. Les Andastes occupaient le territoire actuel du New-Jersey, du Maryland et de la Pennsylvanie. Déjà au temps de Champlain, ils avaient embrassé le parti des Hurons, qui en 1615 leur avaient envoyé une ambassade où figurait l'interprète Étienne Brûlé. Vers 1638 ou 1639, les missionnaires avaient baptisé chez les Hurons un Sauvage d'Andastoué, qui retourné chez lui n'avait plus donné signe de vie. RJ 1646 (Q 76 ; C XXX, 84-88). Les Andastes passaient pour avoir eu autrefois de grandes alliances avec les Hurons, dont ils restaient toujours prêts à embrasser la cause. Ils en voulaient surtout aux Agniers dont ils tâchaient de détacher les quatre autres nations iroquoises. C'était un peuple puissant, que les Tsonnontouans, la nation la plus populeuse de la « Cabane », redoutaient. En 1650, leur appui ne fut malheureusement d'aucune utilité aux Hurons. Marie de l'Incarnation avait déjà fait allusion à leur intervention dans le conflict huron-iroquois (lettre CXLI, note 60).

53. Après dix-huit ans d'occupation française du Canada (1632-1650), les arts domestiques, en grande partie faute de matières premières pour les exercer, n'étaient point pratiqués chez les colons. Pas d'élevage, sauf celui des porcs, et encore en nombre insuffisant. La mise en valeur des terres défrichées n'avait pas été poussée ; du reste le danger permanent des raids iroquois arrêtait le

ne travaille beaucoup et qu'on ne fasse des nourritures, mais le pays ne donne pas encore ce qu'il faut pour s'entretenir. La troisième chose qui retarde nos affaires, est que si le commerce manque par la continuation de la guerre, les Sauvages qui ne s'arrêtent ici que pour trafiquer, se dissiperont dans les bois [54] ; ainsi nous n'aurons plus que faire de bulle, n'y ayant plus rien à faire pour nous qui ne sommes ici que pour les attirer à la foi, et pour les gagner à Dieu. Vous pouvez juger de là qu'un évêque ne viendra point ici dans un temps si plein de calamité ; outre que, l'Église n'y ayant été que passagère, il n'y a que faire de pasteur. Je parle dans la supposition que Dieu permît l'extrémité que l'on appréhende [55].

Cette nouvelle Église étant dans un péril si manifeste, faites-moi la charité de faire quelque dévotion devant l'image de la très sainte Vierge, afin qu'il lui plaise de la prendre en sa protection [56]. Priez-la aussi pour moi et pour notre élection, que nous allons faire la semaine de la Pentecôte [57]. Ce péril et ces craintes ne diminuent pourtant rien du culte que les chrétiens tant

---

développement de la culture. En 1651 seulement, un effort relativement considérable allait être tenté. C'était une nécessité vitale, car on ne pouvait alors compter sur la France en état d'anarchie générale. Cette même année 1651, le P. Ragueneau pourra écrire : « La récolte des blés a été... très heureuse partout, mais principalement à Montréal où les terres sont fort excellentes » RJ 1651 (Q 2 ; C XXXVI, 164). Mais en 1650, tout manquait encore dans la colonie. La supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, la Mère Marie de St-Bonaventure, s'en plaignait mélancoliquement à son procureur, le libraire Sébastien Cramoisy : « Presque pas de drogues et pas de linge, lui disait-elle. Nous n'avons touché que la moitié de ce que nous avons accoutumé, et je ne sais encore ce que nous toucherons à l'avenir » (Lettre de la Mère de St-Bonaventure à M. S. Cramoisy, bourgeois de Paris, 22 septembre 1650. RJ 1650 : Q 51 ; C XXXVI, 58-60.

54. Cette disparition des Sauvages autour des postes français était déjà en voie d'accomplissement. Nous avons dit que les Ursulines et les Hospitalières verraient bientôt apparaître d'autres raisons providentielles de leur venue au Canada.

55. Ce ne devait être ni la première ni la dernière fois que la logique des événements déjouerait celle de la raison humaine, car l'évêque attendu viendra dans une des périodes les plus difficiles de la colonie, en 1659.

56. Sans doute une statue miraculeuse de N. D. de Bonne-Nouvelle, dans l'Abbaye où Claude résidait alors.

57. La Pentecôte de 1651. Marguerite de St-Athanase y achèverait son second triennat et ne pouvait être réélue. La charge reviendrait donc selon toute probabilité à Marie de l'Incarnation.

Français que Sauvages ont coutume de rendre à Dieu. Vous eussiez eu une dévotion sensible de voir la procession qui se fit à Québec le jour de l'Assomption de cette Mère de bonté[58]. Deux Pères de la Compagnie portèrent son image de relief[59], sur un brancart bien orné, aux trois maisons religieuses, qui étaient destinées pour les stations. Comme les lieux sont assez éloignés les uns des autres, deux autres Pères étaient préparés pour leur succéder et les soulager en cette sainte charge[60]. Outre le gros des Français, il y avait environ six cents Sauvages qui marchaient en ordre[61]. La dévotion de ces bons néophytes était si grande qu'elle tirait les larmes des yeux de ceux qui les regardaient. J'eus la curiosité de les regarder d'un lieu où je ne pouvais être vue, et je vous assure que je n'ai point vu en France de procession où il y eût tant d'ordre et en apparence tant de dévotion[62]. Pour ce qui est des Sauvages, cela m'est toujours nouveau, car la pensée de ce qu'ils ont été avant que de connaître Dieu et de ce qu'ils sont à présent qu'ils le connaissent me touche à un point que je ne puis dire. De là, vous pou-

---

58. La procession du vœu de Louis XIII, dont l'institution en France remontait à 1638. Le *Journal des Jésuites* écrit simplement : « Le 15 août se fit une procession solennelle dont l'ordre est ici inséré dans un papier à part (aujourd'hui perdu). Le reste alla comme les années précédentes » (*Op. cit.*, p. 142).

59. *Image de relief*, ouvrage de sculpture relevé en bosse.

60. Éloignement relatif, comme on en peut juger aujourd'hui puisque les lieux n'ont pas changé. Du magasin des Cent-Associés (site actuel de la cathédrale anglicane) où les Jésuites faisaient les offices depuis l'incendie de l'église paroissiale (N.-D. de Recouvrance) en 1640, la procession se rendait au fort et de là à l'Hôtel-Dieu, d'où elle remontait aux Ursulines. Dans l'itinéraire suivi, les Hospitalières passaient avant les Ursulines depuis 1646, sur représentation de « leur droit d'ancienneté dans le pays par-dessus les Ursulines, pour y faire bâtir deux ans avant elles (1637), (et) à raison que les hôpitaux sont toujours privilégiés et ont les premiers rangs » (*Journal des Jésuites*, p. 47). Les éditeurs du *Journal* reconstituent à ce propos le parcours suivi par la procession (*Op. cit.*, p. 48, note).

61. Les Sauvages de Sillery et la troupe des Hurons arrivés depuis une quinzaine. Dans cette dernière les femmes dominaient. Depuis les incursions iroquoises, l'Église de la Huronie n'était plus, selon le mot du P. Ragueneau, qu'une Église de veuves.

62. Les processions de Tours. Marie de l'Incarnation, qui avait toujours eu de la dévotion pour ces démonstrations et pour toutes les fêtes liturgiques d'ailleurs, paraît ici se souvenir de cette procession où, jeune fille, elle faillit être écrasée (*Écrits* II, p. 171).

vez juger combien je souffre de voir la tyrannie que les barbares Iroquois exercent en leur endroit. Ah ! mon très cher fils, que je serais heureuse, que je serais contente si toute cette persécution se terminait en moi [63] ! Présentez encore ce mien désir à la sainte Vierge, à laquelle de bon cœur je présente le vôtre.

J'ai déjà écrit cette lettre à diverses reprises, et dans ces intervalles il vient toujours quelques nouvelles. Le captif qui s'est sauvé des Iroquois rapporte que les guerriers des Andoouestéronons et ceux de la Nation Neutre ont pris deux cents Iroquois prisonniers [64]. Si cela est vrai, on les traitera d'une terrible façon, et ce sera autant de charge pour nous [65]. Ce captif sera bien encore quinze jours avant que d'avoir dit tout ce qu'il sait. Car c'est la coutume des Sauvages de ne dire ce qu'ils savent que peu à peu et à divers jours ; ce qui fait impatienter nos Français, qui ont l'esprit vif et voudraient savoir les choses tout d'un coup, surtout quand il s'agit d'affaires de conséquence et rapportées par un seul messager.

Depuis ce que dessus, il s'est encore sauvé deux Hurons de la captivité des Iroquois. Ils sont tous deux bons chrétiens en leur cœur, et catéchumènes en effet [66]. Le désir du saint baptême leur a fait faire des efforts très violents, par de grandes courses dans les bois, et sans aucune provision. Ils ont rapporté que nos dix Algonquins de Sillery qui furent pris au mois de juin dernier ont été brûlés tout vifs avec de très grands sentiments de foi et de religion [67]. L'un d'eux, pour l'amour duquel je vous écris cet article, s'est particulièrement signalé par son

63. *En moi*, par ma mort, par le martyre.

64. La nouvelle venait du captif dont il a été parlé plus haut. Elle était fausse ; du moins ni la *Relation* ni le *Journal des Jésuites* n'en parlent.

65. On ne voit pas très bien pourquoi. On comprendrait mieux s'il y avait, comme peut-être dans l'original, *décharge* au lieu de *charge*. Le résultat de cette victoire devait être plutôt une cause de soulagement.

66. *En effet*, en fait.

67. Des Algonquins de Sillery partis en guerre au printemps précédent contre les Iroquois avec des Sauvages des Trois-Rivières et quelques Hurons. Trahis par un de ces derniers envoyé en éclaireur, ils étaient tombés dans une embuscade. RJ 1650 (Q 30-31 ; C XXXV, 216-220).

zèle et par sa ferveur. Il était âgé de vingt-deux ans ou environ, et c'était mon fils spirituel, qui m'aimait autant ou plus que sa mère. Il a été trois jours et trois nuits dans des tourments très horribles, en dérision de la foi, qu'il a confessée hautement jusques au dernier soupir. Ces barbares lui disaient en se moquant : « Où est ton Dieu ? il ne t'aide point. » Puis ils recommençaient à le tourmenter, et aussi à se moquer, disant : « Prie ton Dieu pour voir s'il t'aidera. » Cependant ce courageux serviteur de Dieu redoublait ses prières et ses louanges à Celui pour l'amour duquel il souffrait, car naturellement il chantait fort bien, et cela faisait enrager ces barbares. Il se nommait Joseph et avait été élevé en la foi par le R. P. Le Jeune, quasi dès son enfance. A votre avis, n'ai-je pas là un bon fils ? C'est plutôt mon père et mon avocat auprès de Dieu. Je suis ravie, pour l'amour que je lui portais, de la haute grâce qu'il a reçue en persévérant avec tant de générosité. C'était un jeune homme parfaitement bien fait et extrêmement modeste, mais je ne le loue que de sa fidélité [68]. Si l'on venait m'en dire autant de vous, mon très cher fils, ah ! qui pourrait dire la joie que j'en recevrais ? Mais ces signalées faveurs ne sont pas du ressort de notre élection [69], elles sont dans

68. La belle prestance des Sauvages avait vivement frappé les missionnaires. Le P. Le Jeune n'avait pu s'empêcher d'en faire l'éloge, en style d'humaniste incorrigible d'ailleurs : « Ils possèdent les biens du corps avec avantage, écrivait-il. Ils sont grands, droits, forts, bien proportionnés, agiles ; rien d'efféminé ne paraît en eux. Ces petits damoiseaux qu'on voit ailleurs ne sont que des hommes en peinture à comparaison de nos Sauvages. J'ai quasi cru autrefois que les images des empereurs romains représentaient plutôt l'idée des peintres que des hommes qui eussent jamais été, tant leurs têtes sont grosses et puissantes. Mais je vois ici sur les épaules de ce peuple les têtes de Jules César, de Pompée, d'Auguste, d'Othon et des autres que j'ai vus en France tirés sur le papier ou relevés en des médailles » RJ 1634 (Q 27 ; C VI, 228). Cette beauté antique des Sauvages américains faisait l'admiration de bien d'autres Européens. Elle ne devait pas rester étrangère à l'élaboration de l'idée du « bon Sauvage » qui allait alimenter la littérature anti-sociale du XVIII^e siècle, celle de Jean-Jacques Rousseau en particulier. Remarquons que ces Indiens à têtes de césars, nous les retrouvons un siècle plus tard dans les planches que Lafitau, un autre missionnaire jésuite de la Nouvelle-France de la première moitié du XVIII^e siècle, fit graver pour son ouvrage sur *Les mœurs des Sauvages américains comparées aux mœurs des premiers temps*. Voir aussi la lettre CXLI et la note 34.

69. *Élection*, choix. Le supplice n'est pas le martyre. Il n'y a que Dieu qui puisse donner à une âme la charité héroïque qui fait le second devant ses yeux.

les trésors de Dieu qui les communique aux âmes choisies. Il me fallait clore cette lettre par ce dernier souhait, qui est un des plus grands témoignages de mon affection pour la personne du monde qui m'est la plus chère [70].

De Québec, le 30 août 1650.

CLXI. — A SON FILS

L pp. 448-449. Lettre historique XLI. — R XCIX.

Mon très cher fils,

Je n'ai pas voulu laisser partir le R. P. de Lionnes [1] sans le supplier de vous donner une visite en passant par Rouen [2]. Il m'a promis de le faire et de vous dire de nos nouvelles. Vous ne le verrez pas seul, mais tous ceux de la Mission qui repassent en France m'ont promis cette même grâce [3]. Recevez, s'il vous plaît, ces saints personnages comme autant de martyrs vivants qui ont entrepris des travaux et souffert des croix incroyables à ceux qui n'ont pas l'expérience des missions huronnes [4]. Entrez en entretien avec eux sur ce sujet, et je m'assure que vous en aurez une particulière consolation, et que vous bénirez Dieu avec ses serviteurs. Ils retournent en France en attendant le rétablissement des affaires [5]. Celui-ci néan-

70. Nouvel exemple d'une lettre qui échappe à la classification arbitraire de L en lettres spirituelles et en lettres historiques.

Lettre CLXI. — 1. Martin de Lyonne. RJ le nomme souvent le P. Lionnes. Né à Paris en 1614, entré au noviciat de Nancy en 1629, passé dans la Nouvelle-France en 1643. Employé principalement dans les missions de Miscou, de Gaspé et de Cap-Breton, il fit aussi jusqu'en 1657 plusieurs voyages en France pour les affaires de la Mission de la Nouvelle-France. Il mourut en Acadie en 1661.

2. Rouen, où était située l'Abbaye de Bonne-Nouvelle, résidence actuelle de Dom Claude.

3. C'étaient les Pères Daran, Bonnin, Bressani, tous porteurs de lettres pour Dom Claude, et aussi les Pères Pierre Pijart, Adrien Greslon et François Duperron. Ces derniers étaient partis le 23 août sur le « petit vaisseau de La Rochelle » (*Journal des Jésuites*, p. 143).

4. Voir la lettre précédente et la note 44.

5. Comme le rétablissement de la Huronie ne devait jamais se produire, aucun de ces missionnaires ne reviendrait au Canada, sauf le P. de Lyonne, qui appartenait d'ailleurs à une autre équipe.

moins y repasse pour la Mission de Miscou [6]. Il a été un an mon confesseur, ce qui m'a obligée d'avoir avec lui des communications spirituelles. Ainsi il pourra vous parler en particulier de mes dispositions, comme je l'ai prié de le faire [7].

Mais les affaires de l'Église sont ici en un tel état, que nous croyons que le R. P. Supérieur des missions sera obligé de passer lui-même en France par le dernier vaisseau : c'est mon directeur et mon supérieur depuis plus de cinq ans [8]. Si cela arrive, comme je le tiens pour certain, vous aurez la consolation de le voir, car il passera par Rouen, si ce n'est qu'il aille droit du Hâvre à Paris. C'est celui qui me connaît plus qu'aucun autre et qui sait tout ce qui s'est passé en moi depuis que je suis au monde, tant bien que mal [9]. Je vous prie de le recevoir avec le respect que mérite sa grande sainteté. Il a demeuré six ans aux Hurons, et presque autant ici. Nous lui avons des obligations plus qu'à personne du monde. Il a fait nos constitutions et mis le bon ordre qui est dans notre communauté ; en un mot, c'est notre Père [10]. C'est lui aussi qui a mis le bel ordre qui se voit dans l'Église de Québec, avec autant de majesté qu'au milieu de la France [11]. Ainsi pour l'Église et pour les affaires du pays,

---

6. Miscou. Voir *Écrits* III, p. 334, note 3.

7. Le P. de Lyonne séjourna à Québec au moins depuis avant 1647 jusqu'en mai 1648. Le *Journal des Jésuites* mentionne qu'il prêcha le carême aux Ursulines (*Op. cit.*, p. 103).

8. Le P. Jérôme Lalemant, revenu de la Huronie à Québec en septembre 1645. Strictement parlant, il n'était le confesseur de Marie de l'Incarnation que depuis quatre ans.

9. *Tant bien que mal*, sans doute dans le sens de *tant le bien que le mal*. Le P. Lalemant avait demandé à Marie de l'Incarnation une relation de sa vie, mémoire qui disparaîtra dans l'incendie des Ursulines de la fin de cette année 1650.

10. Sur la part du P. Lalemant dans l'établissement des constitutions des Ursulines de Québec, voir *Écrits* II, pp. 406-408. Marie de l'Incarnation écrira à ce propos : « Nous avons des obligations infinies à ce bon et charitable Père de nous avoir donné un si riche trésor, qui est si rempli de l'esprit de Dieu et des maximes du saint évangile » (*Op. cit.*, pp. 407-408). Le P. Lalemant était chez les Hurons depuis 1638, quand il en redescendit pour se rendre à Québec en 1645. Il y avait donc passé sept ans.

11. Il s'agit du culte, des cérémonies et des rubriques. Dans le *Journal des Jésuites* dont il fut le premier rédacteur, Lalemant donne maintes preuves de

et pour les nôtres en particulier, s'il ne retourne pas[12], nous ferons une perte irréparable. C'est le frère du R. P. Lalemant[13], et l'oncle du saint martyr, le R. P. Gabriel Lalemant.

Au reste, pour délabrées que soient les affaires, n'ayez point d'inquiétude à mon égard, je ne dis pas pour le martyre, car votre affection pour moi vous porte à me le désirer, mais j'entends des autres outrages qu'on pourrait appréhender de la part des Iroquois. Je ne vois aucun sujet d'appréhender et, si je ne suis bien trompée, j'espère que les croix que l'Église souffre maintenant seront son exaltation[14]. Tout ce que j'entends dire, ne m'abat point le cœur ; et pour vous en donner une preuve, c'est qu'à l'âge que j'ai, j'étudie la langue huronne[15] ; et en toutes sortes d'affaires nous agissons comme si rien ne devait arriver. En un mot, nous faisons à l'ordinaire[16]. Priez bien Notre-Seigneur pour ma perfection, et qu'il me fasse la miséricorde que ses desseins adorables s'accomplissent en moi, car je crains de les empêcher par mes infidélités. De ma part je continue de lui demander qu'il vous fasse saint, ce qui est l'unique chose que je désire pour vous.

De Québec, le 17 de septembre 1650.

---

son zèle pour la liturgie et l'observation de ses moindres prescriptions. Il lui arrive même de censurer certains usages des Ursulines. Pour la semaine sainte de 1649, il note : « Les Ursulines firent une faute remarquable en ce que, pendant les Ténèbres des trois jours, ils n'eurent de chandelier triangulaire ni cierges allumés sur l'autel, sinon le 1er ou 2e jour deux cierges blancs » (*Op. cit.*, p. 123). Québec était en plein cœur de la barbarie. Cette dignité que Lalemant mettait dans le culte, comme il aurait fait dans un pays de civilisation, frappait Marie de l'Incarnation d'étonnement. Elle y reviendra.

12. *S'il ne retourne pas*, s'il ne revient pas au Canada.

13. Le P. Charles Lalemant. Né en 1587, il avait cinq ans de plus que Jérôme. Venu pour la première fois au Canada en 1625, puis en 1634, il était repassé définitivement en France en 1638. Il avait été procureur des missions canadiennes jusqu'au retour à Paris du P. Le Jeune, en 1649, et il continuait de s'intéresser aux affaires des Ursulines (*Écrits* II, p. 360, note 5 ; III, p. 131, note 4). Il mourra en 1674, un an après son frère.

14. C'était la vue de la foi, celle aussi peut-être de l'âme éclairée par des certitudes intérieures de l'ordre mystique. La simple raison ne voyait pas si beau.

15. Voir les lettres précédentes.

16. *Faire à l'ordinaire*, comme de coutume.

CLXII. — A SON FILS

L pp. 449-450. Lettre historique XLII. — R C.

Mon très cher fils,

C'est par le R. P. Bonnin[1], fidèle témoin des souffrances de nos saints martyrs, que je vous envoie de leurs reliques[2]. Recevez-les d'aussi bon cœur que je vous les présente. Vous aurez de la consolation dans la conversation de ces braves ouvriers de l'Évangile, qui me promettent tous de vous voir ; aussi je me promets que vous les recevrez avec amour et bienveillance. Le R. P. Bonnin, qui a voulu se charger de celle-ci, est un des plus fervents missionnaires qui se puissent rencontrer ; c'est pour cela qu'on a bien eu de la peine à le laisser partir. Mais comme il est très capable pour les emplois de la prédication, qu'il avait quittés pour obéir à l'attrait de Dieu qui l'appelait à la conversion des Hurons, on le renvoie dans l'exercice de ses premières fonctions, en attendant que les affaires de cette Église se rétablissent[3]. Vous connaîtrez aussitôt que ce n'est pas un homme du commun, mais je l'honore plus de ce qu'il est un grand serviteur de Dieu que pour tous ses autres grands talents[4]. Il me

Lettre CLXII. — 1. Jacques Bonnin, né en 1617 dans l'ancien diocèse de Saint-Malo, novice jésuite à Paris en 1634. Débarqué à Québec, le 14 août 1647, il passa sa première année au Canada aux Trois-Rivières et un peu à Sillery. A la fin de juillet 1647, il montait aux Hurons en compagnie des Pères Bressani, Gabriel Lalemant, Daran et Greslon. RJ 1648 (Q 14 ; C XXXII, 188). Le P. Bonnin avait en 1647, le 28 août, prêché aux Ursulines, dans l'après-midi le panégyrique de saint Augustin. (*Journal des Jésuites*, p. 94).

2. Ainsi les Jésuites s'étaient départis de leur réserve primitive. Voir la lettre du 22 octobre 1649 (lettre CLV). Le corps de Noël Chabanel n'avait pas été retrouvé, celui d'Antoine Daniel était disparu dans les cendres du bûcher qui l'avait consumé, Charles Garnier avait été enseveli à l'endroit même de la chapelle de sa mission et presque sur le lieu où il avait été massacré. RJ 1650 (Q 10 ; C XXXV, 116). Quant aux Pères de Brébeuf et Gabriel Lalemant, ils avaient été inhumés dans leur mission. RJ 1649 (Q 15 ; C XXXIV, 148).

3. Le P. Bonnin fut envoyé plus tard à la Mission de la Martinique ; il y mourut le 4 novembre 1659.

4. Nous savons déjà sur quel fondement Marie de l'Incarnation base sa considération : les vertus et les œuvres, beaucoup plus que les faveurs surnaturelles et surtout les talents de la nature. Les Ursulines avaient pu une fois au moins admirer le P. Bonnin comme prédicateur. Voir la note 1.

fallait encore vous écrire ce petit mot par cette voie, et vous assurer que mon affection pour vous est telle que notre bon Jésus la connaît. J'ai trouvé un billet de recommandation d'un de vos Révérends Pères dans votre lettre. Je le salue en toute humilité, sans avoir l'honneur de le connaître ; je me recommande à ses saints sacrifices et l'offre de bon cœur à Notre-Seigneur.

De Québec, le 19 de septembre 1650.

CLXIII. — A SON FILS

L pp. 450-451. Lettre historique XLIII. — R CI.

Mon très cher fils,

Je crois que vous avez déjà reçu quatre de mes lettres [1], et que vous avez eu la consolation de voir les Révérends Pères que j'avais suppliés de vous visiter [2]. Je ne puis néanmoins laisser partir ce dernier vaisseau [3] sans me donner encore la satisfaction de vous dire ce petit mot, que le R. P. Bressani m'a promis de vous donner. Vous verrez un martyr vivant, des souffrances duquel vous avez ci-devant entendu parler, surtout de sa captivité

Lettre CLXIII. — 1. Trois de ces lettres nous sont connues : ce sont celles du 30 août confiée au P. Daran, du 17 septembre confiée au P. de Lyonne, et du 19 suivant remise au P. Bonnin. La quatrième, qui par sa date était la première, n'est point celle du 17 mai (lettre CLVIII), mais la lettre mentionnée dans celle du 30 août (lettre CLX, note 28). Cette lettre, comme les trois autres qui la suivirent, dut être donnée à l'un des missionnaires repartant pour la France. Écrite avant le 30 août, on peut croire qu'elle partit le 23 de ce mois par « le petit vaisseau de La Rochelle », qui emmenait à son bord les Pères Pierre Pijart, Greslon, Duperron et le Frère Louis le Boesme (*Journal des Jésuites*, p. 143). Les trois autres lettres (30 août, 17 et 19 septembre) étaient parties de Québec le 21 septembre par le vaisseau du capitaine Terrier où avaient pris place les Pères Daran, de Lyonne et Bonnin, avec quelques frères (*Op. cit.*, p. 143). Il est possible que nous ayons ici l'indication de toutes les lettres de Marie de l'Incarnation à son fils pour 1650.

2. Les Missionnaires partis le 23 août et le 21 septembre étaient arrivés en France à la date où Dom Claude Martin devait recevoir cette lettre, mais non nécessairement à la date où Marie de l'Incarnation l'écrivait.

3. Le *Chasseur*, le dernier vaisseau de la saison, — il devait partir le 2 novembre, — celui, sans doute, qui était arrivé devant Québec le 8 septembre.

au pays des Iroquois[4]. Sans faire semblant de rien, regardez ses mains ; vous les verrez mutilées, et presque sans aucun doigt qui soit entier[5]. Il a eu encore cette année trois coups de flèche à la tête, qui ont pensé[6] faire sa couronne et la fin de ses travaux. Il a un œil dont il ne voit presque point, à cause de ces coups. Son courage l'a fait exposer à des dangers si éminents, que c'est ce qui lui fait porter ces marques honorables de la croix du Fils de Dieu. Il est Romain de nation, homme éminemment docte, et surtout très vertueux[7]. Il m'a promis de vous visiter, et moi je l'ai supplié de vous faire donner celle-ci, sitôt qu'il sera arrivé, afin que vous alliez saluer le R. P. Supérieur des Missions, qui passe lui-même en France pour l'extrémité[8] des affaires de l'Église. Il m'a promis de vous rendre visite[9], mais je serais bien aise que vous le voulussiez prévenir, à cause du mérite de la personne.

Je vous dirai encore que c'est l'homme du monde à qui j'ai le plus d'obligation, tant pour l'établissement de notre maison, que pour les maximes spirituelles et saintes qu'il nous a données, selon l'esprit de nos vocations. Il y a près de dix ans qu'il est notre supérieur et directeur, et le mien très particulièrement. On nous

---

4. En 1644. Voir RJ 1644 (Q 40-45 ; C XXVI, 18-50). Marie de l'Incarnation elle-même en avait écrit à son fils dans sa lettre du 2 août de cette même année (lettre CIII, pp. 348-350. Voir la note 32).

5. Par RJ on sait que ses mains furent soumises à l'application du feu plus de dix-sept fois.

6. *Pensé*, failli. — C'était au mois de juin précédent, alors que Bressani tentait avec deux frères coadjuteurs, deux domestiques, une trentaine de trafiquants français et autant de Sauvages, de rentrer dans la Huronie. Une nuit, dans la forêt, son campement avait été cerné par les Iroquois, et plusieurs de ses compagnons massacrés. Réveillé en sursaut, il avait aussitôt mis son monde sur pied. C'est alors qu'il avait reçu « trois coups de flèche dans la tête » RJ 1650 (Q 27 ; C XXXV, 202).

7. Voir la lettre CIII (Écrits III, et la note 30. p. 348).

8. *L'extrémité*, la situation extrêmement critique de la Mission.

9. Il s'agit du P. Lalemant. — Sur ces données, voir la lettre CLXI, notes 8 et 10. C'était d'abord le P. Ragueneau qui devait repasser en France. Au dernier moment, le P. Lalemant, sur le conseil des autres missionnaires, avait pris sa place. Voir RJ 1650 (Q 48 ; C XXXVI, 46). En quittant Québec, Lalemant laissait la direction de la Mission de la Nouvelle-France au P. Ragueneau, qui la prenait en qualité de vice-supérieur *(Ibid.)*. Ce Jésuite était une person-

menace de ne le pas faire repasser en ce pays [10] ; si cela arrive, nous ferons tous une perte considérable. C'est le père des pauvres, tant français que sauvages. C'est le zélateur de l'Église, qui semble avoir été élevé dans toutes les cérémonies, ce qui n'est pas ordinaire à un Jésuite [11]. Enfin c'est le plus saint homme que j'aie connu depuis que je suis au monde. Je vous prie donc de le recevoir avec toute la bienveillance qui vous sera possible et de le remercier de toutes les charités qu'il a faites à notre communauté, et à moi en particulier, car c'est mon père par préciput [12]. Et n'estimez pas que ce soit l'affection que j'ai pour ces Révérends Pères qui me fasse vous en dire des louanges [13] ; non, je n'exagère rien, mais plutôt je vous assure que je ne dis encore rien qui approche de l'excellence de leurs vertus et de leurs mérites [14].

De Québec, le 30 d'octobre 1650.

---

nalité. En d'autres temps, son voyage en France aurait rendu de très grands services à l'Église du Canada et à la colonie. A Bourges, il avait été le précepteur de Condé, mais en 1650 Condé n'était qu'un prince révolté contre la cour, et à la tête des armées espagnoles contre la France. Par son frère Charles, le P. Jérôme Lalemant aurait plus de crédit auprès du gouvernement. Il repassait en France avec le P. Bressani, le Frère Liégeois et quelques notables de la colonie, dont Jean Bourdon (*Journal des Jésuites*, p. 144).

10. Une crainte qu'on émettait à Québec, mais sans trop de fondement. Le P. Lalemant en effet n'avait pas été mandé en France. Il devait revenir l'année suivante.

11. Voir la lettre CLXI et la note 11. Mais ici, une pointe de fine malice relève le compliment.

12. *Par préciput*, par la reconnaissance que j'en fais.

13. Au fond, remarque toute naturelle, mais peut-être aussi intentionnelle. Marie de l'Incarnation aurait été par là au devant d'une certaine antipathie que son fils semble avoir gardée contre la Compagnie qui l'avait écarté en 1640, pour des raisons assez mortifiantes et ridicules d'ailleurs (lettre LXXII, dans la note. *Écrits* III, pp. 198-199).

14. En effet, Marie de l'Incarnation, qui les connaissait bien, était le témoin de leurs prodigieuses vertus et de la grandeur de leur héroïsme. Elle n'avait pas à craindre devant une telle évidence le reproche de verser dans l'hyperbole.

ANNÉE 1651

CLXIV. — A UN PÈRE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rév. Mère de Pommereu, Ursuline : *Les Chroniques de l'Ordre des Ursulines*. Tome I, pp. 388-391.

Mon Révérend Père,

SI les lettres que nous avons écrites par la Nouvelle-Angleterre et par les pêcheurs [1] vous ont été rendues, vous aurez appris que la main de Dieu nous a touchées et réduites à l'extrémité, comme je vais vous le dire.

Lettre CLXIV. — Le destinataire semble devoir être l'un des Jésuites qui avaient fait partie de la Mission de la Nouvelle-France. Marie de l'Incarnation est en relation avec lui ; il connaît Québec et les Jésuites de la résidence. On songe au P. Le Jeune, rentré à Paris en 1649 et qui y exerçait les fonctions de procureur des Missions du Canada, au P. Charles Lalemant, qui jusqu'à l'arrivée de Le Jeune avait exercé cette même charge et qui s'occupait toujours en partie des affaires de M^me^ de la Peltrie et des Ursulines, ou encore à l'un des missionnaires rentrés en France l'année précédente. Le P. Jérôme Lalemant était alors en mer pour revenir à Québec, où l'on devait déjà connaître la nouvelle de son retour.

Cette lettre a été insérée dans les *Chroniques de l'Ordre des Ursulines* : c'est là que nous l'avons prise. Cette compilation, due à la Mère Marie-Augustine de Pommereu, dite de Ste-Paule, religieuse du Grand Couvent du Faubourg-Saint-Jacques, parut en 1673, à Paris. Elle comprend trois parties en deux tomes. La fondation de Québec y est rattachée aux maisons de la Congrégation de Bordeaux. Dans la troisième partie, consacrée à quelques notices d'Ursulines défuntes, les Ursulines de Québec ont un chapitre spécial, où figurent M^me^ de la Peltrie et Marie de l'Incarnation. La lettre que nous donnons ici a été imprimée dans la II^e^ partie, Tome I, pp. 388-391. L'éditrice-compilatrice l'a certainement remaniée et allégée des détails trop personnels qui n'allaient pas à son but. En la reproduisant, nous ne l'accompagnons que de l'annotation la plus indispensable, réservant à une lettre plus étendue, qui traitera un peu plus loin le même sujet, un commentaire plus développé.

1. Les lettres qui devaient partir par la Nouvelle-Angleterre avaient été confiées au P. Druillettes, l'ancien missionnaire des Abénakis. Sur réclamation des

Le vendredi de l'octave de la Nativité de Notre-Seigneur[2], une sœur converse novice, ayant mis du feu dans la met[3] où était son levain pour boulanger le matin suivant, s'étant oubliée de le retirer, ce feu prit à la met et à toute la boulangerie, en sorte que sur les onze heures de nuit, une religieuse qui couchait dans la classe des enfants[4], qui était au-dessus de cette boulangerie, se réveilla en sursaut au bruit de la flamme, qui, étant renfermée, s'entonnait[5] dans le tuyau de la cheminée, bruyant et pétillant d'une étrange façon. Cette pauvre Mère bien étonnée courut partout. Elle sonne la cloche ; elle crie que l'on se sauve. Il était temps, mon Révérend Père. On s'efforce de sauver les enfants ; on en vient à bout, mais non pas sans un évident danger. On rompt les grilles[6], on passe par la sacristie, le feu ayant rompu les autres avenues. Je voulus monter au dépôt où est notre petit magasin, pour jeter quelques étoffes par la fenêtre, me doutant bien que nos pauvres Mères se sauveraient à demi-nues. Le bon Dieu, me voulant sauver la

---

Capucins de l'Acadie, Druillettes n'était plus retourné dans sa mission depuis 1647 (*Journal des Jésuites*, p. 91). Mais il venait d'être chargé par le gouverneur d'Ailleboust de négocier avec les commissaires de la colonie anglaise un traité de commerce et un autre d'alliance contre les Iroquois. Il avait quitté Québec le 22 juin, en compagnie de Jean Godefroy, membre du Conseil de Québec, d'un serviteur-donné, Jean Guérin, de quelques Abénakis et Montagnais et d'un Sokoki (*Op. cit.*, p. 155). Il devait séjourner à Boston et à Plymouth. RJ 1652 (Q 26 ; C XXXVII, 258). C'est là qu'il remit aux vaisseaux anglais son courrier pour la France. Le P. Druillettes a laissé une relation de son ambassade qui a été imprimée depuis dans différentes collections. Voir aussi : F.-X. de Charlevoix : *Histoire de la Nouvelle-France*, liv. VII, (Tome I, pp. 286-289. Édit. in-4°). Quant aux lettres remises aux pêcheurs du Golfe du Saint-Laurent, elles leur avaient été portées par la barque partie « pour Tadoussac et pour Gaspé », sous le commandement de Maître Charles Quen, le 2 mai (*Journal des Jésuites*, p. 151). Nous ne croyons pas qu'aucune de ces lettres, ni de celles confiées au P. Druillettes ni des autres, soit parvenue à destination.

2. Le 30 décembre.

3. *Met*, vieux mot français, encore en usage dans les campagnes du centre de la France. Pétrin où l'on boulangeait, coffre où l'on enfermait la pâte et le pain.

4. La Mère Anne de Lézenet dite des Séraphins, venue en 1643 des Ursulines de Ploërmel en Bretagne. Ses infirmités la contraignirent de repasser en France douze ou treize ans plus tard.

5. *S'entonnait*, s'engouffrait avec violence.

6. Les grilles du parloir. Le récit s'adresse à quelqu'un qui est familier avec les êtres de la maison.

vie, m'ôta cette pensée, me faisant souvenir des papiers de notre Communauté. Je courus pour les sauver. Quoique le danger n'y fût pas si grand, je vis néanmoins deux feux à mes deux côtés et un dernier qui me poursuivait. Dans ce péril, je fis une inclination à mon crucifix, m'abandonnant à la Providence divine.

Le R. P. Supérieur de votre mission [7] et tous vos Pères se jetèrent dans la chapelle, emportèrent le Saint-Sacrement et sauvèrent la plupart des meubles de la sacristie. L'un de vos Pères pensa être dévoré des flammes. Sortant de cet incendie, je trouvai toutes mes pauvres Sœurs, presque nues, priant Dieu sur la neige, qui est fort profonde en cette saison. Elles regardaient les effets de la divine Providence avec des visages aussi contents comme si [8] l'affaire ne nous eût point touchées, ce qui fit dire à des personnes fort émues à la vue de cet effroyable spectacle ou que nous étions folles ou insensibles ou remplies d'un grand amour de Dieu. Je vous assure, mon très cher Père, que jamais nous ne ressentimes un tel effet de grâce pour le dénuement entier de toutes choses, qu'à cette heure-là : ce que nous possédions en ce monde d'habits, de vivres, de meubles et autres choses semblables fut consommé en moins de deux heures. Ah ! que vous eussiez eu de compassion de voir notre chère fondatrice, Madame de la Peltrie, si sensible au froid, être pieds-nus sur la neige, n'ayant sur son corps qu'une petite tunique. La nuit était fort claire, le ciel bien étoilé, le froid très grand, mais sans vent. Au fort de l'incendie, il s'en éleva un petit qui jeta les flammes du côté du jardin et des champs, sans cela le Fort, votre maison et les circonvoisines étaient toutes en danger, tant il sortait d'étincelles et de charbons ardents, portés fort loin par la véhémence des flammes. On trouva du feu dans les ruines, plus de six semaines après cet embrasement. Mais retournons à nos pauvres Sœurs.

---

7. Le P. Paul Ragueneau, alors seulement vice-supérieur de la Mission, en l'absence du P. Jérôme Lalemant (*Journal des Jésuites* p. 144).

8. *Aussi contents comme si*, vieille expression, pour *aussi contents que si*.

Notre bonne Mère de St-Athanase, qui était encore en charge[9], ne nous voyant pas toutes au commencement, souffrit des convulsions de la mort, dans la crainte que quelques-unes ne fussent enveloppées dans les flammes. Elle se jeta aux pieds de la Sainte Vierge et fit un vœu en l'honneur de son Immaculée Conception. Pour moi, j'attribuai à un vrai miracle que pas une de nous ou de nos pensionnaires n'eût été consommée par un feu si prompt et si violent. Une femme huronne, très bonne chrétienne, ne s'étant pas éveillée si tôt que les autres, se jeta enfin par une fenêtre sur le chemin qui était dur comme de la glace. Nous la croyions morte, mais elle revint à elle : Notre-Seigneur nous la voulut conserver. Nos petites pensionnaires étaient en chemise sur la neige. Elles pensaient mourir de froid ; quelques-unes ont été fort malades. Toutes leurs robes et leur petit équipage fut brûlé. Nous avions quelques habits et quelques meubles pour nos séminaristes sauvages ; le feu nous a tout ravi, et nous a réduites sur la neige comme le bon Job sur son fumier. Il y a cette différence que tous nos chers amis, Français et Sauvages, étaient touchés d'une extrême compassion dont le bon Job était privé.

Les Mères Hospitalières, ayant appris notre désastre, nous invitèrent d'aller demeurer en leur maison. Vos Pères nous y conduisirent. Ces bonnes Mères, fondant en larmes, nous voyant en un si pitoyable état, elles nous revêtirent de leurs habits gris[10], nous donnant avec une cordialité admirable tout ce qu'elles pouvaient, car n'ayant rien, nous avions besoin de tout. Nous fûmes trois semaines dans leur maison, quinze personnes que nous étions, vivant comme elles en même table et dans les mêmes exercices.

---

9. La Mère Marguerite de St-Athanase, sortie de charge le 12 juin suivant, date à laquelle Marie de l'Incarnation lui avait succédé.

10. Primitivement habillées de blanc, les Hospitalières, par raison de pauvreté et de propreté, avaient été obligées de se mettre au gris. Elles y seront encore en 1653, à l'arrivée de Marguerite Bourgeoys à Québec (*Écrits autographes de Marguerite Bourgeoys*), et ne pourront reprendre le blanc que plus tard.

Le lendemain de cet incendie, M. le Gouverneur[11] et le R. P. Supérieur nous menèrent voir cette pitoyable masure ou plutôt cette grande fournaise, de laquelle on n'osait encore approcher. Toutes les cheminées étaient tombées, les murs de refend[12] abattus, les murailles crevassées. De rebâtir sur ces ruines, il n'y avait point d'apparence, tout était brûlé jusqu'aux fondements. D'ailleurs nous n'avions rien, et le fonds de notre fondation ne suffisait pas pour nous rétablir[13]. On croyait que nous ne penserions qu'à notre retour en France, après une telle perte qui nous jetait dans l'impuissance de nous relever ; mais chacune de nous se sentait si fortifiée dans sa vocation avec un si grand concours de grâce que pas une ne témoigna aucune inclination de retourner dans son ancienne patrie. Le pays, qui d'ailleurs nous fournit abondamment de l'emploi pour l'instruction des filles françaises et sauvages, nous voyant dans cette résolution, nous témoigna puissamment l'agréer. C'est une consolation de voir l'amour et l'affection des habitants. Je ne dis rien de vos Pères ; ils nous ont secourues de toute l'étendue de leur pouvoir, jusqu'à nous envoyer les étoffes destinées pour leurs habits. Et un mot, ils ont montré qu'ils n'avaient rien à eux. La compassion est passée jusqu'aux pauvres : l'un nous offrait une serviette, l'autre une chemise, qui son manteau, qui une poule, qui quelques œufs, avec des témoignages de compassion si grande que nos cœurs en étaient attendris. Vous savez la pauvreté du pays, mais la charité y est encore plus grande.

Après trois semaines de séjour chez nos bonnes et charitables hôtesses, on nous conduisit en un petit bâtiment que Madame notre fondatrice fit faire, il y a quelque temps, en attendant que nous puissions être

---

11. C'était encore à cette date, Louis d'Ailleboust, seigneur de Coullonges, qui avait succédé au chevalier de Montmagny en 1648.

12. *Murs de refend,* murs qui séparent les parties intérieures d'une maison.

13. Le montant de cette fondation était évalué en 1638 à 24.000 livres (Archives du château de Longiron, près Saint-Étienne, France).

en notre monastère rétabli[14]. Les incommodités que nous souffrons en ce petit lieu et dans nos disettes sont très grandes. Ce n'est pas ce qui nous afflige. Nous nous voyons endettées et engagées à tout le monde, sans aucun meuble pour garnir cette nouvelle maison, sans autres habits que ceux que nous portons, et sans vivres, — nous ne savons encore ce qui nous viendra de France[15], — sans pouvoir secourir nos pauvres Sauvages. N'aurez-vous point compassion, mon Révérend Père, de vos pauvres filles ? N'en aurez-vous point de soin auprès de Notre-Seigneur ? Ne le prierez-vous qu'il nous suscite quelque restaurateur ou quelque restauratrice pour nous relever d'une si profonde chute ? Je dis quelque sainte âme qui s'acquerra des couronnes éternelles en nous faisant la charité. Hélas ! J'instruisais les filles et les femmes huronnes par semaine avec la Mère assistante[16]. Ce m'était une consolation que je ne vous puis exprimer. Nous les secourions des deux mains, selon le corps et selon l'esprit, et une nuit nous a privées de tous ces biens ! Dieu soit béni éternellement !

Je suis, mon Révérend Père, votre très humble et très obéissante servante,

Sr Marie de l'Incarnation
R(eligieuse) U(rsuline) I(ndigne).

De Sainte-Ursule de Québec, ce 1er septembre 1651[17].

---

14. Sur cette maisonnette voir plus loin.

15. Les amis des Ursulines ne purent y connaître leur désastre qu'à la fin de l'été au plus tôt, trop tard en tout cas pour leur venir en aide cette année.

16. La santé de la Mère de St-Joseph était alors de plus en plus languissante, le mieux annoncé dans la lettre CLVII n'ayant pas tenu. Marie de l'Incarnation et sa compagne prenaient la semaine de catéchisme à la grille à tour de rôle.

17. Les *Chroniques* (T. I, p. 391) donnent la date de 1652. Sans doute une lecture fautive de l'éditrice ou du typographe.

CLXV. — A SON FILS

L pp. 451-457. Lettre historique XLIV. — R CII.

Mon très cher fils,

Voici la troisième voie par laquelle nous faisons savoir en France les nouvelles de l'affliction dont il a plu à Notre-Seigneur de nous visiter. La première a été par la Nouvelle Angleterre, et la seconde par les pêcheurs [1]. J'estime ces deux voies incertaines, parce qu'il faut se servir de quelques particuliers, qui venant ici avec des canots détachés de leurs grands navires, sont obligés de passer par des périls évidents, et avec eux les paquets dont ils sont les porteurs [2]. Je n'ai pas laissé de les tenter, afin de ne laisser passer aucune occasion de vous donner des témoignages de ce que je vous suis. Je me sers donc encore de cette troisième, pour vous dire de quelle manière la puissante main de Dieu nous a touchées.

Le trentième de décembre dernier, en l'octave de la naissance de Notre-Seigneur, il voulut nous faire part des souffrances et des pauvretés de sa crèche en la manière que je vous vais dire. Une bonne Sœur, ayant à boulanger le lendemain, disposa ses levains, et à cause du grand froid, elle fit du feu de charbon qu'elle enferma dans le pétrin, afin de les échauffer : son dessein était d'ôter le feu avant que de se coucher, mais comme elle n'avait coutume d'user de feu en cette occasion, elle s'en oublia facilement. Le pétrin était si bien étoupé de tous côtés, qu'une Sœur, étant allée en ce lieu sur les huit heures du soir, ne vit aucune marque qu'il y eût du feu. Or, le charbon, ayant séché le pétrin qui était de bois de pin

---

Lettre CLXV. — Dom Claude Martin avait quitté l'Abbaye de Bonne-Nouvelle après dix-huit mois de résidence dans cette maison pour revenir à la Trinité de Vendôme où il avait fait son noviciat (1641-1642). Il y avait été envoyé en qualité de sous-prieur (M. p. 51).

1. Les pêcheurs de Gaspé et du Golfe du Saint-Laurent. Voir la lettre précédente, note 1.

2. En effet, il semble que toutes ces lettres se soient perdues.

naturellement onctueux, y mit le feu, qui prit ensuite aux cloisons et lambris, puis aux planchers et à l'escalier, qui était justement sous le séminaire, où la Mère des Séraphins était couchée pour garder ses filles[3]. Elle s'éveilla en sursaut au bruit et au pétillement du feu, et se leva tout d'un coup, s'imaginant qu'on lui disait : « Levez-vous promptement, sauvez vos filles, elles vont brûler toutes vives. » En effet, le feu avait déjà percé les planchers, et les flammes entraient dans la chambre, où elles faisaient un grand jour. Alors, tout effrayée, elle crie à ses filles : « Sauvez-vous, sauvez-vous ! » De là, elle monte au dortoir pour éveiller la communauté, ce qu'elle fit d'une voix si lamentable, qu'au même moment chacune saute en place : l'une va à la cloche pour appeler le secours, les autres se mettent en devoir d'éteindre le feu. Moi, au lieu d'y travailler, je courus dire aux Sœurs qu'il fallait tout abandonner, et que le mal était sans remède. Je voulus monter au lieu où j'avais mis des étoffes et d'autres provisions en réserve pour la Communauté[4] ; mais Dieu me fit perdre cette pensée, pour suivre celle qu'il me donna pour sauver les papiers d'affaires de notre communauté. Je les jetai[5] par la fenêtre de notre chambre, et ce qui se trouva sous ma main.

J'étais demeurée seule, dans le dessein d'exécuter ma première pensée, ayant dans l'esprit que les Sœurs s'étant sauvées à demi-nues, il fallait de quoi les couvrir. Je voulus donc aller à notre petit magasin ; mais je trouvai que le feu était déjà au dortoir, et non seulement au lieu où je voulais aller, et où je fusse demeurée, mais encore au long du toit de la maison et dans les offices d'en bas. Enfin, j'étais entre deux feux, et un troisième me suivait comme un torrent. Je ne fus point incommodée des flammes, mais peu s'en fallut que je ne

---

3. Les petites Sauvagesses, du séminaire dont la Mère Anne des Séraphins avait la direction.

4. Au petit magasin qui était dans les greniers, au dessus du dortoir des Sœurs.

5. L : *Jette*. Mais l'original portait sans doute *jeté*, orthographe courante du passé défini.

fusse étouffée de la fumée. Pour me sauver, il me fallut passer sous la cloche, et me mettre en danger d'être ensevelie sous la fonte. La Mère assistante avec notre Sœur de Saint-Laurent[6] avaient rompu la grille, qui n'était que de bois, afin de se sauver avec une partie des enfants qui étaient montées au dortoir. Il n'y eut pourtant que les plus grandes qui se sauvèrent. Les petites étant encore dans le danger, la Sœur de Saint-Ignace[7] fit une réflexion, savoir si elle pourrait en conscience donner sa vie pour sauver ces petites innocentes, car le feu était déjà aux cloisons. Elle entre généreusement dans la chambre, elle les sauve, et au même temps les planchers croulèrent. J'étais encore dans les dortoirs, où voyant qu'il n'y avait plus rien à faire pour moi et que j'allais périr, je fis une inclination à mon crucifix ; acquiesçant aux ordres de la divine Providence, et lui faisant un abandon de tout, je me sauvai par le parloir, qui était au bout du dortoir.

En descendant, je rencontrai le secours que le R. P. Supérieur[8] avait amené ; mais apprenant qu'il n'y avait rien à faire plus haut, ils descendirent dans la chapelle, où l'on sauva avec peine le très Saint Sacrement, avec les ornements qui se trouvèrent dans la sacristie. Notre Révérende Mère[9], qui était sortie la première pour ouvrir les portes, et qui ensuite s'était rangée à l'écart, ne voyant aucune de nous proche d'elle, souffrait en son âme des convulsions de mort, dans l'appréhension que quelques-unes de nous ne fussent enveloppées dans les flammes. Elle nous appelait avec des cris lamentables ; mais ne nous voyant et ne nous entendant point, elle se jeta aux pieds de la Sainte Vierge, et fit un vœu en l'honneur de son Immaculée Conception[10]. Je ne puis dire absolu-

6. La Mère Marie de St Joseph et la Sœur Anne Bataille de St-Laurent, converse.

7. La Sœur Charlotte Barré de St-Ignace.

8. Le P. Ragueneau. Voir la lettre précédente (note 7).

9. La Mère Marguerite de St-Athanase.

10. Ce vœu s'explique par la dévotion que l'on avait dans la Nouvelle-France à la Conception Immaculée de Marie, grâce en grande partie à l'apostolat des Jésuites.

ment quel a été l'effet de ce vœu auprès de Dieu ; mais j'attribue à un vrai miracle qu'aucune de nous ni de nos filles n'ait été consommée dans le feu si prompt et si violent[11]. Une femme huronne, très bonne chrétienne, ne s'étant pas éveillée si tôt que les autres, ne trouva point de moyen de se sauver, qu'en se jetant par une fenêtre sur un chemin de neige battue et glacée, dont elle fut si étourdie que nous la croyions morte ; mais enfin elle revint à elle, et Dieu nous l'a voulu conserver.

Les Sœurs furent enfin trouver notre Mère, qui commença à respirer, mais elle avait encore de la peine de ne pas me voir. Nos pensionnaires[12] et nos séminaristes sauvages se rangèrent aussi proche d'elle, où elles pensèrent mourir de froid, car elles n'avaient que leur chemises, toutes leurs robes et leur petit équipage ayant été brûlés. Ce qui me touchait le plus, c'était de voir l'incommodité que notre pauvre malade allait souffrir[13]. Si elle eût eu autant de force que de courage, nous eussions sauvé, elle et moi, une partie de ce qui était au dortoir, mais elle était si faible, qu'en voulant remuer son matelas les bras lui manquaient ; il n'y eut que le mien de sauvé

---

11. Le monastère des Ursulines d'après le P. Ragueneau, témoin oculaire, fut consumé en moins d'une heure. « Le feu, qui s'était pris par leur boulangerie, avait gagné le haut de leur maison avant qu'elles s'en fussent aperçues. Ce fut beaucoup pour elles qu'elles aient pu se tirer du milieu des flammes pour se jeter au milieu des neiges ; et c'est quasi un miracle que leurs petites pensionnaires, sauvages et françaises, n'aient pas été brûlées. La charité de quelques-unes de ces Mères, vraiment toutes d'amour, fut plus active que le feu. C'était un plaisir digne des yeux des anges de les voir traverser ces flammes, portant dedans leur sein ces petites innocentes pour les mettre en lieu de sûreté, et retourner incontinent dans le péril, sans crainte d'y demeurer elles-mêmes et d'y brûler dans ces devoirs de charité. » RJ 1651 (Q 3 ; C XXXVI, 168-170). On eut des craintes pendant quelque temps pour une petite Huronne qu'il avait été impossible de retrouver. Le P. Ragueneau s'étend complaisamment sur les sentiments de résignation des parents durant ces moments d'anxiété. Cette Sauvagesse enfin retrouvée entra un peu plus tard chez les Hospitalières, auxquelles les Jésuites avaient demandé d'ouvrir provisoirement un pensionnat, en attendant que celui des Ursulines fût reconstruit. Elle voulut s'y faire religieuse, et y prit en effet l'habit. Elle prononça ses vœux au cours de son noviciat durant la maladie qui l'emporta. Elle s'appelait Geneviève-Agnès Skanudaroua, et elle fut la première Sauvagesse à embrasser la vie religieuse dans la Mission de la Nouvelle-France (*Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec.* Ms.)

12. Les pensionnaires françaises.

13. La Mère Marie de St-Joseph.

avec ce qui me couvrait, qui fut tout propre pour elle. J'avais jeté mes habits par notre fenêtre mais ils demeurèrent accrochés aux grilles du réfectoire, où ils furent brûlés comme tout le reste ; ainsi je demeurai nue comme les autres, que je fus trouver sur la neige, où elles priaient Dieu, en regardant cette effroyable fournaise. Il paraissait à leurs visages que Dieu s'était emparé de leurs cœurs, tant elles étaient tranquilles et soumises à Dieu dans le grand dénûment où sa Providence nous avait réduites, nous privant de tous nos biens et nous mettant dans la nudité d'un Job, non sur un fumier, mais sur la neige, à la rigueur d'un froid extrême. Nous étions à la vérité réduites à la pauvreté de Job ; mais il y avait cette différence entre lui et nous, que nos amis, tant français que sauvages, étaient touchés d'une extrême compassion, faveur dont ce saint homme était privé. Tous ceux qui nous voyaient, fondaient en larmes, voyant d'un côté notre misère et de l'autre notre tranquillité. Un honnête homme[14], ne pouvant comprendre comment on pouvait supporter un tel coup sans en faire paraître de la douleur par quelque démonstration extérieure, dit tout haut : « Il faut que ces filles-là soient folles, ou qu'elles aient un grand amour de Dieu. » Celui qui nous a touchées de sa main[15] sait ce qui en est, et ce que sa bonté opéra pour lors dans nos cœurs. Ce sera dans un cahier particulier que je vous le dirai, car je ne parle ici que de l'extérieur et du sensible[16].

---

14. *Honnête homme*, c'est-à-dire un des principaux habitants de Québec (*Écrits* II, p. 433).

15. Job, chap XIX, 21. — « Elles voyaient tout réduit en cendres, écrit le P. Ragueneau, et le regardaient avec plaisir, bénissant Dieu de ce que le feu faisait ses saintes volontés. Elles se mirent à genoux tout au milieu des neiges et firent une offrande à Notre-Seigneur avec un œil si plein de joie et d'un cœur si paisible, d'un ton de voix si ferme, que les Français et les Sauvages qui y vinrent de toutes parts, n'en purent contenir leurs larmes, soit de compassion, pleurant pour elles qui ne pleuraient pas leur malheur, soit de joie de voir que Dieu avait des servantes si saintes et si détachées d'elles-mêmes pour ne vouloir que ce qu'il voulait, et pour l'adorer avec autant d'amour dans une perte si subite de tout ce qu'elles avaient que s'il les eût comblées en ce même temps de toutes ses faveurs » RJ 1651 (Q 3 ; C XXXVI, 170).

16. Voir plus loin la lettre CLXVII.

Le R. P. Supérieur avec nos Révérends Pères, car toute sa famille était venue au secours, nous voyant toutes ralliées, fit porter nos enfants, partie dans la cabane de nos domestiques, et partie dans la maison d'un de nos voisins, car n'ayant que leurs chemises, elles étaient transies de froid, en sorte que quelques-unes en ont été fort malades. Pour nous, il nous mena en l'équipage où nous étions dans sa maison, et nous mit dans la salle où l'on parle aux séculiers. On nous donna en chemin, par aumône, deux ou trois paires de chaussures pour quelques-unes de celles qui étaient nu-pieds. Madame notre fondatrice était du nombre, car elle s'était sauvée avec une simple tunique fort vieille et tout usée ; et pour le reste, elle a perdu aussi bien que nous tout ce qu'elle avait en Canada. Le Révérend Père donna des chaussures à toutes les autres qui n'en avaient point. Car de nous toutes, il n'y en avait que trois qui en avaient, parce qu'elles s'étaient ainsi couchées le soir pour mieux résister au froid.

Les Révérendes Mères de l'Hôpital, ayant appris que nous étions chez les Révérends Pères et que l'on nous voulait mener au Fort, nous envoyèrent querir pour nous loger en leur maison, et le R. P. Supérieur, jugeant que cette retraite serait plus convenable aux personnes de notre condition, nous y mena lui-même. Ces bonnes Mères, avec qui nous avons toujours été unies très étroitement [17], étaient plus sensiblement touchées de l'état où nous étions que nous-mêmes. Elles nous revêtirent de leurs habits gris [18], et nous fournirent de linge et de toutes nos autres nécessités, à quinze que nous étions [19], avec une

17. Depuis le voyage qu'elles avaient fait en commun pour venir dans la Nouvelle-France. La pauvreté des Hospitalières était alors extrême, et c'est par délicatesse que les Ursulines avaient d'abord pensé se retirer momentanément au Fort.

18. Voir la lettre précédente et la note 10.

19. Les *Annales de l'Hôtel-Dieu* disent quatorze. Ragueneau parle de treize personnes seulement, mais il ne mentionne que les Ursulines et leur fondatrice (RJ 1651. Q 3 ; C XXXVI, 172). A cette date la communauté des Ursulines était composée de dix religieuses de chœur, savoir les huit mentionnées dans la lettre CVII (*Écrits* III, note 57, p. 376), auxquelles étaient venues s'adjoindre

cordialité admirable, car n'ayant rien, nous avions besoin de tout. Comme nous vivions comme elles et mangions à même table, nous gardions les mêmes exercices, et, en un mot, nous étions dans leur maison comme si nous eussions été leurs sœurs.

Le lendemain de notre incendie le R. P. Supérieur, accompagné de M. le Gouverneur [20], nous mena voir cette pitoyable masure, ou plutôt cette effroyable fournaise, de laquelle on n'osait encore approcher. Toutes les cheminées étaient tombées, les murs de refend [21] abattus et les principales murailles toutes crevassées et calcinées jusques dans les fondements. De rebâtir sur ces ruines, il n'y avait nulle apparence. D'ailleurs tout le fonds de notre fondation n'y aurait pas suffi, et enfin nous étions bien éloignées de penser à réparer nos édifices, puisque nous n'avions pas même de quoi subsister jusqu'à l'arrivée des vaisseaux. Tout cela faisait croire que nous ne penserions plus qu'à retourner en France [22]. Mais chacune de nous se sentait si fortifiée dans sa vocation, avec un si grand concours de grâces qui nous faisaient acquiescer avec amour à toutes les volontés de Dieu sur nous, qu'aucune ne témoigna de l'inclination à retourner à son

---

deux autres religieuses de chœur, Charlotte Barré de St-Ignace et Philippe-Gertrude de Boullongne de St-Dominique, et deux sœurs converses, Anne Bataille de St-Laurent et Catherine Lézeau de Ste-Ursule. Si l'on ajoute à ce chiffre de douze personnes Madame de Peltrie, la Huronne Cécile Arenhatsi, — celle qui se jeta sur la neige du haut d'une des fenêtres du monastère en feu — et une Sœur de St-Michel, Françoise Capel, dont le nom nous est connu par le *Journal des Jésuites*, qui à la date du 3 mai 1651 mentionne sa sortie du couvent, on arrive au total de Marie de l'Incarnation. A cette époque, il n'y avait encore que trois sœurs converses au monastère, les sœurs Anne de St-Laurent, Catherine de Ste-Ursule et la sœur Françoise de St-Michel. Il semble que l'incendie soit dû à l'imprudence de cette dernière.

20. Le gouverneur Louis d'Ailleboust.

21. *Murs de refend*, murs des séparations intérieures.

22. Cette pauvreté des Ursulines était connue de tout le monde à Québec. D'où la crainte de la population française et sauvage de les voir quitter la partie après un accident qui les ruinait si complètement. « Tout le pays, notait le P. Ragueneau, a intérêt à leur rétablissement, principalement à cause de leur séminaire, car l'expérience nous apprend que les filles qui ont été aux Ursulines s'en ressentent toute leur vie et que dans leur ménage la crainte de Dieu y règne davantage, et qu'elles y élèvent bien mieux leurs enfants » RJ 1651 (Q 4; C XXXVI, 172).

ancienne patrie. Le pays d'ailleurs, qui nous donne abondamment de l'emploi pour l'instruction des filles françaises et sauvages, nous voyant dans la résolution de demeurer, témoigna puissamment l'agréer.

Après donc trois semaines de séjour chez nos bonnes et charitables hôtesses, on nous conduisit dans un petit bâtiment que Madame notre fondatrice fit faire il y a quelque temps, mais qu'elle nous avait donné depuis [23]. Ce nous fut une consolation sensible, dans ce petit appartement, de voir l'amour et l'affection des habitants en notre endroit. Nos chères hôtesses, outre la dépense que nous avons faite chez elles, nous ont encore prêté pour plus de cinq cents livres de toutes sortes de commodités, tant pour nous que pour nos domestiques. Je ne dis rien de nos Révérends Pères, qui nous ont secourues de toute l'étendue de leur pouvoir, jusqu'à nous envoyer les étoffes qu'ils avaient en réserve pour se faire des habits, afin de nous revêtir. Ils nous ont encore donné des vivres, du linge, des couvertures, des journées de leurs frères et de leurs domestiques ; enfin sans leur extrême charité, nous serions mortes de faim et de misère [24]. M. le Gouverneur d'Ailleboust et madame sa femme [25] nous ont aussi

23. Les Ursulines quittèrent l'Hôtel-Dieu le 21 janvier. Avant d'en sortir, elles signèrent avec les Hospitalières un contrat mutuel et perpétuel de communication de tous leurs biens spirituels (*Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*). Avant de rentrer dans leur enclos, elles rendirent visite aux Jésuites, à leur résidence, et au gouverneur, au Fort. Elles s'arrêtèrent aussi à la nouvelle église qui venait d'être ouverte au culte, la veille même de la dernière fête de Noël. Elles allaient occuper provisoirement un petit logis que Mme de la Peltrie avait fait construire à l'angle sud-est de leur propriété, peu après son retour de Montréal, pour elle et sa suivante. Mme de la Peltrie ne l'habitait pas, ayant pris sa résidence dans la communauté, en raison de son droit de fondatrice, et sa suivante, Charlotte Barré, ayant fait profession chez les Ursulines deux ans plus tôt. Par acte du 15 octobre de cette année 1650, elle en avait fait don à ses religieuses (Archives du Séminaire de Québec : *Donation par Madame de la Peltrie aux Religieuses Ursulines de la maison qu'elle a fait bâtir et qui joint la clôture de leur couvent*).

24. Ils poussèrent même la délicatesse jusqu'à réduire leur ration alimentaire quotidienne : « Le 2e jour de janvier, la conclusion fut prise, *unanimi omnium Patrum consensu immo et Fratrum*, de nous priver de nos desserts afin d'en secourir nos bonnes Mères, qui ont plus de nécessité de ces douceurs que nous » (*Journal des Jésuites*, p. 147).

25. Mme d'Ailleboust était très affectionnée aux Ursulines. Sa sœur, Philippe-Gertrude de Boullongne y avait fait profession au rang des sœurs de chœur,

beaucoup assistées. Enfin nous avons été l'objet de la compassion et de la charité de tous nos amis. La compassion est passée même jusqu'aux pauvres. L'un nous offrait une serviette, l'autre une chemise, l'autre un manteau. Un autre nous donnait une poule, un autre quelques œufs, et un autre d'autres choses[26]. Parmi

---

le 9 décembre précédent, trois semaines avant l'incendie. Elle même, du consentement de son mari devait y faire une première tentative de noviciat en 1653 (*Annales manuscrites des Ursulines de Québec*).

26. Parmi ces pauvres, une place d'honneur revient aux Hurons. L'incendie des Ursulines, écrit Ragueneau, « me fait souvenir des ressentiments que témoignèrent les Hurons et des compassions qu'ils eurent (pour elles) en cette occasion. La façon des Sauvages est de porter quelques présents publics pour consoler les personnes d'un plus grand mérite, dans les malheurs qui les ont accueillis. Nos chrétiens Hurons s'assemblèrent pour cet effet, et n'ayant point de plus grande richesse que deux colliers de porcelaine, chacun de douze cents grains (ce sont les perles du pays), ils vont trouver les Mères, qui pour lors s'étaient retirées à l'Hôpital, et leur portèrent ces deux colliers pour leur en faire deux présents. Un capitaine, nommé Louis Taiaeronk, parla au nom de tous ses compatriotes. » De sa longue improvisation, nous retenons ces deux passages : « ...Saintes filles, vous voilà donc réduites à la même misère que vos pauvres Hurons, pour qui vous avez eu des compassions si tendres. Vous voilà sans patrie, sans maison, sans provision et sans secours, sinon du Ciel que jamais vous ne perdez de vue... Nous avons bien vu que vos courages n'ont jamais été abattus sous les ruines de cette maison, et pas un de nous n'a pu voir même une demi-larme qui ait paru dessus vos yeux pour pleurer sur vous-mêmes à la vue de cette infortune... Nous ne craignons rien qu'une chose, qui serait un malheur pour nous : Nous craignons que la nouvelle de l'accident qui vous est arrivé étant portée en France ne soit sensible à vos parents plus qu'à vous-mêmes ; nous craignons qu'ils ne vous rappellent et que vous ne soyez attendries de leurs larmes. » Les Hurons comptaient bien détourner cette funeste éventualité par leurs cadeaux : « Courage, saintes filles, continuait le discoureur ; ne vous laissez pas vaincre par l'amour des parents, et faites paraître aujourd'hui que la charité que vous avez pour nous est plus forte que les liens de la nature. Pour affermir en cela vos résolutions, voici un présent de douze cents grains de porcelaine qui enfoncera vos pieds si avant dans la terre de ce pays qu'aucun amour de vos parents ni de votre patrie ne les en puisse retirer. Le second présent que nous vous prions d'agréer, c'est d'un collier semblable de douze cents grains de porcelaine, pour jeter de nouveaux fondements à un bâtiment tout nouveau où sera la maison de Jésus, la maison de prière, et où seront vos classes, dans lesquelles vous puissiez instruire nos petites filles huronnes. Ce sont là nos désirs, ce sont les vôtres, car sans doute vous ne pourriez mourir contentes, si, en mourant, on pouvait vous faire ce reproche que pour l'amour trop tendre de vos parents, vous n'eussiez pas aidé au salut de tant d'âmes que vous avez aimées pour Dieu et qui seront votre couronne dans le ciel. »

Le P. Ragueneau déclare qu'il n'ajoute rien à cette harangue pathétique et même qu'il n'y peut « joindre la grâce que lui donnait le ton de (la) voix (de l'orateur) et les regards de son visage. La nature a son éloquence, conclut-il, et quoiqu'ils soient barbares, ils n'ont pas dépouillé ni l'être de l'homme, ni la raison, ni une âme de même extraction que les nôtres » RJ 1651 (Q 12-13 ; C XXXVI, 214-220).

tant de témoignages de compassion, nos cœurs étaient attendris au dernier point. Vous savez la pauvreté du pays, mais la charité y est encore plus grande. Cependant il n'y a que la divine Providence qui nous puisse relever de la perte de nos biens, qui se monte à plus de cinquante mille livres, que valaient notre monastère et nos meubles [27].

Nous étions donc toutes dans notre petite maison, souffrant les incommodités de la disette et de la petitesse du lieu [28]. Et cependant rien n'avançait. M. le Gouverneur avec le R. P. Supérieur, et quelques-uns de nos amis [29], consultèrent ensemble ce que nous aurions à faire [30]. La résolution fut que, sans différer davantage, il nous fallait rebâtir sur les premiers fondements, puisque nos courages n'étaient point abattus du poids de cette disgrâce, que nos vocations étaient autant ou plus fortes qu'auparavant, et que les filles du pays, tant françaises que sauvages, avaient besoin de notre secours. Cette conclusion nous fut proposée, et nous l'embrassâmes avec d'autant plus de joie, qu'on nous promettait de nous prêter de l'argent pour subvenir aux frais [31].

---

27. « Le feu a fait un holocauste tout entier de leurs habits, de leur maison, de tous leurs meubles et des aumônes dont depuis plus de dix ans on avait tâché de soulager une partie de leurs nécessités... La perte a été grande, mais ces bonnes Mères n'ont pas perdu leur confiance en Dieu » RJ 1651 (Q 2 ; C XXXVI, 170). Ailleurs, les Jésuites dans leur *Journal* écrivaient que la perte fut jugée être de quarante mille francs (*Op. cit.*, p. 147).

28. La maison mesurait trente pieds de long sur vingt de large ; elle était à deux étages sans compter la cave et le grenier (*Annales manuscrites des Ursulines de Québec*). Si petite, elle ne comptait que « deux chambres qui servaient de dortoir, de réfectoire, de cuisine, de salle, d'infirmerie et de tout, à toute leur communauté de treize personnes, et de quelques pensionnaires dont leur charité ne (pouvait) se dispenser » RJ 1651 (Q 3-4 ; C XXXVI, 172). Les Ursulines s'y renfermèrent, c'est-à-dire s'y mirent en clôture, malgré l'exiguité du lieu, le 13 février (*Journal des Jésuites* p. 148).

29. Parmi ces amis, Jean Bourdon, les Juchereau, Robert Giffard, et d'autres.

30. *Consulter ce que*, examiner ce que. Sens vieilli.

31. « La crainte qu'elles ont eue qu'on ne songeât à leur retour en France et qu'on ne les ravît d'un pays qu'elles chérissent plus que leur vie, qoiqu'elles y aient beaucoup à souffrir et tout à craindre ; le désir qui les presse de se mettre en état de pouvoir faire en ce pays ce que leur zèle y est venu chercher pour le salut des âmes ; l'espérance qui leur fait croire que, voulant tout souffrir et tout faire pour Dieu, il fera tout pour elles ; ces raisons les ont obligées saintement

Nous entreprîmes donc un second édifice, et pour commencer, nos Révérends Pères nous ont prêté huit mille livres, mais à l'heure que j'écris nous en devons bien quinze, et avant que notre bâtiment soit achevé nous en devrons plus de vingt, sans parler des accommodements du dedans et des meubles. C'est de la divine Providence que nous attendons l'acquit de nos dettes et de toutes nos autres nécessités. C'était elle qui nous avait mises en l'état où nous étions : ce sera elle aussi qui nous y remettra par le moyen de la très sainte Vierge, du secours de laquelle nous sommes tellement assurées, que nous vivons en paix de ce côté-là. Ce qu'elle ne fera pas par elle-même, elle nous suscitera des amis qui le feront, et de la sorte elle fera tout. Elle y a déjà mis la main si puissamment que le bâtiment est élevé jusqu'au carré, en sorte que nous y pourrons loger en quelque temps [32]. Tous ceux qui voient cela en sont dans l'admiration, et disent qu'il semble que ce logis se fasse de lui-même, et que le doigt de Dieu y travaille. Tout le pays est dans la joie de nous voir à la veille de faire comme auparavant les fonctions de l'instruction que nous ne faisions que petitement dans une cabane d'écorce [33].

Vous saurez que, le temps de la supériorité de ma Mère de St-Athanase étant expiré, Notre-Seigneur m'a chargée de cette petite communauté, qui [34] est une grande

---

à rebâtir de nouveaux édifices, s'engageant dans de nouveaux frais, dans des dettes nouvelles, et n'y épargnant rien de ce qui est jugé nécessaire aux fonctions de leur institut » RJ 1651 (Q 3 ; C XXXVI, 172).

32. « Dès cet hiver, nous espérons qu'elles pourront loger dans ce nouveau bâtiment qui est déjà bien avancé », écrivait Ragueneau à la fin d'octobre de cette année 1651. Les choses n'allèrent pas si vite qu'on l'avait imaginé. Les Ursulines durent encore passer tout l'hiver 1651-1652 dans le petit logis de leur fondatrice. Elles n'entrèrent dans leur nouveau monastère qu'à la Pentecôte suivante. C'est seulement le 19 mai que M^me^ de la Peltrie avait posé la première pierre du nouvel édifice (*Annales manuscrites des Ursulines de Québec*).

33. Un wigwam à la façon des Sauvages. Naturellement cet abri si précaire devait être abandonné l'hiver. Dans le même temps, les Jésuites ouvraient près de la nouvelle église un séminaire ou pensionnat pour les garçons qui ne fréquentaient pas le collège.

34. *Qui*, ce qui. — Ce fut le lundi 12 juin, dans l'Octave du Saint-Sacrement qu'eut lieu l'élection. Ce jour-là, note le P. Ragueneau dans le *Journal des Jésuites*, « on (fit) l'élection de la Mère Marie de l'Incarnation pour supérieure des Ursulines. »

charge pour ma faiblesse, en l'état où sont nos affaires. J'étais déjà chargée du soin de nos bâtiments, pour lesquels j'ai souffert de grandes fatigues tout l'hiver et jusqu'à présent [35]. Cette nouvelle charge ne me soulage pas, mais je suis destinée à la croix. Priez notre bon Jésus qu'il me la fasse porter pour sa gloire, et qu'il me fasse la grâce d'y mourir attachée comme lui.

Les Iroquois continuent leurs courses [36]. Ils ont emmené une femme française de l'habitation de Montréal, après avoir tué son mari [37]. Cette habitation a fort à souffrir [38], aussi bien que celle des Trois-Rivières [39]. La Nation

---

J'eus pour assistant le P. Le Mercier et M. Vignal (le chapelain du monastère). L'après-dînée, la Mère Marie de St-Joseph fut continuée assistante et la Mère de Ste-Claire fut élue dépositaire. *Omnia primo scrutinio* (*Op. cit.*, p. 155).

35. Voir *Écrits* II, pp. 440-442. Elle y fut aidée par l'assistance très sensible de Notre-Dame, qui la favorisait de sa présence continuelle, non par vision corporelle ou imaginaire, mais de la façon beaucoup plus sublime dont le Verbe Incarné se communiquait déjà à elle depuis 1621, « par union, amour et communication actuelle et continuelle » (*Écrits* II, p. 441).

36. Après l'anéantissement de la Huronie, les Iroquois supérieurs s'étaient tournés contre d'autres ennemis, puis de là s'étaient rabattus sur les habitations françaises. Ils étaient d'abord tombés sur Montréal, la première qu'ils rencontraient sur leur route quand ils venaient du lac Ontario. Mais Montréal était aussi l'objectif des Iroquois inférieurs, Agniers et Onneiouts, les deux nations les plus enragées contre les Français. Ceux-ci débouchaient dans le Saint-Laurent à Sorel et remontaient ensuite le fleuve. Dollier de Casson a décrit cette ruée des Iroquois sur la colonie : « L'hiver étant passé..., (les Iroquois) commencèrent tout de bon à nous attaquer, mais avec une telle opiniâtreté qu'à peine nous laissaient-ils quelques jours sans alarmes. Incessamment, nous les avions sur les bras... » (*Histoire du Montréal*, Édit. Flenley, p. 154).

37. Catherine Boudard, femme de Jean Boudard. Ce dernier fut tué le 6 mai 1651. C'est dans la surprise où il perdit la vie que sa femme fut faite prisonnière. Les Iroquois la condamnèrent au feu après l'avoir cruellement mutilée, pour se venger sur elle de la mort de huit des leurs dans un combat qui avait précédé de peu sa capture. Ragueneau a raconté son supplice et son courage, d'après la version de quelques prisonniers évadés : « Au milieu de ses tourments, sans cesse elle implorait (le) secours (de Dieu) ; ses yeux furent collés au ciel, et son cœur fut fidèle à Dieu jusques à la mort. En expirant elle avait encore à la bouche le nom de Jésus qu'elle invoqua aussi longtemps que durèrent ses peines » RJ 1651 (Q 2 ; C XXXVI, 164-166) Voir aussi Dollier de Casson (*Op. cit.*, p. 156).

38. Montréal ne devait plus être qu'une sorte de camp retranché jusqu'à l'automne de 1653. Jeanne Mance faillit alors tomber aux mains des Iroquois, et elle fut contrainte de quitter son Hôtel-Dieu trop exposé sur la rive du fleuve. Pareillement tous les colons qui s'y étaient bâtis durent se retirer au fort où ils restèrent jusqu'au printemps de 1654.

39. Dans les premiers jours d'août 1650, neuf Français avaient été massacrés dans les environs des Trois-Rivières. Un peu plus tard, c'était un Frère donné, Robert Le Coq. Puis, plusieurs autres colons étaient blessés dans une rencontre avec les Iroquois (*Journal des Jésuites*, 10 et 22 août 1650, p. 142). Les habitants avaient

Neutre est défaite par ces barbares[40], ce qui les rend fiers et insolents à notre égard. Tout est néanmoins en paix à Québec[41]. Adieu, mon très cher fils.

De Québec, le 3 de septembre 1651.

CLXVI. — A SON FILS

L pp. 136-138. Lettre spirituelle LXII. — R CIII.

Mon très cher fils,

Jésus soit notre tout pour l'éternité !

Un petit navire arrivé en ces quartiers nous a apporté des lettres de nos Mères de Tours, par le moyen desquelles j'ai appris de vos nouvelles. Il s'en retourne sans qu'aucun autre ait paru, et cependant nous voilà au treizième de septembre[1]. Je ne veux pas le laisser partir sans vous rendre des témoignages de ma sincère affection, et pour vous prévenir touchant ce que vous pourriez apprendre à notre égard, aimant mieux que vous le sachiez de moi que d'aucun autre[2].

---

eu recours à la protection de la Vierge, « dont il y avait un petit oratoire en chaque maison », sous le titre de N.-D. de Liesse, des Vertus, de Bon-Secours, de Bonne-Nouvelle, de la Victoire et « quantités d'autres sous lesquels on honore la Sainte Vierge en divers lieux de la chrétienté ». Ces sanctuaires étaient très fréquentés sur la semaine, mais particulièrement le samedi « que le concours était plus grand ». Chaque jour, en chaque maison, la famille se rassemblait autour de l'image sainte « pour y faire les prières en commun et l'examen de conscience, et pour y dire les litanies... le chef de la famille étant d'ordinaire celui qui faisait les prières et auquel tous les autres répondaient, femmes, enfants et serviteurs » RJ 1651 (Q 2 ; C XXXVI, 166).

40. Voir la lettre CLX, note 51.

41. A Québec, on faisait comme aux Trois-Rivières. Chaque maison avait pris le patronage d'un saint, « et fait un vœu public que chacun se confesserait et se communierait au moins une fois le mois » pour attirer l'assistance du ciel contre les ennemis. RJ 1651 (Q 2 ; C XXXVI, 166-168).

Lettre CLXVI. — 1. Le *Saint-Jean*, commandé par le capitaine Boutin, arrivé le 18 août, à 8 heures du soir. C'était le premier vaisseau à venir de France (*Journal des Jésuites*, p. 159). Il devait repartir le 16 septembre (*Op. cit.*, p. 160). Aucun autre vaisseau n'est mentionné dans l'intervalle.

2. De nouveau, et pour plus de sûreté, Marie de l'Incarnation refait le récit de l'incendie. Elle espère que l'une ou l'autre au moins de ses lettres parviendront

Nous ne sommes pas mortes de la main des Iroquois[3], mais nous avons passé par le feu, dans un accident inopiné qui arriva à notre monastère le trentième de décembre dernier, et qui l'a réduit en cendres avec tous nos biens temporels, nos personnes seules ayant été sauvées de cet horrible incendie par une providence de Dieu toute particulière[4]. Je sortis la dernière, ayant le feu au-dessus et au-dessous de moi et un autre qui me suivait. Je me sauvai par les grilles qu'une ou deux de nos sœurs avaient rompues parce qu'elles n'étaient que de bois, et si je n'eusse trouvé cette issue, il m'eût fallu sortir par une fenêtre qui était encore libre, mais qui était au troisième étage, ainsi que fit une pauvre Huronne qui se jeta sur la neige glacée, dont elle fut fort blessée[5]. Je fus ensuite trouver mes pauvres sœurs sur la neige où elles étaient presque nues. Je ne vous rapporte point ici toutes les particularités de cet accident, je ne vous écris qu'en abrégé. Nos amis nous ont assistées d'habits, de vivres et d'autres nécessités. Ils nous ont même prêté de l'argent pour rebâtir notre monastère qu'il a fallu reprendre dès les fondements. Il a cent huit pieds de long et vingt-huit de large[6]. Les parloirs ont trente pieds de long et vingt-quatre de large. Je vous laisse à juger si nous n'avons pas eu un rude coup. Notre perte est de près de soixante mille livres, que la Providence de Dieu nous avait données ; elle nous les a aussi ôtées[7]. C'est d'elle encore que nous les attendons, car les dettes que nous avons contractées pour ce bâtiment surpassent notre fondation. Vous direz peut-être, ainsi que plu-

---

à l'intéressé. Écrites à la hâte, à des intervalles si rapprochés, sur un même sujet et pour un but identique, ces lettres ne peuvent contenir des détails bien nouveaux.

3. Allusion au péril iroquois dont les lettres de 1650 avaient décrit l'imminence.

4. Pour l'origine et les autres détails de l'incendie se reporter aux lettres CLXIV et CLXV. Marie de l'Incarnation ne fait ici qu'un abrégé, comme elle le dira un peu plus bas.

5. La Huronne Cécile Arenhatsi, pensionnaire aux Ursulines. Voir la lettre précédente (note 19).

6. Le premier monastère n'avait que quatre-vingt-douze pieds sur vingt-huit (lettre CVII, *Écrits* III, p. 371).

7. Souvenir de Job, I, 21. La lettre précédente (note 27) portait 50.000 livres.

sieurs de nos amis, que nous eussions mieux fait de repasser en France que de nous mettre en des frais si grands et si hasardeux, tout étant ici incertain par les incursions des Iroquois. Cette affaire a été consultée[8] des premiers du pays[9], qui nous ont fait voir en cette rencontre la bonté de leurs cœurs, et le soin avec lequel ils nous protègent. La conclusion a été que nous ne quitterions point, mais que nous nous mettrions en état de rendre à Dieu les services convenables à notre vocation, qui par sa miséricorde est plus forte que jamais. Car il faut que je vous dise, mon très cher fils, à la gloire de Sa Majesté, que nous avons reçu un si grand renfort de grâces et de courage, que plus nous avons été dépouillées des biens temporels, plus la grâce a été abondante en nous[10]. Ce n'est ici qu'un petit mot en passant, je vous dirai par une autre voie les dispositions secrètes de mon cœur[11].

La résolution de nous relever étant prise, on me chargea de la conduite et de l'économie[12] de ce bâtiment, où j'ai eu bien des peines et des fatigues, dans les difficultés qui se rencontrent dans ce pays couvert de neige jusques en mai, et dans la disposition des matériaux et des autres choses nécessaires à un édifice comme le nôtre. Nos élections ensuite ont été faites[13] ; voyez combien de fardeaux à des épaules si faibles, dans un pays si pauvre et parmi les incommodités d'un accident comme le nôtre ! Ne pensez pas pourtant, mon très cher fils, que tout cela m'abatte le cœur ; non, lorsque j'ai commencé ici notre établissement, ç'a été sur l'appui de la divine Providence. Notre fondation nous donnait seulement de quoi vivre ; le reste, pour nous bâtir et

---

8. *A été consultée*, a fait l'objet d'un examen. Sens vieilli.

9. Le gouverneur Louis d'Ailleboust, les Jésuites, les notables, amis du monastère.

10. *Écrits* II, pp. 438-439.

11. Voir la lettre suivante.

12. *Économie*, administration.

13. Cette élection avait eu lieu un mois après la pose de la première pierre du nouveau monastère, le 12 juin. Voir la lettre précédente (note 34).

pour aider nos pauvres Sauvages, cette aimable Providence nous l'avait donné ; sa main n'est pas raccourcie[14], et si elle l'a retirée pour un temps, elle la peut encore étendre pour nous combler de ses bienfaits. J'espère qu'elle me fortifiera dans les travaux qu'elle voudra que j'entreprenne pour sa gloire ; car de moi, je vous assure que je suis une très imbécile[15] créature, et c'est en cela que reluira davantage la magnificence de sa gloire.

Notre bâtiment est déjà au carré de la muraille ; l'on monte les cheminées, et dans huit jours on lèvera la charpente[16]. Si les vaisseaux étaient arrivés de France, nous pourrions faire un effort, empruntant des ouvriers de nos amis qui en amènent de France, et cela étant, nous y pourrions loger dans quatre ou six mois, mais sans ce secours nous n'y pourrons loger que l'année prochaine vers cette saison[17]. C'est une chose étonnante combien les artisans et les manœuvres sont chers ici, nous en avons à quarante-cinq et à cinquante-cinq sols par jour. Les manœuvres ont trente sols par jour avec leur nourriture[18]. Notre accident étant arrivé inopinément, nous étions dépourvues de tous ces gens-là, c'est ce qui fait qu'ils nous coûtent cher ; car dans la nécessité, nous en faisons venir de France à un prix plus raisonnable. On les loue pour trois ans, et de la sorte ils trouvent

14. Réminiscence d'Isaïe, chap. L, 2 ; LIX, 1. La fondation ne donnait que 900 livres de revenu. Voir la lettre XCIV (*Écrits* III, p. 302). Mais ce revenu avait déjà commencé de baisser.

15. *Imbécile*, faible. Sens encore courant au XVII^e siècle, et conforme à l'étymologie.

16. Le monastère de 1651 fut lui aussi la proie d'un incendie en 1686. Mais il ne fut pas entièrement détruit. Restauré peu après, il existe encore dans les nouvelles constructions qui composent le monastère actuel sous le nom d'aile St-Augustin.

17. Même espoir chez le P. Ragueneau. RJ 1651 (Q 3 ; C XXXVI, 170). Malheureusement la flotte de France n'arriva que le 3 octobre et elle n'était composée que de trois bâtiments, le *Saint-Joseph*, la *Vierge*, et le *Hollandais* (*Journal des Jésuites*, p. 162). La saison étant déjà trop avancée, les travaux furent bientôt suspendus. Du reste, les ouvriers et engagés n'étaient venus qu'en fort petit nombre. Dans ces années-là, la main d'œuvre en France, par suite de l'anarchie générale, se faisait extrêmement rare. Les Ursulines ne purent entrer dans leur monastère que le 29 mai de l'année suivante.

18. Se reporter pour cette question du salaire des ouvriers à la lettre CVII (note 32), dans *Écrits* III, p. 372.

leur compte et nous aussi. Maintenant il y a des jours auxquels nous avons pour trente livres de journées d'hommes, sans parler de ceux qui travaillent à la toise ou à la tâche. Quatre bœufs qui font notre labour, traînent les matériaux de bois et de sable [19] ; nous tirons la pierre sur le lieu : voilà comme les affaires se manient en ce pays.

Cependant nous logeons dans une petite maison qui est à un bout de notre clôture, de trente pieds de longueur et de vingt de largeur. Elle nous sert d'église, de parloir, de logement, de réfectoire, d'offices et de toute autre commodité, excepté la classe que nous faisons dans une cabane d'écorce [20]. Avant notre incendie nous la louions [21], mais aujourd'hui nous sommes trop heureuses d'y loger. Elle nous est commode en ce que nous pouvons veiller à nos bâtiments sans sortir de notre clôture. Priez Dieu pour moi, mon très cher fils, qu'il me fortifie et me rende digne de le servir aux dépens de ma vie et de mon honneur. C'est de là que je tire ma gloire, de laquelle même je lui fais de tout mon cœur un nouveau sacrifice. Je suis [22]...

De Québec, le 13 de septembre 1651.

Nota. — Après avoir fini ma lettre, il faut que je vous dise encore qu'il semble que notre bon Dieu veuille triompher de nous, en nous réduisant à l'extrémité. Croiriez-vous que pour quarante à cinquante personnes que nous sommes, y compris nos ouvriers, nous n'avons plus que pour trois fournées de pain, et nous n'avons nulles nouvelles des vaisseaux qui apportent le rafraîchissement [23]

19. Il fallut attendre l'administration de Talon pour voir l'importation des chevaux au Canada. Le premier cheval débarqué à Québec, n'y était venu qu'en 1647, et avait été offert au gouverneur d'alors, M. de Montmagny.

20. Le wigwam des Sauvages.

21. On l'avait mise alors hors de la clôture. Depuis l'incendie, on l'y avait renfermée.

22. La signature se lisait ici. Ce qui suit est un post-scriptum. Nous rétablissons l'ordre de l'original, en nous basant sur la lettre CVII (*Écrits* III, p. 385).

23. *Rafraîchissement*, le ravitaillement annuel en provisions fraîches. Les vaisseaux ne devaient arriver que le 13 octobre suivant. Ils ramenaient le P. Jérôme Lalemant. Le nouveau gouverneur, Jean de Lauson, qui allait remplacer Louis d'Ailleboust était aussi parmi les passagers.

à ce pays ? Je ne puis faire autrement que de me réjouir dans tout ce qu'il plaira à cette bonté paternelle de faire. Qu'elle en soit bénie éternellement [24] !

CLXVII. — A SON FILS

L pp. 139-142. Lettre spirituelle LXIII. — R CIV.

Mon très cher fils,

L'amour et la vie de Jésus soient notre vie et notre amour pour l'éternité !

Vous m'obligez infiniment des bons avis que vous me donnez et des souhaits que vous faites pour moi [1]. Vous avez vu par mes autres lettres [2] que je n'ai pas été assez heureuse que de mourir par le feu des Iroquois, mais qu'il s'en a peu fallu [3] que mes Sœurs et moi n'ayons été consommées par celui de la Providence. Je ne vous ai pas voulu dire ouvertement ce qui se passa en mon intérieur dans les moments de cette affliction ; je l'ai réservé à celle-ci [4]. Il faut donc que vous sachiez qu'après qu'humainement j'eus fait tout ce qui se pou-

---

24. Cette lettre qui devrait figurer dans la section des lettres *historiques* n'a sans doute été insérée parmi les lettres spirituelles que pour paraître éviter une redite et pour expliquer la lettre suivante. Mais on voit l'arbitraire de la classification.

Lettre CLXVII. — C'est la lettre sur ses dispositions intérieures durant l'incendie que Marie de l'Incarnation avait promise à son fils dans les deux lettres précédentes.

1. Avis touchant l'opportunité d'un retour en France, vu l'état si critique de la colonie, et souhaits relatifs au martyre. Dom Claude semble être revenu souvent sur ce vœu.

2. Les lettres expédiées par les pêcheurs du Golfe et la Nouvelle-Angleterre, si elles étaient parvenues à leurs destinataires, et celles envoyées par la voie ordinaire des vaisseaux de la flotte. Plusieurs de ces dernières, sinon toutes, étaient déjà entre les mains de Claude à la date où il recevait ce dernier mot de sa mère.

3. *Il s'en* a *peu fallu*. *Falloir* dans cet emploi se conjugue aujourd'hui avec le verbe *être*, comme les verbes réfléchis. Ce n'est sans doute ici qu'un provincialisme.

4. Les autres lettres, petites relations de l'incendie, étaient destinées à une certaine publicité. Celle-ci au contraire était confidentielle.

vait faire pour obvier à la perte totale de notre monastère, soit pour appeler du secours, soit pour travailler avec les autres, je retournai en notre chambre pour sauver ce qui était de plus important aux affaires de notre Communauté, voyant qu'il n'y avait point de remède au reste. Dans toutes les courses que je fis, j'avais une si grande liberté d'esprit et une vue aussi présente à tout ce que je faisais que[5] s'il ne nous fût rien arrivé. Il me semblait que j'avais une voix en moi-même qui me disait ce que je devais jeter par notre fenêtre, et ce que je devais laisser périr par le feu. Je vis en un moment le néant de toutes les choses de la terre, et Dieu me donna une grâce de dénûment si grande, que je n'en puis exprimer l'effet, ni de parole ni par écrit. Je voulus jeter notre crucifix qui était sur notre table, mais je me sentis retenue, comme si l'on m'eût suggéré que cela était contre le respect, et qu'il importait peu qu'il fût brûlé. Il en fut de même de tout le reste, car je laissai mes papiers et tout ce qui servait à mon usage particulier. Ces papiers étaient ceux que vous m'aviez demandés, et que j'avais écrits depuis peu par obéissance[6]. Sans cet accident, mon dessein était de vous les envoyer, parce que je m'étais engagée de vous donner cette satisfaction, mais à condition que vous les eussiez fait brûler après en avoir fait la lecture[7]. La pensée me vint de les jeter par la fenêtre, mais la crainte que j'eus qu'ils ne tombassent entre les mains de quelqu'un me les fit abandonner volontairement au feu. Et en effet cela se fit par une providence particulière de Dieu, parce que le peu que j'avais jeté fut résserré[8] par une honnête demoiselle qui

5. *Si... que*, pour *aussi... que*. Pour tout ce qui suit, où Marie de l'Incarnation parle de son état d'âme pendant l'incendie et après, on se reportera au passage correspondant de la *Relation* de 1654 (*Écrits* II, pp. 434-436).

6. C'était sa première autobiographie. Mais il y avait aussi à côté nombre de papiers, notes sur sa vie spirituelle, lettres reçues de France... etc. Tout cela fut perdu également.

7. Marie de l'Incarnation mettra la même condition à la communication de sa *Relation* de 1654. Elle réservait exclusivement à son fils ses mémoires confidentiels.

8. *Resserrer*, retirer, ramasser et conserver par devers soi.

a des enfants[9] qui ne se fussent pas oubliés d'y jeter la vue[10]. Après toutes ces réflexions, je mis encore la main dessus par hasard, et je me sentis portée intérieurement à les laisser. Je les laissai donc pour obéir à l'esprit de Dieu qui me conduisait, car je vous assure que je ne voudrais pas pour quoi que ce fût qu'on les eût vus : car c'était toute la conduite de Dieu sur moi depuis que je me connais[11]. J'avais différé plus de cinq ans à rendre cette obéissance[12]. J'y avais tant de répugnance qu'il m'a fallu réitérer[13] par trois fois le commandement. J'y obéis enfin, mais à présent c'en est fait, mon très cher fils, il n'y faut plus penser.

Lorsque je fus me ranger avec mes sœurs, que je trouvai sur la neige, ma paix intérieure et les agréments[14] aux desseins de Dieu sur nous firent de grandes opérations dans mon cœur. C'était un concours[15] de plaisirs correspondants au bon plaisir de Dieu, dans un excès[16] que je ne puis exprimer. Je voyais que tous les tracas et les suites de cet accident allaient tomber sur mes épaules, et qu'il me fallait disposer au travail plus que jamais. Tout moi-même était dans l'agrément de tous les travaux qui me pourraient arriver, et Dieu me donna une si forte vocation[17] pour cela, que les peines qui se sont rencontrées depuis dans les occasions continuelles m'ont été douces et légères. Il me semblait voler lorsque le travail était le plus pénible, par le concours

9. *Honnête demoiselle,* femme d'un des principaux habitants de Québec. *Demoiselle* était un titre réservé d'abord aux dames de la noblesse et de la haute bourgeoisie au XVII^e siècle. L'usage l'avait étendu même aux femmes d'un rang moins considérable.

10. *Ne pas s'oublier de,* ne pas se faire faute de, ne pas se priver de.

11. La *Relation* de 1654 embrassera la même étendue, mais si nous en jugeons par une lettre de 1653, elle suivra un plan tout particulier.

12. Ce serait donc presque dès son arrivée à Québec et son entrée en charge (septembre 1645) que le P. Jérôme Lalemant aurait demandé à Marie de l'Incarnation la relation de sa vie intérieure.

13. *Qu'il m'a fallu réitérer,* qu'il a fallu qu'on me réitère. Les premiers ordres n'avaient rien d'absolu.

14. *Agréments,* adhésion amoureuse aux volontés divines. Deux lignes plus bas, *plaisirs.*

15. *Concours,* rencontre, correspondance.

16. *Excès,* exubérance.

17. *Vocation,* ici mouvement intérieur, disposition, inclination.

de la grâce qui me possédait. J'ai été mise dans la charge de supérieure le 12 de juin dernier[18], ce qui a encore augmenté mes soins. Voilà le gros de mes dispositions intérieures. Si le temps me le permettait, je vous en parlerais plus en détail et répondrais de point en point à votre lettre, mais les vaisseaux vont partir quasi au même temps qu'ils sont arrivés[19].

Notre incendie ne m'a pas été plus pénible à supporter que je vous viens de le dire. Mais il faut que je vous avoue qu'on m'a mandé de France des choses qui m'ont déplu. Dieu n'a point été offensé dans l'embrasement de notre monastère, mais plutôt ses volontés ont été accomplies et agréées, comme je crois, de notre part ; mais il est à craindre qu'il ne l'ait été dans les nouvelles qu'on m'a écrites, puisqu'elles sont contre la vérité, et qu'elles ont pu donner quelque atteinte à la charité. L'on a été dire à nos Mères de Tours que lorsque nous passâmes par Dieppe pour venir en Canada, nous fîmes un nouveau contrat avec les Mères de la Congrégation de Paris où il y avait des clauses préjudiciables à notre Congrégation de Tours[20]. Ce bruit s'est répandu dans toute

18. Voir la lettre CLXV (note 34).

19. Arrivés le 13 octobre, les vaisseaux repartaient le 5 et le 17 novembre (*Journal des Jésuites*, p. 164). Marie de l'Incarnation n'avait donc que six semaines pour sa correspondance personnelle et celle de la maison. Or l'incendie apportait un surcroît inimaginable de lettres à écrire en France.

20. *De Tours*, c'est-à-dire de Bordeaux, congrégation à laquelle Tours appartenait. Ces clauses auraient naturellement porté sur l'adoption du IV[e] vœu et des coutumes de la Congrégation de Paris par Marie de l'Incarnation et Marie de St-Joseph. Le P. Binet avait déjà poussé dans le sens de ce rattachement immédiat et complet. Mais Marie de l'Incarnation ne pouvait sacrifier les droits de Tours et fit renvoyer l'affaire à plus tard (lettre XLVI, note 5. *Écrits* III, p. 116).

Les Jésuites n'avaient pas que des sympathies dans la colonie. En fait, le seul clergé à Québec, où il n'y avait alors que deux prêtres séculiers, ils avaient en main toute la juridiction ecclésiastique. La police, qu'au nom de l'Évangile et de la simple justice ils contribuaient à maintenir dans les rapports des colons entre eux et avec les Sauvages, faisait parfois crier à la contrainte des consciences. Plus tard, l'intendant Talon se fera le porte-parole des mécontents pour demander le retour des Récollets au pays. Mais déjà en 1645, les députés des « Habitants » se seraient plaints à Paris de l'exclusivité accordée aux Jésuites dans le gouvernement religieux du Canada. Nous n'avons pas à voir ici le bien fondé de ces griefs ; la faveur du P. Le Clercq n'est pas une garantie de tout repos de la justice des récriminations (*Premier Établissement de la Foi dans la Nouvelle-France*). Il nous suffit de savoir qu'il y avait des tiraillements. L'informateur des Ursulines appartenant à la catégorie des esprits prévenus contre les Jésuites.

la Communauté, en sorte que toutes celles qui m'ont écrit ne se sont pas oubliées de m'en parler [21], et quelques-unes avec ressentiment. Elles m'écrivent même les termes de ce prétendu contrat et disent que c'est moi qui me suis laissé tromper et qu'on a abusé de ma facilité [22]. Je me doute bien qui est la personne qui leur a fait ce rapport, qui n'a ni vérité ni fondement : car ni Madame notre fondatrice ni moi n'en avons jamais eu seulement la pensée, et nous n'avons jamais fait en France d'autre traité que celui que nos Mères ont vu et approuvé [23]. Cependant vous ne sauriez croire le mauvais effet que cela a causé dans l'esprit de quelques-unes. Je viens de vous dire qu'elles ont consenti au traité et à toutes ses clauses, quoiqu'il y en eût une qui me déplût extrêmement : mais comme l'on ne fait pas tout ce que l'on veut de l'esprit des fondateurs, j'y donnai les mains comme les autres, et vis bien qu'il fallait attendre l'occasion pour y apporter remède. Car le vouloir faire hors de temps, outre qu'il y eût eu de la violence, nous eussions tout gâté. Cela ne se put faire que l'an passé, que Madame notre fondatrice, ayant vu à l'œil par la défaite des Hurons, que son dessein se pouvait anéantir si elle ne faisait un nouveau contrat, trouva bon que l'on en fit un, par lequel il nous fut permis, en cas que les affaires de Canada fussent entièrement désespérées, d'employer sa fondation à nous faire une maison en France ; ou pour mieux dire, que le fonds qu'elle nous a donné nous suivrait en quelque endroit que nous nous établissions de la nouvelle ou de

---

21. *Ne pas s'oublier de*, ne pas se faire faute de.

22. *Facilité*, complaisance.

23. Le contrat passé à Paris sur les représentations du procureur de Mme de la Peltrie et qui réduisait notablement le fonds assigné à Tours à la fondation. Marie de l'Incarnation était par désintéressement passée par-dessus ce gros dommage. Les Mères de Tours n'y avaient pas non plus fait objection. Là du reste, du point de vue des exigences de la vie religieuse, n'était pas l'inconvénient principal. Marie de l'Incarnation le fait voir dans les lignes qui suivent dans une prétention de Mme de la Peltrie, qu'elle n'avait pas jugé opportun de combattre pour lors, et que les Ursulines de Tours n'avaient pas non plus rejetée. En 1639, la fondatrice avait en effet déterminé trop à son gré l'affectation de sa fondation au cas d'un retour en France des religieuses.

l'ancienne France[24]. Enfin cela s'est fait avec autant de solidité qu'il se peut. Le R. P. Lalemant, passant par Tours, a assuré nos Mères de tout cela, et cependant l'impression qu'elles ont prise de ce faux rapport est si forte qu'elles n'en peuvent revenir. Au reste, cela n'empêche pas qu'elles ne conservent pour nous des cœurs tout pleins de charité, et qu'elles ne nous conjurent de la manière la plus forte de repasser en France et de retourner en notre maison, nous assurant que nous y serons toutes reçues à bras ouverts.

La peur qu'elles ont pour nos personnes n'est pas croyable : elles nous prient de ne pas attendre l'extrémité et de prévenir le dernier péril.

Ce qui m'a le plus déplu dans ces rapports, est qu'on y offense les Révérends Pères de la Compagnie, qu'on dit y avoir recherché leurs intérêts, ce qui est, sauf respect, une très grande fausseté[25]. Vous avez vu par mon autre lettre les grandes assistances qu'ils nous font[26] : tous ceux qui sont dans la nécessité en reçoivent de mêmes. Petits et grands, et tous généralement ont recours à eux dans les accidents de misère qui leur arrivent. On a rapporté au R. P. Lalemant les sentiments de nos Mères, lorsqu'il a passé par Tours. On lui a dit même qui sont ceux qui ont causé le trouble, mais sa modestie me les a tus. Il m'a seulement dit qu'il les a

---

24. Ce nouveau contrat fut dressé à Québec en 1650, avant le départ du P. Jérôme Lalemant pour la France (Archives du Séminaire de Québec : *Conventions entre Madame de la Peltrie et les Dames Ursulines au sujet de la fondation de leur couvent, dans le cas où elles se trouveraient forcées d'abandonner le Canada.* 14 octobre 1650. Papier).

25. « On disait, note Dom Claude Martin en marge de L (pp. 141-142), que les Révérends Pères Jésuites avaient fait en sorte que la fondation des Ursulines demeurât unie à leur maison, au cas qu'elles fussent obligées de retourner en France. » C'était une fausseté sinon une méchanceté. Mais à prendre la chose en elle-même et considérant qu'à cette époque les subventions aux collèges et institutions charitables se prenaient souvent sur les bénéfices réguliers ou sur les monastères supprimés, il n'y aurait eu là rien d'extraordinaire ni de contraire à l'équité, si Mme de la Peltrie avait consenti à ce transfert d'une fondation qu'elle destinait d'abord au Canada, et dans sa première pensée exclusivement à cette mission. Au fait, Mme de la Peltrie par une clause de son testament transportait sa fondation aux Jésuites d'Alençon, si Québec échouait.

26. La lettre du 3 septembre précédent (lettre CLXV).

visitées, et qu'il les a éclaircies[27] sur quelque créance mal fondée qu'elles avaient. Il m'a dit enfin qu'il est satisfait au dernier point de cette communauté, et ce n'est pas par dissimulation, car vous saurez que c'est un homme qui chérit tendrement ceux qui l'offensent[28].

Vous voyez mon infirmité, mon très cher fils. Car de voir qu'on offense sans raison et à notre occasion des personnes qui nous font des charités dans l'excès, tant pour le spirituel que pour le temporel, cela me donne du mécontentement, et dans ces rencontres il me faut pratiquer la vertu. Dieu néanmoins me fait cette grâce que rien ne demeure dans mon cœur quand on m'a offensée ou quelqu'un à cause de moi ou de nous[29]. Le sentiment que j'ai d'abord est que nous devrions tous vivre avec plus d'intégrité et de simplicité. Si nous étions plus proches l'un de l'autre, nous aurions plus de communication sur ces matières de vertu, pour lesquelles j'ai plus d'amour que de pratique. Mais puisqu'il nous sépare, voyons-nous et parlons-nous en lui, comme c'est en lui que je suis...

De Québec, (octobre-novembre) 1651[30].

---

27. *Éclaircir quelqu'un sur*, instruire, informer sur (usage vieilli). — *Les*, c'est-à-dire les Ursulines.

28. L'éloge que le P. Lalemant faisait des Ursulines de la maison de Tours n'était pas de pure complaisance. Ce monastère passait dans l'Ordre pour très observant. Les *Chroniques* de la Mère de Pommereu en parlent avec admiration, et louent cette maison « qui a été toujours fort célèbre pour sa régularité et pour son zèle » (*Op. cit.*, Tome I, p. 194).

29. Toujours la même référence à ce don de la paix que Marie de l'Incarnation avait reçue autrefois et que depuis elle n'avait jamais perdue (*Écrits* I, p. 167).

30. La lettre fut en effet écrite après le retour du P. Lalemant (12 octobre) et fut vraisemblablement confiée au P. de Lyonne qui partait le 17 novembre sur le *Saint-Joseph* (*Journal des Jésuites*, p. 164).

CLXVIII. — A sa nièce, la Mère Marie de l'Incarnation, Religieuse Ursuline de Tours

L pp. 142-145. Lettre spirituelle LXIV. — R CV.

Ma très chère et bien-aimée fille,

L'amour et la vie de Jésus soient notre vie et notre amour !

Le R. P. Jérôme Lalemant m'a dit de vos nouvelles à son arrivée[1]. Ce m'est une grande consolation d'apprendre qu'elles sont bonnes et telles que je les désire. Vous avez bien fait de lui ouvrir votre cœur et de lui parler candidement ; c'est ainsi qu'il faut agir avec les personnes de ce mérite[2]. Nous n'osions plus attendre les navires lorsqu'ils sont arrivés, et l'on craint beaucoup leur retour, à cause qu'ils partent dans une saison avancée et en danger d'être brisés parmi les glaces[3]. Dans le peu de temps qu'ils restent ici, il ne m'est pas possible d'écrire à tous ceux à qui je suis obligée de faire réponse, en sorte que je serai obligée d'en remettre, comme je crois, plus de six-vingts[4] à l'année prochaine, à mon

Lettre CLXVIII. — L : *A sa nièce.* Voir la lettre CXXX.

1. Le P. Jérôme Lalemant était rentré de France le 12 octobre précédent (*Journal des Jésuites*, p. 162).

2. Sur le P. Lalemant et l'éloge que Marie de l'Incarnation en faisait à ses correspondants voir les lettres CLXI et CLXIII.

3. Des trois navires qui formaient la flotte de l'année, l'un, le *Hollandais*, devait repartir le 5 novembre, les deux autres le 17 suivant (*Journal des Jésuites*, p. 164). Les craintes exprimées par Marie de l'Incarnation n'étaient que trop fondées. Le P. Martin de Lyonne qui repassait en France sur le *St-Joseph*, devait écrire de La Rochelle, où il arrivait dans les derniers jours de décembre : « Jamais aucuns vaisseaux n'étaient sortis si tard de ces contrées. Pas un des habitants ne s'est voulu embarquer ni pour ses affaires particulières ni pour les publiques, craignant les glaces du grand fleuve Saint-Laurent et les tempêtes de la mer » RJ 1651 (29 ; C XXXVII, 80). Les plus violentes tempêtes assaillirent en effet les deux vaisseaux. Le *Saint-Joseph* faillit sombrer. La *Vierge* fit naufrage, et on n'en avait encore aucune nouvelle au temps de la publication de la *Relation* à Paris (janvier 1652). Maisonneuve, qui se rendait en France pour les affaires désespérées de Montréal, n'avait pas voulu attendre les Jésuites et était parti à bord du *Hollandais* (*Journal*... p. 164).

4. *Six-vingts*, comme nous disons encore quatre-vingts. Et Marie de l'Incarnation ne disposait que de cinq semaines pour toute sa correspondance de l'année.

grand déplaisir ; mais il me faut souffrir cette mortification, puisque Dieu, qui est le Maître des temps et des moments de notre vie, le veut ainsi. Obligez-moi d'en assurer mes chères Mères, et de leur témoigner par avance les ressentiments [5] de mon cœur. Je leur ai une singulière obligation de la bonté qu'elles ont de me convier de repasser en France, et de l'assurance qu'elles me donnent de m'y recevoir avec mes Sœurs de cœur et d'affection. Vous me faites la même prière, mon fils me la fait aussi ; enfin vous avez tous plus de charité pour moi que je ne mérite : je prie Notre-Seigneur de vouloir être votre récompense [6]. Je crois que le R. P. Lalemant vous a un peu rassurée dans les craintes que vous avez à notre occasion : car c'est une chose admirable de voir de quelle manière Dieu gouverne ce pays ; lorsque l'on y croit tout perdu, il meut de certains ressorts cachés aux yeux du monde, par le moyen desquels il rétablit ou modère toutes choses [7]. Nous avons vu cela encore cette année par le grand nombre des personnes qui sont venues s'y établir [8], outre ceux [9] que nous attendons l'année prochaine.

Je ne puis vous dissimuler que j'ai été un peu surprise de certains points que nos chères Mères touchent dans leurs lettres, sur le contrat de notre fondation. Je ne sais qui leur a fait de tels rapports, mais je vous assure qu'ils n'ont nul fondement de vérité. On dit, entre autres choses, que j'ai fait faire à Dieppe un certain contrat qui casse celui que nous avions fait à Paris.

---

5. *Ressentiments*, regrets et sentiments affectueux.

6. Toute ces invitations étaient motivées comme nous l'avons déjà souligné dans les autres lettres, par les appréhensions qu'inspiraient les affaires de la colonie.

7. Voir la lettre CXLVII.

8. Ce « grand nombre de personnes » avait dû venir par le *Saint-Jean*, le 18 août (*Journal des Jésuites*, p. 159), ou par les trois navires arrivés le 13 octobre. Tous ou presque tous s'étaient fixés à Québec. Dans la liste des nouveaux colons de Montréal pour 1650, la plupart sont mentionnés comme établis dans cette habitation, avant le mois d'août. Ils ne sont du reste que trente-trois.

9. *Ceux*, syllepse du genre. De grands embarquements se préparaient en effet en France à cette époque, mais non pour le Canada. C'était pour les Iles et la France équinoxiale.

Cela n'est point vrai, je vous en assure[10]. L'on parle encore des Révérends Pères sans respect et contre la vérité[11], et c'est particulièrement cela qui nous afflige nous quatre qui sommes de Tours[12] ; car, grâce à Notre-Seigneur, les autres ignorent ce qui se passe, quoique les Révérends Pères le sachent ; mais ils ont tant de vertu et de discrétion qu'ils ne leur en ont pas dit une seule parole ; au contraire, ils ont redoublé leurs charités envers nous[13]. Ils savent même qui c'est qui a fait ces rapports à nos Mères, et ils le dissimulent. Enfin comme les bons prennent toutes choses du bon biais, ils excusent tout le monde et disent que l'on s'est mépris ou qu'il y a quelque mauvaise entente.

Ma chère Mère Claire[14] se plaint que je vous traite, vous et elle, comme deux enfants. C'est peut-être parce que je ne vous parle point de ces affaires extérieures. Je vous assure, ma chère fille, que tout cela est si bas, que je n'en parle et n'en écris jamais que par nécessité, et toujours avec violence[15]. D'ailleurs quand j'y aurais de l'inclination, je vous vois si bien occupées que je ferais scrupule de[16] vous entretenir de matières qui vous pourraient distraire. Il est bon néanmoins de parler quelquefois de ces matières, quand il y va de la gloire de Dieu, mais, ôté ce motif, tout n'est que fatras et sujet à mille inconvénients. Considérez, je vous prie, les effets de ce rapport qui a été fait à nos Mères. Je veux croire qu'il a été fait innocemment et à bonne fin ; et néanmoins voyez comme il a été pris au criminel[17], et comme il

10. Voir la lettre précédente.

11. Sur les intentions qu'on leur prêtait, voir dans la lettre précédente la note 27.

12. Marie de l'Incarnation, Marie de St-Joseph, Anne Compain de Ste-Cécile et Anne Le Boutz de Notre-Dame. Charlotte Barré de St-Ignace venait elle aussi de Tours, mais elle n'était point sortie des Ursulines de cette ville.

13. Soit envers toutes les Ursulines, soit d'une façon plus particulière envers celles de Tours.

14. Claire Grannon, Ursuline que Marie de l'Incarnation avait eue sous sa conduite au noviciat (lettre CXXX, note 40).

15. C'est-à-dire en me faisant violence.

16. *Faire scrupule de*, hésiter à.

17. *Prendre au criminel*, en mauvaise part.

a troublé les cœurs de quelques personnes ; et Dieu veuille qu'il n'ait point fait dire des paroles contre la charité ! Tout cela m'est une leçon qui m'apprend que l'on ne peut trop aimer la pureté de cœur, la retraite, le silence intérieur et extérieur. Assurez donc ma chère Mère Claire que je l'aime et chéris tendrement, aussi bien que vous, mais c'est d'un amour qui vous voudrait toutes deux dans une éminente sainteté.

Je vous suis bien obligée de votre charité, que j'ai reçue dans un temps de grande nécessité[18] ; je vous en remercie de tout mon cœur. Vous me pressez de vous dire mes besoins afin d'y pourvoir. Je vous parle avec simplicité : je serais bien empêchée de vous les dire. Il est vrai qu'ayant tout perdu, nous avons besoin de tout, et pourtant il me semble que je n'ai besoin de rien. Je crois que c'est le repos d'esprit que j'expérimente qui me rend aveugle à mes propres nécessités, quoique je voie bien clair en celles du commun[19]. Il faut avouer, ma chère fille, que la croix est une chose charmante, quand il plaît à notre divin Sauveur de l'accompagner de la paix du cœur. Priez sa bonté qu'elle me la continue dans la charge qu'il m'a donnée[20], et que je lui sois bien fidèle en tout ce qu'il veut de moi.

Je crois que nous ne pourrons habiter notre nouveau bâtiment qu'à la fin de mars de l'année prochaine[21]. Nous avons toutes les peines du monde à l'achever à cause du froid qui est déjà assez grand. Recommandez à Dieu cette nouvelle habitation, de crainte que mes péchés n'y causent un second incendie pire que le pre-

---

18. L'aumône annuelle des Ursulines de Tours : « Par nos Mères (celles de Tours) et plusieurs amis particuliers (de Tours aussi probablement), 170 livres » (*Registre des Bienfaiteurs du monastère des Ursulines de Québec*). Peut-être Marie de l'Incarnation fait-elle allusion à une provision que sa nièce, qui avait de la fortune, aurait faite dans son testament en faveur du Monastère de Québec. En tout cas, jamais les dons de leurs amis n'auraient été plus de saison pour les Ursulines qu'après leur incendie.

19. C'est-à-dire de la colonie.

20. Celle de supérieure.

21. L'installation dans le monastère reconstruit ne se fera qu'à la fin du printemps de 1652.

mier. Consolez nos amis dans les appréhensions qu'on me mande qu'ils ont à notre sujet. Assurez-les que la pauvreté où nos pertes nous ont réduites ne nous fait point perdre cœur, quoiqu'elle attire bien des incommodités après elle. Mais quoi ! ne sommes-nous pas heureuses de nous voir dans une véritable occasion d'expérimenter ce que c'est que la pauvreté, qui est une vertu si propre à notre profession ? Jamais mon cœur n'a expérimenté une paix intérieure plus profonde ni plus solide que celle qu'il goûte à présent [22]. Mon Dieu ! que le dénûment intérieur et extérieur de toutes choses est une chose aimable ! Qu'un cœur débarrassé est heureux ! Je vous assure que je ne changerais pas ma condition présente à [23] celles qu'on estime dans l'Europe les plus avantageuses. Quant aux Iroquois, je n'ai point du tout de peur d'eux, et je ne vois pas que nous en devions avoir, quoiqu'ils aient encore défait cette année la Nation Neutre, beaucoup plus nombreuse que n'était celles des Hurons [24]. Leurs victoires leur enflent le cœur [25] ; la confiance en Dieu, en humiliant les nôtres, les fortifie et les met en assurance, et c'est là le fondement de notre paix.

De Québec, le 23 octobre 1651.

---

22. Voir la *Relation* de 1633 (*Écrits* I, pp. 166-167).

23. *Changer à*. Cette tournure assez rare appartient surtout d'après Littré à la poésie et à la prose élevée. L'usage courant est changer *pour*, changer *contre*.

24. Sur la Nation Neutre et sa défaite au printemps de 1651 par les Iroquois, voir la lettre CLX et la note 51. En 1651 du moins, les Neutres étaient plus nombreux que les Hurons, beaucoup réduits par la guerre et les maladies.

25. Cet orgueil histérique les lancera même un jour à la conquête du monde (*Journal des Jésuites*, p. 308 ; RJ 1662, chap. I : *Diverses guerres des Iroquois*).

ANNÉE 1652

CLXIX. — A LA SUPÉRIEURE ET A LA COMMUNAUTÉ DES URSULINES DE TOURS

L pp. 463-464, lettre historique XLVI. — R CVII.

Mes révérendes et très honorées Mères,

PUISQU'IL a plu à Dieu de retirer de ce monde la Révérende Mère Marie de Saint-Joseph, notre assistante[1], que vous aviez donnée de si bon cœur à la Mission de Canada, j'ai cru être obligée de rendre la gloire que je

Lettre CLXIX. — La première des lettres complètement datées de 1652 est du 1er septembre. Mais elle n'est pas la première de l'année. D'autres l'avaient précédée, notamment la longue relation que Marie de l'Incarnation consacrait à la vie et à la mort de sa compagne Marie de St-Joseph, décédée le 4 avril précédent. Cette lettre avait été sûrement écrite très peu après le trépas de la jeune religieuse, avant l'arrivée des vaisseaux, dans un temps où Marie de l'Incarnation, sans avoir des loisirs, était moins accablée d'affaires, donc avant le 1er juillet (*Journal des Jésuites*, p. 171), ou dans les premières semaines qui suivirent. Chronologiquement, elle est antérieure à toutes les autres pièces de la série de 1652 qui nous sont parvenues, et elle devrait figurer en tête de l'année. Son envoi était accompagné d'une autre lettre, qui l'annonçait et qui lui servait en quelque sorte de préface. Bien qu'ayant été écrite plus tard, c'est à cette lettre qu'en considération de son objet, nous laisserons la première place.

La supérieure des Ursulines de Tours était alors la Mère Ursule Jouye de Ste-Catherine. Cette religieuse avait été choisie comme maîtresse des novices au début de 1635 (*Écrits* II, p. 303 ; III, p. 75). Il n'y avait guère qu'un an que Marie de St-Joseph avait émis ses vœux, et, comme l'exigeaient les constitutions des Ursulines de Bordeaux, elle devait rester ainsi que ses compagnes deux ans encore au noviciat après sa profession. La mère Ursule de Ste-Catherine l'avait donc connue particulièrement.

1. Marie de St-Joseph avait été réélue dans cette charge aux élections de la Pentecôte de 1651, en même temps que Marie de l'Incarnation avait été de nouveau choisie comme supérieure.

dois à sa divine Majesté à son sujet, et à vous la fidélité que je vous ai promise quand vous me l'avez donnée pour compagne en la fondation de ce monastère de Québec[2], savoir de ne la point quitter que par la mort ou par l'obéissance. Enfin[3] c'est la mort qui l'a séparée d'avec nous. Je lui ai fermé les yeux et rendu avec mes sœurs les derniers devoirs de la sépulture, mais ses vertus n'ont point été ensevelies avec elle ; elle nous parle encore bien haut, en nous obligeant de l'imiter[4]. Je vous en envoie un petit abrégé et un faible crayon, pour la gloire de Dieu, et afin de vous donner quelque consolation dans la perte que vous croiriez avoir faite d'une si précieuse fille. Vous serez peut-être étonnées de ce que j'y dis des choses que vous savez mieux que moi, puisqu'elles se sont passées à vos yeux, et que personne de vous ne les ignore[5]. Deux raisons m'ont portée à cela : la première est afin de prendre les choses dans leur source et d'en faire voir la suite et les progrès, rapportant par ordre la conduite de Dieu sur son âme ; la seconde, afin de laisser dans notre communauté de Québec un mémoire complet de sa vie, pour l'instruction de celles qui nous succéderont à l'avenir et qui n'auront pas eu la consolation de la voir, comme nous l'avons eue. J'ajouterai encore que j'en ai ainsi usé pour notre propre édification, car encore que nous ayons été les témoins oculaires de ses vertus et de sa sainte vie, quand néanmoins nous nous rafraîchirons la mémoire de ce que nous avons vu, nous trouverons des motifs qui nous mettront l'aiguillon dans le cœur pour nous pousser à l'imiter. J'y ai ajouté les circonstances de sa maladie et de sa mort, qui ont été aussi saintes que sa vie avait été parfaite. Si j'avais eu plus de temps, j'en aurais dit davan-

---

2. En février 1639, au temps du départ de Tours.
3. *Enfin*, au bout du compte.
4. Réminiscence de l'Épître aux Hébreux : *Mort, il parle encore* (chap. XI, 4).
5. Les événements de l'enfance et de l'adolescence au pensionnat et au noviciat, ainsi que les premières années de la vie religieuse, tous ces faits qui étaient restés vivants dans les mémoires des contemporaines et dont les nouvelles venues entendaient souvent parler.

tage, mais il y en a assez pour glorifier Dieu du choix qu'il a fait de cette âme pour en faire le temple de ses délices, et pour vous exciter plus que jamais à l'amour du Canada, où l'on est heureusement nécessité de se faire saint, à moins de se rendre infidèle à une si sainte vocation [6]. Vous l'aimez, mes Révérendes Mères, puisque vous lui avez donné un si riche sujet et un si précieux gage de votre amour. Continuez votre affection en son endroit, puisque vous y avez une partie de vous-mêmes, tant en celle qui est morte qu'en celles qui remplissent encore votre petit séminaire [7]. J'en suis la moindre, mais pourtant plus qu'aucune, mes Révérendes et très honorées Mères, votre très humble et très obéissante fille en Jésus-Christ.

De Québec, le.... 1652.

CLXX. — A LA COMMUNAUTÉ DES URSULINES DE TOURS

L pp. 464-503 ; Lettre historique XLVII. — R CVIII.

Mes Révérendes Mères,

Dans le dessein que j'ai de vous faire le récit de la vie et des vertus de la Mère Marie de Saint-Joseph, ma très chère et très fidèle compagne, religieuse professe de votre maison et assistante de celle-ci, je tiendrai

---

6. « Pour bien goûter la vocation du Canada, il faut *de nécessité* mourir à tout, et si l'âme ne s'efforce de le faire, Dieu le fait lui-même et se rend inexorable à la nature pour la réduire à cette mort qui, par une espèce de *nécessité*, l'élève à une sainteté éminente. » (Lettre LXXXI, *Écrits* III, p. 243.)

7. Les trois Ursulines de Tours, Marie de l'Incarnation, Anne Compain de Ste-Cécile et Anne Le Boutz des Séraphins, qui survivaient à Marie de St-Joseph.

Lettre CLXX. — L'usage s'était établi, au XVII[e] siècle, probablement grâce au Carmel de Sainte-Thérèse, de consacrer aux religieuses défuntes des notices plus ou moins détaillées sur leur vie et surtout sur leurs vertus, que l'on communiquait ensuite aux maisons de la même obédience ou de la même règle, soit en manuscrit, soit en imprimé. Ces notices nécrologiques appartiennent toutes ou presque toutes au genre édifiant, dont elles adoptent le ton et poursuivent le but. On aurait grand tort toutefois de les dédaigner. L'histoire n'y a pas grand'chose à glaner ; elles sont, d'ailleurs, à peu près muettes sur les origines familiales, cela par principe, et font ordinairement bon marché de la chronologie. Leur style

à[1] une grâce du Ciel bien particulière si je puis me ressouvenir de tout ce que j'en sais ; mais il y a tant de choses à dire, que j'ai crainte que quelque chose n'échappe à ma mémoire. Je ne dirai rien que je n'aie vu

---

conformiste ne prévient pas en leur faveur, ni non plus leur aspect non déguisé de panégyrique. La plupart étaient assez courtes, trois ou quatre pages au plus. Quelques-unes, cependant, s'allongeaient, en prenant les dimensions d'un traité spirituel. Mais au grand siècle, à travers des considérations qui, du reste, se faisaient remarquer par leur justesse et ne manquaient pas toujours d'à propos, les formules heureuses, bien frappées et trahissant de véritables dons de psychologue, étaient fréquentes. Certaines de ces lettres mortuaires sont tout simplement, par leur simplicité d'allure et leur hauteur de doctrine, de vraies merveilles. Ces femmes savaient écrire.

Pour Marie de St-Joseph, sa compagne depuis plus de vingt ans et sa fille préférée, Marie de l'Incarnation a respecté les lois du genre. Mais elle ne pouvait s'en tenir aux bornes ordinaires. C'est un long mémoire — une plaquette, comme nous dirions aujourd'hui — qu'elle nous a laissé. Sous la révision de l'éditeur, la pièce a pris de-ci de-là une solennité qu'elle n'avait sans doute pas à l'origine. Elle a perdu son laisser-aller et son pittoresque primitifs, et sa lecture souffre naturellement de la monotonie que le goût de la fin du siècle lui a imposée. Telle quelle, cependant, elle fixe en traits sincères le fond de la physionomie spirituelle de Marie de St-Joseph. Elle a ses lacunes. Elle n'avait point l'intention d'être complète, s'adressant à des religieuses dont beaucoup, une douzaine d'années plus tôt, avaient été témoins des faits qu'elle racontait. D'ailleurs, elle a été écrite hâtivement, comme toutes les autres lettres de Marie de l'Incarnation et, en particulier, comme toutes ses lettres de 1652, parmi l'embarras d'une installation dans une maison non encore aménagée.

La notice nécrologique de Marie de St-Joseph est passée en grande partie dans la *Relation de la Nouvelle-France* de 1652. On sait que le P. Ragueneau n'eut pas, à Québec, le temps de rédiger la chronique annuelle des missions du Canada et qu'il s'en remit au P. Le Jeune, alors à Paris, à qui il adressa les mémoires de ses confrères pour en faire une compilation. Le Jeune eut connaissance et communication du mémoire de Marie de l'Incarnation. Sur de bonnes raisons, il n'hésita pas à s'en emparer et à le faire entrer dans sa *Relation*, où il remplit le très long chapitre X, intitulé : *De la vie et de la mort de la Mère Marie de Saint-Joseph, décédée au Séminaire des Ursulines de Québec.* Le Jeune se justifiait de son procédé par ce petit préambule : « La Mère Marie de l'Incarnation, supérieure du séminaire des Ursulines de Québec en la Nouvelle-France, voulant consoler ses Sœurs (de Tours) sur la mort de la Mère Marie de St-Joseph, leur a envoyé un abrégé de sa vie, de sa mort et de ses vertus. Ces mémoires étant tombés entre mes mains, j'ai cru que ce serait faire tort au public de renfermer ce trésor dans les seules maisons des Ursulines. J'en ai donc tiré la plupart des choses que je vais déduire dans ce chapitre » (Q 37 ; C XXXVIII, 70). Le Jeune suit ordinairement le développement de Marie de l'Incarnation, mais il s'inspire de son texte plus qu'il ne le reproduit. Il avait dirigé quelques années, à Québec, Marie de St-Joseph, qui venait d'y arriver. Par endroits, ses souvenirs personnels, ses jugements autorisés par la connaissance qu'il avait de cette âme complètent heureusement la lettre de la Vénérable Mère. Nous en tiendrons compte à l'occasion.

L. a inséré des sous-titres dans son texte. L'éditeur les avait peut-être trouvés dans l'original. Pour la commodité de la lecture, nous les conserverons.

1. *Tenir à*, regarder comme.

depuis vingt et deux ans que j'ai eu le bonheur de la connaître et de converser avec elle[2], ou que je n'aie appris, soit d'elle-même dans les entretiens familiers et de confiance[3] que nous avons eus ensemble, soit des personnes spirituelles avec qui elle a conféré des secrets de son intérieur et des grâces extraordinaires qu'elle avait reçues de Dieu[4]. Mais quoi que je puisse dire, ce sera toujours peu en comparaison de ce que son humilité nous a tenu caché, dans le dessein qu'elle avait de ne plaire qu'à Dieu et de n'être connue que de lui seul. Je tâcherai néanmoins de dire ce que j'en sais, tant pour la consolation de nos Mères de France, que pour servir d'exemple à celles qui nous succéderont à l'avenir dans ce monastère.

De sa naissance, de son enfance et de son éducation

Dieu la fit naître en Anjou le septième de septembre de l'année mille six cent seize[5]. Son père fut M. de la Troche Saint-Germain, et sa mère Madame Jeanne Raoul, tous deux également recommandables, tant par leur noblesse que par leur piété[6]. Dès qu'elle fut au

2. *Converser avec quelqu'un*, vivre dans sa société. Marie de l'Incarnation était entrée aux Ursulines en janvier 1631. Elle avait donc vécu vingt et un ans et deux mois avec Marie de St-Joseph, qui l'avait précédée au noviciat, où elle n'avait pas encore officiellement pris le voile, comme nous le verrons plus loin.

3. *Entretiens de confiance*, entretiens confidentiels.

4. La Mère Marguerite de St-Athanase, qui avait été sa supérieure, et les Jésuites, surtout les Pères Le Jeune, Vimont, Jérôme Lalemant et Ragueneau, qui avaient été ses directeurs.

5. Les Savonnières de la Troche avaient trois propriétés en Anjou (1) : une maison à Angers même, rue Lionnaise, paroisse de la Trinité ; la seigneurie de Saint-Germain d'Arcé, près du Lude (actuellement dans le département de la Sarthe) ; enfin, un manoir et une terre possédée en partie, les Hayes, sur la paroisse de Channay (aujourd'hui dans le département d'Indre-et-Loire). Ni les registres de catholicité de la Trinité d'Angers ni ceux de Saint-Germain d'Arcé ne contiennent l'acte baptistaire de Marie de la Troche. Les registres de Channay, qui existaient encore avant 1914 — du moins Carré de Busserolles les mentionne dans son *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine*, à l'article *Channay*, — ont disparu pendant la guerre. Marie de la Troche est sans doute née dans la maison des Hayes sur Channay, où nous trouvons plus tard sa famille.

6. Simon de Savonnières, seigneur de la Troche, de Saint-Germain, des Hayes et autres lieux. On l'appelait ordinairement du nom de la Troche. Jeanne Raoul, fille d'Étienne Raoul, seigneur de Maumusson et du Clos (évêché de Nantes),

monde, Madame sa mère eut de puissants mouvements de la dédier au service de Dieu, et de la mettre sous la protection de la très sainte Vierge, afin qu'elle en prît elle-même le soin et la conduite et qu'elle la donnât pour épouse à son Fils[7]. Il parut peu de temps après que Notre-Seigneur avait accepté ce présent, car elle était encore entre les bras de sa nourrice, qu'il lui avança l'usage de la raison et lui donna des inclinations extraordinaires pour la vertu. Elle n'avait pas encore quatre ans qu'elle donna une preuve bien sensible de celle qu'elle avait pour la pureté. Madame sa mère, se promenant dans les allées du bois, l'envoya querir par un domestique, pour prendre avec elle quelque divertissement. Cet homme, qui la portait entre ses bras, l'ayant touchée à nu, soit par hasard ou autrement, elle en demeura inconsolable, et elle cria et pleura tant qu'on ne la put apaiser[8]. Un homme de qualité voyant l'aversion qu'elle avait de ceux de son sexe, voulant se divertir, la baisa à la dérobée, mais elle eut tant d'horreur de cette action, qu'elle lui donna un soufflet de toute sa force, dont[9] il

---

conseiller du roy en son parlement de Bretagne, et d'Hélène de la Tour d'Esvié. Trois des filles de Simon de Savonnières et de Jeanne Raoul embrassèrent la vie religieuse : l'une au Calvaire (lettre CXLVI), les deux autres à Sainte-Ursule. Les lettres mortuaires de la Calvairienne et des Ursulines nous ont été conservées. Toutes font l'éloge de la grande piété de leurs parents. Sur la généalogie et la famille de Savonnières, voir plus bas (1).

7. « Le Saint-Esprit la prévint dès sa plus tendre enfance de mille grâces et de mille bénédictions qu'elle attribuait toutes à la sainte Vierge, disant que Madame sa mère l'avait dédiée et consacrée à cette reine des vierges dès le moment de sa naissance, et que c'était pour ce sujet qu'elle lui fit donner le beau nom de Marie, qui lui était si agréable que jamais elle ne s'était ouï appeler de ce nom qu'elle n'en ait ressenti de la douceur. » RJ 1652 (Q 37 : CXXXVIII, 68-70).

8. « Cet homme étonné eut bien de la peine de forger un mensonge pour cacher le sujet de ses pleurs. Or je dirais volontiers que c'est là le plus grand péché qu'elle ait jamais commis contre la pureté. M'ayant rendu en la Nouvelle-France un compte fort exact de toutes les actions de sa vie, je puis dire (pour rendre honneur et gloire à la source de toutes les bontés) que je ne me souviens pas d'avoir remarqué aucune faute qui approchât de loin d'un péché grief. Me parlant puis après des caresses de cet homme qui passèrent en un moment, elle pleurait encore à chaudes larmes, non pas qu'elle crût y avoir commis aucune offense, mais par une sainte jalousie pour la pureté, se plaignant avec douleur de ce qu'étant si particulièrement dédiée et attachée à la sainte Vierge, elle eût fait ce misérable rencontre injurieux à sa pureté. » RJ 1652 (Q 37 ; CXXXVIII, 70).

9. *Dont*, ce dont ou duquel.

reçut bien de la confusion. Monsieur son père, la voyant ainsi portée à fuir la vue des hommes, et que, sans savoir ce que c'était que la religion[10], elle disait sans cesse qu'elle voulait être religieuse, l'irritait souvent par récréation, lui disant qu'il la voulait marier avec un petit gentilhomme de son âge, et feignant que de petits présents qu'il lui faisait étaient de sa part. Ces récréations, quoique innocentes, l'affligeaient étrangement et la faisaient quelquefois souffrir de telle sorte, que si Madame sa mère n'eût persuadé Monsieur son père d'y mettre fin, elle fût morte de douleur.

Cette pieuse mère menait presque partout avec elle cette fille de bénédiction, et lui donnait de grands exemples de piété et de charité envers les pauvres. Elle, de sa part, en profitait, car elle les aimait si tendrement qu'elle leur donnait tout ce qu'elle pouvait avoir en son particulier. Elle m'a quelquefois dit que ni elle ni Mesdemoiselles ses sœurs[11] n'osaient quitter la chambre[12] sans permission, mais qu'elle se dérobait souvent pour porter aux pauvres son déjeuner, sa collation, et ce qu'elle pouvait prendre à la cuisine. Il y avait un bon vieillard que Messieurs ses parents logeaient dans une tour du portique de la maison. C'était celui-là qu'elle visitait, et à qui elle donnait ses petits présents, le consolant dans les infirmités de sa vieillesse. Elle faisait ses coups secrètement et à la dérobée, car comme elle gâtait ses habits, elle craignait que sa gouvernante ne l'accusât, et qu'on ne lui défendît ensuite ces petites actions de charité. On la découvrit enfin et l'on en fit le rapport à sa pieuse mère, qui, bien loin de la reprendre, fut ravie de voir de si belles inclinations dans cette aimable fille. Elle la fit venir pour l'animer encore davantage, et lui donna une permission générale de donner l'aumône

---

10. *Religion*, la vie religieuse.

11. Gabrielle, Renée et Françoise (1).

12. *La chambre*, dans cet emploi, vieille expression encore en usage dans certains instituts religieux du XVII[e] siècle. On dira : « Monsieur X. est à la chambre », dans sa chambre.

et de l'accompagner quand elle irait selon sa coutume visiter les pauvres. Elle lui donna même de l'argent, qu'elle employait avec un singulier plaisir de son cœur à faire nourrir et élever plusieurs pauvres enfants, et à faire beaucoup d'autres œuvres de charité. Après qu'elle eut cette permission, et qu'elle se vit délivrée de la contrainte où elle était auparavant, il lui semblait voler, lorsqu'elle visitait les pauvres pour les consoler et pour panser leurs plaies et leurs ulcères[13].

Dès que cette chère fille commença d'avoir l'usage de la raison, Madame sa mère la voulut enseigner elle-même, ne voulant confier à personne le soin de son éducation. Elle lui inspira avant toutes choses un grand amour envers la très sainte Vierge, à quoi elle prit tant de goût, que quand elle s'entendait appeler Marie, elle sentait une joie toute particulière de porter ce nom, et elle s'en glorifiait contre celles qui en avaient un autre. Aussi paraissait-il que cette Mère de piété[14] l'avait prise en sa protection, par l'inclination qu'elle lui donnait à la piété, et lui faisant mépriser les vanités du monde : car elle haïssait étrangement les affiquets[15] et vains ornements des filles de son âge et de sa qualité, et elle ne pouvait se gêner à[16] conserver ce qu'on lui donnait pour se parer. Elle estimait une petite bergère, qu'elle voyait garder des brebis, beaucoup plus heureuse qu'elle, parce qu'elle n'avait ni gants, ni masque[17], ni autre chose semblable à conserver.

13. Plusieurs de ces traits donnent l'impression d'une enfance passée ordinairement à la campagne. Outre les fiefs de Saint-Germain d'Arcé et des Hayes sur Channay, M. de la Troche possédait encore les domaines du Clos et de Maumusson avec le manoir de la Motte, que sa femme, Jeanne Raoul, lui avait apportés en dot. C'est au château de la Motte, sur Maumusson, près Ancenis, que M. et Mme de la Troche devaient décéder. Aucun de leurs enfants n'est né à Maumusson, d'après les registres de cette paroisse.

14. *Mère de piété*, traduction littérale du titre de *Mater pietatis* donné à Marie, Mère de bonté, comme la dévotion catholique dit plutôt aujourd'hui.

15. *Affiquets*, « petits menus fatras, écrit Le Jeune, qui sont bien souvent les plus belles occupations des filles qui aiment le monde ».

16. *Se gêner à*, faire violence à ses sentiments, à ses goûts pour.

17. *Masque*, morceau de crêpe noir dont les femmes et les filles de la noblesse et de la bonne bourgeoisie se couvraient le visage jusqu'à la bouche pour sortir. Le masque de velours noir était le privilège des dames de qualité.

Tout cela faisait voir à ses parents que Dieu avait eu agréable le dessein qu'ils avaient eu dès sa naissance de la lui consacrer. Cela les consolait extrêmement, quoique, du côté de la nature, ils vissent bien que la privation d'une si chère fille leur dût être fort sensible.

Ses parents la mettent en pension aux Ursulines de Tours, où elle donne des marques de piété, de sagesse et de zèle pour la vie religieuse

Madame sa mère, qui demandait souvent à Dieu qu'il lui plût lui faire connaître où elle la devait placer pour être instruite et élevée selon sa volonté, se sentit fortement inspirée de la mettre en pension aux Ursulines de Tours, dont elle avait entendu faire état, et qui s'étaient établies depuis peu en cette ville[18]. Elle en prit facilement la résolution, parce qu'elle estimait particulièrement les Ordres qui sont destinés à l'instruction[19], à quoi[20] aussi elle voyait que sa fille était portée. Elle la mena donc à Tours, quoiqu'elle ne fût alors âgée que de neuf ans[21], et la mit entre les mains de la Révérende

---

18. Les Ursulines de la congrégation de Bordeaux s'étaient établies à Angers en 1618, à Saumur en 1619, à Tours en 1622. La famille de la Troche ne connaissait sans doute particulièrement aucune de ces maisons. La première eût été tout indiquée s'ils eussent résidé à Angers, dans leur hôtel de la rue Lionnaise. Que leurs préférences soient tombées sur Tours donnerait à penser qu'ils séjournaient alors sur leurs terres de Saint-Germain d'Arcé ou, mieux, dans leur manoir des Hayes, où nous les retrouverons un peu plus loin. Channay, qui était la paroisse des Hayes, faisait partie de la province d'Anjou, mais il n'était qu'à une huitaine de lieues de la capitale de la Touraine.

19. Nous ne savons où les autres sœurs de Marie de la Troche firent leur éducation. Marie fut probablement la seule à être placée aux Ursulines. Les trois autres durent aller aux Fontevrisses. M. de la Troche y avait une tante et une sœur (la première à Fontevrault, la seconde à la Regreppière, en Poitou (Angers. Bibliothèque municipale : *Notes historiques et généalogiques sur la famille de Savonnières...* par le feudiste Audouis. Ms. 1674). Les Ursulines étaient alors dans la région les seules religieuses vouées par profession à l'instruction de la jeunesse. Les Filles de Notre-Dame de Jeanne de Lestonnac, la nièce de Montaigne, ne firent qu'un peu plus tard leur entrée à la Flèche, dans le voisinage de Saint-Germain d'Arcé et des Hayes.

20. *A quoi*, à l'instruction.

21. Dans les derniers mois de 1625 ou au début de 1626. A cette date, les Ursulines, qui venaient de quitter leur résidence provisoire dans l'enceinte de la ville de Tours (rue du Cygne), s'étaient établies définitivement hors les murs,

Mère Jeanne du Teil[22], qui était alors supérieure de ce monastère, et de la Mère Françoise de Saint-Bernard[23], qui en était sous-prieure. Celle-ci la reçut comme un présent du ciel, et lui a depuis tenu lieu de mère pour l'éducation, et l'a été en effet dans la vie spirituelle, jusqu'à ce qu'elle soit passée dans le Canada.

Dès qu'elle fut parmi les pensionnaires, l'on reconnut qu'il y avait des grâces et des vertus extraordinaires en cette jeune demoiselle. Ses compagnes l'aimaient et recherchaient d'être aimées d'elle, car elle était si sage et si grave pour son âge qu'elles la regardaient comme leur petite mère et directrice. Ses maîtresses avaient tant d'estime de sa sagesse, qu'elles lui laissaient le soin de beaucoup de choses, avec autant d'assurance que si c'eût été une religieuse, surtout en ce qui regardait l'instruction du catéchisme[24] et l'inspection sur les mœurs de ses compagnes. Celles qui vivaient de ce temps-là pourraient dire beaucoup de choses sur ce sujet.

Elle devint fort infirme[25], soit par l'impureté de l'air[26], soit par la qualité de la nourriture, car comme nos Mères étaient fort pauvres en ces commencements, les pensionnaires s'en ressentaient un peu. Les médecins ayant jugé à propos de lui faire respirer l'air natal, sa mère la vint querir pour la mener en sa maison[27]. Ce lui fut une affliction très sensible de quitter un lieu

---

au faubourg de Saint-Pierre-des-Corps, sur la rue de Poitou, l'actuelle rue des Ursulines, là où Marie de l'Incarnation fit leur connaissance quelques années plus tard, et où l'on voit toujours les bâtiments de leur monastère transformé et désaffecté.

22. Jeanne du Teil, dite du St-Esprit, professe de la maison de Bordeaux, avait d'abord été envoyée à la fondation de Saumur. Elle avait établi celle de Tours avec la Mère Marguerite Dumas, comme elle, venant de Bordeaux, et quatre religieuses sorties de Saumur.

23. Françoise de Briant, dite de St-Bernard, qui avait été prise au couvent de Saumur, par la Mère Françoise de Cazères de la Croix, la fondatrice de la Congrégation de Bordeaux (*Écrits* I, p. 263, note a).

24. Elle y remplissait les fonctions de monitrice.

25. *Infirme*, débile.

26. C'était le temps des pestes endémiques. Le monastère était situé dans un lieu bas, humide et marécageux, envahi au printemps par les crues du Cher.

27. Celle des Hayes, semble-t-il. En tout cas, il s'agit d'un domaine rural : nouvelle indication que l'enfance de Marie de la Troche se passa en grande partie à la campagne.

qu'elle regardait comme son paradis, car ayant dessein d'être religieuse, elle craignait que cet éloignement ne fût un obstacle à son désir. C'est pourquoi elle faisait son possible pour cacher son mal, et elle le supportait avec une patience héroïque ; mais comme il était grand, parce que c'était un asthme et fluxion sur le poumon accompagnés de fièvre, elle ne le put longtemps dissimuler. On la porta doucement à céder ; à quoi elle donna les mains, sur la promesse qu'on lui fit de la ramener en peu de temps.

Elle ne fut pas longtemps dans la maison de ses parents, qu'elle ne recouvrît [28] sa santé et ses premières forces. Et quoiqu'elle ne fût alors âgée que de douze ans [29], elle signala son zèle et sa ferveur pour le salut des âmes. On la voyait continuellement catéchiser les domestiques et les personnes de dehors qu'elle pouvait rencontrer, et qu'elle croyait en avoir besoin. Messieurs ses parents étaient ravis de l'entendre, et ils ne pouvaient concevoir qu'une fille de cet âge eût pu parvenir à une telle capacité à moins d'une faveur du Ciel toute particulière. Sa piété s'accordait avec son zèle, car elle faisait oraison mentale et se confessait et communiait souvent [30]. Quand il lui fallut faire des habits, elle en demanda de bruns et de simple laine, ce que sa mère lui accorda quoiqu'avec répugnance [31]. On la voyait mortifiée, modeste, douce, humble et obéissante, et ces dispositions de vertu jointes à ses belles qualités naturelles, surtout

28. *Recouvrît*, pour *recouvrât*. Dans la langue populaire, la confusion entre *recouvrir* et *recouvrer* est encore fréquente.

29. Vers 1628.

30. Marie de la Troche continuait dans sa famille, à la campagne, les pratiques du pensionnat et de la ville. Mais que faut-il entendre par ces communions et ces confessions fréquentes pour une enfant de douze ans, dans une paroisse rurale de la première moitié du XVII[e] siècle ? En 1620, le confesseur feuillant de Marie de l'Incarnation ne lui permettait que la communion bi-hebdomadaire. Mais il s'agissait d'une grande personne et déjà d'un cas extraordinaire. La règle des Ursulines n'accordait aux religieuses que deux communions hebdomadaires. Une jeune pensionnaire de douze ans ne pouvait bénéficier de ces privilèges.

31. Les filles de qualité et de la bourgeoisie portaient des étoffes de soie et de couleur claire. Les habits de laine, de bure et de couleur sombre marquaient une condition modeste, celle du peuple et des petites gens.

à un bon esprit et à un excellent jugement, la faisaient regarder d'une autre manière que par le passé. Jusqu'alors on l'avait chérie et caressée, mais sa vertu et sa maturité commencèrent à la faire honorer et respecter de tout le monde.

A peine eut-elle passé quatre mois avec Messieurs ses parents, qu'elle commença à presser son retour aux Ursulines de Tours. Elle y trouva de la résistance, mais comme l'amour est ingénieux, elle fit si bien qu'elle en vint à bout. Quelque désir qu'elle eût de les quitter, elle ne le put faire sans une vertu héroïque, car elle les aimait tendrement, particulièrement sa mère, de l'affection de laquelle elle était toute pénétrée, par les preuves qu'elle lui en avait données en mille manières ; mais l'amour et le service qu'elle voulait rendre à Dieu et à la très sainte Vierge l'emportèrent par-dessus[32] toutes les tendresses naturelles. Eux, de leur côté, étaient si vivement touchés de cette séparation, qu'ils ne purent se résoudre de la conduire, ni même de lui dire adieu, mais ils prièrent une de leurs parentes de la vouloir accompagner : ce qu'elle fit.

Cette fille qui, comme j'ai remarqué, avait le jugement mûr et le naturel très excellent, quelque généreuse[33] qu'elle fût, pensa pâmer de [34] douleur au moment qu'elle les quitta. Mais ce sentiment naturel étant passé, elle ressentit en son âme une joie nonpareille d'avoir rompu les liens qui seuls pouvaient l'attacher au monde. Elle va donc au lieu où elle voulait se sacrifier à Dieu et à sa sainte Mère. Elle y fut reçue avec des démonstrations toutes particulières de tendresse et d'affection. On la remit avec les pensionnaires, où elle pratiquait les mêmes exercices que la première fois, mais, d'une manière bien plus élevée et plus parfaite. Elle n'y fut pas longtemps sans retomber dans ses infirmités, qu'elle

32. *L'emporter par-dessus*, aujourd'hui on dit mieux l'emporter sur.

33. *Généreuse*, dans le sens étymologique et fort de bien née, de fille de race, et donc de cœur et de courage.

34. *Pâmer* de, tomber en défaillance sous le coup d'une émotion excessive de douleur ou de joie. Aujourd'hui on emploie plutôt le réfléchi *se pâmer*.

cachait autant qu'il lui était possible. Cependant son désir d'être religieuse ne lui donnait point de repos ; elle faisait sans cesse des vœux à la sainte Vierge, afin qu'elle lui donnât la santé nécessaire à cet effet et qu'elle fût la protectrice de sa vocation. D'ailleurs[35] elle faisait des poursuites continuelles auprès de nos Mères pour être admise au noviciat, non en qualité de novice, parce qu'elle n'avait pas l'âge[36], mais pour y porter l'habit de postulante, et par ce moyen assurer sa vocation. Et en effet, elle en fit faire un qu'elle porta jusqu'à ce qu'elle eût l'âge convenable.

Elle est reçue au noviciat

Nos Mères étaient sensiblement touchées de la voir dans ce saint empressement, qu'elles regardaient comme une opération du Saint-Esprit. Elles ne se pressaient pas néanmoins de lui accorder ce qu'elle demandait, à cause de ses infirmités. Elle redoublait ses instances, les assurant qu'elle se porterait bien aussitôt qu'elle serait dans le noviciat. Une ferveur si pressante commençait à les fléchir, et elles espéraient obtenir de leurs supérieurs la dispense nécessaire. M. et Madame de la Troche, ayant appris ce qui se passait, ne voulurent point permettre qu'elle entrât au noviciat qu'elle n'eût l'âge accompli ; outre qu'avant que de rien résoudre, ils étaient bien aises de voir quelle serait l'issue de sa rechute. Elle cependant, qui ne se contentait pas des raisons des uns ni des autres, redoublait ses empressements. On la trouvait sans cesse aux lieux de passage, priant à genoux qu'on lui donnât entrée au noviciat, que[37] cette grâce la guérirait assurément, que le refus au contraire la ferait mourir, et que, cela se faisant à l'insu de ses parents, ils n'en auraient point de ressen-

35. *D'ailleurs*, d'un autre côté.

36. L'âge canonique pour l'entrée au noviciat était 14 ans. Marie de la Troche n'en avait alors que douze ou treize.

37. Sous-entendu *prétendant, affirmant*.

timent. Tant de ferventes sollicitations lui firent enfin accorder ce qu'elle désirait, mais à la condition qu'elle avait proposée, que la chose demeurerait secrète. L'on y en ajouta une autre, savoir que si ses parents en avaient la connaissance et qu'ils ne la trouvassent pas bonne, elle sortirait sans réplique. Elle fut donc reçue au noviciat, et ce qui est admirable, à peine y fut-elle entrée, qu'elle se trouva parfaitement guérie. L'on attribua une guérison si subite à la très sainte Vierge, à qui elle avait fait tant de vœux et qu'elle avait prise pour la protectrice de sa vocation. Son cœur étant content et son corps dans une pleine santé, elle avait continuellement des lettres en campagne pour prier Madame sa mère de permettre qu'elle entrât au noviciat. Elle ne le permettait pas, mais pour ne la point affliger, elle la consolait par ses amies ou par elle-même, car elle demeurait alors à sa maison des Hayes[38] qui n'est qu'à huit lieues de Tours. Elle l'assurait qu'elle contribuerait de tout son possible à lui faire posséder le bien qu'elle désirait, mais dans son temps et non plus tôt. Ainsi, elle la traitait comme pensionnaire, ne sachant pas qu'elle fût au noviciat ni qu'elle possédât déjà le bien qu'elle demandait.

A mesure qu'elle avançait en âge, son zèle croissait pour être religieuse, et elle en écrivait continuellement à ses parents. Sa mère vint exprès à Tours pour la visiter, et pour éprouver sa vocation. Pour cet effet elle la retira du noviciat, où elle était postulante, et la mena dans une maison séculière, où elle la retint trois jours. Durant ce temps-là, elle lui fit toutes les caresses possibles : elle lui donna des habits précieux, elle lui fit goûter les douceurs et les délices de la vie séculière, elle lui proposa toutes les commodités des personnes de sa qualité, et tout cela avec des empressements capables de fléchir et même d'emporter un cœur moins gagné à Dieu qu'était le sien. Monsieur son père, qui s'y trouva aussi, lui par-

38. Voir la note 18.

lait plus gravement, y mêlant pourtant l'amour paternel, qui[39] n'était pas moins capable d'ébranler un esprit qui ne se conduisait pas moins par raison que par tendresse. Elle n'avait alors que quatorze ans, et néanmoins elle demeura inébranlable en elle-même, et leur déclara avec toute sorte de respect que le monde ne lui serait jamais rien et qu'elle les suppliait très humblement de lui accorder une seule chose qu'elle attendait de leur piété et qui serait une marque de leur affection en son endroit, savoir, de trouver bon qu'elle reçût l'habit de la sainte religion. Ses parents, la trouvant inflexible à leurs tendresses et à leurs persuasions, et qu'elle les convainquait par des raisons si pressantes qu'ils n'y pouvaient répliquer, crurent qu'elle était conduite de l'esprit de Dieu; c'est pourquoi ils la ramenèrent au monastère avec promesse de lui donner le consentement qu'elle désirait. Elle m'a assuré plusieurs fois qu'en cette rencontre Dieu lui mit dans l'esprit plusieurs passages de l'Écriture sainte et des Pères touchant la perfection et les avantages de la vie religieuse, et que tout cela sortait de son cœur et de sa bouche avec tant de fluidité que ses parents et plusieurs personnes de qualité qui l'écoutaient en étaient surpris d'admiration.

Après qu'elle fut rentrée dans le noviciat, le ressouvenir des caresses de sa mère lui fut une étrange[40] tentation. Le démon s'en servit pour la troubler, lui faisant voir d'un autre côté la bassesse, la misère, et les souffrances de la vie religieuse. Le combat fut grand, et dans les agonies extrêmes qu'elle souffrait, elle s'adressait à la très sainte Vierge, sa bonne Mère et son refuge ordinaire. Il n'y avait ni dévotion, ni industrie dont elle ne s'avisât pour gagner ses bonnes grâces. Elle se nourrissait d'espérance, mais pourtant les caresses de sa mère ne pouvaient sortir de son esprit. Elle ne déclara sa peine à personne, de crainte que son dessein ne fût traversé ou retardé, mais elle prit la résolution de franchir cette

39. *Qui*, ce qui.
40. *Étrange*, extraordinaire.

difficulté et d'être fidèle à Dieu en embrassant les maximes de l'Évangile[41].

Le jour auquel elle devait prendre l'habit étant venu, Messieurs ses parents voulurent qu'elle fût interrogée par le supérieur de la maison[42] dans le parloir extérieur. Ils furent encore là les témoins de la fermeté de sa vocation. Mais voici une seconde attaque. Après que sa mère l'eut vêtue des habits conformes à sa condition, et avec lesquels elle devait paraître à la grille[43], elle la prit entre ses bras et, comme pâmée de douleur de perdre une si chère fille, la serra si longtemps sur son sein, sans parler, qu'enfin son père, qui craignait qu'il n'arrivât quelque accident, fut contraint de les séparer. Il mena sa fille à la porte de la clôture où la Communauté l'attendait, et faisant réflexion que c'était le lieu où se devait faire la dernière séparation, il fut tellement attendri qu'il ne put ni parler ni lui dire adieu. Elle m'a avoué depuis que cette dernière attaque lui fut encore plus rude et plus sensible que la première. Elle jeta quelques larmes, mais cela fut si passager, que la considérant durant la cérémonie je ne m'en aperçus point, mais je remarquai une gravité et modestie que je ne pouvais assez admirer dans une fille de son âge.

Elle reçoit le voile de novice.
Sa fidélité à la pratique de la règle et sa dévotion envers la très sainte Vierge

Elle reçut donc l'habit de novice avec une dévotion

41. Celles où le Christ invite l'âme à préférer son amour à tout autre, même à celui des parents. Voir, saint Luc XIV, 26.

42. Louis Forget, fils de Jean Forget, seigneur de la Trotinière, conseiller et maître des requêtes de la reine, échevin et maire de Tours en 1599, et de Madeleine Barré. De ses deux frères, l'un, François, était conseiller au parlement ; l'autre, Pierre, conseiller d'État. Louis Forget était conseiller et aumônier du roi, chanoine, chancelier et théologal de l'Église de Tours. On lui doit plusieurs ouvrages de dévotion (Dom Housseau : *Collection de mémoires sur les provinces de France*. Tome XIX : *La Touraine*. Ms. B. N. f. fr.).

43. « On a coutume d'habiller les filles, en ce dernier jour de leur siècle, conformément à l'état qu'elles auraient tenu dans le monde. » RJ 1652 (Q 40 ; CXXXVIII, 84). Cet usage, inauguré peut-être dans les carmels de France au XVII^e^ s., est passé jusqu'à nous.

et une présence d'esprit admirables[44]. Je fus mise en ce temps-là au noviciat[45], où j'étais ravie de voir, en une fille de quatorze ans, la maturité d'une personne de trente et la vertu d'une religieuse consommée[46]. Elle possédait éminemment l'esprit des règles et les maximes de la vie religieuse, et les pratiquait avec une merveilleuse fidélité, en sorte qu'il paraissait dès lors qu'après sa profession elle serait capable de tous les emplois d'une communauté. Je voyais clairement que la très sainte Vierge la conduisait comme par la main, et qu'elle la préparait pour en faire une digne épouse de son Fils. Il ne se peut voir un plus tendre amour que celui que cette jeune novice avait pour cette divine Mère. Outre ses entretiens familiers, elle avait en elle une confiance toute filiale. Elle lui donnait tout le temps qui lui restait après les pratiques de la règle, qu'elle mettait même, ainsi que tout le reste, entre ses mains. Elle inventait mille dévotions pour l'honorer. On la voyait toujours à ses pieds. Quand elle avait commis quelque imperfection, quoique légère, — car elle n'en commettait point de bien considérables, — elle se jetait aussitôt entre ses bras, comme une fille pleine de confiance entre les bras de sa mère. Elle lui disait amoureusement : « Ah ! ma très chère Mère, couvrez, s'il vous plaît, mes fautes ; effacez-les de mon âme, afin qu'il n'en paraisse rien aux yeux de votre Fils, et je promets de vous faire telle

44. Ce fut sur la fin de 1630 ou au début de 1631. La novice reçut alors le nom de Marie de St-Bernard, par une attention toute particulière de la Mère Françoise de St-Bernard, alors supérieure du monastère, et dont Marie de l'Incarnation a dit plus haut l'affection toute maternelle pour la jeune fille.

45. Marie de l'Incarnation entra aux Ursulines à la fin de janvier 1631. Elle était en effet au noviciat quand Marie de la Troche y fut admise. Mais sa rédaction est amphibologique. Elle laisse plutôt l'impression de son retour au noviciat, après sa profession, comme assistante de la maîtresse des novices, dans les premiers jours de 1634 (*Écrits* III, p. 75).

46. Quelques lignes du P. Le Jeune nous donneront l'idée des libertés qu'il prenait avec son texte, même quand il prétendait le citer mot à mot : « J'étais ravie d'étonnement, dit la Mère de l'Incarnation, de voir en une fille de quatorze ans non seulement la maturité de celles qui en ont plus de vingt-cinq, mais encore la vertu d'une religieuse déjà bien avancée. » RJ 1652 (Q 40 ; CXXXVIII, 84). Autant de mots, autant de licences. Nous savons que c'était l'usage courant. Du moins, ici le sens est suivi fidèlement.

ou telle dévotion. » Après ces paroles, elle ressentait l'effet de sa confiance et elle expérimentait en son âme le secours de cette divine Mère.

Cette protection si sensible de la sainte Vierge faisait qu'elle avait pour elle un amour de jalousie, croyant qu'on lui faisait tort de ne se pas adresser à elle préférablement à tout ce qui est au-dessous de Dieu. Nos chères Mères de Tours qui étaient avec nous dans le noviciat en pourraient dire davantage et elles en sont plus capables que moi[47]. Je dirai seulement qu'elle m'a souvent assuré que ses premières années de religion jusqu'à l'âge de vingt ans ont été toujours consacrées à cette très aimable Mère, et qu'elle lui était redevable après Dieu de la grâce de sa vocation et de toutes les autres qui l'ont suivie.

Sur la fin de son noviciat[48], elle écrivait sans cesse à Messieurs ses parents pour les supplier de ne point retarder sa profession, et de se trouver sans délai au jour destiné à cette cérémonie. Ils n'y manquèrent pas, mais ils voulurent encore faire une épreuve de sa vocation. Celle-ci fut la plus violente de toutes, et elle était fondée comme les autres sur les tendresses de sa mère. Son bon naturel ne se put démentir en cette rencontre, car il lui semblait que son âme se voulût séparer de son corps pendant qu'elle s'allait séparer pour toujours de sa mère. Elle n'en disait rien néanmoins, de crainte que si sa peine eût été connue, elle n'eût empêché, ou du moins retardé le bonheur de sa profession. Elle voulait dans le fond de son cœur être fidèle à Dieu et à la sainte Vierge, et pour être délivrée de ses peines, elle offrait de nouveaux

47. Qui étaient *avec nous*, c'est-à-dire avec Marie de l'Incarnation et avec Marie de St-Joseph. Ces « chères Mères » ne nous sont pas toutes inconnues. Quelques-unes paraissent dans la correspondance de Marie de l'Incarnation ; pour d'autres, dom Claude Martin, dans V pp. 242-299, et la Mère de Pommereu, dans ses *Chroniques de tout l'Ordre des Ursulines*, nous ont conservé leurs notices biographiques, qui ont fait passer leurs noms jusqu'à nous. Il y avait parmi elles des religieuses de très grande vertu. A la fin du siècle, le « saint M. Boudon », archidiacre d'Évreux, un spirituel réputé, citera l'une d'elles, la Mère Marie Beluche de la Nativité, avec admiration, dans sa correspondance (Œuvres de M. Henri Boudin. Édit. Migne).

48. Derniers mois de 1633 ou début de 1634.

vœux à cette Mère de bonté. Elle ne pouvait aimer le monde, parce qu'elle le voyait comme un golfe[49] de perdition ; son cœur ne tenait plus qu'à sa mère, et encore elle voulait bien la quitter pour être fidèle à Dieu ; mais, dans la tendresse de son naturel, elle craignait de perdre courage[50]. Lorsqu'elle était dans ces combats, elle vit en songe une échelle, qui d'un bout touchait la terre et de l'autre le ciel. Un grand nombre de personnes y montaient avec le secours de leurs bons anges, qui essuyaient leurs sueurs dans le travail qu'ils avaient à monter. Plusieurs tombaient à la renverse dès le bas de l'échelle, les autres du milieu, les autres de plus haut ; mais il y en avait d'autres qui montaient courageusement jusqu'au haut, correspondant au secours de leurs bons anges. Je ne sais pas ce que signifiait ce songe ou cette vision ; mais elle l'expliqua du noviciat de la vie religieuse, dans lequel quelques-uns perdent cœur dès le commencement, les autres au milieu, les autres étant plus avancés, et où enfin il y en a qui arrivent à la perfection, qui est le haut de l'échelle. Elle prit ce songe pour un avertissement du Ciel, qui[51] lui donna un nouveau courage ; et au même temps son cœur se trouva rempli

49. *Golfe*, gouffre. Ces deux mots d'une étymologie identique étaient encore interchangeables au XVIII^e siècle.

50. Le Jeune s'étend pesamment sur les luttes de Marie de St-Joseph à la veille de sa profession : « Les deux ans de son noviciat, écrit-il, saintement écoulés, Messieurs ses parents lui vinrent livrer la dernière bataille : Madame sa mère déplie le reste de sa rhétorique... » Il accumule ensuite les formules conventionnelles de l'hagiographie pour nous faire part des artifices du père et de la mère de Marie de St-Joseph. Ce faisant, c'est lui qui fait de la rhétorique : « Leur dessein n'était pas de résister à Dieu, commente-t-il, mais de faire la guerre à une volonté fondée sur le sable mouvant... La liaison des cœurs ne se rompt bien souvent qu'avec violence. Qui dit mère dit une amante, et qui parle d'enfant bien né, parle d'un cœur plein d'amour et de respect. Notre novice ne pouvait quitter Dieu ni ses parents. Elle eût désiré ou que sa mère se fût faite religieuse avec elle, ou que ses parents eussent converti leur maison en un monastère de son Ordre, car parler de séparation, c'était parler de mort. Elle eût mieux aimé mourir mille fois que de quitter *le manche de la charrue pour retourner en arrière*, et la pauvre nature souffrait en elle des convulsions et des angoisses étranges à la pensée qu'elle s'allait priver pour le reste de ses jours de l'aimable conversation de sa bonne mère. » RJ 1652 (Q 41 ; CXXXVIII, 86-88). Les sentiments de la jeune fille devaient être plus simples que cela dans leur violence. Marie de l'Incarnation, elle, reste dans la mesure.

51. *Qui*, ce qui.

d'une force céleste, qui la rendit victorieuse de l'amour des parents aussi bien que de celui du monde[52].

De sa profession et de son zèle pour le salut des âmes

Elle fit donc profession à l'âge de seize ans[53], et cet engagement lui fit redoubler le pas, et pratiquer la vertu d'une manière bien plus pure et plus dégagée qu'elle n'avait fait durant son noviciat. Elle avait surtout un zèle extraordinaire pour l'avancement de la gloire de Dieu et du salut des âmes. L'on avait remarqué dès son enfance que son cœur se portait de ce côté-là, et ce fut la raison pour laquelle sa mère la mit en pension aux Ursulines plutôt qu'ailleurs, croyant que cet Ordre, qui s'applique à l'instruction des filles, serait plus conforme à son inclination[54]. Elle y fut appliquée dès le noviciat, parce que l'on avait vu, lorsqu'elle était parmi les pensionnaires, qu'elle y avait une grâce particulière[55]. Étant professe, on la remit en ce saint exercice, dans lequel elle fit paraître son zèle d'une manière tout extraordinaire. J'avais un jour entre les mains la vie de saint

52. Citons, une fois de plus Le Jeune, encore que cet humaniste intempérant amène Œdipe en cette affaire. Mais il a de très bonnes réflexions en passant : « L'effet de cette vue fit voir que ce n'était point un simple songe forgé dans la boutique de son imagination, mais un remède à son mal, appliqué par les mains de son bon ange. Il ne fallut point chercher d'Œdipe pour l'explication de cet énigme ; l'esprit de Dieu en fut l'interprète. Il cassa le noyau et lui en fit goûter l'amande. Cet amour de l'enfant d'Adam, qui la tenait attachée par des yeux et par un cœur de chair, se changea, en un instant, en un amour qui ne détruit point la nature, mais qui la sanctifie : amour plus fort, mais plus libre ; amour qui regarde non le temps, mais l'éternité. Sa fidélité à résister à cet amour étouffant ; sa générosité à ne le jamais découvrir à ses parents, de peur qu'ils n'en prissent avantage pour combattre sa vocation ; sa résolution à souffrir, le reste de ses jours, la tyrannie de cet amour plutôt que de lâcher pied et sortir de son poste lui méritèrent cet amour saint, cet amour dégagé qui, l'ayant délivrée de son esclavage, lui donna le moyen de présenter à Dieu, dans une profonde paix, un véritable sacrifice, ou plutôt un entier holocauste d'elle-même, s'unissant étroitement à lui en se séparant de toutes les créatures par les vœux de sa profession... Et, jamais depuis ce temps-là, l'amour de ses parents ne l'a embarrassée. » RJ 1652 (Q 41 ; CXXXVIII, 90).

53. De seize ans accomplis, car elle ne dut prononcer ses vœux qu'en 1633 au plus tôt.

54. Voir plus haut la note 18.

55. Le stage dans les classes des jeunes novices, une innovation des Ursulines de Paris, leur assurait le bénéfice d'une première formation pédagogique.

François Xavier[56], à qui elle avait porté une dévotion singulière dès son enfance, à cause du zèle qu'il avait eu pour la conversion des peuples à la foi de Jésus-Christ. Son cœur même se sentait porté à l'imiter, mais elle ne savait de quelle manière elle le pouvait faire[57]. Elle me prit ce livre, et je le lui donnai volontiers avec la permission de notre révérende Mère. Cette lecture alluma un nouveau feu dans son cœur, et la flamme de son zèle se nourrissait par les exemples qu'elle voyait, en attendant qu'il plût à Dieu de lui faire naître les occasions de lui rendre service dans l'instruction des âmes rachetées du Sang de son Fils.

Dans ce temps-là, l'on commença à faire des relations de ce qui se passait dans la Nouvelle-France et des grandes conversions qui s'y faisaient[58]. Le R. P. Poncet, ou quelque autre des Révérends Pères, m'en envoyait une tous les ans, sachant que l'on y traitait d'une matière qui était à mon goût[59]. Cette lecture échauffait son cœur et renouvelait ses désirs; et comme elle savait que je soupirais après le bonheur de me sacrifier pour le salut des filles sauvages, elle me découvrit enfin les secrets de son âme[60]. Mais ce qui lui faisait de la peine était

56. La vie et les lettres de saint François-Xavier étaient très lues alors chez les religieuses. Parmi les vies françaises du saint de la première moitié du XVII^e siècle, celle du P. Étienne Binet, le célèbre jésuite humaniste, qui était en 1638 provincial de France (*Écrits* II, p. 359, note 3), devait être, en raison de sa date (1622) et de la personnalité de son auteur, la plus répandue chez les Ursulines.

57. Leur sexe et leur clôture semblaient, encore à cette date, devoir défendre à tout jamais l'activité missionnaire aux religieuses.

58. Grandes conversions, surtout grands efforts pour convertir, car les premiers résultats étaient assez maigres. — Les *Relations* des Jésuites de la Nouvelle-France, commencées en 1616, interrompues et reprises en 1626, suspendues de nouveau, avaient enfin reparu en 1632. Depuis, leur publication annuelle n'avait pas cessé.

59. La première *Relation des Missions de la Nouvelle-France* que Marie de l'Incarnation connut fut sans doute celle de 1635, qui parut à Paris en février 1636 (*Écrits* II, p. 317). C'était celle où Le Jeune, s'adressant aux « Dames de France », les invitait pathétiquement à recueillir le sang du Fils de Dieu pour l'appliquer aux pauvres infidèles. Elle lui avait été communiquée par le P. Antoine-Joseph Poncet, dont le nom est revenu déjà souvent dans les lettres précédentes, et le P. Georges de la Haye (*Écrits* I, p. 326). Les deux Jésuites lui envoyèrent aussi les suivantes.

60. Ceci nous reporte aux années 1637-1638. C'est alors en effet que, dans le monastère de Tours, on commença de soupçonner quelque chose des projets apostoliques de Marie de l'Incarnation (*Écrits* II, p. 327).

qu'elle y prévoyait bien des obstacles, tant du côté de ses parents qu'à cause de son sexe, de sa condition et de sa jeunesse[61]. Dans ces difficultés, qui occupaient son esprit, elle ne se pouvait persuader que cette vocation pût jamais avoir son effet ; c'est pourquoi elle se contentait d'offrir à Notre-Seigneur les travaux des missionnaires, croyant par ce moyen y satisfaire autant qu'il était en son pouvoir[62].

Cependant, elle crut qu'elle se devait appliquer tout de bon à ce que Dieu demandait d'elle actuellement, savoir à la pratique des règles et aux fonctions de l'institut[63]. Elle le fit en effet, car il ne se pouvait rien voir de plus exact à la régularité. Sa modestie était tout angélique et sa gravité ravissait tout le monde. Un jour un certain religieux, mais qui l'était plus de nom et d'habit que d'effet, pour la raison que je dirai, lui rendit visite, parce qu'il connaissait Messieurs ses parents. Après plusieurs entretiens, qui ne lui plaisaient guère, il la pria de se dévoiler[64] devant lui. Elle le supplia avec beaucoup d'humilité de l'en vouloir dispenser, disant qu'elle n'avait pas permission de le faire ; outre que, pour l'entretenir, elle n'avait besoin que d'oreilles pour l'entendre parler et d'une langue pour lui répondre ; qu'elle avait l'un et l'autre sans être obligée de se découvrir le visage. Ce refus ne le contenta pas, mais il fit de nouvelles instances, ajoutant que personne n'en saurait rien et qu'elle ne devait point craindre de lui

---

61. Marie de St-Joseph avait alors à peine dix-huit ans.

62. C'est dans cette pratique des devoirs du moment que le réalisme surnaturel de Marie de l'Incarnation plaçait le haut point de la perfection. Voir plus haut la lettre CXXX. C'est là aussi que la Vénérable Mère, en attendant l'exécution des volontés de Dieu, faisait son entraînement missionnaire. Elle ne manqua pas de donner cette leçon de choses à sa jeune compagne, qui, on le voit, y entra sans hésiter.

63. Là encore, nous rencontrons un trait de ce réalisme, de ce bon sens surnaturel que la jeune religieuse avait en commun avec Marie de l'Incarnation : s'appliquer à la pratique des vertus de son état et de celles que réclame le moment présent.

64. *Dévoiler*, relever son voile. C'était alors la coutume pour les religieuses, dans la plupart des ordres cloîtrés de paraître à la grille, le voile baissé. Voir plus haut ce que Marie de l'Incarnation en rapporte à son propre sujet (lettre CLVI).

donner cette satisfaction, de laquelle il se tiendrait fort obligé. Cette demande, appuyée sur des motifs si bas et si humains, donna tant d'horreur à cette jeune religieuse qu'elle lui répondit sévèrement que Dieu était présent, que c'était à lui qu'elle portait respect, et qu'elle ne voulait point d'autre témoin de ses actions que lui. A ces paroles il demeura fort confus, et elle, prenant congé de lui, le quitta.

De sa dévotion envers saint Joseph, et de sa vocation pour le Canada

Dans la tendresse de cœur qu'elle avait pour la très sainte Vierge, elle avait une peine très grande dans son intérieur de ce qu'elle n'en avait point, à ce qu'elle croyait, pour saint Joseph. Elle croyait que ce n'était pas aimer cette divine Mère, que de ne pas aimer son très chaste époux. C'est pourquoi elle lui demandait souvent si elle n'aurait pas pitié d'elle, et si elle ne la donnerait pas à ce saint patriarche, craignant que ce ne fût en elle une marque de réprobation de ne lui pas appartenir. Ce n'est pas que dans le fond elle n'aimât beaucoup ce grand saint, mais elle ne ressentait pas, à ce qu'elle disait, sa protection comme elle ressentait celle de la sainte Vierge.

En ce temps-là la Mère prieure des Ursulines de Loudun[65] alla à Annecy[66] par l'ordre de Monseigneur l'évêque de Poitiers[67], pour rendre ses vœux au sépulcre du bienheureux François de Salles[68]. Elle passa par notre monas-

65. La célèbre Mère Jeanne des Anges, supérieure de ce monastère des Ursulines de Loudun devenu si fameux en France avec son histoire de possessions et le procès de sorcellerie d'Urbain Grandier.

66. Annessy, comme on écrivait au XVII[e] siècle. Cette petite ville du duché de Savoie était la résidence de l'évêque de Genève, depuis que Calvin avait fait du siège de son évêché la capitale de la Réforme française.

67. Henry Louis Chasteigner de la Rocheposay.

68. François de Sales, — on écrivait alors de Salles, — mort à Lyon, en 1622. Ses restes, transportés à Annecy, avaient été déposés au monastère de la Visitation. A cette époque, François de Sales n'avait pas encore été canonisé. Il n'était même pas béatifié, bien que sa béatification fût déjà décrétée. Jeanne des Anges affirmait que, d'après une voix intérieure, elle ne serait délivrée du démon « qu'au

tère de Tours [69], portant avec elle la sainte onction avec laquelle saint Joseph l'avait guérie d'une maladie mortelle lorsqu'elle était à l'agonie [70]. Cette onction rendait une odeur qui n'était point de la terre, et elle portait une vertu miraculeuse et toute céleste. La Communauté la baisa et sentit la suavité de cette odeur, et tout ensemble son opération, qu'elle porta jusque dans le fond de l'âme [71]. Il n'y eut que notre chère sœur qui ne ressentit point ni l'odeur ni son effet. Cette singularité l'affligea tout de nouveau et la mit dans de nouvelles craintes. Cependant cette Révérende Mère poursuivit son voyage, au retour duquel elle passa encore par notre monastère. Toute la communauté la supplia de lui donner encore la consolation de voir et de baiser la sainte onction. Elle l'accorda fort obligeamment. Notre chère sœur s'y présenta à son tour dans un esprit humilié au dernier point, mais pourtant toute pleine de confiance que la sainte Vierge ne la rebuterait pas, mais qu'elle la donnerait à son Époux.

---

tombeau du B. Monsieur de Salles ». En réalité, sa possession avait cessé dès 1637 (*Histoire de la possession de la Mère Jeanne des Anges, de la Maison de Coze, supérieure des Ursulines de Loudun.* Tours, Bibliothèque municipale. Ms. 1197. Ce manuscrit a été édité par les soins des Drs Gabriel Legué et Gilles de la Tourrette, Paris, 1886).

69. C'était en avril-mai 1638. Marie de l'Incarnation a mentionné ce passage de Jeanne des Anges à Tours dans sa *Relation* de 1654 (*Écrits* II, p. 294). La présence aux Ursulines de Jeanne des Anges y fut l'occasion d'une affluence extraordinaire, « jusqu'à sept mille personnes par jour » (*Histoire de la possession...*)

70. Phénomène arrivé au début de 1637. Jeanne des Anges affirmait qu'elle avait été guérie d'une pleurésie, pour laquelle on l'avait administrée, par saint Joseph, qui lui était apparu en songe et l'avait soudainement délivrée de son mal, en lui faisant une onction sur le côté droit. Elle avait fait aussitôt recueillir « cinq gouttes assez grosses de ce baume miraculeux, qui jetait une excellente odeur ». A peine connue, la merveille avait attiré des foules au monastère de Loudun et opéré de nombreux prodiges (*Histoire de la possession...*).

71. Le baume était-il vraiment d'origine céleste ? Nous renvoyons, sur cette affaire troublante, comme d'ailleurs sur tout ce qui se rapporte à la possession de Loudun, à la discussion de Henri Bremond, dans son *Histoire littéraire du sentiment religieux en France au XVIIe s.* ; Tome V : Surin et Jeanne des Anges, pp. 239 et ss. Très proche de ces événements, Marie de l'Incarnation, comme ses plus illustres contemporains, n'a même pas eu l'idée d'en contester le caractère surnaturel. Elle a vu le baume et connu les effets de grâce qu'il produisait dans les âmes. Il est curieux d'ailleurs qu'elle ne parle point des caractères que Jeanne des Anges portait imprimés sur sa main gauche — les noms superposés de Jésus, Marie, Joseph et François de Sales — et qu'elle offrait aussi à l'admiration publique. Pourtant, ces caractères furent renouvelés à Tours et y causèrent un grand émerveillement (*Histoire de la possession...*).

Son désir eut son effet, car non seulement elle ressentit l'odeur de ce saint baume, mais encore elle en fut pénétrée jusque dans le fond de son âme avec l'effet de la grâce qu'elle avait demandée. Cette opération céleste la mit dans un tel transport d'esprit, que la Révérende Mère s'en aperçut, et lui dit en souriant : « Voici un cœur que Dieu presse puissamment »[72]. Il le pressait en effet d'une telle manière, qu'elle se dégagea secrètement de la Communauté, et s'alla enfermer dans la grotte de saint Joseph[73], où elle demeura cachée environ deux heures. Durant ce temps-là, Notre-Seigneur lui fit connaître qu'il voulait que saint Joseph fût son père et son protecteur spécial, et qu'elle fût sa fille comme elle l'était de la sainte Vierge. Cependant, elle fondait en larmes, et elle sentait en son âme des écoulements de grâces qui opéraient en elle cette filiation avec tant de certitude qu'elle n'en pouvait douter. Cette certitude lui a duré toute sa vie, durant laquelle elle a expérimenté des secours très particuliers de ce saint Patriarche.

Il lui arriva une chose fort extraordinaire un an avant notre départ pour le Canada[74], et lorsque personne ne pensait que ce dessein se pût jamais exécuter. Une nuit, elle se trouva en esprit à l'entrée d'un place très belle et spacieuse, toute fermée de maisons et de boutiques remplies de tous les instruments de vanité, où les gens du monde ont coutume de se prendre et de se perdre. Elle demeura ferme à l'entrée de cette place, tout effrayée de voir que tous ceux qui y entraient étaient insensiblement attirés à ces boutiques, où ils étaient charmés du faux brillant de leurs vanités, et s'y laissaient prendre comme dans des pièges[75]. Ce qui l'épouvanta le plus, fut d'y voir un religieux s'y égarer et s'y perdre de telle

72. Voir : *Histoire de la possession de la Mère Jeanne des Anges* (Tours. B. Municipale. Ms. 1197).

73. Petite chapelle ou ermitage plutôt que grotte, où Marie de l'Incarnation allait, elle aussi, faire ses dévotions au saint patriarche (*Écrits* II, p. 344). Cet édicule existe encore dans le jardin de l'ancien monastère des Ursulines.

74. En 1638.

75. Ce qui lui fut alors représenté, ce fut le spectacle d'une foire, d'une assemblée, comme l'on disait encore.

sorte qu'elle ne le vit plus paraître. Ne sachant donc par où passer pour aller au lieu où elle se devait rendre, d'autant qu'il n'y avait point d'autre chemin que celui où il y avait un si grand risque de se perdre, elle ne savait à quoi se résoudre. Lorsqu'elle était dans cette perplexité, elle aperçut que tout le long de cette place, un grand nombre de jeunes gens fort résolus, mais assez mal faits et habillés comme des Sauvages, se partagea en deux bandes, qui firent comme deux haies par le milieu desquelles elle passa sans péril. Lorsqu'elle passait, elle entendit distinctement ces paroles : « C'est par nous que tu seras sauvée » ; mais jetant les yeux sur le guidon ou étendard, elle remarqua qu'il était écrit d'un langage inconnu et qu'elle ne put entendre. Elle ne put connaître plus distinctement qui étaient ceux à la faveur desquels elle sortit d'un si grand péril (quelques-uns ont cru que c'étaient les bons anges des Sauvages) ; mais elle remarqua que le religieux qui s'y était perdu, était celui dont j'ai parlé, qui lui voulait faire lever le voile avec tant de curiosité, et qui, par effet, a depuis apostasié deux fois de sa religion [76].

Quoiqu'elle ne connût point les Sauvages qui l'avaient préservée des dangers où elle s'était trouvée, et qu'elle ne pensât point actuellement au Canada, Dieu néanmoins disposait secrètement son cœur et son esprit pour y aller consommer sa vie au service de ces âmes abandonnées, quand l'occasion s'en présenterait. C'est pourquoi, dans la suite des temps [77], elle me demandait dans nos entretiens familiers si je n'avais point de connaissance que l'on y dût aller ; si moi-même je n'étais point destinée pour ce dessein, et qui était celle qui me devait accompagner : « Ah ! disait-elle, que j'aurais de contentement, et que je m'estimerais heureuse de donner ma vie dans une si sainte expédition ! Une seule chose me donne de la frayeur, c'est ce que disent les *Relations*, que les Sauvages sont presque nus, et j'appréhende que

76. *De sa religion*, de son ordre religieux.
77. Mieux, dans les mois qui suivirent.

cela ne donne quelque atteinte à la pureté. Néanmoins soyez certaine que si vous m'y menez, je vous tiendrai si fortement que rien ne me pourra jamais séparer de vous. La mort, les peines, les travaux, la mer, les tempêtes, la privation des parents, la séparation de nos Mères et de nos Sœurs, en un mot, rien ne sera capable de rompre le lien avec lequel Dieu nous aura unies ensemble. » Voilà les dispositions de cette généreuse fille pour le salut des âmes, où elle donne en même temps une preuve éclatante de l'amour qu'elle avait pour la pureté. Rien n'était capable de lui faire de la peine en cette entreprise qu'une seule chose, savoir les hasards où elle se pouvait trouver de voir des objets capables d'apporter quelque dommage à cette vertu angélique.

Dans le temps qu'elle eut ce songe mystérieux dont j'ai parlé, elle était actuellement dans un pas[78] bien glissant, et capable de la conduire dans le chemin de la vanité, sous un prétexte apparent de vertu. Elle m'en a souvent entretenue, et en m'en parlant, elle ne se pouvait lasser de bénir Dieu de lui avoir fait éviter les pièges que le démon lui tendait, et de lui avoir donné le courage de prendre la fuite par un chemin contraire qui la pouvait conduire à la sainteté. Je connais plus clair que jamais que la main de Dieu la conduisait pour en faire un sujet digne de sa grâce dans la Mission de Canada. Je n'en rapporterai point ici les particularités pour des raisons de charité, qui m'obligent de me tenir dans le silence[79].

---

78. *Pas*, passage. Ce mot, qui n'est plus employé aujourd'hui qu'au figuré, avait autrefois le sens de *chemin*. On dit encore le Pas de Suze, Saint-Jacques du Haut-Pas.

79. Le Jeune n'est pas plus explicite sur cette période de la vie de la jeune Ursuline. « La Mère de St-Joseph, écrit-il, avait l'esprit vif et net et beaucoup éclairé. Sa conversation était aimable, son industrie à gagner le cœur de ceux qui tenaient le timon était ravissante. Comme elle se vit dans la suite des temps approuvée et soutenue des premières colonnes de sa maison, sa jeunesse, qui avait encore du feu dedans les veines, la porta à deux doigts d'un précipice, la mettant (dit mon papier) dans le danger de prendre un chemin qui lui aurait été fort dommageable et qui, sous ombre de bien apparent, l'allait jeter dans une vanité fort subtile. Étant donc sur le point de prendre son essor, Notre-Seigneur lui fit voir ce que je vais raconter.» RJ 1652 (Q 42 ; C XXXVIII, 94). Suit alors le récit

l'être, excepté celle que Dieu avait marquée dans son décret éternel. Car aux premières paroles qu'elle entendit, que Madame de la Peltrie me faisait l'honneur de venir me querir, elle devint froide comme une glace. Le diable commença à la troubler ; et, en me regardant, elle ne croyait pas qu'il y eût au monde une personne plus misérable que moi, et elle avait le même sentiment de celle qui me serait donnée pour compagne [94]. Elle nous regardait comme des personnes qui allaient dans la voie de la perdition. Quoiqu'elle eût une haute estime de la piété de cette dame, elle ne pouvait avoir pour elle que de la froideur ; elle ressentait un resserrement de cœur étrange pendant que toutes les autres se dilataient en joie, et qu'elles étaient ravies de l'entendre parler de son pieux dessein. Elle se remettait devant les yeux ses désirs passés et les touches [95] qu'elle avait eues d'aller servir Dieu en Canada. Les communications particulières que nous avions eues ensemble sur ce sujet lui revenaient dans l'esprit, mais son cœur ne se rendait point. Dans ce combat d'elle-même contre elle-même, elle prit enfin la résolution d'être fidèle et de souffrir. Elle fut trouver notre Révérende Mère et la supplia de la choisir pour être ma compagne. Quelque fervente qu'elle parût, elle ne la voulut pas écouter, et afin de lui ôter entièrement cette pensée, elle lui donna la chambre que j'habitais et l'office dont j'avais le soin [96].

---

94. Cette sortie du cloître lui était représentée comme une atteinte aux droits et aux exigences de la vie religieuse. Prestiges, bien entendu, mais qui agissaient fortement sur cette petite nature délicate, ardente, et même, par moments, excessive.

95. *Touches*, impressions, inspirations produites par la grâce qui *touchent*, émeuvent l'âme.

96. Depuis 1637, Marie de l'Incarnation avait quitté ses fonctions d'assistante de la maîtresse des novices pour prendre la charge de maîtresse générale du pensionnat, charge créée par les Ursulines de Paris dans les premières années de leur établissement, entre 1612 et 1623. Cette institution, qui témoignait d'un grand sens des nécessités pédagogiques, avait vite été adoptée par plusieurs autres maisons d'Ursulines, même d'obédiences différentes. Si l'on songe qu'à la maîtresse générale du pensionnat revenait la direction des maîtresses des classes, la formation spirituelle et intellectuelle des élèves, on peut juger de la confiance que les Ursulines de Tours avaient en la valeur et en la maturité de Marie de St-Joseph, malgré sa jeunesse.

Cependant on jetait les yeux sur les sujets qu'on estimait les plus propres, et l'on ne pouvait convenir d'aucune. C'étaient de très sages et très vertueuses filles, mais il était évident que Dieu avait un dessein pour une autre. L'on fit l'oraison de quarante heures, afin qu'il plût à sa Bonté de vouloir inspirer[97] quelle elle était. Moi, cependant, qui savais que cette chère sœur avait été rejetée et qu'elle n'était pas même du nombre de celles sur qui l'on jetait les yeux, je n'osais la demander ni parler en sa faveur, voyant d'ailleurs que j'aurais à combattre des oppositions presque insurmontables. Je déclarai mes sentiments au Révérend Père supérieur des Feuillants[98], qui savait les liens qui la pouvaient arrêter. Il me conseilla de passer par-dessus mes craintes, disant qu'assurément je l'emporterais. Avant que de passer outre, je lui voulus parler pour savoir d'elle-même sa disposition. A la première parole que je lui dis, toutes ses peines furent dissipées. Son esprit se trouva net, et son cœur disposé à suivre les volontés de Dieu. Sachant sa disposition, je priai M. de Bernières et Madame de la Peltrie, à qui je fis le récit de ses bonnes qualités, de soutenir la demande que j'en allais faire. Ils me le promirent. Et sans différer davantage, je la fus demander à notre Révérende Mère, qui fut extrêmement surprise. Elle ne me répondit rien, parce qu'elle jugeait prudemment que l'affaire irait plus loin. Cette chère fille, qui se nommait encore sœur Marie de St-Bernard me suivit de près. Elle s'alla jeter aux pieds de notre Mère, et, avec des instances également fortes et respectueuses, la supplia de l'aider dans un dessein qu'elle croyait que Dieu lui avait inspiré. Cette bonne Mère ressentit une douleur extrême dans la demande qu'elle lui faisait, car elle avait pour cette jeune fille un

97. *Inspirer*, faire connaître par ses inspirations.

98. Le P. Louis de Saint-Bernard, un moine architecte de renom. Il avait remplacé dom Raymond de St-Bernard comme supérieur des Feuillants de Tours. Marie de l'Incarnation avait d'abord eu des difficultés avec ce religieux. Avec le temps, Louis de St-Bernard était revenu à une appréciation plus juste des choses.

obligez-moi que je vous dise un mot en votre salle[108] ». Elle y entra, quoiqu'avec peine, et, après quelques discours, ils allèrent de compagnie trouver M. de la Troche. Ce sage religieux, tout rempli de l'esprit de Dieu, commença à leur parler si fortement de la grâce que Notre-Seigneur leur faisait de jeter les yeux sur leur fille pour la Mission de Canada, et du grand tort qu'ils lui feraient et à eux-mêmes de s'opposer à ses desseins, qu'ils se rendirent à ses raisons. Madame de la Troche demanda seulement la satisfaction d'aller dire adieu à sa fille, et de lui porter le congé et la bénédiction de son père, qui, étant indisposé, ne pouvait faire le voyage[109]. Ce bon religieux lui repartit : « Non, Madame, vous n'irez pas, s'il vous plaît ; vos tendresses seraient capables de tout gâter ». Ils se soumirent enfin à tout ce que voulut le religieux, et par son conseil ils écrivirent des lettres d'acquiescement si remplies de piété, qu'on jugea bien que l'esprit de Dieu avait conduit toute l'affaire par des ressorts[110] qui nous étaient cachés. On ne les pouvait lire sans verser des larmes, et sans rendre grâces à Celui qui sait si bien changer les cœurs, pour les réduire à ses saintes volontés.

Pendant toutes ces expéditions[111], le gros de la Communauté ne savait rien de ce qui se passait au regard de notre chère Sœur de St-Bernard, et on lui faisait des habits à tout hasard. Dès que le messager fut de retour, qui fut la veille de notre départ[112], l'on accomplit le vœu qu'elle avait fait de porter le nom de saint Joseph, et depuis ce temps-là on l'a appelée Marie de St-Joseph. La chose ayant éclaté dans la Communauté, on l'estima heureuse de ce que le sort était tombé sur elle, et on lui portait une sainte envie. L'on avait pourtant une tendresse de compassion de voir qu'elle s'allait exposer

108. *Salle*, la chambre de réception, le salon, comme nous disons aujourd'hui.
109. M. de la Troche devait mourir l'année suivante, le 18 octobre, âgé de cinquante ans (Registres de catholicité de Saint-Germain d'Arcé).
110. *Ressorts*, moyens.
111. *Expéditions*, démarches, et envois des courriers.
112. Le 21 février 1639.

à tant de périls, jeune comme elle était. Toutes fondaient en larmes, et l'on me faisait de petits reproches d'amour de ce que je l'avais demandée.

Son départ de Tours pour la Nouvelle-France. — Sa modestie. — Son zèle durant le voyage

Les obstacles donc qui la pouvaient retenir étant levés, Monseigneur l'archevêque nous donna sa bénédiction dans son palais, où il nous avait fait venir à ce dessein. Il nous fit communier avec lui, et nous exhorta à la persévérance en nous inculquant nos devoirs. Notre Sœur Marie de St-Joseph, avec une ferveur extraordinaire, et dans le sentiment d'exécuter son sacrifice plus parfaitement, se prosterna devant lui, le suppliant de nous commander ce voyage que nous allions entreprendre pour la gloire de Dieu. Il le fit avec bien de la douceur, nous disant les mêmes paroles que Notre-Seigneur dit à ses apôtres lorsqu'il les envoya en mission. Il nous donna nos obédiences[113], et nous fit chanter le psaume : *In exitu Israel de Egypto*[114], etc., et en le quittant, le cantique : *Magnificat*, etc.[115]

Nous retournâmes dans notre monastère pour prendre congé de nos Mères, qui dans cette occasion nous témoignèrent la tendresse de leurs cœurs. Elles ne se pouvaient séparer de notre Sœur de St-Joseph, qui dans cette rencontre ne versa pas une larme. Monseigneur l'archevêque obligea notre Révérende Mère de nous conduire

---

113. *Obédiences*, ici commandements écrits. Les archives des Ursulines de Québec conservent encore des copies notariées contemporaines de ces documents.

114. Psaume 113.

115. Voir, sur toute cette scène, la *Relation* de 1654 (*Écrits* II, pp. 349-350). En comparant ces narrations d'un même épisode écrites en des temps sensiblement différents — car le même récit reviendra dans une lettre de 1670 — on ne peut s'empêcher de remarquer, comme nous l'avons déjà fait (*Écrits* III, pp. 71-74), combien Marie de l'Incarnation se renouvelle peu dans sa manière de raconter un fait dont elle a été agent ou témoin. Le souvenir en était chez elle stéréotypé. Elle n'était pas une imaginative. Ce retour des mêmes détails et des mêmes mots est une preuve de son objectivité. Voir à ce sujet les récits du songe de 1633 (lettre X, *Écrits* III, pp. 67-74). et ceux de l'incendie de 1650 (lettres de 1651).

fut donné à la Mère Marie de St-Joseph, qui l'accepta avec un zèle et une ferveur incroyables ; et comme Notre-Seigneur lui avait donné un talent et une grâce toute particulière pour cet emploi, elle y fit un profit notable dès ce commencement. Madame notre fondatrice désira avoir le soin de nettoyer les filles sauvages avec ma Sœur Charlotte[126] ; mais ce n'est pas ici le lieu de parler de leurs emplois[127] ; je reviens à ma chère compagne.

Elle apprit en peu de temps les langues huronne et algonquine, et elle s'en servait avec une grande facilité[128]. Notre-Seigneur lui avait donné une grâce particulière pour gagner les cœurs, non seulement des filles, mais encore des hommes et des femmes de ces deux nations. Ils s'adressaient à elle avec une simplicité merveilleuse pour lui découvrir les peines et les difficultés de leur conscience ; et avec une soumission qui n'était pas moins admirable, ils lui obéissaient comme des enfants font à leur mère[129]. Le nom de Marie-Joseph, c'est ainsi qu'ils l'appelaient, était fameux dans le pays des Hurons et des Algonquins[130], et ces bons néophytes parlaient d'elle avec estime et amour à ceux qui ne la connaissaient pas encore, et par ce moyen elle fut connue en peu de temps de tout le monde. On l'appelait la sainte fille. Et moi je l'eusse volontiers appelée la sainte Mère, parce qu'elle les aimait et consolait comme une mère fait ses enfants ; et elle les regardait comme des créatures faites à l'image de Dieu, pour le salut desquelles elle eût voulu donner sa vie, s'il eût été en son pouvoir. Tous les ans, elle faisait son possible auprès de Madame sa mère[131]

---

126. Charlotte Barré, dite de St-Ignace (*Écrits* II, p. 352).

127. Sur les occupations de ces premiers jours, voir la *Relation* de 1654 (*Écrits* II, pp. 369-370).

128. Cependant, au rapport de la Mère Anne de Ste-Claire, à l'été de 1640, les trois premières Ursulines n'étaient pas « encore assez savantes pour entretenir un sauvage » (lettre LXV, *Écrits* III, p. 167).

129. Voir la lettre CXXV, pp. 95 et ss.

130. Les Hurons, ne pouvant prononcer les *m*, l'appelaient « Ouarie ».

131. *Le Registre des Bienfaiteurs* porte plusieurs mentions de ces aumônes de madame de la Troche aux Ursulines de Québec. Madame de la Troche mourut en 1651, cinq mois avant sa fille.

et de plusieurs personnes de qualité[132] pour avoir des aumônes pour ses chers néophytes. Ils lui en envoyaient avec libéralité, et elle leur procurait en échange des médiateurs auprès de Dieu. Elle a continué cette pratique jusques à la mort.

Depuis quelques années, Notre-Seigneur lui avait donné une vocation extraordinaire pour lui demander la conversion des nations de cette Amérique[133], l'affermissement de la colonie française[134], et la sainteté pour notre Communauté. Ces trois choses lui étaient extrêmement à cœur, et elles occupaient entièrement son esprit quand elle s'entretenait avec Dieu. Elle s'offrait sans cesse et sans réserve comme une victime à sa divine Majesté, afin qu'il lui plût les lui accorder. Elle me disait quelquefois en confiance[135] : « Il ne m'est pas possible de rien faire dans mon intérieur que pour ce pauvre pays, et il me semble que Dieu ne demande que cela de moi. » Il lui semblait qu'elle portait dans son cœur tous les Français et tous les Sauvages. Elle ressentait leurs biens et leurs maux plus que tout ce qui l'eût pu toucher en ce monde. Rien ne lui était plus sensible que quand elle entendait dire que le pays était menacé de

---

132. Personnes de naissance, comme on disait encore, expression par laquelle on désignait les personnes appartenant à la noblesse ou à la haute bourgeoisie. Parmi ces bienfaiteurs de haut rang figurent l'oncle de Marie de St-Joseph, M. de la Guibourgère, évêque de la Rochelle ; sa sœur, Françoise de Savonnières, mariée au marquis de la Bretesche ; son frère Martin, marié à Marie Goddes de Varennes, l'amie intime de madame de Sévigné. On peut bien penser que, si Marie de St-Joseph avait vécu, la bonne marquise serait, elle aussi, entrée parmi les bienfaitrices des Ursulines de Québec.

133. Cette Amérique, car il y en avait une autre, l'Amérique espagnole et portugaise.

134. Colonisation et évangélisation allaient alors de pair et s'appuyaient mutuellement. On peut bien dire qu'à cette époque la Nouvelle-France était plus une mission qu'une colonie proprement dite, et, plus tard, Colbert s'en plaindra ; cependant, il reste vrai que la mission reposait sur la fermeté de l'établissement français dans le Canada. Les Hospitalières de Québec, non plus, ne séparaient pas dans leurs intentions apostoliques la mission de la colonie. Il en était de même, naturellement, pour Marie de l'Incarnation, et c'est peut-être pourquoi elle souligne avec une certaine complaisance — car elle y reviendra — l'état d'esprit de sa jeune compagne. La vocation de ces premières religieuses, au Canada, est à la fois une vocation missionnaire et une vocation coloniale.

135. *En confiance*, en confidence.

ce qui est le plus édifiant dans sa vie. Elle avait une exactitude générale à la pratique des règles ; mais en celles où il s'agissait du service divin[146], elle y avait une pente si grande et une fidélité si inébranlable, ainsi que je viens de dire, qu'elle surmontait toutes les oppositions de faiblesse et d'infirmité que ses maladies continuelles lui causaient, afin d'assister au chœur avec la Communauté[147]. Elle a gardé cette fidélité jusqu'à la mort ; et pour le respect qu'elle portait au très saint Sacrement, elle l'a toujours voulu recevoir à l'église, jusqu'à ce qu'on le lui a apporté en viatique. Il en a été de même des sermons et des conférences spirituelles, où elle allait, ou pour mieux dire, où elle se traînait dans ses infirmités[148]. Comme elle était ennemie des dispenses, rien ne la mortifiait tant que de se voir privée de suivre la Communauté : « Dieu ne se paie pas ainsi, disait-elle ; combien y en a-t-il qui souffrent davantage et qui sont bien plus à plaindre que moi ! Si j'écoute les plaintes de la nature et si je lui donne des soulagements, elle s'y accoutumera, et ensuite je tomberai dans des faiblesses qui ne me permettront plus de garder mes règles, ni de suivre la Communauté. Et de plus, je suis religieuse. et en cette qualité je suis obligée de tendre continuellement à la perfection. J'ai une maladie mortelle dont je ne guérirai jamais ; ne vaut-il pas mieux mourir un peu plutôt et servir Dieu fidèlement jusqu'à la fin, que de donner tant de soulagements à un corps qui doit bientôt finir ? »

Elle avait des motifs si religieux[149], que l'on en était

---

146. La même haute idée de l'office divin animait Marie de l'Incarnation, qui agissait de la même façon dans des circonstances analogues (V. p. 460). Il est d'ailleurs remarquable que, dans cette monographie de Marie de St-Joseph, Marie de l'Incarnation a noté beaucoup de traits qui lui conviennent aussi bien qu'à sa compagne et où il est facile de la reconnaître. Il y avait beaucoup d'affinités entre les deux âmes et entre leurs grâces.

147. Disposition d'autant plus remarquable que les Ursulines ne sont pas vouées par état à la célébration de la liturgie.

148. Même estime chez Marie de l'Incarnation pour la parole de Dieu. Elle en a rapporté des traits pour ses premières années (*Écrits* II, pp. 168-170).

149. Si conformes à l'esprit de l'état religieux.

toujours édifié, et l'on demeurait sans réplique. Lorsqu'elle était près de mourir, on lui disait qu'elle avait avancé sa mort pour avoir voulu trop longtemps suivre la Communauté durant ses infirmités. Elle répondit que, si elle eût été en état [150], elle eût encore fait de même, et mieux si elle eût pu, et qu'il s'agissait de comparaître devant Dieu à la mort, devant lequel ce serait un grand reproche à une âme religieuse d'avoir vécu en lâche et négligente.

b) Son oraison

Notre-Seigneur avait élevé cette âme pure à un très haut degré d'oraison. Les premières années de notre établissement, sa divine Majesté la conduisait par une simple contemplation de ses divins attributs [151], lui cachant néanmoins la voie par laquelle il la conduisait [152]. Elle en parlait sans s'entendre elle-même, ce qui lui donnait de la crainte de tomber dans l'oisiveté [153], et de mécontenter Dieu en s'éloignant du chemin ordinaire. Elle m'ouvrait son cœur en ces rencontres, et je tâchais de l'aider selon mes petites lumières, et de lui relever le courage, pour faire ce que Dieu demandait d'elle [154].

---

150. *En état*, en santé.

151. Contemplation intellectuelle et amoureuse, où les concepts sont très élevés et en très petit nombre, précisément en raison de leur sublimité.

152. Elle n'avait pas fait réflexion, par abandon total à Dieu et oubli complet d'elle-même, que l'Esprit-Saint l'agissait et l'avait fait entrer dans la contemplation infuse.

153. Les opérations normales de l'entendement et de la volonté étant suspendues, ces deux facultés se trouvaient comme paralysées au regard de leur activité antécédente. Cependant elles agissaient, mais sur un mode qui leur était inconnu à elles-mêmes, étant mues quasi imperceptiblement par l'Esprit-Saint. L'âme qui n'est pas encore familiarisée avec ces voies, ou qui n'est pas instruite de leur nature, ou qui n'y a pas réfléchi, faute de retour sur soi — cas de Marie de St-Joseph — est tout interdite de se voir tout à coup dans cet état d'apparente inaction, qui lui fait l'impression d'une perte de temps. D'où ses craintes d'illusion, craintes qui augmentent à la pensée des états passés tout différents, où elle produisait des actes et prenait des résolutions.

154. Marie de l'Incarnation expérimentait ces états depuis longtemps déjà. Ses « petites lumières » ne lui venaient point de ses lectures, mais de la connaissance des opérations de Dieu dans son âme. Son enseignement pris de la réalité se résumait dans l'abandon et la confiance à Celui qui dirigeait intérieurement. Il faisait de la sécurité dans l'âme.

De temps en temps, Dieu la faisait passer par des épreuves intérieures qui la faisaient beaucoup souffrir. Cela lui arrivait d'ordinaire, lorsqu'il la voulait faire changer d'état [155]. A mesure que la rigueur de ses épreuves se rendait plus sensible, son esprit et son cœur recevaient de nouvelles forces, et elle expérimentait une impression de Dieu qui la faisait agir à l'extérieur avec beaucoup plus de perfection que par le passé.

Six ans avant sa mort [156], Notre-Seigneur la mit dans des occasions inévitables qui lui donnaient de très amples matières de vertu [157]. C'était encore pour la disposer aux grandes grâces qu'il lui voulait faire. Et comme elle s'y comportait d'une manière héroïque, il voulut un jour

155. Mêmes phénomènes chez Marie de l'Incarnation. Souvent, les épreuves intérieures ont été pour elle le signe avant-coureur d'un changement d'état d'oraison. Voir *Écrits* II (*Relation* de 154).

156. Donc vers 1646.

157. Que faut-il entendre par ces occasions inévitables ? Elles sont contemporaines de la sortie de charge de Marie de l'Incarnation. Nous savons qu'à cette époque la vénérable Mère passa par toute une longue série d'humiliations extérieures, — on ne voudrait pas dire de persécutions —, sur lesquelles elle est volontairement restée discrète (lettre CXXVI, note 3). Marie de St-Joseph semble alors avoir, elle aussi, ajouté à son épreuve. La jeune religieuse se trouva dans une situation très difficile où elle crut de son devoir d'obéir en marchant contre tous les sentiments de son cœur et contre les vues de sa raison. La crise dura plusieurs années. Commencée vers la fin de 1645, elle n'eut son dénouement définitif qu'après l'incendie de 1650 et la réélection de Marie de l'Incarnation, Mais l'opposition de Marie de St-Joseph avait commencé beaucoup plus tôt. Elle fut pour sa supérieure, dès son arrivée à Québec, une perpétuelle contradiction, cela par délicatesse de conscience. Sur le point de mourir, voici le discours que dom Claude Martin, qui n'en a pas inventé le fond, lui prête. Elle s'adressait à Marie de l'Incarnation : « Et vous, ma très chère Mère, je vous suis infiniment obligée de tous vos soins et de la charité que vous avez eue pour moi depuis que j'ai le bien de vous connaître ; je vous en remercie de tout mon cœur ; et je vous demande pardon de toutes les peines que je vous ai faites dans les premières années que vous avez été ma supérieure, vous suppliant de vous ressouvenir quelle en a été la cause, et que, dans mon cœur, j'ai toujours eu pour vous une profonde vénération et un très sensible amour ».

Ces peines, dont elle avait été la cause et dont elle demandait alors affectueusement pardon, nous y avons fait déjà allusion. Voir la lettre du « petit brasseur » (lettre CXV). « C'étaient, ajoute dom Claude, mille petites traverses qu'elle lui avait suscitées par l'ordre de ses supérieurs (les Pères Vimont, Le Jeune, ce dernier surtout, semble-t-il), qui, voulant éprouver cette union continuelle qu'elle (la Mère de l'Incarnation) avait avec Dieu et cette paix profonde et immuable qui la faisait admirer en toutes sortes d'événements, s'étaient servis d'elle pour l'exercer. Ces peines étaient bien innocentes, mais elles ne laissaient pas d'être extrêmement sensibles à un cœur qui aimait et qui était obligé d'agir contre l'inclination de son amour. » (V. pp. 597-598.)

récompenser sa fidélité. Car un matin qu'elle faisait oraison, il lui apparut dans une vision intellectuelle[158] avec une beauté ravissante, et tout éclatant de gloire. Il lui tendait les bras et lui jetait des regards capables de la faire mourir d'amour. Un attrait si puissant l'unit encore plus fortement à ce divin Sauveur, qui dans cette union l'embrassa amoureusement, et prit une possession particulière de son âme. Il lui dit : « Ma fille, gardez l'extérieur, et moi je garderai le dedans ». Comme elle jouissait de ses embrassements, il fit paraître un crêpe[159] entre lui et elle, lequel les sépara. L'entrée[160] de cette vision fut que Notre-Seigneur lui fit voir son âme sous la figure d'un château d'une merveilleuse beauté[161], et qui n'avait point d'autre couverture que le ciel. Ce fut à la porte de ce château qu'il lui apparut, qu'il lui parla, qu'il l'embrassa, et qu'il fit paraître ce crêpe, qui était la figure de la foi, dans laquelle il la laissa. Elle voulut le suivre, mais il ne le permit pas[162].

---

158. Vision par conséquent très pure et sans images, au moins dans sa plus grande partie, car Marie de l'Incarnation dira plus bas qu'elle commença par la représentation de son âme sous la forme d'un château.

159. Le voile de la foi, comme elle dira ci-dessous.

160. *L'entrée*, le début.

161. Sainte Thérèse d'Avila parle, elle aussi, du château de l'âme. Elle en a même fait le titre et le sujet d'un livre fameux. Mais son château est un donjon aux sept enceintes. Celui de Marie de St-Joseph appartient à une époque et à une région moins rudes. C'est le château de la Renaissance, celui dont elle avait admiré la silhouette sur les bords de la Loire.

162. « De là, observe dom Claude, elle conçut qu'il lui fallait reprendre le chemin de la foi, — elle n'en était d'ailleurs jamais sortie, n'étant jamais entrée dans la vision béatifique : dom Claude veut dire de la foi sans images, — et ne jouir de ces lumières extraordinaires qu'en passant ». Et puisque « le Maître du château, je veux dire de son âme, lui avait recommandé d'avoir soin du dehors, tandis qu'il garderait le dedans, elle crut... que la première chose qui était à faire pour sa défense était de l'environner de fossés par une profonde humilité (les châteaux renaissance aussi bien que les donjons du moyen âge étaient entourés de leurs douves). Les pensées continuelles qu'elle avait de la grandeur de Dieu lui donnaient un si bas sentiment d'elle-même qu'elle se perdait quasi de vue ... Elle avait tous les talents et toutes les belles qualités de corps et d'esprit qu'on saurait désirer dans une personne de son sexe, et l'usage qu'elle en faisait était si réglé et si saint que l'on n'y pouvait rien trouver à redire... Depuis que Notre-Seigneur se fut montré à elle dans l'éclat de sa beauté, elle fit si peu d'état d'elle-même et de tout ce qui la pouvait rendre recommandable que ceux qui connaissaient son intérieur ne l'estimaient pas capable de vaine gloire ni d'aucun autre amour que de celui qui tend à Dieu. » (V. p. 543.)

Ensuite de cette insigne faveur, elle demeura une semaine dans une espèce d'extase, sans toutefois perdre l'usage des sens[163]. Durant ce temps-là, Notre-Seigneur lui enseigna tous les points de la vie spirituelle, et particulièrement les mystères du sacré Verbe Incarné, qui semblait l'avoir remplie de son esprit et changée en une nouvelle créature[164]. Toutes ces grâces la mettaient dans une continuelle souffrance d'amour au regard de son divin Objet[165]. Elle tenait tout cela fort secret. Quelquefois néanmoins il lui échappait des mots qui faisaient conjecturer ce qui se passait dans le fond de son intérieur, surtout lorsqu'on mettait en avant[166] quelque discours de la vie et des mystères du Verbe Incarné. Car alors elle parlait si divinement, avec modestie néanmoins et sans affectation, qu'on jugeait bien que c'était ce Maître céleste qui l'instruisait et qui la faisait parler. Elle ne pouvait se lasser de remercier la divine Bonté de ce qu'elle l'avait fait naître dans la loi de la

---

163. Extase tout intérieure puisque les sens n'étaient point liés.

164. Comme Marie de l'Incarnation (*Écrits* I, 193 ; II, 230, 485), Marie de St-Joseph fut particulièrement appelée à une haute connaissance des secrets du mystère de l'Incarnation et de l'intérieur du Verbe incarné. Nous avons là-dessus encore le témoignage du P. Le Jeune, qui parle ici de ce qu'il sait : « La Mère Marie de St-Joseph a eu dès son enfance de grandes tendresses pour le Verbe Incarné. Le R. P. Jean Bagot, religieux bien connu dans notre compagnie, — c'est le fondateur, à la Flèche et à Paris, de la fameuse congrégation secrète de la sainte Vierge, qui, en raison de son titre *Anima una*, fut bientôt désignée sous le nom d'AA, — m'a dit que, s'étant rencontré dans la maison de monsieur son père, au temps de sa première communion, il fut surpris voyant les lumières de cette enfant : sa confession, si naïve et si judicieuse pour son âge, l'étonna, et les tendresses qu'elle avait pour Notre-Seigneur en cette communion le ravirent. Je ne lui parlais jamais du Fils de Dieu, dans le peu de séjour que je fis auprès de messieurs ses parents, ajoute le Père, que je ne visse ses petites joues toutes trempées de ses larmes; ses yeux, tout baignés, étaient si fortement collés sur moi que je ne pus me tenir, voyant cette sainte avidité et ce grand amour pour son Sauveur, dans une si tendre jeunesse, de dire à madame sa mère que cette enfant monterait un jour bien haut, *Quia virtus Domini erat cum illa* ». Toutes les lumières, toutes les connaissances, tous les amours et tous les sentiments qu'elle a eus de ce divin époux en l'ancienne France, conclut Le Jeune, n'étaient que les préludes et les essais de ce qu'elle devait recevoir en la nouvelle » RJ 1652 (Q 45-46 ; C XXXVIII, 108-110).

165. Amour dont l'intensité produisait en elle une impression et un état analogues à ce que Marie de l'Incarnation a appelé le martyre d'amour (*Écrits* II, pp. 260 et ss.).

166. Lorsqu'on mettait la conversation sur ces sujets.

grâce, pour y pouvoir jouir des richesses que nous avions en Jésus-Christ, et elle avait une extrême compassion des âmes qui étaient privées de cette connaissance ; encore plus de celles qui, l'ayant eue, en avaient perdu le sentiment [167].

Quoiqu'elle fût arrivée à une très haute familiarité avec Notre-Seigneur, cela néanmoins n'avait rien diminué de ses respects [168]. Elle l'a témoigné quelquefois dans ses entretiens familiers avec les personnes à qui elle pouvait en parler [169], car elle disait que son entretien avec lui était dans un amoureux respect [170] ; ce qui provenait de la connaissance qu'elle avait de ses grandeurs, aussi bien que de ses amabilités.

Ce divin Sauveur lui parlait souvent en son intérieur. J'en reconnus quelque chose dans un entretien que j'eus avec elle quelques jours avant sa mort, et j'eus bien du regret de ne pouvoir enfoncer plus avant [171]. Comme son mal était grand, je ne voulus pas l'aigrir en la faisant parler, et pour avoir été peut-être trop discrète, nous avons été privées d'une grande consolation. Ses entretiens

---

167. « Je ne saurais jamais rapporter tous les effets des communications divines dans son âme, écrit dom Claude. Un jour le Père éternel ajouta à la lumière de la foi un rayon de grâce extraordinaire, par lequel il lui fit voir la dignité infinie du présent qu'il avait fait aux hommes, leur donnant son Fils dans le mystère de l'Incarnation. Après cette vue, elle fut en de continuelles reconnaissances d'être venue au monde dans la loi de grâce, pour l'avantage qu'elle avait de posséder plus pleinement Jésus-Christ. » (V. p. 547).

168. Marie de l'Incarnation a dit de même de son expérience que la sainte familiarité avec Dieu n'enlevait rien à la révérence due à sa majesté, « l'amour ni la privauté ne diminuant en rien le respect, le tout compatissant ensemble » (*Écrits* II, p. 228). D'ailleurs, pas de véritable amour — la remarque est de Pascal — sans estime de la personne aimée. Quand il s'agit de Dieu, le respect, la révérence, dirait Bérulle, est la forme spontanée que prend cette estime nécessaire à l'essence du véritable amour.

169. Ses directeurs spirituels et, dans le monastère, ses supérieures, Marie de l'Incarnation et Marguerite de St-Athanase.

170. *Amoureux respect.* Dans quelle proportion ces deux sentiments de l'amour et du respect se mélangeaient-ils ? Chez Marie de l'Incarnation, comme on l'a vu dans la note 168, l'amour et le respect « compatissaient ensemble », mais cette coexistence n'était pas absolue ni continuelle : les respects « s'accommodaient » avec l'amour, et alors l'amour l'emportait pour faire la place toute libre à la privauté (*Écrits* II, p. 241). Il devait en être de même chez Marie de St-Joseph.

171. Aller plus au fond par de nouvelles questions.

familiers avec Notre-Seigneur étaient pour l'ordinaire dans un amour de complaisance et de bienveillance [172]. Un jour, comme elle chantait le *Credo* à la sainte messe, à ces mots *per quem omnia facta sunt* [173], elle eut une extrême joie de ce que tout avait été fait par son Bien-Aimé [174] ; et comme elle tombait presqu'en défaillance par la complaisance qu'elle ressentait, il lui dit : « Oui, ma fille, toutes choses ont été faites par moi, mais moi je serai refait en toi [175] ». Elle demeura tout anéantie à ces douces paroles qui ne lui promettaient rien moins qu'une sainte transformation en Celui dans lequel elle vivait plus qu'en elle-même [176].

c) Son amour pour les souffrances

Notre-Seigneur lui avait donné un parfait amour pour les souffrances. Elle en avait continuellement dans son extérieur et dans son intérieur, qu'elle portait avec un merveilleux acquiescement aux volontés de Celui qui les lui envoyait. Quatre ans et demi avant sa mort [177], il lui fit entendre par des paroles intérieures que désormais elle ne vivrait plus que de foi et de croix. Cela est arrivé [178]. Les souffrances de son corps étaient grandes,

172. Amour de complaisance, amour de bienveillance, deux états de l'amour dans lesquels l'âme se sent comblée dans la pensée des excellences de Dieu et lui souhaite toute la gloire possible.

173. Par qui toutes choses ont été faites.

174. C'étaient également des paroles du *Credo*, celles qui affirment l'éternité du règne du Christ, qui faisaient entrer sainte Thérèse dans un état de sainte allégresse.

175. *Refait*. Le chrétien, par son baptême, est déjà un autre Christ, mais c'est seulement lorsque toutes les énergies divines du sacrement ont été développées en lui que cette identification est accomplie.

176. « Ce n'est plus moi, c'est le Christ qui vit en moi » (Épître aux Galates, II, 20). Ailleurs, saint Paul parle du renouvellement du baptisé en l'*homme intérieur* par la toute-puissance de l'esprit de Dieu et par l'habitation du Christ dans le cœur de ses fidèles (Épître aux Éphésiens, III, 16-17).

177. Dans les années 1647-1648.

178. « Les quatre années de sa vie qui lui restèrent depuis que Notre-Seigneur lui eut préparé ce banquet amer (de foi obscure et de croix) ne roulèrent que sur ces deux principes... Elle eut besoin de toute la force de sa foi pour supporter les ténèbres épaisses et les abandonnements profonds où elle se trouva réduite presque continuellement, sans parler de ces autres peines intérieures qui ne sont sensibles qu'aux personnes les plus spirituelles. » (V. p. 545.) Ces souffrances ne sont autres que les purifications passives des vertus théologales.

mais celles de son âme l'étaient incomparablement davantage. Elle en parlait peu néanmoins, à ceux mêmes qui gouvernaient sa conscience[179], non par un défaut de candeur, mais parce qu'elle savait que nul ne pouvait apporter de remède à ses plaies que Celui qui les lui avait faites. Car c'étaient des plaies divines, que les beautés, les bontés et les autres perfections de Dieu lui avaient causées, surtout sa justice et sa sainteté[180]. C'étaient quelquefois des impressions que le sacré Verbe Incarné faisait en son âme, particulièrement depuis qu'elle eut eu l'honneur de le voir. Car ce divin Sauveur, s'étant fait voir à son âme aussi aimable et aussi charmant qu'il était, il la laissa dans un si grand désir de mourir, afin de jouir de lui, qu'elle souffrait des langueurs extrêmes[181]. Elle me disait quelquefois : « Je souffre infiniment, et si l'on me demandait qui me fait souffrir, je ne pourrais dire autre chose sinon que c'est le Verbe Incarné ; mais il le fait d'une façon si intime et si pénétrante, que je ne la puis expliquer[182] ». D'autres fois, elle avait des resserrements de cœur si pressants, sans autre impression que la pure souffrance, que sa vie lui était plus dure à supporter que la mort même[183]. Cette grande inclination qu'elle avait de mourir pour avoir la vue et la jouissance du sacré Verbe Incarné se changea toute en l'amour des souffrances, afin de lui être plus semblable.

---

179. Car c'étaient « des souffrances intérieures si cachées, si pénétrantes et si vives que peu de personnes ne pouvaient les comprendre. » (V. p. 545.) L'expérience seule en pouvait donner l'intelligence. Et, comme Marie de St-Joseph, Marie de l'Incarnation, qui les éprouvait, n'avait pas de mots pour les exprimer.

180. « Souvent cet époux des âmes souffrantes la chargeait du poids de sa justice, de sa sainteté et de ses autres attributs, et cela par des impressions si pesantes que toute sa vie était un martyre caché, bien plus grand que celui qui paraissait à l'extérieur. » (V. p. 545.) Ce n'est ici qu'une glose de dom Claude, mais une glose illuminatrice.

181. Effet nécessaire des visites de Dieu, qui donnent un goût insatiable de le voir et de jouir enfin de lui. L'âme meurt alors, comme disent les grands mystiques, de ne pas mourir.

182. Voir ce que Marie de l'Incarnation dit ailleurs de ces effets de grâce inexplicables (lettres CLV, note 17). L'impression divine crée dans l'âme une plénitude qui n'est susceptible ni de représentation conceptuelle ni, par conséquent, d'expression verbale.

183. Le martyre d'amour (*Écrits* I, 223-232 ; II, 260-265).

Elle ne se contentait pas de celles qu'il lui envoyait de lui-même, mais elle se portait encore à plusieurs exercices de mortification et de pénitence, qui eussent encore avancé davantage la fin de sa vie, si ses supérieurs[184] eussent donné toute liberté à son zèle et à sa ferveur.

Elle était merveilleusement industrieuse pour éviter les soulagements qu'on lui voulait donner, et très vigilante à ne donner à la nature que le pur nécessaire et autant seulement qu'il en était besoin pour rendre à Dieu le service qu'il demandait d'elle. Elle craignait tant d'excéder, qu'elle était excessivement sévère à son corps. On ne pouvait plus la mortifier que de la plaindre et de prendre soin de ses nécessités au préjudice de la vie commune et régulière ; et elle ne s'y rendait qu'à l'extrémité. Cela provenait de la haine et du mépris qu'elle avait d'elle-même, s'estimant indigne d'assistance et de support et se croyant entièrement à charge à la Communauté, quoiqu'elle y fût très utile et d'un rare exemple.

d) Son humilité

Ceux qui la conduisaient ne l'estimaient pas capable de vaine gloire, car elle était si solidement fondée dans l'humilité, que les louanges ne la touchaient pas plus que les mépris. Elle n'ignorait pas les rares talents de nature et de grâce dont Dieu l'avait avantagée, mais elle ne s'y appuyait nullement, et elle n'avait ni vue ni réflexion que sur ce qu'elle croyait être en elle de défectueux. Elle en parlait volontiers dans les occasions avec un esprit humilié[185], et elle recevait cette humiliation[186] avec douceur et avec amour. Dans ces mêmes sentiments d'humilité, elle recevait avec une grande égalité d'esprit les paroles et les actions de mépris qui

184. Comme plus haut, les directeurs jésuites et les deux supérieures du monastère quand elles étaient en charge.

185. *Esprit humilié*, sentiments d'humilité, de confusion.

186. Elle supportait avec douceur et avec amour l'humiliation que lui causaient les défauts et les fautes qu'elle constatait en elle.

semblaient s'adresser à elle[187] : son cœur ressentait de la joie quand elle connaissait qu'on avait quelque mauvaise opinion de sa personne ou de sa conduite ; et elle traitait celles qui la mortifiaient le plus avec une douceur et une charité incroyable, les défendant dans les rencontres, et les servant avec amour dans leurs besoins.

e) Son amour pour la pauvreté

Comme l'humilité et la pauvreté sont deux sœurs qui ne se séparent quasi jamais, aussi se tenaient-elles une fidèle compagnie dans cette chère Mère. L'on ne remarquait en elle nulle affection pour les biens de la terre ; elle n'en souhaitait à la Communauté qu'autant qu'elle en avait besoin pour faire subsister une bonne observance. Et pour son particulier, elle pratiquait la pauvreté en sa personne, évitant toute superfluité dans le vivre, dans le vêtir, dans les ameublements de sa cellule, et souffrant même souvent la disette du nécessaire. Si quelque chose lui manquait, il fallait le deviner, car elle ne se plaignait jamais, voulant imiter Notre-Seigneur dans les états de sa pauvreté. Comme la nourriture est grossière en ce pays[188], et tout à fait contraire à ses infirmités, elle ne laissait pas de l'aimer, parce qu'elle était pauvre, et quand celle-là même lui manquait, elle ressentait un redoublement de joie ; et elle m'a quelquefois dit qu'elle avait un singulier amour pour ces sortes de privations, parce que c'était en cette manière qu'elle pouvait donner quelque chose à Dieu et lui témoigner le désir qu'elle avait d'imiter son Fils dans sa pauvreté[189].

187. Paroles et actions de mépris, mauvaise opinion, mortifications. Nous sommes ici en plein dans le style hagiographique. A prendre ces mots au pied de la lettre, il semblerait que le couvent fût le paradis de l'injustice.

188. En tout temps, mais surtout entre le départ et l'arrivée des flottes annuelles, le fond en était constitué par des salaisons. La viande fraîche était excessivement rare, les œufs introuvables durant l'hiver. Les *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec* rapportent l'histoire de deux religieuses à leur lit de mort, pour lesquelles on n'avait pu se procurer qu'un œuf gelé.

189. C'était en effet pour elle l'occasion de réaliser pratiquement et dans toute sa signification son vœu de pauvreté.

f) Le mépris du monde

Elle avait une peine extrême quand elle voyait que quelqu'un s'élevait pour sa naissance, surtout quand c'étaient des personnes religieuses[190], ne croyant pas qu'il y eût rien qui fût capable d'élever une âme que la vertu, et disant que, comme la religion[191] rend tous ses sujets égaux, nul ne se doit élever au-dessus d'un autre[192]. Un mois devant sa mort, une personne du dehors lui fit demander quelqu'éclaircissement touchant un de ses ancêtres. Elle lui fit réponse qu'elle ne s'était jamais mise en peine de savoir les avantages que la nature lui avait donnés dans ses parents, parce qu'elle ne faisait état que de l'honneur qu'elle avait d'être fille de Dieu et de l'Église[193] ; que c'était en cela qu'elle mettait son bonheur, et qu'elle méprisait tout le reste. Quoiqu'elle rendît à ses parents ce que Dieu lui commandait, elle faisait voir combien elle en était détachée, dans les occasions où la grâce le devait emporter sur la nature. Comme elle leur était fort chère, il ne se peut dire combien ils firent d'instances, ni les ressorts qu'ils firent jouer pour la faire retourner en France, tant pour la faire soulager dans ses infirmités, que pour la retirer du péril où on leur avait dit qu'elle était par les courses continuelles des Iroquois. Elle leur témoigna toute la reconnaissance imaginable de leur bonté en son endroit, mais elle leur fit voir par des raisons si fortes la fidélité qu'elle était obligée de rendre à Dieu pour la grâce de sa vocation, qu'ils en étaient également convaincus et édifiés[194]. M. de la Rochelle même dit au R. P. Lalemant, lorsqu'il alla prendre congé de lui avant que de s'em-

190. Personnes consacrées à Dieu.

191. *Religion*, la vie religieuse.

192. Saint Paul avait le premier proclamé la seule vraie noblesse du chrétien : « Il n'y a plus ni juif ni gentil, ni esclave ni homme libre, (et même) ni homme ni femme ; tous vous êtes une même chose dans le Christ Jésus » (Épître aux Galates, III, 28).

193. Elle disait « qu'il n'y a que la vertu et le vice qui fassent les nobles et les roturiers dans la maison de Dieu. » (V. pp. 543-544.)

194. Jacques Raoul de la Guibourgère (1).

barquer[195], qu'il avait résolu de la rappeler, mais qu'il en avait été empêché par la force de ses lettres, dans lesquelles il avait reconnu tant de marques de l'esprit et de la volonté de Dieu, qu'il ne pouvait plus s'opposer à sa vocation.

Elle a toujours eu cette fermeté dans sa vocation dès le commencement, sans avoir égard à la tendresse de ses parents. Lorsque nous étions en marche pour notre embarquement, quelqu'un manda à M. de la Troche qu'on s'étonnait de ce qu'il avait permis si facilement que sa fille passât dans un pays perdu[196]. C'est ainsi qu'on lui parlait de ce pays, que l'on prenait pour celui de Saint-Christophe[197], qui en effet n'était pas alors, en l'esprit de plusieurs, dans une trop bonne réputation[198].

---

195. Au printemps de 1651.

196. *Pays perdu*, mal famé. Nous avons cité ailleurs quelques exemples de cette déconsidération générale dont le Canada était l'objet en France au XVII[e] siècle (*Écrits* II, p. 322 ; III, p. 195, note 3). Il serait aisé d'en multiplier les preuves. La sœur Marie Morin, dans ses *Annales de l'Hôtel Dieu de Villemarie*, parle du Canada, « qui passait pour un pays perdu, pour qui les gens de bien même avaient de l'horreur ci-devant. » (Voir le manuscrit desdites Annales à l'Hôtel-Dieu de Montréal.) En 1646, lors de l'établissement au Mans des Filles de la Charité, on prétendait dans la ville que de jeunes sœurs étaient tirées de force du noviciat de Paris pour le Canada, où on les mariait à des sauvages pour y propager la vraie religion, et ce bruit malveillant causait un gros émoi dans la capitale. (Voir P. Coste, *Monsieur Vincent*, tome I). A la Flèche, en 1659, le départ des premières Hospitalières de Saint-Joseph pour Montréal suscitait de vraies bagarres. Le vicomte d'Argenson, gouverneur de la Nouvelle-France, fait aussi allusion dans sa correspondance à la mauvaise réputation persistante du Canada dans la mère-patrie. Encore dans le dernier quart du siècle, madame de Sévigné, dans une lettre du 6 avril 1672, console sa fille, la comtesse de Grignan, de la préférence donnée à Frontenac sur son mari pour le poste de gouverneur de la Nouvelle-France, en ces termes décidément peu aimables pour le Canada : « Quoi que votre philosophie vous fasse imaginer, c'est une triste chose que d'habiter un nouveau monde et de quitter celui que l'on connaît et que l'on aime, pour aller vivre dans un autre climat avec des gens que l'on serait fâché de connaître en celui-ci ». Au siècle suivant, on ne le sait que trop, la défaveur du Canada allait continuer.

197. Saint-Christophe, l'une des petites Antilles, faisant partie des îles du Vent, occupée en partie dès 1625, et colonisée peu après.

198. Grâce aux attraits d'une vie facile, sous un climat fécond, le peuplement de Saint-Christophe devait se faire beaucoup plus rapidement que celui de la Nouvelle-France, et il fut loin d'obéir aux principes de sélection qui devaient en général diriger ce dernier. Puis, on avait dû aussi garder le souvenir, d'une manière assez confuse au moins, de la piteuse tentative de colonisation de l'île du Sable, sur les côtes de l'Acadie, que le marquis de la Roche (Troïlus de Mesgouez) y avait faite en 1598, avec un contingent de 250 malfaiteurs, tirés des prisons de Normandie.

Sur cet avis, il revint à lui, et révoquant tous les congés qu'il lui avait donnés, il employa des personnes de très haute considération pour l'arrêter. L'on nous vint trouver à Paris et à Dieppe à ce sujet, avec des lettres très pressantes de son père et de sa mère, qui dans le doute que nous ne fussions déjà embarquées, n'avaient pas jugé à propos d'y venir eux-mêmes. Elle reçut avec respect les personnes et les lettres, mais elle répondit aux unes et aux autres avec tant de zèle et de ferveur, qu'elle l'emporta encore pour cette fois. A une autre attaque qui suivit peu après, ses parents mirent entièrement la résolution de cette affaire entre les mains du R. P. dom Raymond de St-Bernard, qui était alors provincial des Feuillants[199]. Il vint à Dieppe où nous étions déjà. Après une nouvelle épreuve de sa vocation, et ayant reconnu que ce que l'on avait mandé sur le Canada était une méprise[200], il ne la pressa pas davantage[201], et sur son témoignage, Messieurs ses parents demeurèrent en repos et satisfaits.

---

199. Et qui en cette qualité résidait à Paris. Ce religieux, qui tient une si grande place dans la vie de Marie de l'Incarnation, était donc aussi connu de la famille de la Troche.

200. Il devait le savoir depuis quelques années déjà, puisque, comme nous l'avons vu par la correspondance de Marie de l'Incarnation et par sa *Relation* de 1654, il avait fait entre 1635 et 1637 des démarches pour entrer dans la Mission du Canada (voir lettres I à XXXIII, *Écrits* III, pp. 45-103 ; voir aussi *Écrits* II, pp. 329-333).

201. Dom Claude Martin a raconté ainsi cette affaire, non sans quelques amplifications de son crû : « Les parents de la Mère Marie de St-Joseph, et principalement M. de la Rochelle, son oncle (à cette date, Raoul de la Guibourgère n'était pas encore évêque de la Rochelle ; il occupait en 1639 le siège de Maillezays), ayant appris sa sortie du monastère et la cause de son voyage, blâmèrent extrêmement M. et M^me^ de la Troche de s'être montrés si faciles à consentir à son départ, leur représentant que le Canada était un pays perdu de réputation, à cause des personnes de mauvaise vie qu'on y avait envoyées pour le peupler ; qu'ils ne savaient pas le danger auquel ils exposaient leur fille, la laissant aller en ce lieu d'anathème ; que, quand il ne lui arriverait aucun accident fâcheux, le seul bruit qu'ils auraient une fille en Canada serait une tache qui ternirait à jamais l'honneur de leur maison ; qu'ils avaient été surpris lorsque, pour tirer leur consentement, l'on avait coloré ce voyage du prétexte de la piété et de la gloire de Dieu ;... » Fortement impressionnés, comme l'on pense, M. et M^me^ de la Troche révoquent aussitôt leur consentement. Surprise et embarras de Marie de l'Incarnation, soudain menacée de perdre sa compagne préférée, mais qui n'en demeure pas moins ferme dans son dessein. Marie de St-Joseph non plus ne se laisse déconcerter par ce contre-temps. Elle écrit aussitôt à ses parents

g) *Sa Conversation simple et pacifique*

Sa conversation était angélique, toujours utile, toujours profitable, inspirant des sentiments de piété et de dévotion. Elle ne laissait pas d'être d'un entretien agréable et d'une belle humeur [202]. Mais le naturel et la grâce étant joints ensemble, celle-ci l'emportait toujours. Dans la récréation, elle mettait toujours quelque bon propos en avant pour servir de matière d'entretien, et dans ces sortes de conversations, elle avait un soin merveilleux de conserver la paix et la bonne intelligence. Elle se servait en perfection du rare talent qu'elle avait de pacifier les esprits, tant des inférieures envers les supérieures, que des supérieures envers les inférieures,

---

pour les détromper, « les assurant qu'ils n'avaient point été surpris en tout ce qu'on leur avait dit de la mission ; qu'à la vérité les personnes de mauvaise vie dont on leur avait parlé avaient été envoyées dans l'Amérique méridionale, éloignée de Québec de plus de huit cents lieues, mais que l'Amérique septentrionale, où elle devait aller, était nette de ces sortes de gens, et que la religion, qui n'y faisait que de naître, y était dans une aussi grande pureté que dans les premiers commencements de l'Église ; qu'au reste, les affaires étaient trop avancées pour y vouloir apporter du changement, et qu'ils seraient éternellement responsables à Dieu de sa vocation, s'ils la lui faisaient perdre pour avoir trop facilement écouté des personnes qui témoignaient assez n'être pas bien instruites de la vérité des choses. » Au reçu de cette lettre si fortement motivée, M. et Mme de la Troche reviennent heureusement à leur premier sentiment. « Afin, néanmoins, de ne point encourir entièrement le blâme de leurs proches et de ceux qui prenaient quelque intérêt dans l'honneur de leur maison », ils remettent la décision de cette affaire au provincial des Feuillants, dom Raymond de St-Bernard. Celui-ci fait donc le voyage de Dieppe. Il avait certainement vu, quelques jours plus tôt, Marie de l'Incarnation et Marie de St-Joseph à Paris. Mais il voulait donner pleine satisfaction aux parents de la jeune Ursuline. Aussi leur écrivit-il de Dieppe « que le Canada était un pays de grâces et de bénédictions ; qu'il n'y avait nul sujet de craindre pour leur fille ; qu'elle serait autant en assurance à Québec, où elle allait, que dans leur propre maison(!); et que, tant s'en faut qu'ils fissent rien contre leur conscience de donner leur consentement à ce voyage, qu'au contraire ils la chargeraient d'une faute dont ils seraient coupables devant Dieu, s'ils y apportaient de l'obstacle ». Là-dessus M. et Mme de la Troche, de plus en plus rassurés, ne parlèrent plus d'opposition, et les Ursulines partirent.

202. Nous avons cité les impressions de la Mère Anne de Ste-Claire à son arrivée à Québec (Voir la note 144). Mais voici un autre témoin oculaire, le P. Le Jeune : « Sa conversation n'était point mélancolique ; on ne lui voyait jamais un visage renfrogné, une humeur saturnienne ou bizarre ; elle était gaie, d'un entretien aimable, mais toujours modeste ; elle savait disposer les cœurs par de petites rencontres pour donner son coup bien à propos ; ses discours, quoique de Dieu, n'étaient point ennuyeux (ce n'étaient pas des prêches), mais profitables à ceux mêmes qui n'aiment pas beaucoup la vertu. » Ainsi parle Le Jeune de son ancienne dirigée (RJ 1652. Q 52 ; C XXXVIII, 138-140).

trouvant dans les unes et dans les autres des raisons d'excuses admirables. Elles les voyait séparément, et s'il y avait quelque chose à redire en leur conduite, elle les en avertissait en secret ; et l'on ne pouvait trouver mauvaise la franchise dont elle usait, parce qu'il était visible par les bons succès, que c'était l'esprit de Dieu qui la portait à agir de la sorte [203].

h) Son obéissance

Tout ce qui lui était recommandé de la part de la religion [204] était sacré à son égard, comme sont les offices et les emplois qui lui étaient confiés. Elle maniait [205] tout cela avec tant de sainteté et de perfection, qu'il ne se pouvait rien désirer de mieux pour l'extérieur. Et quant à l'intérieur, celles à qui elle était obligée d'ouvrir son cœur [206] étaient ravies de la droiture et de la pureté de ses intentions. Elle ne cherchait que Dieu et sa gloire, et elle se portait toujours à ce qu'elle croyait le plus parfait. Enfin sa fidélité était admirable en tout ce qui regarde l'obéissance, envisageant constamment Notre-Seigneur dans ses supérieurs, recevant leurs avis et leurs ordres comme venant de sa part, et les exécutant et faisant exécuter avec autant d'exactitude que si elle l'eût vu présent [207]. Elle leur ouvrait son cœur, en sorte qu'ils y voyaient aussi clair que dans le leur propre. Dès le lendemain que ma Révérende Mère Marguerite

---

203. Le Jeune ajoute encore : « Ce n'était point un esprit pointilleux ni ombrageux, mais un esprit franc, rond, droit, et si ferme que je puis dire que dans toutes les affaires qu'elle m'a communiquées, qui n'étaient pas quelquefois de petite importance, soit pour la paix, soit pour le repos et pour l'avancement de leur maison, que j'ai toujours trouvé en elle un jugement non de fille, mais d'un homme de bon sens » RJ 1652 (Q 52 ; C XXXVIII, 140).

204. *Religion*, la vie religieuse.

205. *Manier*, administrer, diriger.

206. Ses supérieures, Marie de l'Incarnation, Marguerite de St-Athanase.

207. « Quelques personnes, voyant qu'elle était toujours aimée de ses supérieurs et n'en sachant pas le secret, disaient qu'elle se trouvait toujours du côté des plus forts, qu'elle savait gagner ceux qui commandaient, que son industrie la mettait toujours à l'abri des tempêtes qui venaient d'en haut. Elles disaient la vérité, mais elles attribuaient à une bassesse d'esprit ce qui provenait d'une haute générosité. » RJ 1653 (Q 51 ; C XXXVIII, 136).

de St-Athanase fut élue supérieure[208], elle lui fut rendre compte de la disposition de son âme et de la conduite que Dieu tenait sur elle. Elle en usait de même en mon endroit, et tout cela se faisait avec une admirable simplicité, sans empressement ni affectation, car elle parlait peu ; et même, de peur d'excéder et de recherche d'elle-même, elle écrivait ce qu'elle avait à dire, et un oui ou un non rendait son esprit content. Nous avons été privées de ces écrits par l'embrasement de notre monastère, comme aussi de ceux qui faisaient mention de la conduite de Dieu sur elle depuis son enfance, qu'elle avait été obligée d'écrire par le commandement de ses supérieurs[209]. C'étaient des trésors que nous n'étions pas dignes de posséder.

i) Sa pureté

Sa pureté était angélique, et la moindre chose qui se trouvait contraire à cette vertu marquait sa pudeur sur son visage. Elle en a donné des preuves quasi dès le berceau, comme j'ai déjà remarqué[210], et elle l'a confirmée jusques à la mort. Elle avait un soin particulier

208. En juin 1645. Marguerite de St-Athanase avait alors 31 ans. Les pensées des capitulantes s'étaient d'abord tournées du côté de Marie de St-Joseph. Pour consolider l'union à laquelle elle employait toutes ses forces, Marie de l'Incarnation avait adroitement fait porter les suffrages sur une religieuse de la congrégation de Paris, d'ailleurs digne en touts points du choix de ses sœurs. Marie de St-Joseph n'avait pas été sans savoir le projet de la Communauté ; son amour de la vie cachée s'en était alarmé : « J'en fus le *témoin oculaire* », écrit Le Jeune. « Comme elle me découvrait son cœur en ce temps-là, je fus le dépositaire de ses craintes, et de ses vœux, et de tout son procédé. » RJ 1652 (Q 51 ; C XXXVIII, 136). Voir la lettre CXVII et la note 8.

209. Le supérieur des Ursulines était alors le P. Jérôme Lalemant. Directeur de Marie de l'Incarnation, le P. Lalemant l'était sans doute aussi de quelques autres religieuses, sinon de toutes. Le P. Le Jeune, qui ne quitta le Canada qu'en 1649, était d'ailleurs souvent absent de Québec. Il est clair, par ce qu'il écrit, que ce n'est pas lui qui demanda à Marie de St-Joseph la relation de ses grâces et autres faveurs spirituelles. Et, comme ce mémoire ne lui fut imposé, semble-t-il, que dans les dernières années de sa vie, on peut bien croire que l'ordre lui en vint de Jérôme Lalemant, qui, dans le même temps, donnait la même obédience à Marie de l'Incarnation. L'autobiographie de Marie de St-Joseph disparut dans l'incendie du monastère, en 1650, comme celle que Marie de l'Incarnation venait d'écrire (lettre CLXVII, notes 6 à 13) et que remplacera la *Relation* de 1654.

210. Voir plus haut.

d'en inspirer l'amour à ses écolières, tant françaises que sauvages. Ces dernières avaient coutume de marcher presque nues avant notre établissement [211] ; mais elle fit tant qu'elle retrancha cette coutume dès les premières qui nous furent données, et depuis elles sont demeurées couvertes. Elles s'y plaisent, disant que leur bon ange les quitterait, et quand elles sortent du séminaire pour retourner dans les cabanes, elles y portent cette façon modeste, en sorte qu'on peut dire que cette chère Mère a mis la pudeur parmi les femmes et les filles sauvages.

j) Sa modestie

Quelques années avant sa mort, l'on voyait bien que c'était un fruit mûr que Notre-Seigneur avait envie de cueillir bientôt. Elle en avait même un pressentiment, ce qui la faisait voler plutôt que courir dans la voie de la perfection, afin de faire beaucoup de chemin dans le peu de temps qui lui restait. Elle s'étudiait particulièrement à imiter Notre-Seigneur dans ses vertus, surtout dans sa vie cachée et obscure. C'est ce qui la tenait dans un anéantissement continuel d'elle-même qui lui faisait éviter les occasions où elle eût pu faire connaître ses riches talents, surtout aux personnes de dehors [212]. Mais

211. Cependant Marie de l'Incarnation a loué ailleurs (lettre CVII, *Écrits* III, p. 375) la modestie et la pudeur des sauvagesses, fussent-elles encore païennes. Elle en a même donné un assez remarquable exemple dans la lettre CXLI (voir plus haut, page 177).

212. « La seule pensée que Jésus-Christ, son Sauveur, avait passé trente ans dans une vie obscure et cachée, arrêtant toutes ses productions au dehors, elle ne pouvait cacher ses talents naturels, qui la rendaient fort aimable et fort recommandable à tout le monde. Mais toutes les grâces et toutes les faveurs (que Dieu lui accordait) étaient inconnues aux personnes qui l'approchaient de plus près ; elle-même en détournait la vue, sachant bien que l'éclair blesse l'œil et engendre la foudre et le tonnerre. Elle suivait parfaitement en ce point la conduite de ses directeurs, qui passaient légèrement sur ces faveurs extraordinaires, laissant faire à Dieu son ouvrage et portant sa créature à lui être fidèle. Jamais ils ne parlaient, ni dehors ni dedans la maison, des opérations qui ne sont pas de notre étage. On exaltait l'humilité, la patience, la charité et les autres vertus. C'est dans ces voies qu'on tenait cette âme occupée, et je m'assure qu'une partie de ses sœurs sera étonnée lisant ce qu'elles ont peut-être ignoré jusques à maintenant » RJ 1652 (Q 50 ; C XXXVIII, 132). Il est clair que c'est l'ancien directeur de conscience qui parle ici.

quelque effort qu'elle fît pour les cacher, ils paraissaient plus dans son silence et dans sa modestie, que si elle leur eût donné la liberté d'éclater aux yeux du monde. On lui a quelquefois témoigné qu'on la voulait élever à quelque emploi plus éclatant que ceux où elle était actuellement appliquée. Elle en riait en elle-même comme d'une chose qu'elle savait qui ne serait point : car elle m'a souvent assuré qu'il n'en serait jamais rien, et que Notre-Seigneur la voulait dans l'humiliation d'une vie cachée [213]. Tout cela est arrivé [214]. Elle est demeurée dans cette sorte de vie ; mais son obscurité était pour elle une lumière [215], et elle y a pratiqué des vertus héroïques qui la faisaient d'autant plus éclater qu'elle s'étudiait à se cacher. Car vous remarquerez, s'il vous plaît, que, pour cachée et anéantie qu'elle fût en elle-même, elle ne dégénérait [216] jamais dans les occasions.

Son humilité était généreuse [217], quand il y allait de la gloire et du service de Dieu ; surtout quand il s'agissait du salut des âmes, de la réputation de la colonie [218], et du progrès de notre Communauté ; car en ces rencontres il n'y avait rien qu'elle ne fît, et qu'elle ne souffrît, et Dieu lui donnait des lumières admirables pour tout cela.

---

213. Cependant elle s'en était préoccupée assez sérieusement : « Dans cette appréhension, qui était assez bien fondée, elle se jeta aux pieds de Notre-Seigneur et, l'ayant disposé avec des instances extraordinaires à l'écouter, lui représenta qu'il avait passé toute sa vie dans la bassesse... et le conjura de lui accorder la grâce que sa vie eût du rapport à la sienne et de la laisser dans un état où elle pût rendre un continuel hommage à sa crèche et à sa croix. Puis elle ajouta : Je fais vœu et vous promets, ô mon Dieu, de vous honorer en celle que vous aurez élue : Je vous regarderai en elle, je vous aimerai en elle, je vous obéirai en elle, et, en un mot, elle me tiendra votre place en toutes choses. » (V. pp. 544-545.) Dom Claude copie ici le P. Le Jeune, qui fut alors le confident de Marie de St-Joseph (RJ 1652. Q 50-51. C XXXVIII, 134). Voir la note 208.

214. Puisque Marguerite de St-Athanase fut élue et que Marie de l'Incarnation lui succéda en 1651.

215. Psaume 138 : *et nox illuminatio mea.*

216. *Dégénérer*, perdre les vertus et les qualités de sa race.

217. *Généreux*, qui a de la race, qui tient de ses ancêtres et qui est digne d'eux, par conséquent courageux, héroïque. Marie de l'Incarnation confirme ici ce qu'elle venait d'avancer, que Marie de St-Joseph ne *dégénérait* pas dans les occasions, celles naturellement qui demandaient un grand effort sur soi. Voir la note 33.

218. Voir la note 134.

k) Sa patience

Cette chère Mère avait toutes les vertus dans un degré très éminent, mais je puis dire qu'elle était consommée dans la patience. Quatre ans et demi avant sa mort [219], peu de temps après que Notre-Seigneur lui eût dit qu'elle ne vivrait plus que de foi et de croix, elle tomba dans plusieurs maladies, toutes grandes et dangereuses. Elle fut attaquée d'un asthme, d'un mal de poumon, d'une douleur de poitrine, d'une toux continuelle, qui lui faisait cracher le sang en abondance, et tout cela était accompagné d'une fièvre continue. Elle a supporté toutes ces maladies avec une douceur et une patience nonpareilles. L'on n'entendait aucune plainte, quoique souvent les douleurs parussent insupportables ; et elle est demeurée dans cette tranquillité souffrante [220], depuis le temps que je viens de dire jusqu'à la mort. Car encore que de temps en temps elle parût avoir d'assez bons intervalles, elle m'a néanmoins avoué dans sa dernière maladie, qu'elle n'avait point guéri. Et cela m'était visible quand j'y faisais réflexion, car elle avait toutes les peines du monde à marcher et à respirer. S'il lui fallait ramasser quelque chose à terre, elle était tellement affaiblie quand elle s'était redressée, qu'elle semblait être à l'extrémité. Avec tout cela, elle observait la règle, sinon lorsqu'elle gardait actuellement [221] le lit, ce qui était rare ; elle psalmodiait et chantait au chœur, et le conduisait entièrement, Dieu lui ayant donné un grand talent pour cela. Lorsqu'on lui disait qu'elle augmentait son mal de poumon et sa douleur de poitrine par son assiduité au chant, elle répondait qu'elle gardait sa règle, et que ses douleurs n'étaient pas considérables [222] à l'égard du service de Dieu ; qu'elle vivait

219. En 1647-1648. Voir la lettre CXLVI.

220. *Tranquillité souffrante*. Les contemporains de Marie de l'Incarnation affectionnaient ces alliances de mots que les ouvrages de saint François de Sales avaient, plus que tous les autres, contribué à mettre en vogue.

221. *Actuellement*, en fait.

222. *Considérables*, dignes d'être prises en considération et qu'on y prête attention.

spirituellement en faisant un peu de violence à sa nature pour un si bon sujet. Il était rare qu'elle ne se levât à quatre heures, même dans les plus grandes rigueurs de l'hiver. On lui permettait quelquefois pour son soulagement, et même on lui commandait de faire son oraison proche du feu, à cause que le chœur où nous étions après notre incendie était extraordinairement froid, ce qui la faisait continuellement tousser. Sa cabane[223] n'était qu'à quatre ou cinq pas du feu, et néanmoins quand elle y était arrivée, elle n'avait plus d'haleine. Il en était de même à chaque pièce qu'elle mettait pour s'habiller. Elle était si accoutumée à souffrir, que sa patience fut enfin changée en amour de complaisance aux adorables desseins de Dieu sur elle. On ne la pouvait affliger davantage que de la plaindre. Si on la forçait de prendre des soulagements, elle les prenait dans un esprit de pauvreté, et comme une aumône. Quand on lui rendait quelque service, — ce qu'elle ne souffrait qu'à l'extrémité, — il n'y avait rien de plus doux ni de plus commode. Elle était parfaitement obéissante à ses infirmières, ne leur étant à charge que le moins qu'elle pouvait, et adoucissant la peine de leur ministère par mille reconnaissances, qui[224] leur gagnait le cœur, en sorte qu'il y avait plus de plaisir à la servir que de fatigue. J'en ai eu l'expérience durant trois ans que j'ai été son infirmière[225]. En vérité, si je n'eusse veillé sur mes intentions, j'eusse eu de l'attache à la gouverner[226], tant une âme sainte a d'attraits pour gagner les cœurs. J'avoue que les exemples que j'ai vus ont beaucoup servi à ma per-

---

223. *Cabane*, ici sorte de lit clos. Sur la disposition et la forme des couchettes des religieuses dans leur monastère d'avant l'incendie, voir la lettre CVII (*Écrits* III, p. 373). Après leur incendie, dans un espace encore plus réduit, il avait fallu à plus forte raison recourir au même arrangement : « Les pauvres religieuses, écrit Le Jeune, étaient logées dans un trou, pour ainsi dire : leurs lits ou leurs cabanes étaient les unes sur les autres, comme on voit ces rayons dans les boutiques des marchands où ils rangent leurs marchandises » RJ 1652 (Q 54 ; C XXXVIII, 150-151).

224. *Qui*, ce qui.

225. De la fin de 1647 à la Pentecôte de 1651.

226. *Gouverner*, soigner.

fection, et ils l'eussent fait encore davantage si j'eusse été assez fidèle pour en faire un bon usage.

Sa dernière maladie, et les vertus qu'elle y a pratiquées

Quelque résistance qu'elle fît au mal et aux soulagements qu'on voulait lui donner, elle succomba enfin entièrement, et elle fut obligée de s'abandonner à tout ce qu'on voudrait faire d'elle. Elle tomba malade de la maladie dont elle mourut le jour de la Purification de la sainte Vierge [de l'année 1652] [227]. Elle officia néanmoins ce jour-là au chœur, quoique ses douleurs fussent extrêmes et elle dit assurément [228] qu'elle en mourrait. Outre ses autres maladies dont j'ai parlé, celle qui l'arrêta fut un épanchement de bile par tout le corps, et particulièrement sur les parties malades, savoir, sur le poumon, sur la poitrine et sur les parties pectorales. Ce nouveau mal redoubla la douleur des autres par son acrimonie [229]. Elle toussait sans quasi avoir le loisir de respirer, et les efforts qu'elle faisait lui faisaient jeter le sang en abondance. Une forte fièvre survint là-dessus, qui ne lui donnait point de repos, et elle passait ainsi les jours et les nuits. Avec toutes ces douleurs, elle avait le courage d'aller communier au chœur et d'y entendre les conférences, pour le respect qu'elle portait au très saint-Sacrement et à la parole de Dieu : ce qu'elle a continué de faire jusqu'au quatrième de mars, qu'elle fut réduite à une telle extrémité, qu'on lui fit recevoir le saint Viatique et l'Extrême-Onction.

Outre les douleurs et les fatigues de sa maladie, elle recevait de très grandes incommodités dans le lieu où nous étions logées. Il était fort petit, et l'on ne pouvait aller au chœur sans passer proche de sa cabane et à sa vue ; le bruit des sandales, les clameurs des enfants, les allées et les venues de tout le monde, le bruit de la

227. [ ] addition probable de L.

228. *Assurément*, d'un ton assuré.

229. *Acrimonie*, qualité de ce qui exerce une action piquante et corrosive (Littré).

cuisine, qui était au-dessous et dont nous n'étions séparées que par de simples planches, l'odeur de l'anguille qui infectait tout, en sorte que durant la rigueur du froid il fallait tenir les fenêtres ouvertes pour purifier l'air, la fumée de la chambre qui était presque continuelle ; enfin la cloche, le chant, la psalmodie, le bruit du chœur qui était proche, lui causaient une incommodité incroyable et augmentaient étrangement l'étouffement du cœur et du poumon [230]. Comme nos cabanes étaient les unes sur les autres, il y en avait une sur la sienne, où la sœur qui y couchait la pouvait beaucoup incommoder. Elle souffrait cependant tout cela avec une patience héroïque ; et tant s'en faut qu'elle en fît des plaintes, qu'au contraire elle nous voulait persuader que cela la divertissait [231]. Elle tenait comme une providence et une miséricorde de Dieu de ce que [232], par l'embrasement de notre monastère, elle était réduite dans un lieu où elle pouvait avoir la consolation d'entendre de son lit la sainte Messe, l'office divin et la prédication, et par ce moyen de vivre régulièrement [233] jusqu'à la mort.

Notre-Seigneur, la voulant faire passer par le creuset des souffrances, et la purifier dans ses puissances intérieures aussi bien que dans les parties de son corps, permit que les choses qu'elle avait appréhendées naturellement durant sa vie lui arrivassent un peu devant sa mort. Elle craignait l'hydropisie, à cause que cette maladie incommode fort celles qui assistent, et pour d'autres raisons qui regardent la pureté. Elle craignait encore d'avoir des douleurs excessives, de crainte de perdre ou d'intéresser [234] la patience. Elle appréhendait

---

230. Tableau saisissant de la misérable installation dans le petit logis de Madame de la Peltrie, où les Ursulines s'étaient renfermées après leur incendie. (Voir les lettres CLXVI, p. 130, et, ci-dessus, la description du P. Le Jeune, dans la note 223.

231. *Divertissait*, détournait son attention de ses douleurs.

232. *Tenir de ce que*. Tournure elliptique et explétive. Le sens est: elle considérait comme une miséricorde que... Aujourd'hui l'on écrirait plutôt : elle tenait pour une miséricorde d'être...

233. *Régulièrement*, conformément aux prescriptions de la règle.

234. *Intéresser*, compromettre, causer un dommage.

enfin les abandonnements intérieurs, de crainte de perdre la fidélité qu'elle voulait rendre à Dieu et l'attention qu'elle désirait avoir sur elle-même à l'heure de sa mort. Notre-Seigneur permit qu'elle tombât dans les peines qu'elle avait appréhendées, mais il la préserva des suites qu'elle craignait. Elle fut attaquée d'une hydropisie mortelle, ainsi que je dirai ; les douleurs qu'elle souffrait dans le corps étaient des plus aiguës, comme j'ai déjà remarqué ; et enfin elle s'est trouvée dans des délaissements si extrêmes, qu'il semblait que Dieu l'eût entièrement abandonnée.

Ce qu'elle souffrait dans l'intérieur était sans comparaison plus insupportable que ce qu'elle endurait dans le corps ; mais Dieu, qui l'affligeait d'un côté, la soutenait de l'autre, car elle rendait des soumissions héroïques à sa divine Majesté, pour honorer les délaissements de son très cher et très aimé Fils dans la croix. A la voir, on eût cru qu'elle était toute pénétrée des délices spirituelles en vue de celles de l'éternité, parce qu'elle en parlait continuellement à Dieu par des colloques humbles et amoureux. Si on la visitait, son entretien n'était que des biens de l'autre vie, ou de ceux de la religion [235] et de la fidélité qu'une âme religieuse [236] est obligée de rendre à Dieu pour la grâce de sa vocation, en quelque lieu du monde qu'elle soit. « Ah ! me disait-elle, que je suis heureuse d'être dans un lieu pauvre et d'y mourir dans le dénûment des délices et des commodités de la France [237] ! Je vous prie de le faire savoir à M. de la Rochelle [238], à nos Mères de Tours, et à mes parents [239] et de les assurer que je meurs contente de les avoir tous

235. *Religion*, vie religieuse.

236. *Ame religieuse*, consacrée à Dieu par les vœux de religion.

237. Délices et commodités, si on compare la situation des maisons françaises à celles des maisons canadiennes. Mais nous avons vu plus haut que la vie aux Ursulines de Tours était pauvre, et nous savons que l'état de la France, qui n'était pas encore sortie de la Fronde, en 1652, était alors des plus misérables.

238. Voir la note 194.

239. Son frère aîné, Martin de la Troche, le chef de la famille ; ses deux sœurs religieuses, la Calvairienne et l'Ursuline ; sa troisième sœur, Françoise, mariée au marquis de la Bretesche (1).

quittés : premièrement d'avoir quitté le peu que je pouvais prétendre dans le monde, pour être religieuse ; secondement de m'être séparée d'eux entièrement pour venir en Canada ; et enfin d'y être restée nonobstant toutes les sollicitations qu'ils m'ont faites de retourner en France, pour me soulager dans mes infirmités. Informez-les enfin des biens que je reçois, et des consolations que je ressens dans l'exécution de ma vocation. »

Elle ne se pouvait lasser de bénir Dieu des grandes grâces qu'il lui avait faites dans la suite de sa vie, tant dans sa vocation à la religion que dans celle du Canada.

Le plaisir qu'elle en avait dans son âme est inexplicable, car encore qu'elle fût dans des abandonnements sensibles, elle expérimentait dans le fond de son âme cette vie de foi et de paix qui est au-dessus des sens [240], et qui était compatible avec l'abandon extérieur qu'elle souffrait. Je dirai en deux mots tout ce que je puis dire de ma chère compagne. C'était une âme des plus illuminées et des plus fidèles à la grâce que j'ai connues.

Dès qu'elle se vit attaquée d'hydropisie, elle vit bien que c'était fait de sa vie. Elle en rendit ses soumissions à Dieu, qui lui ôta toutes les appréhensions de la mort, en sorte qu'elle ne faisait plus que soupirer après lui. Les médecins étaient surpris de la voir supporter tant de douleurs avec une générosité plus qu'humaine, et il n'y a point de remède dans leur art qu'ils n'eussent voulu employer pour la sauver, car je dirai en passant que, quand elle eût été au milieu de la France, elle n'eût pu être mieux gouvernée [241]. M. Menouil, chirurgien du roi, qui par dévotion [242] est venu en ce pays depuis quelques années, et qui s'est rendu recommandable par les belles cures qu'il a faites tant en France qu'au Canada, voyant

240. Épître aux Philippiens, IV, 7. Chez saint Paul, c'est la paix elle-même qui surpasse tout sentiment, toute intelligence.

241. *Gouverner*, soigner, traiter.

242. *Dévotion*, dévouement, ou plus précisément ici, consécration de ses travaux et même de sa vie à l'œuvre missionnaire et colonisatrice au Canada. Ce fut, on le sait, le mérite de beaucoup de Français d'alors, et surtout des « donnés » des Jésuites et des maisons religieuses de Québec et de Montréal.

que son hydropisie augmentait extraordinairement, crut qu'il lui fallait faire des ouvertures aux jambes pour attirer les eaux qui menaçaient de l'étouffer. On en fit la consultation, et cela fut conclut et exécuté. Ce fut la Semaine Sainte, en laquelle Notre-Seigneur voulut honorer sa servante de la participation de ses peines et de ses douleurs. On lui fit de grandes et profondes incisions, en sorte qu'on voyait la membrane de l'os. On craignait qu'elle ne mourût dans l'opération ; c'est pourquoi elle désira que le R. P. Lalemant, qui était notre Supérieur ordinaire, demeurât en la chambre. Elle souffrit beaucoup en cette opération, mais avec une constance admirable. En levant les yeux au ciel, elle prononça le saint nom de Jésus, et, croyant que c'était une espèce de plainte, elle pria qu'on lui pardonnât la mauvaise édification qu'elle donnait en se montrant si sensible.

Au premier appareil, ces ouvertures rendirent quelques eaux ; mais la nature étant trop faible pour secourir des parties si affligées [243], la corruption s'y mit aussitôt, et l'on crut que Notre-Seigneur n'avait permis ces grandes plaies que pour faire compagnie à celles qu'il avait reçues dans la croix. Toutes ses douleurs étaient renouvelées et comme mortelles autant de fois qu'on renouvelait l'appareil, en sorte que nous croyions qu'elle dût mourir cette semaine-là. Le médecin ne voyant plus rien de naturel en sa maladie qui pût porter les remèdes humains, nous crûmes que Notre-Seigneur ne la laissait vivre que pour lui faire faire son purgatoire, afin que son âme allât jouir de lui en sortant de son corps. Lorsque la gangrène fut formée, M. Menouil la voulant arrêter, n'y appliqua que le quart du remède convenable ; elle ne le put porter, et nous crûmes qu'elle allait expirer par la violence de la douleur ; ce qui l'obligea de prendre des moyens plus doux, et l'on se contenta seulement de laver ses plaies avec de l'eau-de-vie. La violence de la fièvre et des douleurs l'ayant jetée dans des faiblesses

243. *Affligées*, endommagées.

et des abattements extrêmes, elle devint comme morte à l'extérieur, et insensible aux douleurs, en sorte qu'elle se voyait tailler les jambes de nouveau, comme si elles lui eussent été indifférentes ; mais pour l'intérieur, elle a toujours eu l'esprit très sain et très présent pour les choses de Dieu. Le R. P. Supérieur des Missions[244], qui lui a fait l'honneur de la visiter plusieurs fois, en était merveilleusement édifié, comme aussi le R. P. Lalemant, qui l'a toujours assistée spirituellement jusqu'à la mort.

Elle renouvela ses vœux solennellement par deux fois, demandant pardon aux assistants et à la communauté, la remerciant avec de grands sentiments d'humilité des secours qu'elle lui avait rendus dans sa maladie. Elle avait déjà remercié le R. P. Ragueneau, supérieur de la Mission, de toutes les charités qu'il avait faites à notre Communauté depuis notre embrasement, et la lui recommanda de nouveau. Elle remercia encore le R. P. Lalemant de l'assistance qu'il avait rendue à son âme durant sa maladie et les médecins de celle qu'ils lui avaient rendue corporellement, les assurant que s'il plaisait à Dieu de lui faire miséricorde, elle le prierait dans le ciel de récompenser leur travail.

Comme elle avait eu toute sa vie un amour singulier pour les cérémonies de l'Église, elle conserva ce zèle jusqu'à la fin. Elle demanda au R. P. Lalemant si elle pouvait encore recevoir le saint Viatique. Il lui répondit que cela se pouvait à la rigueur, mais que cela ne se faisait pas ordinairement. Elle repartit que, comme fille de l'Église, elle se voulait tenir à l'ordinaire, et qu'elle ne désirait point de particularités. Elle nous entretint ensuite de toutes les cérémonies qui se devaient faire à son enterrement selon nos règles, avec une aussi grande liberté d'esprit que si elle eût été en santé, et qu'elle eût parlé d'une autre. « Il faudra, disait-elle, comme vous êtes peu, que nos domestiques me portent à mon

244. Le P. Paul Ragueneau, d'abord vice-supérieur, au départ du P. Lalemant pour la France à l'automne de 1650 ; puis supérieur en titre à son retour, à l'été de 1651.

enterrement, car vous ne pourriez pas prier Dieu, ni faire les cérémonies. »

C'était une chose admirable de l'entendre parler des biens de l'autre vie et du mépris de celle-ci. Nous étions consolées de la voir dans de si belles dispositions ; mais nous étions inconsolables dans la pensée de la perte que nous en allions faire. M. le Gouverneur[245], qui savait qu'elle aimait le pays, tant pour l'avancement de la foi que pour l'affermissement de la colonie française, pria le R. P. Lalemant de la voir de sa part, et de la supplier de prier Dieu pour lui et pour les affaires communes du pays quand elle serait dans le ciel. Elle lui fit une réponse édifiante et pleine de piété.

Son heureuse mort, et quelques événements miraculeux qui l'ont suivie

Notre-Seigneur, qui avait permis, pour sa gloire et pour la sanctification de sa servante, qu'elle passât par tant de croix intérieures et extérieures l'espace de plus de quatre ans et demi, et les ayant beaucoup augmentées en cette dernière maladie, voulut qu'elle finît sa vie dans les délices de sa grâce et de sa charité. Trois jours avant sa mort, il remplit son âme d'une paix qui lui était un avant-goût de celle du Paradis et qui lui ôtait toutes les vues de la terre. On voyait son corps agonisant et la gangrène gagner partout, et elle ne paraissait pas y faire de réflexion. Elle répondit à toutes les questions qu'on lui fit, jusqu'à ce qu'elle fût près d'expirer ; car encore qu'elle fût à l'agonie vingt-quatre heures, elle ne laissait pas de faire les actes qu'on lui proposait. En expirant même, elle donna des signes qu'elle était attentive à ce qu'on désirait d'elle. Elle mourut si doucement, qu'à peine s'en put-on apercevoir ; et, en expirant, elle avait une face si douce et si angélique, qu'au lieu de nous laisser de la douleur de son départ, nous ressentîmes

245. Jean de Lauson, arrivé à Québec le 12 octobre 1651, où il venait succéder à Louis d'Ailleboust.

de la joie, avec une onction intérieure si pénétrante, qu'elle nous était comme un échantillon de la gloire dont elle allait jouir. Il n'y eut pas une de nous qui ne ressentît l'effet d'une grâce tout extraordinaire, avec une espèce de certitude que nous allions avoir une bonne avocate auprès de Dieu. On se sentait portée à l'invoquer, et, en l'invoquant, on expérimentait l'effet de sa demande ; et depuis sa mort plusieurs ont fait cette expérience. Enfin la mémoire de cette chère Mère nous est en bénédiction. Elle mourut le 4 d'avril de cette année 1652, à huit heures du soir, le jeudi de l'octave de Pâques.

Nous la portâmes dès ce soir-là dans notre bâtiment nouvellement réédifié, où nous n'habitions pas encore, afin d'y faire ses funérailles plus commodément, et ç'a été la première chose à quoi il a servi[246]. Elle fut inhumée le lendemain, et le R. P. Lalemant fit les cérémonies avec une solennité tout extraordinaire. Il ne s'est point vu un si beau convoi en ce pays depuis qu'il est habité. Tout ce qu'il y a de considérable y assista, les grands et les petits, les Français et les Sauvages. Les Hurons avaient déjà fait en leur île[247] la solennité de son enterrement pour marque de leur reconnaissance en son endroit. Enfin, comme elle était universellement aimée et estimée de tout le monde, il n'y eut personne qui ne voulût donner des marques de son affection en cette rencontre, et témoigner le regret qu'il avait de la perte d'une personne si sainte et si aimable.

---

246. On ne devait y entrer qu'à la Pentecôte.

247. Les Hurons descendus de l'île Saint-Joseph en 1650 avec le P. Ragueneau et les autres missionnaires (*Écrits* II. pp. 429-430) s'étaient d'abord établis à Québec. Un fort contingent de leurs gens avait campé aux portes de l'Hôtel-Dieu, d'autres près des Jésuites et des Ursulines et sous la protection du fort Saint-Louis. Mais la charité publique et privée ne pouvait suffire à assurer leur subsistance, et un bon nombre souffraient de la famine. Les Jésuites songèrent donc à leur ménager un asile dans l'île d'Orléans. A cette fin, ils avaient acheté, au printemps de 1651, une concession sur les terres de M^lle^ Éléonor de Grandmaison, sur le versant nord-est de l'île, et, quelques jours plus tard, une colonie de Hurons s'y était installée, dont le P. Chaumonot avait pris la charge. Les Hurons de la première heure, grossis bientôt par d'autres détachements, devaient rester à l'île d'Orléans jusqu'en 1656, à travers des vicissitudes dramatiques, dont les lettres de Marie de l'Incarnation parleront plus loin.

Une heure après son enterrement, une personne qui lui avait rendu de grandes assistances depuis quelques années, allant pour une action de charité à une lieue de Québec et passant un peu au delà de notre monastère, elle lui apparut dans le chemin par une vision intellectuelle. Elle avait un port grave et majestueux, et il sortait de son visage, et particulièrement de ses yeux, des rayons de lumière capables d'abattre une âme et de consommer un cœur. Elle possédait tellement celui de cet homme, et elle lui imprimait des influences de grâce et d'amour de Dieu si puissantes, qu'encore qu'il allât toujours son chemin, il ne se pouvait distraire[248]. Il m'a assuré qu'il pensa mourir par la violence de ses assauts et par l'excès de l'amour de Dieu qui était allumé en son cœur par la force de ses regards lumineux. Elle l'accompagna de la sorte jusqu'au lieu où il allait, et encore à son retour par une présence intérieure également certaine et efficace.

Le lendemain, cette même personne allant à l'île d'Orléans, dite de Sainte-Marie[249], pour rendre quelques assistances aux Hurons qui s'y étaient établis après leur déroute par les Iroquois, arriva à un trajet[250] du fleuve qu'il lui fallait passer sur la glace. Durant tout l'hiver les glaces avaient porté, mais elles s'étaient fondues et minées par le dessous aux approches du printemps, en sorte qu'il ne paraissait plus qu'une petite croûte luisante qui s'était formée la nuit. Il crut que sous cette petite glace la grosse était cachée et qu'elle subsistait encore. Il poursuit donc son chemin sans crainte ; mais lorsqu'il fut bien avancé, notre chère défunte, qui l'accompagnait partout en la manière que j'ai dit, lui dit intérieurement ces paroles : « Arrête-toi ». Alors il revint à soi, et ouvrant les yeux, il se vit tout entouré d'eaux.

---

248. *Distraire*, ici détacher l'esprit de la vision.

249. Dans l'île d'Orléans (note 247), les Hurons avaient retrouvé une patrie. Les Jésuites en souvenir de leur ancienne mission de Sainte-Marie et, en guise de consolation pour leurs néophytes, l'avaient baptisée l'île de Sainte-Marie, nom qui ne s'est pas imposé à l'usage.

250. *Trajet*, étendue à traverser, anciennement détroit.

Il ficha son bâton sur cette petite croûte pour sonder s'il n'y en avait pas une plus forte au-dessous, mais il ne trouva que de l'eau. Il fut fort surpris de se voir dans un danger si inévitable. Pour l'éviter néanmoins, il s'adressa à celle qui l'avait si charitablement arrêté. Il se recommanda donc à elle et s'en retourna sur ses pas, mais avec tant de facilité et d'une manière si extraordinaire, qu'il croyait marcher sur rien. Il m'a assuré qu'il chemina sur les eaux l'espace de plus de trois cents pas à la faveur de sa chère bienfaitrice, qui, comme il dit, l'a tiré d'un lieu d'où il ne pouvait sortir sans miracle. Depuis ce temps-là, il ne l'appelle que son ange, et elle, de sa part, s'est encore communiquée à lui assez longtemps depuis la première apparition dont j'ai parlé [251].

Voilà, mes Révérendes Mères, ce que je puis vous dire pour votre consolation, de votre chère fille, ma très fidèle et très aimable compagne. Mais ce que je vous dis pour vous consoler ne m'est pas un petit sujet de honte et de confusion, quand je pense que l'ayant notablement devancée en âge, elle m'a infiniment surpassée en vertus et en mérites. Je vous supplie de prier Notre-Seigneur qu'il me fasse la grâce que, comme elle a été ma compagne dans mes petits travaux, je mérite d'être la sienne dans le repos de sa gloire et de son bonheur.

De Québec, le.... 1652.

---

251. Le bénéficiaire de ces deux faveurs était un frère coadjuteur de la Compagnie de Jésus, Florent Bonnemer. Plus tard, il en signera de sa main l'attestation, qui sera envoyée aux Ursulines du faubourg Saint-Jacques. (Voir plus loin la lettre du 15 septembre 1668 à la Mère Renée de Saint-Germain, dite de Saint-François.)

Dom Claude Martin joint au récit de ces premières faveurs la relation d'une troisième, arrivée dans le même temps et dont une Ursuline de Tours fut l'objet. Nous la donnons en note (2).

NOTES

(1) *La famille de Marie de St-Joseph.* — Le feudiste Audouys, généalogiste angevin, qui recueillait vers 1780 les renseignements relatifs à la famille de Savonnières, écrivait, en guise de préambule à son travail : « Cette maison, qui porte le nom de Savonnières, près Angers, qu'elle a possédé dès l'an 1136, comme il paraît par le cartulaire de Fontevrault, a produit comme un arbre fécond plusieurs branches, qui en ont soutenu la grandeur, tant par les grandes alliances qu'elles ont prises dans les meilleures maisons du royaume que par les charges et emplois considérables et par les services continuels qu'ils ont rendus à la couronne. » Savonnières était une terre située à trois lieues au-dessous d'Angers, non loin du château de Serrant.

La légende reporte les origines des Savonnières au règne de Clovis. Mais le premier ancêtre connu, Bernard de Savonnières, chevalier, vivait en 1109. Au XIII^e^ siècle, la famille s'était divisée en deux branches, celle des Savonnières la Guierche et celle des Savonnières la Bretesche. Cette dernière, qui devait être la plus illustre, s'était à son tour avec Jean VI de Savonnières, au XVI^e^ siècle, subdivisée en rameaux des Savonnières la Bretesche et des Savonnières la Troche. L'auteur des Savonnières la Troche, Antoine, qui avait épousé en 1561 Charlotte de Saint-Germain, avait hérité par sa femme des fiefs de Saint-Germain d'Arcé et des Hayes, tous deux également en Anjou. Après lui, ses fils portèrent le titre de seigneurs de la Troche et de Saint-Germain. Simon de Savonnières, son petit-fils, fut le père de Marie de St-Joseph.

Né dans les dernières années du XVI^e^ siècle, Simon se serait marié à l'âge de 17 ans. Il épousa avant 1610 Jeanne Raoul, fille d'Étienne Raoul, conseiller au parlement de Bretagne, sieur du Clos et de Maumusson (près Ancenis), et d'Hélène de la Tour d'Esvié, cousine germaine de Jacques Raoul, fils de « noble homme, monsieur Maistre Guillaume Raoul, sieur de la Guibourgère, président en la chambre des comptes de Bretagne et de damoiselle Françoise Simon, son épouse ». Ce Jacques Raoul, sieur de la Guibourgère, conseiller au parlement de Bretagne, sénéchal et maire de Nantes, devait entrer dans les ordres après la mort de sa femme, Yvonne Charette, monter sur le siège épiscopal de Saintes et devenir le premier évêque de La Rochelle. Son nom paraît à plusieurs reprises dans la correspondance de saint Vincent de Paul, dont il était l'ami. Il était oncle à la mode de Bretagne des enfants de Jeanne Raoul, donc de Marie de St-Joseph, et, au titre de son évêché de La Rochelle, il revendiqua, un moment, la juridiction sur la Nouvelle-France.

De son mariage avec Jeanne Raoul, Simon de Savonnières eut cinq enfants : Martin, qui continua la maison de la Troche : conseiller au parlement de Bretagne, charge qu'il hérita de son grand-père maternel, il épousa en 1641 Marie Goddes de Varennes, l'une des amies intimes de la marquise de Sévigné et qui est passée dans sa correspondance sous le nom de « la Trochanire » ; Gabrielle, née en 1612, qui entra en 1633 au Calvaire d'Angers, à 21 ans, où elle fut remarquée par le fameux

Père Joseph, le fondateur de la réforme des Bénédictines du Calvaire, et qui devint en 1676 directrice générale de l'institut, charge dans laquelle elle mourut en 1678 ; Marie, née en 1616, notre future Marie de St-Joseph ; Renée, née en 1620, entrée d'abord au prieuré de Nyoiseau de l'ordre de Saint-Augustin, sans doute comme pensionnaire, quoique les généalogistes l'en disent prieure, et ensuite aux Ursulines de Tours, vers 1635, où elle fut connue sous le nom de Renée de Savonnières de Saint-Germain, dite de St-François, et mourut en 1688 ; Françoise, qui épousa en 1649, son cousin Martin de Savonnières, marquis de la Bretesche, et décéda après 1690.

Simon de Savonnières se distingua dans les armées des rois Henri IV et Louis XIII. Seigneur de la Troche, de Saint-Germain et en partie des Hayes, il hérita par sa femme du château de la Motte et des terres du Clos et de Maumusson. C'est au manoir de la Motte, sur Maumusson, qu'il décéda le 18 octobre 1640. Jeanne Raoul lui survécut dix ans et mourut, elle aussi, à Maumusson, le 6 décembre 1650. Des terres et maisons qu'ils possédaient en Anjou (Saint-Germain et les Hayes), de l'hôtel qu'ils avaient à Angers, rue Lionnaise, sur la paroisse de la Trinité, et de leur manoir de la Motte sur Maumusson, il semble que c'est à cette dernière résidence que Simon de Savonnières et sa femme finirent par donner la préférence. C'est du moins l'impression que laissent les registres paroissiaux de Maumusson. Gabrielle de Savonnières y fut marraine en 1631, Françoise en 1639 et Renée en 1628. Martin de Savonnières y séjournait en 1650, et c'est là que sa femme lui donna un fils, Charles-Henri, dont Marie de Rabutin-Chantal, la marquise de Sévigné, fut marraine. Marie de St-Joseph, entrée toute jeune aux Ursulines, ne dut connaître que la maison des Hayes, et peut-être l'hôtel de la rue Lionnaise, à Angers.

La descendance des Savonnières la Troche s'éteignit avec la fin du siècle. François-Martin, fils unique de Martin de Savonnières et de Marie Goddes de Varennes, chevalier, marquis de la Troche, seigneur des Hayes et maréchal de camp, fut tué au combat de Lauze, le 15 septembre 1691. Quelques années plus tard, Marie Goddes, devenue veuve, vendit le fief de Maumusson.

Sur la famille des Savonnières la Troche, voir pour les manuscrits : a) Paris. B. N. Manuscrits : Dossiers bleus. 602 ; Chérin, 188, Dossier Savonnières 3702 F pièce 14 ; Cabinet d'Hozier 308, Savonnières 8437, pièce cotée 1. — b) Angers. Bibliothèque municipale : *Notes historiques et généalogiques sur la maison de Savonnières*. Copie faite par le feudiste Audouys. Ms. 1674 ; Bénédictines du Calvaire : *Lettre mortuaire de la Mère Gabrielle de l'Annonciation*. Ms.— c) Nantes. Archives départementales de la Loire-Inférieure : communes de Teillé et de Maumusson. Série E et supplément à la série E (Registres). — d) Maumusson (Loire-Inférieure). Registres de catholicité. — e) Saint-Germain d'Arcé (Sarthe). Registres de catholicité. — Tours. Bibliothèque municipale : *Lettre mortuaire de la Mère Renée de Savonnières de St-François*. Ms. 1443, fol. 162.

Sur la famille Raoul de la Guibourgère, voir pour les manuscrits : a) Paris. B. N. Dossiers bleus 14642, fol. 14. — Angers. Archives départementales du Maine-et-Loire. E 3742. — c) Nantes. Archives départementales. Série E 1923 et ss. (G. G. Reg.)

Sur les deux familles, on peut aussi consulter dans les imprimés : La Chesnaye des Bois : *Dictionnaire de la Noblesse*; Célestin Port : *Dictionnaire historique du département de Maine-et-Loire;* Carré de Busserolles : *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine.* Voir aussi *La généalogie de la maison de Cornulier.*

(2) *Marie de St-Joseph après sa mort.* — Aux longues pages qu'il consacre à Marie de St-Joseph et qu'il a puisées dans la lettre mortuaire écrite par Marie de l'Incarnation, dans le chapitre du P. Le Jeune et parfois dans ses souvenirs personnels, dom Claude Martin ajoute le récit d'une apparition de la vénérable défunte à une Ursuline de Tours. Cette manifestation ayant suivi immédiatement sa mort, comme celles dont parle la lettre mortuaire, nous en donnons ici la relation.

« Le même soir, et quasi à la même heure que (la Mère Marie de St-Joseph) expira, elle rendit visite à ses bonnes Mères de Tours. Il y avait une excellente religieuse converse, nommée Sœur Élisabeth de Ste-Marthe, qui avait été comme sa mère nourrice, et qui avait eu un soin d'elle tout particulier lorsqu'elle n'était encore que pensionnaire. Pour reconnaissance de tant de bons offices, la Mère Marie de St-Joseph avait contracté une amitié particulière et toute sainte avec cette bonne Sœur ; et même afin de conserver cette union de cœurs et de volontés dans la séparation des corps, lorsqu'elle était sur son départ pour le Canada, elles firent une société de biens spirituels, se rendant communs les mérites qu'elles pourraient acquérir devant Dieu par la pratique des bonnes œuvres. Or comme les amitiés des saints sont sincères et qu'elles durent même après la mort, à peine eut-elle rendu l'esprit qu'elle apparut à Sœur Élisabeth et lui recommanda de se disposer à la suivre, afin que leurs âmes qui avaient été si unies pendant leur vie ne fussent point séparées en leur mort. Cette bonne Sœur se leva aussitôt, et quoique ce fût une heure indue, elle alla trouver sa supérieure et lui dit que la Mère Marie de St-Joseph lui était apparue, qu'elle lui avait recommandé de se préparer à la mort et qu'elle mourrait assurément en peu de jours. Ayant dit cela, elle s'en retourna coucher et passa le reste de la nuit dans une grande paix. Au même moment que cette bienheureuse défunte parlait à Sœur Élisabeth, une autre religieuse qui avait reçu de cette bonne Sœur les mêmes bons offices de charité que la Mère de St-Joseph, et qui venait de sortir de sa cellule, eut le sentiment de cette vision, car se mettant sur sa couche, elle eut une si forte impression que cette Sœur qu'elle venait de quitter pleine de vie et de santé mourrait en peu de jours, qu'elle fut contrainte de se lever pour faire devant son crucifix un acte de résignation, parce qu'elle l'aimait tendrement à cause de sa vertu. Le lendemain, Sœur Élisabeth se trouvant à la récréation en compagnie de sept ou huit religieuses, elle leur imposa silence, disant qu'elle avait vu quelque chose de beau durant son sommeil. Alors, voyant que les autres l'écoutaient attentivement, elle prit cette autre religieuse dont je viens de parler par le bras et dit à la compagnie : Si j'étais ma fille que voilà, je croirais que ma fille de Canada serait morte et que je mourrais moi-même en peu de jours. Mais sans m'arrêter à ce qu'elle a dans l'esprit, j'ai vu cette nuit ma Mère Marie de St-Joseph toute resplendissante

de lumière avec une beauté ravissante et une majesté incomparable, laquelle me faisant signe de la main, m'a dit : « Ma fille suivez-moi, il est temps de partir et que nous soyons unies ensemble dans un même lieu ». Cette troisième religieuse ne dit rien de ce qui lui était arrivé durant la nuit, voulant voir en silence quelle serait l'issue de cette vision. Le jeudi suivant, à la même heure qu'elle avait eu l'impression de la mort prochaine de Sœur Élisabeth, cette dévote Sœur fut saisie d'un mal de côté si violent, qu'elle fut obligée de rompre le silence de la nuit et d'appeler l'autre pour la soulager ; mais tout le soulagement qu'elle en put recevoir fut inutile, parce qu'elle mourut le dix-septième du même mois, n'ayant survécu que de treize jours à la Mère Marie de St-Joseph qu'elle suivit dans le ciel, selon l'ordre qu'elle lui en avait donné de la part de Dieu. » (V. pp. 599-601.)

Dom Claude Martin raconte ensuite les deux faveurs dont Marie de l'Incarnation a fait plus haut le récit, et il ajoute : « Depuis la précieuse mort de cette pure et innocente vierge, beaucoup de personnes tant de France que de Canada l'ont invoquée dans leurs nécessités tant spirituelles que corporelles et ont déclaré qu'ils ont reçu de Dieu ce qu'ils avaient demandé par son intercession. » (V. p. 602.) Marie de l'Incarnation reviendra plus loin sur l'action de Marie de St-Joseph après sa mort.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

II

LA CORRESPONDANCE
DE MARIE DE L'INCARNATION

DEUXIÈME PARTIE

LA MISSION DE LA NOUVELLE-FRANCE (SUITE)

ANNÉE 1645

LETTRE CXIV. — A M. de Montmagny, Gouverneur de la Nouvelle-France 9

Note. — *Engagement des Ursulines envers M. de Montmagny Gouverneur de la Nouvelle-France* . 10

CXV. — Le « petit Brasseur » à Marie de l'Incarnation 11

Note. — *L'Histoire de la lettre du « petit Brasseur » d'après Dom Claude Martin* 12

CXVI. — A une de ses sœurs 14

CXVII. — A la Mère Claude de Ste-Agnès, supérieure des Ursulines de Dijon 18

CXVIII. — A son fils 21
CXIX. — A la Mère Françoise de St-Bernard, sous-prieure du monastère des Ursulines de Tours 49
Note. — *Éloge de Marie de l'Incarnation par la Mère Françoise de St-Bernard* 54
CXX. — A son fils 55
CXXI. — A une de ses parentes, religieuse ursuline de Tours 69
CXXII. — M. Victor Le Bouthilier de Rancé, archevêque de Tours, à Marie de l'Incarnation. 71
CXXIII. — A M. Victor Le Bouthilier de Rancé, archevêque de Tours 71

ANNÉE 1646

CXXIV. — La Mère Marie de St-Joseph au R. P. Claude Martin 72
CXXV. — A son fils 73
CXXVI. — A Dom Raymond de St-Bernard, religieux feuillant 101
CXXVII. — A Dom Raymond de St-Bernard 103
CXXVIII. — A une Dame de ses amies 104
CXXIX. — A son fils 107
CXXX. — A sa nièce, la Mère Marie de l'Incarnation, religieuse ursuline de Tours 114

ANNÉE 1647

CXXXI. — A Dom Raymond de St-Bernard, religieux feuillant 126
CXXXII. — A une Dame de ses amies 127
CXXXIII. — M^me^ de la Peltrie au R. P. Charles Lalemant, de la Compagnie de Jésus 131

CXXXIV. — La Sœur Charlotte Barré au R. P. Charles Lalemant 132
Note. — *Actes relatifs à la dot de Charlotte Barré* ... 133
CXXXV. — A la Mère Thérèse de l'Incarnation, religieuse du Carmel de Tours..... 134
CXXXVI. — A la Mère Marie de St-Joseph, religieuse ursuline de Tours 137
CXXXVII. — A une de ses parentes, religieuse ursuline de Tours 138
CXXXVIII. — A la Mère Claude de Ste-Agnès, supérieure des Ursulines de Dijon 141
CXXXIX. — A son fils 142
CXL. — A son fils 144
CXLI. — A son fils 157
CXLII. — A une religieuse de la Visitation 184
CXLIII. — A une Dame de ses amies 186

ANNÉE 1648

CXLIV. — A son fils 188
CXLV. — A une Dame de ses amies 201
CXLVI. — A la Mère Gabrielle de l'Annonciation, religieuse bénédictine du Calvaire 205
CXLVII. — A la Mère Marie-Gillette Roland, religieuse de la Visitation de Tours 207
CXLVIII. — A la Mère Ursule de Ste-Catherine, sous-prieure du monastère des Ursulines de Tours 211
CXLIX. — A une Dame de ses amies 214
CL. — Au R. P. Jérôme Lalemant, de la Compagnie de Jésus 219
CLI. — A la Communauté des Ursulines de Tours. 223

ANNÉE 1649

CLII. — A une Dame de ses amies 224
CLIII. — A la Communauté des Ursulines de Tours. 228
CLIV. — A une de ses sœurs 235
CLV. — A son fils 238
CLVI. — A son fils 270
CLVII. — A la Mère Gabrielle de l'Annonciation, religieuse bénédictine du Calvaire 275

ANNÉE 1650

CLVIII. — A son fils 278
CLIX. — A une de ses sœurs 283
CLX. — A son fils 284
CLXI. — A son fils 301
CLXII. — A son fils 304
CLXIII. — A son fils 305

ANNÉE 1651

CLXIV. — A un Père de la Compagnie de Jésus... 308
CLXV. — A son fils 314
CLXVI. — A son fils 326
CLXVII. — A son fils 331
CLXVIII. — A sa nièce, la Mère Marie de l'Incarnation, religieuse ursuline de Tours 338

ANNÉE 1652

CLXIX. — A la Supérieure et à la Communauté des Ursulines de Tours 343
CLXX. — A la Communauté des Ursulines de Tours.. 345
Notes. — 1) *La famille de Marie de St-Joseph* 414
2) *Marie de St-Joseph après sa mort* 416
Table des matières 419

Imprimé par Desclée, De Brouwer et Cie, Bruges (Belgique) — 13378/3

GTU Library
3 2400 00815 6964

49808